

Château de Clisson.

HISTOIRE
ET
GÉOGRAPHIE
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

PAR
Eugène ORIEUX
AGENT-VOYER EN CHEF HONORAIRE

ET
Justin VINCENT
AGENT-VOYER

Ouvrage publié sous les auspices et avec le concours de la Société
DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE DE NANTES
et honoré d'une souscription du CONSEIL GÉNÉRAL

TOME SECOND



NANTES
ÉMILE GRIMAUD, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
PLACE DU COMMERCE, 4

1895

DEUXIÈME PARTIE

LES COMMUNES

(Suite)

LES COMMUNES

LIVRE V

(SUITE)

ARRONDISSEMENT DE NANTES

LES NEUF CANTONS DE LA RIVE GAUCHE

CANTON DE BOUAYE

Sept communes :

Bouaye, Brains, Saint-Léger, Bouguenais, Rezé, Saint-Aignan, Pont-Saint-Martin.

Superficie : **12,258** hectares. — Population : **17,476** habitants.

Le canton de Bouaye, située à l'O. de l'arrondissement de Nantes, borde la *Loire*, au S., depuis l'arrondissement de Paimbœuf jusqu'à la *Sèvre* ; il est pénétré, le long du fleuve, par les communes de Saint-Jean-de-Boiseau et de la Montagne. La *Sèvre* le sépare, au N.-E., du canton de Nantes rive gauche. Il est entouré, au S. et à l'E., par les cantons de Saint-Philbert et de Vertou ; le lac de *Grand-Lieu* le borde sur une grande étendue, depuis les marais du *Tenu* jusqu'à l'embouchure du *Lognon*.

Il est traversé de l'O. à l'E. par le *Sillon de Bouguenais*, qui se détache du *plateau d'Aigrefeuille* vers le levant. Son extrémité E. est sur le versant de la *Sèvre*, et sa partie N. sur le versant de la *Loire*; ses parties S. et O. appartiennent au bassin du *Lac* et du *Tenu*. La *Loire*, la *Sèvre*, le *Lognon*, le *Lac*, le *Tenu* forment les limites principales du canton et reçoivent un certain nombre de petits ruisseaux qui prennent leurs sources sur le *sillon de Bouguenais*. Le territoire est généralement peu mouvementé, si ce n'est au bord du fleuve entre Rezé et la Montagne. L'altitude y varie entre 3 mètres sur les prés-marais et 46 mètres à Ragon en Rezé.

On trouve quelques bancs de *gneiss granitoïde* à l'E. et à l'O. Le *gneiss* recouvre tout le N. et l'E. du canton et on le rencontre en grandes masses au N. du *Lac*. *Argile* et *cailloux roulés* au centre. *Amphibolite* au bord du *Lognon* et à Brains. *Gisement calcaire* au bord du *Lac* en Saint-Aignan. *Blocs de grès* au couchant. *Alluvions* dans la vallée de la Loire et au bord de la *Cheneau*. *Tourbe* à Saint-Aignan.

Le canton est traversé par la ligne ferrée de Nantes à Paimbœuf, par celle de Nantes à Legé, par deux routes nationales et par huit chemins de grande communication.

Les vins blancs et les fourrages font l'objet principal de son commerce. Dans toutes ses communes, on cultive la vigne, le blé et les légumes. La pêche en Loire emploie une population nombreuse.

Commune de Bouaye

Superficie : 1,399 hectares. — Population : 1,420 habitants.

Population agglomérée : 378 habitants.

La commune de Bouaye, située au S.-O. du canton, appartient au bassin du *Lac* et du *Tenu*; sa lisière N. est traversée par le *Sillon de Bouguenais* qui couronne le versant de la *Loire*. Elle est limitée au S. par les rives du *Lac de Grand-*

Lieu et le canal dit la *Cheneau*, qui réunit le *Lac* au *Tenu*; à l'O., par le petit ruisseau de *Corbon*. Son territoire est plat, légèrement incliné vers le *Lac*; l'altitude y atteint 33 mètres à la Bergerie-Verte.

Le BOURG est à l'O., par 20 mètres d'altitude, à l'intersection de deux chemins de grande communication. Il y a un bureau de poste, une brigade de gendarmerie, deux écoles de filles et une de garçons; deux foires annuelles. La station du chemin de fer de Nantes à Paimbœuf en est à 1,200 mètres au S.

La COMMUNE est desservie par une route nationale qui suit la crête du *Sillon* et par trois chemins de grande vicinalité; le réseau de ses voies entretenues est de 24 kilomètres. On y compte 56 agglomérations et lieux habités dont les villages de l'Etier, de la Tindière, la Rauderie, la Barcalais et le Tour, où l'on fabrique de l'engrais artificiel, puis le château du Bois de la Noë et les domaines de la Mévellière, de la Sënaigerie et de la Ville-en-Bois.

Le bourg de Bouaye paraît être le *Becciacum* du pays d'Herbauges dont parle Grégoire de Tours au sujet d'un miracle arrivé en ces lieux.

ÉGLISE *Saint-Hermeland* : agrandie en 1857; style ogival, nef et bas côtés.

Commune de Saint-Léger

Superficie : 649 hectares. — Population : 541 habitants.

Population agglomérée : 124 habitants.

Cette petite commune est au S.-O. du canton, dans le bassin du *Tenu*. Le *Tenu*, sous le nom de la *Cheneau*, forme sa limite S. depuis le *Lac de Grand-Lieu* jusqu'à Port-Saint-Père, et le ruisseau de *Corbon* sa limite E. Son territoire est presque plat et bordé de prés-marais au S.; il atteint 24 mètres d'altitude au Moulin-Cassé.

Le BOURG est situé près de la *Cheneau*, par 9 mètres d'altitude. Il est traversé par un chemin de grande vicinalité, et également éloigné de 4 kilomètres des stations de Bouaye et de Port-Saint-Père, sur la ligne ferrée de Nantes à Paimbœuf. Il y a une école mixte pour les garçons et les filles, et une foire annuelle.

La COMMUNE est desservie par deux chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu est de 9 kilomètres. Elle renferme seulement 17 lieux habités, parmi lesquels les villages de la Haute-Galerie, la Chaussierie et l'Ainerie, et le domaine du Chatelier.

En 1139, l'église et les dîmes de la paroisse furent données à l'abbaye de Saint-Florent d'Angers.

ÉGLISE *Saint-Léger* : restaurée en 1827 et 1852 ; plein cintre surbaissé, nef et transept, chevet circulaire, clocher de 1832.

Commune de Brains

Superficie : 1,531 hectares. — Population : 1,159 habitants.

Population agglomérée : 195 habitants.

Cette commune est située à l'O. du canton et appartient au bassin du *Tenu*, qui, sous le nom de la *Cheneau*, forme sa limite au S.-O. Son territoire, presque plat, est arrosé par le ruisseau de la *Sauvagerie*, dont la partie inférieure traverse de petits marais. L'altitude y atteint 30 mètres au Boulassier.

Le BOURG, situé au centre, par 21 mètres d'altitude, est desservi par deux chemins de grande communication. Il est également distant de 5 kilomètres de la station de Bouaye, sur la ligne ferrée de Nantes à Paimbœuf, et de l'embarcadère des bateaux-omnibus, à Indret. Il y a une école de garçons et une de filles ; trois foires annuelles.

La COMMUNE est limitée par une route nationale au N. ;

deux chemins de grande communication la traversent ; les voies entretenues y forment un réseau de 24 kilomètres. On y compte 34 lieux habités, notamment les villages de la Robrie, la Gautronnière, le Pèle, la Joussinière et la Bauche.

La seigneurie du *Peste*, juveigneurie de *Briord*, était, en 1429, à Pierre de la Guerche. Au début de l'insurrection vendéenne de 93, un grand nombre de paysans de Brains et des communes voisines allèrent se mettre à la disposition de Lucas-Championnière et marchèrent sous son commandement.

ÉGLISE *Notre-Dame* : 1827, plein cintre, nef et transept, chevet plat.

Commune de Bouguenais

Superficie : 3,135 hectares. — Population : 3,897 habitants.

Population agglomérée : 412 habitants.

Cette commune est située au bord de la *Loire*, dans la partie N. du canton ; elle est presque tout entière sur le versant du fleuve ; une petite surface seulement s'étend au delà du *Sillon de Bouguenais* et appartient au bassin du *Tenu*. Elle est arrosée par le ruisseau de la *Trocardière* au N.-E., et par le *Seil* à la limite de Rezé ; au centre, par les ruisseaux du *Chaffault* et de *Bougon*, qui traversent les belles prairies du fleuve. Le territoire de Bouguenais est légèrement vallonné ; son altitude maxima est de 31 mètres à l'Épinette. Il présente, au N., une ligne de jolis coteaux qui aspectent la vallée de la Loire et s'élèvent assez brusquement à 20 mètres au-dessus des prairies. Les îles aux *Moutons*, *Botty*, *Raingest* et *Mindine* en font partie.

Le BOURG, situé sur l'un de ces coteaux, par 24 mètres d'altitude, est traversé par un chemin de grande communication. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de

garçons et une de filles ; il s'y tient cinq foires annuelles. La station de la Croix-Rouge, sur la ligne ferrée de Nantes à Paimbœuf, est à 4 kilomètres du bourg, et la halte des Landes à 3 kilomètres.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et trois chemins de grande vicinalité ; ses voies entretenues forment un réseau de 48 kilomètres. On y compte environ 105 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels le village des Couëts, qui renferme un petit-séminaire, ceux de Roche-Balu et de Port-Lavigne, au bord de la Loire ; ceux du Bourneau, de la Bouguinière, la Couillauderie, la Bouvre, les Bauches-du-Désert, Galheur, la Motte, les Landes, la Ravardière, la Ville-au-Denis ; puis le château de Bougon, entouré d'un joli bois, et les domaines du Chaffault et du Breil. Au Bois-Jolin et à la Basse-Motte, on jouit de vues fort belles sur la vallée du fleuve.

Le pont des Couëts, sur le Seil, à la limite de Rezé, est composé d'un arc métallique de 26 mètres de portée ; on y percevait un droit de péage racheté par le Département en 1879.

HISTOIRE. — La forêt de Touffou, domaine ducal, s'étendait sur la paroisse de Bouguenais, qui portait autrefois le nom de Saint-Pierre-de-Bouguenais. La châtellenie de Bougon existait au IX^e siècle. En 1149, Hoël, comte de Nantes, pour l'entrée de sa fille en religion, fonda aux Couëts, avec de nombreuses donations, un monastère destiné aux religieux des deux sexes. Ce monastère fut enrichi de nouveaux dons par l'évêque de Nantes, en 1177. La seigneurie du Chaffault, juveigneurie des anciens vicomtes de Rezé, était, en 1271, à Sevestre du Chaffault. En 1476, le couvent des femmes fut enlevé aux Bénédictines et donné aux Carmélites, en faveur de Françoise d'Amboise, veuve du duc Pierre II, qui en eut la direction et y mourut en 1485. Le prieuré de la Bouvre dépendait de l'abbaye de Geneston.

Au XV^e siècle, les habitants payaient au duc un droit de *billot* d'un dixième sur les vins vendus en détail.

En 1554¹, les religieuses des Couëts, toutes de bonnes maisons, généralement malades et délicates, étaient au nombre de cinquante-sept. Elles avaient un major et deux confesseurs, deux religieux pour dire les messes, un prêtre pour aller aux affaires, un frère convers et deux domestiques. Elles recevaient souvent des gens de bien qui venaient voir leurs parentes ; les visiteurs couchaient au village, les chevaux logeaient au couvent.

Dans les paroisses voisines, Bouguenais, Saint-Jean, Pont-Saint-Martin, le Bignon, Aigrefeuille, Château-Thébaud, Vertou, Maisdon et Monnières, les religieuses possédaient environ 200 hectares de terres labourables, 30 de prés et 25 de vignes, puis des maisons, des fermes, des jardins, des moulins, un four à ban. Le prix du fermage était presque tout en nature, seigle, avoine, pois, poules et chapons ; il y avait sur chaque ferme une petite redevance en argent. Sur d'autres terres, elles recevaient *en dîmes* 14 à 15 livres de rentes, 32 setiers de seigle, 8 boisseaux d'avoine, 25 poules, 7 chapons, puis 55 livres de rente sur la pêche. La juridiction leur rapportait 30 livres. Une livre tournois valait, en 1554, environ douze fois la valeur de 1860. Les religieuses percevaient un quartaud de sel sur chaque navire, barque ou autre vaisseau portant du sel à Nantes ; sur chaque écluse ou pêcherie de *l'Houmaille*, 50 sous et 6 lamproies par an. Les dîmes levées à leur profit représentaient 1/13 de la totalité sur les blés, les vins, les laines, les agneaux et autres choses croissantes.

Les jours de Vigile, elles dépensaient 50 sous en achat de poisson pour 90 personnes tant de l'intérieur que du dehors, soit 30 francs, valeur actuelle. Elles payaient au médecin un écu pour chaque voyage et deux écus pour un jour et une nuit ; au chirurgien, 30 sous pour chaque voyage. Elles avaient à gages : un boulanger pour 10

1. *Bulletin de la Société archéologique de 1867.*

livres par an ; un cordonnier pour 12 livres ; 4 serviteurs à 9 livres chacun ; 4 chambrières, les unes à 3 livres 10 sous, les autres à 4 livres, avec linge et chaussure. Les journaliers qu'elles employaient à tous les travaux de la terre, recevaient 20 deniers par jour (8 centimes) et la nourriture. Le beurre leur coûtait 7 livres le cent (17 deniers ou 7 centimes la livre) ; le miel un sou la livre ; la toile déliée 1 sou 1/2 l'aune ; la laine filée, 5 sous 1/2 la livre, et le chanvre 2 sous 1/2. A l'évêque, pour chacune de ses visites, elles payaient 30 sous.

En 1568, le couvent des Couëts fut menacé par les huguenots, et les religieuses se réfugièrent à Nantes.

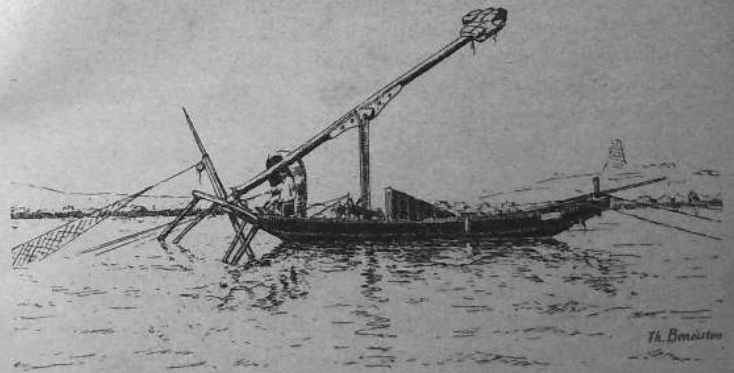
Les habitants de Bouguenais se montrèrent hostiles à la Révolution. En 1791, l'évêque constitutionnel de Nantes avait été mal accueilli par les communautés. Dans la visite qu'il fit au couvent des Couëts le 12 mai, accompagné de ses vicaires, la supérieure refusa de le recevoir. Le Directoire du département fit inviter les religieuses à reconnaître l'évêque ; il en reçut un refus poli ; le Directoire du district demanda de sévir. L'opinion avancée se montrant menaçante, le Département envoya quelques hommes de troupes pour protéger les religieuses. Cependant, le 3 juin, des femmes parties de Nantes en grand nombre, et dont l'attroupement grossit en chemin, se portèrent sur les Couëts. La garde du couvent refusa de les recevoir, mais elle fut débordée : l'attroupement envahit le monastère, se porta à des voies de fait sur les religieuses, les entraîna à Nantes et les conduisit au château. Le parti sage s'éleva avec raison contre cette action indigne due à la licence qui régnait déjà dans les esprits. Le Directoire autorisa les religieuses à rentrer dans leurs familles. Ce fut la fin du couvent des Couëts.

En 1793, le 10 mars, la Municipalité décida d'offrir une contribution à l'État pour tenir lieu des hommes de la commune appelés sous les drapeaux ; le lendemain 11, les habitants étaient parmi les révoltés, et le 15 avril ils faisaient par-

tie des assaillants du château d'Aux. Aux diverses attaques de ce château, 1793 et 94, ils perdirent environ 160 hommes. Ces deux malheureuses années coûtèrent à la commune, en royalistes et patriotes, une perte de plus de 200 hommes.

ÉGLISE *Saint-Pierre* : XV^e et XVI^e siècles ; tour XVII^e siècle ; st. og. et plein cintre, nef et bas côtés, chevet plat. — CHAPELLE *des Couëts* : 1850-55 ; st. og, nef, transept, chevet trois pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Menhir de la Pierre-Levée. — *Ep. G.-Rom.* : A la Basse-Motte, débris de briques plates et à rebords. — *Ind.* : Motte féodale d'une grande étendue dominant le cours de la Loire.



Pêche à Palose.

Commune de Rezé-lès-Nantes

Superficie : 1,543 hectares. — Population : 7,431 habitants.

Population agglomérée : 433 habitants.

La populeuse commune de Rezé est située au confluent de la Loire et de la Sèvre, vis-à-vis la ville de Nantes. Elle est

arrosée, à l'E., par les ruisseaux de la *Dilure* et de l'*Epinois*, et, à l'O., par le ruisseau de la *Trocardière*, affluent du *Seil de Rezé*. Le *Seil* est un ancien bras de la *Sèvre* qui isolait encore, en 1840, l'*île des Chevaliers* aujourd'hui réunie au continent. Le plateau d'*Aigrefeuille*, qui se perd au confluent de la *Loire* et de la *Sèvre*, et le *Sillon de Bouguenais*, qui s'en détache vers le S., divisent le territoire de Rezé en deux versants : celui du midi, de peu d'importance, appartient au bassin du *Lac de Grand-Lieu*. De belles prairies bordent la *Sèvre* et le *Seil*. L'altitude maxima est de 46 mètres au moulin de Praud.

Le BOURG, situé au N.-O., à 300 mètres du *Seil* et 600 mètres du fleuve, par 8 mètres d'altitude, est traversé par un chemin de grande communication. Il a une école de garçons et une de filles. Saint-Paul, érigé en succursale en 1842, est à 2 kilomètres à l'E. du bourg et fait corps actuellement avec le gros faubourg de Pont-Rousseau; il y a un bureau de poste et de télégraphe, une brigade de gendarmerie, deux écoles de filles et une de garçons.

La COMMUNE est traversée par les lignes ferrées de Nantes à Paimbœuf et de Nantes à Legé, qui ont chacune une station à Pont-Rousseau. Elle est desservie par deux routes nationales et quatre chemins de grande vicinalité. Le réseau de ses voies entretenues est de 43 kilomètres. Le pont de Rezé et celui des Couëts, tous deux sur le *Seil*, étaient grevés d'un droit de péage racheté en 1879 par le département. Le pont de Pont-Rousseau en maçonnerie, et celui de la Morinière, formé de trois travées en fer, traversent la *Sèvre* et relient la commune de Rezé à celle de Nantes.

La forêt de *Touffou* ou forêt nantaise, ancienne propriété ducale qui s'étendait jusqu'à Rezé, était divisée en un grand nombre de quartiers appelés *bauches*. Le nom de *Bauche*, donné à un grand nombre de villages de Rezé, Vertou, le Bignon, Bouguenais, Pont-Saint-Martin, indique que ces lieux ont été pris sur les *bauches* de la forêt.

La commune compte 87 agglomérations et lieux habités. Le centre peuplé de Pont-Rousseau, situé près de la *Sèvre* et à l'intersection de deux routes nationales, peut être considéré comme un faubourg de Nantes; il s'y tient chaque année une foire très suivie. Les îles de *Trentemoux* et des *Chevaliers*, qui n'en font plus qu'une actuellement, comptent 1,700 habitants répartis dans les importants villages de Trentemoux, Norkiouse, la Basse-Ile et la Haute-Ile; le premier, qui a près de 1,100 habitants, borde l'aval du port de Nantes et il est relié à la ville par un service de bateaux-omnibus. Dans l'intérieur sont de gros villages : la Blordière, le Châtelier, les Chapelles, la Chaussée, le Chêne-Creux, l'Erdronnière, la Petite-Lande, les Basses-Landes, Maupertuis, la Morinière, le Port-au-Blé, Ragon et les Trois-Moulins. On remarque le château de Rezé, à 1 kilomètre au S. du bourg, et les domaines de la Balinière, la Classerie et la Gabarière.

Il y a des chantiers de construction de navires à Norkiouse, une filature et tissage de toile au bord de la *Sèvre*, à l'aval de la Morinière, et une briqueterie près de Saint-Paul. Au village des Naudières est établie une communauté de missionnaires africains.

HISTOIRE. — Rezé est la plus ancienne ville du département dont l'emplacement soit connu avec certitude. Ni Corbilon, ni Condevincum, ni Brivates-Portus, ni Portus-Secor n'ont laissé de traces, et longtemps encore, nous en avons la crainte, on discutera sans s'entendre sur leur emplacement. Le bourg de Rezé recouvre les ruines de *Ratiatum*, capitale d'un *pagus* gaulois et la seconde ville de la nation *Pictone*. Le *pagus* de *Ratiate* est devenu le pays de Retz. Les Pictons avaient pour première ville *Limonum* ou Poitiers; ils occupaient, jusqu'à l'Océan, l'espace compris entre la Loire et les Santons, riverains de la Gironde, et ils étaient séparés des Nantais par la Loire.

Au sujet de la guerre contre les Vénètes, César ayant fait

construire des vaisseaux chez ses alliés des rives de la Loire et Brutus ayant eu à son service les navires des Pictons, on peut affirmer, sans témérité, que le port de *Ratiate*, allié des Romains, avait concouru à la formation de la flotte romaine, que les navires des Pictons étaient du pays de *Ratiate*, et que ses marins avaient assisté Brutus dans la bataille navale où l'amiral romain anéantit les flottes des Vénètes et de leurs alliés de la Manche.

La légende sur le lac de Grand-Lieu, que nous donnons plus loin à Saint-Philbert, raconte que Nantes s'étendait, au temps de César, sur la rive gauche de la Loire jusqu'à Rezé, et que le conquérant romain, après avoir vaincu les Vénètes, voulant punir les Nantais de l'appui qu'ils leur avaient donné, prit leur ville et en rasa la partie située au sud du fleuve, d'où serait venu à cette partie le nom de Rezé. Mais ce n'est là qu'une audacieuse légende. Nantes ne s'étendait point au sud du fleuve qui appartenait aux Pictons, et les habitants de Rezé étaient les alliés des Romains dans la guerre contre les Vénètes.

La situation de *Ratiate* nous a été donnée par Ptolémée, qui vivait au second siècle de l'ère chrétienne. Ses indications en longitude et latitude placent cette ville entre la Loire et la baie de Bourgneuf, près du fleuve; Grégoire de Tours savait que le *vicus* de *Ratiate* était près de la cité des Namnètes, sur la rive gauche du fleuve, et qu'on y voyait le tombeau de saint Lupien; enfin l'abbé Hermentaire indique le *port de Reciate* au bord de la Loire, à 18 kilomètres de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Saint Lupien y naquit vers 340. La chapelle Saint-Lucien, près du bourg de Rezé, marque l'emplacement de son tombeau; elle est placée dans un lieu bas souvent envahi par les inondations. Le prieuré remonte aux premiers temps du christianisme et dépendit plus tard de l'abbaye de Geneston. Quelques évêques de Poitiers ont porté le nom d'évêques de *Ratiate* et ont dû séjourner dans cette seconde ville. On y frappait des monnaies sous les Mérovingiens.

L'abbé Hermentaire écrivait au IX^e siècle, dans le temps où Charles le Chauve avait confié le comté nantais à Renaud, comte de Poitiers, chef des pays de Tiffauges sur la haute Sèvre, de Mauves au levant de la Divate, d'Herbauges entre la Divate et la mer. Rezé dépendait alors d'Herbauges. A la tête des Poitevins-Nantais, et après un premier avantage sur les Bretons aux bords de la Vilaine (843), Renaud avait été surpris par eux à Blain, où il perdit la bataille et la vie. Le comté nantais était passé aux mains de Lambert II; Rezé avait suivi le sort de Nantes quelques années plus tard; puis, après quelques années de lutte entre les Français et les Bretons, Charles le Chauve avait abandonné les deux rives de la Loire à Erispoé, roi de Bretagne (851).

Cependant, jusqu'à Alain Barbe-Torte (938), ces deux rives avaient été exposées à des guerres continuelles entre les Normands, les Bretons, les Poitevins, les Français, et ce n'est qu'en 939 que Rezé fut réunie au Comté nantais et à la Bretagne avec le pays de Retz. Depuis lors, le pays de Retz suivit le sort du Comté.

En 1132, Rezé était une paroisse. L'abbaye de Geneston, fondée en 1148, reçut, à son début, le prieuré de Saint-Lucien, et de nombreux dons de Rezé au XII^e et au XIII^e siècle; en 1225, elle jouissait d'une rente de 17 deniers sur la saulzaie de Saint-Lucien. La seigneurie de Rezé fut une juveigneurie des comtes de Nantes: en 1146, elle était à Roland de Rezé, et elle resta aux mains de ses descendants jusqu'en 1453. Ce Roland fut témoin, en 1149, d'une donation faite par le comte de Nantes, Hoël, en faveur du monastère des Couëts. En 1294, le seigneur devait au duc un chevalier d'*ost* pour son fief de *Rezay*. Au XV^e siècle, les habitants de Rezé payaient au duc un droit de billot de 1/10 sur les vins vendus en détail, et ils étaient appelés à la garde du château de Pirmil. Le seigneur de Rezé servait, en 1476, dans l'armée française, à la suite de Rohan. En 1511, les pêcheurs, obligés de quitter la Fosse de

Nantes, allèrent s'établir en partie dans l'île des Chevaliers. Mercœur avait, en 1588, une garnison à Rezé et à Pont-Rousseau. En 1616, Bouguenais et Rezé étaient occupés par les troupes du roi pendant les troubles suscités par les seigneurs; ces troupes quittèrent le diocèse à la paix. La paroisse avait de nombreuses juridictions; celle de Rezé avait ses fourches patibulaires sur le bord de la route de la Rochelle, au delà de Saint-Paul. En 1672, la seigneurie de Rezé fut réunie à celle de la Chalonnaire, puis érigée en comté en faveur de Yves de Monti, son possesseur depuis 1652. La mouvance des îles de Trentemoux¹ et des Chevaliers appartenait au roi: en 1678, le comte de Rezé, ayant tenté de recevoir les rentes dues par les propriétaires de ces îles, fut, par cette raison, débouté de ses prétentions. Les habitants de *Trentemoux*, de *l'Ortiouse* (sic) et des *Chevaliers* payaient une taxe de *francs-sefs* dont ils demandèrent à être déchargés quelques années avant la Révolution.

Les nouveaux mariés de Rezé dépendant du fief de la Maillardière s'acquittaient du droit de *quintaine* en donnant au seigneur un jambon de Mayence, une pièce de bœuf d'un pied carré, un jallon ou trois pots de vin, et une miche et demie de pain blanc.

Le pont de Pont-Rousseau, construit en 1777-78, et formé de 7 travées en bois reposant sur des palées et des culées, fut remplacé en 1839 par le pont actuel, formé de trois arches en maçonnerie.

Dans les siècles qui ont précédé la Révolution, le *général* de la paroisse de Rezé était composé de douze délibérants; il nommait les égailliers et les collecteurs des impôts; il choisissait des commissaires dans les villages et les chargeait de dresser la liste des pauvres et celle des hommes de 21 à 40 ans capables de servir dans la milice. A la veille

1. *Trentemoux*, avec ou sans *x*, telle est la vieille orthographe; *Trentemoult*, avec *lt*, appartient à notre siècle, presque à notre génération. Le nom du village voisin s'écrivait *Nortieuse* et aussi *l'Ortiouse*.

de la Révolution, la paroisse était imposée: aux fouages pour environ 1,500 livres, à la capitation pour environ 3,200 livres, puis à l'imposition variable du vingtième. Mais ici ne sont pas compris les droits nombreux dus aux seigneurs.

Les habitants de Rezé s'associèrent en majorité aux idées nouvelles. En 1790, les lois de la Constituante y furent appliquées sans difficulté; le curé y fut le premier maire: nommé à la mairie au mois de mars 1790, il y resta jusqu'au mois de janvier de l'année suivante. Il prêta le serment civique dans l'église, le 14 juillet, en même temps que la municipalité. Calomnié par l'un des notables, dans le cours de ses fonctions, il avait donné sa démission, que le conseil avait refusée. L'élection d'un nouveau curé se fit sans difficulté au mois de juillet 1791; et, le 9 octobre, la Constitution fut proclamée avec beaucoup de solennité, à Pont-Rousseau, à Trentemoux et au bourg.

Les anciens impôts de capitation, de fouage et du vingtième furent appliqués jusqu'à la fin de 1790. Les nouveaux impôts institués par la Constituante et mis en recouvrement le 1^{er} janvier 1791, comprenaient le foncier et le mobilier. En cette première année, la commune de Rezé fut imposée comme ci-dessous:

	FONCIER	MOBILIER	TOTAL
Principal de la contribution	14.343*19*10 ^d	5.379*	19.722*19*10 ^d
Fonds de décharge et non valeurs à raison d'un sou pour livre...	717 4	537 18	1.255 2
Dépenses à la charge du département.....	2.868 15 11	1.075 46	3 944 11 11
TOTAUX.....	17.929*19* 9 ^d	6.992*14*	24 922*13* 9 ^d

Ce qui représente la 120^e partie de l'impôt attribué au département. Actuellement la proportion est d'un 110^e.

Le passage en bac de Trentemoux à l'Ermitage fut concédé

le 27 novembre à trois habitants de Trentemoux, et la recette des contributions foncières et mobilières fut adjugée le 2 décembre, moyennant un prélèvement de 6 deniers et demi par livre sur l'impôt foncier, et de 3 deniers sur l'impôt mobilier. Les concessionnaires répondaient de la recette et devaient en verser le montant au receveur du district; ils avaient déposé un cautionnement.

Les Sorinières dépendaient de Rezé. Les habitants de ce village, dont l'esprit ne répondait point à celui de la commune, demandèrent, vu leur éloignement, à en être séparés; le 20 mai 1792, le Conseil refusa cette demande de séparation.

Le recensement des grains dans la commune donna 140 tonneaux à la fin d'octobre 1792.

1793. — Au commencement de 1793, on répandit dans le district des écrits, imprimés ou manuscrits, de nature à exciter les esprits et à porter les hommes au désordre. *Dans les premiers jours* du mois de mars, l'agitation était partout. Le 12, le conseil municipal de Rezé fit porter à Nantes, dans la crainte des insurgés de Bouguenais, l'état des naissances, mariages et décès de la commune. Au mois de juin, les Vendéens, enhardis par la retraite de Beysser, s'avancèrent jusqu'en vue de Pont-Rousseau; le soir du 28 juin, l'armée de Charette en occupait les hauteurs, et elle commença à canonner la ville de Nantes le 29, à 2 heures du matin. La défense avancée du faubourg de Pirmil était à l'extrémité sud du pont de Pont-Rousseau. On sait que Charette se replia après la retraite de la grande armée vendéenne, qui avait attaqué Nantes par la rive droite. Les travaux de l'attaque et de la défense avaient causé de nombreux dommages à la propriété de Rezé. Des commissaires furent nommés au mois de juillet pour en faire l'évaluation; mais, les chemins n'étant pas sûrs, la troupe dut protéger leurs opérations contre les brigands¹.

1. C'est le mot employé dans la délibération du conseil municipal qui avait demandé ce secours.

Charette avait laissé une avant-garde aux Sorinières. Canclaux l'en chassa le 26 août et s'empara du château de la Maillardière; puis il établit aux Naudières, pour couvrir la ville de Nantes, un camp retranché qui avait sa droite sur la route de la Rochelle, vers les Trois-Moulins, et sa gauche à la Sèvre, vers la Morinière; son avant-garde avait pris la place de celle de Charette; le général Grouchy la commandait. Le chef vendéen, à son tour, fit attaquer les Sorinières le 27; Grouchy repoussa les assaillants jusqu'à leur camp de Villeneuve au bord du Lognon. Le 30 et le 31, nouvelles attaques, également repoussées, des Vendéens de Lyrot venant de Vertou. Les deux chefs vendéens avaient jusqu'ici attaqué séparément.

Le 7 septembre, lendemain de l'arrivée à Nantes des Mayençais et de Kléber, le camp des Naudières était attaqué par les forces réunies de Lyrot et de Charette. Les généraux Beysser et Grouchy y commandaient sous la direction de Canclaux; on s'y battit jusqu'au soir. Beysser poursuivit un parti ennemi jusqu'à la chaussée de Vertou, et Grouchy l'autre parti jusqu'à Villeneuve. Deux jours plus tard, la belle armée de Mayence commençait par Rezé cette campagne terrible qui devait se terminer, le 23 décembre, par la défaite des Vendéens à Savenay.

Rezé avait son comité révolutionnaire. Le 1^{er} septembre, pour une levée de trente mille cavaliers, le district avait demandé deux hommes à la commune. Le Conseil crut ne pas devoir les accorder, parce que des troubles l'agitaient sans cesse, qu'elle était dévastée par l'incendie et que la population était considérablement réduite. Cette demande revint sept mois plus tard. Le Conseil y était invité à faire assembler les hommes de 18 à 40 ans, à faire appel pendant trois jours aux jeunes gens de bonne volonté, puis à choisir lui-même en cas d'abstentions. Les deux hommes demandés le 30 germinal an II (19 avril 94) furent envoyés le 15 floréal (4 mai).

Au mois d'avril 1794, le maire, des conseillers, des notables, furent obligés d'invoquer leur civisme pour se défendre contre les attaques des partis. Le Conseil général de la commune avait cependant déclaré plusieurs fois, à l'unanimité, qu'il ne voulait connaître d'autre régime que celui d'une République une et indivisible; mais la défiance était à l'ordre du jour. L'agent national trouvait que les habitants de la campagne n'étaient point à la hauteur de la Révolution.

Le Conseil de la commune avait fait placer au-dessus de la grande porte de l'église cette inscription : *Temple de la Raison*; et celle-ci au frontispice : *Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme*.

Une galiote armée gardait l'entrée du Seil de Rezé. L'île de Trentemoux avait reçu le nom d'île de la Liberté; la Haute-Île et la Basse-Île étaient appelées des Patriotes et de l'Égalité.

La commune de Rezé avait des écoles de village avant la Révolution; sous la Restauration, il y en avait à la Haute-Île et à Trentemoux. A cette dernière époque, on y apprenait la grammaire et le calcul; on y lisait les *Sages Entretiens*, que les enfants appelaient le Saint-Jean, la *Civilité chrétienne*, le *Psautier* (en latin), la *Bible de Royaumont*. La classe du matin commençait et finissait par une prière du matin; la classe du soir, par une prière du soir; on y apprenait le catéchisme. Les calculs étaient fort compliqués, l'emploi que l'on y faisait de l'ancien système des poids et mesures obligeant l'écolier à multiplier des toises, pieds et pouces par des francs, sous et deniers. C'était d'ailleurs un exercice de nature à développer l'intelligence de l'enfant.

Les îles de Trentemoux et des Chevaliers ont été formées par les sables de la Loire, à une époque très reculée; un cours d'eau les séparait encore en 1840; elles ne forment plus actuellement qu'une presqu'île. Le nom de Seil, donné au bras de la Sèvre qui coulait, très large, au sud de l'île, depuis Pont-Rousseau jusqu'aux Couëts, semble

attester son antiquité¹. En 1758, une digue exécutée à l'amont du Seil, entre Pont-Rousseau et la tête de la Motte, réunit l'île à la terre; elle fut exhaussée depuis, à différentes reprises, jusqu'à servir au passage du chemin vicinal actuel; des atterrissements se sont formés sur les deux rives, et le large ruisseau n'est plus actuellement qu'un mince filet d'eau.

Au dernier siècle, il y avait des communications très actives par bateaux entre Trentemoux et la Poperie. L'île, très anciennement habitée, était peuplée exclusivement de pêcheurs qui approvisionnaient la poissonnerie de Nantes de toute espèce de poissons de mer et de rivière. Au moyen âge, ils se servaient d'une barque d'une forme originale, appelée *barge*, dont l'usage a persisté jusqu'à la moitié de ce siècle: l'avant était haut et pointu avec des flancs larges; l'arrière était bas, étroit et légèrement arrondi. La barge marchait à la voile et à l'aviron; elle était du port de cinq tonnes et tenait bien la mer. La dernière barge est venue s'échouer sur le rivage de la Haute-Île, où elle est tombée en morceaux peu de temps après 1840.

L'île des Chevaliers était à peine au-dessus des hautes marées du fleuve et sujette aux moindres inondations; le rez-de-chaussée des maisons n'était guère plus élevé que le sol de l'île; mais le premier étage avait un escalier intérieur et un extérieur; pendant les inondations, les meubles du rez-de-chaussée montaient au premier et les habitants se servaient de l'escalier extérieur. Les maisons communiquaient entre elles au moyen de fortes planches jetées à travers les rues, et de bateaux qui étaient en grand nombre. Les escaliers extérieurs ont commencé à disparaître vers 1820; il n'en reste plus guère aujourd'hui.

1. *Seil* peut venir de *Salix*, saule; *salictum*, lieu planté de saules. La saulzaie de Saint-Lucien, connue au XII^e siècle, était certainement au bord du Seil, et peut-être dans l'île des Chevaliers, qui présentait encore une véritable forêt, il y a un demi-siècle. Un lieu planté d'arbres s'y appelle encore la Saulzaie.

Le beau château moderne de Rezé fait partie de l'ancien domaine de la Chalonnaière.

EGLISE *Saint-Pierre* (Rezé) : 1858-67, st. og., trois nefs, transept, chevet trois pans. — EGLISE *Saint-Paul* (Pont-Rousseau) : 1842, st. og., nef, transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Poteries gauloises. — *Ep. G.-Rom.* : Vestiges de voie romaine entre le bourg et Ragon. Débris d'une ville gallo-romaine à Rezé, sur deux kilomètres d'étendue, entre le Grand-Clos et les Couëts : murs ruinés formés d'assises alternatives de moellons et de grandes briques, portique, hypocauste, poterie fine avec bas-reliefs, ustensiles de ménage, monnaies romaines. — *Ind.* : A la Jaguère, butte circulaire en terre de 38 mètres de diamètre à la base et de 30 mètres au sommet, bordée d'un côté par le ruisseau et du côté du village par un fossé (1860). — *M. A.* : Chapelle Saint-Lucien, sur les substructions gallo-romaines et la crypte de la chapelle primitive, XV^e siècle, st. og., nef rectangulaire en ruines.

Commune de Saint-Aignan

Superficie : 1,788 hectares. — Population : 1,334 habitants.

Population agglomérée : 102 habitants.

La commune de Saint-Aignan est au S. du canton et au bord du *Lac de Grand-Lieu* ; elle est baignée, au S., par l'embouchure du *Lognon*. Son territoire, presque plat, s'incline en pente douce depuis le *Sillon de Bouguenais* jusqu'au *Lac* ; il est couvert de vignes ; l'altitude atteint 26 mètres au *Chêne-Pointu*.

Le BOURG est situé au S., près d'une crique formée par le *Lac*, par 8 mètres d'altitude. Il est desservi par un chemin

de grande vicinalité ; il y a une école de garçons et une de filles. La station de la Croix-Rouge, sur la ligne ferrée de Nantes à Paimbœuf, en est à 4 kilomètres et demi ; la halte du Bois-Cholet, sur la même ligne, en est à 3 kilomètres et demi, et la gare de Pont-Saint-Martin, du chemin de fer de Nantes à Legé, à 4 kilomètres et demi.

La commune est effleurée au N. par la route nationale de Nantes à Paimbœuf ; deux chemins de grande communication la traversent ; le réseau de ses voies entretenues est de 25 kilomètres. On y compte 85 lieux habités, dont les villages de la Rebrandière, Pontrigné et le Champ de foire, à 1 kilomètre du bourg, où se tient la foire annuelle. On rencontre plusieurs châteaux et domaines importants, notamment ceux de Saint-Aignan, de la Pingotière, des Renardières, de la Haute-Maison, de la Grisonnerie et du Souché.

L'église de Saint-Aignan était autrefois une trêve de Saint-Pierre-de-Bouguenais. La seigneurie de Saint-Aignan appartenait, en 1271, à Lucas de Saint-Aignan, la châtellenie du Souché, en 1284, à Jean du Souché. En 1791, la garde nationale de Nantes alla deux fois à Saint-Aignan : le 8 et le 25 mai, pour protéger le curé constitutionnel molesté par les habitants. Louis Rousseau de Saint-Aignan, mort en 1837, fut successivement maire de Saint-Aignan et de Nantes, député, préfet des Côtes-du-Nord et de la Loire-Inférieure. M^{lle} de Saint-Aignan, sa fille, qui écrivit de charmants ouvrages, sous le pseudonyme de Jules d'Herbauges, naquit au château de Saint-Aignan en 1816 ; elle mourut en 1871.

EGLISE *Saint-Aignan* : 1658 ; plein cintre, nef et bas côtés, transept court, chevet trois pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Bracelet gaulois en or. Menhir au bord de la presqu'île d'Un, recouvert par les eaux l'hiver, à sec l'été. — *Ind.* : Au bord du lac, même presqu'île, grand fossé de 500 mètres de longueur, parallèlement à la rive, sur une largeur de 10 mètres et une profondeur de 3 à 4 mètres. — *M. A.* : vieux château du Souché, restes de douves.

Commune de Pont-Saint-Martin

Superficie : 2,213 hectares. — Population : 1,694 habitants.
Population agglomérée : 677 habitants.

Cette commune est située au S.-E. du canton et appartient au bassin du *Lac*. Elle est arrosée par le *Lognon* et ses petits tributaires : à droite, le ruisseau de la *Vincée* à la limite E., et ceux de la *Planche-au-Bouin*, du *Bois-Brûlé* et de la *Grande-Bauche*, réunis en un seul à leur embouchure à l'amont du bourg ; à gauche, le cours d'eau du *Plessis*. Le territoire, quoique peu élevé, présente quelques sites au bord du *Lognon* ; l'altitude atteint 28 mètres dans la partie N.

Le BOURG est situé au S.-O., sur les deux rives du *Lognon*, à cinq kilomètres de son embouchure dans le lac de Grand-Lieu, et à l'altitude de 10 mètres ; il est traversé par deux chemins de grande communication. Il y a une école de garçons et une de filles ; trois foires annuelles. La ligne ferrée de Nantes à Legé a une station à proximité du bourg, sur la rive gauche.

La COMMUNE est desservie par deux routes nationales et trois chemins de grande vicinalité ; ses voies entretenues forment un réseau de 30 kilomètres. On y compte 60 villages et hameaux dont les plus peuplés sont : Viais, le Champ Siôme, la Bénetière, la Bauche-Tue-Loup et la Vincée.

La châtellenie de Pont-Saint-Martin était, en 1459, à Guy de Laval. En 1832, la duchesse de Berry, en fuite, passa la nuit du 8 au 9 juin à la Ménantie ; elle en repartait pour Nantes le matin du 9, à pied, habillée en paysanne et chaussée de sabots.

EGLISE *Saint-Martin* : 1849-1860, plein cintre rom., nef, double transept avec chapelle, chevet trois pans.

ARCH. — *Ep. cell.* : Monuments mégalithiques au bord du *Lognon*, enfoncés de plus de 3 mètres dans le sol.

CANTON DE VERTOU

Sept communes :

Vertou, Basse-Goulaine, Haute-Goulaine, la Haie-Fouassière, Saint-Fiacre, Châteauthébaud, les Sorinières.

Superficie : 11,594 hectares. — Population : 13,414 habitants.

Le canton de Vertou, situé dans la partie centrale de l'arrondissement de Nantes, est borné au N. par la *Loire*, qui le sépare du canton de Carquefou, et entouré, à l'O., au S. et à l'E., par les cantons de Nantes, de Bouaye, d'Aigrefeuille, de Vallet et du Loroux-Bottereau. Il appartient aux bassins de la *Goulaine*, de la *Sèvre* et du *Lognon*, que séparent les plateaux de Vallet et d'Aigrefeuille. Il est arrosé au N., par la *Loire* et la *Goulaine* ; de l'E. à l'O., par la *Sèvre* ; au S.-E., par la *Maine* ; et effleuré au S.-O. par le *Lognon*. Une partie de la forêt de Touffou est située à sa limite S.-O. ; au N. et au N.-E., de vastes marais coupés par des petits canaux, avoisinent la *Goulaine*.

Très accidenté dans les vallées de la *Sèvre* et de la *Maine*, le territoire du canton est généralement ondulé. L'altitude varie entre 4 mètres dans les marais et 66 mètres à l'O. du bourg de Châteauthébaud.

On rencontre le *granit* et le *gneiss granitoïde* au S.-O. Le *gneiss* recouvre tout le canton. Au centre et à la limite S.-O. on trouve l'*argile* et les *cailloux roulés*. Gisements de

quartz en diverses parties. *Amphibolite, serpentine et poudingue*. Bassin calcaire à l'E. *Marais tourbeux* au bord de la Goulaine. *Alluvions* au bord de la Loire.

La ligne ferrée de Nantes à la Roche-sur-Yon traverse le canton ; celle de Nantes à Legé l'effleure à l'E. La ligne projetée de Nantes à Chalonnes desservira la partie N. Trois routes nationales et quatorze chemins de grande communication le desservent dans tous les sens.

Le sol y est bien cultivé. Dans toutes les communes, les vignes sont nombreuses et le vin y est bon ; on y récolte le blé, le foin, le chanvre, l'osier. Il n'existe plus de landes et les prés marais de la Goulaine donnent de bons fourrages.

Le commerce principal est celui des vins et des autres produits de l'agriculture.

Commune de Vertou

Superficie : 3,765 hectares. — Population : 5,602 habitants.

Population agglomérée : 849 habitants.

La commune de Vertou occupe la partie centrale du canton ; elle appartient presque entièrement au bassin de la *Sèvre*, et s'étend jusqu'au *plateau de Vallet*, au N., et au *plateau d'Aigrefeuille*, au midi ; elle dépasse légèrement ce dernier pour laisser une petite partie de son territoire au bassin du *Lac*. Sa limite avec Châteauthébaud a été rectifiée en 1828. Elle est très vallonnée et atteint l'altitude de 66 mètres au moulin des Serjeux. La *Sèvre* l'arrose de l'E. au N.-O., et reçoit, à gauche, la *Maine* et les ruisseaux de la *Blanchetière* et de la *Dilure* ; à droite, les ruisseaux de la *Cochonnière*, de la *Haudière* et de la *Versonne*.

On y cultive principalement la vigne. Les rives de la *Sèvre*, tantôt ombragées par de grands arbres plantés sur les versants et aux pieds des coteaux, tantôt bordées de prairies larges et fertiles, présentent des aspects agréables et variés.

Le BOURG de Vertou est bâti au centre, près de la *Sèvre*, sur la pente et au sommet d'un coteau qui atteint 25 mètres d'altitude à l'église. Trois chemins de grande communication le traversent. Un asile pour les vieillards y a été fondé en 1883 par M. Delahaye. Il y a deux écoles de filles, une de garçons, un bureau de poste et de télégraphe et une brigade de gendarmerie ; trois foires annuelles.

Au bas du bourg, une chaussée pavée traverse la rivière et favorise la navigation à l'amont en retenant les eaux. Une écluse y permet le passage des bateaux.



Village de la Chaussée.

Les communications sont fréquentes entre Nantes et Vertou, grâce aux services réguliers des bateaux à vapeur et des voitures publiques. La station du chemin de fer de Nantes à la Roche-sur-Yon est à 2 kilomètres au N. du bourg.

La COMMUNE est limitée au N., sur 8 kilomètres, par une route nationale, et elle est desservie par six chemins de grande vicinalité ; le réseau de ses voies entretenues est de 58 kilomètres. Trois ponts relient les deux rives de la *Sèvre*, au

Chêne, à Portillon et à la Ramée. Le pont du Chêne, reconstruit en 1895, est formé de cinq travées en fer; celui de Portillon, établi en 1878, est un bel ouvrage en maçonnerie composé de trois arches de 60 mètres d'ouverture; celui de la Ramée, dans un site ravissant, a deux travées en tôle.

La commune renferme environ 200 lieux habités. Quelques villages sont très peuplés, notamment la Barbinière, Beautour, la Billardière, la Dussaudière, la Chaussée, le Chêne,



Un coin du village de Portillon. (Photographie de MM. Amouroux.)

la Grammoire, la Grassinière, les Mortiers, le Planty, Portillon; on y rencontre un grand nombre de domaines, de châteaux et de maisons de campagne situés près des bords de la Sèvre, parmi lesquels: l'Ébeaupin, le Portereau, le Port-au-Meule, Mottechette, la Frémoire, la Bastière et Launay.

La charcuterie de Vertou est très appréciée à Nantes. Une usine de conserves alimentaires est établie au village de Beautour.

On construisait, il y a peu d'années encore, des navires

caboteurs au village du Chêne, sur la rive gauche de la Sèvre, en aval de la Chaussée.

Du coteau abrupt du Chêne, du Pâtis-Viaud et des moulins des Coteaux, on jouit de très jolis points de vue sur la vallée de la Sèvre. Au moulin des Salmonnières, situé sur la butte des Coteaux, le propriétaire, M. Marionneau, a rassemblé de curieuses antiquités recueillies dans la contrée.

HISTOIRE. — Vers l'an 575, saint Martin, né à Nantes et disciple de l'évêque saint Félix, fonda à Vertou une communauté de moines qui eut un immense succès; il n'y en avait point encore dans le pays de Retz ni dans le Comté nantais. Le monastère était très riche en biens fonds. Le roi Franc Dagobert en unit une grande partie à son domaine vers 630. La première église de Vertou date de ce temps-là. Au commencement du XII^e siècle, l'abbé, qui était aussi abbé de Saint-Jouin-de-Marnes, cessa d'y résider, et fit gouverner l'abbaye par des préposés appelés prévôts, amovibles d'abord puis inamovibles comme les abbés. Vertou comprenait une partie de la forêt ducale de Touffou. La seigneurie de la Maillardière, actuellement à la commune des Sorinières, était en 1392-1402 à Briant Maillard, chevalier. Des nombreux aveux de cette seigneurie publiés par le *Bulletin de la Société archéologique*¹, nous détachons les deux résumés suivants:

« 21 JUIN 1524, aveu rendu par Pierre Hamon, escuyer, seigneur de la *Gillière*, à escuyer Gilles de Peillac, seigneur de la *Rousselière*, tenue en arrière-fief de la juridiction de la *Maillardière*, pour la métairie de la *Gouronnière*, tenue à foy, hommage et rachat. — 30 JUIN 1537, aveu rendu à écuyer François Gabard, seigneur de la *Maillardière*, par Adam Le Bouyer et consorts, pour leurs héritages du lieu de la petite *Blanchardière*, tenus à devoir de 40 sols monnaie et 2 chapons de rente, faisant moitié de 4 livres de rente dues sur ledit village, et à une demi-charretée de bian avec 2

1. Année 1895. M. le marquis de l'Estourbeillon.

bœufs et un homme par chaque mois, plus au devoir de *quintaine* le jour des noces de chaque nouveau marié, consistant en : un *jallon de vin contenant 2 pots et demi*, mesure de la *Maillardière*, qui est pareille à celle de *Vertou*, un mets *de bœuf avec de la bonne moutarde et un pain et demi valant 6 deniers*. » Au XV^e siècle, les habitants payaient au duc un droit de billot sur les vins vendus en détail. En 1750, les religieux construisirent à travers la Sèvre la chaussée de *Vertou* au *Chêne*.

En 1793, au début de l'insurrection vendéenne, les rassemblements des communes situées dans le voisinage de *Vertou*, entre la Loire et la Sèvre, étaient placés sous le commandement de *Lyrot* de la *Patouillère* ; ils avaient plusieurs camps à portée de la route de Nantes à *Clisson* : la *Louée*, les *Cléons*, la *Croix-Moriceau*. Le 30 mars, la garde nationale de Nantes délogea les insurgés de la *Louée* et s'empara de quelques canons ; il y eut un nouvel engagement le 10 avril. Le 20 juin, le général *Beysser* attaqua la *Louée* ; cerné par des forces supérieures, après avoir enlevé plusieurs postes, il dut battre en retraite et fut heureusement secouru par un bataillon que lui envoya *Canclaux* et qui arrêta l'ennemi. Le 29 juin, *Lyrot* attaquait Nantes par le faubourg *Saint-Jacques*.

Le camp des *Naudières*, établi à *Rezé* après la délivrance de Nantes, inquiétait l'armée de *Lyrot*. Le 30 août, les insurgés passèrent la Sèvre à *Vertou*, attaquèrent le camp républicain de la rive gauche, et furent repoussés jusqu'au pont ; le lendemain ils revinrent à la charge et furent forcés de passer sur la rive droite. Ces attaques étaient conduites par *Lyrot* isolé ; mais, dans les jours suivants, il combina une attaque avec *Charette* ; et le 7 septembre, les deux corps vendéens, formant une armée nombreuse, se jetèrent sur le camp par deux côtés et furent de nouveau repoussés (*V. Rezé*). Vers le 16, *Grouchy*, qui commandait aux *Naudières*, enleva *Vertou* aux royalistes, pendant que l'armée de

Mayence entra en campagne par *Aigrefeuille*, et il les poursuivit jusqu'au *Pallet*. *Canclaux*, en retraite sur Nantes après la bataille de *Torfou* du 19, passait à portée de leurs rassemblements menaçants.

En 1815, le duc de Bourbon, qui commandait dans l'Ouest, voyant que la résistance contre Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, était impossible, résolut de quitter la France ; il s'arrêta le 28 mars à la *Maillardière*, se dirigeant sur *Paimbœuf* où il s'embarqua le 31 pour l'Espagne.

EGLISE *Saint-Martin* : 1881-89, st. og., trois nefs, flèche élégante et hardie. En remplacement d'une église romane du XI^e siècle remaniée à diverses époques.

ARCH. — *Ep.celt.* : Silex taillés, nombreuses haches en pierre polie et en bronze, monnaies gauloises, trois menhirs et débris mégalithiques. — *Ep. G.-Rom.* : Monnaies romaines, briques à rebords, débris gallo-romains. — *M. A.* : Tombeaux et ornements mérovingiens, monnaie mérovingienne.

Commune de Basse-Goulaine

Superficie : 1,378 hectares. — Population : 1234 habitants.

Population agglomérée : 425 habitants.

Cette commune, située au N. du canton, borde la *Loire* au N. et s'étend, au S., jusqu'au *plateau de Vallet*. Elle est traversée par la *Goulaine canalisée* et arrosée par les petits ruisseaux de *Launay-Sillay* et de la *Patouillère*. La partie située dans la vallée du fleuve comprend des terres très fertiles et de vastes prés marais, coupés par de petits canaux, où le chanvre est cultivé. Les terrains sont protégés contre les débordements de la *Loire* par la *levée de la Divate* qui a son origine à l'O. de la commune. En dehors de la levée sont des prairies submersibles portant les noms d'*îles Dorion*, *Lecrate* et *Lorideau*. Dans la partie S., le territoire est lé-

gèrement vallonné et atteint l'altitude de 40 mètres au moulin du Bois-Brûlé. Les landes qui bordaient le plateau ont été défrichées depuis 1850.

Les courses de chevaux eurent lieu, à leur création en 1835, dans la lande de la Pelée, au S. de la commune; elles s'y renouvelèrent en 1869.

Le BOURG est à l'O., au bord de la vallée de la Loire, par 9 mètres d'altitude; il est traversé par un chemin de grande communication. Il a une école de filles et une de garçons; une foire annuelle. Une voiture publique le relie à Nantes, distant de 8 kilomètres. Le chemin de fer projeté de Nantes à Chalonnes aura une station à proximité du chef-lieu.

La COMMUNE est desservie par une route nationale, qui forme sa limite S., et par trois chemins de grande vicinalité; le réseau de ses voies entretenues est de 24 kilomètres. Elle renferme environ 70 lieux habités, parmi lesquels les villages de la Rivière, situé près de l'origine de la levée de la Divate, la Basse-Lande, les Coupries, les Roulleaux, la Jarniguarnière et les Vallées; puis les domaines des Grésillères, des Onchères et de la Champagnère.

En 1123, la paroisse dépendait de l'évêché. En 1555, l'écluse établie sur le ruisseau de Goulaine fut démolie par ordre du roi Henri II. La châellenie de Goulaine, anciennement aux sires de Clisson, fut confisquée, en 1420, sur Marguerite de Clisson et son fils Olivier de Blois.

EGLISE *Saint-Brice*: 1880, st. og., nef, bas côtés. A la place d'une église ayant des parties des XIV^e et XV^e siècles.

ARCH. — *Ep. celt.*: Menhirs.

Commune de Haute-Goulaine

Superficie : 2,059 hectares. — Population : 1,656 habitants.

Population agglomérée : 268 habitants.

Cette commune, située au N.-E. du canton, est comprise

entièrement dans le bassin de la *Goulaine* et s'étend au S. jusqu'au *plateau de Vallet*, où elle atteint l'altitude de 61 mètres au village de la Louée. Sa limite, à l'E. et au N., est formée par la *Goulaine canalisée* et bordée de vastes prés marais dont quelques-uns produisent du chanvre et de l'osier. Le sol est légèrement ondulé.

Le BOURG, dans la partie O. par 23 mètres d'altitude, est traversé par trois chemins de grande vicinalité; sa distance à la station de Vertou est de 4 kilomètres. Il y a une école de garçons et une de filles; deux foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par une route nationale qui la limite au S. sur 3 kilomètres, et par cinq chemins de grande communication; le réseau de ses voies entretenues est de 28 kilomètres. Une colonne placée sur la route de Nantes au Loroux, exécutée comme route stratégique, rappelle qu'elle fut achevée en 1836 par le 40^e régiment de ligne. Le chemin de fer projeté de Nantes à Chalonnes doit traverser le territoire de Haute-Goulaine au N.-O.

On compte une centaine de lieux habités, parmi lesquels les villages de la Bonnaudière, la Chabossière, la Louée, la Basse-Rivière, Saint-Martin, et les domaines de la Chataigneraie, la Haudinière, les Montils, puis les Cléons, où sont réunies, dans un musée, des antiquités romaines et du moyen âge recueillies en ce même lieu.

On fabrique dans la commune des objets de vannerie.

Le château de Goulaine¹, bâti vers 1500, est un monument intéressant. On peut encore y admirer les restes de décorations et d'ameublements des XVI^e et XVII^e siècles, des plafonds peints et sculptés, d'anciennes tapisseries en cuir, des lambris ornés, et quelques tableaux, malheureusement endommagés. On y voit une chambre où couchèrent Henri IV et Louis XIV.

La châellenie de Goulaine était, en 1112, à Marcis de Gou-

1. En 1362, Goloyne.

laine, qui tenait à féage des moines de Vertou l'église de Sainte-Radegonde de Goulaine; il la leur rendit en 1138 pour faire admettre parmi eux deux de ses fils. La seigneurie comprenait cinq châtellenies et neuf juridictions; elle fut érigée en marquisat en 1621.

EGLISE *Sainte-Radegonde* : 1881, st. og., nef, bas côtés. On y a conservé de la vieille église, le caveau qui contient les tombeaux des seigneurs de Goulaine.

ARCH. — *Ep. celt.* : Silex taillés, haches en pierre polie, monnaies gauloises. — *Ep. G.-Rom.* : Aux Cléons, ruines gallo-romaines : mosaïques, colonnes, poteries, monnaies, constructions. — *M. A.* Beau château de Goulaine des dernières années du XV^e siècle : porte en anse de panier avec bandeau à contre-courbure et à crochets, fenêtre rectangulaire à meneaux croisés ornementés.

Commune de La Haie-Fouassière

Superficie : 1,173 hectares. — Population : 1,589 habitants.

Population agglomérée : 368 habitants.

Cette commune, située à l'E. du canton et limitée au S. par la *Sèvre*, est à cheval sur le *plateau de Vallet*; elle appartient aux bassins de la *Sèvre* et de la *Goulaine*. Le ruisseau de la *Cochonnière* la limite au couchant. Son sol est presque plat dans la partie N.; au S., des coteaux escarpés bordent la vallée sinueuse de la *Sèvre* et présentent les sites les plus agréables. Aux moulins du Breil, à l'altitude de 65 mètres, on jouit d'une des vues les plus étendues du département. La vigne en est la principale culture et donne un vin estimé.

Le BOURG, situé au S., à un demi-kilomètre de la rivière, par 35 mètres d'altitude, est desservi par deux chemins de grande communication. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de filles et une de garçons; deux foires

annuelles. On y fait des *fouasses*, petits gâteaux assez renommés dans la contrée.

La COMMUNE est desservie par le chemin de fer de Nantes à la Roche-sur-Yon, dont la station est à un kilomètre au N. du bourg; par une route nationale, et par trois chemins de grande vicinalité. Le réseau de ses voies entretenues a 22 kilomètres.

Elle renferme 65 agglomérations et lieux habités dont les villages de la Croix-Moriceau, la Cornillière, la Cochonnière, la Caillaudière, la Caillerie, les Brandières, Launay, la Prairie et la Désirée. On y remarque : le beau château moderne du Hallay et ses dépendances; les domaines du Breil, de Rochefort, de la Faubretière et de la Ferronnière.

Un pont en maçonnerie franchit la *Sèvre* à l'amont du bourg. Il y a un petit port à l'aval de cet ouvrage.

La seigneurie de Rochefort-sur-Sèvre était, en 1426, à Guillaume de Rochefort. En 1484, Louis de la Haye, seigneur de la Haye, était grand-maître de l'artillerie sous le duc François II.

EGLISE *Notre-Dame* : 1848, st. og., nef, transept, chevet trois pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Silex taillés.

Commune de Saint-Fiacre

Superficie : 379 hectares. — Population : 530 habitants.

Population agglomérée : 235 habitants.

La petite commune de Saint-Fiacre est située au S.-E. du canton, au confluent de la *Sèvre* et de la *Maine*, où elle occupe un mamelon couvert de vignes et bordé de riants coteaux aux pieds desquels sont de riches prairies. On y rencontre des sites ravissants et des vues remarquables. L'air y est très sain. L'altitude y varie entre 7 et 55 mètres. Elle

produit du vin blanc estimé. Sa limite avec Maisdon a été rectifiée en 1814.

Le BOURG est situé au centre et sur le plateau, par 53 mètres d'altitude, à l'intersection de deux chemins de grande communication et à 3 kilomètres et demi de la station de la Haie-Fouassière, sur la ligne de Nantes à la Roche-sur-Yon. Il y a deux écoles de filles et une de garçons ; trois foires annuelles.

Trois chemins de grande vicinalité desservent la COMMUNE, dont le réseau vicinal a seulement 6 kilomètres. Les ponts de la Haie et de la Ramée sur la Sèvre, et de Bel-Abord sur la Maine, relient Saint-Fiacre aux bourgs de la Haie-Fouassière, de Vertou et de Châteauthébaud. Un droit de péage, racheté en 1879 par le département, était perçu au pont de la Ramée.

On compte vingt lieux habités dont les seuls importants sont : la Bourchinière, la Métairie et la Pétière. Les beaux domaines du Coin, de la Péraudière et de la Cantrie occupent de charmantes situations sur le versant des coteaux. Parmi les plus jolis points de vue, on remarque ceux du bourg et des coteaux de la Pétière et du Luneau.

L'église a été fondée par les seigneurs de Goulaine ; elle était nommée Saint-Hilaire-du-Coin au XII^e siècle, puis Saint-Fiacre-du-Coin.

EGLISE *Saint-Fiacre* : 1895, st. rom., nef et transept, chevet circulaire. En remplacement d'une église du XV^e siècle de style ogival et rectangulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Hache en pierre polie ; silex taillés.

Commune de Châteauthébaud

Superficie : 1,763 hectares. — Population : 1,594 habitants.

Population agglomérée : 391 habitants.

La commune de Châteauthébaud, située au midi du canton,



Châteauthébaud. — Vue prise du pont de Cassineau.
(D'après un croquis de M. H. Meinot.)

couvre le versant E. du plateau d'Aigrefeuille et appartient tout entière au bassin de la *Sèvre*. Elle est limitée à l'E. par la *Maine*, et arrosée par ses tributaires de gauche, les petits ruisseaux de la *Turmelle*, de la *Bourdinière*, de *Bel-Abord* et de *Launay*.

Cette commune, dont l'altitude atteint 66 mètres à la Haie, a une vaste et belle vallée à son centre. La jolie rivière de la *Maine*, au cours sinueux et encaissé, coule en regard de paysages ravissants, avec leurs plans inclinés, leurs coteaux abrupts, leurs grands arbres formant de beaux berceaux de verdure. Le bourg domine ce gracieux vallon, assis sur l'arête d'une colline aux flancs inaccessibles et revêtus d'énormes rochers; l'église s'élève au bord du précipice. Près de là sont des jardins en terrasse d'où l'on jouit d'une des vues les plus pittoresques du département.

Le BOURG est situé à l'E. de la commune, par 40 mètres d'altitude, à 6 kilomètres et demi de la station de la Haie-Fouassière; il est desservi par deux chemins de grande communication. Il y a deux écoles de filles et une de garçons; une foire annuelle.

La COMMUNE est desservie par une route nationale, qui forme sa limite S. sur 3 kilomètres, et par quatre chemins de grande vicinalité; le réseau de ses voies entretenues est de 30 kilomètres.

On y compte une centaine d'agglomérations et lieux habités, notamment les villages de la Basse et la Haute-Poterie, le Moulinier, la Haie, les Brosses, les Montils et les beaux domaines de la Placelière, la Bourdinière, la Turmelière, la Templierie, la Verrerie et le Rafflé.

Il y a sur la *Maine*, au bas du bourg, une minoterie importante. Grâce à une écluse à sas construite à côté, en 1890, la *Maine* se trouve accessible aux petits bateaux à l'amont de Châteauthébaud. Cette jolie rivière est traversée par les ponts de Bel-Abord, de Caffineau et de la Turmelière.

La paroisse de Châteauthébaud est antérieure à 1287. La

châtellenie de Châteauthébaud ou Montrelais était, en 1294, à Jean de Montrelais.

EGLISE *Saint-Martin*: 1825; plein cintre, nef, transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.*: Haches en pierre polie. — *Ep. G.-Rom.*: A Saint-Gabriel, briques à rebords, ruines gallo-romaines, poteries samiennes. — *M.-A.*: Du château de la Bourdinière, XV^e siècle, tourelle et base de quelques vieux murs.

Commune des Sorinières

Superficie: 1,077 hectares. — Population: 1,209 habitants.

Population agglomérée: 318 habitants.

Cette commune, située à l'O. du canton, a été érigée par une loi du 31 mai 1865 et formée de portions de territoire prises aux communes de Vertou, de Pont-Saint-Martin et du Bignon. Elle occupe le sommet et les deux versants du plateau d'Aigrefeuille, et appartient aux bassins de la *Sèvre* et du *Lognon*. Elle est limitée, au N., par les ruisseaux de la *Dilure* et de l'*Epinais*, tributaires de la *Sèvre*; au S., par le *Lognon* et ses affluents, les ruisseaux de *Touffou* et de la *Vincée*. Le sol est presque plat; l'altitude atteint 40 mètres au village du Héry.

Le BOURG est situé au N.-O., à l'embranchement de deux routes nationales, par 30 mètres d'altitude et à 7 kilomètres et demi de Nantes. Il y a une brigade de gendarmerie, une école de garçons et une de filles. Le chemin de fer à voie étroite de Nantes à Legé y a une station.

Cinq foires ont lieu chaque année sur le vaste champ de Villeneuve, situé à 2 kilomètres au S.

La COMMUNE est desservie par deux routes nationales et quatre chemins de grande communication; ses voies entretenues forment un réseau de 26 kilomètres. Elle renferme 55 villages et hameaux, dont les Granges-de-Villeneuve, le Tail-

lis, la Haute-Lande, le Héry, la Fernière et les domaines de la Maillardière, la Chatterie, la Blanchardière, la Cour Neuve et Villeneuve.

L'an 1200, la duchesse Constance fit commencer les bâtiments de l'abbaye de Notre-Dame-de-Villeneuve, dans un joli lieu au bord du Lognon, alors à la paroisse du Bignon et au sein de la forêt de Touffou, et elle y établit des religieux de l'abbaye de Buzay; elle mourut en 1201 et fut ensevelie dans une chapelle de l'abbaye dont les bâtiments n'étaient pas encore achevés. Son époux, Guy de Thouars, mort en 1213, fut enseveli près d'elle. Le dernier abbé mourut en 1789 et ne fut pas remplacé. L'abbaye devint bien national et fut vendue par l'État.

EGLISE *Notre-Dame* : 1840 ; style ogival, nef et transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. cell.* : Hache en pierre polie. — *M. A.* : ruines de l'abbaye de Villeneuve, pierres tombales du XIII^e siècle, une de 1278.

CANTON DU LOROIX-BOTTEREAU

Sept communes :

Le Loroux, Saint-Julien-de-Concelles, la Chapelle-Basse-Mer, Barbechat, le Landreau, la Remaudière, la Boissière.

Superficie : **15,720** hectares. — Population : **15,322** habitants.

Le canton du Loroux-Bottreau occupe la partie E. de l'arrondissement de Nantes. La *Loire* le longe au N. O. sur une grande étendue ; il est entouré à l'O. et au S. par les cantons de Vertou et de Vallet, et il est borné au N.-E. par le département de Maine-et-Loire. Il appartient aux bassins de la *Loire*, de la *Divate* et de la *Goulaine* ; il est traversé par le *plateau de la Remaudière*, du S.-E. au N., et par trois petits plateaux qui s'en détachent et se dirigent parallèlement vers le S.-O. La *Loire* en baigne la partie N.-O. ; la *Divate* forme sa limite N.-E., et la *Goulaine*, sous le nom de *Gueubert*, sa limite S., puis, sous son nom propre, sa limite S.-O. Les ruisseaux de *Beauchêne*, du *Pé-Bardou* et de la *Carterie*, tributaires de la *Goulaine*, arrosent sa partie S.

Les terres fertiles de la vallée de la Loire s'étendent jusqu'au pied des coteaux de la Chapelle-Basse-Mer et de Saint-Julien-de-Concelles ; elles sont préservées des inondations du fleuve par une levée insubmersible construite vers 1850, comprise entre le Port-Moron, près de l'embouchure de la

Diviate, et Basse-Goulaine. Cette levée protège environ 3,000 hectares de terrains. Des boires et des petits canaux sillonnent les prairies et en permettent l'irrigation.

Le territoire du canton est largement ondulé dans la partie S. ; il est assez accidenté au N. et à l'E. Les coteaux qui bordent la vallée de la Loire ont de grands horizons ; ceux de la vallée de la Diviate ont des sites gracieux. L'altitude s'élève de 4 mètres à l'O., à 100 mètres à la Boissière.

Le *gneiss*, plus ou moins *schisteux*, recouvre toutes les communes du canton. L'*argile* et les *cailloux roulés* se rencontrent au centre et à l'E.. Bancs de calcaire à l'O. et au S.. Gisements d'*amphibolite* et de *diorite* au N. et au S. du Loroux. Vastes *alluvions* dans la vallée de la Loire. *Dépôts tourbeux* au bord de la Goulaine.

Aucune voie ferrée ne touche actuellement le canton ; celle qui est projetée de Nantes à Chalennes doit le traverser de l'O. à l'E. Douze chemins de grande communication le desservent. Il est en communication avec la rive droite de la Loire, par deux grands ponts métalliques, établis sur le fleuve entre Mauves et la Chapelle-Basse-Mer, Thouaré et Saint-Julien-de-Concelles.

La vigne, le blé, l'avoine, les prés artificiels sont cultivés dans toutes les communes ; les prairies naturelles y sont fort belles. La vigne occupe à peu près le quart de la superficie cultivée. Le commerce s'étend sur les vins, les fourrages, le blé, l'avoine, le chanvre et l'osier. L'industrie de la tonnellerie est très répandue dans le canton.

Commune du Loroux-Bottereau

Superficie : 4,393 hectares. — Population : 3,809 habitants.

Population agglomérée : 1,192 habitants.

L'importante commune du Loroux-Bottereau occupe la partie centrale du canton, et confine, au levant, à Maine-

et-Loire. Elle s'étend, sur une longueur de plus de dix kilomètres, entre la *Diviate* qui forme sa limite N.-E., et la *Goulaine* sa limite S.-O. Le *plateau de la Remaudière*, qui la coupe dans sa partie E., forme la ligne de partage des eaux de ces deux petites rivières. Elle est arrosée par les ruisseaux du *Pé-Bardou*, de la *Carterie* et du *Coudray*, qui prennent leurs sources sur le versant O. du plateau et viennent se jeter dans les marais de la *Goulaine*. A l'E., le petit cours d'eau de la *Sensive* coule vers la *Diviate*.

Son territoire est assez mouvementé : bas et marécageux au S.-O., il s'élève vers l'E. suivant une pente douce, légèrement vallonnée, et atteint, sur le plateau de la Remaudière, l'altitude de 80 mètres. Le joli vallon de la Diviate est bordé de coteaux agréables. Toutes les terres sont bien cultivées, les vignes y sont fort nombreuses et produisent un vin estimé.

La PETITE VILLE du Loroux-Bottereau est au centre, dans une belle situation, par 52 mètres d'altitude, et traversée par quatre chemins de grande communication. Elle est desservie par deux voitures publiques : l'une qui la relie directement à Nantes et l'autre à la station de Thouaré, distante de 8 kilomètres. Elle renferme une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons, une de filles et une station d'étalons ; il s'y tient quinze foires annuelles. Il y a une tannerie qui emploie beaucoup d'ouvriers et une taillanderie ; la charcuterie y est en renom. Le commerce des vins blancs du pays est très important.

Le chemin de fer projeté de Nantes à Chalennes aura une station à proximité du chef-lieu.

La COMMUNE est desservie par six chemins de grande communication, et son réseau vicinal entretenu est de 62 kilomètres. On y compte près de 200 villages et hameaux, parmi lesquels : le Pé-Bardou, la Bluterie, la Boulaie, la Carrière, la Coinderie, la Landelle, la Malonnière, l'Orsellière, la Pouivetière, la Rouxellière, puis les domaines de la Dimerie, la Mouchetière et le Douet-Rouaud.

De la ville du Loroux et de ses environs, on jouit de points de vue remarquables, notamment aux moulins Berrière et du Pé.

HISTOIRE. — La chapelle Saint-Symphorien appartenait aux moines de Saint-Florent-le-Vieil en 1073. En 1090, Arri était le seigneur de la châtellenie du Loroux. En 1105, les moines furent confirmés par le seigneur Alain dans la paisible propriété de l'étang et du moulin qu'ils avaient créés au Loroux ; et ils lui versèrent à ce sujet quatre livres. C'est la patrie de Geoffroy, archevêque de Bordeaux au XII^e siècle. En 1150, le prieuré de Sainte-Radegonde fut donné à l'abbaye de Saint-Sulpice. La châtellenie du Loroux était, en 1294, à Guillaume Botherel ; celle du Pont-de-Louen, en 1389, à Tiphaine du Verger, fut unie au marquisat de Goulaine en 1621 ; enfin celle de la Haie-Bottereau était, en 1464, à Guillaume de Bazoges.

Le duc Jean V passa au Loroux en 1420 pour se rendre à l'invitation perfide de Marguerite de Clisson, duchesse de Penthièvre. Après avoir recouvré sa liberté, il fit démanteler la forteresse. Au commencement du XV^e siècle, un hôpital avec chapelle y fut fondé par Catherine de Machecoul ; en 1432, son héritier, Gilles de Retz, confirma les dons en dimes sur la châtellenie du Loroux et céda l'hôpital en bénéfice au premier vicaire de la chapelle. En 1474, le château appartenait à Pierre Landais, trésorier du duc François II.

Dans son voyage à Nantes en 1565, Charles IX dina et coucha, le 12 octobre, au Loroux-Bottereau, qualifié alors de « *petite ville et chateau* ».

Au commencement de l'insurrection de 1793, les habitants révoltés se placèrent sous la conduite du maître d'école. L'église et le bourg furent incendiés l'année suivante.

Les habitants du Loroux se soulevèrent en 1815 et firent partie du corps d'armée de Suzannet réuni à Maisdon le 15 mai. Les officiers vendéens réunis au Loroux à la fin de juin protestèrent contre le traité de paix signé le 25 juin.

Lors du soulèvement légitimiste du mois de juin 1832, les détachements de troupes campés au Loroux prévinrent la formation des rassemblements.

EGLISE *Saint-Jean-Baptiste* : 1857-70 ; style ogival, trois nefs, triple transept, chevet circulaire. Bel édifice. — *Chapelle Saint-Laurent* : XI^e siècle, st. roman, remaniée par endroits, nef rectangulaire suivie d'un chœur moins large. Sert de mairie.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : A la Blanchetière, briques plates et à rebords ; monnaies romaines. Au Perron, ruines gallo-romaines. — *M. A.* : Au Perron et au moulin de la Motte, tombeaux en calcaire coquiller ; château du Loroux : restes de murailles et de quatre tours, souterrain, vaste étang au S.-E.

Commune de Saint-Julien-de-Concelles

Superficie : 3,131 hectares. — Population : 3,602 habitants.

Population agglomérée : 622 habitants.

La commune de Saint-Julien-de-Concelles, une des plus riches de la contrée, est située à l'O. du canton et appartient presque tout entière au bassin de la Loire. Elle est coupée, dans sa partie S., par le *plateau du Loroux* qui en laisse une petite surface au bassin de la Goulaine. Sa fertile vallée, qui longe le fleuve, est sillonnée d'un grand nombre de boires et de petits canaux ; elle produit le chanvre, le blé et les fourrages ; derrière la vallée s'élèvent des plateaux où sont cultivés les céréales et la vigne ; au midi, sont les *marais de la Goulaine* où l'on rencontre des plantations d'osier. Le *canal de Goulaine* forme sa limite S. et la Loire sa limite N.-O. La commune possède les îles du fleuve appelées la *Chenaie*, le *Haut-Bois* et une partie de celle d'*Arrouix*.

La levée de la Diviate protège la vallée contre les inondations de la Loire. Le sol de la commune est légèrement

ondulé et s'élève jusqu'à l'altitude de 50 mètres au moulin de la Bertaudière. Le vin blanc des coteaux est estimé.

Le BOURG est situé au bord de la vallée en vue du fleuve, vers le centre de la commune et par 11 mètres d'altitude ; il est à 5 kilomètres de la station de Thouaré, sur le passage de la correspondance du Loroux ; deux chemins de grande vicinalité s'y croisent. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons et une de filles ; deux foires annuelles.

Un pont en tôle à poutres droites, formé de deux parties, traverse les deux bras de la Loire vis-à-vis du bourg de Thouaré (voir Thouaré).

La COMMUNE est desservie par cinq chemins de grande communication et son réseau vicinal entretenu est de 53 kilomètres. Elle renferme 185 agglomérations et lieux habités ; les principaux villages sont : Boire-Courant et la Chebuette, situés au bord du fleuve, Embreil, avec son petit port sur le canal de Goulaine, l'Angle-Sort, Bel-Air, Cahérault, les Carrouils-Vallée, la Charrère, Montrelais, le Haut Village-Vallée, les Planches, la Praudière ; il y a un certain nombre de maisons de campagne, parmi lesquelles : la Jousselière, le Bois-Adam, la Gagnerie, la Blinière, la Meslerie, la Vrillière.

HISTOIRE. — En 1104, l'église fut confirmée par l'évêque à l'abbé de Saint-Florent de Saumur moyennant un denier d'or, la chapelle Saint-Symphorien comprise. Les moines de l'abbaye de Villeneuve possédaient en Loire, depuis le XIII^e siècle, une île appelée alors *Redrecaill* et qui correspond à l'île actuelle du Haut-Bois ; ils y avaient une écluse et ils pêchaient autour de l'île jusqu'à une douzaine de brasses des rives (près de 20 mètres) ; le duc Jean V avait des écluses et des pêcheries vis-à-vis, sur la rive de Thouaré ; en 1436, les moines avaient commencé à édifier deux moulins à blé sur chaland au bord de l'île. Le duc, prévenu que ses pêcheries pouvaient souffrir de ce voisinage, fit arrêter les travaux, puis, après avoir fait procéder à une enquête

et fait examiner le droit des moines, il autorisa l'établissement des moulins sur étappes à l'endroit le plus profitable pour eux et le moins endommageable pour lui, et de manière qu'ils ne pussent nuire à la pêche ni à la navigation. Le duc, après avoir taxé les moines à 4 livres de rentes pour cet octroi, leur abandonna la rente en retour d'une messe annuelle anniversaire qu'ils s'engagèrent à dire pour lui et ses prédécesseurs. La châtellenie de la Sénéchalière et celle du Gué-au-Voyer étaient, en 1300, à Geffroy Sebran ; celle du Chesne, en 1411 à Renaud de Bazoges, fut unie au marquisat de Goulaine en 1621 ; celle du Plessis-Glain était, en 1445, à Charles de Montfort. En 1400, l'île de Bazat était à Guillaume de Beaumanoir.

En 1793, l'église fut endommagée ; les châteaux du Gué-au-Voyer et de la Sénéchalière furent détruits.

EGLISE *Saint-Julien* : 1737-1845 ; plein cintre, trois nefs, transept, chevet circulaire. — *Chapelle Saint-Barthélemy*, à 2 kilomètres et demi au N.-E. du bourg : XV^e ou XVI^e siècle : style ogival, nef rectangulaire sans fenêtres et un bas côté séparés par des arcades ogivales, bas côté à fenêtres ogivales géminées, chœur plat postérieur moins large que la nef.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : A Saint-Barthélemy, débris de briques plates et à rebords. — *M. A.* : Château du Gué-au-Voyer, motte rectangulaire ; sous la motte, un couloir et deux caves voûtés. — *Mod.* : A la Gonotrie, levée de la Divatte, manoir modeste, porte og. ornée.

Commune de la Chapelle-Basse-Mer

Superficie : 2,560 hectares. — Population : 3,046 habitants.

Population agglomérée : 693 habitants.

La commune de la Chapelle-Basse-Mer, *Bassameri* et non *Beata matris*¹, est au N. du canton et limitrophe de Maine-

1. De la Boredrie.

et-Loire ; elle est presque tout entière dans le bassin de la Loire : le fleuve la limite au N.-O. sur 4 kilomètres ; le plateau de la Remaudière, qui la coupe dans son angle E., en laisse une lisière au bassin de la Divate ; une partie de l'île d'Arroux en dépend. La vallée du fleuve à l'O., protégée par la levée de la Divate et arrosée par la boire de l'Épine, produit des plantes textiles et fourragères ; en dehors de la levée sont des prairies submersibles. Dans la partie E., le territoire est élevé et a de jolis ravins ; il est arrosé par le petit ruisseau de la Tannerie, tributaire du fleuve. On y cultive la vigne et les céréales. Des beaux coteaux qui dominent la vallée, la vue s'étend jusqu'à Nantes. L'altitude atteint 70 mètres au village de l'Aubardière.

La commune est reliée à la rive droite de la Loire par un pont en tôle à poutres droites, construit de 1878 à 1882 à l'amont du bourg de Mauves et formé de deux parties. (Voir Mauves).

Le BOURG de la Chapelle-Basse-Mer s'élève au centre de la commune, sur le sommet d'un coteau, par 51 mètres d'altitude. Il est desservi par deux chemins de grande communication et relié par un service de correspondance à la gare de Mauves, distante de 5 kilomètres. C'est un centre d'affaires assez important pour les vins et la tonnellerie ; on y fabrique de l'eau-de-vie et du vinaigre. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons et deux de filles ; trois foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par cinq chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu est de 32 kilomètres. On y compte 160 agglomérations et lieux habités, dont les villages de Saint-Simon, l'Épine-Gaudin, le Guineau, l'Aubardière, les Bois, le Bois-Méchine, le Bois-Viaud, le Noretier, Pierre-Percée, la Pinsonnière, le Praud, la Tronnière et le domaine de la Masure.

Des carrières de gneiss sont exploitées à la Garenne, à l'Épine, au Guineau et au Chêne-Vert. Parmi les nombreux

points de vue de la commune, on remarque ceux du bourg, des Rochelles, de l'Épine et du Port-Moron.

HISTOIRE. — En 1138, les moines de Marmoutier cédèrent la Chapelle-Basse-Mer aux chanoines de Doulon et reçurent l'autorisation de s'établir à Sainte-Croix de Nantes. La châtelainie de l'Épine-Gaudin fut donnée en 1409 à Marguerite de Clisson, fille du Connétable ; confisquée en 1420 sur son fils Penthievre, après la trahison dont Jean V fut victime, elle passa en apanage à Richard de Bretagne, comte d'Etampes, frère du Duc. Ce Richard, qui fut père du duc François II, y avait fait élever une maison, en manière de forteresse mais non défendable, pour en faire sa demeure. Après la mort de Richard, le capitaine de la place, qui y habitait pour son plaisir, voulut contraindre les habitants de Basse-Goulaine et de Saint-Julien à faire le guet du château ; il les avait taxés à 12 sous 6 deniers pour les réparations, comme un seigneur eût pu faire pour une forteresse destinée à protéger ses sujets et à les recevoir avec leurs biens en temps de guerre. Le duc Jean V, le 22 décembre 1438, déchargea les habitants de cette obligation. Un mois plus tard, en raison du dommage causé aux villageois de l'Épine-Gaudin par le voisinage de la garnison, le duc ordonna la démolition entière des travaux exécutés. La châtelainie fut unie, en 1621, au marquisat de Goulaine.

En 1815, pendant les Cent Jours, les chefs vendéens d'Antichamps, de Suzannet et Auguste de la Rochejaquelein, assemblés à la Chapelle, y décidèrent un soulèvement des habitants de la campagne pour le 15 mai.

Lors du soulèvement légitimiste du mois de juin 1832, des rassemblements formés à la Chapelle-Basse-Mer, dans la nuit du 3 au 4, furent aussitôt dispersés : il y eut un tué et un blessé parmi les insurgés.

EGLISE *Notre-Dame* : 1874 ; st. og., nef et bas côtés, transept, chevet à pans. En remplacement d'une église du XVI^e siècle, og. et plein cintre, à deux transepts. — *Chapelle*

Saint-Pierre-ès-liens : XVI^e siècle ; st. og., nef rectangulaire.

ARCH. — *Ep. cell.* : Haches pierre polie. — *M. A.* : Restes informes du château de l'Épine-Gaudin : butte, fossés dans le roc. Ruines du moulin de la Giraudais, XV^e siècle.

Commune de Barbechat

Superficie : 1,122 hectares. — Population : 998 habitants.

Population agglomérée : 262 habitants.

Cette commune, située au N.-E. du canton, où elle est limitrophe du Maine-et-Loire, a été créée par décret du 11 juillet 1868 et détachée du territoire de la Chapelle-Basse-Mer. Elle occupe, au bord de la *Divate*, le sommet et le versant E. du plateau de la *Remaudière* ; elle est arrosée du N. à l'E. par les petits ruisseaux du *Champ-Galop*, du *Champ-Chapron* et de la *Therbertière*, affluents de la *Divate*.

Le sol est assez accidenté ; l'altitude y atteint 88 mètres au Bois-Jahant. La belle vallée de la *Divate*, qui sépare l'Anjou de la Bretagne, présente des sites gracieux et variés.

Le BOURG, autrefois simple village nommé le Bois-GUILLET, est situé à l'E. et domine la vallée par 78 mètres d'altitude ; il est traversé par un chemin de grande communication et distant de 9 kilomètres de la station de Mauves. Il y a une école de garçons et une de filles ; une foire annuelle.

La COMMUNE est desservie par deux chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu est de 15 kilomètres. Elle renferme 49 agglomérations et lieux habités parmi lesquels les villages de la Breulière, le Bois-Jahant, Fourneau, la Massonnière, et les domaines de la Berrière, du Beau-Soleil, de la Monderie et du Bois-Jahant. On exploite dans la vallée de la *Divate* quelques carrières de gneiss.

Du vieux Barbechat, ancien bourg, il reste de curieuses

ruines dans un site des plus pittoresques fermé, au midi, par un ravin profond et, à l'E., par les bords abrupts de la *Divate*.

La seigneurie de la Berrière était, en 1438, à Edouard de Goulaine. Au dernier siècle, l'église et le cimetière étaient au *Vieux-Barbechat* où résidait un procureur spécial du général de la Chapelle-Basse-Mer. La translation de l'église au Bois-Guillet, où elle est actuellement, fut décidée en 1769.

ÉGLISE *Sainte-Marie-Madeleine* : 1886 ; st. rom., nef et transept, chevet circulaire (sans clocher).

ARCH. — *Ind.* : Motte féodale ou tumulus au bord de la *Divate*, près de l'église en ruines du *Vieux-Barbechat* ; cette motte rappelle, par sa situation, celles de la Motte en Bouguenais au bord de la Loire, de Saint-Étienne-de-Mer-Morte dominant le Falleron, de Prigny surplombant le ruisseau de ce nom. Les fouilles ont produit des couches de cendre, des ossements, et quelques débris de poterie sans caractère.

Commune du Landreau

Superficie : 2,276 hectares. — Population : 2,016 habitants.

Population agglomérée : 252 habitants.

La commune du Landreau, détachée du Loroux, occupe le N. du canton. Elle a été érigée en succursale en 1844 et en commune par une loi du 25 mars 1863. Assise sur un plateau qui se détache de celui de la *Remaudière*, et tout entière dans le bassin de la *Goulaine*, elle est arrosée, à sa limite S., par la *Goulaine*, nommée *Gueudert* dans sa partie supérieure, et au S.-E., par le ruisseau de *Beauchène*. Son territoire, très ondulé, atteint, au N.-E., l'altitude de 90 mètres. La vigne en couvre une grande partie et produit un vin blanc de bonne qualité. Les bords de la *Goulaine* sont marécageux à la partie inférieure. Les vastes landes qui existaient encore au milieu du siècle, sont aujourd'hui cultivées.

Le BOURG est au centre de la commune, à l'intersection de trois chemins de grande communication, sur le plateau et par 60 mètres d'altitude ; sa distance à la station du Pallet, sur la ligne de Nantes à la Roche-sur-Yon, dépasse 8 kilomètres. Il y a deux écoles de filles et une de garçons ; deux foires annuelles. On y fait le commerce des vins blancs et on s'y occupe de tonnellerie.

La COMMUNE est desservie par trois chemins de grande communication et son réseau vicinal entretenu a 36 kilomètres. Elle renferme 85 villages et hameaux, parmi lesquels : le Bas-Briacé, la Blissière, la Bodinière, la Gautrie, la Goulbaudière, la Guilbaudière, la Masure, la Renouère et la Rinière ; on remarque le château de Briacé et les domaines de Beauchêne, du Jaunais et de Racapé. Il y a plusieurs sources ferrugineuses près de la Bazillière et on exploite des carrières de gneiss à la Barbonnière et à Beauchêne. Du bourg, de Beauchêne et de Racapé, on découvre de grands et beaux horizons.

En 1401, la seigneurie du Bas-Briacé, était à Renaud de Bazoges. Celle de la Tour Gasselín, confisquée par le duc en 1420, fut unie au marquisat de Goulaine en 1621.

EGLISE de l'*Immaculée-Conception* : 1846 ; plein cintre, nef et transept, chevet circulaire.

Commune de la Remaudière

Superficie : 1,299 hectares. -- Population : 1,086 habitants.

Population agglomérée : 155 habitants.

Cette commune, située à l'E. du canton et limitrophe de Maine-et-Loire, s'étend sur le sommet et le versant N. du plateau de la Remaudière, qui la laisse presque tout entière dans le bassin de la *Divate* ; le ruisseau de ce nom forme sa limite N. ; elle est arrosée par plusieurs petits cours d'eau,

notamment ceux du *Lac Roger*, de l'*Ebaudière* et de la *Sensitive*.

Son territoire est presque horizontal sur le plateau, où l'altitude atteint 99 mètres, mais la vallée de la *Divate* est accidentée et présente de fort jolis sites. De nombreuses landes ont été mises en culture depuis la première moitié du siècle.

Le BOURG est situé au N., sur le versant du plateau et sur la rive gauche de la *Divate*, par 76 mètres d'altitude. Il est également éloigné de 14 kilomètres des stations de Mauves et du Pallet ; mais le chemin de fer projeté de Nantes à Chalonnes doit avoir une station à sa proximité. Trois chemins de grande communication le desservent. Il y a une école de garçons et une de filles ; deux foires annuelles. Les habitants de la Remaudière font des toiles pour leur usage. Au village des Tuileries, on fait des briques, des tuiles et des poteries grossières.

La COMMUNE est desservie par cinq chemins de grande communication, et son réseau vicinal entretenu est de 17 kilomètres. On y compte 54 agglomérations et lieux habités, dont les villages de la Bourderie, l'Ebaudière, les Mays, la Minaudière, et le domaine de l'Aujardière. La commune possède un registre de l'état-civil bien tenu, de 1501 à 1572. Au XVIII^e siècle, un même recteur desservait la Remaudière et la Boissière.

EGLISE *Saint-Martin* : 1869 ; style og., nef et transept, chevet plat.

Commune de la Boissière

Superficie : 937 hectares. — Population : 765 habitants.

Population agglomérée : 291 habitants.

La petite commune de la Boissière est située à l'extrémité E. du canton et limitrophe de Maine-et-Loire ; elle est tout entière sur la rive droite de la *Divate*, qui la limite à l'E., au

S. et à l'O. ; le petit ruisseau du *Pin* l'arrose à sa limite N.-O. Son territoire est presque plat, sauf dans la vallée de la Divate, dont les bords sont agréablement variés. L'altitude atteint 100 mètres à la Coupaudière.

Le BOURG, à l'O. et au bord de la vallée qu'il domine par 81 mètres d'altitude, est également distant de 16 kilomètres des stations du Pallet, sur la ligne ferrée de Nantes à la Roche-sur-Yon, et de Mauves, sur celle de Paris. Il y a une école de filles et une de garçons ; deux foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par deux chemins de grande communication qui se croisent au bourg ; son réseau vicinal entretenu est de 13 kilomètres. Elle sera desservie par le chemin de fer projeté de Nantes à Chalonnes. On y compte 36 lieux habités, dont les villages de la Bregeonnaire, la Tremblaie, les Tuileries et le château de la Péquinière.

Depuis un temps immémorial, il s'y fabrique en grand nombre des poteries et des tuiles communes. Les habitants font des toiles pour leur usage.

La seigneurie de la Boissière était, en 1456, à Maurice de la Noë. Au XVIII^e siècle, la paroisse de la Boissière-du-Doré et celle de la Remaudière avaient le même recteur ; elles faisaient partie des marches d'Anjou et n'étaient pas imposées au fouage.

EGLISE *Notre-Dame* : XVII^e et XVIII^e siècles ; plein cintre, nef et transept, chevet plat.

CANTON DE VALLET

Cinq communes :

Vallet, la Chapelle-Heulin, le Pallet, Mouzillon, la Regrippière.

Superficie : 11,651 hectares. — Population : 10,498 habitants.

Le canton de Vallet est situé dans la partie S.-E. de l'arrondissement de Nantes. Il confine au département de Maine-et-Loire dans toute sa partie E. et il est entouré au N., à l'O. et au S., par les cantons du Loroux, de Vertou, d'Aigre-feuille et de Clisson. Il est traversé par le *plateau de Vallet* qui se détache au N.-E. de celui de la Remaudière, et sépare les bassins de la *Sèvre* et de la *Goulaine*. Il est arrosé au N. par le ruisseau de *Goulaine*, sous ses deux noms de *Gueubert* et de *Goulaine* et au S. par la *Sanguèse* et la *Sèvre* ; le ruisseau du *Poyet* coule dans la partie N.-O. vers la *Goulaine*, et les ruisseaux de la *Logne* et de l'*Yseron*, tributaires de la *Sanguèse*, baignent la partie E.

Le territoire est légèrement vallonné au N., et plus accidenté vers le S. Les vallées de la *Sèvre* et de la *Sanguèse* sont très encaissées et ont de fort belles rives. Sur le plateau de la Remaudière, au N.-E., le sol s'élève jusqu'à 100 mètres. Au N.-O., des prés marais bordent la *Goulaine*.

On rencontre un soulèvement de *granit* et de *gneiss granitoïde* à Vallet. Le *gneiss* est répandu dans toutes les parties du canton ; l'*argile* et les *cailloux roulés* au N.-E. et à l'O. Vaste banc de *diorite* et d'*amphibolite* au S. Gisement

de *quartz hyalin* au N. Blocs de *grès* et de *poudingue* au couchant et au midi. Marais *tourbeux* au bord de la Goulaine.

Le canton de Vallet est desservi par la ligne ferrée de Nantes à la Roche-sur-Yon, au S.-O. ; par une route nationale et dix chemins de grande communication.

L'agriculture y est prospère. Dans toutes les communes on cultive la vigne, le blé, l'avoine, les choux et les plantes fourragères. Le principal commerce est celui des vins blancs, qui sont très renommés ; les produits agricoles, les volailles, les œufs, le beurre, les vaches laitières sont l'objet de transactions commerciales assez suivies.

Commune de Vallet

Superficie : 5,629 hectares. — Population : 4,901 habitants.

Population agglomérée : 1,128 habitants.

Cette importante commune, qui donne son nom au bon vin du pays, occupe, au centre, presque la moitié de la superficie du canton et s'étend au S.-E. jusqu'au département de Maine-et-Loire. Sa limite avec la Chapelle-Heulin a été rectifiée en 1813. Elle est traversée du N.-E. au S.-O. par la ligne de partage des eaux de la *Goulaine* et de la *Sèvre*, et arrosée au N. et à l'O. par la *Goulaine* sous le nom de *Gucubert*, et par les ruisseaux de la *Pélinière* et du *Poyet* ; à l'E. et au S., par la *Sanguèse*, qui forme la limite de Maine-et-Loire, et par les ruisseaux de la *Logne* et de l'*Yseron*. Son territoire vallonné est couvert en grande partie de vignes bien cultivées qui parent les plateaux ; il atteint l'altitude de 99 mètres au N.-E., au point où le *plateau de Vallet* se détache de celui de la *Remaudière*. Les petites vallées de la *Sanguèse* et de la *Logne* sont agréablement accidentées.

Le *nour*, situé dans la partie S. et près de la *Logne*, par 54 mètres d'altitude, est desservi par cinq chemins de grande

vicinalité ; un service de correspondance le relie à la station du Pallet, sur la ligne de Nantes à la Roche-sur-Yon, distante de 7 kilomètres. Il y a une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons et une de filles ; il s'y tient 16 foires annuelles. C'est un centre d'affaires assez important.

La commune est traversée par sept chemins de grande communication, et son réseau vicinal entretenu est de 73 kilomètres. On y compte environ 230 agglomérations et lieux habités, notamment les villages de Bonne-Fontaine, les Cha-boissières, la Chalousière, les Corbeillères, les Courères, les Laures, la Massonnière, la Nouillère, la Pélinière, la Pommeraie, le Landreau et le Rozeau, puis les châteaux et domaines de la Noë-Bel-Air, le Clairay, le Bois-Benoist, la Guipière, Fromenteau, Yseron. La carrière de la Touche, au N.-E. du bourg, fournit d'excellents matériaux pour l'empiècement des chemins et la bâtisse. De la butte de la Noë-Bel-Air, où l'altitude atteint 76 mètres, on jouit d'un vaste panorama qui s'étend par dessus la vallée de la Goulaine jusqu'à Nantes.

HISTOIRE. — Vers 1160, l'évêque donna la chapelle et la dime de Vallet aux moines du prieuré de Sainte-Croix de Nantes dépendant de Marmoutier. La seigneurie de Vallet était, en 1188, à Lucas de Vallet, et en 1261 à Olivier de Clisson ; celle de Fromenteau, en 1430 à Eonnet le Roux, fut unie au marquisat de la Galissonnière en 1638 ; celle de la Boucherie était, en 1430, à Roland de la Boucherie, et enfin, celle des Montils-de-Bazoges, en 1481, à Anne le Roux, femme de Roland de Bazoges. On y comptait de nombreuses juridictions. En 1626, il y avait à Vallet une école publique.

La paroisse de Vallet fut fort éprouvée par les guerres de la Vendée.

EGLISE *Saint-Louis* : incendiée en 1794, réédifiée en 1812 et remplacée en 1869 ; st. og. nef, bas côtés continués autour

du chœur, transept, 5 chapelles dans l'abside; bel édifice, clocher non achevé.

ARCH. — *Ep. celt.* : Hache en pierre polie. — *Ep. G.-Rom.* : Vestiges de voie romaine de Pirmil vers Angers. — *Ind.* : Galerie souterraine dans le rocher, partié de 7 à 8 mètres de longueur.

Commune de la Chapelle-Heulin

Superficie : 1,343 hectares. — Population : 1,350 habitants.

Population agglomérée : 349 habitants.

Commune située au N.-O. du canton, sur le versant N. du plateau de Vallet qu'elle effleure; limitée au N. par la Goulaine, et au N.-E. par son affluent le Poyet. Son territoire est généralement plat; l'altitude y atteint 40 mètres à l'Hivernière. Des prés marais bordent la Goulaine.

Le BOURG est situé à l'E., à l'intersection de deux chemins de grande vicinalité et par 23 mètres d'altitude. Il est relié par une correspondance à la station du Pallet, située à 4 kilomètres sur la ligne de Nantes à la Roche-sur-Yon. Il y a une école de garçons et une de filles; treize foires annuelles.

Trois chemins de grande communication desservent la commune, dont le réseau vicinal entretenu est de 21 kilomètres. On y compte 85 villages et lieux habités, notamment la Bernardière, les Bois, la Cochonnière, la Laurière, la Morsonnière, la Sauzaie, le château de l'Hivernière et les domaines des Juyons et de la Cassemichère. Près du village de Montrou, où l'on exploitait autrefois un four à chaux, est un petit port de déchargement sur la Goulaine canalisée.

HISTOIRE. — En 1138, le seigneur de Goulaine abandonna aux moines de Vertou, avec l'agrément de l'évêque, les églises de la Chapelle-Heulin et de Sainte-Radegonde de Goulaine, pour faire admettre deux de ses fils dans un monastère dépendant de Saint-Jouin; il avait afféagé ces

mêmes terres des mêmes moines depuis quelques années seulement. La seigneurie de la Chapelle-Heulin ou Acigné, en 1449 à Jean d'Acigné, fut unie au marquisat de Goulaine en 1621.

Au mois de juin 1832, le 5, les attroupements légitimistes qui tentaient de se former à la Chapelle-Heulin furent dispersés par un détachement de troupes de ligne.

EGLISE *Saint-Eutrope* : incendiée pendant la Révolution, reconstruite de 1812 à 1819; plein cintre, nef rectangulaire, un bas côté, chevet plat.

ARCH. — *Ep. Celt.* : Hache en pierre polie.

Commune du Pallet

Superficie : 1,118 hectares. — Population : 1,461 habitants.

Population agglomérée : 309 habitants.

La commune du Pallet est au S.-O. du canton et au bord de la Sèvre, qui la limite au S. Du côté N., elle s'étend jusqu'au plateau de Vallet et le dépasse quelque peu vers le bassin de la Goulaine; la Sanguèse l'arrose au S.-E. Son territoire, en grande partie couvert de vignes et légèrement ondulé, est borné au midi par des coteaux qui dominent la belle vallée de la Sèvre aux sites ravissants. Les bords de la Sanguèse sont escarpés et d'un aspect agréable. L'altitude atteint 50 mètres à la Louvetrie.

Le BOURG, situé au S., sur la rive droite de la Sanguèse et par 28 mètres d'altitude, est traversé par une route nationale. Il a un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons et une de filles; deux foires annuelles. La station du chemin de fer de Nantes à la Roche-sur-Yon en est à 1,300 mètres.

La COMMUNE est desservie par la route nationale, qui passe au bourg, et par deux chemins de grande vicinalité; ses voies entretenues forment un réseau de 23 kilomètres. On y compte environ 50 villages et lieux habités, notamment Saint-Michel,

entre le bourg et la gare, la Cognardière, le Pé-de-Vignard, le Pé-de-Sèvres, le Landais, la Noue, la Mare, puis les domaines de la Mercredière, de la Galissonnière et de la Sébinière. Le parc de la Galissonnière possédait autrefois des collections remarquables de plantes et de végétaux exotiques. Sur le pont Cacault, au bas du bourg, se dresse un obélisque élevé en 1806 à la mémoire de François Cacault, sénateur, en reconnaissance des services rendus à la contrée. Au village du Port-Domino, bordant la Sèvre, il y a un petit quai de déchargement. Une minoterie est en activité sur la Sèvre et une chamoiserie sur la Sanguèse, près du bourg. Plusieurs carrières sont exploitées au Pé-de-Sèvres, aux Primaux et à Saint-Michel.

Le vin du Pallet a une bonne réputation dans le pays nantais. Il y avait des vignes au XII^e siècle.

Abélard, le philosophe rival de saint Bernard, aussi populaire par ses malheurs que par ses travaux, naquit au Pallet en 1079 et mourut au monastère de Cluny en 1142.

HISTOIRE. — L'église appartenait en 1123 à l'évêché de Nantes. La châtellenie du Palais était en 1090 à Daniel du Palais, et en 1315 à Raoul Jouvain; elle comprenait six paroisses et fut unie au marquisat de Goulaine en 1621. La seigneurie de la Jannièrre, en 1430 à Guillaume Goheau, fut érigée en vicomté en 1644, et cette même année la seigneurie de la Coignardière, qui était en 1466 à François de la Lande, lui fut annexée. La seigneurie du Plessis-Guéry était, en 1458, à Guillaume Sauvaige. La Galissonnière, ancienne vicomté de la Jannièrre, fut érigée en marquisat en 1658 en faveur de Jacques Barin, et reçut l'annexion du Plessy-Guéry.

En 1420, le seigneur du Pallet ayant trempé dans l'attentat de Penthièvre contre Jean V, son château fut démoli.

Les seigneuries de la Galissonnière et de la Jannièrre ainsi que la trêve de Saint-Michel, toutes trois actuellement au Pallet, dépendaient encore de Monnières au XVIII^e siècle.

Au milieu de ce siècle, le marquis de la Galissonnière se rendit célèbre à la tête des armées navales.

EGLISE *Saint-Vincent* : 1859-62; st. rom., nef et transept, chevet circulaire. — EGLISE *Saint-Michel* : modeste église moderne, plein cintre, nef, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Tuiles à rebords dans la Sèvre. — *M.-A.* : Epée mérovingienne. Ruines du château au bord de la Sanguèse, motte féodale, restes de murs très épais; une partie de la chapelle romane du château, XI^e siècle.

Commune de Mouzillon

Superficie : 1,651 hectares. — Population : 1,477 habitants.

Population agglomérée : 279 habitants.

Cette commune, au S. du canton et limitrophe du département de Maine-et-Loire, est presque tout entière dans le bassin de la *Sanguèse*; sa partie S. est dans celui de la *Sèvre*. Elle est arrosée de l'E. à l'O. par la *Sanguèse*, qui reçoit à droite le ruisseau de la *Logne*, et à gauche celui de la *Gulletière*; au S.-E. par le ruisseau du *Chaintreau* et ses deux petits tributaires le *Fontereau* et la *Récivière*. Le sol est, en général, peu mouvementé, sauf dans la vallée de la *Sanguèse* dont les bords sont accidentés. L'altitude atteint 70 mètres à la limite E. La vigne est la culture principale de la commune, le vin est généralement estimé.

Le bourg, situé au N., au bord de la *Sanguèse* et par 30 mètres d'altitude, est desservi par deux chemins de grande vicinalité et par la station du Pallet, qui en est à 5 kilomètres. Il y a une école de filles et une de garçons.

La commune est traversée par une route nationale et par quatre chemins de grande communication; le réseau de ses voies entretenues est de 27 kilomètres. Elle renferme 60 agglomérations et lieux habités dont les villages de la Barillère, la Grange, la Barre, Champoinet, le Douand, la Greu-

zardière, la Morandière, la Rouaudière, puis le domaine de la Morandière.

En 1311, l'évêque de Nantes donna la cure de Mouzillon à son archidiacre. La seigneurie du *Bois-Rouaud* était en 1289 à Nicole de Machecoul, femme de Philippe Pantin ; celle de la Barillère était, en 1414, à Garnier.

EGLISE *Saint-Martin* : 1873 ; st. og. 2^e ép., nef, bas côtés, transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Silex taillés.

Commune de la Regrippière

Superficie : 1,910 hectares. — Population : 1,309 habitants.

Population agglomérée : 530 habitants.

Cette commune, située à l'E. du canton, où elle touche à Maine-et-Loire, dépendait de Vallet ; elle fut érigée en succursale en 1820, formée en commune par décret du 21 février 1863, puis agrandie, en 1891, d'une petite surface bordant le bourg et prise à la commune de la Chaussaire. Elle est tout entière dans le bassin de la *Sanguèse*. Elle est arrosée par le ruisseau de ce nom qui lui sert de limite au S.-E., et par ses affluents : la *Logne*, dont la source est au N.-O., et la *Regrippière*, qui passe au bourg. Le sol est peu mouvementé ; son altitude, assez élevée, atteint 100 mètres au N.-E. La vigne y est peu répandue.

Le BOURG situé à l'E., par 80 mètres d'altitude et à 15 kilomètres de la station du Pallet, est desservi par un chemin de grande communication. Il y a deux écoles de filles et une de garçons ; deux foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par trois chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu est de 19 kilomètres. On y compte 47 agglomérations et habitations isolées, notamment les villages de la Grande-Aujardière, Bouchefoire,

les Douves, la Florencellerie, la Roussetière et la Porche-tière.

Une chronique rédigée par un serviteur de Charles IX rapporte que le 9 octobre 1565, le roi coucha à « la Regrepierre (en Vallet) qui est une belle petite abbaye de religieuses ». Cette abbaye de l'ordre de Fontevrault y avait été fondée au XII^e siècle.

EGLISE *Saint-François-de-Sales* : 1835, plein cintre, nef, transept, chevet circulaire.

CANTON DE CLISSON

Sept communes :

Clisson, Monnières, Gorges, Saint-Lumine-de-Clisson,
Saint-Hilaire-du-Bois, Gétigné, Boussay

Superficie: **12,172** hectares. — Population: **12,472** habitants.

Le canton de Clisson est situé au S.-E. de l'arrondissement de Nantes ; il est entouré, au N. et à l'O., par les cantons de Vallet et d'Aigrefeuille. Les départements de Maine-et-Loire et de la Vendée le limitent sur une grande étendue au S.-E., et ils sont profondément pénétrés par les communes de Gétigné et de Boussay. Compris tout entier dans le bassin de la *Sèvre*, il est traversé, au S.-O., par le *plateau de Maisdon*, et au S.-E., par celui de *Boussay*. La *Moine* le sépare de Maine-et-Loire ; la *Sèvre*, de la Vendée ; puis la *Maine*, en partie, du canton d'Aigrefeuille. Il est baigné par un certain nombre de cours d'eau tributaires de ces trois rivières, notamment le *Chaintreau* et la *Marger e*, affluents de la *Sèvre*, et l'*Osée*, affluent de la *Maine*.

Dans cette partie de son cours, la *Sèvre* est une rivière capricieuse : elle sort de son lit tous les ans et souvent dans un intervalle très court ; à des périodes éloignées, environ 30 ans, elle monte en quelques jours à une hauteur considérable, elle envahit les usines et les habitations de sa vallée et y cause de grands ravages.

Le territoire n'est mouvementé qu'aux abords des rivières,

qui sont toutes encaissés entre des coteaux élevés et ravinsés et dont les rives présentent des sites ravissants. L'altitude varie entre 10 mètres au bord de la *Sèvre*, à Monnières, et 100 mètres sur le plateau de Boussay.

On trouve le *granit* dans toutes les parties du canton ; le *gneiss granitoïde* au N., rive droite de la *Sèvre* ; le *gneiss* et le *mica-schiste*, rive gauche. *Argile* et *cailloux roulés* au S.-E, entre la *Sèvre* et la *Moine*. Blocs erratiques de grès ; *calcaire argileux* au couchant. *Quartz hyalin* à Clisson.

Le canton est traversé par les lignes ferrées de Nantes à la Roche-sur-Yon et de Clisson à Cholet ; il est desservi par une route nationale et douze chemins de grande communication. On y cultive la vigne, principalement dans la partie N., le blé, le maïs ; les prairies naturelles et artificielles y sont nombreuses. Les vins, le blé, les bestiaux, les cuirs, les laines font l'objet du commerce. Sur les bords de la *Sèvre*, à Clisson et à l'amont de cette ville, l'industrie exploite quelques tanneries, minoteries, filatures et fabriques d'étoffes de laines.

Commune de Clisson

Superficie: 928 hectares. — Population: 2,916 habitants.

Population agglomérée: 2,343 habitants.

La commune de Clisson, située vers le milieu du canton, est limitrophe des départements de Maine-et-Loire à l'E., et de la Vendée au S. Elle occupe les deux rives de la *Sèvre*, mais sa plus grande surface est sur la rive droite, entre le ruisseau du *Chaintreau* qui coule au N. et la rivière la *Moine* au S. Elle est accidentée. L'altitude y atteint 62 mètres au village de la *Ourie*, et 35 mètres dans la partie haute de la ville.

LA PETITE VILLE DE CLISSON, placée sur les rampes et les crêtes des deux rives de la *Sèvre*, juste au-dessous du confluent formé par la *Sèvre* et la *Moine*, est une des plus

pittoresques du département. Son antique château, vénérable débris du passé, est situé au bord de la coquette rivière, sur la rive gauche, et vis-à-vis l'embouchure de la Moine qui se perd sur la rive droite ; le grand donjon démantelé domine, majestueux et triste, les maisons du plateau et laisse tomber un regard mélancolique sur les cours abandonnées, les pans de murs en ruines, les vastes salles éventrées de la demeure des Clisson.

Il y a soixante ans, la ville n'avait encore que deux ponts : le premier, sur la Sèvre, au pied du château, reliait les deux parties de la ville ; le second, jeté tout près de là, sur l'embouchure de la Moine, assurait ses communications avec le Poitou. Ces vieux ouvrages, bien insuffisants, ont été complétés en 1837 par un pont de trois arches jeté sur la Sèvre, à l'aval de la ville ; puis, en 1841, par un beau viaduc de quinze arches jeté sur la Moine, à l'amont du vieux pont.

Les maisons de la petite ville sont bâties en amphithéâtre, celles des crêtes dominant celles des pentes, qui, à leur tour, dominent celles des bords de la Sèvre. Dans toute l'étendue de la ville, les rives de la Sèvre n'ont pas de sentier et elles sont bordées de jardins coquets attendant aux habitations. A l'amont de la ville, les bords des deux rivières ont des sites de toute beauté, mais l'angle formé par leur confluent, la rive droite de la Sèvre et la rive gauche de la Moine, appartient au territoire de Gétigné. C'est dans cet angle que sont les deux belles garennes qui ont fait l'enchantement de tant de visiteurs. La ville renferme un hospice fondé en 1623, une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de filles et une de garçons, une classe maternelle, deux tanneries et une filature de laine. Il s'y tient un marché deux fois par semaine et douze foires par an.

La commune de Clisson n'a, en dehors de la ville, que deux faibles parties de son territoire au bord de la Sèvre : à l'amont, une petite bande sur la rive gauche, d'un aspect sauvage

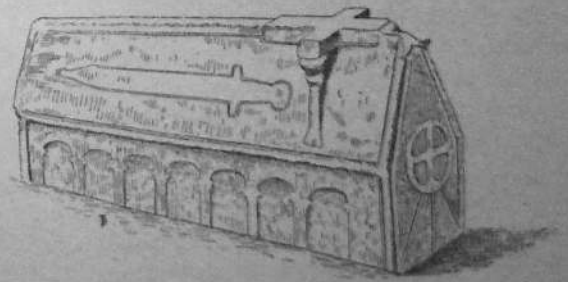
mais délicieux ; à l'aval, sur la rive droite, une bande plus longue descend en serpentant jusqu'au ruisseau de Chain-treau, au bruit de la chute du Gerveau.

Elle est traversée par une route nationale et trois chemins de grande communication qui desservent le chef-lieu ; la longueur de ses voies entretenues est de 23 kilomètres. La station de Clisson, bien que touchant la ville, est située sur le territoire de Gorges ; elle dessert la ligne de Nantes à la Roche-sur-Yon et celle de Clisson à Cholet qui s'embranchent sur la première à 2 kilomètres au S.

Les villages sont en petit nombre ; on en compte vingt seulement ; les plus importants sont la Dourie, la Brebonnière, Bournigal et le Sauzay. Les faubourgs de la Trinité, Saint-Gilles et la Madeleine renferment un grand nombre d'habitations.

La carrière de Mocrat, située à 1 kilomètre de la ville, fournit des pierres pour l'entretien des routes de la contrée.

Clisson comprenait autrefois cinq paroisses : Saint-Gilles, Saint-Jacques, la Madeleine, la Trinité et Notre-Dame. Elle ne forme plus qu'une paroisse, celle de Notre-Dame, avec une succursale, la Trinité.



Tombeau mérovingien recueilli à Clisson.

HISTOIRE. — Clisson faisait partie des Marches communes du Poitou. En 1038, la châtellenie, formée de 13 paroisses,

était à Guy de Clisson. Les Bénédictines de la Trinité devaient exister dès ce temps-là. En 1105, les moines de l'ordre de Saint-Augustin avaient à Clisson une maison qui passa dans la suite aux bénédictines de Vertou. Olivier de Clisson fut nommé baron par le duc de Bretagne Guy de Thouars, en 1199. Le château semble avoir été commencé en 1233; des remparts furent édifiés autour de la ville au XIII^e siècle et au XIV^e. On rencontre une succession de seigneurs sous le nom d'Olivier de Clisson, jusqu'au connétable de France, compagnon de Duguesclin. En 1344, l'un d'eux, Olivier III, eut la tête tranchée, sur l'ordre du roi de France, pour s'être attaché à la cause de Montfort contre Penthièvre. Sa veuve, Jeanne de Belleville, fut l'une des trois Jeanne qui illustrèrent cette période de l'histoire de Bretagne; elle s'attacha à Jeanne de Montfort et fit former son fils à l'école de cette rude guerre de succession: ce fut Olivier IV. Après avoir bien servi le duc Jean IV, Olivier IV, devenu connétable de France, eut avec le duc de sanglants démêlés; il ne se sauva de l'attentat commis sur lui par Jean IV, qu'en abandonnant au duc, avare et cruel, les principales places de ses domaines, notamment Clisson et Blain; ses gens reprirent la ville de Clisson. En 1407, au moment de mourir, il arrêta la fondation, à Clisson, d'un collège de chanoines dont l'érection eut lieu trois ans après par ses enfants. Olivier IV fut le dernier des Clisson; il était fort brave, des plus riches et très avare. Il mourut en 1407 à Josselin, dont il avait fait sa résidence. Il avait fait augmenter les fortifications de la ville de Clisson. Sa fille Marguerite avait épousé, en 1388, Jean comte de Penthièvre et fils du compétiteur de Jean IV. En 1420, Marguerite, devenue veuve, et son fils attentèrent à la liberté du duc Jean V; après la délivrance du prince, la ville de Clisson fut prise par Richard de Bretagne, frère du duc, et les terres que Marguerite possédait dans le comté furent confisquées. Richard eut en apanage les châtellenies de Clisson et de l'Épine-Gaudin. En 1430, le duc affranchit les ha-

bitants de 180 livres de taille; voici à quelle occasion: Olivier IV, à ses derniers moments, les avait déchargés d'une taille de 180 livres, qu'ils lui payaient pour la garde de ses châteaux et, par compensation, il les avait obligés à faire cette garde en personne en temps de guerre; il avait prescrit à ses héritiers de ne pas s'écarter de cette règle. Cependant sa fille Marguerite avait continué à lever l'impôt; Richard de Bretagne voulut faire de même. Les habitants adressèrent une requête au duc en 1423; Jean V ordonna une enquête et, le 12 octobre 1430, il abolit la taille à condition que les habitants feraient le guet et la garde au château de Clisson.

Le duc François II, qui affectionnait cette belle résidence, fit achever le château, et y épousa Marguerite de Foix, sa seconde femme, en 1472. Il donna cette châtellenie à son fils naturel d'Avaugour. Clisson fut occupé en 1487 par le roi Charles VIII.

Les agglomérations de la Trinité et de Saint-Jacques étaient considérées comme des faubourgs de la ville de Clisson. Il y avait un ministre protestant en 1563. En 1588, Mercœur y avait une garnison qui fut assiégée par les calvinistes et ensuite par Henri de Navarre, sans résultat. Clisson était occupé pour Henri IV en 1595; la garnison y comprenait 35 salades (cavaliers), 30 arquebusiers, 200 hommes de pied commandés par deux capitaines et un lieutenant, sous la direction du baron d'Avaugour qui avait le titre de capitaine et commandait les cavaliers.

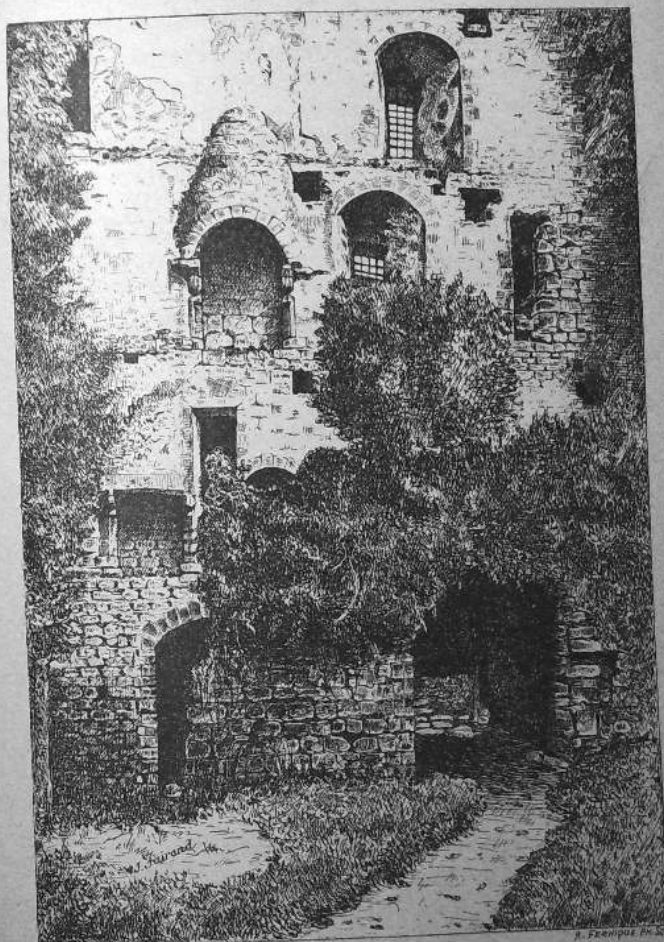
L'abbé de Saint-Jean-de-Marne, du diocèse de Poitiers, nomma aux cures jusqu'en 1774; ce fut ensuite l'évêque de Nantes jusqu'à la Révolution. En 1790, Clisson devint chef-lieu de district.

Les guerres de Vendée causèrent de grands ravages dans cette belle contrée. Au mois de mars 1793, la ville de Clisson était occupée par des gardes nationaux: le 14, elle fut attaquée par des détachements considérables de Vendéens qui

furent repoussés ce jour-là, revinrent à la charge le lendemain et se rendirent maîtres de la ville. Un détachement envoyé de Nantes le 12, au secours des habitants, en ramena de nombreux le 15; sa retraite fut, pendant une marche de six lieues, un combat continuel contre des masses d'insurgés. Le 17 septembre, Kléber entra à Clisson évacué et marcha sur Torfou; il y repassa le 19 après la perte de la bataille et se replia sur Nantes. Le 28, dans la seconde marche en avant de l'armée de Mayence, Clisson fut occupé par l'aile gauche commandée par Canclaux qui se réunit, à Montaigu, au corps d'armée. A la fin de cette terrible guerre, la malheureuse petite ville était en ruines. Elle doit sa résurrection à Cacault, né à Nantes en 1742 et auxiliaire du Premier Consul dans l'œuvre du Concordat comme ambassadeur de la République près du Pape. L'artiste ambassadeur fonda un musée à Clisson en 1798 et donna l'exemple de la reconstruction des maisons. Retiré dans cette ville en 1805, il y mourut la même année.

EGLISE paroissiale *Notre-Dame* : 1887, st. rom., nef, bas côtés, chœur voûte hémisphérique. — *La Trinité* : XI^e et XII^e siècles, restaurée en 1849 et 1869, st. rom. et roman de transition, nef, bas côtés, transept, chevet plat, une chapelle à chevet circulaire. — *Chapelle Saint-Jacques* : elle avait la forme d'une croix, il en reste la nef du XII^e siècle. — *Chapelle de la Madeleine*, roman retouché au XV^e siècle, nef rectangulaire, suivie d'un chœur rectangulaire moins large, et d'un chevet circulaire moins large encore.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Monnaie gauloise en or. — *M. A.* Château : Vaste et imposant édifice en ruines, des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, avec des reprises modernes. Les divers bâtiments qui le composent occupent, entre les douves, un espace d'environ 280 mètres de longueur et 140 mètres de largeur; les ruines conservées permettent d'en reconnaître le plan; deux pont-levis, l'un au N., l'autre au S., donnent entrée dans la vaste cour qui sépare le château en



Vue intérieure du château.

deux parties; au levant, la partie principale, qui domine la Sèvre, est la plus vieille; elle comprend une chapelle, de nombreux bâtiments et le donjon mis en communication par des poternes; les murailles ont de 5 à 6 mètres d'épaisseur; des bâtiments ont 6 étages; on y voit deux cheminées, remarquables par leurs grandes dimensions. L'autre partie renferme des prisons, le tribunal, puis des écuries modernes.

Commune de Monnières

Superficie : 824 hectares. — Population : 958 habitants.

Population agglomérée : 284 habitants.

La commune de Monnières est située au N.-O. du canton, sur le versant E. du plateau de Maisdon et sur la rive gauche de la *Sèvre*, qui en forme la limite N. Au dernier siècle, elle s'étendait sur la rive droite de cette rivière jusqu'à Saint-Michel, près du Pallet, qui était sa trêve. La *Sèvre* la baigne de l'E. à l'O. et elle est arrosée par les petits ruisseaux du *Mortrais* et de la *Salorge*, ses tributaires. Cette commune est en grande partie couverte de vignes qui produisent un vin estimé. Le sol est plat dans la partie S.; les bords de la Sèvre sont assez escarpés et présentent de beaux points de vue. L'altitude la plus élevée est de 66 mètres au village de Coursay.

Le BOURG, situé au N., à un demi kilomètre de la rivière et par 45 mètres d'altitude, est traversé par deux chemins de grande communication et desservi par la correspondance du Pallet à Aigrefeuille. Il y a une école de filles et une de garçons, deux foires annuelles. La station du Pallet en est à 2 kilomètres.

La COMMUNE est dotée de quatre chemins de grande communication; son réseau vicinal entretenu a un développement de 14 kilomètres. Elle renferme 31 agglomérations et

lieux habités, notamment les villages de Coursay, la Minière, le Mortrais, le Pont, et le domaine de la Cour-des-Mortiers. Le pont de Monnières, sur la Sèvre, était grevé d'un droit de péage qui fut racheté en 1879 par le département.

HISTOIRE. — La paroisse de Monnières est antérieure au XIII^e siècle. Jean de Mauges, seigneur de la Cormerais, mourut sans enfant peu après 1420; son frère Guillaume, accusé de complicité dans l'attentat commis contre le duc Jean V, était alors absent; la terre de la Cormerais avait été donnée par le duc à son frère Richard de Bretagne, puis par Richard à Roland de Sévérac. Guillaume la réclama en 1426 et offrit à Roland 200 écus en échange. La complicité de Guillaume n'ayant pas été prouvée, le duc approuva le don fait par son frère à Roland et la transmission de la terre de Roland à Guillaume. De la vieille demeure il ne reste plus que de vastes douves entourant des jardins et des bâtiments modernes.

Pendant les guerres de la Ligue, certaines demeures qui n'étaient pas mêlées au mouvement, étaient considérées comme maisons neutres: tel était le cas de la maison de la Jannière, où fut soigné le seigneur de la Courbejollière, blessé sous les yeux du roi de Navarre (depuis Henri IV), entre Monnières et Vallet. Les domaines de la Galissonnière et de la Jannière ont été détachés de Monnières au XVIII^e siècle et rattachés au Pallet.

EGLISE *Sainte-Radegonde*: XVI^e siècle, plein cintre, ogive au chevet plat, une nef et un bas côté.

Commune de Gorges

Superficie : 1,778 hectares. — Population : 1,801 habitants.

Population agglomérée : 251 habitants.

Cette commune située au centre du canton et touchant par

son extrémité S.-E. le département de la Vendée, est tout entière dans le bassin de la *Sèvre*. Elle est traversée par cette belle rivière et arrosée par ses affluents : à droite, le ruisseau du *Chaintreau*, qui forme la limite de Clisson ; à gauche, celui de la *Margerie*, qui reçoit les petits cours d'eau des *Mortiers* et de la *Paudière*.

Son territoire, en grande partie couvert de vignes, est vallonné ; l'altitude y atteint 54 mètres à Loiselinière. Les rives de la *Sèvre*, assez escarpées par endroits, y ont de ravissants paysages ; elles sont reliées par le pont du Liveau composé de cinq travées métalliques et situé à 600 mètres du chef-lieu.

Le BOURG, sur la rive gauche, au centre de la commune et par 39 mètres d'altitude, est traversé par deux chemins de grande communication. Il y a deux écoles de filles et une de garçons. Le chemin de fer de Nantes à la Roche-sur-Yon l'effleure ; la halte de Gorges est à 1,300 mètres au N.-O., et la station de Clisson en est à 2,300 mètres au S.-E..

La COMMUNE est desservie par une route nationale et six chemins de grande communication ; le réseau de ses voies entretenues a 39 kilomètres. Elle renferme 70 villages et hameaux, dont les plus peuplés sont : les Mortiers, les Belliards, Angrevier, la Gaubertière, la Brie, la Giraudière, le Liveau et la Paudière.

Deux industries sont établies sur la *Sèvre* : une chamoiserie importante à Angrevier, et une minoterie au Liveau ; elles ont des moulins à eau.

Une partie de la paroisse de Gorges dépendait des marches du Poitou ; elle était imposée à 17 feux en 1766, pour la partie hors des Marches.

ÉGLISE *Saint-Martin* : 1860-70 ; st. og. 1^e ép., nef et transept, chevet trois pans.

ARCH. — *M. A.* : Manoir de la Bâtardière, XV^e siècle ; pans de murailles, porte ogivale, fenêtre à meneaux croisés.

Commune de Saint-Lumine-de-Clisson

Superficie : 1,809 hectares. — Population : 1,263 habitants.

Population agglomérée : 214 habitants.

Cette commune, située à l'O. du canton, sur les deux versants du plateau de *Maisdon*, est arrosée, à l'E., par les petits ruisseaux de la *Courbejollière* et des *Naudières*, qui coulent vers la *Sèvre* ; au S. et à l'O., par la *Maine*, qui forme la limite O., et par ses tributaires, les ruisseaux de l'*Osée*, de la *Monnière*, de la *Grosssière* et de la *Grenouillère*. Son territoire, généralement plat, est accidenté dans la vallée de la *Maine* ; des coteaux assez élevés bordent cette jolie rivière. L'altitude atteint 60 mètres à la limite N.

Le BOURG est situé à l'E. par 30 mètres, au croisement de deux chemins de grande communication et à quatre kilomètres 1/2 de la gare de Clisson. Il y a deux écoles de filles et une de garçons.

La COMMUNE est desservie par six chemins de grande communication ; son réseau vicinal comprend 29 kilomètres de chemins entretenus. Elle renferme 47 villages et lieux habités, notamment : le Fresne, le Pay, le Mortier-Mainguet, la Pousinière et la Chambeaudière.

Une partie de la paroisse dépendait des Marches avantagères du Poitou. Au temps de la Ligue, Perrin, seigneur de la Courbejollière, de la religion réformée, tenait pour le roi : en 1587 et 1588, il eut de nombreux engagements dans le pays de Retz avec les hommes de Mercœur et défit, entre Monnières et Vallet, le régiment de Jarsay. En septembre 1591, il était retiré avec quelques fidèles dans son château de la Courbejollière, lorsque de Goulaine, lieutenant de Mercœur, vint l'y

La Courbejollière, XVI^e siècle.

D'après un croquis de M. de Boishéraud.

polie. — *Ep. G.-Rom.* : débris gallo-romains près la Courbejollière.

Commune de Saint-Hilaire-du-Bois

Superficie : 1,843 hectares. — Population : 1,277 habitants.

Population agglomérée : 263 habitants.

Cette commune, située au S.-O. du canton, où elle occupe les deux versants du plateau de Maisdon, est limitrophe de la Vendée. Elle est arrosée, sur le versant de la *Sèvre*, par les ruisseaux de la *Margerie*, de la *Courbejollière* et de la *Paudière*, et, sur le versant de la *Maine*, par le ruisseau de l'*Osée* qui en forme la limite S., et par ceux de la *Vaisse-lière* et de la *Monnière*. Son territoire est presque plat ; l'altitude y atteint 51 mètres au S.

surprendre ; il réussit à se sauver ; de Goulaine avait un seul canon. Le château fut pillé, brûlé et rasé.

Le château actuel fut édifié peu de temps après sur les ruines de l'ancien ; il est encore entouré de ses douves.

EGLISE *Saint-Léobin* : 1826-34, plein cintre, nef et transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. cell.* : Hache en pierre

Le BOURG, situé au centre, par 40 mètres d'altitude et à 3 kilomètres de la gare de Clisson, est desservi par trois chemins de grande vicinalité. Il y a une école de garçons et une de filles.

La COMMUNE est traversée par quatre chemins de grande communication. Son réseau vicinal entretenu à 28 kilomètres.

On y compte 45 villages et hameaux dont les plus peuplés sont : la Pichaudière, la Morinière, Beaulieu, Tilloux, la Garnerie et la Palaire.

La paroisse de Saint-Hilaire-du-Bois faisait partie des Marches avantagères du Poitou. Elle réclama en 1409 contre les *fouages* dont on l'imposait ; le duc Jean V la déchargea des fouages à venir. Elle payait quatre feux en 1766. Le registre des naissances remonte à 1596. Il y avait des protestants avant la Révolution. Les guerres de Vendée ont dévasté la commune ; beaucoup de maisons du bourg ont été détruites.

EGLISE *Saint-Hilaire* : incendiée en 1793, clocher de 1586 ; reprises modernes : og. et plein cintre, nef et transept, chevet plat.

Commune de Gétigné

Superficie : 2,349 hectares. — Population : 2,195 habitants.

Population agglomérée : 431 habitants.

Cette commune, située à l'E. du canton, est comme renfermée entre les départements de la Vendée et de Maine-et-Loire. Elle est séparée du premier par la *Sèvre*, et du second par la *Moine* et le ruisseau de la *Quantaie* ; elle est arrosée, dans la partie S.-O., par les petits ruisseaux de *Maupay*, du *Douet* et de la *Roche*, tributaires de la *Sèvre*. Elle s'étend sur un plateau ondulé bordé de coteaux qui dominent les jolies vallées de la *Sèvre* et de la *Moine*. L'altitude y atteint 96 mètres à l'E.

Le BOURG, situé à l'O., près de la *Sèvre*, par 39 mètres d'altitude, est traversé par un chemin de grande communication. La gare de Clisson en est distante de 3 kilomètres et demi, et celle de Cugand (Vendée) de 2 kilomètres. Il y a une école de garçons et une de filles. Sa population se compose principalement d'ouvriers et d'ouvrières employés dans les établissements industriels des environs.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et deux chemins de grande vicinalité; le réseau de ses voies entretenues a 33 kilomètres. On y compte 60 villages et hameaux parmi lesquels l'Anerie, la Coussais, la Foulantière, la Haute-Gente, la Mortière, la Retorière et Therbin. Il y a, dans la vallée de la *Sèvre*, sur le territoire de Gétigné, une fabrique d'étoffes de laine appelée l'Arsenal, et une défilocheuse qui produit de la charpie de laine et des étoffes dites *renaissances*; sur le territoire de Cugand, rive gauche, des filatures de laine et de coton et une importante fabrique de papier. La plupart de ces établissements sont actionnés par des moteurs à vapeur et par des moulins à eau qui fonctionnent lorsque le niveau de la rivière le permet.

La paroisse de Gétigné appartenait aux Marches communes du Poitou et n'était pas imposée au fouage avant la Révolution.

EGLISE *Sainte-Radegonde* : 1867-70, st. og., trois nefs. — *Chapelle Toute-Joie* : XVI^e siècle, st. og., transept ajouté plein cintre, chevet plat. — *Chapelle de Recouvrance* : XVI^e siècle, og., nef rectangulaire.

ARCH.— M. A. : Manoir de la Roche, belles ruines du XV^e siècle.

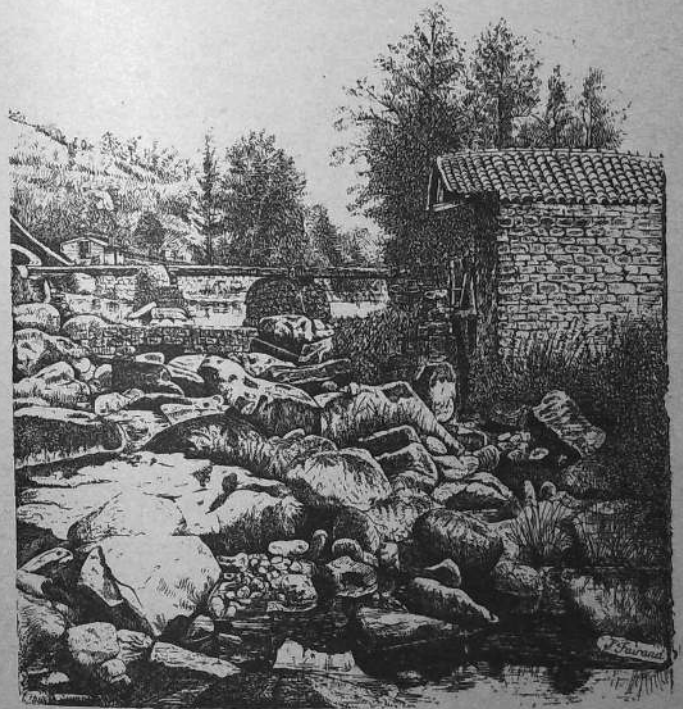
Commune de Boussay

Superficie : 2,641 hectares. — Population : 2,063 habitants.
Population agglomérée : 663 habitants.

Cette commune est enserrée, à l'extrémité S.-E. du canton,

entre le département de Maine-et-Loire qui la borne au N. et à l'E., et celui de la Vendée qui la borne au midi.

Elle est dans le bassin de la *Sèvre* en très grande partie et dans celui de la *Moine*; le *plateau de Boussay*, dirigé du N.-O. au S.-E., forme la ligne de partage des eaux de ces deux rivières. Elle est limitée par la *Sèvre*, au S., par le ruisseau



Le lit de la *Sèvre* à sec, au Charrier.
D'après une photographie de MM. Amouroux.

de *Torfou*, à l'E., et par celui de la *Quantaie*, affluent de la *Moine*, au N. Quelques petits cours d'eau, la *Gressière*, la *Morinière*, l'*Herbière* et le *Maupay*, tributaires de la *Sèvre*, l'arrosent dans la partie S.

La vallée de la *Sèvre*, étroite, très encaissée et dominée par des coteaux abrupts formés de rochers énormes, présente les sites les plus pittoresques. Sur les rampes du plateau, le territoire est légèrement ondulé. L'altitude atteint 100 mètres au hameau de la Clémencière.

Le BOURG, au S.-O., à un demi-kilomètre de la *Sèvre* et par 84 mètres d'altitude, est traversé par un chemin de grande communication. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de filles et une de garçons. Il s'y tient douze foires annuelles assez importantes, fréquentées par les commissionnaires parisiens qui achètent spécialement les bœufs gras dits de Cholet. On y fabrique des étoffes de laine.

Le chemin de fer de Nantes à Cholet, dont la station est à 600 mètres du bourg, franchit la vallée de la *Sèvre*, près du village du Chevalier, sur un viaduc de 200 mètres de longueur et de 33 mètres de hauteur au-dessus de la rivière. Cet ouvrage construit en 1880, en granit appareillé, est d'un très bel effet.

LA COMMUNE est desservie par une route nationale et un chemin de grande communication; le réseau de ses voies entretenues a 29 kilomètres. On y compte 54 villages et lieux habités; notamment: la Fichonnière, Ruffole, la Mussaudière, la Peltière et le Charrier. Plusieurs minoteries sont actionnées par des moulins à eau sur la *Sèvre*; celle de Dobigeon est la plus importante. Parmi les points de vue remarquables de la vallée de la *Sèvre*, celui de Chaudron présente l'aspect d'une petite vallée de la Suisse.

HISTOIRE. — La paroisse de Boussay faisait partie des Marches communes et n'était pas imposée au fouage avant la Révolution. Elle avait un prieuré.

La bataille de Torfou, livrée le 19 septembre 1793,

commença sur le territoire de Boussay, où Kléber, parti de Clisson, avait passé la *Sèvre*. Le matin du 19, il refoula en vainqueur, de Boussay sur Torfou, l'armée vendéenne. Bientôt il se trouva fort surpris, en présence de toute la Vendée venue du Bocage, de la Plaine et du Marais. La petite armée républicaine fut débordée et vaincue, après cinq heures d'un combat des plus acharnés. Kléber fit sa retraite par le même chemin, presque enfermé dans le cercle de feu des Vendéens. Les débris des courageux vaincus furent sauvés au pont de Boussay par une défense digne de la belle antiquité: le commandant Chewardin, à la tête d'un détachement de Saône-et-Loire, arrêta la poursuite au passage du pont, en sacrifiant son bataillon et sa vie. L'armée vendéenne ne poursuivit pas son succès.

En 1803, la Vendée tenta de se soulever à l'occasion du recrutement, bien réellement fait, cette fois, par la voie du tirage au sort. La commune de Boussay fut peut-être la seule insurgée dans notre département: le détachement de gendarmes chargé de maintenir l'ordre fut obligé de se replier sur Clisson; une colonne mobile arriva à temps pour disperser les rebelles.

EGLISE *Sainte-Radegonde*: 1871, st. og., nef, bas côtés, transept.

ARCH. — *Ep. celt.*: haches en pierre polie.

CANTON D'AIGREFEUILLE

Sept communes :

Aigrefeuille, Maisdon, le Bignon, Montbert, la Planche,
Remouillé, Vieillevigne.

Superficie : **19,867** hectares. — Population : **14,230** habitants.

Le canton d'Aigrefeuille, situé au S. de l'arrondissement de Nantes, pénètre profondément la Vendée par ses communes de Vieillevigne et de la Planche, et il est entouré, à l'O., au N. et à l'E., par les cantons de Saint-Philbert, de Bouaye, de Vertou, de Vallet et de Clisson. Il s'étend sur trois plateaux : au centre, le *plateau d'Aigrefeuille* ; à l'E., celui de *Maisdon* ; à l'O. celui de *Geneston* ; et il appartient aux bassins de la *Sèvre* et du *Lac*. Il est arrosé, à sa limite N.-E., par la *Sèvre* ; à l'E., par la *Maine* et ses affluents, l'*Osée* à droite, le *Blaison* à gauche ; au S. et à l'O., par le *Lognon*, affluent du *Lac*, qui reçoit un certain nombre de petits ruisseaux ; enfin à la limite S.-O., par l'*Issoire*, affluent de la *Boulogne*. Une partie de la *forêt de Touffou* est à la lisière N. du canton.

Le territoire est mouvementé aux abords des cours d'eau, sauf la plus grande partie du Lognon dont les rives sont plates ; les vallées de la Sèvre et de la Maine présentent des sites ravissants. L'altitude varie entre 5 mètres sur les rives du Lognon et 67 mètres sur le plateau de Maisdon.

Le *granit* se rencontre sur les deux rives de la Maine ; le *gneiss granitoïde* au bord du Lognon et de la Maine ; le *gneiss* au couchant et au N.-E.. L'*argile* et les *cailloux roulés* sont répandus au centre, suivant une ligne N.-S., puis à l'O. et à l'E.. *Blocs erratiques* de *grès quartzeux* au centre, entre la Maine et le Lognon. *Amphibolite* au N., rive droite de la Maine. *Calcaire* à Aigrefeuille, Remouillé et Vieillevigne. *Filon de houille* et tache d'*eurite* au S., au bord de l'*Issoire*. Dépôt de *tourbe* au S., rive gauche du Blaison.

Le canton est privé de voies ferrées. Il est desservi par trois routes nationales et quinze chemins de grande communication. Des ponts y ont été construits, par le Service vicinal : à Maisdon, sur la Maine ; à Vieillevigne, La Planche, Montbert, Le Bignon, sur le Lognon ; et sur l'*Issoire* à Vieillevigne.

Le sol est fertile ; dans toutes les communes on cultive la vigne et les céréales, principalement le blé. Le commerce consiste en vins, bestiaux et produits agricoles. On y fabrique de la toile et de la futaine.

Commune d'Aigrefeuille

Superficie : 1,458 hectares. — Population : 1,385 habitants.

Population agglomérée : 582 habitants.

Cette commune, située au centre et vers l'E. du canton, est traversée, à l'O., par le *plateau d'Aigrefeuille*, où l'altitude atteint 53 mètres, et bordée, à l'E., par la *Maine* dont les rives sinueses, encaissées et parsemées de blocs de granit, ont de fort beaux sites. Elle appartient presque entièrement au

bassin de la *Maine* ; une petite partie, à l'O., est du bassin du *Lognon*. Elle est arrosée à sa limite S. par le ruisseau de *Richebourg*, et à sa limite N. par le petit cours d'eau de la *Rivière*. En s'écartant des rives de la *Maine*, le sol présente peu d'ondulation.

Le BOURG est situé près de cette jolie rivière par 42 mètres d'altitude, à l'intersection d'une route nationale et de deux chemins de grande vicinalité. Il est relié à la station du Pallet, qui en est à dix kilomètres, par un service de correspondance ; une voiture publique y fait chaque jour le trajet de Nantes. Il y a une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons et une de filles ; sept foires annuelles, dont quelques-unes très importantes.

La COMMUNE a un réseau de voies entretenues de 22 kilomètres. Les agglomérations sont au nombre de 55, parmi lesquelles les villages de la Trélatière, la Chaussée, Chez-Gautret et la Gondrie ; on y voit les châteaux de la Guidoire, la Haute-Rivière et le Plessis. Le village de la Trélatière, situé à 1 kilomètre et demi au N. du bourg, a une fabrique de tissus ; près de là sont des carrières de granit au bord de la *Maine*.

La paroisse d'Aigrefeuille était comprise dans les Marches avantagères du Poitou et imposée à huit feux en 1766. Elle est antérieure à 1287. La châtellenie d'Aigrefeuille ou la Guidoire était, en 1359, à Amaury d'Aigrefeuille.

En 1563, l'église était occupée par les calvinistes et avait un pasteur protestant. En 1815, le général vendéen de Suzannet, blessé au combat de Rocheservière, fut conduit à la Haute-Rivière où il mourut des suites de ses blessures. Lors du soulèvement de 1832, Aigrefeuille était fortement occupé, le 4 juin, par un détachement de troupes de ligne.

EGLISE *Notre-Dame* : 1820, plein cintre, nef et transept, chevet circulaire. — *Chapelle Saint-Sauveur* : moderne, plein cintre, nef rectangulaire, chevet trois pans.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Tuiles à rebords à la Relipière.

Commune de Maisdon

Superficie : 2,094 hectares. — Population : 1,943 habitants.
Population agglomérée : 359 habitants.

Commune située au N.-E. du canton, dont elle est presque séparée par Châteauthébaud et Saint-Lumine-de-Clisson. La *Sèvre* la borde au N. et la *Maine* au couchant ; le plateau de *Maisdon* la traverse et la partage entre leurs deux bassins. Les petits ruisseaux de la *Bidière* et de la *Salorge*, tributaires de la *Sèvre*, l'arrosent au N. ; ceux de la *Chasseloir* et de la *Grenouillère*, affluents de la *Maine*, la baignent à l'O. et au S. Sauf aux bords de la *Sèvre* et de la *Maine*, qui sont mouvementés et présentent de jolis sites, le territoire est généralement plat. Son altitude la plus élevée est de 67 mètres au S. de la Bretonnière.

Le BOURG, situé au S., au bord du plateau et par 58 mètres d'altitude, domine la vallée de la *Maine* ; il est desservi par trois chemins de grande communication et relié à la gare du Pallet, distante de 6 kilomètres, par un service de correspondance. Il y a une école de garçons et deux de filles ; deux foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par cinq chemins de grande vicinalité et son réseau vicinal entretenu est de 33 kilomètres. Elle renferme 62 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de la Bretonnière, la Fèverie, la Haie-Trois-Sous, la Halopière, la Hautière, la Mauguitonnière, la Rébourgère, la Bigotière, et le château de la Bretesche.

Près de la *Maine*, sur le coteau de Saint-Georges, vis-à-vis le bourg de Châteauthébaud, on jouit d'une vue de toute beauté ; on a aussi de fort belles vues au bourg, à la croix de l'Hommelée et aux moulins de la *Bidière* : on aperçoit la ville de Nantes, qui en est à plus de 16 kilomètres.

Le vin de Maisdon est estimé. Près du village de Saint-Georges, il y a un gisement de fer dont l'exploitation est depuis longtemps abandonnée.

HISTOIRE. — La seigneurie de la Bretesche fut donnée par le duc Jean IV à son écuyer Laurent Coupegorge ; elle était, en 1443, à Brisegaut du Plessix et fut érigée en marquisat en 1659 ; la seigneurie de Maisdon appartenait en 1478 à Guyon de Sévigné. Un prieuré fut fondé à Maisdon au XI^e siècle.

En 1815, Maisdon fut le centre du soulèvement royaliste commandé par Suzannet. Réuni à Maisdon le 15 mai, au son du tocsin, le corps insurgé en partait le lendemain pour Commequiers, où il devait recueillir des armes apportées à Croix-de-Vie par les Anglais et débarquées le 14. Le général Travot s'en empara d'une partie. Suzannet revint à Maisdon après la défaite subie par les royalistes, le 20, à Aizenay ; il en repartit bientôt pour Legé où il était le 30 mai. Il fut blessé mortellement le 21 juin sur le plateau de Legé.

En 1832, Maisdon fut encore choisi par les légitimistes, comme lieu de réunion des forces insurrectionnelles des communes voisines. Les insurgés, mal armés, étaient au nombre de plusieurs centaines, lorsqu'ils furent attaqués, battus et dispersés, le 4 juin, par un détachement de troupes de ligne que soutenait le général Dermoncourt ; la rencontre eut lieu sur le plateau de Maisdon. Le 8, une petite affaire surgit à la Hautière : les insurgés prirent la fuite devant un détachement de troupe ; M. Bascher y fut tué.

EGLISE *Notre-Dame* : incendiée en 1793, rétablie en 1844 en conservant des restes du XV^e siècle ; og. et plein cintre, nef et transept, chevet circulaire ; deux petites cloches provenant d'anciennes chapelles.

ARCH. — *Ind.* : Entre le bourg et la Maine, cimetière gaulois coupé par le chemin de Châteauthébaud : débris de vases en terre grossière, d'ossements humains incinérés, cendres et charbon. — *Ep. G.-Rom.* : monnaies en bronze. —

M. A. : Ruines du château de Chasseloire : tour du XV^e siècle ; arceaux en cul de lampe ; porte surbaissée avec cordon ogival à contre-courbure.

Commune du Bignon

Superficie : 2,953 hectares. — Population : 1,823 habitants.
Population agglomérée : 303 habitants.

La commune du Bignon, située au N.-O. du canton, entre les plateaux de *Geneston* et d'*Aigrefeuille*, appartient au bassin du *Lac* ; elle est arrosée par le *Lognon* et ses petits affluents de la rive droite, les ruisseaux du *Bignon*, de la *Jarie* et de *Touffou* ; ce dernier forme la limite des *Sorinières* au N.. Elle a conservé, au N., une partie de la *forêt de Touffou*. Son sol est peu accidenté ; l'altitude atteint 61 mètres au Gros Cailloux.

Le BOURG, appelé autrefois *Bignon-la-Chasse*, est au centre, à l'intersection de deux chemins de grande communication, par 20 mètres d'altitude. Il est relié par une voiture publique à Nantes dont il est distant de 14 kilomètres. Il y a une école de garçons et une de filles ; quatre foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par deux routes nationales et trois chemins de grande communication ; son réseau de voies entretenues a une longueur de 44 kilomètres. Elle renferme 72 villages et lieux habités, parmi lesquels : la Chasse, la Grellerie, Guénegaud, la Loirière et le château de l'Epinois.

La grande carrière des Gros-Cailloux fournit, pour plusieurs cantons, la pierre destinée à l'entretien des chemins.

La châtellenie de Touffou était aux ducs de Bretagne. La grande forêt de Touffou, domaine ducal qui s'étendait sur 5 ou 6 paroisses, et lieu de chasse des ducs, couvrait le Bignon en grande partie ; elle fut donnée, en 1501, par Anne de Bretagne au prince d'Orange, qui avait rendu des services

à son père et à elle-même. En 1614, les États de Bretagne obtinrent du roi la démolition du château de Touffou.

EGLISE *Saint-Martin* : 1818-44, plein cintre, nef, deux bas côtés et un petit transept, chevet circulaire. — CHAPELLE *du champ Cartier* : XVII^e siècle, plein cintre, nef rectangulaire.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Bourg assis sur un emplacement gallo-romain ; nombreux débris de tuiles à rebords.

Commune de Montbert

Superficie : 3,656 hectares. — Population : 2,631 habitants.

Population agglomérée : 315 habitants.

La commune de Montbert est à l'O. du canton et elle touche à la Vendée. Elle est traversée, du S. au N., par le plateau de Geneston, qui sépare les bassins de la *Boulogne* et du *Lognon* auxquels elle appartient. Elle est arrosée par le *Lognon* et quelques petits affluents de sa rive droite, les ruisseaux de la *Bauche-Argentière*, de la *Renaudière*, de la *Bauche-Coiffée* et de la *Vrignais*. Son territoire est à peine ondulé ; l'altitude atteint 47 mètres au Genétais.

Le BOURG est au bord du *Lognon*, rive gauche, au bas de la pente du plateau de Geneston, à peu près au centre de la commune et par 18 mètres d'altitude ; trois chemins de grande communication le desservent. Il y a une école de garçons et deux de filles. Geneston, succursale depuis 1820, est à 2 kilomètres à l'O., sur le plateau, et traversé par une route nationale ; il y a également une école de garçons et deux de filles. Il se tient neuf foires annuelles au bourg ; une à Geneston et une au village de Branche-Corbe.

La COMMUNE est desservie par deux routes nationales et trois chemins de grande vicinalité ; son réseau de voies entretenues a 46 kilomètres. On y compte 89 villages et hameaux, dont Chez-Marbœuf, le Pont-Bonnet, la Teillaie,

Chez-Picard, la Jarie et la Bauche-Argentière ; on remarque le château et le bois de Montbert.

La paroisse de Montbert dépendait encore de Geneston au XVII^e siècle et faisait partie des Marches avantagères du Poitou. En 1148, fut fondé le monastère de Geneston, érigé en abbaye en 1163 ; le prieur de 1148 fut le premier abbé. La seigneurie de Montebert était, en 1658, à Jacques Charette. En 1791, le 2 février, le curé refusa de prêter serment.

Le 18 mai 1832, la duchesse de Berry, déguisée, arriva à Belle-Cour, près du bourg : là, elle reçut une lettre du marquis de Coislin la suppliant de renoncer à une insurrection qui perdrait son parti et la Vendée ; la duchesse persista dans la prise d'armes pour le 24 ; elle quitta Belle-Cour le 19, se rendant à Saint-Etienne-de-Corcoué, où elle consentit à remettre la prise d'armes au 4 juin. Dans la nuit du 3 au 4 juin, un parti de légitimistes se réunit à Montbert pour appuyer le soulèvement ordonné par elle ; le 4, ils se dirigèrent sur Aigrefeuille ; mais ils durent se replier sur Vieilleville en apprenant que des troupes gardaient les bords de la Maine. Le 5, Montbert était occupé par un détachement de troupes de ligne.

EGLISE *de Montbert* (Notre-Dame) : bâtie en 1770 par les moines de Geneston ; plein cintre, nef et transept, chevet trois pans. — *Eglise de Geneston* (Sainte-Marie-Magdeleine) : roman du XII^e siècle, avec reprises du XIV^e et restauration de 1855 ; nef rectangulaire, chapelle accouplée au nord.

ARCH. — *Ep. celt.* : un menhir ; silex non taillés.

Commune de la Planche

Superficie : 2,396 hectares. — Population : 1,858 habitants.

Population agglomérée : 340 habitants.

La Planche, érigée en commune par une loi du 5 mai 1855 et détachée de Vieilleville, est située dans la partie S. du

canton. Elle longe la Vendée et occupe, dans le bassin du *Lognon*, le versant O. du *plateau d'Aigrefeuille* et le versant E. du *plateau de Geneston*. Elle est arrosée par le *Lognon* et ses tributaires, les ruisseaux des *Chaudry*, de la *Pavagère* et de la *Bauche-Argentière*, à droite; celui du *Perron*, à gauche. Son territoire est presque plat; l'altitude atteint 48 mètres à la *Géraudière*.

Le BOURG, situé au centre, sur la rive droite du *Lognon* et par 20 mètres d'altitude, est traversé par un chemin de grande communication. Il est desservi par la voiture publique de Nantes à Vieilleville; la station de Montaigu, sur la ligne de Nantes à la Roche, en est à onze kilomètres. Il y a un bureau de télégraphe, une école de filles, une de garçons; trois foires annuelles. L'industrie y est représentée par une scierie mécanique et le tissage des étoffes.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande vicinalité; son réseau vicinal entretenu a 33 kilomètres. Elle renferme 48 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de Nonaire, où l'on fabrique encore de la futaine et des coutils, de la Gétière, la Mauvillonnière, le Marché-Neuf, la Joussière, la Robertière et les Sauvagères.

Le territoire de la Planche était compris autrefois dans les Marches avantaçères du Poitou.

EGLISE *Saint-Jacques*: 1884, plein cintre, nef et transept, chevet circulaire.

Commune de Remouillé

Superficie: 2,137 hectares. — Population: 1,135 habitants.

Population agglomérée: 419 habitants.

Cette commune, située au S.-E. du canton et limitrophe de la Vendée, est traversée du N. au midi par le *plateau d'Ai-*

grefeuille qui en laisse la plus grande partie au bassin de la *Maine* et la plus petite à celui du *Lognon*. Elle est arrosée, à la limite E., par la *Maine* et son affluent de gauche le *Blaison*; à la limite N., par le *Richebourg*, second affluent de gauche, et l'*Osée* affluent de droite. Son territoire, légèrement vallonné, est accidenté sur les bords de la *Maine*, où l'on trouve de jolis sites. L'altitude atteint 60 mètres au moulin de la *Chalenie*.

Le BOURG est au N., dans une agréable situation, à quelques centaines de mètres de la *Maine* et d'une route nationale, par 35 mètres d'altitude. Il est traversé par un chemin de grande communication. Sa distance à la gare de Clisson est de dix kilomètres; elle est de 14 kilomètres à la gare du Pallet à laquelle il est relié par la correspondance d'Aigrefeuille. Il y a une école de garçons et une de filles; quatre foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et deux chemins de grande vicinalité. Ses voies entretenues ont 24 kilomètres. Elle renferme environ 50 agglomérations ou lieux habités, parmi lesquels les villages du *Champ-du-Pont*, la *Bauche*, la *Quinardière*, les domaines de l'*Ermitage* et de *Richebourg*.

La paroisse est antérieure à 1287; elle dépendait de l'évêché de Luçon et faisait partie des *Marches communes*.

En 1793, lors de l'entrée en campagne de l'armée de Mayence, Remouillé était occupé par 400 Vendéens que Kléber délogea le 15 septembre. Le 20, après avoir été battu à Montaigu par une partie de l'armée vendéenne victorieuse la veille à Torfou, Beysser fit sa retraite par Remouillé: là, au passage du pont de la *Maine*, un détachement arrêta quelque temps la poursuite, qui continua ensuite jusqu'à Aigrefeuille. Cinq jours plus tard Kléber reprenait l'offensive par Remouillé.

C'est à Remouillé que la duchesse de Berry fit son entrée dans la Loire-Inférieure, le 17 mai 1832: elle arriva le soir

au Mortier, déguisée, en sabots, sous le nom de Petit-Pierre, et en repartit la nuit pour Montbert.

EGLISE *Saint-Pierre* : restes romans ; remaniée de 1826 à 1845 ; plein cintre, nef et transept, chevet trois pans.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Traces de la voie romaine de Nantes à Montaigu. — *Ind.* : Près de la Morinière, à portée de la voie antique, fortifications en terre, surface 25 ares, de forme carrée et de 3 mètres de hauteur, larges douves sur 3 côtés, étang sur le 4^e. — *M.-A.* : Au bourg, cercueils en calcaire.

Commune de Vieillevigne

Superficie : 5,172 hectares. — Population : 3,455 habitants.

Population agglomérée : 772 habitants.

La commune de Vieillevigne occupe la partie S. du canton où elle pénètre la Vendée, qui la borde à l'E., au S. et à l'O. Sa limite avec Saint-André-Treize-Voies a été rectifiée en 1813. Elle appartient presque entièrement au bassin du *Lac*, par l'*Issoire* et le *Lognon* ; la lisière E. seulement, qui touche au plateau d'*Aigrefeuille*, est dans le bassin de la *Maine* ; le plateau de *Geneston* en traverse la partie O. Elle est arrosée, à sa limite E., par le *Blaison*, tributaire de la *Maine* ; au centre, par le *Lognon* ; à sa limite O., par l'*Issoire*, affluent de la *Boulogne*. Le *Lognon* reçoit, à gauche, les petits ruisseaux du *Perron*, de la *Lorière* et de la *Renaudière*, à droite, celui des *Chaudry* ; l'*Issoire* reçoit à droite ceux de l'*Issereau* et de la *Filée*. Le territoire, généralement plat, présente quelques vallonnements aux abords des ruisseaux ; l'*Issoire* a des rives élevées et belles vers Malabry ; l'altitude atteint 60 mètres à la Vergne.

Le BOURG est au centre, sur la rive gauche du *Lognon*, au croisement de quatre chemins de grande vicinalité et à l'altitude de 42 mètres. Un service de correspondance le relie à la station de Montaigu, distante de 9 kilomètres, et une voiture

publique fait le service quotidien de Nantes. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons et une de filles ; il s'y tient treize foires annuelles.

La COMMUNE est bien desservie dans toutes les directions par sept chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu est de 71 kilomètres. Elle renferme plus de cent villages et hameaux ; quelques-uns sont assez peuplés : l'Hommetière, le Pâtis, le village du Moulin, le Grand-Chêne, l'Ecotais, la Morinière et la Renaudière, puis le château de l'Ecorce, à 2 kilomètres au S. du bourg.

La grande paroisse de Vieillevigne appartenait en partie aux Marches avantagères du Poitou et elle était imposée à 41 feux en 1766. Saint-André-Treize-Voies (Vendée) était sa trêve avant la Révolution. Sa superficie a été diminuée de plus d'un tiers, en 1855, par l'érection de la Planche en commune.

HISTOIRE. — La seigneurie de la Berlaire, en 1258 à Hubelin Chasteigner, devint le siège de la châtellenie de Vieillevigne qui, en 1359, appartenait à Jean Gastineau. Celle de Landonnière était, en 1445, à Gilles de Goulaine. En 1563 et 1564, la paroisse eut un pasteur protestant. Louis XIII vint à Vieillevigne le 12 avril 1622 et y coucha.

En 1793, cette commune fut entraînée dans l'insurrection au commencement de mars, par Vrignaud. Charette vint y organiser ses forces le 27 avril, après avoir perdu Machecoul. Chassé de Legé par les républicains, Charette se replia de nouveau sur Vieillevigne, le 4 mai, et y fut mal reçu ; deux jours plus tard, on lui fit meilleur accueil, après son succès à Pont-James. Vieillevigne était encore au pouvoir des Vendéens au moment de l'entrée en campagne de l'armée de Mayence : le détachement de Beaupuy les en délogea le 15 septembre.

Au mois de février 1794, Vieillevigne et Saint-Philbert-de-Bouaine étaient devenus les centres de ralliement pour Charette, dans la lutte qu'il soutenait contre le général

Haxo : traqué sur un point, il se réfugiait sur un autre ; pressé de trop près, il licenciait ses hommes et les retrouvait plus tard au rendez-vous donné ; on le croyait loin, il était près. A la Sauvagère, au bord du Lognon, presque cerné, il réussit à se dérober. Il n'avait plus que les hommes de Vieillevigne et de Legé lorsqu'il fut rejoint par Guérin, de Saint-Hilaire-de-Chaléons, successeur de la Cathelinière. Il fut battu, il est battu, reçoit de nouvelles forces, puis se réfugie en Vendée : atteint par Haxo, il en est vainqueur le 10 mars à la Roche-sur-Yon.

A la fin de 1794, des propositions de paix avaient été faites à Charette par les Conventionnels en mission à Nantes ; il s'ensuivit un armistice. Le chef vendéen, alors à Belleville, se rendit à Vieillevigne dans les premiers jours de janvier 1795, et y réunit en grand nombre les propriétaires de son territoire et les officiers de son armée ; quelques membres de la réunion se montrèrent opposés à la paix, mais la grande majorité donna un avis favorable. Charette, se conformant à cet avis, envoya deux négociateurs à Nantes, de Bejarry et de Bruc. Il en résulta le traité de la Jaunaie du 18 février.

En 1815, pendant les Cent Jours, Vieillevigne, mêlée au soulèvement vendéen, prit les armes au milieu de mai. Le général d'Autichamp y passait avec son armée le 30 mai, se rendant à Legé ; le général Suzannet séjournait à l'Ecorce quelques jours après. D'Autichamp était campé à Vieillevigne lorsqu'il apprit, le 21 juin, l'insuccès et la blessure mortelle de Suzannet à Saint-Etienne-de-Corcoué ; il se rendit en toute hâte à Rocheservière où il fut battu et mis en déroute par le général Lamarque ; il repassa en fugitif à Vieillevigne où Lamarque vint camper après la bataille.

Au commencement de juin 1832, le sud du département était soulevé par la duchesse de Berry. Le 6, deux chefs insurgés, de la Robrie et un second Charette, avaient fait leur jonction dans le voisinage de Vieillevigne ; Charette se dirigeait sur le bourg pour y désarmer la garde nationale,

lorsqu'il apprit que la troupe l'occupait : il rétrograda sur le village du Chêne au bord de l'Issoire, il y prit position et fut attaqué par une compagnie de voltigeurs envoyée en avant de son bataillon et soutenue par la garde nationale de Vieillevigne. L'attaque, vigoureusement menée, éprouva une résistance énergique. Heureusement le bataillon avait suivi : une compagnie de grenadiers détachée à propos mit fin à la lutte. Les insurgés battirent en retraite et se divisèrent. La duchesse de Berry était à Saint-Colombin, à portée du combat, d'où elle se dirigea le 8 sur la Chevrolière.

EGLISE *Notre-Dame* : 1870-77 ; st. og., nef, bas côtés, transept, chevet trois pans. — *Chapelle de Belle-Fontaine* : traces du XV^e siècle, nef rectangulaire.

ARCH. — *M.-A.* : Château de la Berlière, tour antique et ruines du XVII^e siècle.

CANTON

DE SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

Cinq communes :

Saint-Philbert, Saint-Lumine-de-Coutais, la Chevrolière,
la Limouzinière, Saint-Colombin.

Superficie : 21,329 hectares. — Population : 11,198 habitants.

Le canton de Saint-Philbert est situé dans la partie S. de l'arrondissement de Nantes. La Vendée le limite à l'E., dans toute l'étendue de Saint-Colombin ; les cantons d'Aigrefeuille, de Bouaye, de Machecoul et de Legé l'entourent à l'E., au N., à l'O. et au S. Il est situé dans les bassins de la *Boulogne* et du *Lognon*, tributaires du lac, et dans celui du *Tenu* en communication avec le lac et tributaire de la Loire ; il comprend en entier le lac de *Grand-Lieu*, dont les bords forment sa limite N.-E. Il est arrosé, au N., par le *Lognon* et le ruisseau de la *Chaussée* ; au S.-E., par la *Boulogne* et ses tributaires, la *Logne*, la *Gergue* et le *Radour* ; enfin, au S., par le *Tenu* et son affluent le ruisseau de la *Roche*.

La partie N. du canton est plate et basse ; l'altitude descend à 2 mètres au bord du lac ; la partie S. est traversée par le plateau de *Saint-Philbert*. Les vallées de la *Boulogne* et de la *Logne* sont accidentées ; l'altitude atteint 74 mètres entre Saint-Philbert et la Limouzinière. Le lac est bordé de prés marais qui, sur Saint-Lumine-de-Coutais, ont plusieurs kilomètres de largeur.

On rencontre un banc de *gneiss* au centre du canton, du *mica-schiste* au N., près du lac. L'*argile* et les *cailloux roulés* couvrent toute la partie N. et forment une longue lisière au midi. Quelques taches d'*amphibolite*, de *diorite*, de *serpentine*, de *quartz hyalin*. Bassin calcaire à la Limouzinière et à la Chevrolière. *Alluvions* aux bords de la *Boulogne* et du *Lac*.

Le canton est traversé par la ligne ferrée de Nantes à Legé ; il est desservi par une route nationale et onze chemins de grande communication. Des ponts y ont été construits, par le Service vicinal : sur la *Boulogne*, à Saint-Colombin et à Saint-Philbert ; sur la *Logne*, à la Limouzinière et à Saint-Colombin.

Toutes les communes cultivent la vigne et le blé ; on y rencontre de belles prairies naturelles et artificielles. Les habitants des bords du lac se livrent à la pêche. Le commerce consiste en vins, grains, fourrages, poissons et volailles. Il n'y a aucun établissement industriel.

Commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Superficie : 9,786 hectares. — Population : 3,947 habitants.

Population agglomérée : 1,146 habitants.

La commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu est la plus étendue de l'arrondissement, en comptant le Lac qui couvre, au N., une superficie de 3,760 hectares. Elle occupe le centre du canton et appartient en grande partie au bassin du *Lac* ; elle est traversée, dans sa partie S.-O., par le plateau de *Saint-Philbert*, qui laisse au couchant une petite surface au bassin du *Tenu*. Elle est arrosée, au centre, par la *Boulogne* ; à la limite S.-E., par son affluent la *Logne*, qui reçoit, à gauche, le ruisseau de *Roche-Plate* ; à l'E., par le ruisseau du *Redour*, tributaire de droite de la *Boulogne*, et au N., par celui de la *Haie*, tributaire direct du *Lac*. La *Boulogne* est

bordée de vastes marais qui vont en s'élargissant jusqu'au bord du *Lac*. Le fermage de la pêche produit une vingtaine de mille francs par an.

Le territoire, bas et plat au N., où l'altitude est généralement d'une dizaine de mètres, est légèrement vallonné au couchant et au midi, où l'altitude atteint 74 mètres à Malville.

Le BOURG, situé au centre, par 7 mètres d'altitude, à 3 kilomètres du Lac, borde la rive gauche de la Boulogne et il est relié à la rive droite par une chaussée établie à travers les marais et à l'aval de laquelle est un petit port. La station du chemin de fer de Nantes à Legé et trois chemins de grande communication le desservent. Il y a une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons, une de filles et un couvent de religieuses ; il s'y tient quatre foires par an.

La COMMUNE est coupée par une route nationale, à son extrémité N.-E., et traversée par six chemins de grande vicinalité ; le réseau de ses voies entretenues est de 70 kilomètres. Elle renferme 120 agglomérations et habitations isolées, parmi lesquelles les villages de la Compointrie, la Crespelière, la Grève, le Plessis, la Revellerie, la Soherie, la Sorinerie, les Troissards, la Vannerie, puis les châteaux de Monceau, des Jamonières, de la Piletière, de la Noë et les domaines des Bretaudières, du Rocher, du Port-Bossinot et de l'Ouvrardière.

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu est surtout connu par son lac, qui était, avant l'annexion de la Savoie, le plus grand lac de France. D'après la légende, il existait en ce lieu, au VI^e siècle, une ville païenne du nom d'Herbauges. L'histoire n'indique point de ville de ce nom, mais bien un pays du Poitou qui correspondait à peu près au pays de Retz. Dans cette ville, on adorait les faux dieux et on ne voulait point y entendre les prédications de l'Évangile. Cependant, quoique cette contrée dépendit du diocèse de Poitiers, l'évêque de Nantes, Félix, y envoya son diacre Martin, puissant en parole, pour y prêcher la doctrine du Christ.

Martin descendit la Loire en barque, et remonta le Tenu jusqu'à la rencontre de la Boulogne qui baignait la ville d'Herbauges. Il y fut reçu par un pauvre ménage, le mari et la femme. Il parcourut la ville et y multiplia ses prédications pendant plusieurs mois, sans aucun succès. Il était découragé, quand une voix du ciel lui ordonna de quitter la ville incrédule ; les habitants avaient comblé la mesure de leurs iniquités ; l'heure de la punition avait sonné.

Le saint prêtre quitta précipitamment Herbauges, suivi de ses deux hôtes, qui lui étaient demeurés fidèles, et priant Dieu de ne pas différer plus longtemps le châtement des impies. Aussitôt les eaux sortirent des entrailles de la terre, inondèrent la ville et noyèrent les habitants. Un lac prit la place de la cité engloutie. Quant à l'hôtesse, elle fut changée en pierre pour avoir négligé une recommandation du saint, et on la voit dans un pré au bord du Lognon, à quelques centaines de mètres à l'amont du bourg. (Voir T. 1^{er}, p. 126-127, les *Lacs et étangs*).

HISTOIRE. — En 830, les moines de Noirmoutier avaient un monastère à Déas. Inquiétés par les hommes du Nord et autorisés par l'empereur Louis le Débonnaire, ils y amenèrent le corps de saint Philbert vers 836. Ils quittèrent Déas en 848 dans la crainte des Normands, et emportèrent leur saint à Turnus. Déas prit alors le nom du saint. Le moine Ermentaire vivait dans ce monastère lors de l'invasion de Nantes par les Normands, en 843.

Au temps des premiers ducs de Bretagne, le lac de Grand-Lieu avait de nombreuses pêcheries, et elles se succédaient à l'aval sur le cours du Tenu, intermédiaire entre le lac et la Loire. A Pilon et à Vue, il y avait des barrages et des moulins à eau ; de nombreuses pêcheries entraient le cours des eaux entre ces deux points. Les eaux retenues par la chaussée de Pilon causaient de grands dommages aux propriétés de l'amont riveraines du lac, du Tenu, de la Boulogne et du Lognon. La chaussée avait déjà

été abaissée au milieu du XIV^e siècle, et les propriétaires qui avaient profité de cet abaissement payaient au duc un droit annuel de 120 livres.

Pendant la période des guerres de succession, on avait profité du désordre, des temps pour relever les chaussées et multiplier les écluses et les obstacles entre Vue et Pilon. On disait alors que les CHANAUX *et* ESCOURS *de la rivière du Ten* *nu avaient été obstrués*. En 1409, des plaintes furent portées au duc Jean V par les propriétaires, nobles et autres, des paroisses de Saint-Philbert, Saint-Lumine, la Marne, Saint-Même, Saint-Mars, Sainte-Pazanne, Port-Saint-Père, Saint-Léger, Bouaye, Saint-Aignan, Pont-Saint-Martin et la Chevrolière. Le duc fit examiner les lieux, donna des ordres pour détruire les obstacles créés depuis l'état ancien, et, d'accord avec les suppliants, décida que des travaux d'amélioration seraient entrepris à leur compte et payés au moyen d'une taille levée sur eux et en raison des intérêts de chacun.

Les officiers du duc, à Nantes, cherchaient parfois à exercer un pouvoir qu'ils n'avaient point. C'est ainsi qu'en 1434 ils firent saisir les filets des pêcheurs fermiers du lac, sous le prétexte que les mailles étaient trop grandes. Mais l'étang *et le fleuve du Grand-Lieu* appartenant à Louis de Mache-coul, seigneur intéressé à la conservation du poisson, le duc Jean IV fit cesser les poursuites.

En 1459, des commissaires nommés par le duc François II étudièrent les moyens de faire écouler les eaux du lac : le sénéchal et l'alloué de Nantes firent établir des rôles de contributions dans chaque paroisse intéressée. On commença l'exécution par l'enlèvement des écluses. Les guerres du règne causèrent l'ajournement du projet. En 1467-69-71, Saint-Philbert fut le lieu de réunion des revues de l'armée pour les nobles et sujets de la rive gauche de la Loire. La revue eut lieu à Pirmil en 1474.

La seigneurie de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu était, en

1278, à Olivier de Mache-coul ; celle de la Moricière, en 1457, à Bertrand du Pouez. Gilles de Retz fut seigneur des Jamonnières.

En 1486 fut construite la chaussée de Saint-Philbert : l'évêque accordait des indulgences aux travailleurs pour les encourager.

On s'occupa souvent du lac sous les rois de France. Déjà, en 1438, sous le duc Jean V, on avait étudié un canal de communication entre le lac et la Loire, par Saint-Aignan, Souché, la forêt de Nantes, la chaussée et l'étier de la Brévière, c'est-à-dire, selon nous, par Bougon et le ruisseau de ce nom, et la vallée d'entre Bouguenais et les Couëts. Ce projet impraticable n'eut pas de suites.

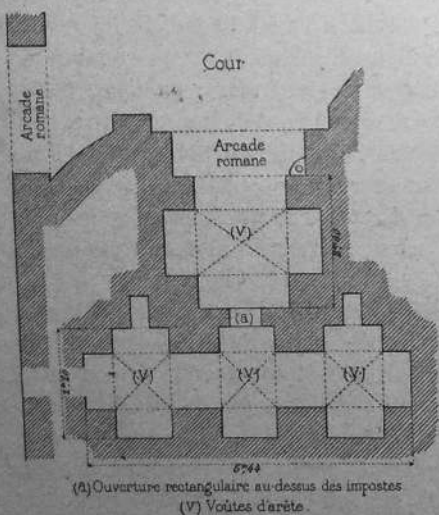
En 1506, on projeta de faire du lac un bassin pour recevoir les vaisseaux ; le bassin aurait été relié à la mer par un canal aboutissant au fond de la baie de Bourgneuf ; le projet fut également abandonné. La question du dessèchement fut étudiée en 1534, 1559, 1573 et 1586, sans plus de succès. Enfin, après 1840, on établit à l'aval du lac, le long de la rive de Bouaye, une digue d'isolement et un canal de navigation sur 2,500 mètres de longueur ; puis, en 1865, à l'extrémité ouest de ce canal, un pont de douze mètres d'ouverture et une chaussée de Saint-Mars à Bouaye. Ce dernier travail a singulièrement favorisé le colmatage du lac. L'œuvre du dessèchement est reprise de nos jours avec les puissants moyens que la science moderne met aux mains des hommes.

En 1637, la paroisse de Saint-Philbert avait un vicaire perpétuel présenté par les bénédictins de ce riche prieuré ; ils avaient administré la paroisse et conservé le titre de curé primitif et certains droits ; quelques-uns de ces droits concernant le service de l'église et les services qui y étaient attachés, leur furent contestés par le curé perpétuel en 1637, un procès s'engagea et une sentence intervint en 1640 ; elle fut suivie d'une sentence arbitrale faisant la part des droits

et des devoirs de chacun, laquelle fut approuvée par les parties. Dans ce document, le vicaire du prieuré y est appelé vicaire prieurial ; le titre de curé primitif lui avait été contesté.

Dans nos guerres civiles de la Révolution, Saint-Philbert se trouva au milieu des populations soulevées. En 1790, le curé prêta serment à la constitution ; il avait des idées fort avancées pour la commune ; en vue de protéger l'ordre, des troupes furent envoyées à Saint-Philbert au mois de juin 1791. Le 10 mars 1793, il y avait au bourg des rassemblements considérables. Le commissaire chargé de surveiller le recrutement des hommes valides, fut emprisonné ; les insurgés s'emparèrent des armes déposées au prieuré, brisèrent le pont et allèrent chercher d'autres armes à la Chevrolière. Saint-Philbert et les communes environnantes étaient sous la direction de Couëtus. Le bourg servit d'avant-poste à Charette, au bord de la Boulogne. La garde nationale de Nantes

fit, du 11 au 15, plusieurs reconnaissances jusqu'à Saint-Philbert pour éclairer la ville ; le 15, elle eut un engagement où furent tirés quelques coups de canon ; le 23, elle fit des prisonniers. Le 23 avril, Beysser y envoya une garnison de 850 hommes après qu'il eut pris Machecoul. La petite ville fut occupée par les royalistes lors de la marche de l'armée



Plan de la Crypte romane de Saint-Philbert.

vendéenne sur Nantes, au mois de juin ; le 12 septembre, elle était reprise par Kléber sur Couëtus.

Dans le soulèvement de 1832, la duchesse de Berry, se cachant, arriva au Moulin-Etienne dans la nuit du 1^{er} au 2 juin et en repartit la nuit suivante pour la Brosse en Saint-Colombin.

EGLISE *Saint-Philbert* : 1875, clocher 1885 ; st. og., nef, bas côtés, transept, chevet circulaire. — L'ancienne église, convertie en halle, est du IX^e siècle avec des adjonctions et des retouches : trois nefs, double transept peu saillant, chevet circulaire ; sous le chœur, *crypte* romane avec voûtes d'arêtes ; assises de briques, alternant avec des assises de pierre ; curieux monument.

ARCH. — *Ep. celt.* : monnaie gauloise en or, bracelet gaulois bronze. — *Ep. G.-Rom.* : traces de voies romaines aux bords de la Boulogne, au S. du bourg ; les crues de la Boulogne les recouvrent. — *M.-A.* : monnaies mérovingiennes.

Commune de Saint-Lumine-de-Coutais

Superficie : 1,761 hectares. — Population : 1,278 habitants.

Population agglomérée : 506 habitants.

Cette commune est située à l'O. du canton et borde le couchant du *lac de Grand-Lieu*. Elle est traversée dans sa partie S. par le *plateau de Saint-Philbert*, qui en laisse une petite surface au bassin du *Tenu*. Ses vastes marais de la partie N. s'étendent jusqu'à plus de 3 kilomètres de la rive du lac. Des petits cours d'eau sans importance arrosent son territoire ; l'altitude atteint 40 mètres à la *Mussaudrie*, sur le plateau. Il y a quelques ravins. De la crête des rampes qui dominant la vaste nappe d'eau, la vue embrasse le lac et s'étend sur les communes qui l'entourent.

Plusieurs tentatives de dessèchement des marais ont été

faites à différentes reprises ; la chaussée dite *du milieu*, qui suit la limite de Saint-Mars, avait été construite dans ce but.

Le BOURG, au centre, à l'intersection de trois chemins de grande communication et par 21 mètres d'altitude, est à 8 kilomètres de la station de Saint-Philbert. Il y a deux écoles de filles et une de garçons ; deux foires annuelles. Son commerce principal est celui des fourrages et des vins.

La COMMUNE est desservie par trois chemins de grande vicinalité ; son réseau vicinal entretenu à 22 kilomètres. Elle renferme 35 villages et lieux habités, notamment : Grandchamp, le Pas-Clavier, la Faverie, la Padiollière, la Papinière, la Raingeardière, le Chiron et le Pé-Chiffolleau, puis les domaines de Saint-Symphorien, le Grand-Clavier et les Moissandières.

En 1424, le duc Jean V céda à son frère, Richard de Bretagne, les pêcheries de Saint-Lumine-de-Coutais. En 1789, Chevalier, curé de Saint-Lumine, fut nommé député aux États Généraux, le 2 avril, par l'assemblée du clergé réunie à Nantes ; mais il démissionna à la fin du mois d'août avec ses deux collègues du clergé. En 1791, le 26 janvier, le curé refusa de prêter serment, et le 17 février, le conseil général de la commune supplia le département de ne pas donner suite à l'élection d'un nouveau curé, les habitants se montrant résolus de n'en recevoir aucun secours spirituel ; le pouvoir préviendrait ainsi les funestes effets qui résulteraient de cette résolution. Il ne fut tenu aucun compte de la demande du conseil. Au mois d'août, des soldats furent envoyés pour protéger le curé constitutionnel que les habitants refusaient de reconnaître. L'opposition était soutenue par le conseil municipal. Chevalier, retiré à Nantes en 1792, s'en échappa, revint à Saint-Lumine et s'y cacha jusqu'au mois de mars 1793 ; il suivit l'armée d'Anjou en qualité d'aumônier, et vint à celle de Charette après le désastre de Cholet. Il fut rétabli dans sa cure de Saint-Lumine, au Concordat, et écrivit une histoire de la Révolution : il ne vit,

dans l'immense mouvement de 1789, autre chose que la revanche des protestants contre la révocation de l'Edit de Nantes. L'église avait été incendiée.

EGLISE *Saint-Léobin* : 1801, plein cintre, nef, chevet circulaire. — *Chapelle Saint-Symphorien* : restes du XIII^e siècle, nef sans fenêtres, chœur 2 fenêtres, plein cintre moderne.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : cour du presbytère, cimetière gallo-romain : de grandes briques à rebords recouvrent les ossements.

Commune de la Chevrolière

Superficie : 3,257 hectares. — Population : 2,089 habitants.

Population agglomérée : 301 habitants.

Cette commune est au N.-E. du canton et dans le bassin du *Lac de Grand-Lieu*. Le Lac la baigne et la borne au couchant ; elle est limitée au N. par le *Lognon*, au S. par le ruisseau de la *Haie*, et arrosée au centre par le ruisseau de la *Chaussée*, qui coule au N. du bourg. Des marais peu étendus bordent le Lac et le *Lognon* ; il y a de nombreuses prairies. Le territoire est bas et plat, et ses rives sont envahies l'hiver par les eaux du Lac. L'altitude y atteint seulement 20 mètres au moulin de Bras. Beaucoup de landes et de terrains incultes y ont été défrichés depuis le commencement du siècle.

Le BOURG, à l'O., à 2 kilomètres du lac et par 10 mètres d'altitude, est desservi par deux chemins de grande communication. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de filles et une de garçons ; trois foires annuelles. La station du chemin de fer à voie étroite de Nantes à Legé est à 500 mètres du chef-lieu.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et trois chemins de grande communication ; son réseau de voies en-

tretenues à 38 kilomètres. On y compte environ 65 villages et lieux habités, notamment Passay, la Thulière et Trejet, puis le château de la Freudière et le domaine des Huctières (Huguetières). Le village de Passay, situé au bord du lac, a une population plus importante que celle du bourg et fait un grand commerce de poissons et de volailles. Les pêcheurs sont tenus de vendre tout leur poisson au fermier du lac moyennant des prix et à des conditions déterminés. Ils coupent le jonc qui croît en grande quantité sur les attérissements et le vendent à ce même fermier. Les gros joncs servent au calfeutrage des barriques et les petits au fonçage des chaises. La rive de Passay est très siliceuse; un attérissement formé en avant gagne sur la nappe d'eau et tend à envahir et combler le petit port.

La châtellenie des Huguetières, principale mouvance de la baronnie de Retz, avait autour du lac 17 paroisses dans ses dépendances. Elle était en 1554 à l'amiral d'Annebaud et fut réunie à la baronnie au XVI^e siècle.

En 1791, la Chevrolière eut un curé constitutionnel. Ses deux vicaires, non revêtus d'habits sacerdotaux, organisaient des processions en dehors de celles qui étaient en usage et y entraînaient les habitants; elles furent défendues par le pouvoir. Le 10 mars 1793, le Commissaire chargé de veiller aux opérations de la levée de 300 mille hommes, fut insulté; les coupables furent emprisonnés.

En 1832, la duchesse de Berry, en fuite pour Nantes, arriva le 7 juin au Trejet situé au bord du *Lognon*, vis-à-vis le bourg de Saint-Aignan, et elle en repartit le 8 pour Pont-Saint-Martin.

EGLISE *Saint-Martin* : 1866-78, clocher 1887, st. og. 2^e ép., nef et bas côtés, transept sans saillie sur les bas côtés, chevet trois pans. — *Chapelle des ombres* : XVII^e siècle, plein cintre, nef rectangulaire.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Briques à rebords à la chapelle des Ombres.

Commune de la Limouzinière

Superficie : 2,953 hectares. — Population : 1,575 habitants.
Population agglomérée : 364 habitants.

Cette commune est située au S. du canton et traversée par le plateau de *Saint-Philbert*, qui la partage en deux bassins: celui de l'E. à la *Boulogne*, celui de l'O. au *Tenu*. Elle est limitée à l'E. par la *Logne*, au N. par son tributaire le petit ruisseau de *Roche-Plate*, et dans l'angle S.-O. par le *Tenu*; les ruisseaux de la *Planche*, des *Jarries* et de la *Roche* y prennent leurs sources et, réunis sous le nom de ce dernier, se jettent dans le *Tenu*. Le territoire, légèrement ondulé, atteint l'altitude de 69 mètres au Poirier, sur le plateau. La *Logne* est bordée de collines verdoyantes qui offrent des aspects agréables.

Le BOURG, situé sur l'une de ces collines, à l'E. de la commune, par 30 mètres d'altitude, est desservi par trois chemins de grande communication. Il y a une école de garçons et une de filles; sept foires annuelles. La station du chemin de fer de Nantes à Legé en est à 700 mètres; la ligne ferrée suit la vallée de la *Logne*.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande vicinalité; son réseau vicinal comprend 32 kilomètres de chemins entretenus. On y compte environ 50 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de la *Michellière*, la *Touche-Monnet*, la *Dorie*, puis le manoir de la *Touche-Monnet* et le domaine du *Moulinier*.

Le grand fief de la *Limousinière* ou du *Chaffault*, mouvance de la châtellenie de la *Benate*, était à Pierre du *Chaffault*, évêque de Nantes de 1477 à 1488. La seigneurie de la *Touche Limousinière*, en 1372 à Robin de la *Touche*, fut érigée en châtellenie, en 1556, en faveur de Regnaud de la *Touche*. Il y avait un prieuré.

En 1793, les habitants de la Limouzinière pétitionnèrent inutilement pour demander le retour de leur curé non assermenté, qui avait été conduit à Nantes.

EGLISE *Notre-Dame* : st. og., retouchée en 1847, nef et transept, chevet circulaire.

ARCH. — *M. A.* : Manoir de la Touche-Limousinière : partie principale ruinée ; partie secondaire, portique, arcades ogivales, tourelle, fenêtres à meneaux croisés.

Commune de Saint-Colombin

Superficie : 3,572 hectares. — Population : 2,309 habitants.

Population agglomérée : 343 habitants.

La commune de Saint-Colombin est située au S.-E. du canton et séparée de la Vendée, au S.-E., par la *Boulogne* ; elle est ensuite coupée par cette rivière ainsi que par son tributaire la *Logne* qui coule à l'O ; elle est traversée, dans la partie S., par le *plateau de Saint-Étienne-de-Corcoué*, qui la divise en deux versants, l'un vers la *Boulogne*, l'autre vers la *Logne* : quant à la partie N.-E., elle est tout entière sur le versant O. du *plateau de Geneston* incliné vers la *Boulogne*. Les ruisseaux de la *Gergue* et de la *Mandironnière*, affluents de la *Boulogne* et réunis à la fin de leur parcours, l'arrosent au centre et au N. Son territoire est assez accidenté aux abords de ces deux principaux cours d'eau et il est presque plat dans la partie N. L'altitude la plus élevée est de 50 mètres, sur le plateau, aux Moulins-Brûlés.

Le BOURG situé à l'O., à 500 mètres de la *Logne*, rive droite, et par 25 mètres d'altitude, est traversé par deux chemins de grande communication. Sa distance à la station de la Limouzinière, sur la ligne de Nantes à Legé, est de 1 kilomètre et demi. Il y a une école de garçons et une de filles ; quatre foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par une route nationale du N.

au S., par une seconde route nationale dans son angle N.-E. et par quatre chemins de grande communication. Son réseau de voies entretenues est de 48 kilomètres. On y compte 70 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages des Noyers, Pont-James, les Landes, le Petit-Lieu, la Barbatière, la Douve, les Vergnes, puis les domaines de la Sorinière, de la Mouchetière, du Forcin, du Grand-Bois, du Pay, de la Bretinière.

HISTOIRE. — La partie de la paroisse de Saint-Colombin, du bourg à la Boulogne, appartenait aux Marches avantagères. Il y avait, au passage du pont, un droit de péage qui fut supprimé en 1729 et auquel prétendaient les moines de Geneston. En 1791, le 2 février, le curé refusa de prêter serment. Un détachement de dragons fut établi aux Noyers, ou Pont-James, dans l'intérêt de l'ordre ; son chef qui n'était pas sans inquiétude dans cette situation, fut rappelé au mois d'août. En 1793, un détachement républicain y fut pris par Charette le 6 mai. Saint-Colombin fut d'ailleurs exposé au passage fréquent des diverses armées, et Pont-James fut occupé plusieurs fois par les deux partis.

Lors du soulèvement de 1832, la duchesse de Berry, déguisée, passa à la Mouchetière le 1^{er} juin et séjourna à la Brosse du 2 au 7, pendant les préparatifs et la durée de l'action. Le soir du 7, toute espérance étant perdue, elle quitta la Brosse en fuyant vers la Chevrolière. Son court séjour à la Mouchetière fut fatal à la famille de la Robrie qui l'habitait ; le 5 juin, quelques royalistes y étaient rassemblés ; une troupe survint qui, comptant y trouver la duchesse, attaqua les royalistes ; M^{lle} de la Robrie fut tuée ; le père mourait de douleur quelques jours plus tard.

EGLISE *Saint-Colombin* : 1859, st. rom., nef, bas côtés, transept, chevet à pans.

CANTON DE MACHECOUL

Six communes :

Machecoul, Saint-Mars-de-Coutais, Saint-Même, la Marne, Paulx, Saint-Etienne-de-Mer-Morte.

Superficie : 20,053 hectares. — Population : 11,124 habitants.

Le canton de Machecoul occupe l'angle S.-O. de l'arrondissement de Nantes ; la Vendée le borde dans toute sa partie S. et l'arrondissement de Paimbœuf dans toute sa partie O. Il est entouré, au N. et à l'E., par le canton de Bouaye, sur une petite étendue, et par ceux de Saint-Philbert et de Legé. Il est traversé par le *Grand plateau du Sud*, qui sépare le bassin de l'*Océan* de celui de la *Loire*. Le *lac de Grand-Lieu* le baigne à son extrémité N. ; le *Falleron* en arrose la partie S.-O. et traverse de vastes marais à son embouchure dans la baie de Bourgneuf ; le *Tenu* arrose les parties E. et N. et reçoit les ruisseaux de la *Forêt* et du *Bois-Foucaud* venant de la *forêt de Machecoul* située à l'E.

Le territoire du canton est généralement plat et son altitude varie entre 3 mètres dans les marais et 50 mètres au S. de Paulx.

On rencontre quelques bancs de *gneiss* dans la partie N. ; de grands bancs de *mica schiste* au centre et au S. ; de l'*argile* et des *cailloux roulés* au centre, au N. et à l'E. Un grand bassin *calcaire coquillier* recouvre la partie S.-O. Terrain *houiller* et *blocs erratiques de grès* au N., près du

Lac. *Alluvions* au bord du Lac et dans les marais de Machecoul.

Le canton est desservi par le chemin de fer de Nantes à Challans et à la Roche-sur-Yon et par douze chemins de grande communication. Des ponts ont été construits par le Service vicinal, à Saint-Étienne-de-Mer-Morte et à Paulx, sur le *Falleron* ; à la Marne, Saint-Même et Saint-Mars, sur le *Tenu*.

L'agriculture y est prospère. Dans toutes les communes on cultive le blé, la vigne, la pomme de terre. On s'y occupe de l'élevage des chevaux. Il y a quelques minoteries. Le commerce des volailles y est important. On exploite le bois de la forêt.

Commune de Machecoul

Superficie : 6,660 hectares. — Population : 3,954 habitants.

Population agglomérée : 1836 habitants.

L'importante commune de Machecoul occupe, à la limite de la Vendée, entre Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et les marais de la baie de Bourgneuf, la partie centrale et ouest du canton et s'étend, de l'E. à l'O., sur une longueur de 17 kilomètres. Elle est traversée par la ligne de partage des eaux de la *Loire* et de l'*Océan*, et arrosée, au N.-E., par le *Tenu* et ses tributaires de droite, la *Forêt* et le *Bois-Foucaud* ; au S.-E. et au centre par le *Falleron* et les étiers du *Bino*, de la *Taillée* et de la *Gravelle*, qui traversent les vastes marais du fond de la baie de Bourgneuf. Au N.-E., la *forêt de Machecoul* a une longueur de 3 kilomètres et couvre environ 900 hectares. Le sol, en général très plat, atteint 35 mètres d'altitude à l'extrémité N.-E. de la forêt. Ses limites avec Saint-Philbert, la Marne et Fresnay ont été rectifiées en 1832, et avec Paulx en 1833.

La petite VILLE de Machecoul, située sur la rive droite du Falleron, au centre de la commune et à l'altitude de 6 mètres, se développe sur une longueur d'un kilomètre et demi. Elle est voisine des marais et desservie, dans toutes les directions, par cinq chemins de grande communication. C'est le centre d'affaires le plus important de la région; chaque année, il s'y tient quinze foires très fréquentées. On y fait surtout le commerce des bestiaux, des volailles et des légumes. L'industrie y a une distillerie de vin et une minoterie.

La ville a une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, un hospice, un collège, deux écoles de garçons et une de filles, puis une station d'étalons. Elle touche à la station du chemin de fer de Nantes à la Roche.

La COMMUNE est desservie par sept chemins de grande communication et son réseau vicinal entretenu à 50 kilomètres. On y compte 156 agglomérations et lieux habités, dont les villages du bourg Saint-Martin, le Baril, la Grande-Boucardière, la Cantinière, l'Hopiteau, la Mottais, les Basses-Noës, les Rivières et le domaine de la Clartière.

HISTOIRE. — Les débris gallo-romains et le cimetière mérovingien découverts à Machecoul prouvent l'antique origine de cette localité; mais la bourgade primitive était à l'ouest et dans les Chaumes. La ville actuelle date de la féodalité: le premier château fut fondé vers le commencement du XI^e siècle; il en reste la motte féodale à Sainte-Croix. Il y avait deux paroisses, la Trinité, dont le territoire faisait partie des Marches communes, et Sainte-Croix.

Machecoul, ancien chef-lieu de la grande baronnie de Retz, nous semble demander, en raison de son importance, des indications sur la succession de ses barons.

En 952, on trouve un premier Gestin de Rais qui signa un acte de donation de salines faite par Alain Barbe-Torte en faveur du prieuré de Batz; avant 1008, on trouve ce même nom Gestin de Rais; en 1008, Harscoët, son fils; un autre Gestin en 1083; en 1093, Garsire; 1101, Raoul de Machecoul,

probablement comme délégué pendant que Garsire accompagnait Alain Fergent à la Croisade; 1105 un second Harscoët; 1112, Bernard; un autre Harscoët en 1153; un autre Garsire en 1161.



Seal of Olivier de Machecoul
XIII^e siècle.

En 1055, Harscoët de Rais, fils de Gestin, entouré de ses hommes et en présence de moines et de prêtres, donna à l'abbaye de Redon une bordure, des terres, des vignes, un pré, un moulin et le tiers du territoire appelé la Chaume, puis deux églises et un cimetière: à cette époque remonte la fondation du prieuré de la Chaume qui devint abbaye en 1184. Le prieuré

de Saint-Martin de Machecoul fut fondé à la fin du XI^e siècle et doté par les barons de Rais; les moines furent autorisés au XII^e siècle, par Raoul de Machecoul, à construire un bourg sur leurs terres et à y tenir une foire par an; ce fut là l'origine du faubourg Saint-Martin. Au XII^e siècle, le prieuré de la Madeleine de Quinquenavant était aux chanoines augustins de Nieul; il dépendait de la châtellenie de Machecoul en 1736.

Après le Garsire de 1161, on trouve Harscoët son fils; de 1220 à 1225, Garsire fils de Harscoët; Aimeri de Thouars en 1230, vraisemblablement comme tuteur du fils de Garsire; 1237 à 1248, Raoul, fils de Garsire. La lignée mâle s'éteint: Eustachie, fille de Raoul, épouse Girard Chabot qui devient baron de Rais en 1254; Girard Chabot II lui succède, en 1265; Girard Chabot III, baron de 1298 à 1336, épousa Jeanne de Craon et ne laissa pas d'enfant mâle; de 1336 à 1344, Girard Chabot IV, petit-fils de Girard II, neveu de Girard III, fils d'un Girard mort avant 1336 et époux de Catherine de Laval; Girard Chabot V, fils posthume de

Girard IV, 1344 à 1371, n'eut pas d'enfant ; Jeanne Chabot, sa sœur aînée, dame de Rais, de 1371 à 1404, mourut sans postérité.

En 1268, Girard Chabot II eut un procès avec Olivier de Machecoul, au sujet de la propriété des seigneuries de Machecoul et de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu : il fut décidé que Girard aurait les deux tiers des domaines, qu'il serait suzerain de la totalité et qu'il en ferait hommage au duc de Bretagne.

Les sujets des Hospitaliers ayant refusé de faire le guet dans les places de la seigneurie de Rais, où ils pouvaient se réfugier en temps de guerre, le duc de Bretagne prit une ordonnance en 1308 pour les y contraindre.

En 1336, Girard IV et son frère Girard de Machecoul étaient mineurs, le premier sous la tutelle d'Olivier de Clisson et le second sous celle de Raoul de Machecoul. Leur sœur aînée, Jeanne, avait renoncé à 15 ans à l'héritage paternel et maternel en épousant Jean de la Muce ; mais elle réclama cet héritage à la mort de ses parents ; ses deux frères s'y opposèrent et il y eut procès. La renonciation ayant eu lieu lorsque Jeanne était mineure, elle fut jugée nulle ; ses frères furent condamnés à lui payer 400 livres de rente et à la rétablir dans ses droits héréditaires.

Girard V ayant bien servi le roi de France dans la guerre contre Edouard III, roi d'Angleterre, Charles V s'en souvint lorsqu'il donna en 1371, à Jeanne sa sœur, 500 livres de rente sur des biens confisqués dans l'île de Bouin et ayant appartenu à des sujets rebelles. Cette Jeanne, dame de Rais depuis 1371, épousa en 1379 Jean L'Archevêque, son parent ; elle fut excommuniée de ce fait et parce qu'elle était fiancée à Roger de Beaufort, alors prisonnier ; son mariage fut cassé. En 1381, le duc de Bretagne, Jean IV, qui avait déjà tenu la baronnie en rachat, obtint de Jeanne, par la force et la ruse, la cession de tout ce qu'elle possédait au pays de Rais, châtellenies de Machecoul, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Prigny,

Pornic, Princé et sa forêt, en échange de propriétés situées en Basse-Bretagne ; le duc prit possession des terres de la baronnie en 1382. Jeanne réclama ses biens et fit appel au roi de France. Jean IV la fit emprisonner et lui enleva ses titres de propriété. En 1393, le Parlement de Paris, contrairement aux efforts du duc de Bretagne, retint la cause portée devant lui et, en 1396, il rendit arrêt en faveur de la baronne et condamna le duc à la réintégrer dans tous ses droits, domaines et biens, à n'exiger d'elle aucun devoir pendant deux ans, et à acquitter les frais du procès. Jean IV mourut en 1399 ; en cette même année, sa veuve fut condamnée, comme tutrice de son fils Jean V, à payer à Jeanne 4,000 livres de frais. Le capitaine de la ville et du château de Nantes fut chargé de remettre les places de la baronnie à Jeanne de Rais.

La ville de Machecoul fut brûlée deux fois dans la dernière moitié du XIV^e siècle.

Jeanne de Rais, la dernière des Girard Chabot, n'avait pas d'enfants. Sa succession fut disputée, dès 1403 et sans attendre son décès, par Jean de Craon et Guy de Laval. Jean de Craon était petit-fils d'une sœur de Girard III, Jeanne Chabot qui avait épousé Jean de Machecoul ; Guy de Laval était le descendant du même Girard et de Marie de Parthenay, par Jeanne leur fille, qui avait épousé en secondes noces Foulques de Laval. Jean de Craon voulait exclure Guy de Laval, sous prétexte que Jeanne avait renoncé à l'héritage. Cependant, en 1404, Jean de Craon et Guy de Laval s'accordèrent en décidant que Guy épouserait Marie, fille de Jean. La baronne Jeanne approuva l'accord, céda à son neveu Guy la baronnie de Rais et se réserva une rente viagère.

Prise en rachat par le duc Jean V, à la mort de Jeanne, la baronnie fut remise à Guy de Laval en 1407 ; et elle passa, à sa mort, en 1415, à son fils aîné, mineur, Gilles de Laval qui eut une triste célébrité sous le nom de Gilles de Rais. Guy avait un second fils, René de la Suze.

Gilles de Rais, né à la fin de 1104 ou au commencement de 1105, se trouvait à onze ans en possession de Machecoul, Pornic, Prigny, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Vue, la Verrière et autres lieux dans le Comté nantais ; à la mort de son oncle, il hérita du Loroux, de la Benate, de Bourgneuf ; plus tard il eut Savenay par sa femme, et de nombreux domaines en Poitou. Il avait fort bien servi la France aux côtés de Jeanne d'Arc ; et, dans ces guerres de relèvement, il avait conquis tout jeune la dignité de maréchal. Après la mort de Jeanne, il parcourut la France pour y faire jouer des mystères en l'honneur de la pieuse héroïne ; il fit des dépenses folles et dut aliéner ses biens, qu'il vendit inconsciemment en se laissant tromper par ses procureurs. Le roi Charles VII voulant le servir, pria le duc de Bretagne, en 1435, d'interdire les ventes du trop prodigue maréchal ; le duc Jean V différa de se rendre à la demande du roi.

Cependant, en 1438, à la prière du roi de Sicile, duc d'Anjou, le duc Jean V s'engagea à ne point traiter pour lui ni pour autrui, et ce dans l'intérêt de Gilles de Rais, des terres et châteaux de Champtocé ; et pour sauver ce grand domaine, voici l'échange qui fut imaginé entre le duc et le baron.

Le duc avait acheté de Gilles, pour 53,200 écus, les châteaux, châtelainies, terres et seigneuries de Bourgneuf, la Benate, Princé avec sa forêt et cent livres de rente sur la châtelainie de Machecoul. Depuis, Jean V avait donné la Benate à son fils Pierre, et Princé à Gilles ; mais ses enfants lui cédèrent ces deux domaines pour lui permettre de traiter avec Gilles de Rais. Par un contrat du 22 janvier, le duc s'engagea à payer 11,000 écus pour recouvrer la châtelainie de Prigny, acquise de Gilles par les chanceliers de Bretagne ; 16,000 écus pour les terres de Bouin, Souché, les Jamonnières, acquises par Geoffroy de Ferron ; 2,000 écus pour la châtelainie de Vue, acquise par le chapitre de Nantes. Le duc s'engageait à payer aux bourgeois d'Angers 10,000 écus dus par le seigneur de

Rais ; à Gilles 5,000 écus pour dégager des terres du Poitou ; enfin à Gilles pour lui-même 2,800 écus. Les terres achetées par le duc représentant 53,200 écus, les autres terres et les dettes de Gilles, 46,800 écus, il s'agissait d'une somme totale de 100,000 écus qui, à 25 sous l'écu, représentait alors 125,000 livres. Par le même contrat, Gilles de Rais recevait du duc cette valeur de 100,000 écus et lui donnait en garantie la terre de Champtocé.

Par un deuxième contrat du même jour, le duc s'engageait à rendre à Gilles de Rais les vastes terres de Champtocé, moyennant une somme de cent mille écus d'or de 64 au marc, laquelle devait être remboursée dans un délai de six ans, délai réduit, le même jour, à trois ans.

L'insatiable baron ne put rien rembourser. Entraîné par un intrigant, il entreprit de faire de l'or ; sa passion le conduisit trop loin, et ses châteaux furent témoins de crimes abominables et sans nom. Il fut arrêté à Tiffauges et expia ses folies à Nantes, sur un bûcher, le 26 octobre 1440.

Gilles de Rais avait épousé Catherine de Thouars ; il laissa une fille mineure, Marie de Rais, qui épousa Prigent, seigneur de Coëtivy et de Taillebourg.

Le roi Charles VII s'employa activement à faire rentrer de Coëtivy en possession des biens de la baronnie : il manda de restituer les contrats de vente comme entachés de nullité ; il ajourna les opposants à se présenter en son parlement pour dire les causes de leur refus, et il obligea ceux qui pouvaient justifier leur acquisition, à recevoir une somme à déterminer. Les terres de la baronnie firent successivement retour à l'époux de Marie de Rais. De Coëtivy opéra plusieurs retraits en 1442 ; en 1443, il rendit hommage au duc de Bretagne pour la seigneurie de Rais et ses dépendances, et le duc lui accorda un répit de deux ans pour les seigneuries de Saint-Etienne, de Bourgneuf, la Benate et les Jamonnières ; enfin en 1446, le roi Charles VII lui donna des lettres de *relièvement général* pour toutes les terres et rentes ven-

dues et aliénées par Gilles de Rais. De Coëtivy mourut en 1450.

Il existait à Machecoul une confrairie que l'on fait remonter à l'an 1100, et qui fut confirmée par lettres patentes en 1300 et 1405. Elle fut fondée sous le nom de confrairie de l'Esprit, dans un but de dévotion et de prières, par les bourgeois, manants et habitants de la ville; elle comprenait des gens d'église, des nobles, des marchands et des laboureurs. Elle avait pour prévôt, en 1513, *le sénéchal de Machecoul et un bon et gros marchand d'icelle ville.*

La baronnie de Rais passa successivement, par les femmes, en 1474, à François de Chauvigny, époux de Jeanne de Rais, et resta dans cette maison jusqu'en 1542; vers 1550, elle était à Jean d'Annebaut, époux de Catherine de Rais, et en 1565 à Albert de Gondy, marquis de Belle-Ile, qui épousa Catherine à la mort de Jean d'Annebaut. La baronnie fut érigée en duché-pairie en 1581, en faveur d'Albert de Gondy.

Dans les dernières guerres entre la Bretagne et la France, la ville de Machecoul fut plusieurs fois au pouvoir des Français, notamment en 1472. En 1588, elle était occupée par Henri de Navarre, et en 1591 elle fut prise sur Belle-Ile par la Ligue, qui y tint garnison. Charles de Gondy, duc de Rais, tenait alors pour le roi de Navarre. Le pays souffrit beaucoup des guerres de la Ligue, du passage et de l'indiscipline des troupes royales et de celles de Mercœur.

Marie-Catherine de Gondy fonda en 1673, à Machecoul, le couvent du Calvaire. En 1780, le château de Machecoul était flanqué de quatre tours et entouré de larges douves alimentées par le Falleron.

La baronnie de Rais avait possédé 40 paroisses et dix châtelannies, savoir: Machecoul, chef-lieu, Bourgneuf, Prigny, Pornic, Saint-Michel-Chef-Chef, Princé, Vue, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Touvois et le Coutumier. La châtelannie de la Benate y fut réunie en 1581, pour former ensemble le duché de RETZ, érigé en duché-pairie. La Benate était

une grande seigneurie des Marches comprenant 26 paroisses, 13 bretonnes et 13 poitevines.

Machecoul devint chef-lieu de district en 1790¹.

Les habitants du district étaient très attachés à leurs prêtres et, tant que le pouvoir s'abstint d'y toucher, ils ne lui firent aucune opposition. En 1791, sept prêtres sur 59 prêtèrent le serment à la Constitution. Le curé de Machecoul ayant refusé de le prêter, un curé constitutionnel le remplaça au mois de mars; dans la crainte que ce refus ne suscitât des troubles au chef-lieu, des troupes y furent envoyées de Nantes le 2 avril. Les électeurs ne trouvèrent des titulaires que pour 10 cures du district. L'abbaye de la Chaume cessa d'exister.

Les habitants du district étant en grande partie suspects, on les désarma successivement à partir du mois de juin. De nombreux prêtres insermentés furent transférés à Nantes. Plusieurs communes refusèrent le secours des prêtres constitutionnels et réclamèrent énergiquement leurs curés. La garde nationale de Machecoul se montrait attachée au pouvoir.

Jusqu'au mois de mars 1793, l'opposition ne se porta point aux voies de faits. Ce fut l'appel des 300,000 hommes qui brisa les chaînes du lion. Les délégués du district, chargés de dresser la liste des hommes valides de 20 à 40 ans, devaient siéger dans les communes le 10 mars; c'étaient généralement des membres du district ou des officiers municipaux. La campagne projetait déjà de se porter sur la ville; la municipalité craignant une insurrection demanda des secours au département. Il était trop tard.

Le 10 au matin, il fut impossible aux commissaires du district envoyés dans les communes de remplir leur mission; quelques-uns siégèrent, mais ne purent obtenir aucun concours des habitants. Il semble que, sur les 23 commissaires,

1. Pour cette partie de l'histoire, *Le District de Machecoul*, par M. A. Lallé, nous a été fort utile.

celui de la commune de Machecoul ait seul réussi à dresser une liste à peu près complète des hommes valides.

Le premier sentiment des communes avait été, à partir du 5 mars, de se borner à refuser les renseignements demandés; mais en quelques jours, ils étaient passés du projet de résistance au projet d'action. Le soir du 10, le district savait que les communes environnantes étaient prêtes à marcher sur la ville pour la mettre à contribution. On y passa la nuit en patrouilles. Le 11, à 8 heures du matin, elle était envahie de tous côtés par 5 à 6000 paysans, hommes, femmes, enfants, armés de fusils et d'instruments de ferme. Les assiégés comptaient une centaine de gardes nationaux et de la gendarmerie à cheval; la résistance était impossible; les assaillants furent bientôt maîtres de la place. La défense eut six hommes tués; le 11 et le 12, une vingtaine de patriotes furent massacrés.

Les insurgés vainqueurs organisèrent la résistance, se mirent en rapport avec les communes révoltées et créèrent des comités sur un grand nombre de points. Le 12, ils s'emparaient de Bourgneuf; le 14, Charette leur amenait un contingent de la Garnache. Machecoul devint le centre du mouvement insurrectionnel dans le pays de Retz. La terre de Retz allait se nourrir du sang de ses meilleurs habitants.

L'incapacité de leur premier chef amena les royalistes à choisir Charette de la Contrie pour commandant. Charette était né à Couffé le 21 avril 1763 et il habitait la Garnache. Vingt paroisses lui obéissaient, la plupart de la Vendée. Il chercha d'abord à discipliner ses hommes; ses débuts furent difficiles. Un comité de direction avait été formé à Machecoul: il sévit cruellement sur le parti patriote; jusqu'à la venue du général Beysser, il immola une centaine d'hommes; dans un seul jour, le 3 avril, 54 prisonniers furent conduits garrottés sur le lieu du supplice et fusillés. Beysser arriva devant Machecoul le 23 avril. Le chef vendéen n'y pouvait soutenir un siège; ses paysans se débandèrent, après une

attaque de courte durée; il se porta sur Legé. Beysser fit exécuter quelques prisonniers, laissa des forces dans la ville, et continua sa marche sur Noirmoutier. Au mois de mai, Charette fit plusieurs tentatives inutiles pour reprendre Machecoul; il y entra le 11 juin, les républicains étant obligés de se replier pour se concentrer sur Nantes, menacé par la grande armée vendéenne. Pendant les quatre derniers mois de l'année, Machecoul fut tour à tour au pouvoir des royalistes de Charette et des républicains commandés par Haxo.

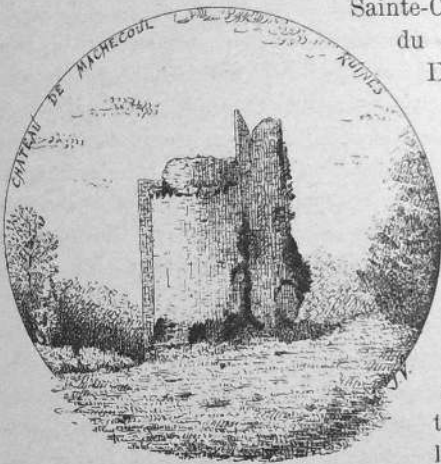
Le général vendéen surprit Machecoul le 1^{er} janvier 1794; la garnison, qui s'était repliée sur Bourgneuf, revint le 2 et lui fit éprouver une défaite complète; Charette, rejeté sur la Vendée, revint se cacher au Val de Morière, en Touvois. Echappé du Val de Morière, il fit un nouvel appel aux paysans, rassembla une petite armée, et, de la Vendée, il revint sur la Loire-Inférieure où il exerça de terribles représailles. La malheureuse ville de Machecoul fut enfin fortement occupée par les Républicains; à la fin de février, elle recevait de Nantes 1100 hommes de troupes et cent cavaliers, et après la paix fragile de la Jaunaie, ce fut un des postes d'observation établis pour la surveillance du pays.

Au mois d'octobre 1798, il y eut une tentative de rassemblements en Vendée; les autorités de Machecoul crurent devoir abandonner la ville, mais elle ne fut pas inquiétée. Le général Travot vint s'y établir. Elle fut un instant au pouvoir des insurgés en 1799.

Le docteur Reliquet, chirurgien renommé, professeur à la Faculté de Paris, naquit à Machecoul; il est mort en 1894.

EGLISES *la Trinité et Saint-Honoré*: 1868-73, st, og., nef, transept, chœur avec chapelles absidia'es, chevet trois pans, deux flèches.

ARCH. — *Ep. celt.*: monnaie gauloise en or. — *Ep. G.-Rom.*: Monnaies romaines, débris gallo-romains. — *M. A.*: Cimetière mérovingien: sarcophages en calcaire, armes et objets mérovingiens. Près des ruines de l'antique abbaye de



Ruines du château de Machecoul
XV^e siècle.

Sainte-Croix, motte féodale du château édifié au IX^e siècle et démoli vers le XII^e. Restes de l'abbaye de la Chaume : murs, contreforts du XI^e siècle. Au bord du Falle-ron, restes du château du XV^e siècle dont l'origine remonte au XII^e : tour, pans de murailles, fenêtres, cheminée, emploi de la brique. Fonds de baptême du XV^e siècle.

Commune de Saint-Mars-de-Coutais

Superficie : 3,460 hectares. — Population : 1,665 habitants.
Population agglomérée : 132 habitants.

Cette commune, qui semble détachée du canton, s'étend au N., sur 13 kilomètres, entre les cantons du Pellerin au couchant, et de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu au levant, jusqu'à celui de Bouaye, où elle est limitée par la *Cheneau*, émissaire du lac ; elle est comprise entre le *Lac de Grand-Lieu* au N.-E., le *Tenu* à l'O., et son tributaire le petit ruisseau du *Bois-Foucaud*, au S. Elle est tout entière dans le bassin de la *Loire*. Elle a de vastes marais au bord du *Lac*, de la *Cheneau* et du *Tenu*. Le sol, généralement bas et plat, s'élève légèrement au centre et vers le S., où il atteint 38 mètres d'altitude sur le prolongement du *plateau de Saint-Philbert*.

Le BOURG est au N., au bord du *Tenu*, sur la rive droite

par 7 mètres d'altitude seulement. Il est traversé par un chemin de grande communication qui le relie à la rive gauche et à la station du chemin de fer de Nantes à Paimbœuf, située à 400 mètres. Il y a une école de filles et une de garçons ; une foire annuelle.

La COMMUNE est desservie par trois chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu est de 38 kilomètres. Elle renferme 80 agglomérations et lieux habités, notamment les villages de la Berderie, le Brandais, la Guibretière, l'Effettrie, la Renouerie, la Marzelle, et les domaines de Lavau, la Cherpelière et le Butay. On y exploite des carrières au Port-Fessant et aux Jouyères. Des moulins de la Nation, qui dominent les marais et le lac, on découvre un vaste horizon et on aperçoit la ville de Nantes.

Le moine saint Amand, qui fut évêque de Maëstricht, naquit à Herbauges en 588 : on croit que ce lieu dépendait de Saint-Mars-de-Coutais. La châtellenie de Saint-Mars-de-Coutais, mouvance de la baronnie de Rais, était en 1159 à Daniel de Saint-Mars.

En 1591, les troupes de Mercœur s'emparèrent du château.

EGLISE *Saint-Médard* : 1841, clocher 1848, plein cintre, nef et transept, chevet trois pans.

ARCH.— *Ep. G.-Rom.* : A la Gohelière, tuiles à rebords. Voie antique du Clody, au bord du lac, pavée en morceaux de terre cuite. — *Ind.* : Motte Malgogne, près du lac : restes de travaux en terre : butte circulaire, champ élevé de 8 ares. — *M.-A.* : Château du bourg, XV^e ou XVI^e siècle : bâtiment rectangulaire, tourelle, fenêtres couronnées d'une ogive à contre-courbure et à crochets, meneaux prismatiques.

Commune de Saint-Même

Superficie : 1,827 hectares. — Population : 1,062 habitants.

Population agglomérée : 235 habitants.

Cette commune, située dans la partie N.-O. du canton, est

effleurée, au S.-O., par la ligne de partage des eaux de la *Loire* et de l'*Océan*, et presque tout entière dans le bassin du fleuve. Elle est arrosée, du S. au N., par le *Tenu*, qui reçoit, à droite, le ruisseau du *Bois Foucaud*, et, à gauche, celui de *Fontevreau*, formant la limite N.-O. Le *Tenu* est navigable à partir du chef-lieu et bordé de prés marais. Le sol peu mouvementé s'élève à l'altitude de 35 mètres près la limite N.-O.

Le BOURG est situé sur la rive gauche de la rivière, par 6 mètres d'altitude, à 4 kilomètres 1/2 de la station de Mache-coul, et desservi par deux chemins de grande communication. Il y a une école de garçons et une de filles; une foire annuelle. Son petit port sert au commerce de la chaux et du bois de chauffage.

La COMMUNE est traversée par quatre chemins de grande communication; son réseau vicinal entretenu à 20 kilomètres. On y compte 55 agglomérations et habitations isolées, parmi lesquelles les villages de la Bourrière, de la Joue, et les domaines de l'Hermitière, de Belle-Vue et des Trois-Boisselées.

Le 10 mars 1793, les habitants armés de bâtons refusèrent de suivre les instructions du délégué chargé de la surveillance du recrutement et déclarèrent qu'ils briseraient plutôt la tête de leurs officiers municipaux.

EGLISE *Saint-Maxime*: 1871-78; st. og. 2^e ép., plan octogone ou carré coupé aux angles, formant nef au centre, bas côtés au pourtour, séparés par huit colonnes aux angles; chœur hors du polygone, chevet à pans.

Commune de la Marne

Superficie : 1,780 hectares. — Population : 1,127 habitants.

Population agglomérée : 203 habitants.

Cette commune, située à l'E. du canton et dans le bassin de la *Loire*, est limitée, au S. et à l'O., par le *Tenu*, et au N.,

par le ruisseau de la *Forêt* qui effleure la *forêt de Mache-coul*. Le sol généralement plat et argileux a des parties très siliceuses; l'altitude atteint 42 mètres au moulin des Grandes-Brandes.

Le BOURG, situé à une petite distance du *Tenu*, par 13 mètres d'altitude, et à 7 kilomètres de la station de Mache-coul, est desservi par trois chemins de grande communication. Il y a une école de filles et une de garçons.

La COMMUNE est traversée par trois chemins de grande communication qui se croisent au bourg; la longueur de son réseau vicinal entretenu est de 21 kilomètres. Elle renferme 24 villages et hameaux, notamment le Breuil, le Flachou, l'Herbretière, la Rivière et le Pont.

L'église de la Marne fut concédée en 1062, par l'évêque de Nantes, aux moines de Redon.

EGLISE *Notre-Dame* : 1873-75, st. og. 1^{re} ép., nef et transept, chevet à pans.

Commune de Paulx

Superficie : 3,593 hectares. — Population : 1,917 habitants.

Population agglomérée : 379 habitants.

La commune de Paulx, au S. du canton où elle borde la Vendée, est traversée par la ligne de partage des eaux de la *Loire* et de l'*Océan*. Elle est arrosée, à sa limite N.-E., par le *Tenu*, affluent de la *Loire*, et son tributaire la *Bergauderie*; à son centre, par le *Falleron*, qui coule vers l'*Océan* du S.-E. au N.-O., et reçoit à gauche le ruisseau de la *Griivière*, à la limite de la Vendée. Son territoire, peu accidenté, s'élève vers le S., où il atteint 50 mètres d'altitude à la Thibaudière.

Le BOURG, situé à l'E. sur la rive droite du *Falleron* et par 25 mètres d'altitude, est traversé par un chemin de grande communication. Un courrier le relie à la station de Mache-coul, distante de 7 kilomètres. Il y a un bureau de poste et de

télégraphe, une école de filles et une de garçons ; trois foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu est de 36 kilomètres. On y compte 54 villages et lieux habités, notamment les Brosses, la Brosse, la Charouillère, le Falleron, l'Hébergement, l'Iliaire, la Catroussière, la Patellière, puis les domaines de la Choltièrre et de la Cirairière. Une minoterie fonctionne sur le Falleron, près du bourg. Des hauteurs de la Branchetière, la vue s'étend jusqu'à la baie de Bourgneuf.

La paroisse de Paulx, érigée au XVII^e siècle, dépendait des Marches communes du Poitou et n'était point imposée au fouage.

Le 20 avril 1791, les habitants refusèrent de recevoir le curé constitutionnel proposé par le district, parce que le nouveau curé ne serait pas selon leur sentiment. Les esprits étaient fort excités par suite de l'éloignement de leurs prêtres. Le 10 mars 1793, le commissaire chargé de surveiller les opérations de l'appel de 300,000 hommes dut se retirer devant l'attitude hostile de la population. Dans la guerre de Vendée, Paulx suivit la fortune de Machecoul. Après son succès du 1^{er} mai à Legé, Charette voulut occuper Paulx ; mais il en fut empêché par la garnison de Machecoul.

EGLISE *Saint-Pierre* : 1630-33, plein cintre, nef et transept, chevet à pans.

Commune de Saint-Etienne-de-Mer-Morte

(autrefois de *Male mort.*)

Superficie : 2,733 hectares. — Population : 1,399 habitants.
Population agglomérée : 300 habitants.

Commune au S.-E. du canton et au bord du *Falleron*, qui la sépare de la Vendée à l'O. ; elle s'étend tout près du bourg

de Paulx ; sa limite avec Touvois a été rectifiée en 1832. Elle appartient aux bassins de l'*Océan* et de la *Loire*, séparés par le *Grand plateau du Sud* ; elle est limitée à l'E. et au N. par le *Tenu* et son petit affluent de gauche, la *Bergauderie*. L'altitude atteint 42 mètres à la limite S. Les rives du Falleron y sont très élevées ; la vallée appartient aux deux départements. Elle est resserrée et fort belle.

Le BOURG est situé au S.-O., par 32 mètres d'altitude, sur la rive droite du *Falleron*, qu'il domine. Il est traversé par deux chemins de grande communication, et desservi par un courrier qui le relie à la station de Machecoul, distante de 12 kilomètres. Il y a une école de filles et une de garçons ; deux foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu est de 29 kilomètres. Elle renferme 36 villages et hameaux, notamment : l'Errière, la Chevalerie, la Mortière, la Poissardière et l'Ogerie ; on y remarque le château de la Caratrie. Une minoterie est actionnée par le Falleron, au pied du bourg.

La seigneurie de Saint-Etienne-de-Mer-Morte était une châtellenie de la baronnie de Rais.

En 1791, les habitants refusèrent de recevoir un curé constitutionnel. En 1793, quelques jours avant le 10 mars, le bruit était répandu que les habitants de Saint-Etienne se proposaient de marcher sur la ville de Machecoul pour la mettre à contribution. L'église fut incendiée pendant les troubles qui suivirent.

Machecoul était l'objectif des rassemblements insurrectionnels du mois de juin 1832 ; mais la petite ville étant bien gardée ne fut pas troublée. Les communes voisines étaient en armes dans la nuit du 3 au 4 juin ; le château de la Caratrie, près le bourg de Paulx, était occupé par un grand nombre d'insurgés : le 5, ils eurent des engagements avec la troupe, qui enleva la Caratrie, et ils furent dispersés. En trois jours, le département était pacifié.

EGLISE *Saint-Etienne*: 1884, st. og., 1^{re} ép., nef, bas côtés et transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.*: Menhir renversé. — *M.-A.*: Ruines du château de Gilles de Rais, XIII^e siècle; débris de tours, douves, et deux souterrains creusés dans le roc. Ces ruines, situées près du bourg, dominant de très haut le ruisseau du Falleron; la situation est fort belle.

CANTON DE LEGÉ

Quatre communes:

Legé, Touvois, Saint-Jean-de-Corcoué, Saint-Etienne-de-Corcoué.

Superficie: 14,823 hectares. — Population: 9,566 habitants.

Le canton de Legé est situé à l'extrémité S. du département, où il longe la Vendée dans l'étendue de ses deux côtés E. et S.; il est borné, à l'O. et au N., par les cantons de Machecoul et de Saint-Philbert. Sauf la partie S.-O. de Touvois, qui dépend du *Falleron*, il est dans le bassin de la *Loire*. Il est arrosé, à sa limite N.-E., par la *Boulogne*; au centre, par la *Logne* et son affluent l'*Orsellière*; à l'O., par le *Tenu*, qui y prend sa source, et au S.-O. par le *Falleron*, qui le sépare de la Vendée. Il renferme les forêts de Touvois et de Rocheservière. Son altitude varie entre 20 mètres au bord de la Logne, et 80 mètres à la Casserole, en Saint-Etienne-de-Corcoué. Il a des parties plates très étendues; la vallée de la Logne est fort jolie.

On rencontre un soulèvement de granit au S. du canton; le *gneiss* et le *mica-schiste* se voient dans toutes les directions. L'*argile*, accompagnée de *cailloux roulés*, en couvre la plus grande surface. *Quartz hyalin*, *amphibolite* et *poudingue*. Blocs erratiques de grès entre la Logne et la forêt de Touvois. Bancs de calcaire argileux au N. et au bord de la *Boulogne*, et de calcaire siliceux au bourg et dans la forêt de Touvois.

Le canton est traversé par la ligne ferrée de Nantes à Legé, qui suit la vallée de la Logne, par une route nationale et huit chemins de grande communication.

Dans toutes les communes, on cultive les céréales et les plantes fourragères; les vignes sont nombreuses sur Saint-Etienne et Saint-Jean-de-Corcoué. Le commerce des volailles y est important. On y exploite l'argile pour les tuileries et les poteries.

Commune de Legé

Superficie: 6,098 hectares. — Population: 4,533 habitants.

Population agglomérée: 953 habitants.

L'importante commune de Legé, la plus méridionale du département et limitrophe de la Vendée à l'E. et au S., a été augmentée, en 1861, d'une surface de 1638 hectares prise aux communes vendéennes de Grand'Landé et des Lucs. Elle est presque tout entière dans le bassin de la *Logne*. Le plateau de *Saint-Etienne-de-Corcoué* la traverse à l'E., laissant une petite lisière dans le bassin de la *Boulogne*. La *Logne* y prend naissance à la limite S.-E. et a pour affluents, à gauche l'*Yvernrière*, qui vient de la Vendée, et l'*Orsellière*, qui fait sa limite N.-O.; à droite le *Douet*, qui arrose le centre; le ruisseau de la *Vallée*, tributaire de la *Boulogne*, y prend sa source à l'E.

La vallée de la Logne est fort belle et présente, vers le N., de jolis aspects; la partie centrale de la commune est constituée par un grand plateau qui atteint l'altitude de 72 mètres aux moulins Bonneau. Une partie de la forêt de Rocheservière couvre son extrémité N.

Le BOURG est situé au S., sur un mamelon, par 50 mètres d'altitude, près de la Logne qui le contourne au S. et à l'O. Il est traversé par une route nationale et deux chemins de grande communication. Il y a une brigade de gendarmerie,

un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons, une de filles et une classe maternelle; huit foires annuelles. Le chemin de fer de Nantes à Legé se termine au bas du bourg, dans la vallée, où il a sa station; la halte du Moulin-Guérin dessert la partie N. de la commune.

La COMMUNE de Legé est traversée du N. au S. par la route nationale de Nantes aux Sables et par cinq chemins de grande communication; l'ensemble de ses voies entretenues forme un important réseau de 90 kilomètres. On y compte 131 villages et lieux habités, parmi lesquels: la Bezillière, la Chauvière, la Gaillardière, la Garrellière, la Guichère, la Lande, la Logne, la Paudouère et la Sorderie; on y remarque: le vieux château du Retail, ancienne demeure seigneuriale autrefois située sur la Vendée, et les châteaux modernes de Gouffier et du Bois-Chevalier, ce dernier construit en 1800 sur l'emplacement du vieux château dévasté en 1794.

Du plateau de Salvart, qui domine la vallée de la Logne, on jouit de jolis points de vue. Il y a des fabriques de tuiles et de poteries à la Terserie.

HISTOIRE. — En 1406, la France et la Bretagne étant en paix, les officiers du roi tentèrent de lever des *aides*, pour fait de guerre, sur les habitants de Legé; les officiers du duc s'opposèrent à ces levées, par la raison que Legé en était exempt comme faisant partie des Marches communes de Bretagne et du Poitou; un accord amiable intervint entre le duc et le roi. Louis XIII passa à Legé le 13 avril 1622. La paroisse de Legé dépendait du diocèse de Luçon; elle avait deux feux en Bretagne hors des Marches.

En 1791, le 27 juillet, les habitants de Legé ayant refusé de recevoir le prêtre constitutionnel, les conseillers municipaux furent destitués; quelques jours après, 40 hommes du 84^e régiment furent envoyés au bourg pour protéger le nouveau recteur; celui-ci y fut insulté le 15 août. La troupe y tint garnison.

En 1793, au mois de mars, les habitants s'assemblèrent dès

le début de l'insurrection sous le commandement de Pineau. Menacé à la fin d'avril par la garnison républicaine de Saint-Philbert, le bourg de Legé fut secouru à propos par Charette, pris le 5 par la troupe, évacué presque aussitôt, et occupé enfin par le général vendéen. Le Nantais Haudaudine y fut fait prisonnier ; c'est de Montaigu qu'il fut envoyé à Nantes, le 14 mai, avec deux de ses co-détenus, pour négocier un échange de prisonniers. Nous avons parlé, à l'histoire, de ce courageux citoyen. Charette quitta Legé le 26 juin pour se trouver à l'attaque de Nantes, qui eut lieu le 29. A partir du mois de septembre, le chef-lieu fut tour à tour au pouvoir des royalistes et des républicains : l'armée de Beysser y entra le 14 et fut bientôt remplacée par les Vendéens ; le 9 novembre, le général Haxo en prenait possession. Charette, resté dans les environs, observait les bourgs occupés par les républicains ; il fut rejeté en Vendée par Haxo. C'est là qu'il fut nommé, le 13 décembre, général en chef de l'armée catholique et royale du Bas-Poitou. En 1794, Charette revint sur notre département, accompagné de ses lieutenants Joly et Couëtus, s'empara encore de Legé, le 6 février, et y fit de nombreuses victimes. Les Républicains, qui s'étaient réplés sur Machecoul, revinrent à la charge, reprirent la malheureuse petite ville, poursuivirent le général vendéen, qui tourna dans les environs, à Corcoué, à Saint-Colombin, et fut battu dans les landes de Bouaine. Legé était dévasté.

En 1815, lorsqu'on apprit le retour de l'île d'Elbe, les royalistes s'organisèrent autour de Legé ; le bourg fut pour eux un lieu de passage, en mai et en juin. D'Autichamp et Suzannet y campaient le 30 mai avec d'autres généraux et des troupes nombreuses. Dans une réunion tenue à Falleron, près de là, les chefs vendéens s'occupèrent des propositions de paix faites au nom de l'Empereur et ne s'entendirent point. La Rochejaquelein partit avec son armée pour la côte, où il allait une seconde fois recevoir des armes des Anglais, sans être suivi par Suzannet, Sapinaud et d'Autichamp, par-

tisans de la paix et mécontents de lui, et dont les gens d'ailleurs rentrèrent dans leurs foyers, pour reprendre les armes et succomber à Saint-Etienne et à Rocheservière le 21 juin.

En 1828, la duchesse de Berry fut reçue à Legé par M. de Charette, entouré des officiers et soldats de 1815. Lors du mouvement de 1832, elle arriva aux Mesliers sous un déguisement, dans la nuit du 20 au 21 mai : elle y reçut le marquis de Goulaine et plusieurs gentilshommes qui lui représentèrent que le soulèvement n'avait aucune chance de réussir ; M. Berryer, venu de Paris, lui parla dans le même sens ; le général de Bourmont appuya mollement. Tout fut inutile : la prise d'armes fut définitivement remise au 4 juin. La duchesse quitta les Mesliers dans la nuit du 31 mai, et alla se réfugier en Saint-Colombin pour assister à la perte de ses espérances.

ÉGLISE *Notre-Dame* : XV^e siècle, reprises des XVII^e et XIX^e siècles, st. og., nef et bas côtés, chevet plat. *Chapelle Notre-Dame de Pitié* : 1840, st. og., plan rectangulaire, élevée à la mémoire de Charette.

Commune de Touvois.

Superficie : 3,685 hectares. — Population : 2,116 habitants.

Population agglomérée : 549 habitants.

La commune de Touvois est au S.-O. du canton et au bord du *Falleron* qui lui sert de limite avec la Vendée. Elle a été augmentée en 1861, en même temps que Legé, d'une surface de 751 hectares prise à la commune de Grand'Lande. Elle occupe le sommet et les deux versants du *Grand Plateau du Sud* qui sépare les bassins de la *Loire* et de l'*Océan*. Elle est limitée au N.-E. par le *Temu*, qui y prend sa source ; à l'E., par le ruisseau de l'*Orsellière*, affluent de la *Logne* ; au S. et à l'O., par le *Falleron*, qui reçoit, à droite, le petit ruisseau du *Bois-Rondeau*. Le sol n'y présente pas de

grands mouvements ; à l'O., les bords du Falleron ont de beaux aspects. L'altitude atteint 67 mètres dans le couchant du chef-lieu. La *forêt de Touvois* y couvre, dans la partie E., une superficie d'environ 580 hectares.

Le BOURG, vers le centre et par 45 mètres d'altitude, est desservi par trois chemins de grande communication ; la gare de Legé et la halte du Moulin-Guérin en sont également distantes de 7 kilomètres. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de filles et une de garçons ; huit foires annuelles. Le commerce des volailles y est important.

La COMMUNE est desservie par cinq chemins de grande communication, et son réseau vicinal entretenu est de 42 kilomètres.

On y compte 65 agglomérations et lieux habités, notamment les villages de la Rivière, la Forêt, le Val de Morière, Fréliné, la Revardière, la Briscotière, et les domaines du Val de Morière et des Vanneries. La chapelle de Notre-Dame de Fréliné est un lieu de pèlerinage. Le prieuré de Notre-Dame de Fréliné dépendait de l'abbaye de Geneston.

La châtellenie de Touvois, de la baronnie de Rais, était en 1238 à Raoul de Rais.

Le couvent de religieuses de Fontevault, fondé avant 1150 sous le nom de *Bademorière* (depuis deux siècles Val de Morière), reçut des terres considérables des sires de Rais ; ce couvent donna lieu à un singulier procès (1278-1281) par suite de mésintelligence entre lui et le seigneur de Machecoul, alors Girard Chabot II. Les gens du baron prenant parti pour leur maître et molestant les sujets des religieuses et les religieuses elles-mêmes, Girard Chabot fut condamné à payer 160 livres à l'abbesse de Fontevault. En 1284, l'abbé de Marmoutier visitant le prieuré de Bademorière, le même sire de Rais le somma de lui livrer son palefroi à titre de redevance féodale ; l'abbé refusa, les hommes du seigneur le désarçonnèrent et s'emparèrent du coursier ; Girard II fut excommunié. Il fut forcé de reconnaître que ses serviteurs avaient

eu le tort de traiter brutalement l'abbé de Marmoutier, et il reçut l'absolution en s'engageant à faire un pèlerinage en Aragon.

C'est à ce couvent qu'au commencement de 1794 vint se réfugier le chef vendéen Charette, blessé, poursuivi par les Républicains. Haxo tenta inutilement de l'y surprendre ; Charette, prévenu, s'en sauva à la fin de janvier.

Lors du soulèvement de 1815, le second Charette, blessé mortellement à la bataille d'Aizenay perdue par les royalistes, vint mourir à la Forestrie le 31 mai.

EGLISE *Saint-Jacques* : partie des XIV^e et XV^e siècles et reprises modernes, clocher de 1842, chœur et transept de 1864, st. og., plein cintre, nef rectangulaire, chevet plat, chœur incliné sur l'axe de la nef. — *Chapelle de Fréliné* : XIII^e siècle, st. og., plan rectangulaire.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : A la Vannerie, briques plates et à rebords, long aqueduc. — *M. A.* : Motte féodale au chevet de l'église paroissiale.

Commune de Saint-Jean-de-Corcoué

Superficie : 2,911 hectares. — Population : 1,487 habitants.

Population agglomérée : 485 habitants.

Cette commune est située au N. du canton et traversée par le plateau de *Saint-Philbert*, dont le versant E. appartient au bassin de la *Logne*, et le versant O. à celui du *Tenu*. Ses limites sont formées, à l'E. par la *Logne* ; au S.-E. par son affluent l'*Orsellière* ; au S. et à l'O. par le *Tenu*, qui reçoit le petit ruisseau de la *Vergnière*. Le territoire est plat dans la partie centrale, et vallonné dans l'étendue de sa limite E. ; l'altitude atteint 69 mètres sur le plateau, à mi-chemin du bourg et du Val de Morière.

La vallée de la *Logne* est bordée de coteaux boisés, ondu-

lés et verdoyants, sur l'un desquels est situé le BOURG de Saint-Jean, par 40 mètres d'altitude, en regard de celui de Saint-Etienne. La station du chemin de fer de Nantes à Legé est dans la vallée, au pied du chef-lieu. Celui-ci est desservi par un chemin de grande communication ; il y a une école de garçons ; trois foires annuelles. La Benate, à 2 kilomètres au S.-O., a deux écoles de filles ; cette importante localité, autrefois chef-lieu de la paroisse avec le titre de ville, a été érigée en succursale le 30 janvier 1839.

La COMMUNE est desservie par deux chemins de grande communication, et son réseau vicinal entretenu est de 35 kilomètres. Elle renferme 38 villages et hameaux, dont les plus importants sont : la Vergne, la Grande-Parraie, la Jau-nasse, le Bousson et la Coussaie. On y remarque les châ-teaux de Bayers et de la Bagatelle.

La paroisse de Saint-Jean était comprise en grande partie dans les Marches communes du Poitou ; la section de la Benate était imposée à 4 feux seulement. En 1164, la nomi-nation du curé fut concédée aux moines de Turnus par l'évêque de Nantes.

La châteltenie de la *Benaste*, comprenant 26 paroisses et formant la grande seigneurie des Marches, était, en 1161, à Raoul de Machecoul. En 1383, le château fut commencé par Jeanne de Rais, qui avait cédé, non pas volontairement, sa baronnie au duc Jean IV, mais le duc mit empêchement à cette construction. La châteltenie revint à Jeanne, au décès du prince. En 1413, le duc Jean V autorisa le sire de la Suze et de la Benate à établir à la Benate deux foires annuelles et un marché tous les mardis. Le 26 mai 1437, Gilles de Rais, maréchal de France, vendit pour dix-mille écus d'or la châ-tellenie de la Benate (Voir Machecoul, p. 114).

EGLISE *Saint-Jean* : remaniée, clocher de 1857, st. og. et plein cintre, nef et transept, chevet plat. — *Eglise de la Be-nate* restaurée en 1835-42, clocher 1868, st. og., nef rectangu-laire, chevet circulaire. — *Chapelle Notre-Dame-des-Neiges* :

romane retouchée, nef rectangulaire, chœur rectangulaire plus étroit.

ARCH. — *M. A.* : Emplacement du château de la Benate marqué par un champ d'un hectare presque circulaire, en-touré de larges douves. Cercueils en calcaire coquillier.

Commune de Saint-Étienne-de-Corcoué

Superficie : 2,129 hectares. — Population : 1,430 habitants.

Population agglomérée : 173 habitants.

Commune située au N.-E. du canton et bordée à l'E. par la *Boulogne*, qui la sépare de la Vendée depuis Saint-Colombin jusqu'en vue de la ville de Rocheservière. Elle est traversée par le *plateau de Saint-Etienne* dont le versant E. appartient au bassin de la *Boulogne* et le versant O. à celui de la *Logne* ; elle est limitée à l'O., par la *Logne* et son affluent l'*Orsel-tière* ; les ruisseaux de *Vrignaud* et de la *Paignetière*, tri-butaires de la *Logne*, l'arrosent vers le S. Son territoire est assez accidenté, surtout dans la vallée de la Logne aux sites agréables ; l'altitude y atteint 80 mètres dans son angle S.-E. La *forêt de Rocheservière* en couvre une partie au S. Des moulins qui dominent le chef-lieu, au levant, on découvre un magnifique horizon s'étendant jusqu'à Nantes.

Le BOURG borde la rive droite de la Logne, par 20 mètres d'altitude. Il est traversé par une route nationale et desservi par deux chemins de grande communication. Il est doté d'un bureau de poste, de deux écoles, une de filles et une de gar-çons. Un bel hospice y a été fondé en 1881 par MM. Benja-min et François Lejeune. La station du chemin de fer de Nantes à Legé est située à 700 mètres du bourg, et est com-mune à Saint-Jean et à Saint-Étienne.

La COMMUNE est traversée par une route nationale, qui longe sa limite O., et par trois chemins de grande commu-

nication ; le réseau de ses voies entretenues a 34 kilomètres. Elle renferme 61 agglomérations et lieux habités, dont les villages de Favet, les Douteries, l'Herberie, la Martinière, la Pacquetière, la Normandière, la Vallée et le beau château moderne de la Grange.

On fabrique des tuiles et des poteries près de la forêt de Rocheservière, aux Douteries, à la Poterie, à la Tuilerie et à la Casserolle.

HISTOIRE. — Saint-Etienne-de-Corcoué dépendait des Marches communes et ne payait pas de fouages. Le 10 mars 1793, le commissaire chargé du recensement des hommes valides fut insulté. La commune, insurgée au début, suivit la fortune de Legé. Au mois de décembre 1795, les chefs vendéens, las de la guerre, obtinrent, à l'insu de Charette, une entrevue du général Gratien au château de la Grange, près Rocheservière. Sur le conseil du général, un mémoire fut rédigé à l'adresse de Hoche, commandant en chef, et signé par la plupart des Vendéens présents ; lorsque le mémoire fut présenté à Charette, le capitaine autoritaire vendéen éclata en reproches contre ses officiers, et aucune suite ne fut donnée au projet. Cependant les populations ne tardèrent pas à se montrer fatiguées de la guerre, et Charette fut abandonné peu à peu par ses officiers.

Le 15 mai 1815, les royalistes avaient repris les armes sur la rive gauche de la Loire. Une rencontre eut lieu le 21 juin entre la troupe du général Lamarque et un parti de Vendéens, sur le plateau de Saint-Etienne. Suzannet y fut blessé mortellement. Les royalistes en fuite allèrent passer la Boulogne à Rocheservière et se retranchèrent dans la ville, croyant ne pouvoir être attaqués qu'au passage du pont. D'Aulichamp était accouru de Vieillevigne, à la nouvelle de la défaite de Suzannet. La canonnade et la fusillade s'engagèrent sur les deux rives. L'attaque par le pont ayant échoué, Lamarque fit traverser la Boulogne par une partie de sa troupe au-dessous de la ville, à l'insu de l'ennemi. Les roya-

listes, surpris, furent entourés, battus et mis en fuite du côté de Vieillevigne.

La duchesse de Berry, reçue comme une reine, en 1828, au château de la Grange, par le marquis de Goulaine, passait, quatre ans plus tard, la nuit, en se cachant, près de ce même château. Le 19 mai 1832, elle arrivait le soir au hameau du Magasin : le lendemain, elle était à la métairie des Mesliers, commune de Legé, lorsque Berryer descendait à la Grange ; le grand orateur alla la voir le 22 pour lui conseiller de renoncer au mouvement insurrectionnel fixé au 24. La duchesse résista, et deux ou trois jours après, dans une métairie située au bord de la Boulogne, les chefs vendéens convinrent, d'accord avec elle, de reporter le mouvement au 4 juin. La lutte éclata le matin du 4 sur plusieurs points du département.

EGLISE *Saint-Etienne* : 1873, st. og., nef, double transept avec chapelles, chevet à pans.

ARCH. — Aux Ardillers, ruines d'une chapelle du XIII^e siècle.

LIVRE VI

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE

Description. — L'arrondissement de Saint-Nazaire est situé au N.-O. du département et compris entre la *Loire* et la *Vilaine*, entre l'*Océan* et les arrondissements de Châteaubriant et de Nantes. Il est baigné, au midi, par la *Loire*, de Couëron à Saint-Nazaire, et par l'*Océan*, de Saint-Nazaire à la pointe du Croisic ; l'*Océan* le baigne également au couchant, du Croisic à Assérac ; dans sa frontière du N., le canton de la Roche-Bernard le sépare de la *Vilaine* ; il suit ensuite la *Vilaine*, de Fégréac à Beslé ; la *Chère* complète cette limite N. sur toute l'étendue de la commune de Pierric. Au levant, il borde l'arrondissement de Châteaubriant, de Pierric à Notre-Dame-des-Landes, et celui de Nantes, de Notre-Dame à la Loire.

Sa superficie est de 219,193 hectares, soit à peu près le tiers de celle du département, et sa population de 176,965 habitants.

Le chef-lieu, qui était à Savenay depuis la création des arrondissements, en 1800, a été transféré à Saint-Nazaire par un décret du 22 janvier 1868.

L'arrondissement de Saint-Nazaire fait partie de trois bassins : celui de la *Vilaine* en comprend la partie N.-E. ; celui de la *Loire*, le centre et le sud ; celui de l'*Océan*, la partie du couchant. La ligne qui sépare les deux premiers bassins, va de Sévérac au Temple et à Treillières ; celle qui sépare le

second du troisième, va d'Herbignac à Guérande et à Saint-Nazaire.

Nous avons déjà indiqué les ruisseaux de cet arrondissement tributaires de la *Vilaine* : la *Chère*, qui le limite au N.-E., de Pierric à Beslé ; le *Don*, qui l'arrose entre Marsac et Auessac ; et l'*Isac* entre Blain et Fégréac. Nous avons également parlé du *Brivet*, tributaire de la basse *Loire*. Il nous reste à parler des cours d'eau secondaires qui alimentent ces principaux ruisseaux.

La *Chère* borde, à droite, l'Ille-et-Vilaine ; elle reçoit, à gauche, trois ruisseaux qui arrosent Pierric : celui du *Pas-Guillaume*, passant au S. et à l'O. du bourg ; celui de la *Renouillière*, au centre, venant de Conquereuil, et celui du *Ronçay*, à l'O.

Le *Don* reçoit : sur sa rive droite, le *Catillac*, qui fait la limite de Conquereuil et de Guémené ; le *Pont-Enaud* arrose Guémené à l'O. du bourg, et le *Montnoël* sépare Guémené de Massérac ; sur la rive gauche, le ruisseau de la *Roche* arrose Marsac dans la partie O., le *Mérillac* et l'*Etang* arrosent Guémené à l'amont du bourg, le *Callac* et le *Guérézin* à l'aval ; le *Sarran* sépare Guémené d'Auessac ; enfin le *Renihel* traverse Auessac.

L'*Isac canalisé* reçoit à droite les ruisseaux suivants : à l'amont de Blain, le *Perche*, dont les branches viennent de la forêt du Gâvre, de Vay et de la Grigonaïs ; le ruisseau de *Curun* passe à la limite de Blain et de Guenrouët ; le *Rozay*, naît par 40 mètres au N.-O. de la forêt du Gâvre, traverse la commune de Plessé dans toute son étendue, du N.-E. au S.-O., et reçoit quelques petits cours d'eau sur ses deux rives ; le *Beaumont* descend du bois de Redurin au S., et arrose la partie O. de Plessé ; enfin la *Coiquerelle*, le *Lawnia*, le *Carcano* arrosent Fégréac. L'*Isac* reçoit à gauche : le *Plongeon* qui naît à l'altitude de 50 mètres par plusieurs branches sur le *Grand Plateau*, près des communes de Vigneux et de Héric, passe à Notre-Dame-des-Landes, sert

de limite à Fay et Notre-Dame, à Héric et Blain, et arrose Blain dans sa partie inférieure ; le ruisseau du *Gué-Géraud* naît par deux branches sur le plateau du Temple, à l'altitude de 80 mètres, arrose Fay et Blain et traverse la forêt de la *Groulaie* ; le ruisseau du *Gué-Touche-Bœuf* descend du *Grand Plateau* par plusieurs branches, à l'altitude moyenne de 70 mètres, arrose Malville, Fay, Bouvron et Blain ; le petit cours d'eau de *Fretet* fait la limite de Blain et Guenrouët ; celui de la *Gicquelaie*, en Guenrouët, naît sur le plateau de Saint-Gildas ; le ruisseau d'*Huy* naît sur le même plateau, en Saint-Gildas, et traverse Sévérac ; enfin le ruisseau des *marais de Coispéan* sert de limite à Sévérac et à Téhillac, c'est-à-dire à la Loire-Inférieure et au Morbihan.

La *Vilaine* reçoit quelques petits ruisseaux : le *Gué de Besté*, entre Beslé et Massérac ; le *Port d'Or*, au couchant d'Avessac ; le *Cahas*, au midi de Saint-Nicolas ; le *Hilleux*, qui vient du plateau d'Avessac, sépare Saint-Nicolas de Fégréac et traverse l'étang du *Moulin Aumé* ; le *Dréneuc*, qui vient du même plateau et traverse Fégréac au N. du bourg.

L'arrondissement de Saint-Nazaire est couvert de plusieurs grandes forêts ; la plus importante, celle du *Gâvre*, est à la limite E. de l'arrondissement ; la forêt de la *Bretesche* est à la limite du Morbihan, entre Missillac et la Roche-Bernard ; la forêt de la *Groulaie*, en Blain, est sur la rive gauche du canal. On y rencontre aussi quelques bois qui ont une certaine étendue.

Les PLATEAUX de l'arrondissement manquent d'élévation au nord et au couchant de la Brière : les plus élevés atteignent 83 mètres entre la forêt du Gâvre et Conquereuil, et 90 mètres sur le sillon de Bretagne ; ils sont sinueux entre le sillon et la mer.

A part les anciennes landes, encore peu plantées, le sol est généralement boisé et les arbres y sont grands et beaux. On

rencontre des marais d'une grande étendue, de jolis ravins et des vallées fort belles. Le littoral a des falaises granitiques de peu d'élévation et les arbres y sont rares. Les vieilles terres sont fertiles et donnent de bons produits.

L'arrondissement de Saint-Nazaire comprend un certain nombre de communes dont les noms sont terminés en *ac* : on les croit d'origine gallo-romaine et dérivés du nom que portait le domaine ou le fondateur : comme Marsac de *Marciaeus*.

Géologie. — Dans l'arrondissement de Saint-Nazaire, les terrains *primitifs* occupent le S. et les terrains *primaires* le N. ; les premiers sont assez bien séparés des seconds par une ligne sinueuse s'étendant de la Roche-Bernard à l'E. de Blain. Dans la zone des terrains *primitifs*, le *granit* est à peu près continu de Piriac à Saint-Nazaire et il y a des soulèvements isolés ; le *gneiss* se rencontre partout ; le *micaschiste*, au centre et à l'E. Dans la zone des terrains *primaires*, on rencontre les *grès* et les *quartzites* au N., et à Blain ; les *schistes argileux* et *ardoisiers* un peu partout.

Les terrains *secondaires* ne sont pas représentés.

Dans les terrains *tertiaires*, nous trouvons les *calcaires* à Sainte-Reine et à Campbon ; les *argiles*, *sables* et *graviers*, dans toutes les parties de l'arrondissement.

Les *roches enclavées* sont surtout représentées par le *quartz lydien* qui se montre en gisements nombreux entre la Brière et l'Océan. La *mine d'étain* de Piriac couvre la pointe de Castelli et s'étend sous la mer.

Les *dépôts modernes* comprennent les *alluvions fluviales* dans les bassins de la Loire et de la Vilaine et les *alluvions marines* sur le littoral. Les *dépôts tourbeux* y sont nombreux ; celui de la Grande-Brière couvre plus de 7,000 hectares.

Commerce et Industrie. — Le commerce comprend les grains et farines, les foins, les bestiaux, les engrais ; les sels, le charbon anglais, les bois du Nord, les briquettes.

L'industrie embrasse la grande et la petite pêche, le raffinage des sels, les conserves alimentaires, les minoteries; la construction des navires, les forges et fonderies, la fabrication des briquettes; les tuileries et briqueteries, les ardoisières. Les petits ports des rives de la Loire et ceux du littoral viennent heureusement en aide au commerce intérieur.

Voies de communication. — Six lignes ferrées desservent l'arrondissement de Saint-Nazaire, savoir: les lignes de Nantes à Saint-Nazaire, de Saint-Nazaire à Guérande et au Croisic, de Savenay à Redon, de Redon à Rennes, de Massérac à Châteaubriant, de Châteaubriant à Saint-Nazaire; la ligne projetée de Nantes à Beslé traversera la partie N.-E. de l'arrondissement. Le réseau des routes entretenues comprend 92 kilomètres de routes nationales, 1,080 kilomètres de chemins de grande communication, 1,065 kilomètres de chemins vicinaux ordinaires.

L'arrondissement est divisé en onze cantons: Saint-Nazaire, le Croisic, Guérande, Herbignac, Pontchâteau, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Nicolas-de-Redon, Guémené-Penfao, Blain, Savenay et Saint-Etienne-de-Mont-Luc. Ces cantons sont subdivisés en 55 communes.

CANTON DE SAINT-NAZAIRE

Trois communes:

Saint-Nazaire, Montoir, Donges.

Superficie: 17,121 hectares. — Population: 40,810 habitants.

Le canton de Saint-Nazaire est à l'embouchure de la Loire, sur la rive droite. Il est bordé, dans toute son étendue S., par le fleuve et par l'Océan; entouré, à l'O., au N. et à l'E., par les cantons de Guérande, de Pontchâteau et de Savenay; il est réduit à une petite largeur en son milieu, entre la Grande-Brière et le fleuve. Il appartient aux bassins de la Loire et de l'Océan. A 3 kilomètres de son embouchure, le fleuve reçoit le Brivet, nommé aussi *Etier de Méan* à partir de l'écluse de Rozé; au-dessus de Trignac, le Brivet reçoit le canal de dessèchement de la Grande-Brière. L'altitude du canton varie entre 4 mètres sur la plaine de Montoir et 43 mètres sur la crête du plateau qui domine la pointe de l'Eve. La partie centrale est marécageuse; les îlots qui en émergent ont peu d'étendue, mais ils sont très peuplés; on n'y voit point d'arbres, mais le canton est boisé dans les autres parties. Les marais sont coupés par des petits canaux de dessèchement: celui de la Taillée, qui forme la limite E. du canton, communique d'un côté avec le Brivet et de l'autre avec le fleuve; celui de Martigné est à l'amont de Donges et celui du Pré-Glory à l'aval. Ces canaux sont munis d'écluses et accessibles à de petits bateaux.

Il existe du granit et du gneiss granitoïde au couchant

du canton ; le *gneiss* s'y rencontre dans toutes les directions. *Calcaire* au bord du Brivet ; *vastes alluvions* au bord de la Loire recouvrant des couches de *tourbe*.

Trois lignes ferrées se réunissent à la gare de Saint-Nazaire, celles de Nantes, de Châteaubriant et du Croisic. Deux bacs départementaux à vapeur relient Saint-Nazaire et Donges à la rive gauche. Le canton est desservi par sept chemins de grande communication. Un pont a été construit par le Service vicinal sur le Brivet, à Trignac.

On y cultive le froment, le blé noir, la vigne. Il y a des prairies artificielles. Les prés marais fournissent du fourrage de qualités variées.

Commune de Saint-Nazaire-sur-Loire

Superficie : 5,657 hectares. — Population : 30,935 habitants.

Population agglomérée : 24,732 habitants.



La commune de Saint-Nazaire occupe la partie S.-O. du canton, à l'embouchure même de la *Loire* ; l'*Océan* baigne son rivage du N.-O. au S.-E., et le fleuve du S.-O. au N.-E. Elle touche, au N.-E., à la *Grande-Brière* et renferme, dans

cette partie, une certaine surface de marais dont le niveau est à un mètre environ plus bas que les grandes marées. Le *Brivet* forme, à l'E., sa limite sur 1 kilomètre ; le petit ruisseau d'*Ust* marque sa limite N., et celui de *Pornichet* sa limite O. Il n'y a pas de cours d'eau important à l'intérieur. Le territoire, légèrement ondulé, est traversé par le *Grand plateau du Nord*, qui vient s'y terminer à l'E., et dont le versant nord aspecte la *Brière* et le versant sud l'embou-



Le Mûle et la vieille ville de Saint-Nazaire.

chure du fleuve ; des falaises rocheuses s'élèvent, au S., au bord de l'Océan où s'avancent les pointes de l'*Eve*¹ et de *Che-moulin*. L'altitude atteint 43 mètres près du Petit-Gavid.

La VILLE de Saint-Nazaire est à l'E., par 4° 32' 3" de longitude et 47° 16' 17" de latitude ; son altitude est de 8 mètres. Sa situation au fond du golfe où la Loire se marie à l'Océan, lui a fait donner le nom de *Saint-Nazaire-du-Golfe*, qu'elle portait dès le VI^e siècle ; aujourd'hui on l'appelle *Saint-Nazaire-sur-Loire*. Le Brivet, qui se jette dans la Loire à Méan, débouchait autrefois un peu plus bas, vers la jonction des deux bassins maritimes.

HISTOIRE². — Les hommes de l'âge préhistorique ont laissé à Saint-Nazaire la trace de leur séjour : des crânes ont été recueillis à la fin de 1874 dans les alluvions qui bordent le côté ouest du grand bassin, à 4 mètres au-dessous du niveau des basses mers. En 1875-76, des poteries grossières et des armes en bronze ont été rencontrées dans le même voisinage, au même niveau et sur la rive droite du vieux Brivet ; ces objets reposaient sur une couche de sable d'une épaisseur variable de 0 m. 05 à 0 m. 20. Les découvertes se sont étendues sur la rive gauche ; il y avait aussi des pierres de mouillage, des troncs d'arbres équarris et des morceaux de bois plats en chêne et châtaignier. Au mois d'août 1876, des fragments de l'industrie gallo-romaine et un bronze de Tétricus ont été ramassés, toujours dans le même voisinage, sur la rive gauche de l'antique Brivet, à 1 m. 50 au-dessous du niveau des basses mers. L'épaisseur des alluvions argileuses était d'environ 9 mètres sur les objets préhistoriques et d'environ 6 mètres sur les objets gallo-romains. Les objets de l'âge historique ont été découverts les derniers,

1. Eve, c'est-à-dire, eau. Les noms autrefois en *esve* sont terminés en *eau* actuellement.

2. Parmi les ouvrages consultés, les diverses publications faites sur Saint-Nazaire par M. Kerviler, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Renseignements de M. H. Moret, secrétaire en chef à la Mairie.

en dehors de la couche de terre qui recouvrait les premiers ; les uns et les autres ont été recueillis dans une étendue de plus d'un kilomètre. Entre ces dépôts antiques, les terres d'alluvions recouvrent un ravin profond qui représente l'ancien lit du *Brivet*.

Un affaissement du sol qui s'est produit depuis l'abandon de ces objets, et vraisemblablement du III^e au V^e siècle de notre ère (V. la Brière, T. I^{er}, p. 36 à 40), les a entraînés dans son mouvement au-dessous du niveau de la mer, à la profondeur où ils ont été rencontrés, puis les alluvions argileuses, dont la formation a lieu avec une grande rapidité, sont venues recouvrir ces témoins d'un passé bien loin de nous.

Au VI^e siècle, Saint-Nazaire était un *vicus*. Situé à la pointe d'un rocher qui s'avance dans la Loire, à son embouchure même, le bourg avoisinait la partie concave du fleuve, ainsi que le fait remarquer Grégoire de Tours, ce qui donne à penser que les marais de Montoir n'étaient pas encore complètement formés en ce temps-là.

Au IX^e siècle, les Normands furent souvent et longtemps en possession des deux rives de la Loire. Le nom de ville, porté par de nombreuses agglomérations de la commune, pourrait bien être une indication de leur séjour, de leur établissement en ces lieux.

A l'organisation des fiefs, au X^e ou XI^e siècle, Saint-Nazaire fit partie du domaine ducal qui avait Guérande pour chef-lieu. En 1050, le prieuré du Pellerin reçut des dîmes sur l'église de Saint-Nazaire. L'évêque de Nantes y acquit des dîmes en 1314.

A la fin de la guerre de succession Blois-Montfort, le bourg de Saint-Nazaire était fortifié et avait un château. En 1379, après l'attaque infructueuse des Espagnols sur Guérande, leur flotte se présenta devant Saint-Nazaire, alors armé de canons et en état de défense ; Jean d'Ust y commandait ; les Espagnols firent une descente et furent forcés de se rembarquer.

La seigneurie de Heinleix-Rohan était, en 1330, à Bonabe de Rochefort; celle de la Motte-Aleman, en 1370, à Guillaume de la Motte, dit l'Allemand; celle de Cleuz-de-Propre, en 1392, à Jean de Cleuz; celle de Marzain, ancienne vicomté, en 1412, à Thomas Rochart; celle du Bois-Jallan, en 1533, à Pierre de Chastel; la vicomté de Saint-Nazaire était, en 1460, à Marguerite de Rieux. Il y avait de nombreuses juridictions.

Nous avons déjà vu que les lieux fortifiés qui donnaient asile à la population étaient entretenus par les habitants des paroisses protégées; les gens de Saint-Nazaire étant chargés du guet sur la côte en temps de guerre, avaient été exemptés par les ducs de l'entretien des fortifications de Guérande; mais ce privilège devait être renouvelé à chaque changement de règne. Lorsque le renouvellement avait été oublié, le prévôt de Guérande s'empressait d'appeler les Nazairiens aux travaux et de taxer les délinquants; il s'ensuivait un appel au due et le renouvellement du privilège: ces taquineries eurent lieu en 1454, 1489, 1491 et 1507.

Il y eut un pasteur protestant à Saint-Nazaire en 1563. Au temps des guerres de la Ligue, la petite ville fut successivement au pouvoir des divers partis: prise sur les Ligueurs en 1586, elle retombait en leurs mains en 1589, et une flotte espagnole, alliée de Mercœur, fut chargée de la défendre.

Les privilèges de Saint-Nazaire concernant l'exemption de l'entretien des fortifications de Guérande furent confirmés par Henri IV et Louis XIII en 1598 et 1626, lors du séjour de ces souverains à Nantes. Saint-Nazaire avait une garnison royale en 1727-28, pendant la guerre contre la Rochelle.

Au XVII^e siècle, le général de la paroisse était représenté par un corps politique composé des nobles, prêtres, bourgeois et habitants; le sénéchal, le curé et le procureur fiscal en faisaient partie de droit. Les réunions comprenaient quelquefois plus de 30 membres; mais au XVIII^e siècle elles étaient réduites au nombre ordinaire. Le général délibérait sur les

affaires de la paroisse et de la fabrique, lesquelles comprenaient: l'église, la chapelle, le presbytère, le cimetière, le corps-de-garde, la fontaine publique; il fixait l'époque de la coupe du goëmon et désignait les soldats destinés à l'armée du roi; il choisissait les habitants des frairies chargés d'égailler la contribution appelée capitation. En 1711, on levait 2,489 livres sur les contribuables de la paroisse pour la nouvelle confirmation dans l'affranchissement, exemption, des *fouages*, *tailles* et autres impositions. Un prêtre fut établi à Saint-Nazaire en cette même année pour l'instruction des enfants; la classe durait quatre heures par jour, partagées également entre le matin et le soir. En 1741, le général reçut le don d'une maison pour le logement des pauvres.

A partir de la moitié du XVIII^e siècle, le corps politique comprenait régulièrement 2 marguilliers et 12 délibérants; deux notables étaient choisis parmi les douze pour assister au rôle des fouages et de la capitation.

En 1756, on construisit une batterie au bord de la mer, dans le grand cimetière, batterie récemment déclassée. En 1774-75, la petite ville défendit activement les intérêts des habitants de la Brière contre le seigneur de Donges; leur cause fut gagnée en 1776. Dans le projet d'établissement en 1783 d'un cimetière près du traict de la Ville-Halluard, ce village est qualifié « voisin de la mer ».

Au sujet de la transformation du prieuré en hôpital de la marine royale et marchande, dans un rapport de 1785 adressé au roi, Saint-Nazaire agrandit singulièrement son importance: ce lieu abrite, selon le rapport, jusqu'à 200 vaisseaux, 8 à 10 frégates de première force; c'est la clé de la Loire et le chef-lieu des gardes côtes; le commerce de Nantes y a constamment 15 à 20 vaisseaux qui attendent sur rade un temps favorable. C'était d'ailleurs l'usage et c'est dans la nature humaine d'exagérer outre mesure sa situation en pire ou en mieux, selon le cas, quand on désire obtenir du prince des avantages ou des dégrèvements.

Au mois de décembre 1788, Saint-Nazaire arrêta que les représentants du peuple aux États demanderaient :

1^o Abolition de toute corvée au compte de l'État ; 2^o remboursement des sommes payées par le peuple en plus des paiements effectués par la noblesse ; 3^o assistance aux États de la province et à ceux du royaume des recteurs ou vicaires ayant dix ans d'exercice ; 4^o suppression des francs-fiefs, lods et ventes en fait d'échanges ; 5^o réunion à la juridiction principale des juridictions inférieures d'un arrondissement.

Le général de la paroisse tint sa dernière réunion le 24 janvier 1790. Le 3 février suivant, les citoyens actifs, réunis pour la première fois pour procéder à l'élection des officiers municipaux, nommèrent le recteur à la présidence de la réunion. Le conseil général de la commune, sorti de cette élection, tint sa première réunion le 7 février. Le nouveau conseil, composé de 8 officiers municipaux, du maire, du procureur et de 18 notables, ne comptait que cinq membres de l'ancien conseil, y compris le curé. Les habitants se montrèrent favorables aux réformes votées par la Constituante.

Le second conseil, entré en fonctions le 2 février 1791, commença par la prestation du serment. A son début, il rencontra un singulier obstacle : il avait décidé de transférer le lieu de ses délibérations à la maison dite l'hôpital, donnée aux pauvres en 1741 ; mais, au moment d'en prendre possession, il se trouva en présence de la donatrice, qui s'en prétendit propriétaire et refusa de la livrer ; les clefs lui furent remises 4 jours plus tard par le curé. Ce Conseil commença la période des difficultés. Les ecclésiastiques ayant été astreints au serment civique le 27 novembre 1790, sous peine de déchéance, et le curé et les deux vicaires ayant refusé de le prêter, les habitants se divisèrent au sujet de cet événement. Des démissions eurent lieu dans le Conseil ; on n'y était pas rassuré sur la tranquillité publique ; le garde de la paroisse fut insulté. Les gardes nationaux demandèrent et obtinrent des

armes. Le Conseil, d'opinion modérée, se montrait soucieux de son autorité et prenait de nombreuses mesures de police. L'église était sans prêtres ; on avait constaté leur absence dès le mois de juin 1791. Le 14 juillet, les officiers municipaux, les gardes nationaux et un certain nombre de citoyens renouvelèrent le serment civique dans l'église, entre l'hymne du *Veni Creator* et le cantique du *Te Deum* chantés par eux.

Cependant le Conseil, après en avoir fait la demande au district le 14 août, avait placé dans les chapelles de Saint-Marc, Saint-Sébastien et la Motte-Alleman, des capucins qui n'avaient pas prêté serment. Un curé constitutionnel ayant été nommé, et le district ayant, le 2 octobre, donné l'ordre de procéder à son installation et d'inviter les anciens prêtres à se retirer à trois lieues de la commune, les habitants des campagnes demandèrent la conservation des prêtres des trois succursales et le conseil municipal appuya cette demande près des autorités. Cinq jours plus tard, ce même conseil fêta la publication de la Constitution approuvée par le roi et votée par l'Assemblée nationale.

Le curé constitutionnel prêta serment, le 9 octobre, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution. Il eut à souffrir de l'animosité des esprits. La municipalité avait en vain recommandé aux habitants de s'abstenir de propos injurieux contre lui : on l'insultait, on lui jetait la pierre ; les femmes, très montées contre le renvoi des prêtres, n'étaient pas les moins ardentes. A Noël, il dut demander une garde pour maintenir l'ordre pendant la messe de minuit.

En 1792, le 3 janvier, le Conseil avait reçu du district l'ordre d'inviter les prêtres refractaires à se rendre, sous trois jours, au chef-lieu de département pour y résider ; il ne comprit pas ou feignit de ne pas comprendre que cet ordre concernait les desservants de ses trois chapelles. Il eut des difficultés au sujet des élections pour la garde nationale, que le district trouva irrégulières, et il fut suspendu le 20 janvier.

Le 21, une commission municipale, formée de sept membres, soit deux commissaires nommés par le district, puis quatre conseillers et le procureur qui n'avaient pas pactisé avec la majorité du conseil, prit possession de la mairie; le même jour, arriva à Saint-Nazaire un détachement de volontaires de la Mayenne, envoyé dans l'intérêt du maintien de l'ordre. La commission organisa la garde nationale, invita les desservants de Saint-Marc et de Saint-Sébastien à se rendre à Nantes, fit remettre au curé, par les marguilliers, les cierges et ornements nécessaires au service divin, puis, « attendu « l'incivisme de la plus grande partie des habitants de Saint-Nazaire », arrêta qu'il ne serait délivré des armes qu'à ceux qui seront trouvés dignes de les porter. Cela fait, les volontaires de la Mayenne rentrèrent dans leurs foyers, des fusils furent délivrés au nouveau commandant de la garde nationale, et le département leva la suspension des officiers municipaux, qui reprirent leur service.

Le 1^{er} avril, après plusieurs tentatives infructueuses, la perception des impositions fut adjugée moyennant 2 deniers un quart par livre pour le foncier, et 3 deniers pour le mobilier et la patente.

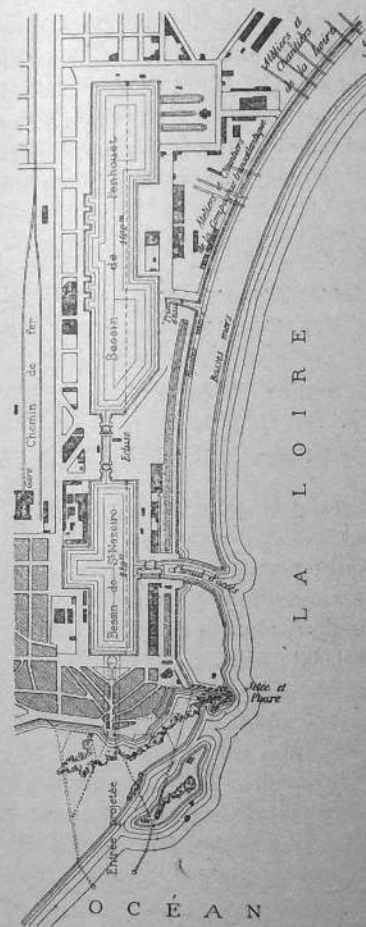
En 1793, la ville de Saint-Nazaire était au pouvoir des insurgés dès le 12 mars: le maire et les patriotes avaient fui. A cette époque, elle fut appelée Port-Nazaire.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, Saint-Nazaire n'était encore qu'une station de pilotes et le lieu d'embarquement, pour Paimbœuf et Nantes, des voyageurs du Croisic et de Guérande. Les navires contrariés par les vents y trouvaient un bon ancrage et un abri incomplet à l'amont du rocher saillant qui porte la vieille église. Un môle de 180 mètres fut construit sur ce rocher en 1835; il reçut un feu à son extrémité.

Saint-Nazaire doit sa fortune à l'établissement de ses bassins. Le premier bassin, dit de Saint-Nazaire, fut commencé

en 1848; le premier navire y entra le 25 décembre 1856. La population du bourg était d'un peu moins de mille habitants en 1847; elle atteignait 2,400 en 1856. Dans cet intervalle, la population rurale n'avait varié que de 3,208 à 3,230. Le second bassin, dit de Penhouët, fut commencé en 1862 et inauguré le 8 mai 1881.

Le bassin de Saint-Nazaire ouvre actuellement sur la Loire, entre deux estacades de 150 et 228 mètres de longueur, à 500 mètres à l'amont des rochers qui marquent l'embouchure du fleuve: on y entre par deux écluses, l'une de 13 mètres de largeur et l'autre de 25 mètres. Sa longueur est de 580 mètres, sa surface de 10 hectares 54 ares et son tirant d'eau de 6 mètres 20 à 7 mètres 50. Les eaux de la Loire lui apportent une quantité considérable d'argile; si le dépôt n'était enlevé à mesure,



Basins de Saint-Nazaire.

il pourrait produire une élévation d'un mètre chaque année. Les dragages enlèvent annuellement 110,000 mètres cubes de vase du bassin et 190,000 du chenal.

La longueur du bassin de Penhouët est de 1,100 mètres; sa surface de 22 hectares 50 ares; sa profondeur de 8 mètres. On y arrive en passant par le premier bassin et en franchissant une écluse de 25 mètres qui leur sert de trait d'union. Pour éviter son envasement, il a été fait des prises d'eau qui sont aménagées de manière à lui donner de l'eau d'alimentation peu chargée d'argile.

L'établissement de ces bassins a coûté en chiffres ronds :

Môle d'abri	400,000	
Bassin de Saint-Nazaire.....	11,120,000	
Bassin de Penhouët :		
Ecluse transformée en forme sèche	5,992,000	} 23,490,000
Bassin.....	17,498,000	
		35,010,000

La longueur des quais de Saint-Nazaire était, en 1891, de 4875 mètres à hauteur du flot, autour des bassins.

Les dépenses d'entretien du port comprenant les dragages, les écluses, la machinerie hydraulique, l'éclairage des quais, les salaires des cantonniers, etc., au compte de l'Etat, se sont élevées, en 1895, à 290,000 francs.

Voici les mouvements de la navigation à Saint-Nazaire depuis l'ouverture du premier bassin :

ENTRÉES ET SORTIES

ANNÉES	NAVIGATION				Mouvement total TONNAGE
	MARITIME		FLUVIALE		
	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	
1857	467	121.566	non élevé	—	121.566
1858	1.424	183.437	peu important	—	183.437
1859	1.519	225.716	peu important	—	225.716
1860	1.541	253.618	3.292	66.000	319.618
1865	1.879	482.066	4.042	160.000	642.066
1870	2.031	655.057	3.222	171.000	826.057
1875	2.330	697.587	4.131	225.674	923.261
1880	2.565	1.115.587	6.898	526.635	1.642.222
1885	2.364	1.314.669	5.375	655.332	1.970.001
1890	3.585	1.757.967	5.992	694.755	2.452.722
1894	3.571	1.670.961	5.890	692.226	2.363.187

Le budget de la commune de Saint-Nazaire, qui n'était, en 1848, que celui d'une commune ordinaire, atteignait en recettes, en 1890, la somme de 764,562 francs, savoir : recettes ordinaires 598,010 francs, recettes extraordinaires 31,724 francs, et recettes supplémentaires 134,828 francs. Les prévisions de 1895 sont de 974,290 francs et comprennent 642,280 francs de recettes ordinaires et 332,010 francs de recettes extraordinaires.

Dans les prévisions de 1895, le produit de l'octroi est compté pour 420,000 francs, et la régie des droits de place et de stationnement pour 50,000.

Les recettes extraordinaires comprennent 180,726 francs de fonds d'emprunts pour les écoles communales et une subvention de l'État de 32,225 francs pour le même objet.

Dans les *dépenses* ordinaires prévues pour 1895, les frais de perception des taxes d'octroi, d'abattoir et droits de place figurent pour 42,800 francs ; le salaire des peseurs-mesureurs jurés pour 16,400 ; les dépenses générales de la police sont de 30,350 francs ; l'entretien des rues, places, quais, égouts, promenades et jardins publics, de 37,500 ; la subvention à l'Hospice est de 25,000 francs, et au Bureau de Bienfaisance de 5,000 francs. Le centime communal, qui était de 1,408 francs en 1880 et de 1,896 francs en 1889, est évalué à 2,377 francs pour l'année 1895.

La population totale de la commune de Saint-Nazaire était, en 1846, de 4,145 habitants, et celle de la petite ville de 937. La ville avait 6,500 habitants en 1861, 11,498 en 1872, 15,843 en 1881, et 20,182 en 1886.

Une loi du 13 mai 1865 a modifié les limites entre Saint-Nazaire et Montoir et les a reportées à l'embouchure du Brivet. Saint-Nazaire devint en 1868 le chef-lieu de l'arrondissement, à la place de Savenay ¹. Depuis cette époque, on y a édifié une maison d'arrêt, un palais de justice et un temple protestant, en 1883 ; des hôtels pour la sous-préfecture en 1888, et pour la Chambre de Commerce en 1890 ; l'hôtel des postes et télégraphes y a été inauguré le 30 juin 1895 ; on y a construit un hôpital, une caserne d'infanterie, une caserne des douanes, des docks, des abattoirs, un entrepôt réel ; on y a tracé des rues, des places et des squares ; un service d'eau y a été établi. Les Chantiers de la Loire, créés pour la construction des navires, y occupent de nombreux ouvriers, et la Compagnie générale transatlantique y possède de vastes établissements. Neuf foires par an alimentent le commerce intérieur.

Le port de Saint-Nazaire est le point de départ des lignes de paquebots transatlantiques allant à Colon, à la Vera-Cruz et aux Antilles ; des bateaux à vapeur font des ser-

1. Décret du 22 janvier.

vices réguliers sur Alger, les côtes d'Espagne, Londres, Liverpool, Anvers, Dunkerque, le Havre, Bordeaux, Marseille.

La gare du chemin de fer d'Orléans dessert les lignes de Nantes, de Châteaubriant et du Croisic. Cette dernière ligne a une station dans la partie N. de la commune, à proximité du bourg de Saint-André-des-Eaux.

La ville renferme quatre brigades de gendarmerie, un collège et quatre écoles de garçons, un pensionnat et quatre écoles de filles ; il y a des écoles maternelles, un ouvroir et un asile de vieillards. Un bac à vapeur met la ville en communication avec la rive gauche. A Méan, il y a une école de garçons et une de filles ; à l'Immaculée et à Saint-Sébastien, une école de garçons et une de filles. La paroisse de Saint-Nazaire a quatre succursales : Saint-Gohard dans la ville, Méan à l'E. de la commune, érigée en 1855, l'Immaculée-Conception au centre, en 1857, et Saint-Sébastien à l'O., en 1826.

Le petit port de Méan, à l'embouchure du Brivet, est assez fréquenté par la petite navigation fluviale ; le mouvement annuel y a été de 15,734 tonnes, en 1890 ; de 17,320, en 1891 ; de 15,558, en 1892 ; de 13,923, en 1893 ; de 17,878, en 1894.

La côte, entre Ville-ès-Martin et Pornichet, est habitée par des baigneurs, pendant la saison d'été ; on y voit un grand nombre de maisons et de chalets, notamment à Ville-ès-Martin, Belle-Fontaine, Porcé, Gavy, Saint-Marc, Sainte-Marguerite, Bonne-Source et enfin Pornichet. Saint-Marc, situé entre les pointes de l'Ève et de Chemoulin, a une chapelle, un pensionnat et une école mixte ; il sert d'abri à quelques chaloupes de pêche, grâce à une petite jetée en pierre qui brise les vagues. La station balnéaire de Pornichet, qui s'est rapidement développée, surtout sur la commune voisine d'Escoublac, a pris sur Saint-Nazaire le nom de Vieux-Pornichet ; elle a une chapelle et un bureau de poste et de télégraphe ; pendant l'été, il y a un poste de gen-

darmerie. Des bateaux de plaisance vont y mouiller, par un beau temps, à l'abri des rochers. Le rivage est boisé et très beau entre Ville-ès-Martin et Saint-Marc.

La commune de Saint-Nazaire est desservie par trois chemins de grande vicinalité et son réseau vicinal entretenu est de 76 kilomètres. Elle renferme plus de 200 villages et hameaux ; les plus importants, en dehors des agglomérations déjà citées, sont : la Croix-de-Méan, Penhouët, Brais, les Landes-de-Cuneix, le Marais d'Ust, le Grand-Marsac, Cavarro, Prieux. Les principaux domaines sont ceux de Heinleix-Rohan, Beauregard et la Motte-Alleman.

Ancienne Eglise paroissiale formée de parties des diverses époques ogivales : nef, transept, chœur incliné sur l'axe. — *Église paroissiale* : 1888-91, ogives géminées, mélange de la 1^{re} et de la 2^e époque ogivale, nef, bas côtés prolongés jusqu'au chevet du chœur, triforium, transept, chevet à pans. — *Eglise de Méan* : 1888-93, st. rom., nef, bas côtés, transept, chevet à pans. — *Eglise Saint-Sébastien*, en construction depuis plus de vingt ans : st. og., nef, transept, chevet à pans ; en remplacement d'une chapelle qui était du XV^e siècle. — *Eglise de l'Immaculée-Conception* : 1858-59, st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans. — *Chapelle Sainte-Anne* à Pornichet : vers 1877, plein cintre, nef, chevet circulaire. — *Chapelle Saint-Mars* : 1889, plein cintre.

ARCH. — *Ep. celt.* : Nombreux menhirs et dolmens dont un sur une place de la ville ; silex taillés, haches en pierre polie ; monnaies gauloises en or ; poteries. Découverte de Penhouët : deux épées et un poignard en bronze, fragments de poterie grossière et fine, douilles de haches en corne de cerf, pierres de mouillage. — *Ind.* : Barque creusée dans un tronc d'arbre, trouvée, à 4 mètres 50 de profondeur, dans les feuilles du pont de Méan. — *Ep. G.-Rom.* : Briques et tuiles à rebords, débris de construction, poteries, monnaies.

Commune de Montoir

Superficie : 5,539 hectares. — Population : 6,942 habitants.

Population agglomérée : 708 habitants.

Cette commune est située au bord de la *Loire*, entre Saint-Nazaire et la Brière au couchant, et Donges au levant. Elle est limitée au S. par le fleuve, et arrosée au couchant par le *Brivet*, sous le nom d'*étier de Méan*, ouvert aux marées et navigable. Le *canal de la Boulaie* l'effleure au N. et celui du *Pré Glory* la limite en partie à l'E. Elle est occupée, dans les trois quarts de sa superficie, par des prés marais qui entourent un grand nombre d'îlots couverts d'habitations et dont les principaux sont ceux de Trignac, Aine et Bert, Gron, Eran et Loncé. Le sol est très plat ; sa plus grande altitude est de 14 mètres au moulin de la Carrée.

Le BOURG est au centre, à l'intersection de deux chemins de grande vicinalité, par 7 mètres d'altitude, et à 1 kilomètre de la station qui dessert les lignes ferrées de Nantes et de Châteaubriant à Saint-Nazaire. Il y a une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons et une de filles ; une station d'étalons, 11 foires annuelles. Saint-Malo-de-Guersac, situé à 3 kilomètres et demi au N.-O., érigé en succursale en 1845, a deux écoles de garçons et deux de filles.

La COMMUNE est desservie par deux chemins de grande vicinalité ; son réseau vicinal entretenu a 47 kilomètres. Elle renferme 90 villages et lieux habités ; les agglomérations les plus importantes sont, en outre des îlots cités plus haut, celles de Rozé, Guersac, Brais, Camée, Cromin, la Grée, l'Île, la Ganache.

Une usine d'une grande importance, établie dans l'îlot de Trignac, entretient trois hauts fourneaux et produit des tôles d'acier pour la construction navale, des fers et aciers profilés,

de la tôle de fer et de la fonte de moulage ; elle a un atelier Bessemer et une fabrique de rails. Il y a, au village de Trignac, une école de garçons et deux de filles. Tout près de là, un pont en maçonnerie à une arche de 18 mètres d'ouverture, construit en 1881, traverse l'étier de Méan.

La paroisse de Montoir, formée au XVI^e siècle, relevait de Donges ; il y avait un prieuré sous le nom de Saint-Jacques-du-Fresnes d'Aisne. Le bourg était le siège de plusieurs juridictions. Son port, au bord du Brivet, fut comblé par un ouragan en 1690 et remplacé par le port de Méan, situé à l'embouchure de la rivière. Le pont de Méan, jeté sur ce cours d'eau, était au seigneur de Donges qui y percevait un droit de péage et en devait l'entretien. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, le pont menaçait ruine et il desservait la seule route qui mit Saint-Nazaire en communication avec Savenay et Nantes. En 1744, Saint-Nazaire offrit des corvées pour construire une chaussée solide entre Méan et Montoir. En 1793, après la défaite de Savenay, l'armée vendéenne en fuite se dispersa dans cette contrée.

Les limites de Montoir et de Donges ont été rectifiées en 1829, celles de Montoir et de Saint-Nazaire, en 1865.

La *Brière-Mottière*, dont la tourbe fournit chaque année une grande quantité de combustible à bon marché, est sur le territoire de Saint-Joachim, détaché de Montoir en 1745 ; ce sont les habitants, appelés *Montoirins*, qui transportent la tourbe, sous la forme et le nom de *mottes*, dans les communes voisines, sur le littoral dénué de bois, sur les bords de la Loire et jusqu'à Nantes. Le transport se fait à l'aide de chaloupes de tonnages variables qui prennent la tourbe dans l'étier de Méan, notamment à Rozé. Cette navigation, autrefois florissante, a beaucoup diminué par suite de la décroissance du commerce des tourbes : elle comprenait, en 1746, environ 80 chaloupes qui allaient porter les mottes aux Sables, à Bourgneuf, au Croisic et à Belle-Ile.

EGLISE *Saint-Étienne* : 1875 ; st. og., nef et bas côtés,

chevet plat, vieux clocher en ardoise. — *Eglise Saint-Malo* : 1858-78 ; st. og., nef, chapelles formant bas côtés, transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. Celt.* : Hache en pierre polie ; épée, dague et poignard en bronze.

Commune de Donges

Superficie : 5,924 hectares. — Population : 2,933 habitants.

Population agglomérée : 296 habitants.

La commune de Donges, située à l'E. du canton et au bord de la *Loire*, est limitée, du N. à l'E., par le *canal de la Taillée* ; à l'O., par une grande partie de celui du *Pré-Glory*, et au N.-O., par le *Brivet*. De nombreux marais lui servent de ceinture et s'étendent vers son centre ; le *canal de Martigné* les traverse dans la partie E. Ces marais sont soumis à un régime spécial qui a pour but leur dessèchement ; des écluses, placées sur les canaux en communication avec le fleuve, permettent d'y régler le niveau des eaux. Le territoire est plat ; l'altitude atteint 32 mètres à la Grée.

Le bourg borde la Loire à l'altitude de 6 à 7 mètres ; la station du chemin de fer de Nantes à Saint-Nazaire le touche du côté opposé au fleuve ; il est desservi par deux chemins de grande vicinalité et par un bac à vapeur qui transporte les voyageurs et les marchandises à Paimbœuf. Les barques y sont protégées par une jetée en pierre ; une estacade en bois y facilite l'accostage. Il y a un bureau de poste et de télégraphie, une école de garçons et une de filles ; quatre foires annuelles.

La commune est desservie par quatre chemins de grande vicinalité ; son réseau vicinal entretenu est de 51 kilomètres. On y compte près de 200 villages et lieux habités ; les principales agglomérations sont celles de Revins et d'Er, situées au N.-O. près du Brivet, de Trélagot, de Bochet, de la

Fernais, de Maca, de la Mégretais et de la Sensie. Il y a une école de garçons et une de filles au village de la Pomme-raie, au centre de la commune. On rencontre les châteaux et domaines de la Lande, de la Hélarrière, de Tréveneux, de Martigné, de la Loirie et du Bois-Joubert. De la butte de la Grée, à 4 kilomètres au N. du bourg, la vue s'étend fort loin.

HISTOIRE. — Rouaud, seigneur du Pellerin et de Donges, donna à l'abbaye de Redon, vers 1051, un quart de l'île d'Her ; d'autres dons furent faits par divers personnages ; le prieuré d'Her fut fondé vers 1058. La fondation du prieuré de Notre-Dame de Donges par l'abbaye de Marmoutier est de 1067. En 1096, la cure dépendait de Saint-Nicolas d'Angers. Les seigneurs de Donges possédaient de grandes terres au couchant du diocèse, et les châellenies de Saint-Nazaire et de la Roche en Savenay. En 1127, Savary, seigneur de Donges, et Olivier de Ponchâteau, ayant fait des entreprises sur les vassaux des moines de Redon, le duc de Bretagne les attaqua, les fit prisonniers dans l'église de Redon, et fit raser le château de Donges. Le vicomte de Donges établit sa demeure au château fort de Lorieuc, en Crossac, où l'on exécutait les condamnés de la vicomté. Il avait droit de guet sur les paroisses voisines. Les seigneurs de Donges usèrent plusieurs fois de violence envers les moines. Ainsi, sous prétexte que le prieuré lui devait un droit de garde, le seigneur avait, en 1274, à la mort du prieur, saisi les blés, les vins et les bestiaux, et il avait soulevé ses vassaux contre les moines, de manière à obliger ceux-ci à quitter leur demeure. Un procès lui fut intenté, il se désista. Un pareil fait se reproduisit en 1330. Au XV^e siècle, le vicomte de Donges percevait un droit sur les nefes qui remontaient la Loire chargées de sel : si la nef portait ancre ou bateau, le droit était de dix sous et d'une mesure de sel ; il était diminué de cinq sous, si elle ne portait ni ancre ni bateau. La seigneurie de la Hélarrière était, en 1426, à Guillaume Briand ; celle de Martigné, en 1453, à Alain Meschinot.

En 1557, cinq vaisseaux anglais qui tentaient de prendre Donges en furent empêchés par les glaces. Donges était occupé par les gens de Mercœur en 1591. Les deux prieurés furent sécularisés, celui de Donges en 1625, celui d'Her en 1630.

Le dessèchement des marais fut commencé vers 1830.

Le cimetière du bourg renferme le tombeau de Boulay-Paty, célèbre juriconsulte, né à Donges en 1804, mort en 1864. Le vice-amiral Halgan, né à Donges en 1771, mort en 1852, fut pair de France, et gouverneur de la Martinique en 1834. Eugène Lambert, écrivain-poète, naquit également à Donges en 1803 ; il mourut en 1879.

EGLISE *Saint-Martin* : 1888, st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans ; en remplacement d'une église og. du XIII^e siècle, retouchée au XV^e.

ARCH. — *Ep. celt.* : Silex taillés, haches en pierre polie ; épée, haches, ornements en bronze, poteries ; nombreux monuments mégalithiques. — *Ep. G.-Rom.* : Monnaies en grand nombre (île d'Her), poteries, amphore. — *M.-A.* : Restes en terre du château féodal ; restes des prieurés d'Her et de Donges ; sarcophages.

CANTON DU CROISIC

Trois communes :

Le Croisic, Batz, le Pouliguen.

Superficie : 1,724 hectares. — Population : 6,209 habitants.

Le canton du Croisic est situé à l'extrémité de l'arrondissement de Saint-Nazaire, où l'Océan le baigne au S. et à l'O., et formé d'un massif granitique qui s'étend de la *baie du Croisic* à celle du *Pouliguen* ; il est séparé du canton de Guérande, au N., par les eaux du *Grand* et du *Petit Trait* et par le grand étier des marais salants. La plaine des marais salants, à peine au-dessus des hautes marées et protégée par des digues de ceinture, donne passage au ruisseau de *Beslon* qui descend d'Escoublac et communique avec l'*étier du Pouliguen*. Le *Grand Trait*, l'*étier des marais salants* et l'*étier du Pouliguen* relient les deux baies et permettent de considérer ce petit canton comme une île. C'était d'ailleurs une île, et il était encore qualifié ainsi au XVII^e siècle : nous avons eu sous les yeux une carte de ce temps-là sur laquelle était tracé un canal continu de l'*étier du Pouliguen* aux eaux du *Grand Trait*.

Le canton du Croisic appartient presque tout entier au bassin des marais salants ; une étroite lisière de son littoral fait partie du bassin de l'Océan. Au XVIII^e siècle, il formait une seule paroisse sous le nom de Batz ; il compte actuellement trois communes : le Croisic à l'O., le Pouliguen à l'E., Batz entre les deux. Le Croisic fut érigé en paroisse en

1763, et le Pouliguen en commune en 1824. On n'y rencontre guère que le ruisseau de *Kerdurand*. Au moment des pluies, l'eau court dans les petites dépressions du sol, et, la pluie passée, il n'en reste plus de traces. On rencontre quelques sources d'eau douce sous le sable de la grande falaise, et quelques infiltrations le long du littoral. Pour parer au manque d'eau douce, les habitants, ceux du Croisic surtout, recueillent l'eau de pluie dans des citernes.

La crête qui sépare le bassin de l'Océan de celui des marais salants, longe de près la grande côte, dessine une ligne un peu sinueuse sur le littoral du Croisic et assez régulière entre le bourg de Batz et Penchâteau ; son altitude atteint une vingtaine de mètres en deux points : à la Romaine et au S. de Penchâteau.

Le canton est formé d'un *massif granitique* entremêlé de *gneiss*. Vastes *alluvions marines*. Dunes littorales. Les rochers du large appelés la Banche et le Four sont formés de *calcaire* et de *grès*.

Il est desservi par le chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic et par deux chemins de grande communication.

Les arbres y sont rares ; les vents de mer dessèchent leur tête et en arrêtent le développement ; on y cultive les légumes, le blé, l'avoine et les pommes de terre.

Les marais salants, bien divisés et bien entretenus, produisent beaucoup de sel. L'industrie de la pêche occupe un grand nombre d'hommes. Il y a des raffineries de sel et une usine à engrais. Le commerce du sel et de poissons y a une grande importance.

Commune du Croisic

Superficie : 450 hectares. — Population : 2,418 habitants.

Population agglomérée : 2,264 habitants.

La commune du Croisic forme une presqu'île à l'extrémité O. du canton et appartient, pour la plus grande partie, aux

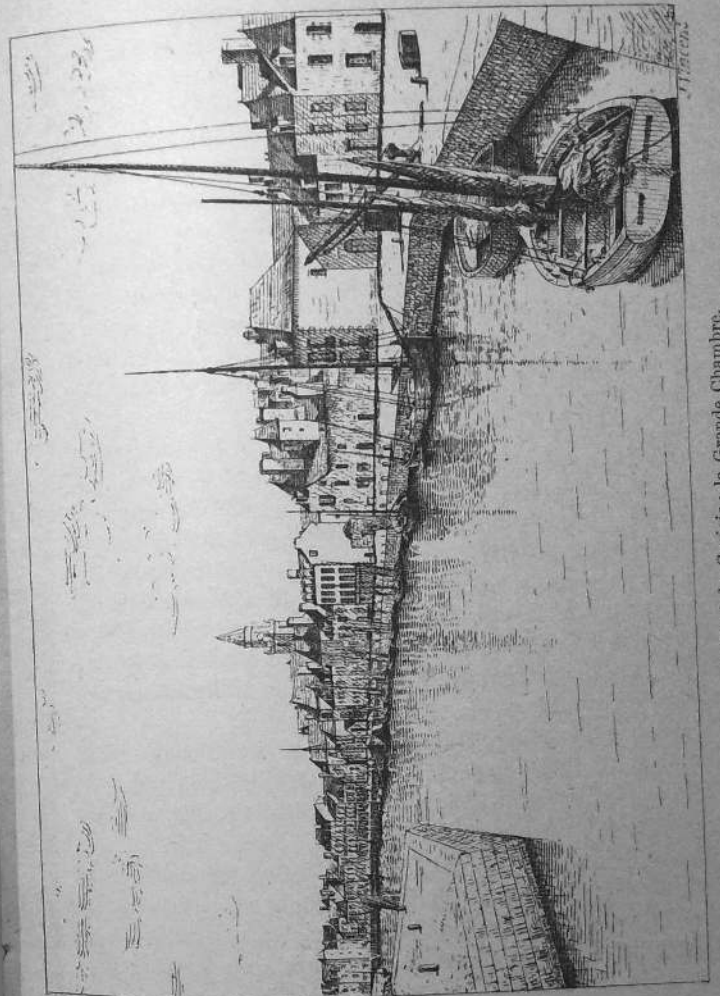
bassins de la baie et du *Grand Trait* ; le bassin de l'Océan n'en comprend qu'une petite surface dans l'étendue de la grande côte et à la pointe ouest. Elle n'est arrosée par aucun ruisseau. Tout le territoire est à une faible altitude : le point le plus élevé atteint à peine 21 mètres à la *Romaine* dont le rocher dépasse d'un à deux mètres celui de la *Pierre longue*, que nous considérons comme une pierre destinée à servir d'amer et non comme un monument mégalithique.

La VILLE du Croisic est bâtie au N.-E. sur un sol plat, bas, à peine à un mètre au-dessus des hautes marées. La marée de tempête du 1^{er} janvier 1877, qui atteignit 6 mètres 65, a envahi les quais, plusieurs rues et des magasins. Au dernier siècle encore, un canal débouchant dans le port, au quai actuel d'Aiguillon, séparait la ville en deux parties ; un pont en bois reliait les deux rives.

Le Trait, qui sépare le territoire guérandais de celui du Croisic, est un bassin de 700 hectares appelé *Petit Trait* au N., *Grand Trait* au S. : c'est un lac salé à chaque marée, une plaine sablonneuse à la basse mer ; la hauteur moyenne du fond sablonneux est de 3 mètres au-dessus du zéro de Saint-Nazaire. Le Trait communique avec la mer, à l'O., par un passage de 300 mètres de large d'où émergent des rochers, passage considérablement diminué par les bancs de sable, du côté N., au moment de la basse mer.

Le PORT du Croisic longe le Grand Trait au S.-O. ; il est formé de trois bassins appelés chambres, sans communications entre eux et ayant leur entrée sur le Trait. Le premier bassin qu'on rencontre en venant de la mer — la *grande chambre* — est le plus grand et le plus fréquenté ; il a trois entrées ; le second — la *petite chambre* — en a deux ; le troisième — la *chambre des vases* — n'a qu'une entrée et sert d'abri pour les barques en repos. Les chambres

1. La limite entre le Croisic et Guérande fut fixée au milieu du Grand Trait par une ordonnance du 6 mars 1822.



Le Port du Croisic : la Grande Chambre.

doivent leur existence au lest pierreux apporté par les navires depuis bien des siècles ; ce lest, jeté un peu partout, au bord du Trait, sur les rochers et devant les maisons, a été successivement régularisé, nivelé, puis entouré de murs de soutènement, de manière à former des ilots ou jonchères, des terre-pleins et des quais ; il a également servi à former ces deux imposants monticules, l'un, le Mont Esprit au S.-E. de la ville, l'autre, le Mont Lenigo au N.-O. Quelques-uns des murs de soutènement sont fort anciens, notamment les substructions de l'entrée de la chambre des vases qui sont antérieures au XV^e siècle. Ils ont été réparés et repris à différentes époques ; les derniers sont du XVIII^e siècle, pendant lequel le duc d'Aiguillon a beaucoup contribué à améliorer la petite ville.

La belle jetée de *Trehic*, de 858 mètres de longueur, a été exécutée en 1840-44, pour protéger le port du Croisic contre les vagues de la mer : au nord de la jetée, c'est la rade ; en dedans, c'est l'avant-port. Une jetée dite de *Penbron* a été construite au XVIII^e siècle, à l'origine du Trait, sur la rive N. et vis-à-vis la première entrée de la grande chambre, pour la protection des marais salants. Les sables se déplacent dans le Trait et autour de la pointe de Penbron, de manière à se rapprocher des jonchères et à diminuer la largeur de l'avant-port.

L'entrée du Croisic est indiquée aux navires venant de la baie : 1^o par le feu du port élevé à l'extrémité de la jetée de *Trehic*, et 2^o par deux fanoux fixes placés, l'un, sur le Mont-Lenigo, l'autre à la base du mont, au bord de l'eau. Les navires ne peuvent y arriver qu'à la faveur des marées : le chenal qui y conduit est bordé de nombreux rochers dont quelques-uns découvrent à la basse mer et à mi-marée.

HISTOIRE ¹. — La petite ville du Croisic, une des plus an-

ciennes du Comté nantais, doit son origine à la pêche et son développement au commerce du sel. La fabrication du sel, dans la plaine comprise entre Penbron et Escoublac, Guérande et le Pouliguen, n'a pu commencer qu'après l'affaissement du sol de cette contrée, cataclysme que nous avons attribué à l'époque comprise entre la fin du III^e siècle et le commencement du V^e, et qui a été suivi de l'envahissement, par les flots, de la plaine des marais salants. (Voir la Grande-Brière, t. I^{er}, p. 36 à 40).

Avant cet affaissement, le Croisic n'était point une île : on ne peut donc l'identifier avec l'île des femmes *Samnites*. Nous ne chercherons pas à faire du Croisic le *Brivates-Portus* de Ptolémée, quoique les données du géographe en soient assez rapprochées : alors, les lieux n'étaient point ce qu'ils sont aujourd'hui ; il n'y avait point de rivière portant bateaux ; deux petits ruisseaux arrosaient la plaine, l'un descendant d'Escoublac, l'autre de Trescalan. Nous n'en ferons pas non plus la résidence des Saxons qu'Odoacre conduisait, à la fin du V^e siècle, au pillage des villes de la Gaule ; ni celle des Saxons que saint Félix convertit dans la cathédrale de Nantes, au milieu du VI^e ; nous n'y verrons pas non plus le *Vicus Cruciacus* dont la place est bien connue dans le département de l'Aisne¹. Les Saxons du Croisic sont nés d'une légende moderne. (V. Histoire, T. I^{er}, p. 151 et 159.)

Le Croisic faisait partie du Comté nantais qui passa, l'an 849, puis l'an 851, de la France carlovingienne aux mains des Bretons de Nominoé et d'Erispoé. Les habitants du Croisic furent les premiers du Comté à subir le passage des Normands, qui abordèrent nos rivages l'an 843, et ils durent souffrir de ces passages pendant plus d'un siècle. Lorsque le Comté nantais se trouva divisé en fiefs, au X^e siècle, le domaine de Guérande en dépendait et comprenait

1. Léon Bureau. — *Association française pour l'avancement des sciences*. 1875, page 874.

1. Parmi les ouvrages consultés, *Notes sur le Croisic*, par Caillo.

l'île de Batz formée d'une seule paroisse avec le bourg de Batz pour chef-lieu.

On sait que les Croisicais vivaient de la pêche et du commerce du sel au IX^e siècle, sans qu'on puisse dire à quelle époque en remontent les commencements. Au XIII^e siècle, ils trafiquaient sur mer, le long du golfe aquitain. Dans la guerre de succession (1341-1365), la ville du Croisic s'était donnée à Montfort ; elle fut prise en 1342 pour Charles de Blois par Louis d'Espagne, qui s'empara des navires de la Rochelle et du Poitou amarrés dans le port. Elle revint bientôt à Montfort et lui resta fidèle. En 1355, le Croisicais Nicolas Bouchart, amiral de Bretagne, fit construire pour le jeune duc un château et une muraille à la limite de Batz, pour la défense de la petite ville ; à ce sujet, le souverain établit sur le sel un impôt de 1/20 pour les gens du pays et de 1/10 pour les gens forains ; cet impôt ne fut aboli qu'en 1420, sur la demande des habitants.

Après la mort de Charles de Blois, Jean IV, qui devait beaucoup à l'Angleterre, s'étant montré plus Anglais que Breton, fut abandonné des siens dans la guerre qui s'ensuivit entre l'Angleterre et la France. Le Croisic, à l'exemple de Guérande et de Nantes, suivit le soulèvement breton et revint ensuite à son duc. Jeanne de Navarre, fiancée à Jean IV, fut amenée au Croisic en 1386 par des navires, et le mariage eut lieu à Saillé. L'église actuelle du Croisic ne fut commencée que 110 ans plus tard. Un capitaine y commandait le château et forteresse ; il était nommé par le duc, au XIV^e siècle et au XV^e ; il fut nommé ensuite par les bourgeois.

La ville tenant prochainement du prince, le duc y exerçait directement tous les droits du souverain : Jean V y faisait percevoir des impôts sur les entrées et les sorties des marchandises ; le sel en fournissait la plus grosse part. En 1407, il exempta les marins de la *taille*, en raison de leurs services dans la flotte ducal avec leurs navires ; et il gratifia *Fournier*,

pour son *escaffé* portant 15 muids de sel, de l'entrée et de la sortie, trois fois l'an, des biens et denrées destinés à la Bretagne ou en provenant. En 1407 et 1420, il créa au Croisic deux foires et s'en réserva les profits ; il augmenta les prérogatives des habitants et autorisa huit bourgeois à prendre part aux affaires de la petite ville.

Le duc François II établit un droit de billot sur toute la paroisse, c'est-à-dire sur toute l'île de Batz, pour en employer le produit à l'entretien des ports, caps, hâvres et aux fortifications du château du Croisic. Ce droit, appliqué aux vins vendus en détail, fut renouvelé par Anne de Bretagne en 1491 et 1505. Le même duc avait accordé également à toute l'île, en 1485, le droit de bourse commune, et il avait réglementé la garde de la côte, confiée aux bourgeois, manants et habitants ; ceux-ci faisaient le guet en temps nécessaire et allumaient des feux pendant la nuit ; ils se livraient à l'exercice du papegault. Leurs services étaient récompensés par des exemptions d'impôts et de logement des gens de guerre. Anne de Bretagne, continuant l'œuvre des ducs, les avait déchargés de la taille à la fin de 1488 et des fouages au mois d'avril 1491.

Le Croisic fut, sous les ducs, le port le plus important du Comté nantais ; il était réputé *le plus sûr de toute la côte en lieux périlleux*, et très fréquenté par les navires marchands des nations du Nord. Au XIV^e siècle, les navires du Croisic portaient du sel jusqu'à Bordeaux ; les ducs s'en servaient pour la guerre, et, dans ce cas, un capitaine commissionné par le prince les commandait.

C'est ainsi que cinq de ses navires prirent part, en 1470, à la guerre contre Warwick qui troublait le commerce breton ; qu'une petite flotte partie du port en 1487, sous la conduite du prince d'Orange, alla prendre François II à Vannes, où le duc était assiégé, et le ramena au lieu de son départ, d'où il gagna Nantes par la voie de terre. La petite ville fut fidèle à François II et lui envoya des secours à Nantes.

Sous les rois, les Croisicais jouirent longtemps de leurs charges et privilèges. Ils continuaient à garder leurs côtes; ils réparaient leurs quais et entretenaient les balises du port; leur assemblée des bourgeois délibérait sur les affaires locales. Lorsque le roi avait besoin de navires du Croisic, il y envoyait un commissaire qui examinait les bâtiments et faisait son choix. Le choix fait, le propriétaire et l'équipage ne pouvaient se dérober au service qui leur était demandé, sans s'exposer à être déclarés rebelles au roi et à subir la confiscation. Quelques-uns de ces navires assistaient en 1513 au combat naval de Saint-Mahé, heureusement livré aux Anglais. Dix ans plus tard, quatre autres furent désignés pour faire partie d'une expédition en Ecosse; ils étaient montés par 320 hommes, mesuraient, l'un, 80 tonneaux, un second, 100 tonneaux, et chacun des deux autres, 140 tonneaux. L'Etat payait à chaque homme une solde de 60 sous tournois par mois, en outre, les avantages des prises, et 2 sous 6 deniers par jour pour les vivres; le capitaine avait un salaire plus élevé; le navire devait recevoir 20 sous tournois pour chaque tonneau et par mois. Pour une nouvelle expédition en Ecosse, le commissaire fit choix, en 1545, de huit navires jaugeant ensemble 860 tonneaux et montés par 400 hommes; il n'en partit que sept. A ce sujet, les Croisicais reçurent une exemption d'impôts. En 1557, ils prirent un navire de la flotille espagnole qui avait fait une descente à Chemoulin. Quatre ans plus tard, ils nommaient un député aux Etats de Bretagne.

Le Croisic fut agité par les guerres de religion. En 1558, deux pasteurs protestants y furent amenés du château de la Bretesche par François de Coligny, seigneur d'Andelot, allié aux Rieux. La population catholique s'en plaignit à l'évêque de Nantes, qui accourut sur les lieux le 7 juin. Les esprits étaient excités, le peuple était menaçant; les calvinistes profitèrent de la nuit pour aller se réfugier au château de Carheil. Les calvinistes y revinrent quatre ans plus tard,

sans plus de succès; ils y firent des prosélytes après l'édit de pacification.

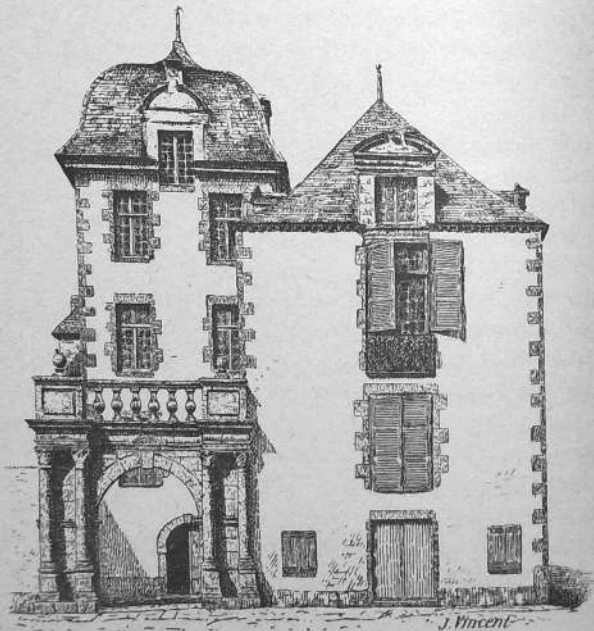
Mercœur étant à Nantes, la petite ville était demeurée fidèle à Henri III; mais après la mort du roi, sur la menace d'une descente de la flotte espagnole et l'annonce qu'une armée partie de Nantes était en marche sur le Croisic, on y reconnut, en 1590, le pouvoir de Mercœur et on se rallia à la Ligue. Un capitaine de Henri IV s'en rendit maître en 1597 et fit raser les fortifications; la ville fut fortement taxée et dut donner des otages.

Le Croisic envoya à Nantes, en 1608 et 1626, des hommes, des canons, des navires, pour contribuer aux fêtes de la ville. Les capucins s'y établirent et bâtirent un couvent en 1619. En 1666, il y avait une garnison du roi. Ce centre important, jusque-là de la paroisse de Batz, fut érigé en paroisse en 1763. L'année suivante, le régent instruisait gratuitement les pauvres de la paroisse. Un cours d'hydrographie y fut créé en 1691 pour l'enseignement des marins.

Au XVI^e siècle, le Croisic recevait du Nord et par des navires étrangers, des bois, des fers, de l'étain, du charbon, des draps et de la roque. Il y expédiait, par ces mêmes navires, du sel, des blés et des vins. Ses bâtiments transportaient beaucoup de sel à Nantes et sur le littoral océanique; le petit port, en progrès, arma en 1628 pour la pêche de la morue. Ce fut l'apogée de son commerce. La décadence commença vers la fin du XVII^e siècle: elle eut pour cause la guerre avec les pays du Nord, puis la suspension de la pêche de la morue vers 1690; elle s'est accentuée de nos jours par suite des droits énormes établis sur les sels de ses marais, et la concurrence des sels de l'Est apportés en chemin de fer. Son activité fut bientôt réduite au commerce du sel et à la pêche de la sardine et du poisson de la baie.

La partie supérieure de la tour de l'église fut élevée à partir de 1680 et payée avec le produit de l'impôt voté pour la tour de Batz.

Au milieu du XVII^e siècle, le Croisic était armé de neuf canons répartis en différents lieux. A la suite du malheureux combat naval du 20 novembre 1759, les Croisicais se défendirent fort bien contre la flotte anglaise, qui les bombarda



L'Hôtel d'Aiguillon, sur la place du Marché

pendant trois jours et essaya vainement de s'emparer des canons d'un de nos vaisseaux échoué sur les rochers. Le 23 octobre 1711, les Croisicais ayant armé une barque à la hâte, y montèrent au nombre de 43 et s'emparèrent d'un corsaire de Flessingue armé de six canons, ancré dans la baie du Pou-

liquen. La redoute de Saint-Goustan, construite en 1745, reçut l'année suivante la batterie de 10 canons qui armait le Lenigo.

A la Révolution de 1789, le port du Croisic était bien déchû et sa milice désorganisée. En 1793, vers le 20 mars, les royalistes qui venaient de prendre Guérande, s'emparèrent des batteries de la côte et s'y fortifièrent ; ils disparurent à la fin du mois, à l'approche du général Beysser qui, du Morbihan, accourait à notre secours.

Les légendes sont de tous les temps et sont toujours bien accueillies des hommes, soit par le charme, la naïveté, le merveilleux, l'audace qu'elles renferment. Dans ce dernier genre, en voici une assez nouvelle que l'on raconte au Croisic et qui est toute prête à faire son entrée dans l'histoire.

Après le combat du 29 mai 1692, dans le voisinage de Cherbourg, où la flotte française composée de 44 vaisseaux avait lutté assez heureusement contre un nombre double de vaisseaux anglais et hollandais, l'amiral Tourville ne crut pas prudent de recommencer un combat inégal : un contre deux. Au couchant de Cherbourg, à la pointe N.-O. du Cotentin, il y a un passage de cinq lieues de long, entre la côte française et les îles d'Aurigny, connu sous le nom de Raz-Blanchard et situé à dix-huit lieues du port de Saint-Malo. Le 30 au soir, la nuit venue, trente-cinq de nos vaisseaux quittèrent leur mouillage et prirent la direction du Raz ; vingt-et-un ou vingt-deux le franchirent heureusement ; treize ou quatorze, à qui la marée manqua, jetèrent l'ancre à l'entrée, ne purent tenir, allèrent à la dérive, et se trouvèrent le lendemain à la merci des ennemis. Le 31 mai au matin, la flotte anglaise arriva en vue du Raz, mais *n'osa pas s'y engager*, considérant que le passage était dangereux, et ELLE REVINT SUR SES PAS, sans s'être approchée plus près de Saint-Malo que d'une vingtaine de lieues.

Les vaisseaux français, assez heureux pour avoir franchi

le mauvais passage, se dirigèrent sur Saint-Malo, *sans être poursuivis*, et entrèrent dans la Rance au nombre de vingt-et-un, sous la conduite du commandant Pannetier. Sept vaisseaux purent gagner Brest. Après l'événement, il a été jugé que l'amiral Pannetier avait mal fait de s'enfermer à Saint-Malo, LES ENNEMIS NE L'AYANT PAS SUIVI. Telle est la vérité.

Voici la légende : après avoir franchi le Raz, la flotte française s'était dirigée sur Saint-Malo, serrée de près par la flotte anglaise, et, arrivée en vue du port, elle n'avait pas trouvé un pilote malouin assez habile ou assez courageux pour la diriger. Sur le refus des malheureux et coupables pilotes, déclarant qu'il n'y avait pas dans les passes, *ni dans les rades*, la profondeur d'eau nécessaire pour recevoir les vaisseaux, un matelot du Croisic promit, sur sa tête, de les y faire tous passer (quoique à marée basse)... *Illes y réfugia tous sans accident*, ET LES MIT EN SURETÉ EN PRÉSENCE DE L'ENNEMI, QUI LES POURSUIVIT JUSQU'À L'ENTRÉE. Satisfait de cet exploit merveilleux, l'habile pilote improvisé ne s'en montra pas plus fier, et ne demanda pour récompense de sa noble action qu'un congé absolu pour rejoindre sa femme qui s'appelait la BELLE-AURORE.

L'auteur de la légende ne s'est pas rappelé ou ne savait pas que les vaisseaux anglais avaient cessé la poursuite au nord du Raz-Blanchard et viré de bord à une vingtaine de lieues de Saint-Malo.

Lorsque les bains de mer commencèrent à prendre faveur au milieu de ce siècle, la station balnéaire du Croisic fut une des plus recherchées : les rochers y sont beaux, la mer y est limpide, l'air y est vif et sain. Mais pendant que, de la Bernerie à Préfailles et de Ville-ès-Martin au Pouliguen, notre littoral s'ingéniait à édifier de jolis chalets, à créer d'agréables jardins, à planter de belles promenades, le Croisic se contentait de son port bien abrité, de sa mer bleue, de ses rochers dentelés, de son vieux Mont Esprit, bien planté

d'ormeaux, bien percé de sentiers ombragés, mais trop près de la chambre des vases et trop loin de l'Océan. Pendant que le littoral des deux rives grandissait, le Croisic était déserté des baigneurs. Des travaux ingénieux les y ramèneront. Il est bien desservi par le chemin de fer qui vient de Saint-Nazaire ; son port est le plus animé, le plus fréquenté du littoral, des Sables à Lorient ; il fait partie d'une contrée fort curieuse. La plage Valentin est spacieuse ; celle du Port-Lin est très sûre et bien abritée par des rochers.

Il y a, dans la ville, une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons, une de filles et une classe maternelle, un hospice, confié aux Sœurs de la Sagesse depuis 1766, et une communauté des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

La commune est desservie par un chemin de grande communication et son réseau vicinal a 18 kilomètres.

Le produit de l'octroi a été de 5,600 francs en 1894.

Le commerce des marchandises a été représenté, avant et après l'établissement du chemin de fer, par les chiffres suivants en tonnes :

	ANNÉES	
	1877	1892
Entrées, par navires.....	4.876	4.826
— par chemin de fer.....	»
Sorties, par navires.....	22 200	3.780
— par chemin de fer.....	»	11.580

Dans les entrées figurent les eaux-de-vie, les bois, des matériaux de construction, des roques de morue ; la houille comprend 1,448 tonnes en 1877. Dans les sorties sont les produits de la pêche, le sel et les pommes de terre.

Le sel seul comprend, entrées et sorties
 Le nombre des navires appartenant
 au port du Croisic était :

En barques de pêche, de
 En navires caboteurs, de
 Jaugeant ensemble, tonneaux

	1877	1892
	21.200	15.000
	92	105
	22	20
	1.240	1.092

De 1875 à 1877, la pêche de la sardine a produit en moyenne, chaque année, 516,000 kilogrammes, évalués à 465,000 fr.

Et la pêche du gros poisson 400,000 kilogrammes, évalués à 235,000 fr.

En 1892, la pêche de la sardine, 364,000 kilogrammes, évalués à 326,000 fr.

Et celle du gros poisson, 830,000 kilogrammes, évalués à 555,000 fr.

En cette même année, le nombre des barques de pêche venues au Croisic de la côte bretonne, depuis Douarnenez jusqu'à Belle-Ile, a été évalué à 1,800. L'augmentation de ces barques étrangères au port du Croisic, et de la quantité de gros poissons qui y est vendu provient de l'établissement du chemin de fer et d'une halle à la criée.

Il y avait au Croisic, en 1877, quatre fabriques de conserves et deux raffineries de sel ; en 1895, il y a une seule fabrique et deux raffineries. On y construit des chaloupes de pêche ; on y fait des cordages et de la vannerie.

Sont nés au Croisic : Des Forges Maillard, 1699-1772, écrivain, poète ; Auguste Lorieux, 1796-1842, magistrat, écrivain.

EGLISE *paroissiale* : 1494, st. og. 3^e époque, 4 nefs, chœur à trois travées, chevet à pans coupés ; partie supérieure de la tour, 1684, plein cintre. — *Chapelle du Crucifix* : XVI^e siècle, st. og., nef, chevet à trois pans. — *Chapelle Saint-Goustan* : des reprises vers le XV^e siècle, plan rectangulaire, chœur plus large que la nef. — *Chapelle de l'Hospice* : carrée,

XVII^e siècle, plein cintre. — *Chapelle Saint-Vincent-de-Paul*, Notre-Dame-des-Lauriers : 1873-74, gracieux édifice, st. og. 1^{re} ép., nef, transept, chevet trois pans.

ARCH. — *Mod* : *Manoir de Kervaudue*, XV^e ou XVI^e siècle, tour d'escalier, fenêtres à meneaux croisés et frontons triangulaires, gargouilles ouvragées. — Plusieurs *maisons* du XV^e ou XVI^e siècle, portes ogivales, fenêtres à meneaux croisés. Il a été fait un grand usage de *brique pilée* dans les anciennes maisons de la ville ; on en trouve également à *Pé-la-Mer*, dans les maçonneries d'un four banal.

Commune de Batz

Superficie : 880 hectares. — Population : 2,569 habitants.

Population agglomérée : 1,372 habitants.

Cette commune est située au centre du canton et bornée au S. par l'Océan et au N.-O. par le *Grand-Trait* ; au N., les marais salants en couvrent près de la moitié. Le sol est légèrement incliné du S. au N., sauf une bande étroite du littoral inclinée vers le midi ; aucun ruisseau ne l'arrose. La côte est protégée des vagues par une suite de rochers granitiques ; la partie O. est couverte de dunes ; l'altitude atteint 18 mètres à la ligne de partage des eaux.

Le *bourg* de Batz, situé à portée de la côte, par 15 mètres, est traversé par un chemin de grande communication et desservi par la station du chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de filles et une de garçons. De sa partie nord, la vue est fort belle et très étendue sur la plaine des marais salants et les rampes du plateau de Guérande.

La *commune* est desservie par deux chemins de grande communication et son réseau vicinal comprend 15 kilomètres de chemins entretenus. On y compte environ vingt villages et hameaux dont les plus importants sont ceux de Kerva-

let, de Roffiat, de Trégaté, de Kermoisan et de Kerbouchard.

L'industrie y est représentée par une raffinerie de sel et des carrières de granit pour pavés et pierres de taille.

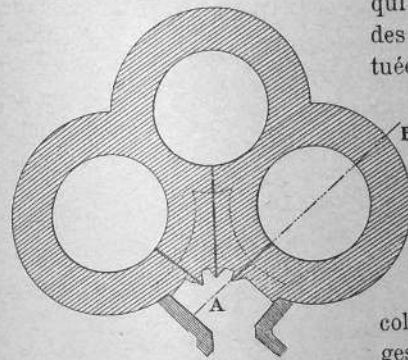
Comme au Croisic, l'air y est pur et sain ; la côte a de beaux rochers, une petite plage près du bourg et une grande à la limite du Croisic. Les baigneurs qui viennent y passer la saison d'été demeurent dans les hôtels et chez les habitants. Les paludiers de Batz ont abandonné le curieux costume qu'ils portaient, il y a une vingtaine d'années, les jours de cérémonie : chapeau à larges bords avec plume tombante, manteau à l'espagnole, veste, culotte et bas. Les femmes en ont fait ainsi de leurs toilettes riches et voyantes. Les habitants sont appelés *bourgeois*, pour bourgeois ou habitants du bourg.

Au IX^e siècle, le bourg de Batz était le chef-lieu paroissial de l'île entière, qui s'appelait alors *Bath Werran* et possédait de nombreuses salines ; de 851 à 857, quelques-unes furent données à l'abbaye de Redon. Alain Barbe-Torte, possesseur de l'île de *Bath* par héritage, fonda le prieuré de Batz, en 952, et le donna à l'abbé de Landevenec ; Gestin de Rais fut un des témoins de cette fondation ; dès 945, le duc avait donné des terres à l'abbaye.

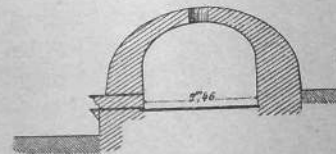
A une époque indéterminée du moyen âge, la paroisse de Batz reçut une colonie de Bretons, venus, sans aucun doute, pour travailler à l'industrie du sel ; leurs descendants occupent sept villages de la commune, parlent breton et français et forment un groupe de plus de mille habitants.

La paroisse de Batz fut la patrie des Bouchart qui ont illustré la province et dont les plus connus sont : Nicolas Bouchart, né au Croisic, amiral du duc Jean IV, auteur de la tour et du château Pirmil et des fortifications du Croisic ; Alain Bouchart qui écrivit, à la fin du XV^e siècle et au commencement du XVI^e, les *Grandes Chroniques de Bretagne* ; cet ouvrage, qui laisse beaucoup à désirer au point de vue de nos origines, fut, jusqu'à 1638, notre grande histoire de Bretagne.

Plan à la hauteur du sol extérieur.



Coupe sur AB



Les Citernes de Trémondoy.

Les curieuses citernes qui ont attiré l'attention des archéologues, sont situées à 600 mètres à l'E. du bourg ; elles dépendaient du manoir de Trémondoy, rasé après la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, et dont il reste encore le colombier, quelques vestiges d'une construction et le cerne d'un moulin. Elles forment un groupe de trois réservoirs, circulaires à l'intérieur et voûtés en forme de coupole ; le réservoir du milieu est tangent aux deux autres et ceux-ci sont séparés par un passage étroit. Ces ci-

ternes ont servi de dépôt de sel depuis un siècle. Leur contenance totale est de 209 hectolitres. La brique et le mortier de ciment qu'on y a employés, ont fait penser qu'il s'agissait d'une construction gallo-romaine ; mais on voit de pareil mortier et des briques semblables dans les maisons et les fours du Croisic qui remontent à deux ou trois cents ans. Nous sommes ici en présence d'une construction du XVI^e ou du XVII^e siècle.

On rencontre dans les dunes de Batz un crapaud de l'espèce du midi.

EGLISE *Saint-Guéno* : XV^e siècle avec restes du XIV^e, st. og. 3^e ép., trois nefs, chevet incliné sur l'axe ; tour de 1656.
— *Chapelle Notre-Dame-du-Mûrier* : XV^e ou XVI^e siècle, st.

og. 3^e ép., nef et bas côtés, chevet à pans. — A Kervalet, chapelle XV^e siècle, nef rectangulaire, st. og., chevet plat, reprises modernes.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie.

Commune du Pouliguen

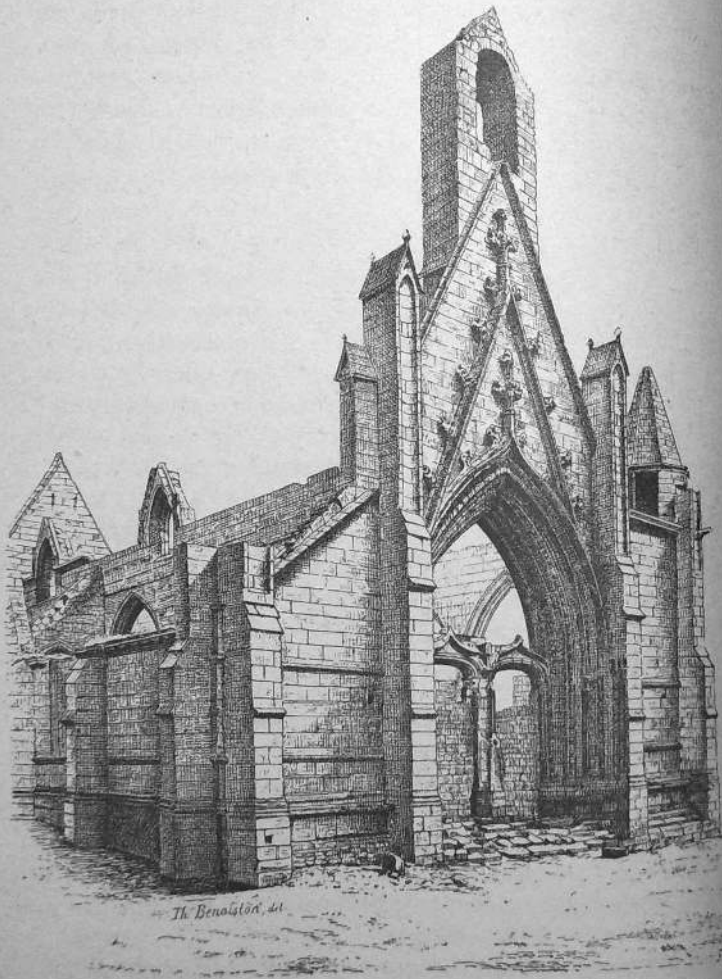
Superficie : 394 hectares. — Population : 1,222 habitants.

Population agglomérée : 1,134 habitants.

Située à l'E. du canton, au bord de l'Océan qui la baigne au levant et au midi, la petite commune du Pouliguen est séparée du canton de Guérande par les marais salants au N. et l'étier du port à l'E. A son angle S.-E., une pointe, dite *pointe de Penchâteau*, sépare la grande mer de la *baie du Pouliguen*. Le sol bas est plat au bord des marais et s'élève à 20 mètres d'altitude vers le littoral. La mer entame chaque année les falaises et arrondit la pointe de Penchâteau ; par contre, les sables qu'elle apporte dans la baie, font avancer la plage au couchant du môle.

Le petit port du Pouliguen est situé au fond de la *baie*, à l'embouchure d'un *étier* alimenté par les marées ; il est bien abrité, mais le ressac s'y fait sentir. L'étier communique par des canaux avec le *Trait du Croisic* ; il reçoit les eaux du ruisseau de *Boston* et alimente 400 hectares de marais salants.

HISTOIRE. — Au XV^e siècle, un quai de peu d'étendue existait au fond du port ; il fut allongé de 18 mètres en 1560 ; le complément du quai vers la mer est moderne, et le môle qui s'avance sur la baie, a été construit de 1866 à 1870. Les ressources destinées aux travaux neufs et d'entretien du port avaient autrefois la même provenance que celles qui étaient appliquées au port du Croisic : elles consistaient en un droit de billot sur les vins vendus en détail dans toute la paroisse de Batz.



Chapelle Notre-Dame-du-Mûrier.

Les navires, grands et petits, qui abordaient au Pouliguen, payaient un droit de balisage à la chapelle de Saillé par suite d'une concession qu'elle tenait des ducs de Bretagne ; un fermier entretenait quatre balises, percevait le droit et payait une annuité au trésorier de la chapelle¹. Cet usage qui existait encore au XVIII^e siècle, dut être supprimé à la Révolution.

Au milieu du siècle dernier, le petit village occupait le fond du port et s'étendait en regard des marais salants ; il possédait une trentaine de navires de 25 à 30 tonneaux employés surtout au transport des sels. Son existence fut menacée par les sables de la baie au commencement de ce siècle ; les dunes, qui allaient l'envahir, furent plantées sous la Restauration ; elles forment aujourd'hui l'assiette du bois du Calvaire. Les deux rives de l'étier sont mises en communication par un pont construit en 1860, moyennant péage, en remplacement d'un bac ; cet ouvrage fut racheté en 1879. Le Pouliguen était succursale de Batz en 1820 et fut érigé en commune en 1854. (Loi du 20 avril).

Le BOURG est desservi par un chemin de grande communication ; il est à 800 mètres de la station du chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic. Les habitants vivent du produit de la pêche et du commerce du sel ; ils ont suivi la bonne et la mauvaise fortune du Croisic. Avant l'établissement du chemin de fer, les expéditions du sel atteignaient environ 8,000 tonnes ; les pommes de terre, les poteaux de mines et diverses marchandises élevaient à 10,00 tonnes le montant total de l'exportation. L'importation s'élevait à 6,000 tonnes et comprenait, notamment, près de 2,000 tonnes de houille, 1,500 tonnes de vin et cidre, 900 de matériaux de construction. Le produit de la pêche atteignait de 100 à 120,000 francs ; une usine raffinait 10,000 tonnes de sel, une minoterie pro-

1. Une poignée de documents. *Bulletin de la Société Archéologique*. 1894, p. 134.

duisait 25,000 hectolitres de farine. Le cabotage transportait presque seul ces divers produits : on comptait plus de 300 entrées et sorties de navires d'une trentaine de tonneaux. Le chemin de fer y a causé un changement complet : les sorties de 1889 ont atteint 9,200 tonnes par chemin de fer et 800 par navires. La pêche de la sardine, aujourd'hui presque nulle, occupait une quinzaine de barques. L'ostréiculture y a créé deux pares. Le mouvement de la navigation a été, en 1890, de 9,232 tonnes ; en 1891, de 7,850 ; en 1892, de 8,584 ; en 1893, de 5,164 ; en 1894, de 10,632.

L'entrée du port est éclairée par un feu fixe élevé au bout du môle ; le chenal extérieur est indiqué par des balises. Il y a un canot de sauvetage à Penchâteau.

Les baigneurs affluent en grand nombre au Pouliguen : la plage y est belle et sûre ; elle termine, au couchant, les vastes plages de Pornichet et de la Baule, elle touche au bourg et à la promenade du Calvaire. Un grand nombre de jolis chalets ont été construits en regard de la baie, jusqu'à la pointe de Penchâteau.

Il y a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de filles, une de garçons, et une communauté de sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Le produit de l'Octroi a été de 4,000 francs en 1894.

La COMMUNE a 5 kilomètres et demi de chemins vicinaux entretenus. Elle ne renferme, en dehors du bourg et de l'agglomération de Penchâteau, ni village ni hameau. On y exploite quelques carrières de granit. Du haut des falaises et principalement de la hauteur de Cramphore, on jouit d'une belle vue sur la plaine des marais salants et sur les pentes des coteaux de Guérande.

EGLISE *paroissiale* : 1861, st. og. 3^e ép., nef et bas côtés terminés par des chapelles, chevet à pans. — *Chapelle de Penchâteau* : XV^e siècle, st. og., nef rectangulaire avec chapelle moderne sur le côté.

ARCH. — *Ep. celt.* : Silex éclatés, haches pierre polie, po-

teries grossières. — *Ep. G.-Rom.* : Tuiles et poteries. — *Ind.* : Retranchements de la pointe de Penchâteau : travaux en terre antérieurs au XII^e siècle ; large levée enveloppant cette pointe, de la baie à la grande côte ; motte féodale bordant la levée à l'intérieur et à quelques mètres de la falaise ; traces d'un double fossé au N.-O. La levée, d'environ 14 mètres de largeur, a été abaissée et le fossé extérieur comblé presque partout. La surface de l'enceinte est de plusieurs hectares, mais elle a été beaucoup diminuée par les ravages de la mer qui, chaque année, enlève des parements de la falaise.

CANTON DE GUÉRANDE

Sept communes :

Guérande, la Turballe, Piriac, Mesquer, Saint-Molf, Saint-André-des-Eaux, Escoublac.

Superficie : 21,572 hectares. — Population : 17,116 habitants.

Le canton de Guérande est situé à l'O. de l'arrondissement de Saint-Nazaire. Il est baigné par l'Océan dans toute la ligne du couchant, et dans la partie S. par la *baie du Pouliguen* ; il est entouré, au N., à l'E. et au S., par les cantons d'Herbignac, de Pontchâteau, de Saint-Nazaire et du Croisic. Il effleure et même il pénètre la *Grande-Brière* dans une partie de sa limite E.

Le *Grand plateau du Nord* le divise en deux versants, et y dessine une ligne très sinueuse, laissant la partie E. dans le bassin de la *Loire* et la partie O. dans celui de l'Océan. De Guérande à la pointe de Piriac, s'étend le *plateau de Guérande* séparant les *baies du Croisic et de Mesquer*.

Le centre du canton n'a point de cours d'eau. Les petits ruisseaux de *Kerpoisson* et d'*Ust* coulent à l'E., vers la *Grande-Brière* qui appartient au bassin du *Brivet* ; le ruisseau de *Pontpas* et l'*étier de Pont d'Armes* forment la limite N. jusqu'à la *baie de Mesquer* et reçoivent les ruisseaux de *Marongle*, de *Montpignac*, de *Kerbiquet* et de *Coiré* ; celui de *Lany* se jette directement dans la *baie de Mesquer* ; à l'O., le petit ruisseau de *Pont-Naoë* est tributaire de celle du *Croisic*. Le ruisseau de *Beslon* coule, au S., jusqu'à l'*étier du Pouliguen*.

De vastes marais salants protégés par des digues de ceinture sont aux bords des trois baies de Mesquer, du Croisic et du Pouliguen.

Le canton a quelques beaux reliefs, dans les rampes dénudées qui sont en vue des marais salants et aux abords de quelques cours d'eau; mais il n'a, en général, que de molles ondulations. Presque partout, ses falaises sont basses; elles sont belles et élevées à la pointe de Piriac; les vieilles terres du centre sont très boisées. L'altitude y varie entre 4 mètres dans les marais salants, et 60 mètres à l'E. de Guérande, sur le Grand plateau.

On rencontre un soulèvement de *granit* dans toute l'étendue S. du canton, du *gneiss granitoïde* au centre et du *gneiss* dans toutes les communes. Le *quartz lydien* se trouve à l'E., au N. et à l'O.. Taches de *quartz hyalin*. *Etain oxydé* à Piriac. *Argile et cailloux roulés* dans la partie N.. Vastes *alluvions marines* au S. et au fond de la baie de Mesquer. *Terrains tourbeux* à la Turballe. *Dunes* au bord de la baie du Croisic et à Mesquer.

Le canton est traversé par le chemin de fer de Saint-Nazaire, qui par un double embranchement se dirige sur Guérande et sur le Croisic, et par dix chemins de grande communication.

Dans toutes ses communes, on cultive principalement le blé, les pommes de terre et les plantes fourragères. Quelques clos de vigne sont disséminés à l'E. et à l'O. La production du sel atteint, année moyenne, environ une tonne et demie par œillet. Le commerce consiste en sel, blé, pommes de terre, poisson et tourbe.

Comme industrie, la pêche de la sardine et du gros poisson, les conserves alimentaires, des raffineries de sel.



La Porte Saint-Michel.

Commune de Guérande

Superficie : 8,627 hectares. — Population : 7,020 habitants.

Population agglomérée : 2,395 habitants.

L'importante commune de Guérande occupe la partie centrale du canton et en comprend près de la moitié. Traversée, à l'E., par le *Grand plateau*, elle appartient aux bassins de la *Loire* et de l'*Océan*. Le versant du fleuve effleure la *Grande-Brière* sur un demi-kilomètre, et n'est arrosé par

aucun cours d'eau ; le versant de l'Océan est divisé en deux parties par la crête du plateau de Guérande : la partie N., où prennent leur source les ruisseaux de Marongle et de Montpignac qui coulent vers la Baie de Mesquer ; et la partie S.-O., qui s'incline vers les Baies du Pouliguen et du Croisic et renferme des marais salants. Ceux-ci reçoivent les eaux de la mer par le Trait du Croisic et l'étier du Pouliguen ; ils sont desservis par de nombreux étiers débouchant sur le Trait, et par des chemins salicoles qui les traversent. Les étiers négligés se combent facilement par les vases enlevées aux talus. Dans toute l'étendue des marais salants, le territoire de Guérande est à peine au-dessus des pleines mers ; de là il s'élève en pente douce jusqu'à la crête du plateau qui les couronne et y atteint l'altitude de 50 à 60 mètres. Ici on jouit de fort belles vues sur la plaine des marais salants, sur l'île de Batz, sur les baies du Croisic et du Pouliguen et sur l'Océan. A l'E. et au N., le sol est peu mouvementé.

Depuis le dernier soulèvement géologique, vraisemblablement de l'époque tertiaire, la base des rochers qui forment les pentes du plateau au midi de Guérande n'a jamais été baignée par la mer.

La VILLE de Guérande est au centre de la commune, au bord du plateau, par 52 mètres d'altitude. Les vieilles murailles flanquées de tours qui l'enserrent, ses rues étroites et sinueuses, ses vieilles églises, attestent l'antiquité de son origine et lui donnent un aspect tout différent de celui des autres localités du département.

On entre dans la ville par quatre portes placées aux quatre points cardinaux : celle du N. est voisine de la gare du chemin de fer ; celle de l'E. fait face au faubourg Saint-Michel ; celle du S. ouvre sur le faubourg Saint-Armel, et celle de l'O. donne accès au faubourg Bizienne. De belles promenades plantées d'arbres bordent les murailles, entourant l'antique cité d'une couronne de verdure. Du clocher de l'église

Saint-Aubin, la vue embrasse un immense horizon : la grande plaine des marais salants est sous les yeux ; les beaux clochers de Batz et du Croisic se profilent sur la mer, et, en été, les meules de sel couvrant la plaine donnent à cette contrée l'image d'une grande armée campée sous des tentes sans nombre.

HISTOIRE. — L'importance de Guérande dans le passé nous semble commander un examen de ses origines et quelques développements historiques.

Au sujet des commencements de cette antique cité, nos historiens modernes n'ont rien vu dans César, Pline, Strabon, Ptolémée, ni dans la Notice des cités ; mais ils ont invoqué la Table théodosienne et la Notice des Dignités, et fait intervenir Grégoire de Tours et Fortunat. Nous ferons comme eux, en ajoutant Sidoine Apollinaire.

L'idée de placer Grannone à Guérande est née de deux rapprochements : d'abord de la ressemblance du nom de Guérande avec ceux de Grannone de la Notice des Dignités et de Gravinum de la Table théodosienne ; ensuite, de l'identification des Saxons du voisinage de Grannone et des Saxons convertis par saint Félix, évêque de Nantes.

ADRIEN DE VALOIS nous semble le premier écrivain qui se soit servi de la Notice pour placer Grannone à Guérande ; les écrivains qui ont adopté son système n'ont fait qu'en reproduire les conclusions. En lisant la Table théodosienne, dont l'examen d'ailleurs exige beaucoup d'attention, ce savant croyant voir Gravinum sur la rive droite de la Basse Loire, a identifié Gravinum et Grannone et il en a conclu que Grannone et Guérande sont la même chose. Mais attiré par le mot Veneti de la table, mot transposé et écrit mal à propos à côté de Gravinum sur la rive droite de la Basse Seine, de Valois a mal lu ce document et s'est trompé. En réalité, Gravinum est placé sur la rive droite de la Seine et non sur la rive droite de la Loire. L'échafaudage du savant croule tout entier devant la réalité des indications.

D'ANVILLE a pensé tout autrement que son devancier; son raisonnement, basé sur des faits, le conduit à placer *Grannone* dans les *saines* du Calvados, où Grégoire de Tours a connu les Saxons de Bayeux qui, de son temps, ont joué un rôle aux bords de la Vilaine et au levant de nos contrées.

La Table théodosienne ne contient rien de plus, touchant notre sujet; elle ne saurait donc servir à identifier Grannone et Guérande. Il reste à examiner la Notice des Dignités, en faisant intervenir Grégoire de Tours et Fortunat,

D'après cette Notice, rédigée entre l'an 395 et 400, le littoral, de la Loire à la Seine, était alors gardé par une cohorte de légion, placée sous le commandement d'un tribun, et par neuf milices distinctes, sous le commandement de préfets. Le tribun est inscrit tout naturellement, en raison de son grade, le premier dans l'énumération de ces forces, et sa cohorte était à Grannone, sur le littoral des Saxons. Jusqu'ici on ne peut rien conclure en faveur de Guérande. Nous lisons dans Grégoire de Tours que, vers l'an 463, Odoacre, à la tête de ses Saxons, s'avança jusqu'à Angers; qu'il y revint vers l'an 474; que, cette seconde fois, les Saxons furent battus et poursuivis par les Romains; que les Francs ravagèrent leurs îles ou plutôt leur pays; enfin, qu'après cet événement, Odoacre conclut un traité avec le roi franc Chilpéric, et qu'ensemble ils soumirent les Allemands. Nous arrivons à Fortunat: l'aumônier poète, avec une grande abondance d'images et son exagération habituelle des faits, raconte que l'évêque de Nantes Félix, à la fête de Pâques, attira à la foi des hommes égarés par les erreurs païennes et que le farouche Saxon céda au charme de ses paroles.

De ces divers documents, des auteurs ont conclu, sans se préoccuper des lieux ni des temps, que les Saxons d'Odoacre occupaient la Basse Loire, que Félix les baptisa au Croisic, que c'étaient les Saxons du rivage de Grannone, et que, par conséquent, Grannone était à Guérande. Et cependant il

n'y a rien de cela dans les textes qui nous sont restés et on ne saurait en tirer cet enchaînement des faits.

Les barques saxonnes, au IV^e siècle, essayaient leurs forces le littoral armoricain et nervien; les Saxons ne s'étaient pas aventurés bien loin; l'amiral romain, chargé de les surveiller au milieu du IV^e siècle, avait, d'après Eutrope, sa résidence vers Boulogne. Peu à peu, ils se rapprochèrent de nos contrées; à la fin du IV^e siècle, ils avaient un campement à Grannone, emplacement controversé, mais, selon toute vraisemblance, situé sur la Manche où nous rencontrons, près de Bayeux et au temps de Grégoire de Tours, une vieille colonie de Saxons. Dans le temps où, d'après la Notice, ils avaient leur campement sur le rivage de Grannone, ils n'avaient point encore abordé notre rivage; ce n'est donc pas ici qu'il faut chercher la ville gardée par le tribun romain. Nous ne voyons les Saxons sur notre littoral qu'au V^e siècle. En 470, Sidoine Apollinaire les a connus sur les côtes de l'Océan; il nous apprend qu'ils étaient surveillés par l'amiral des Goths, alors maîtres du littoral au sud de la Loire, et que, lorsqu'ils avaient amassé leur butin, ils mettaient à la voile. (V. Histoire, t. I^{er}, p. 151-152).

D'un mot mal placé sur la copie-*Peutinger* de la Table Théodosienne, et d'un autre mot sans portée de l'hyperbolique Fortunat, on a donc tiré la légende des Saxons du Croisic et de Grannone-Guérande. C'est une légende; nous ne pouvons la considérer autrement en écrivant l'histoire.

Dom Lobineau dit, dans la vie de saint Félix, que, de son temps, on prétendait que l'*Aula Quiriaca* était l'étymologie du nom de Guérande. Cela n'y paraît guère. Nous ne connaissons sous le nom d'*Aula Cariaca*, au VI^e siècle, d'autre domaine que celui de Chassay, près de Nantes, où l'évêque Félix reçut le poète Fortunat. (Voir Sainte-Luce, t. I^{er}, p. 492).

Au IX^e siècle, on trouve Guérande en pleine histoire. Nous,

savons par Ermold le Noir que, vers l'an 820, peu de temps avant la nomination, par Charles le Chauve, de Nominoé au comté de Vannes, il y avait, à proximité de la mer et de l'embouchure de la Loire, une ville que les anciens Gaulois appelaient *Veneda*, où le poisson abondait et dont le sel faisait la richesse; elle était alors souvent visitée par les Bretons qui la pillaient et en emportaient les dépouilles.

Quoique cette définition convienne fort bien à Guérande et ne convienne qu'en partie à Vannes, l'ensemble du récit du poète nous oblige à l'appliquer à Vannes; c'est aussi ce qui résulte d'un acte de 854, dressé dans l'église de Guérande, et concernant un don de salines de l'île de Batz, fait par Erispoé, fils de Nominoé, en faveur du monastère de Redon: cet acte porte que Courantgenus, qui fut évêque de Vannes de 849 à 864, était alors évêque de Venedia, et le nom de Guérande y est écrit *Werran*¹.

Après des courses souvent renouvelées dans le Comté nantais, Nominoé en était maître en 850. La ville de Guérande avait alors une grande importance. Erispoé à qui Charles le Chauve avait abandonné le Comté, à condition d'hommage, dut, pour complaire à l'empereur, replacer à Nantes l'évêque Actard chassé par son père; mais pour conserver l'évêque nantais de Nominoé, il fit de Guérande, en 851, le siège d'un évêché nouveau et le confia à Gislard. Le nouveau diocèse, compris entre la Vilaine, le Semnon, l'Erdre et la Loire, ne fut pas reconnu par le Pape; ce qui n'empêcha pas le roi Salomon, successeur d'Erispoé, de fonder, vers 862, le chapitre de Saint-Aubin de Guérande. A la mort de Gislard, la partie orientale de son diocèse revint à Nantes; l'autre partie, celle du couchant, fut rattachée à Vannes et ne retourna à Nantes qu'au commencement du siècle suivant. C'est pendant cette séparation accidentelle et passagère du diocèse de

1. On le trouve également écrit *Wen-rann*, à la même époque; ce que Eizcul traduit par: *héritage-blanc*.

Nantes, que Guérande porta le signe de sa dépendance du diocèse de Vannes ou de la Vénétie.

Les Normands firent de nombreuses excursions dans la contrée guérandaise, jusqu'au moment où Alain Barbe-Torte, en 938, réussit à les chasser du Comté. Dans l'organisation des fiefs par ce souverain ou ses premiers successeurs, le duc de Bretagne, comte de Nantes, se réserva les deux premières villes du Comté. Le domaine ducal de Guérande comprenait la ville formée de deux paroisses: Saint-Aubin et Notre-Dame, et cinq paroisses aux alentours; la châtelainie de Carheil en relevait. L'évêque y avait un fief ou régairie sous la suzeraineté du duc avec qui il avait plusieurs intérêts communs, comme à Nantes, notamment les délits, les amendes et la police. Lorsque l'évêque visitait Guérande pour la première fois, il y arrivait à cheval; un seigneur conduisait le cheval par la bride, de la porte Saint-Michel à la collégiale Saint-Aubin, et devenait propriétaire de l'animal tout harnaché.

En 1219, le duc Pierre de Dreux eut des démêlés avec l'évêque, au sujet de la vente du sel dont il voulait se réserver le privilège.

Au commencement de la guerre de succession Blois-Montfort, en 1341, la ville était pour Montfort. L'année suivante, prise d'assaut par Louis d'Espagne, qui la pilla, elle se trouva au pouvoir de Penthievre. Montfort la reprit en 1343 et la fit fortifier: obligé de toucher au terrain du fief de l'évêque, pour exécuter ses travaux, il se trouva en présence des oppositions du clergé et eut les difficultés éprouvées par ses prédécesseurs à Nantes, en pareille circonstance. Les habitants des paroisses voisines étaient tenus de contribuer aux réparations des fortifications.

Dans ces temps où les deux principales villes du Comté se trouvèrent plusieurs fois en des camps opposés, les habitants de Guérande ne pouvaient entrer à Nantes qu'en montrant qu'ils étaient ses amis. Un brigand au service du roi d'An-

gleterre occupait Guérande en 1350. Après la mort de Charles de Blois, qui fut tué au combat d'Auray en 1364, le traité de paix entre Montfort, Jeanne de Blois et le roi de France fut signé à Guérande en 1365. Montfort y fut reconnu duc de Bretagne sous le nom de Jean IV, et, par suite, comte de Nantes. Les terres de Derval et de Rougé, exceptées du traité, furent données par le nouveau duc à l'Anglais Robert Knolles; Jean refusa le Gâvre à Clisson, qui avait été un de ses meilleurs serviteurs. Le traité de 1365 fut signé le 12 avril, veille de Pâques, dans l'église de Saint-Aubin, par les ambassadeurs français et bretons. D'après ce traité, Jean IV eut tout le duché et devait en faire hommage au roi de France; la maison de Penthièvre conserva tous ses biens avec hommage au duc; tant qu'il y aurait des mâles de la maison de Bretagne, nulle femme ne devait prétendre au duché. Le roi de France le ratifia au mois de mai 1366 et reçut l'hommage du duc au mois de décembre suivant. La maison de Bretagne ne comprenait alors que Jean IV, d'un côté, et Jeanne de Penthièvre, de l'autre.

Dans les guerres qui suivirent entre la Bretagne et la France, Duguesclin, en voie de s'emparer du duché pour la France, fut reçu à Guérande en 1373 avec acclamation; sept ans plus tard, la ville étant aux mains du duc, fut attaquée par Clisson avec de l'artillerie mais sans succès; après sa retraite, les Guérandais allèrent commettre des dommages sur les terres du connétable à Blain. Peu de temps après, des galères espagnoles, armées de canons, amenèrent des combattants qui firent le siège de Guérande pour le roi de France, sans plus de succès; ils se replièrent sur Saint-Nazaire où Jean d'Ust les força à se rembarquer. Dans son passage en fugitif à travers la France, Jean IV trouva à Bordeaux des navires du pays de Guérande chargés de sel qui étaient à lui et tenaient son parti. Un nouveau traité de paix eut lieu à Guérande en 1381: Nantes et Pirmil furent rendus au duc.

En 1386, Jean IV épousa Jeanne de Navarre dans la petite

église de Saillé, le 4 septembre; des navires du Croisic étaient allés la chercher en Navarre: elle eut en douaire les domaines du Comté: Nantes et Pirmil, Guérande et l'île de Batz, Touffou, Saint-Père-en-Retz et la Guerche.

Son fils, le duc Jean V, aliénait, de 1420 à 1430, à Batz, Escoublac, Mesquer et Saint-Molf, des baules ou terrains vagues propres à faire des salines: il les vendait noblement à foi, hommage et rachat, par héritage perpétuel; il vendait roturièrement les terrains propres à l'établissement des maisons, courtils et moulins à vent. Il affranchit plusieurs terres appartenant à ses fidèles, notamment le manoir et la terre de Cremeur, en 1441, et il déchargea les habitants d'un demi feu.

En 1408, Jean V fonda le couvent des Frères Prêcheurs Dominicains, connus en France sous le nom de Jacobins. Il leur concéda une foire franche de trois jours au faubourg Bizienne. En 1442, il leur accorda l'usufruit de 55 œillets de permarais salants pour une durée de 12 ans, afin de leur permettre d'achever leur couvent qui avait été commencé en 1409. Les moines avaient été mal accueillis par les chanoines; ils furent protégés par les ducs de Bretagne et les rois de France.

En 1392, la seigneurie de Cardinal était à Jean de Vergier; celle de Mérionnec, en 1441, à Jean Baye; celle de Bissin, en 1532, à Jeanne de Treguz. La châtellenie de Careil appartenait en 1471 à Pierre Lecomte. Il y avait de nombreuses juridictions.

Le territoire de Guérande produisait alors beaucoup de vin. Le duc Jean V faisait réparer les fortifications de la ville en 1415; il y employait notamment le produit d'un impôt d'un dixième sur le vin vendu en détail dans la contrée. Il fit exécuter l'enceinte actuelle en 1430; mais il dut conserver la base et une partie des fortifications de 1343.

Dans le testament de François I^{er}, 1450, Guérande est qualifiée de châtelle, ville et seigneurie. Le duc y avait un capitaine, un sénéchal, un prévôt, un alloué, un procureur, un rece-

veur, un miseur. Après la mort de son père, Anne de Bretagne, dont les seigneurs violentaient la volonté et que Rieux voulait marier à d'Albret, y trouva un refuge avec sa sœur, en 1488, sous la sauvegarde du chancelier.

Guérande eut un pasteur protestant en 1563. En 1598, les marais salants furent bouleversés par un ouragan.

Le commerce du sel était considérable et s'étendait sur toutes les paroisses du littoral, sauf Piriac; les expéditions de 1697 s'élevèrent à 26,000 muids¹; elles étaient faites en grande partie par des navires du Nord, notamment ceux d'Angleterre et de Hollande. Ce commerce fait sous le nom de Guérande, chef-lieu du grand domaine ducal, appartenait surtout aux ports du littoral: le Croisic, le Pouliguen et Mesquer.

Plusieurs villages bordant les marais salants recevaient des navires, notamment Congors et Saillé.

Les Ursulines, établies, en 1646, dans la ville, pour instruire la jeunesse, n'y eurent d'abord qu'une demeure fort modeste; elles bâtirent un couvent en 1753 dans le faubourg Saint-Michel.

Le prieuré de Saint-Clair à Saillé dépendait de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers; il devait fournir au seigneur de Lessac, à Noël, une soulle et des hommes pour la porter au lieu désigné, plus neuf houssines, du vin et des fouasses². La soulle était encore courue à Guérande à la fin du XVII^e siècle. (Voir Sévérac ci-après). Le prieuré fut annexé vers 1730 au séminaire de Nantes.

En 1790, Guérande fut un chef-lieu de district. Au commencement de 1793, la petite ville ne comptait qu'un petit nombre de patriotes et ils étaient au pouvoir. Elle ne fut point inquiétée pendant la première moitié du mois de mars

par les habitants de la contrée guérandaïse. Le 13, on y apprit que les campagnes étaient insurgées et que Savenay était tombé en leur pouvoir; que les royalistes se préparaient à marcher sur Pontchâteau et sur Guérande, et qu'ils faisaient des recrues dans les environs. Les autorités firent appel aux communes voisines, et reçurent de la garde nationale et des canonniers du Croisic et de Piriac; elles s'approvisionnèrent de grains, de bœufs, de poudre, organisèrent des travaux de défense, et firent boucher les portes de la ville. Les insurgés en marche interceptaient toutes les communications. Le 16, la Roche-Bernard était en leur pouvoir; le 17, Guérande était menacée par les routes d'Herbignac et de Saint-Nazaire, et le 18, elle était assiégée. Les royalistes étaient commandés par Guéris de Lanouan qui avait recruté en chemin les habitants des communes voisines. Des prêtres le suivaient. Les deux partis se canonnèrent toute la journée du 18; le 19, la ville et le château étaient endommagés par le canon des assiégeants. Des défenseurs en bon nombre pactisant avec l'insurrection lui ouvrirent la porte de Saillé; les patriotes n'étaient pas en force: la ville fut envahie, la mairie et le château furent saccagés et les registres brûlés. Les vainqueurs prirent la place des autorités républicaines. Il y eut des maisons pillées; mais il ne paraît pas que le parti patriote ait été maltraité. Les royalistes occupèrent la côte; beaucoup de combattants rentrèrent chez eux. Réduit à un petit nombre d'hommes et informé qu'une armée républicaine arrivait du Morbihan au secours de la Loire-Inférieure, le commandant royaliste remit la ville au maire le 30 mars. Le lendemain, Beysser y faisait son entrée avec 500 hommes. Au mois d'octobre 1799, le 27, le soulèvement passager dirigé de la Bretagne et de l'Anjou, et qui comprenait des hommes des arrondissements de Savenay et de Châteaubriant, s'empara de Guérande. En 1815, des troupes de ligne y tenaient garnison.

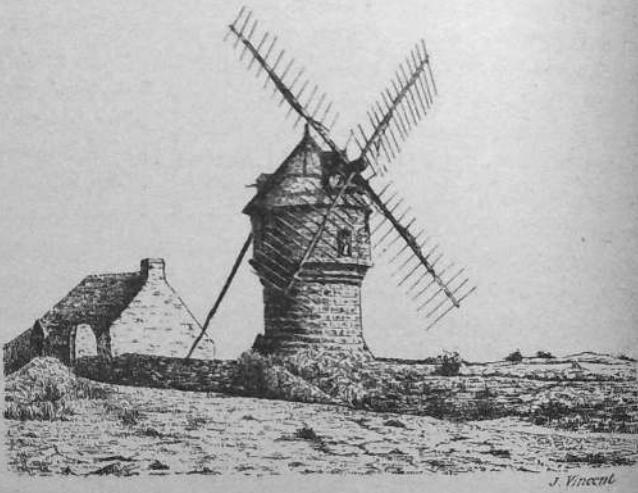
En 1818, les habitants de Guérande sollicitèrent l'établis-

1. Le muid est compté actuellement pour 3,000 kilogrammes.

2. Une poignée de documents. *Bulletin de la Société Archéologique*, 1894, p. 128.

sement en cette ville d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance.

De la ville de Guérande rayonnent sept chemins de grande vicinalité ; le chemin de fer de Saint-Nazaire y a son point de départ. Il y a un hospice fondé en 1650, une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, un collège, deux écoles de filles et une de garçons, une station d'étalons. Il s'y tient 14 foires annuelles très fréquentées. L'octroi a produit 7600 francs en 1894.



Le Moulin de Cremeur.

Guérande a deux succursales : celle de Saillé, érigée en 1841, est située à 3 kilomètres 1/2 au S., au milieu des marais salants ; elle a deux écoles ; celle de la Madeleine, érigée en 1850, est à 5 kilomètres 1/2 au N.-E., à la limite de Saint-Lyphard ; elle a aussi deux écoles et il s'y tient trois foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par huit chemins de grande vicinalité ; son réseau vicinal entretenu a un développement de 90 kilomètres. Les villages et lieux habités sont au nombre de 224 ; les plus importants comme population sont : Clis, Queniquen, Careil, Beslon, Bouzair, Mouzac, Sandun. On y rencontre un certain nombre de châteaux et domaines : Baugas, Bissin, Careil, Kerfur, Keroland, Cremeur, Lessac et Villeneuve.

L'industrie principale consiste dans la fabrication du sel. En 1840, on évaluait les marais salants du canton à 2294 hectares formant 35,600 œillets. Une ligne de douaniers entoure et surveille le champ d'exploitation dans lequel le sel peut circuler et être vendu sans payer aucun droit ; ce privilège porte le nom de *franc salé*. Les habitants y ont le droit de *troc* qui consiste à échanger, libre d'impôt, une certaine quantité de sel contre une valeur équivalente de grains. Un hectare de marais, composé d'un peu plus de 14 œillets, peut produire, selon la sécheresse de la saison, depuis la plus minime quantité jusqu'à 740 hectolitres de sel, dont le prix peut varier de 0 fr. 70 à 2 fr. 30 par hectolitre.

Des carrières de granit sont exploitées à Clis. Les rochers de Guérande : Cramaguen, Clis, Cremeur, Queniquen, ont fourni des meules à la contrée pour moudre le blé, notamment le sarrasin ; en 1815-1816, il en a été expédié en Espagne. Les cavités laissées par l'enlèvement des meules se retrouvent facilement sur les rochers ; le temps ne les a pas encore comblées ; on y reconnaît des traces du travail moderne de l'homme.

EGLISE *paroissiale Saint-Aubin* : XII^e, XIII^e, XV^e, XVI^e siècles ; bas de la nef roman de transition, longue nef, bas côtés autour de l'église, double transept surmonté d'un clocher central, chœur très allongé, chapelles à droite et à gauche, chevet à trois pans. — *Chapelle Notre-Dame-de-la-Blanche* : 1348, st. og. 2^e ép., nef, chevet à trois pans ; voûtes, d'arêtes, contre forts massifs. — *Chapelle Saint-Michel* : st.

rom. et og. XI^e et XV^e siècles et reprises, nef rectangulaire. — *Chapelle de Clis* : st. og. XIV^e ou XV^e siècle. — *Eglise de Sallé* : 1893, ogival élancé, 3 nefs, transept court; chevet à pans; en remplacement de l'église, en partie du XIV^e siècle, où furent mariés Jean IV et Jeanne de Navarre. — *Chapelle Sainte-Barbe* : XVI^e siècle mélangé, rectangulaire. — *Eglise de la Madeleine* : 1859-1895; plein cintre, nef, bas côtés, transept, chevet trois pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Nombreuses haches en pierre polie, silex taillés; haches en bronze, en plomb; menhirs, dolmen, cromlech, monnaies gauloises en or. — *Ep. G.-Rom.* : Nombreuses monnaies romaines; poteries, tuiles à rebords, ruines en grand nombre, débris de statues; voie romaine. — *M. A.* : Enceinte de la ville, belles murailles en pierre de granit, 1431; quelques bases de murailles semblent antérieures; dix tours, mâchicoulis et créneaux, quatre portes. Restes du château de Crémeur, XV^e siècle, une porte et un four. Château de Careil, chapelle ogivale du XV^e siècle. Restes du couvent des Jacobins, au faubourg Bizienne. — *Ind.* : chaussée de Breteineau, élevée entre deux rangs de pierres debout.

Le moulin de Tréveday est un édifice singulier dont l'intérieur est évidé en forme de bouteille : la porte principale, avec son bandeau surbaissé et ses jambages formés d'assises irrégulières, quelques-unes en pierres hautes et peu larges, les portes latérales dont les linteaux reposent sur corbelets : tout accuse une construction postérieure au XV^e siècle.

Commune de la Turballe

Superficie : 1,702 hectares. — Population : 2,683 habitants.

Population agglomérée : 1,062 habitants.

Cette commune, détachée de Guérande et érigée en 1865, loi du 17 mai, est située à l'O. du canton, au bord de l'Océan.

Le petit ruisseau de *Pont-Naoë* forme sa limite N., et elle s'avance, au S., jusqu'à l'extrémité de la *pointe de Penbron*, comprise entre la *baie* et le *Trait du Croisic*, à quelques centaines de mètres du port. Une belle plage formée de sable fin s'étend de la Turballe à Penbron, sur une longueur de 5 kilomètres; derrière les dunes qui bordent la plage, on rencontre des sources d'eau douce à une petite profondeur; plus loin sont des marais salants qui bordent le *petit Trait*. Le territoire est généralement plat; l'altitude y atteint 48 mètres à un kilomètre à l'E. de Trescalan.

Le petit port de la Turballe est situé sur la *baie du Croisic*. Avant 1857, c'était un mouillage à l'abri des rochers sur une baie ouverte aux vents d'ouest. Le premier ouvrage, un brise-lames, y fut exécuté de 1857 à 1862; un mur de quai, un épi, un terre-plein, souvent endommagés, y furent établis de 1869 à 1872; des rochers furent dérasés. Malgré ces améliorations, l'abri était encore insuffisant. De 1890 à 1893, on y a construit une jetée de 105 mètres de longueur, qui a enfin donné au port une certaine sécurité. Un feu fixe en éclaire l'entrée; il y a un canot de sauvetage. Quelques caboteurs y apportent chaque année environ 80 tonnes de charbon destiné à l'industrie.

On y pêche le gros poisson pendant neuf mois de l'année et la sardine pendant les trois autres mois. Le nombre des chaloupes de pêche appartenant au port était, en 1893, d'environ 115, d'un tonnage moyen de dix tonnes. En 1877, elles alimentaient sept usines occupées à la conserve des sardines et du gros poisson.

Le BOURG de la Turballe, au bord de la mer, à 7 kilomètres et demi de Guérande, par 9 mètres d'altitude moyenne, est desservi par deux chemins de grande vicinalité; il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de filles et une de garçons. Le produit de l'octroi a été de 2400 francs en 1894. L'église paroissiale est à Trescalan, agglomération située à 2 kilomètres à l'E. du chef-lieu, sur la route de Guérande.

La COMMUNE est traversée par trois chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu a 24 kilomètres. Elle renferme 23 villages et hameaux, parmi lesquels Trescalan, Tréveré, le Fourbillan, Tréméac, Brogard et le Grand-Chemin. Le beau château de l'Auvergnac est bien en vue avec son joli bois sur le plateau qui domine la baie.

En 1788, le 19 septembre, le célèbre agronome Arthur Young fut reçu dans ce château par le comte de la Bourdonnaie. Il venait de la Roche-Bernard, où il avait fait son entrée dans le diocèse nantais, qu'il devait traverser par Saint-Nazaire et Nantes jusqu'à Ingrandes. Il trouva les plantations de l'Auvergnac fort belles et bien abritées. La situation de notre agriculture lui laissa, jusqu'à Nantes, une impression peu favorable.

A la pointe de Penbron où l'air est parfaitement pur et sain, un hôpital marin, dû à l'initiative de personnes charitables, a été fondé en 1887, et il est subventionné par notre département. Environ 150 enfants y sont soignés, appartenant presque tous à des familles pauvres. La ville de Nantes y entretient 10 enfants ; il reçoit des malades de divers départements et de l'Assistance publique de Paris. Le service intérieur est fait par des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

EGLISE de la *Nativité de la Vierge* : 1852, st. rom., nef, bas côtés terminés par des chapelles, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Débris de dolmens. — *Ind.* : Pierres gravées. — *Ep.G.-Rom.* : Briques et poteries.

Commune de Piriac

Superficie : 1,155 hectares. — Population : 1,277 habitants.

Population agglomérée : 429 habitants.

La petite commune de Piriac, située à l'extrémité du canton, où elle s'avance en pointe sur l'Océan, est la plus occidentale du département et même de la France entre la Vilaine

et l'Espagne : elle est limitée, au S.-E., par le petit ruisseau du *Pont-Naoë*. Le *plateau de Guérande* la traverse de l'E. à l'O. et vient mourir à la *pointe de Piriac* ou du *Castelli*, où s'élève un sémaphore. L'altitude atteint 45 mètres à la Roche-Bleue. L'*île Dumet*, sa dépendance, est à 6 kilomètres au N.-O. de la pointe.

Le littoral, dentelé et bordé de rochers, est curieux par ses anfractuosités et ses grottes, œuvre du temps et des tempêtes ; les plus remarquables sont celles de *Madame*, du *Castelli* et du *Trou-du-chat*. Le rocher d'Almansor, qui a donné lieu à une légende, est accessible à la basse mer ; il est en granit et on y reconnaît sans peine le travail moderne de l'homme.

Le BOURG, situé à l'O., au bord de l'Océan, à 12 kilomètres de Guérande, par 9 mètres d'altitude, est desservi par deux chemins de grande communication ; son petit port protégé par une jetée abrite quelques chaloupes de pêche. Ses maisons sont généralement bâties en granit. Il y a une école de filles et une de garçons ; une foire annuelle. Le télégraphe du sémaphore reçoit les dépêches privées.

La COMMUNE est traversée par trois chemins de grande communication et son réseau vicinal entretenu est de 17 kilomètres. Elle renferme 35 villages et hameaux, notamment Saint-Sébastien, Kervin, Méliniac, Grain, Kerdrien, Penhareng et Lérat où est établie une fabrique de conserves de sardines.

Une mine d'étain mélangé d'un peu d'or a été découverte en 1813 près de Penhareng. Elle a été abandonnée après quelques années d'exploitation.

Le nom de cette paroisse s'écrivait Penseriac au IX^e siècle. Les rois de Bretagne Erispoé (851-57) et Salomon (857-74) qui y avaient des domaines importants, donnèrent des vignes à l'abbaye de Redon ; et en 1162, Conan III, pour récompenser les moines d'avoir accueilli son père Alain Fergent, leur abandonna les tailles qu'il y percevait. En 1563, il y

avait un pasteur protestant. En 1755, l'Etat construisit sur l'île Dumet une forteresse qui, tombée en ruines de nos jours, fut abandonnée en 1890. Le château de Piriac ou Kerjan est une reconstruction moderne, dans une vieille et vaste enceinte murée.

La mer a causé et cause toujours de grands ravages sur le littoral de cette commune. De l'ancien cimetière il ne reste plus qu'une falaise étroite et basse. Les vagues déferlent dans les cours de quelques maisons.

EGLISE *Saint-Pierre* : 1786, plein cintre, nef et transept, chevet circulaire. — *Chapelle Saint-Sébastien* : XVI^e siècle, st. og. et plein cintre, nef rectangulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie ; menhir et débris de dolmens. — *Ind.* : pierres couvertes de signes antiques. — *Mod.* : Vieilles maisons du XVI^e siècle.

Commune de Mesquer

Superficie : 1,637 hectares. — Population : 1,513 habitants.

Population agglomérée : 310 habitants.

Cette commune est située au N. du canton où elle est bordée par l'Océan et le *Trait de Mesquer*. Elle est arrosée, à sa limite E., par le ruisseau de *Coiré*, et au centre, par ceux de *Mesquer* et du *Lany*. Au fond du *Trait* sont des marais salants protégés par des digues et dont le produit constitue une des grandes ressources de la commune. Le sol est presque plat, légèrement incliné vers le N., et atteint l'altitude de 40 mètres dans la partie S.

Le BOURG est vers le centre, à l'intersection de deux chemins de grande vicinalité, par 15 mètres d'altitude et à 8 kilomètres de Guérande. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons et une de filles ; deux foires annuelles.

A 1 kilomètre au N., le petit port de Kercabelec consiste en un canal qui débouche sur le *Trait de Mesquer*, lequel est protégé des vents de mer par la pointe de *Merquel*. Le mouvement de la navigation a été, en 1890, de 3,461 tonnes ; en 1891 de 5,588 ; en 1892 de 4,924 ; en 1893 de 8,796 ; en 1894 de 11,892 tonnes.

La COMMUNE est desservie par deux chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu a 23 kilomètres. On y compte 45 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de Kercabelec, Quimiac, Pennelec, Kervarin, le Lany, Rostu, Kerallemand, et les domaines de Camzillon et de Tréambert.

L'antique prieuré de *Merquel* et son église, sur la presqu'île de ce nom, dépendaient de *Saint-Gildas-de-Rhuys*. Les vasières ou marais, propres à faire des salines, portaient le nom de *baules* ; le duc Jean V en fit des terres nobles qu'il céda en 1415 à des roturiers et à leurs héritiers, à devoir de rachat et hommage.

La baronnie de *Camsillon*, relevant des ducs à l'origine, fut détachée de celle de la *Roche-Bernard* en 1424, et donnée à *Jeanne de Montfort*, femme du comte de *Vendôme*. A la fin du XVI^e siècle, *François Tournemine*, baron de *Camsillon*, étant du parti de *Henri IV*, *Mercœur* lui enleva la plus grande partie de ses biens, et fit raser le château par les *Espagnols* qui s'en étaient emparés. La seigneurie de *Tréambert* fut érigée en marquisat en 1717, sous le nom de *Beccelièvre*.

EGLISE *Notre-Dame* : 1893, st. og., trois nefs, chevet à pans, chœur moins large que la grande nef. En remplacement d'une église romane de transition démolie en 1895 : on y voyait des chapiteaux à figures et à chanfrein ; la porte romane de la façade était entre deux demi-arcatures romanes. — *Chapelle dite de Saint-Marc*, à *Merquel* : XI^e siècle, chœur roman à voûte hémisphérique encadrée dans une arcade, nef rect. plus large que le chœur. — Reste de l'église

ogivale *prieurale* : un contrefort isolé en bel appareil, indiqué comme étant de 1278.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie ; menhir et dolmen.

Commune de Saint-Molf

Superficie : 2,282 hectares. — Population : 1,293 habitants.

Population agglomérée : 125 habitants.

La commune de Saint-Molf, située au N. du canton, dans le bassin de l'*Océan*, est arrosée, à sa limite N., par le ruisseau de *Pontpas*, par l'*étier de Pont-d'Armes* et ses affluents de gauche le *Coiré* à la limite N.-O., le *Monpignac* et le *Kerbiquet* au centre. Le sol, généralement plat, atteint l'altitude de 36 mètres au hameau de la Lande.

Le BOURG, assez central, par 24 mètres d'altitude et à 7 kilomètres de Guérande, est desservi par trois chemins de grande vicinalité. Il y a une école de garçons et une de filles ; deux foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande communication ; son réseau vicinal comprend 34 kilomètres de chemins entretenus. On y compte environ 60 villages et lieux habités, parmi lesquels Boulay, Pendhué, Théléac, situés près des marais salants, puis Brogand, Trébézan, Monpignac et les domaines de Kerguénez et de Quilfistre.

La paroisse de Saint-Molf dépendait du domaine ducal de Guérande. La châtellenie de Quilfistre, juveigneurie de la Roche-Bernard, était, en 1400, à Olivier de Quilfistre, et fut unie au marquisat de Becdelièvre en 1717.

EGLISE *Saint-Mendulphe* : 1850 ; plein cintre, nef et bas côtés terminés par des chapelles, transept court, chevet trois pans.

ARCH. — *Ind.* : Tertres ruinés, travaux en terre. — *Ep. G.*

Rom. : voie romaine. — *M. A.* : Presbytère, manoir de 1411, tour d'escalier, traces de meneaux croisés aux fenêtres.

Commune de Saint-André-des-Eaux

Superficie : 3,369 hectares. — Population : 1,682 habitants.

Population agglomérée : 432 habitants.

Cette commune, située à l'E. du canton, appartient au bassin de la *Loire* et borde la *Grande-Brière* sur une étendue considérable. Elle est arrosée, au N.-O., par le ruisseau de *Kerpoisson*, et à sa limite S.-E., par celui d'*Ust*, tous deux coulant vers la *Grande-Brière*. Le territoire est plat et présente de jolis accidents au bord des ruisseaux ; l'altitude y atteint 50 mètres au hameau de Rophelippo.

Le BOURG est vers le centre, par 18 mètres d'altitude, à 2 kilomètres et demi de la station du chemin de fer du Croisic, située sur la commune de Saint-Nazaire. Il est traversé par deux chemins de grande vicinalité. Il y a une école de garçons, une de filles et une communauté de Sœurs de Saint-Vincent ; quatre foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu a 32 kilomètres. On y compte environ 90 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels Billac, Marland, la Ville Durouello, Avrillac, la Lande d'*Ust*, les Landes, puis les châteaux et domaines de Saindenac, Kerpoisson et de la Ville Savary. On y exploite deux minoteries. Près du village d'Avrillac on jouit d'une vue très étendue.

Saint-André-des-Eaux, vicairie en 1063, était paroisse en 1476. La seigneurie d'*Ust*, relevant du duc, était, en 1336, à Olivier d'*Ust* ; celle du Château-Lou, en 1394, à Jean du Branguen, et celle de Saint-Denac, en 1533, à Adrien du Vergier.

Le 2 avril 1789, le curé Moyon fut nommé député aux

Etats généraux ; mais il démissionna au bout de quelques mois.

EGLISE *Saint-André* : 1876, st. og., nef et transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Silex taillés ; haches en pierre polie ; objets en bronze. Menhirs et dolmens. — *Ep. G.-Rom.* : Débris gallo-romains. — *M. A.* : Croix antiques à divers carrefours.

Commune d'Escoublac

Superficie : 2,798 hectares. — Population : 1,648 habitants.

Population agglomérée : 409 habitants.

Cette commune est située au S.-E. du canton et borde, au midi, la jolie baie du Pouliguen ; elle est traversée par le Grand Plateau et fait partie des bassins de la Loire et de l'Océan ; elle n'est arrosée que par deux petits ruisseaux tributaires de la baie : à sa limite O. celui de *Beston*, qui traverse les marais salants et se jette dans l'étier du Pouliguen ; et à sa limite S. celui de *Pornichet*. Le sol, largement ondulé, atteint l'altitude de 53 mètres sur le plateau au N. du hameau de Saint-Servais.

La côte d'Escoublac n'a pas de falaise : c'est une plage basse, plate, sablonneuse, de près de 8 kilomètres de longueur. Le sable ne trouvant pas d'obstacle pour s'étendre sur les terres de la paroisse, y a formé, sous l'action des vents du large, des dunes d'une grande étendue ; au siècle dernier, poursuivant sa marche envahissante, il a couvert le prieuré et le vieux bourg, qu'il a fallu abandonner en 1779. Les habitants ont bâti de nouvelles maisons et une nouvelle église à un demi-kilomètre au N.

Le territoire d'Escoublac s'étend jusqu'au port du Pouliguen dont la rive gauche lui appartient. A la fin du siècle dernier, la lisière étroite de terre comprise entre la baie et

les marais salants, au levant du port, fut recouverte par les vagues et l'existence des marais fut menacée : pour les protéger, on construisit, au départ du port, une chaussée qui fut utilisée depuis par le chemin de grande communication.

Les champs de la Baule et de Pornichet, recouverts par les dunes et considérés comme terrains vagues, ont été vendus par l'État en 1818, et plantés au milieu du siècle. La commune en revendiqua tardivement la possession. Les réclamations qu'elle adressa à ce sujet en 1869 ne furent pas suivies d'effet. 50 hectares appartiennent encore à l'État.

La plage d'Escoublac est très sûre dans toute son étendue. Des baigneurs y sont venus qui ont tiré un excellent parti des dunes plantées. Des villas en grand nombre, les unes fort jolies, y ont été établies ; elles forment des agglomérations ou sont disséminées dans les bois ; ce sont des successions de chalets entourés de jardins qui se développent sur huit kilomètres, du vieux Pornichet au Pouliguen, ayant pour abris des bois de pins entremêlés de hêtres et de peupliers, pour panorama la jolie baie du Pouliguen, ses rochers du large et le va-et-vient des vagues sur le sable fin de la grande plage. La principale agglomération porte le nom de Pornichet-les-Pins, qu'elle a pris au village voisin, situé sur la commune de Saint-Nazaire, et à la nature des plantations qui couvrent les sables ; elle est considérable et à portée de la gare du chemin de fer ; un grand hôtel-casino y a été construit. La seconde agglomération est à la Baule, à portée d'une seconde gare ; elle a un alignement de beaux chalets au bord de la plage, en arrière d'une large terrasse, et d'agréables habitations avec jardins disséminées dans le bois. Une troisième agglomération s'est formée près du Pouliguen. Ces jolies stations balnéaires sont reliées, pendant la saison d'été, par un petit chemin de fer Decauville qui dessert la plage dans toute sa longueur.

Sur la côte sablonneuse plantée de pins et absolument saine du couchant de la Baule, la première pierre d'un vaste

établissement a été posée le 10 octobre 1895 : il s'agit d'un Institut marin ayant pour objet l'éducation, l'instruction et le traitement des enfants de familles aisées pour qui le séjour prolongé au bord de la mer est considéré comme un bienfait. Il comprendra un parc de 40 hectares, une chapelle, une salle de fêtes et un hôtel destiné aux parents.

La commune renferme quelques marais salants au N. de la Baule, entre les dunes et la base du plateau.

Le BOURG, bâti au centre, par 39 mètres d'altitude, est à 2 kilomètres et demi de la station de la Baule et desservi par deux chemins de grande communication. Il y a un bureau de télégraphe, une école de filles et une de garçons ; quatre foires annuelles.

Le chemin de fer venant de Saint-Nazaire longe la côte, de Pornichet à la Baule, où se bifurque la voie pour former les deux embranchements de Guérande et du Croisic.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande communication et son réseau vicinal entretenu à 32 kilomètres. Elle renferme 70 villages et hameaux, notamment Cuy, Beslon, Côtres, Kerquesso, Kerdurand, Tréméac, la Ville Poupard, Ville-Joie, puis les châteaux de Lesnerac, de Tréméac et de la Saudraie. Il y a une raffinerie de sel au bord de l'étier du Pouliguen. On exploite des carrières de granit à Saint-Servais. Au hameau du Haut-Brevin, on jouit d'une belle vue sur la baie du Pouliguen.

HISTOIRE. — La châtellenie d'Escoublac, relevant du domaine ducal de Guérande, était, en 1070, à Auffroy d'Escoublac ; celle de Lesnerac, en 1388, à Robert de Lesnerac et celle de Trevecar, en 1426, à Jean de Trevecar.

En 1070, l'église appartenait au curé qui la céda, autorisé par l'évêque, aux moines de Saint-Florent-le-Vieil ; elle fut érigée en prieuré et une partie de ses revenus fut abandonnée, à titre viager, aux enfants du curé. A la fin du XII^e siècle, Philippe, oncle de l'évêque de Nantes, donna au même monastère ce qu'il possédait dans le cimetière, et un neveu du

même prélat lui abandonna une rente de 14 deniers qu'il prélevait sur une terre des moines, à Bomer.

Le duc Jean V concéda une foire au bourg d'Escoublac, en 1441, au profit de son sénéchal de Rennes et de ses successeurs, chacun en son temps. Le sénéchal, Pierre de l'Os-pital, ne dut pas se trouver satisfait, car deux mois plus tard, il obtenait du même duc, pour lui et ses héritiers, une seconde foire qu'il pouvait placer dans un lieu de son choix de la commune. Sous les guerres de la Ligue, le château fort du bois d'Escoublac fut pris par l'armée royale sur les hommes de Mercœur et fut rasé.

EGLISE *Saint-Pierre* : 1785 ; plein cintre, nef, double transept, chevet plat. — *Chapelle de Pornichet-les-Pins* : 1880 ; plein cintre, rectangulaire. — *Chapelle de la Baule* : 1881 ; plein cintre roman, chevet cinq pans, chœur moins large que la nef rectangulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Flèches en silex, haches en pierre polie. Débris de monument mégalithique. — *Ep. G.-Rom.* : Tuiles à rebords. Puits antique, estimé puits funéraire, de près de 7 mètres de profondeur recouvert d'une large brique. (Champs de la Croix de Breny). — *Mod.* : Entre Cuy et la gare de Pornichet, restes d'une construction singulière dont l'extérieur a l'apparence d'un moulin : la section verticale du vide intérieur a la forme d'une bouteille à champagne et le plan du vide a la même forme à un mètre de la base ; le cintre ogival sans caractère de la grande porte, les deux portes rectangulaires latérales, la grossièreté des maçonneries, tout dénote, malgré l'ancienneté qu'on lui prête, un travail postérieur au XV^e siècle.

CANTON D'HERBIGNAC

Quatre communes :

Herbignac, Assérac, Saint-Lyphard, la Chapelle-des-Marais.

Superficie : 17,377 hectares. — Population : 10,226 habitants.

Le canton d'Herbignac est situé dans la partie occidentale de l'arrondissement de Saint-Nazaire et il touche à la *baie de Mesquer* par son extrémité O. ; au N., il confine au Morbihan ; à l'E., aux cantons de Saint-Gildas-des-Bois et de Pontchâteau où il effleure la *Grande-Brière* ; au S., au canton de Guérande. Le *Grand plateau* le traverse en deux endroits : au N., où il laisse une petite surface dans le bassin de la *Vilaine*, et au centre, où il sépare le bassin de l'*Océan* de celui de la *Loire*. L'altitude du canton varie entre 4 mètres dans les marais et 56 mètres à l'extrémité N.-E. Il est arrosé, dans la partie O., par l'*étier de Pont-d'Armes* et ses tributaires, les ruisseaux de *Marongle*, de *Pontpas*, d'*Armes* et d'*Assérac* ; à la limite N.-O., par le ruisseau de *Pont-Mahé* ; dans la partie E., par les ruisseaux de *Kerrobot*, de *Ranrouet* et de l'*Ongle*, qui se jettent dans les marais du Nord de la *Grande-Brière*. Le *Canal de la Boulaie*, destiné à irriguer les marais, a son origine au couchant du bourg de la Chapelle et se dirige vers le *Brivet*, entre Crossac et Saint-Joachim. Des marais salants bordent, à l'O., la baie de Mesquer.

On rencontre le *granit* et le *gneiss granitoïde* à Herbignac. Le *gneiss* couvre tout le canton. *Calcaire* à la Chapelle-des-Marais. *Quartz hyalin* et *tydien* au centre et au S.

Schiste à Assérac. *Argile et cailloux roulés* au N. *Alluvions marines* au couchant. *Tourbe* à la Chapelle-des-Marais.

Le canton n'est desservi par aucune voie ferrée. Il est traversé par une route nationale, au N., et par onze chemins de grande communication.

Le froment, le seigle, l'avoine, les pommes de terre, le blé noir sont cultivés dans toutes les communes. Les pommiers y sont nombreux. A Assérac et Herbignac, il y a quelques clos de vigne. Les bestiaux, le bois, le sel et la tourbe font l'objet du commerce. On y fait des poteries.

Commune d'Herbignac

Superficie : 7,194 hectares. — Population : 4,219 habitants.

Population agglomérée : 528 habitants.

La commune d'Herbignac est limitrophe du département du Morbihan et s'étend au centre et au N. du canton. Elle borde la Grande-Brière, au S.-E., sur quatre kilomètres ; au N., sa limite effleure la ville de la Roche-Bernard, à quelques centaines de mètres de la *Vilaine*. Elle est traversée par le *Grand plateau* dans ses parties N. et O. ; le versant E., le plus grand, appartient au bassin de la *Loire* ; le versant O. au bassin de l'*Océan* et le petit versant N. à celui de la *Vilaine*. Elle est arrosée, au centre et à l'E., par les ruisseaux de *Kerrobot*, de *Ranrouet* et de l'*Ongle*, tributaires du *Brivet* ; au S.-O., par les ruisseaux d'*Armes*, de *Marongle* et de *Pontpas*, tributaires de l'*Océan* ; dans cette dernière partie se rencontrent les étangs de *Sarre* et de *Pontpas*. Le territoire est presque plat ; l'altitude y atteint 56 mètres près du Petit-Village, à l'extrémité N. Les anciennes landes communales sont aujourd'hui cultivées ou plantées d'arbres. Les limites des communes de la Chapelle-des-Marais, d'Assé-

rac et de Saint-Lyphard avec celles Herbignac ont été fixées par ordonnances des 4 février et 13 mai 1829.

Le BOURG est situé au centre de la commune, par 20 mètres d'altitude, à 18 kilomètres de Pontchâteau et à 16 de Guérande; il est desservi par trois chemins de grande vicinalité. Il y a une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons et une de filles. Il s'y tient dix foires annuelles assez importantes.

La COMMUNE est traversée par une route nationale, à son extrémité N., et par neuf chemins de grande communication; son réseau de voies entretenues est de 64 kilomètres. On y compte 175 villages et hameaux, notamment le Haut et le Bas-Hoscas, Marlay, Landieul, Sapilon, la Ville-Perrotin, Arbourg, Grand-Armes, enfin Pontpas, situé à 5 kilomètres et demi au S.-O. du bourg, érigé en succursale en 1845. On y rencontre les domaines de Coëtcaret, Kerdavy, Kerflisse, Kerrobert et Trévelec. Près du Mouton-Blanc, situé à la limite N.-E. de la commune, on embrasse, par dessus la Brière, une grande étendue de pays : par un beau temps, on aperçoit Montoir, Saint-Nazaire, l'embouchure et la rive gauche de la Loire.

Il existe dans la commune, notamment au village de Landieul, des poteries séculaires où se fabriquent les vases du pays de Guérande suivant une forme originale invariable. On y faisait des tuiles et des briques à l'époque gallo-romaine. Avant la Révolution, les potiers composaient une corporation rurale comprenant les paroisses d'Herbignac et de Saint-Lyphard.

La paroisse d'Herbignac existait en 1287 et comprenait Férel, aujourd'hui du Morbihan, qui en fut détaché en 1794. Il y avait un prieuré.

HISTOIRE. — La châtellenie de Ranrouet, chef-lieu de celle d'Assérac, dépendait de la châtellenie de la Roche-Bernard et elle était en 1210 à Guillaume d'Assérac. En 1420, le duc Jean V autorisa Jeanne, dame de Rochefort et de Rieux, à lever des

impositions sur ses terres et baronnies, pour réparer ses châteaux, dont celui de Ranrouet; les impositions portaient sur les marchandises qui entraient dans les seigneuries, soit pour y rester, soit pour y passer. En 1440, ce même duc saisit les $\frac{3}{5}$ de la châtellenie de Ranrouet sur le sire de Rieux et de Rochefort, dont il était créancier, et les donna à trois de ses officiers; quatre mois plus tard, sa belle-sœur, la comtesse d'Etampes, réclama contre cette saisie, au nom de son fils, qui fut duc sous le nom de François II; elle prétendait que la créance appartenait à son fils, par son mari décédé, et non au duc. Jean V renvoya l'affaire devant la cour de Nantes et, en attendant la sentence, prit divers partis peu conciliables : il destitua le procureur qu'il avait nommé pour recueillir les produits et autorisa Marie, fille de la comtesse, à jouir des revenus; en 1442, peu de temps avant sa mort, il décida que la propriété serait remise à son neveu François ou à sa nièce Marie, selon que la sentence serait favorable à l'un ou à l'autre, et qu'en attendant le jugement, il prendrait soin de la propriété.

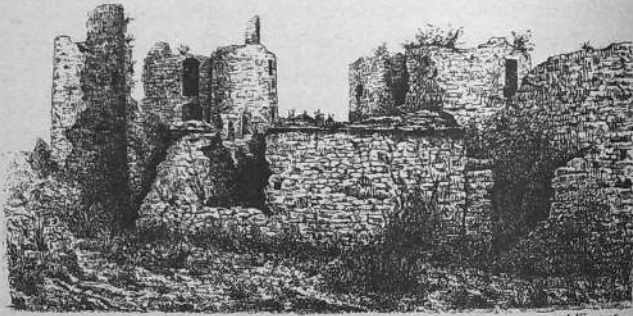
Le duc Jean V, qui a fait de nombreuses terres nobles dans le canton de Guérande, anoblit en 1438 le domaine de Kerrobert et le déchargea des deux tiers de feu auxquels il était imposé; mais pour ne pas en charger les paroissiens, il déchargea la paroisse, selon sa coutume, de deux tiers de feu. En 1441, il exempta Guillaume Eonnet du fouage pour services rendus, et déchargea la commune d'un demi feu.

Le duc de Mercœur avait une garnison au château de Ranrouet au temps de la Ligue. Le marquis d'Assérac, qui y commandait, pressurait les habitants, et continua à le faire après la paix de 1598. Sur la demande itérative des Etats de Bretagne, le démantèlement du château, commencé en 1614, fut achevé en 1618.

ÉGLISE *Saint-Cyr et Sainte-Julitte* : 1877-81; st. og., nef, bas côtés, chevet à pans, clocher non achevé. En remplacement d'une église à transept roman avec des parties du XIV^e

siècle. — *Eglise de Pontpas (Notre-Dame)* : 1868-71 ; st. og., nef et transept.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie, en bronze ; débris de dolmen ; monnaies gauloises en or. — *Ep. G.-Rom.* : Débris de tuiles et briques à rebords. Nombreuses monnaies, quelques-unes en or. Voie romaine venant de Saint-Gildas et dont la direction semble aborder la Vilaine vers l'île, à 4 kilomètres à l'aval de la Roche-Bernard. — *Ind.* : Travaux en terre. — *M. A.* : Belles ruines du château de Ranrouet : tours et courtines démantelées, larges douves.



Ruines du Château de Ranrouet.

Commune d'Assérac

Superficie : 3,520 hectares. — Population : 1,817 habitants.

Population agglomérée : 438 habitants.

Cette commune est située au couchant du canton, touche, à l'O. et au N., au département du Morbihan et fait partie du bassin de l'Océan ; elle est limitée à l'E. par le ruisseau

d'Armes, au S. par le ruisseau de *Pontpas* et l'étier de *Pont-d'Armes*, à l'O. par les traits de *Mesquer* et de *Pennebé* et au N. par le ruisseau de *Pont-Mahé* qui sort de l'étang de *Pont-de-fer*. Elle comprend, au S., environ 75 hectares de marais salants, et, au N.-O., des marais en dessèchement, dont l'émissaire est le ruisseau de *Pont-Mahé* canalisé à sa partie inférieure et terminé par un aqueduc de vannage.

Le territoire, généralement plat, est planté, dans la partie N., de bois et de taillis ; l'altitude y atteint 40 mètres au bois de Monchoix. La limite entre Assérac et la commune de Camoël a été fixée par une loi du 11 mai 1836.

Le BOURG, situé vers l'E., par 13 mètres d'altitude et à 12 kilomètres de la gare de Guérande, est traversé par deux chemins de grande vicinalité. Il y a une école de garçons et une de filles ; sept foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par trois chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu a 38 kilomètres. Elle renferme environ 70 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de Pont-d'Armes, Quescouis, Brézibérian, Kergéraud, auxquels le voisinage des marais salants donne une certaine activité, Barzin, Kermoret, puis les domaines de Quénet, de Kerougas, de Faugaret et de Kerolivier.

La commune d'Assérac comprenait Penestin qui en a été détaché en 1767 et réuni au Morbihan en 1790.

La seigneurie d'Assérac, en 1210 à Guillaume d'Assérac, fut érigée en marquisat en 1574 en faveur de Jean de Rieux. Un seigneur d'Assérac, Pierre de Rochefort, fut maréchal de France ; un autre, Jean de Rieux, fut maréchal de Bretagne et tuteur de la duchesse Anne. Ce marquisat, qui prit le nom d'Assérac, fut acquis par le surintendant Fouquet ; après la condamnation de celui-ci, il revint à Gustave de Rieux. La châtellenie de Faugaret, en 1390 à Isabeau de la Roche-Bernard, fut réunie en 1564 au siège royal de Guérande, et érigée en marquisat en 1574.

Le château d'Isson, dont il reste quelques ruines, fut démoli en 1760.

EGLISE *Saint-Hilaire* : 1893, st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans. En remplacement d'une église à nef rom., ayant façade et bas côtés du XV^e siècle.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie. — *Ep. G.-Rom.* : Monnaie en or de Tibère. Briques et poteries.

Commune de Saint-Lyphard

Superficie : 3,961 hectares. — Population : 2,026 habitants.

Population agglomérée : 153 habitants.

La commune de Saint-Lyphard, située au S. du canton, est traversée, du N. au S., par le *Grand Plateau* ; elle appartient aux bassins de la *Loire*, au levant, et de l'*Océan*, au couchant, et elle longe, à l'E., la *Grande-Brière* ; le ruisseau de *Marongle*, tributaire de l'étier de *Pont-d'Armes*, la limite à l'O. Le sol, généralement bas et plat, atteint l'altitude de 40 mètres au moulin de la Croix-Longue.

Le BOURG, situé au N.-E., par 13 mètres d'altitude et à 12 kilomètres de la gare de Guérande, est desservi par deux chemins de grande communication ; il y a une école de garçons et une de filles ; trois foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par cinq chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu a un développement de 31 kilomètres. On y compte environ 70 villages et lieux habités, notamment Kercadet, Kerliodet, Kerlo, Kertrait, Mézerac, Pélo, le Brunet, Kerbourg, Kerhinet et le domaine de Crévy.

Des savants ont pensé que la Loire a coulé autrefois, par la Brière et le vallon de Pontpas, dans la baie de Mesquer. Or, le Grand Plateau coupe cette direction par une dizaine de mètres d'altitude ; un banc de granit apparent couvre tout l'espace compris entre le Pont-d'Eau, Mézerac et le N.

du bourg, et d'autres bancs se succèdent entre lesquels il n'y a pas de passage pour le fleuve. On ne pourrait expliquer ce passage que si un exhaussement du sol était démontré, tandis que, dans cette contrée, nous sommes en présence d'un affaissement certain. D'ailleurs le passage de la Loire est marqué par les sables qu'elle charrie en grande quantité, et il n'y a point de sable dans le parcours indiqué.

Dans les grandes eaux d'hiver, on peut aller en petit bateau du Pont-d'Eau, village situé à 1700 mètres au S.-O. du bourg, jusqu'à Pontpas, village d'Herbignac situé au bord du ruisseau qui descend à la baie de Mesquer.

La paroisse, antérieure à 1287, était du domaine ducal de Guérande. Il y avait des vignes en 1390. La châtellenie de Crévy était, en 1460, à Jean André, et fut unie au marquisat d'Assérac en 1679.

EGLISE *Saint-Lyphard* : 1885, plein cintre, nef, bas côtés, transept, chevet circulaire. En remplacement d'une église romane.

ARCH. — *Ép. celt.* : Silex taillés ; nombreuses haches en pierre polie ; haches en bronze ; monnaie gauloise en or. Nombreux menhirs et dolmens fouillés, quelques-uns sont baignés ou recouverts par les hautes eaux de la Brière. — *Ind.* : Les grands fossés qui, au dernier siècle, avaient un développement de plusieurs kilomètres entre Saint-Lyphard et Pontpas, étaient réduits, en 1865, à 600 mètres ; la crête avait 5 mètres de largeur, 2 mètres au-dessus du sol, 3 mètres au-dessus du fond du fossé qui est au N. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine.

Commune de la Chapelle-des-Marais

Superficie : 2,702 hectares. — Population : 2,164 habitants.

Population agglomérée : 362 habitants.

Cette commune, située à l'E. du canton, est couverte en

grande partie de marais tourbeux qui entourent des terres labourables et en forment des îles, telles que *Mayun*, *Camert*, *Camerun*, *Québitre*. Elle borde, au S.-O., la *Grande-Brière*, et fait partie du bassin de la *Loire*. Le canal de la *Boulaie* part du centre de la commune, à 800 mètres du bourg, et se dirige au S.-E. à travers les marais coupés de petits cours d'eau. Le sol, bas et plat, atteint à peine l'altitude de 10 mètres.

Le BOURG, au N.-E., par 5 mètres d'altitude et à 12 kilomètres de la gare de Pontchâteau, est traversé par deux chemins de grande vicinalité. Il y a deux écoles de filles et une de garçons ; six foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande communication ; son réseau vicinal comprend 20 kilomètres de chemins entretenus. Elle renferme une vingtaine de lieux habités, parmi lesquels les agglomérations de Mayun qui compte près de 800 habitants, Camert et Camérún, qui en ont 600, les villages de Québitre, Penlis, la Surbinais et Tréland.

Les habitants s'occupent principalement de l'exploitation des marais, du tissage du lin et de la fabrication des paniers.

La commune de la Chapelle-des-Marais a été tirée de Missillac ; l'église fut fondée en 1642, la trêve en 1716, la paroisse en 1771.

ÉGLISE *Notre-Dame* : 1860-75 ; st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie. Monnaies gauloises recueillies sous la tourbe jusqu'à trois mètres de profondeur : deux en or, une en électrum. — *Ep. G.-Rom.* : 8 à 900 monnaies romaines du III^e siècle, au Clos Neuf.

CANTON DE PONTCHATEAU

Cinq communes :

Pontchâteau, Sainte-Reine, Saint-Joachim, Crossac, Besné.
Superficie : 20,480 hectares. Population : 13,350 habitants.

Le canton de Pontchâteau occupe la partie centrale de l'arrondissement de Saint-Nazaire. A son couchant, il comprend la *Grande-Brière* tout entière, qui borde les cantons d'Herbignac, de Guérande et de Saint-Nazaire. Il est entouré, au N., à l'E. et au S., par les cantons de Saint-Gildas, de Savenay et de Saint-Nazaire. Il appartient entièrement au bassin du *Brivet*. Le *Sillon de Bretagne*, coupé par le *Brivet* à Pontchâteau même, traverse le canton suivant une ligne de Missillac à Savenay. L'altitude y varie entre 4 mètres dans les marais et 60 mètres à la Madeleine. Il est arrosé par le *Brivet* et ses affluents : au N., les ruisseaux de *Casso*, du *Riandon* et de *Rollieux* ; au centre, celui de *Cahin* ; à l'E., ceux du *Pas de l'Aune* et de la *Haie de Besné*. Un canal de dessèchement amène dans le *Brivet* les eaux de la *Grande-Brière*.

De vastes marais situés au S. et à l'O., sont sillonnés par un grand nombre de canaux construits par des syndicats ; les principaux sont celui de la *Boulaie* à l'O., qui commence à la Chapelle-des-Marais et s'arrête au *Brivet*, et celui de la *Taillée*, qui va du *Brivet* à la *Loire*, en suivant la limite de Donges. Ces marais sont au-dessous du niveau des marées et leur assèchement se fait par l'abaissement du plan d'eau

du *Brivet*, grâce à l'écluse de jusant et de flot établie à Rosé.

Il existe un banc de *granit* à l'E. du canton. Le *gneiss* se rencontre partout; le *mica-schiste* au N.-E. Quelques *bassins calcaires*. *Plomb sulfureux* à Crossac. *Argile et cailloux roulés* au N. *Plaine tourbeuse* de la Grande-Brière. *Bassin tourbeux* à Besné. Vastes *alluvions* dans le bassin du *Brivet* recouvrant des couches de *tourbe*.

Les lignes ferrées de Savenay à Redon et de Saint-Nazaire à Châteaubriant traversent la partie E. du canton; elles sont raccordées par une petite voie entre Pontchâteau et Besné. Le canton est desservi par une route nationale et par sept chemins de grande communication. Des ponts ont été construits par le Service vicinal sur le *Brivet* à Besné et à Crossac.

Dans toutes les communes, on cultive le froment, les pommes de terre et les plantes fourragères, puis l'avoine et le blé noir, sauf à Saint-Joachim; on trouve de la vigne dans la partie S.; des marais on tire du foin et de la litière.

Le commerce consiste en produits agricoles, céréales et bestiaux. La tourbe y est l'objet d'un commerce considérable.

Commune de Pontchâteau

Superficie : 5,536 hectares. — Population : 4,632 habitants.

Population agglomérée : 996 habitants.

La commune de Pontchâteau, au N.-E. du canton, est traversée par le *Sillon de Bretagne* et par le *Brivet*; elle est arrosée par deux affluents de la rive droite de ce ruisseau : au N. le *Casso*, à l'O. le *Cahin*; puis au S.-E., par deux petits affluents du canal de la *Grippais*, la *Haie de Besné* et le *Pas de l'Aune*. Des marais sont au S., traversés par le *Brivet* et des canaux secondaires. Le territoire, plat au S., légèrement ondulé à l'O. et au N., est assez accidenté à l'E., où le *Brivet* suit plusieurs courbes capricieuses pour venir passer au bourg, entre les deux tronçons du sillon de Bretagne; ici il

commence à être navigable. L'altitude atteint 60 mètres au calvaire de la Madeleine.

PONTCHATEAU (Pont-Chastel) est une petite ville d'un aspect agréable, bâtie partie sur un mamelon que le chemin de fer franchit au moyen d'un tunnel de 152 mètres de longueur, et partie sur les bords de la rivière. La ville est desservie par la station du chemin de fer de Nantes à Redon et par la ligne de Saint-Nazaire à Châteaubriant au moyen d'un raccordement de 1,600 mètres. Il s'y tient dix foires annuelles très suivies et des marchés hebdomadaires le lundi. Son commerce en céréales et en denrées a de l'importance. Un petit port y favorise les transactions vers l'aval. Il y a une brigade de gendarmerie, un bureau de poste, deux écoles de garçons, deux de filles, une communauté de Dames de la Retraite et une station d'étalons. La gare est ouverte au service télégraphique privé. Le produit de l'octroi a été évalué à 4,000 francs pour 1895. L'altitude est de 24 mètres sur la place de l'église.

La COMMUNE a deux succursales : celle de Saint-Roch, située à 4 kilomètres et demi au S.-E. de la ville, dotée de deux écoles, une de garçons et une de filles; puis, à 3 kilomètres au S.-O., celle de Saint-Guillaume érigée le 28 avril 1860 et dotée d'une école de filles.

La COMMUNE est traversée par une route nationale et cinq chemins de grande vicinalité; le réseau de ses voies entretenues comprend 74 kilomètres. Elle renferme environ 160 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de la Lande, le Clos, Beaumard, Berreau, Bressin, la Gérardais, la Ménais, la Porcherai-Casso, le Hainguet, l'Urin, puis les châteaux et domaines de Bodiau, Brignen, Casso, Codrosy et Coëtrotz.

A 4 kilomètres à l'O. du bourg est situé le beau calvaire de la Madeleine, élevé sur un monticule d'où l'on jouit d'une vue très étendue. Une chapelle et deux communautés religieuses sont établies près du monument.

HISTOIRE. — La baronnie de Pontchâteau comprenait sept paroisses. Elle était, en 1040, à Daniel de Pont et, en 1050, à Jarnogan, son fils. Le baron rendait ses jugements sous un orme, devant l'église, entouré de ses vassaux. A la fin du XI^e siècle, l'église et ses droits ecclésiastiques appartenaient à un laïc, le chevalier Rouaud, qui, près de mourir, se fit moine et donna son église à Marmoutier; en 1096, l'évêque approuva la donation et se rendit à Pontchâteau, accompagné de Bernard, abbé de Marmoutier, qui s'engagea à y fonder un prieuré et à prendre soin de la veuve et de l'enfant du donateur. Le baron Daniel II abandonna au nouveau prieuré, dit de Saint-Martin, les dîmes qu'il percevait sur ses moulins de Pontchâteau; d'autres dîmes y furent affectées. Les moines ont perçu les dîmes jusqu'à la Révolution. En 1125, Olivier de Pontchâteau, violent et déréglé, fit, de concert avec Savary de Donges, son voisin, et plusieurs seigneurs, des entreprises sur l'abbaye de Redon; fait prisonnier par le Duc, il fut enfermé au château de Nantes, et sortit de prison en abandonnant sa terre de Ballac; en 1127, il recommença ses déprédations sur l'abbaye, fut excommunié et racheta son excommunication; enfin, en 1133, il pillait les terres que l'abbaye avait à Mouais, fut excommunié par l'évêque et se racheta par l'abandon de sa terre de Brangoen, en Pierrie, près Ballac. Son successeur, Eudon de Pontchâteau, suivit ses traces, molestant les moines de Marmoutier en 1189 et se rachetant par des dons.

L'évêque de Nantes et l'abbé de Marmoutier se disputaient la nomination aux cures de Pontchâteau et de la Chapelle-des-Marais: l'archevêque de Tours fut chargé de juger leur différend à la fin du XII^e siècle.

La seigneurie de Casso était, en 1220, à Guérin de Casso; celle de Brignen, en 1470, à Guillaume de Saint-Gilles. La baronnie de Pontchâteau fut unie au duché de Coislin en 1663. En 1290, Clisson était seigneur de Pontchâteau.

En 1709, le Père de Montfort fit à Pontchâteau une mission

qui eut un grand retentissement et à la suite de laquelle il entraîna les habitants dans la construction d'un remarquable calvaire. Louis XIV mit un frein à cet entraînement et fit faire des démolitions. L'œuvre fut reprise en 1822 et achevée comme on la voit aujourd'hui à la Madeleine devenue lieu de pèlerinage. Pontchâteau avait un hôpital.

Au début de l'insurrection de 1793, Pontchâteau fut au pouvoir des insurgés. En 1815, pendant les cent jours, le marquis de Coislin y avait son quartier général: sa division rayonnait dans l'arrondissement de Saint-Nazaire, entre la Loire et la Vilaine; elle eut des engagements à Campbon et à Guérande.

EGLISE Saint-Martin: 1863, st. rom., nef, transept, bas côtés, chevet circulaire, flèche 45 mètres. — **Chapelle Saint-Roch:** 1870, st. rom., nef et transept, chevet circulaire. — **Chapelle Saint-Guillaume,** 1836, st. rom., nef et transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.*: Haches en pierre polie. Menhir de 7 mètres de hauteur, nommé *fuseau de la Madeleine*.

Commune de Sainte-Reine

Superficie: 1,954 hectares. — Population: 1,085 habitants.

Population agglomérée: 118 habitants.

Cette commune est située au N. du canton et comprend, à l'O., une partie des marais qui avoisinent la *Grande-Brière*. Elle est limitée, au N., par les ruisseaux du *Riandon* et de *Rollieux*, traversée, à l'O., par le *canal du Roué* qui rejoint celui de la *Boulate* au S.-O., et bornée, au S., par la *doune de Marhé*. Son territoire est peu mamelonné, mais il s'élève vers le levant jusqu'à atteindre l'altitude de 54 mètres aux abords du calvaire de la Madeleine; il renferme, à l'E., la *petite forêt de la Madeleine*, et à l'O., l'*îlot de Cusiac* entouré de marais.

Le BOURG est dans la partie O., par 8 mètres d'altitude, et à 8 kilomètres de Pontchâteau. Il y a une école de garçons et une de filles ; une foire annuelle.

La COMMUNE est limitée, au N.-E., par une route nationale et desservie par deux chemins de grande communication qui se croisent au bourg ; son réseau de voies entretenues a 16 kilomètres. Elle renferme 45 villages et lieux habités, notamment Cuziac, Marongle, la Poterie, Lorganais, Bodio, puis le château du Defay et le domaine de Crévy. On voit, au N. du bourg, un joli calvaire élevé en 1838.

La paroisse de Sainte-Reine a été tirée de Pontchâteau en 1715. La seigneurie de Crévy était, en 1455, à Jean du Cellier, sénéchal de Nantes, puis chancelier de Bretagne.

EGLISE *Sainte-Reine* : 1876-79 ; st. og., nef et transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie ; haches et épée en bronze. Menhir et dolmens, dont un au bord des marais. — *Ep. G.-Rom.* : Briques et tuiles à rebords.

Commune de Saint-Joachim

Superficie : 8,651 hectares. — Population : 4,705 habitants.

Population agglomérée : 1,651 habitants.

La commune de Saint-Joachim, située au S.-O. du canton, a une physionomie toute particulière : elle est formée d'îlots entourés de marais et dont quelques-uns sont couverts d'arbres ; elle comprend toute la *Brière mottière*, qui en couvre la partie O. et forme plus des trois quarts de sa superficie. Le canal de la *Boulaie* la limite en partie au N.-E., et le *Brivet* l'effleure à l'E. Le sol est plat et son altitude, très faible, ne dépasse pas 6 mètres.

Les îlots ont une population très dense ; au pourtour sont les maisons, à l'intérieur, les terres ; celles-ci sont très morcelées, presque tous les habitants étant propriétaires. Ces îlots,

au nombre de sept, portent les noms d'îles de Pendille, de Fédrun, d'Aignac, de la Lande, de Ménac, de Bais et de Mazin.

Le BOURG est situé dans l'île de Pendille, à l'intersection de deux chemins de grande vicinalité, par 6 mètres d'altitude, à 11 kilomètres de Pontchâteau et à 8 kilomètres de Montoir. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons et une école de filles ; quatre foires annuelles. Des villages, hameaux, borderies, au nombre d'une quarantaine, couvrent les sept îlots de Saint-Joachim et y forment d'importantes agglomérations. On y voit de nombreux moulins. Il y a, à Fédrun et à Aignac, deux écoles de filles.

La COMMUNE est desservie par deux chemins de grande communication et son réseau vicinal entretenu est de 22 kilomètres. La plupart de ses hommes valides sont employés comme ouvriers à l'usine de Trignac et aux chantiers de construction de Penhouët. On fait de la brique au Pintré.

La paroisse de Saint-Joachim a été tirée de Montoir en 1745. L'église, bâtie en 1785, fut brûlée en 1793.

LA BRIÈRE. — La tourbière de la Grande-Brière, située sur Saint Joachim, du côté du canton de Guérande, est la propriété indivise de 17 communes ; plusieurs milliers d'ouvriers viennent, pendant la courte période de sécheresse, y prendre la tourbe qu'ils emploient comme chauffage ou vont vendre jusqu'à Nantes. Cette exploitation est réglementée. La surface de la Tourbière, y compris des parties non exploitables actuellement, est d'environ 7,600 hectares. De 1880 à 1888, l'extraction annuelle a varié de 22,000 à 28,500 tonnes, sauf en 1886 où elle n'a atteint que 12,600 tonnes. Le tourbage a beaucoup diminué depuis 1840, époque à laquelle on l'évaluait à près de cent mille tonnes par an. Le champ d'exploitation lui-même a diminué, et depuis un siècle la face supérieure de la tourbe a été abaissée sur certains points de près de 1 mètre 50, au dire des anciens. L'axiome : *nulle terre sans seigneur* n'est pas vrai en ce qui concerne la Brière ;

les riverains en ont la jouissance depuis un temps immémorial. Cette propriété leur a été reconnue par les ducs de Bretagne, notamment par François II, ¹ et par les rois de France jusqu'à Louis XVI ²; ces souverains reconnaissaient que *les habitants de Guérande, Saint-André, Saint-Lyphard, Escoublac, et le peuple commun des paroisses voisines de la Brière, avaient la propriété, la possession et la jouissance commune de la Brière mottière et terrains contenant des tourbes ou mottes à brûler, de la litière et des roseaux. Les seigneurs ne pouvaient rien y prétendre par raison de fief et il leur était défendu de troubler les habitants dans leur possession.*

Cependant le vicomte de Donges, seigneur des paroisses riveraines, crut devoir tenter d'afféager les marais de Donges et la Brière en 1774. Les habitants des paroisses intéressées protestèrent et l'affaire fut portée devant les États de la province. Dans leur défense, les paroissiens disaient que les habitants en avaient la possession légitime, possession aussi ancienne que la Brière, que leurs pères l'avaient tirée de dessous les eaux et mise en valeur; qu'ils l'avaient desséchée et coupée par des canaux; qu'ils en retiraient, d'abord, du foin et des produits employés en litière, qu'ils y faisaient pacager leurs bestiaux, et y coupaient la tourbe pour leur chauffage. Le seigneur de Donges proposa un arrangement auquel les paroisses intéressées allaient peut-être souscrire; mais les États se déclarèrent les protecteurs des habitants et formèrent opposition aux entreprises du vicomte. Enfin, en 1776, par une transaction passée à Rennes le 6 décembre, le vicomte de Donges abandonna la Brière à tous les habitants, biens tenant et autres, pour en jouir comme par le passé. En 1786, les généraux des paroisses intéressées reçurent l'ordre de s'assembler chaque année au lieu ordinaire

1. Lettres patentes de 1461.
2. 13 janvier 1784.

de leurs délibérations, le 1^{er} dimanche après le 15 août, pour arrêter le jour où chaque paroisse devra commencer la récolte des fourrages, litières et roseaux de la Brière.

Les habitants, fort opposés au nouvel ordre de choses, étaient soulevés en mai et juin 1792; ils avaient reçu à coups de fusils 25 dragons et quelques jeunes gens de Montoir; deux dragons furent tués. La force armée se porta sur les lieux et fit des prisonniers qu'elle amena à Nantes. Cet événement surexcita beaucoup les esprits.

EGLISE *Saint-Joachim* : 1861, agrandie en 1894; st. rom., nef, bas côtés, transept, chevet à pans; flèche 50 mètres.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie; silex taillés; épée en bronze. Menhir et débris de dolmens dans la Brière au-dessous des eaux d'hiver; des ossements d'animaux ont été recueillis sous le menhir.

Commune de Crossac

Superficie : 2,585 hectares. — Population : 1,669 habitants.

Population agglomérée : 156 habitants.

Cette commune est située au centre du canton et limitée, au N.-E., par le ruisseau de *Cahin*, au N.-O., par la douve de *Marhé*, au S.-O., par le *canal de la Boulaie*, et au S., par le *Brivet*. Elle renferme, au couchant, de vastes marais qui communiquent avec la *Loire* par des canaux et par le *Brivet*. Le territoire est plat; l'altitude atteint 20 mètres au village de la *Brionnière*.

Le BOURG est au centre, à l'intersection de deux chemins de grande vicinalité, par 10 mètres d'altitude. Il est à 7 kilomètres de la station de Pontchâteau et à 8 kilomètres de celle de Besné. Il y a une école de filles et une de garçons; une foire annuelle.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande communication; son réseau vicinal comprend 25 kilomètres

de chemins entretenus. Elle renferme 75 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de la Guesne, la Brionnière, Cambéniac, Cunta, la Gautrais, le Gué, l'Isle Oliveau, la Mondrais, les Courtes où il y a une école de filles, et le domaine de Bel-Esbat.

Dans la partie S.-E., près du Brivet, une mine de plomb appartenant à l'Etat est abandonnée depuis de longues années.

En 1102, le curé donna son église à l'abbaye de Redon et fit recevoir son fils au rang des moines. A Lorieuc, dans un îlot du marais, était le château du vicomte de Donges, lequel fut démoli au XVII^e siècle. Du château fort du Bois-de-l'Angle qui, en 1313, appartenait à Jean de Machecoul, seigneur de Crossac, il ne restait plus, en 1617, que des vestiges entourés de douves.

ÉGLISE *Saint-Jean-Baptiste* : 1860-62, st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans, flèche 44 mètres.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie, menhir, dolmen de la Barbière ; au pont de la Guesne, épée en fer, vase en bronze ; dans la tourbe et la vase, à 1 mètre 60 au-dessous du fond du ruisseau, instruments en fer, deux épées en bronze, deux épées en fer, petite hache en bronze, pot en cuivre, deux fers de javelots ; dans le marais tourbeux, île des Eaux, épée en bronze, à 2 mètres sous la tourbe, et divers objets en bronze. Bracelets gaulois en or (Bizeul, P. de Lisle). — *Ep. G.-Rom.* : Débris de tuiles à rebords et de poteries. — *M. A.* : Débris du château de Lorieuc.

Commune de Besné

Superficie : 1,754 hectares. — Population : 1,259 habitants.

Population agglomérée : 242 habitants.

La commune de Besné, située au S.-E. du canton, est entourée de marais qui lui donnent l'aspect d'une île pendant

l'hiver. Elle est limitée, à l'O., par le *Brivet*, et complètement entourée dans ses autres parties par les canaux de la *Taillée*, de la *Grippais* et de *Besné*. Le canal de la *Chaussée* la traverse dans la partie N. et celui de l'*Hirondelle* dans la partie S.-E. Tous ces canaux, dont le niveau des eaux est réglé par des écluses, servent au dessèchement des marais et communiquent avec la *Loire*. Le territoire est bas et plat ; son altitude atteint 16 mètres au village de la Touche.

Le BOURG est situé au N.-O., près du Brivet et à moins d'un kilomètre de la station du chemin de fer de Saint-Nazaire à Châteaubriant, par 11 mètres d'altitude. Il est desservi par les deux chemins de grande vicinalité qui traversent la commune. Il y a une école de garçons et une de filles ; une foire annuelle.

La COMMUNE a un réseau vicinal entretenu de 20 kilomètres. Elle renferme environ 50 villages et lieux habités, parmi lesquels : le Gros-Chêne, à 5 kilomètres au S.-E. du bourg, où il y a une école mixte, la Davelais, la Morandais, la Savinais, Treffier et la Massonnais. Une carrière de granit est exploitée près du bourg.

HISTOIRE. — Saint Friard, patron de la paroisse, naquit à Besné au VI^e siècle et vécut en solitaire dans une île de la Loire, Vindrunet, où l'évêque de Nantes, Félix, assista à ses derniers moments. En 1116, des séculiers possédaient l'église ; le curé ayant voulu profiter des offrandes et bénéfices attachés à son office, ils le tuèrent ; et à cette occasion, l'évêque donna l'église aux moines de Redon moyennant un cens annuel au profit de l'église de Nantes. En 1123, la paroisse de Besné était qualifiée d'*île sur le Brivet*.

En 1190, Eudon de Pontchâteau, seigneur de Besné, donna au prieuré de Besné, dépendant de Marmoutier, les dîmes, aumônes et rentes de son fief de Sion. Vers 1220, Daniel de Pontchâteau renonça à ses droits et rentes sur les vassaux de la tenue de Treloreau et de la vigne de Coëtrosi.

La seigneurie de Besné, juveigneurie de Pontchâteau, était, en 1512, à Olivier du Fau.

EGLISE *Saint-Friad* : 1893, st. og., nef et transept, chevet à pans ; crypte sous le chœur.

ARCH. — *Ep. celt.* : Nombreuses haches en pierre polie ; haches en bronze ; menhirs ; dolmen nommé *la pierre à Berthe*, bracelet gaulois en or trouvé dans le marais. — *Ep. G.-Rom.* : Fragments de briques à rebords et de poterie.

CANTON DE SAINT-GILDAS-DES-BOIS

Cinq communes :

Saint-Gildas-des-Bois, Missillac, Sévérac, Guenrouet
Drefféac.

Superficie : **20,014** hectares. — Population : **12,920** habitants.

Le canton de Saint-Gildas-des-Bois effleure, au N.-O. de l'arrondissement, les deux côtés de l'angle rentrant formé par le Morbihan sur la rive gauche de la *Vilaine*, à l'amont de la Roche-Bernard ; il est entouré, au N., à l'E. et au S., par les cantons de Saint-Nicolas-de-Redon, Blain, Savenay et Pontchâteau, et touché par Herbignac à son extrémité O. Il est traversé, de l'E. à l'O., par le *Grand plateau*, qui partage ses eaux entre les bassins de la *Loire* et de la *Vilaine*. L'altitude y varie entre 4 mètres et 75 mètres au N. du chef-lieu. Il est arrosé, au N.-E. et au N., par l'*Isac*, qui lui sert de limite dans une grande étendue, et par ses tributaires, les ruisseaux de *Curun*, du *Gué*, de *Frelet*, de la *Gicquelais*, du *Val*, d'*Huy* et du *Marais-de-Coispéan* ; au S. et à l'O., par le *Brivet* et ses affluents de droite, les ruisseaux de la *Bosse-de-la-Renais*, du *Clos*, de la *Queue-Grohan*, du *Gué-aux-Biches*, de *Casso* ; enfin par les ruisseaux de *Riandon*, de *Rollieux*, de la *Chaussée-Neuve* et de *Kerrobot*, tributaires de la Brière. Des marais coupés par de petits canaux d'irrigation, bordent le Brivet sur Saint-Gildas, Drefféac et Guenrouet. Ce canton est très boisé. Les *Sapins de Saint-*

Gildas qui formaient une forêt assez étendue, ont été abattus en grande partie dans ces dernières années et les terrains livrés à la culture. Le *bois de Restin* est au N., et la *forêt de la Bretèche*, à l'O.

On rencontre le *schiste argileux* à l'O., au N. et à l'extrémité S.-E. *Bassin calcaire* au N. du Brivet. Banc de *grès quartzeux* au N. de Saint-Gildas. Le minerai de fer y a été exploité. *Argile et cailloux roulés* dans tout le canton, sauf la partie N. *Alluvions et tourbe* dans les bassins du Brivet et de l'Isac.

Le canton est traversé, du S. au N., par la ligne ferrée de Savenay à Redon ; il est desservi par deux routes nationales et par douze chemins de grande communication. Des ponts ont été construits par le Service vicinal sur le Brivet et sur l'Isac à Guenrouet.

Dans toutes les communes du canton on cultive le froment, l'avoine, le blé noir, les betteraves, les choux ; il y a de nombreux pommiers à cidre. Le commerce consiste en produits agricoles, œufs, volailles et bois.

Commune de Saint-Gildas-des-Bois

Superficie : 3,442 hectares. — Population : 2,596 habitants.

Population agglomérée : 502 habitants.

Cette commune, située au centre du canton, est effleurée au N. par le *Grand plateau* et appartient presque entièrement au bassin de la *Loire* ; une petite surface au N.-E. est du bassin de l'*Isac*. Le ruisseau de *Casso*, affluent du *Brivet*, la limite au S. Deux autres affluents l'arrosent au centre, le ruisseau de la *Queue-Grohan* et celui du *Gué-aux-Biches* qui traverse l'étang de ce nom ; ces cours d'eau coupent les marais, en grande partie cultivés, de la partie S.-E. Le ruisseau d'*Huy*, affluent de l'*Isac*, prend sa source à la limite N.-E. Le sol, bas et plat au S., est largement ondulé au N., où se trouvent

le *bois de Restin* et quelques bouquets de sapins, restes de la *Forêt de Saint-Gildas* aujourd'hui presque entièrement défrichée. L'altitude atteint 72 mètres à 1 kil. au N. du bourg.

Le BOURG situé au centre, par 14 mètres d'altitude, est desservi par le chemin de fer de Nantes à Redon, dont la station est à 400 mètres à l'O., et par trois chemins de grande vicinalité. Il y a une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons et une de filles ; quatre foires annuelles. La communauté des sœurs de Saint-Gildas y occupe de vastes bâtiments entourés de jardins potagers.

La COMMUNE est traversée par trois chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu a 31 kilomètres. Elle renferme 60 villages et lieux habités, parmi lesquels : les Mortiers, Langâtre, Beaufromet, la Chénaie, les Fosses, la Rivière, puis l'ancienne ferme-école de la Grosse-Aune, occupée par un petit noviciat de frères des écoles chrétiennes. Au N.-E. du bourg, près du Calvaire, on jouit d'une vue très étendue.

En 1020, au lieu nommé alors *Lampridic*, fut fondée l'abbaye de Saint-Gildas, par Simon, seigneur de la Roche-Bernard. Cette fondation fut confirmée en 1026, en présence du duc Alain III, du comte Budic de Nantes, assisté de son fils Mathias dit le petit comte, et de l'évêque ; les moines de Redon en formèrent le personnel ; les dons y furent nombreux. L'église abbatiale était en même temps paroissiale ; un moine en était curé ; l'abbé était le seigneur de la paroisse. Les moines avaient le droit de présentation, c'est-à-dire de présenter aux cures, dans les paroisses de Bouvron, Drefféac, le Gâvre, Guenrouet et Missillac. La cure passa en 1605 aux prêtres séculiers. Le couvent fut fermé à la Révolution ; des religieuses, sœurs de l'instruction chrétienne, en ont pris possession en 1828. En 1842, on commença le défrichement des marais de Saint-Gildas.

EGLISE *Saint-Gildas* : st. og., nef, bas côtés et transept,

chevet circ., deux rangs de colonnes, grande porte surmontée d'une grande fenêtre og. 3^e époque, quelques reprises de 1533, chœur de 1711. Flèche 42 mètres. — *Chapelle du Noviciat des frères*: 1858, st. og.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine de Blain à la Roche-Bernard.

Commune de Missillac

Superficie : 5,955 hectares. — Population : 3,876 habitants.

Population agglomérée : 759 habitants.

La commune de Missillac, située à l'O. du canton, entre Herbignac et Saint-Gildas, pénètre le Morbihan au N. et est pénétrée par une de ses communes, Saint-Dolay. Elle est effleurée, au N., par la crête du *Grand plateau* et appartient entièrement au bassin de la *Loire*. Elle est arrosée, au N.-E., par le ruisseau du *Gué-aux-Biches*, qui traverse l'*étang de la Roche-Hervé*; à l'E., par le *Casso*; au S.-O., par le *Riandon* puis le *Rollieux* qui écoule les eaux du bel *étang de la Bretèche*, ensuite, par la *Chaussée-Neuve* qui prend sa source dans la *forêt de la Bretèche*, et le *Kerrobot* qui fait la limite O. : tous ces ruisseaux sont tributaires du *Brivet*. Le territoire a de belles ondulations; dans la partie S.-O. commencent les marais qui avoisinent la Grande-Brière. La belle *forêt de la Bretèche*, située vers le couchant, couvre une superficie d'environ 1000 hectares et s'élève au N. jusqu'à l'altitude de 60 mètres. Les limites entre Missillac et les communes de Sainte-Reine et de Saint-Dolay ont été fixées par ordonnances des 6 juillet 1831 et 27 juillet 1832.

Le *Bourg*, au centre, sur un chemin de grande vicinalité et par 41 mètres d'altitude, est à 8 kilomètres et demi de la gare de Pontchâteau. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons et deux de filles; cinq foires annuelles.

La commune est traversée par une route nationale et quatre chemins de grande communication; ses voies entretenues forment un réseau de 58 kilomètres.

On y compte 140 agglomérations et lieux habités, notamment les villages du Tertre, Tournoly, Coulement, le Bas-Bergon, l'Angle-Bertho, Bersihan, Coisquin, Perno, puis les domaines du Bois-Marqué et de la Haie-Eder, et le remarquable château de la Bretèche, situé au bord de l'étang et à la lisière de la forêt. Plusieurs fours à chaux sont en activité au village de Bergon.

A Belle-Vue, sur la route nationale, on jouit d'un panorama très étendu du côté du midi: on découvre toute la Brière et on aperçoit les rives de la Loire.

HISTOIRE. — La châtellenie de la Bretesche était le chef-lieu de la baronnie de la Roche-Bernard et appartenait, en l'an 1000, à Bernard de la Roche. La paroisse de Missillac dépendait de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois et fut confirmée dans cette dépendance par l'évêque de Nantes en 1117. La seigneurie de la Chauvellerie était, en 1428, à Pierre de Muzillac.

Guy de Laval, baron de la Roche-Bernard, avait épousé, en 1430, Isabeau de Bretagne, fille du duc Jean V. Les ducs Jean V et François I^{er}, son fils, venaient chasser dans les bois de la Bretesche; le château était alors de modeste apparence; ces souverains concédèrent des fouages sur les paroisses de la baronnie, pour permettre au baron de l'agrandir et de l'embellir. Le duc François II trouva la demeure de son goût mais non suffisamment fortifiée pour la défense du pays: en 1466, il autorisa le baron Jean de Laval, son neveu, à la garantir par des fortifications et lui accorda à ce sujet une somme de 500 livres par an, pendant quatre ans, à prélever sur des fouages de la baronnie dont faisaient partie Missillac et Assérac. Le château fut incendié en 1500 et les vassaux contribuèrent à le restaurer.

François de Coligny, seigneur Dandelot, devenu baron de

la Roche-Bernard, en 1547, par son mariage avec Claude de Rieux, était de la religion réformée. En 1561, il établit à la Bretesche un pasteur protestant qui commença publiquement ses prédications dans la baronnie : il y resta une dizaine d'années, disparut à la Saint-Barthélemy et y revint plus tard. Le château fut pris pour Mercœur, au mois d'octobre 1591, par les Espagnols qui y tinrent garnison. Le capitaine qui y commandait fut conduit à Nantes et dut payer une forte rançon pour recouvrer sa liberté. Le protestantisme disparut de la contrée après la révocation de l'Édit de Nantes.

En 1793, le château, devenu centre de ralliement pour les royalistes, fut brûlé par le général républicain qui surveillait les environs. Le domaine fut vendu par la nation ; le château resta en ruines pendant une cinquantaine d'années, puis des travaux y furent entrepris. Il fut acheté, en 1847, par M. le marquis de Montaigu qui, par des travaux successifs, lui donna le bel aspect qu'il a de nos jours.

La paroisse de Théhillac a été détachée de Missillac et réunie au Morbihan en 1790.

ÉGLISE *Saint-Pierre et Saint-Paul* : 1883, st. og., trois nefs, transept, chevet à pans. En remplacement d'une église romane du XII^e siècle, remaniée au XIII^e et au XVI^e siècle.

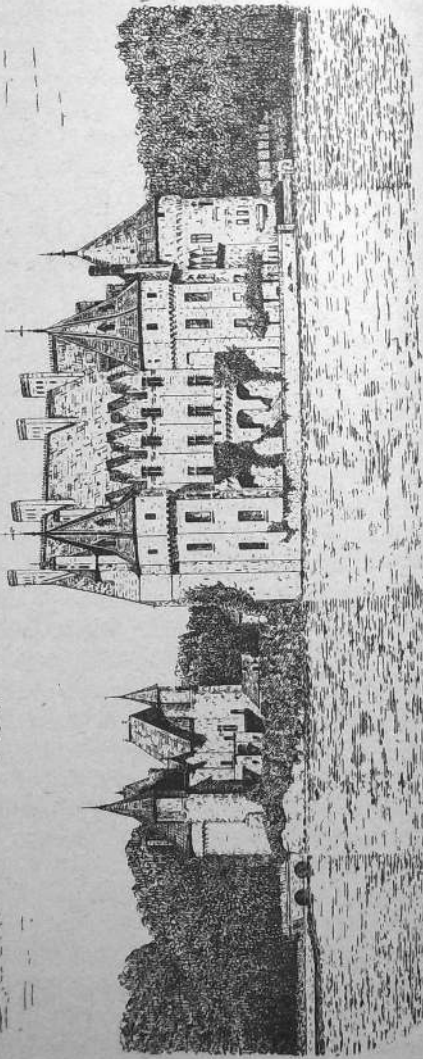
ARCH. — *Ep. celt.* : Haches pierre polie. Dolmen de Trélan et débris mégalithiques ; deux monnaies gauloises en or. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine de Saint-Gildas vers la Roche-Bernard. — *Ind.* : Travaux en terre. — *M.-A.* : Tombeaux calcaire coquillier. Du vieux château de la Bretesche, il reste des vestiges du XIV^e ou du XV^e siècle.

Commune de Sévérac

Superficie : 2,231 hectares. — Population : 1,596 habitants.

Population agglomérée : 143 habitants.

Cette commune est au N. du canton, où elle touche à la



Château de la Bretesche.

J. Pincenot

partie du Morbihan qui est située sur la rive gauche de la *Vilaine* ; elle s'étend sur le versant N. du *Grand plateau*, dont la crête l'effleure au S., et fait partie du bassin de l'*Isac*. Limitée, au N., par cette rivière, elle est arrosée par ses affluents, à l'E. le *Val*, au centre l'*Huy*, et à l'O. le *Marais-de-Coispéan*. Son territoire est en pente assez uniforme au S., où l'altitude atteint 75 mètres dans l'angle près de Saint-Gildas ; il est vallonné au centre et couvert, dans la partie N., d'un certain nombre de mamelons qui dominent les marais et du sommet desquels on embrasse le cours de l'*Isac*, celui de la *Vilaine* et leurs belles collines de la rive opposée.

Le BOURG, vers le S.-O., par 32 mètres d'altitude, est desservi par un chemin de grande communication et par la station du chemin de fer de Nantes à Redon qui en est à un demi kilomètre. Il y a une école de garçons et une de filles ; une foire annuelle.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande vicinalité et son réseau vicinal entretenu est de 25 kilomètres. Elle renferme 40 villages et lieux habités, parmi lesquels : Fozo, Coispéan, le Chêne, la Cheminais, Branleix, Madoux, et le château de la Cour.

HISTOIRE¹. — La paroisse de Sévérac existait avant 1287 et elle était aux mains des religieux de Saint-Gildas.

Un seigneur de Sévérac était témoin, en 1133, de la donation que fit Olivier de Pontchâteau aux moines de Redon, de sa terre de Pierric, pour racheter l'excommunication qu'il avait encourue en commettant des déprédations sur l'abbaye. Un de ses descendants combattait aux côtés de Clisson, en 1377, pour le roi de France contre le duc Jean IV. De Talhouët, un des chefs de la Ligue, possédait la seigneurie de Sévérac depuis trois ans, lorsqu'il se rendit au roi Henri IV en 1595. Au XVII^e siècle, il y avait dans la paroisse un prieuré sous le nom de Saint-Jean et trois chapellenies.

1. Parmi les ouvrages consultés, *Sévérac*, par M. Le Gouvello.

L'usage d'enterrer les morts dans les églises, qui avait cessé à Sévérac, y fut repris vers la fin du XVI^e siècle et durait encore à la fin du XVII^e, lorsque le curé chercha à le supprimer. Il y eut à ce sujet, entre lui et ses paroissiens, une lutte ardente qui dura une couple d'années et dans laquelle l'avantage lui resta.

Dans l'hiver du commencement de 1709, qui fut terrible, les semences et les plantes périrent ; les vignes et une grande quantité d'arbres à fruits moururent ; il y eut une perte considérable de bestiaux.

Le jeune de Talhouët, connu par la conspiration de Pontcallec et son exil qui en fut la suite, était en 1712 seigneur de Sévérac. Il profita de son mariage, qui eut lieu à la fin de cette année-là, pour renouveler le jeu de la Soulle, fort usité en Bretagne mais négligé dans nos contrées. C'était pour la jeunesse un exercice gymnastique tout de mouvement, qui exigeait du coup d'œil, de bons bras et des jambes solides ; il avait lieu en plein champ et devait être donné par le dernier marié de l'année. Le nouveau marié lançait un ballon de cuir devant les jeunes gens rassemblés : ils couraient après l'objet, le rejoignaient, le lançaient, le poursuivaient à travers champs, à travers landes, ravins et ruisseaux. Le vainqueur dans la lutte recevait en récompense un objet en nature. Le curé se montra scandalisé de l'essai tenté par le jeune seigneur.

La révolution de 1789 n'eut pas beaucoup de prise sur les habitants de Sévérac ; cependant le curé prêta serment au commencement de 1791 pour se rétracter ensuite. Dans les jours terribles, plusieurs prêtres insermentés trouvèrent asile dans cette commune.

EGLISE *Saint-Jean-Baptiste* : 1847, st. og., nef et transept, chevet à pans, flèche 35 mètres.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Menhir, le fuseau à Berthe.

Commune de Guenrouet

Superficie : 6,971 hectares. — Population : 3,924 habitants.

Population agglomérée : 670 habitants.

L'importante commune de Guenrouet est située à l'E. du canton et s'étend sur une longueur de 16 kilomètres entre Fégréac et Saint-Omer. Traversée du S.-E. à l'O. par le *Grand plateau du Nord*, elle appartient aux bassins de la *Loire* et de la *Vilaine* ; son versant N. descend à l'*Isac* et son versant S. au *Brivet*. Elle est limitée au N.-E. et traversée à l'E. par l'*Isac canalisé* qui la touche dans toute sa longueur et reçoit, à droite, les ruisseaux de *Curun* et du *Gué* ; à gauche, le *Frelet*, la *Gicquelaic* et le *Val*. Sa partie S.-O. est bordée par le *Brivet*, qui arrose des marais à cette limite et reçoit les petits ruisseaux de la *Bosse-de-la-Renais*, de la *Croix-Gergaud* et du *Clos*. Il ne reste presque plus rien des sapins de la *forêt de Saint-Gildas* qui s'étendait autrefois au N.-O. ; toutes les landes ont été défrichées. Le territoire est, en général, largement ondulé ; la partie de N.-D. de Grâce est plate et nue ; la vallée de l'*Isac*, sinueuse et boisée, s'élargit vers le N. où s'étendent de belles prairies. L'altitude atteint 70 mètres à l'ancienne *forêt de Saint-Gildas*. Les écluses de Pont-Nozay et de Malneuf sont sur Guenrouet. Un bac est établi sur l'*Isac* à l'ancien gué de la *Touche* ; la traction se fait au moyen de chaînes immergées. La limite entre Guenrouet et les communes du Gâvre et de Blain a été fixée par ordonnance du 27 avril 1832.

Le BOURG est situé au N.-E., vers le sommet d'un coteau qui domine la vallée par 35 mètres d'altitude. Il est à 7 kilomètres de la station de Saint-Gildas et desservi par deux chemins de grande vicinalité. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons et une de filles ; sept foires

annuelles. La succursale de Grâce, érigée le 22 juillet 1844, est à 4 kilomètres au S. ; elle a également deux écoles.

Trois ponts traversent l'*Isac* : celui de Saint-Clair au bas du bourg, composé de 3 arches en maçonnerie, construit en 1857 moyennant péage, et racheté en 1879 par le Département ; celui de la Douettée, également en maçonnerie à 3 arches, établi en 1884 ; enfin le Pont-Nozay, à 3 travées métalliques, exécuté en 1879. L'*Isac* fait mouvoir les moulins à eau de Barel et de Mandoué.

La COMMUNE est desservie par une route nationale qui la limite à l'E. sur 4 kilomètres, et par sept chemins de grande communication ; son réseau vicinal comprend 71 kilomètres de chemins entretenus. Elle renferme environ 120 villages et lieux habités, parmi lesquels Peslan, la Touche-aux-Thébaud, Quinhu, l'Ongle, la Douettée, le Clandre, situés sur les bords du canal, puis le Breil, le Brivet, le Clos, Lévrisar et Réteau. Un des plus jolis points de vue des bords de l'*Isac* est celui du Congou, à 5 kilomètres au N.-O. du bourg.

La cure de Guenrouet était à l'abbaye de Saint-Gildas. Notre-Dame-de-Grâce fut enrichie par le duc Arthur II. La seigneurie de Carheil avait son siège en Plessé au château de ce nom ; elle fut érigée en vicomté en 1658. Celle de Levrisar, en 1092 à Payen de Lisvrisar, fut unie à Carheil en 1658, et fit partie de la vicomté.

EGLISE *Saint-Hermeland* : 1891-95 ; st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans (non achevée). En remplacement d'une église qui avait des parties romanes au bas de la nef. — *Notre-Dame-de-Grâce* : 1862 ; st. og., fenêtres du chevet et du transept 3^e ép., nef, transept, chevet plat.

ARCH. — *Ep. celt.* : Hache en pierre polie, menhir, débris mégalithiques. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine venant de Blain, passant à Grâce et à Saint-Gildas.

Commune de Drefféac

Superficie : 1,415 hectares. — Population : 928 habitants.
Population agglomérée : 307 habitants.

Cette commune, située au S. du canton où elle touche à Pontchâteau, est comprise dans le bassin de la *Loire* et limitée, de l'E. au S., par le *Brivet*, et au N. par son affluent le ruisseau de *Casso*; sa lisière E. renferme des marais en partie livrés à la culture. Le sol est plat et l'altitude atteint 30 mètres au moulin de Bilais.

Le BOURG est au N., sur un chemin de grande communication, à 1 kilomètre de la station du chemin de fer et par 12 mètres d'altitude. Il y a une école de garçons et une de filles; une foire annuelle.

La COMMUNE a un réseau vicinal entretenu de 17 kilomètres. Elle renferme seulement 18 villages et lieux habités, parmi lesquels le gros village de Branducas, ceux du Catiho, Coiffy, Boland, la Vallée du Bourg, et les châteaux de Beaubois et de la Louisiane.

La paroisse de Drefféac a été tirée de Saint-Gildas vers 1614. Ses limites ont été rectifiées le 1^{er} prairial an XI (21 mai 1803).

La seigneurie de Beaubois était, en 1459, à Jean de Beaubois.

ÉGLISE *Saint-Malo* : agrandie en 1851, plein cintre, nef, transept, chevet rectangulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie. — *Ep. G.-Rom.* : Tuiles à rebords.

CANTON DE SAINT-NICOLAS-DE-REDON

Quatre communes :

Saint-Nicolas-de-Redon, Avessac, Fégréac, Plessé.

Superficie : 24,640 hectares. — Population : 14,481 habitants.

Le canton de Saint-Nicolas-de-Redon occupe l'angle N.-O. à l'extrémité de l'arrondissement. Il est bordé, à l'E. et au S., par les cantons de Guémené, de Blain et de Saint-Gildas; la *Vilaine* le sépare du Morbihan à l'O., et d'Ille-et-Vilaine au N. Il fait entièrement partie du bassin de la *Vilaine*. Le plateau d'*Abbaretz* le partage en deux bassins secondaires : celui du *Don* au N.-E. et celui de l'*Isac* au S.-O. L'altitude atteint 79 mètres au couchant d'Avessac.

Les petits ruisseaux qui l'arrosent sont : le *Port-d'Or*, le *Cahas*, le *Chartron*, le *Hilleux* et le *Dréneuc*, affluents de la *Vilaine*; le *Sarran* et le *Renihel*, tributaires du *Don*; le *Gué*, le *Rosay*, le *Beaumont*, le *Guignoux*, le *Coiquerelle*, le *Launia* et le *Carcano*, qui se jettent dans l'*Isac*. Le *Canal de Nantes à Brest* emprunte, au S.-O., le cours de l'*Isac* et suit ensuite, à l'O., la vallée de la *Vilaine* jusqu'à Redon. Des marais bordent ces deux rivières. Le canton a des bois importants. Le lac de *Murin* est à sa limite N. et l'étang du *Moulin-Aumée*, à l'O. sur le *Hilleux*.

Le schiste métamorphique en couvre la partie S. On trouve le schiste argileux au N. Le grès quartzeux s'étend dans la partie N. en bancs dirigés de l'E. à l'O. Sa partie centrale

est couverte par les *argiles* mêlées aux *cailloux roulés* ; on en trouve également quelques petits bancs au S. Banc de *calcaire* à Fégréac. *Alluvions* aux bords de la Vilaine et de l'Isac.

Le canton est traversé, à l'O., par la ligne ferrée de Savenay à Redon ; au N., par celle de Redon à Rennes ; et il est desservi par neuf chemins de grande communication. Des ponts ont été construits par le Service vicinal à Avessac, sur une dérivation de la Vilaine, et à l'embouchure du Don.

On y cultive généralement le blé, le sarrasin et les pommes à cidre. Les produits agricoles, le bois et les bestiaux font l'objet du commerce. Près de Saint-Nicolas, sont quelques établissements industriels, et plusieurs minoteries peu importantes.

Commune de Saint-Nicolas-de-Redon

Superficie : 2,180 hectares. — Population : 2,263 habitants.

Population agglomérée : 790 habitants.

Cette commune est au N.-O. du canton où la *Vilaine* la sépare du Morbihan à l'O. et d'Ille-et-Vilaine au N. Elle est limitée, au N.-E., par le ruisseau du *Port-d'or* ; au S., par celui de *Hilleux* et l'étang du *Moulin-Aumée*. Sa partie centrale est arrosée par le ruisseau de *Cahas*, qui traverse l'étang de ce nom, et par celui du *Chartron*. Au bord de la Vilaine sont des près marais dont le *canal de Nantes à Brest* suit la lisière depuis la limite de Fégréac jusqu'au bourg, et qu'il traverse de là pour aborder Redon. Plusieurs petits ponts desservent les rives du canal. Le sol est mamelonné au S. et au N.-E. ; il atteint l'altitude de 72 mètres près du village de Cado.

Le BOURG est situé, par 8 mètres d'altitude, au sommet de l'angle formé par le canal, à 1200 mètres de la ville de Redon. Il est traversé par une route nationale et un chemin de grande

communication. Sa population est en grande partie ouvrière. Il y a une brigade de gendarmerie, un bureau de poste, une école de garçons, une de filles, et deux établissements industriels ; une fabrique d'émeri et une cidrerie. Il s'y tient deux foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par un réseau de 22 kilomètres de voies entretenues. La ligne ferrée de Nantes à Redon passe au bourg, et celle de Redon à Rennes longe la partie N. de la commune ; mais ces lignes n'y ont pas de station. On y compte 50 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de Quinssignac, Sézelas, Cado, le Verger, puis la Digue reliée à la ville de Redon par un pont sur la Vilaine.

La paroisse de Saint-Nicolas a été tirée d'Avessac.

En 857, Harscoët d'Avessac donna à l'abbaye de Redon une terre sur laquelle fut établi un prieuré au XI^e siècle ; le prieuré, alors en Avessac, se trouva dans Saint-Nicolas à la fondation de cette paroisse et la chapelle du prieuré devint le centre du nouveau bourg.

EGLISE *Saint-Nicolas* : 1847-49, st. rom., nef, bas côtés, transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : 200 haches en bronze.

Commune d'Avessac

Superficie : 7,611 hectares. — Population : 3,616 habitants.

Population agglomérée : 327 habitants.

La commune d'Avessac est au N. du canton, où la rivière la *Vilaine* la sépare du département d'Ille-et-Vilaine ; elle fait partie du bassin de la *Vilaine* et du bassin secondaire du *Don*. Le *plateau d'Abbaretz* la traverse du S. au N. et vient s'y terminer au bord du *lac de Murin*, au confluent des deux rivières. Le *Don* forme sa limite N.-E. Elle est arrosée, à l'E., par les ruisseaux de *Sarran* et du *Renihel*, tributaires du *Don*, puis par trois affluents de la *Vilaine* : à

l'O., le *Port d'Or* et le *Hilleux* ; au S., le *Dréneuc* et son affluent la *Bruyère* qui se réunissent à l'*étang de Tesdan*. Sa lisière N. est toute formée par les marais de la Vilaine ; son territoire est largement ondulé et atteint l'altitude de 79 mètres près la métairie du Clos.

Le BOURG est situé dans la partie N., à l'intersection de deux chemins de grande vicinalité, par 55 mètres d'altitude et à 1 kilomètre et demi au S. de la station du chemin de fer de Redon à Rennes. Il y a un bureau de poste, deux écoles de garçons et une de filles ; quatre foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par une route nationale qui la limite au S.-O. sur 5 kilomètres, et par quatre chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu a 55 kilomètres. Elle renferme environ 180 villages et hameaux, dont les plus peuplés sont : la Fitière, Gaumin, la Haie-des-



Pont de Painfaut.

Rivières, Lézin, Tesdan et Painfaut, puis les châteaux de Penhouët, de la Châtaigneraie et du Port d'Or. Près du village de Painfaut, sur une dérivation de la Vilaine, on remarque un beau pont en maçonnerie établi en 1880 et for-

mé d'une arche unique en arc de cercle de 32 mètres d'ouverture, surbaissée au dixième.

L'église d'Avessac existait en 835 et faisait partie, en 1108, d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Redon.

ÉGLISE *Saint-Pierre et Saint-Paul* : XV^e ou XVI^e siècle, restaurée vers 1840, chœur moderne ; st. og., nef et bas côtés, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Débris mégalithiques. — *Ep. G.-Rom.* : Débris de poteries et briques. — *Ind.* : Travaux en terre.

Commune de Fégréac

Superficie : 4,406 hectares. — Population : 3,073 habitants.

Population agglomérée : 379 habitants.

La commune de Fégréac, située au S.-O. du canton, est limitée, à l'O., par la *Vilaine* qui la sépare du Morbihan, et, au S., par l'*Isac* qui la sépare de Sévérac ; elle est arrosée par le ruisseau du *Hilleux* à sa limite N. et par celui du *Dréneuc* au centre, tous deux tributaires de la *Vilaine* ; puis au S.-E., par quatre petits affluents de l'*Isac* : le *Carcano*, le *Launia*, le *Coiquerelle* et le *Guignoux* à l'extrême limite S.-E. L'étang du *Moulin-Aumée*, situé au N. sur le cours du ruisseau du *Hilleux*, a 1 kilomètre et demi de longueur ; il sert de réservoir d'alimentation au canal de Nantes à Brest. Ce canal est indépendant de l'*Isac* depuis le village du Thénôt ; il suit la lisière S. de la commune et en traverse la partie O. en longeant les marais de la Vilaine ; ses rives sont en communication par plusieurs ponts. La commune est assez accidentée ; de jolis coteaux dominent les vallées de la Vilaine et de l'*Isac* ; il reste encore, dans la partie E., une certaine surface de landes dont le défrichement s'opère lentement. L'altitude atteint 58 mètres près de Belle-Vue.

Le BOURG, situé au centre, à 6 kilomètres de la station de Sévérac et par 35 mètres d'altitude, est traversé par un chemin de grande vicinalité. Il y a deux écoles de garçons et une de filles ; 5 foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par une route nationale qui fait en partie sa limite N.-E., et par trois chemins de grande communication ; son réseau de voies entretenues a 45 kilomètres. Un bac est établi sur la Vilaine à l'extrémité d'un chemin de grande communication, vis-à-vis du bourg de Rieux, à la place d'un gué antique. On compte 110 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de Henrioux, les Pâtis, le Pont-Miny, Coisnauté, Barisset, Marongle, Ménigot, et les domaines du Dréneuc, de la Touche-Saint-Joseph et de Penhoet.

En 1128, la paroisse de Fégréac fut confirmée à l'église de Nantes. En 1283, un pont en bois jeté sur la Vilaine réunissait les deux rives devant Rieux. La rivière l'Isac avait de nombreuses écluses pour la pêche : le roi François I^{er} les fit détruire en 1545 pour favoriser la navigation. La châtellenie de Fégréac était, en 1470, à Jean de Rieux ; celle du Brosais, en 1440, à Georget le Coustellier. Il y avait un prieuré.

EGLISE *Saint-Méréal* : 1858-61, st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans ; clocher de 1870. — *Chapelle Saint-Joseph* : XIII^e siècle, retouchée au XVI^e et au XIX^e siècle, nef rectangulaire, chevet à pans. — *Chapelle de la Madeleine* : nef romane rect. retouchée. — *Chapelle Saint-Jacques*, en ruines : st. og. nef rect. XIV^e ou XV^e siècle.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine de Blain à Rieux par Plessé. Ruines gallo-romaines ; monnaies, poteries, briques, substructions, fragments de statues ; Vénus impudique en terre.

Commune de Plessé

Superficie : 10,443 hectares. — Population : 5,529 habitants.

Population agglomérée : 619 habitants.

L'importante commune de Plessé, au S.-E. du canton, s'avance comme un coin jusqu'au canton de Blain, entre les communes de Guenrouet et de Guémené ; elle est comprise entre l'Isac au S.-O., le plateau d'Abbaretz au N. et la forêt du Gâvre à l'E., et tout entière dans le bassin de l'Isac. Le ruisseau de Rozay la traverse de l'E. à l'O. et reçoit, à droite, les cours d'eau de Cardan et de Béguenette ; à gauche, celui de Larré ; le ruisseau de Beaumont en arrose la partie O., et celui du Gué en forme la limite S.

Son territoire a de belles ondulations et il renferme des bois nombreux dont les principaux sont ceux de Redurin, du Pont, du Parc et de Carheil. L'altitude y atteint 62 mètres au bois du Luc. Une grande partie des landes qui existaient encore vers le milieu du siècle, ont disparu.

Le BOURG, situé au centre et par 25 mètres d'altitude, est desservi par trois chemins de grande vicinalité. Il est à peu près à égale distance, 12 kilomètres, des stations de Saint-Gildas, de Guémené et du Gâvre. Un courrier le relie à la première de ces gares. Il y a une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons et une de filles ; seize foires annuelles. Le commerce du bois, du blé et des bestiaux y est assez important. La commune a deux succursales : celle du Coudrais, érigée le 2 avril 1851 et située à 4 kilomètres à l'E. du bourg, a une école de garçons et une de filles ; celle du Dresny, érigée le 13 mai 1863, à 5 kilomètres au N.-O., a également deux écoles.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et cinq chemins de grande communication ; ses voies entretenues forment un important réseau de 104 kilomètres. Elle ren-

ferme environ 200 villages et lieux habités, parmi lesquels l'Angle, le Plessis, Trégouet, la Guiguenais, Grand-Sœuvre, le Bas-Trémard, la Grande-Noë, Saudron, la Touche, Rozay, les châteaux de Carheil et de l'Épinay et les domaines de Buhel, de Fresnay, de Pont-Forest, du Breil, de Trémard, du Couédro et de l'Oisillière.

Le château-Sé, du IX^e siècle, a dû perdre ses dernières traces dans la destruction de la motte féodale de Rozay, opérée vers 1860 pour livrer passage à la route de Savenay. Les ducs de Bretagne y avaient plusieurs fiefs ; au commencement du XIV^e siècle, Arthur II fonda une aumônerie à Rozay. La châtellenie de Fresnay était, en 1236, à Guillaume de Blain, dit de Fresnay ; elle fut érigée en baronnie en 1440 et unie au marquisat de Blain en 1660. La seigneurie de *Carheil* était, en 1407, à Jeanne de Carheil, et fut érigée en vicomté en 1658.

EGLISE *Saint-Pierre* : 1869-75, st. og., nef et bas côtés, transept, chevet à pans. — *Eglise du Coudrais*, 1844-51, st. og., nef, transept, chevet à pans. — *Eglise du Dresny* : 1862-70, st. og., nef, transept, chevet à pans. — *Chapelle Saint-Clair*, au bord de l'Isac : roman XI^e siècle, retouchée, nef et transept, chœur étroit à chevet plat. — *Chapelle de Fresnay*, XV^e siècle.

ARCH. — *Ep. celt.* : Bracelets et haches en bronze ; menhirs. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine de Blain à Rieux. — *M.-A.* : Cercueils en pierre ardoisière.

CANTON DE GUÉMENÉ-PENFAO

Cinq communes :

Guéméné, Massérac, Pierric, Conquereuil, Marsac.

Superficie : **21,214** hectares. — Population : **12,744** habitants.

Le canton de Guéméné, au N.-E. de l'arrondissement, est séparé d'Ille-et-Vilaine par la *Vilaine* et la *Chère*, dans toute la longueur de sa partie N. ; il est limité, à l'E., par l'arrondissement de Châteaubriant, qu'il pénètre à Marsac ; au S. et à l'O., par les cantons de Blain et de Saint-Nicolas. Il est dans le bassin de la *Vilaine* et il appartient secondairement à ceux de la *Chère* et du *Don*. Le *plateau d'Abbaretz* l'effleure au S., et celui de *Châteaubriant* le traverse au N. L'altitude y varie entre 6 mètres sur les marais et 90 mètres au couchant de Marsac. Il est arrosé, au N., par les ruisseaux du *Pas-Guillaume*, de la *Renouillère*, du *Ronçay*, affluents de la *Chère*, et par celui du *Gué-de-Besté*, affluent de la *Vilaine* ; il est traversé de l'E. au N.-O. par le *Don* et arrosé par ses tributaires, les ruisseaux de *Catillac*, du *Pont-Enault* et de *Montnoël*, à droite ; ceux de la *Roche*, de *Mézillac*, de l'*Etang*, de *Callac*, de *Guérézin* et de *Sarran*, à gauche. Il a de nombreux prés marais sur la rive sud de la *Vilaine*, et le petit lac *Murin*, qui borde ce fleuve à l'embouchure du *Don*, lui appartient presque tout entier.

On rencontre, au S. de Marsac, un soulèvement de *granit* ; le *schiste argileux* et *ardoisier* au centre, au N. et à

l'E. On trouve, du S. au N., de nombreux bancs de *grès quartzeux* dirigés de l'E. à l'O. Au S. et au centre, vastes espaces d'*argile* mêlée aux *cailloux roulés*. Banc *calcaire* entre Conquereuil et Pierric. *Alluvions* au bord de la Vilaine.

Le canton est desservi par les lignes ferrées de Châteaubriant à Redon et de Redon à Rennes, et par neuf chemins de grande communication. Des ponts ont été construits par le Service vicinal sur la Chère à Pierric, sur le Don à Marsac, Conquereuil, Guémené et Massérac.

Dans toutes les communes du canton, on cultive le froment et le blé noir. Les pommiers et les châtaigniers y sont nombreux et donnent des produits de bonne qualité ; le cidre y est excellent. Le Don actionne plusieurs moulins à eau. Des ardoisières sont exploitées dans la partie N.

Le commerce consiste en bestiaux, engrais, grains, bois, cidre, pommes, châtaignes, œufs, volailles et ardoises.

Commune de Guémené

Superficie : 10,549 hectares. — Population : 6,812 habitants.

Population agglomérée : 1,230 habitants.

La commune de Guémené est la plus grande du département et s'étend d'Ille-et-Vilaine, au N., jusqu'aux cantons de Saint-Nicolas et de Blain, au S. Elle occupe les deux rives du *Don*, de Massérac à Conquereuil : sur la rive gauche, elle va jusqu'au *plateau d'Abbaretz*, qu'elle longe sur 13 kilomètres ; sur la rive droite, le *plateau de Châteaubriant* la coupe obliquement entre les bourgs de Guémené et de Pierric ; elle appartient ainsi, par sa section de Beslé, au bassin de la *Vilaine*, et, pour sa plus grande partie, au bassin du *Don*. Elle est arrosée, de l'E. à l'O., par le *Don*, qui reçoit, à droite, les ruisseaux de *Catillac*, du *Pont-Enault* et de *Montnoël*, et à gauche, ceux de *Mézillac*, de l'*Etang*, de

Callac, du *Guérézin* et de *Sarran*. Le *Gué-de-Beslé* arrose la partie N. et se jette dans la *Vilaine* qui forme, sur 3 kilomètres, la limite de la commune.

La jolie vallée du *Don* serpente entre de beaux coteaux à l'amont et s'élargit à l'aval où elle est couverte de prairies. Le sol est ondulé au S., moins mouvementé au N., et presque plat sur le plateau de Châteaubriant. Les bords de la *Vilaine* sont assez accidentés. L'altitude atteint 83 mètres au levant de Guénouvry.

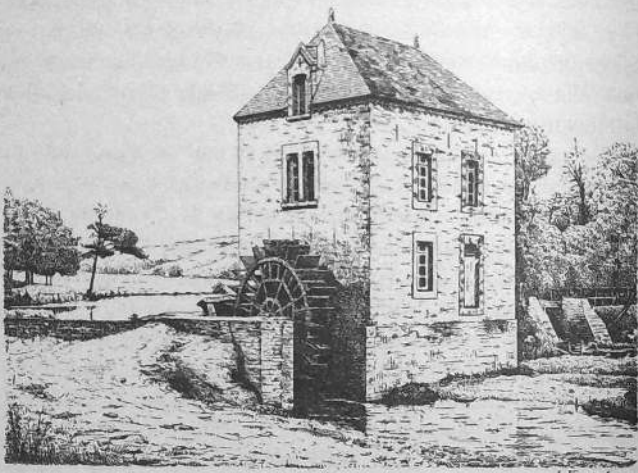
Le BOURG est au centre, au bord et sur la rive droite du *Don*, par 17 mètres d'altitude. Il est desservi par trois chemins de grande communication et par le chemin de fer de Redon à Châteaubriant dont la station est à 500 mètres au N. Le commerce des bestiaux y est important ; il s'y tient quinze foires par an et un marché par semaine. Il y a une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons, une de filles et une station d'étalons.

La succursale de Beslé, érigée le 27 août 1826, est située à 8 kilomètres et demi au N., près de la *Vilaine* ; celle de Guénouvry, érigée le 5 août 1846, est à 5 kilomètres et demi au S.-E., sur la rive gauche et à 1200 mètres du *Don* ; chacune d'elles a deux écoles et il s'y tient une foire par an. Le chemin de fer de Redon à Rennes a une station au bas du village de Beslé. Le *Don* est navigable entre la *Vilaine* et le pont de la Landelle où un petit port dessert le chef-lieu situé à 2 kilomètres à l'amont.

La COMMUNE est traversée par huit chemins de grande vicinalité ; son réseau vicinal, très développé, comprend 106 kilomètres de chemins entretenus ; un grand nombre de chemins ruraux sont en état de viabilité.

On y compte environ 220 villages et hameaux ; les principaux sont : Dastres, le Verger, Juzet, le Bas-Beix, le Bros-sais, Coisfour, l'Epinay, Feuilly, Mézillac, Pussac, les Rivières, Tréfoux, Tréguely, Coiquenay, le Tahun, la Vallée, etc... On y rencontre les châteaux de Juzet, de Bruc, du Bros-

sais, de Beaulieu, et les domaines de Boisfleury, de la Garenne, de Triguel et de Friguel. Au Fretay, on voit un vieux châtaignier d'une grosseur remarquable.



Moulin à eau du Tenou. — Photographie de M. Paumard.

Les coteaux qui dominant le Don offrent de charmants points de vue, notamment à l'E. de Guémené, à Tréguely, au Luc. La vallée de Lisieu que cette gracieuse rivière arrose, est embaumée au printemps par de jolis massifs de muguet. Six moulins à eau pour moudre le grain sont en activité sur le Don ; des carrières de schiste sont exploitées à la Grée-Caillette et à Belle-Vue.

L'agriculture a fait de grands progrès dans cette commune depuis cinquante ans ; les landes y sont presque toutes défrichées.

La seigneurie de Bruc était, en 1200, à Guéthenoc de Bruc. La terre de Bruc est encore de nos jours aux mains de la fa-

mille de ce nom. Daniel Vigier, évêque de Nantes de 1304 à 1337, naquit à Guémené. Jean de Bruc, chancelier de Bretagne en 1420 et ambassadeur à Rome, fut archevêque de Dol en 1430. Jean de Villé, sieur de la Garenne, perdit son fief pour avoir refusé le serment au duc François II. La châtellenie de Guémené était, en 1400, à Patry de Château-giron ; celle de Juzet en 1484, à Pierre Godart. Il y avait de nombreuses juridictions et un prieuré sous le nom de Saint-Georges-de-Painfaux.

La vieille fête des *Coquailleurs*, qui n'est qu'une suite ou une transformation de la *Guillaneuf* (le guy l'an nouveau), existe toujours à Guémené : dans la matinée du 1^{er} mai, les jeunes gens réunis vont chanter devant les habitations une chanson aux paroles naïves, à l'air monotone ; de l'argent, des œufs, des victuailles obtenus des habitants, ils font ensuite un gai repas accompagné de libations qui finissent par troubler quelque peu les jeunes têtes.

EGLISE de Guémené, *Saint-Pierre et Saint-Paul* : 1885-88, st. og. 2^e ép., nef, bas côtés, transept, chevet à pans. — Eglise de Beslé, *Saint-Pierre et Saint-Paul* : restaurée en 1843, plein cintre, nef, transept, chevet circulaire. — Eglise de Guénouvry, *Saint-Clair* : 1855, pl. c., nef, transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Menhir renversé ; monnaies gauloises. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine. — *Ind.* : Travaux en terre.

Commune de Massérac

Superficie : 1,883 hectares. — Population : 1,017 habitants.

Population agglomérée : 163 habitants.

La commune de Massérac, située au N.-O. du canton et limitrophe du département d'Ille-et-Vilaine, est comprise entre la *Vilaine* au N., le *Don* au couchant et son tributaire le ruisseau de *Montnoël* au midi ; elle appartient au bassin

de la *Vilaine* et au bassin secondaire du *Don*, séparés par le plateau de *Châteaubriant*. Dans sa partie N.-O., baignés par des petits bras de la *Vilaine*, sont des marais assez étendus en forme d'îles, notamment ceux de *Nillac*, du *Con* et de *Cerné*; à l'O. et dans leur voisinage, le lac de *Murin* est traversé par le *Don* à son embouchure.

Le territoire, généralement plat, a cependant quelques coteaux qui courent parallèlement à la *Vilaine*; il s'élève, dans la partie S., vers le plateau, où il atteint l'altitude de 50 mètres près du moulin de *Bel-Air*. Une ordonnance du 4 juin 1817 a fixé la limite entre les communes de *Massérac* et de *Brain*, en attribuant à la première les marais de la *Vilaine*.

Le BOURG est situé vers le centre, à 20 mètres d'altitude et à l'intersection de deux chemins de grande communication. La station des chemins de fer est au N. à la bifurcation des lignes de *Redon* à *Rennes* et de *Redon* à *Châteaubriant*. Il y a deux écoles de filles et une de garçons; deux foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par trois chemins de grande vicinalité; son réseau vicinal comprend 17 kilomètres de chemins entretenus. Elle renferme 32 villages et hameaux dont les principaux sont *Paimbu*, *Coismo*, *Rolland* et le *Plessis*.

Saint Benoit de *Massérac* avait un ermitage au lieu où fut bâtie l'église; il y mourut en 845. Le duc *Alain* le Grand y possédait un domaine qu'il donna en 888 aux moines de *Redon*; ceux-ci y fondèrent un prieuré et devinrent les seigneurs de la paroisse. De même qu'à *Marsac*, l'évêque de *Nantes* renonça, vers 1060, à son droit de sacrilège en faveur des moines de *Redon* et, en 1062, il leur renouvela la concession de l'église. En 1108, le duc exempta les habitants des corvées destinées à la construction du château de *Blain*.

EGLISE *Saint-Benoit*: 1868-82, st. og., nef, bas côtés, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.*: Débris mégalithiques. — *Ep. G.-Rom.*: Débris gallo-romains.

Commune de *Pierric*

Superficie: 2,731 hectares. — Population: 1,708 habitants.
Population agglomérée: 185 habitants.

Cette commune est située à l'extrémité N.-E. de l'arrondissement, dans un angle formé par le département d'Ille-et-Vilaine et par le canton de *Derval*; elle est presque tout entière dans le bassin de la *Chère*; au N., la *Chère* lui sert de limite sur 9 kilomètres, et la *Vilaine* sur 1 kilomètre; elle est arrosée par plusieurs tributaires de la *Chère*: le *Pas-Guillaume* qui contourne le bourg au couchant, puis la *Renouillère*, au centre, qui traverse l'étang de ce nom et reçoit, à gauche, le *Gué-Collin* et plus bas, le *Ronçay*. Le sol est assez mouvementé; la butte de la *Buffardais* domine au N.-E., par 70 mètres d'altitude, le confluent des deux rivières.

Le BOURG, à l'E. et par 24 mètres d'altitude, est desservi par trois chemins de grande communication et distant de 4 kilomètres de la station du chemin de fer de *Redon* à *Châteaubriant* située au S. Il y a une école de garçons et une de filles; une foire annuelle.

La COMMUNE est traversée par trois chemins de grande vicinalité; son réseau vicinal entretenu a 31 kilomètres. On y compte environ 60 villages et lieux habités, dont les plus peuplés sont *Cavareux*, *Boudrinal*, *Brançoën* et le *Queux*. On exploite deux carrières d'ardoises à la *Bertinerie* et à la *Grée-Gadesseau*. Il y a deux moulins à eau sur la *Chère* et un à l'aval de l'étang de la *Renouillère*.

De 1127 à 1133, *Olivier de Pontchâteau* donna ses terres de *Ballac* et *Brançoën* à l'abbaye de *Redon* pour réparer les torts qu'il avait causés aux moines; le prieuré de *Ballac* fut formé ensuite. Par le don d'une terre que lui fit *Guégon* de *Blain* en 1133, l'abbaye se trouva propriétaire de la plus grande partie de la paroisse.

A Pierric et à Sion, dépendances de la châtelainie de Fougeray, la quintaine était courue seulement par les pêcheurs des rivières l'Aaron et la Chère, et elle avait lieu le mardi de Pâques. Le seigneur de Fougeray fournissait les fûts de lance; le capitaine du château, les chevaux; un personnage, les éperons; un autre, les fers de lance et, pour les fixer, les clous, le marteau et les tenailles. Les mariés qui ne se présentaient pas, payaient une amende.

EGLISE *Saint-Guénolé*: 1857, st. og., nef, transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.*: Voie romaine, débris gallo-romains. — *Ind.*: Fortifications en terre; talus extérieur, puis douve profonde entourant une masse circulaire fort élevée suivie d'une place en contre-bas.

Commune de Conquereuil

Superficie: 3,289 hectares. — Population: 1,505 habitants.

Population agglomérée: 333 habitants.

Cette commune est située à l'E. du canton; elle est traversée par le plateau de Châteaubriant et elle appartient, par son versant N., au bassin de la Chère, et par son versant S., au bassin du Don. Elle est limitée, au S., par le Don, et au S.-O., par son affluent, le ruisseau de Catillac. Les ruisseaux de la Renouillère et du Gué-Colin, tributaires de la Chère, prennent leurs sources près du plateau. Le sol, presque plat dans sa partie centrale, où il atteint l'altitude de 62 mètres au Moulin-Blanc, est ondulé au bord de la jolie rivière du Don, et on y rencontre de gracieux paysages.

Le bourg est au S., à 800 mètres de cette rivière, sur la rive droite et par 18 mètres d'altitude. Il est desservi par trois chemins de grande communication. La station du chemin de fer de Redon à Châteaubriant est à 3 kilomètres au

N. Il y a une école de garçons et une de filles; trois foires annuelles.

La commune est desservie par cinq chemins de grande vicinalité; son réseau vicinal entretenu à 38 kilomètres. Elle renferme 50 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages du Haut-Anguignac, de Couaveix, du Petit-Pont-Veix, de Rancouet et le domaine de Pont-Veix. Le Don fait mouvoir un moulin à eau.

Les landes de Conquereuil furent témoins, à la fin du X^e siècle, des démêlés des comtes de Nantes et de Rennes: Conan de Rennes, arrêté une première fois par Guerech de Nantes en 990, y périt deux ans plus tard, en combattant contre le comte d'Anjou allié du jeune comte nantais Judicaël.

La châtelainie d'Anguignac était, en 1310, à Geoffroy d'Anguignac.

EGLISE *Saint-Donatien et Saint-Rogatien*: 1886, st. og., nef, transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.*: Voie romaine. — *Ind.*: Travaux en terre, les Grands Fossés.

Commune de Marsac

Superficie: 2,762 hectares. — Population: 1,702 habitants.

Population agglomérée: 163 habitants.

Cette commune est située au S.-E. du canton, où elle pénètre l'arrondissement de Châteaubriant entre les cantons de Derval et de Nozay; elle appartient au bassin du Don, sauf une petite lisière S. de la crête du plateau d'Abbaretz, qui est du bassin de l'Isac. Elle est arrosée, au N., par le Don, puis par ses tributaires de gauche: à l'E., le petit ruisseau de la Herbretais, au S. et à l'O., celui de la Roche, qui traverse l'étang du même nom. Le sol est, en général, assez mouvementé; on y trouve des points de vue remarquables,

notamment à la Mériais et sur la route de Marsac à Guénouvry ; l'altitude atteint 90 mètres au moulin de Bel-Air.

Le BOURG est situé vers le centre, à 500 mètres du Don, sur la rive gauche et par 50 mètres d'altitude. Il est desservi par trois chemins de grande vicinalité et distant de 5 kilomètres 1/2 de la station de Nozay, sur la ligne de Saint-Nazaire à Châteaubriant. Il y a deux écoles de garçons et une de filles, deux foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par trois chemins de grande vicinalité ; son réseau vicinal a 29 kilomètres. On y compte 80 agglomérations et lieux habités ; notamment les villages de la Calvernais, la Grande-Vallée, Tréveleux, le Janais, le Fossé-Neuf, la Colle, le Portais, puis le château de la Herbretais et le domaine du Plessis.

Deux moulins à eau pour moudre le grain sont situés sur le Don. La carrière de Lessart fournit pour la maçonnerie du schiste de bonne qualité, à taille facile.

L'évêque de Nantes, en 1060, renonça, en faveur de l'abbé de Redon, au droit de *sacrilège* (droit pécuniaire sur les grands crimes ou cas réservés), qu'il avait sur les paroisses de Marsac, Massérac et Mouais. Le prieuré de Marsac dépendait de l'abbaye de Redon, et le prieur était le seigneur de la paroisse. Les habitants furent exemptés par le duc Alain, en 1108, des corvées demandées pour construire le château de Blain.

EGLISE *Saint-Martin* : 1874-79, st. og., nef, bas côtés, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Hache en pierre polie. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine. — *Ind.* : Travaux en terre, suite de ceux de Nozay. — *M. A.* : La Provôté, vieux manoir avec grande porte ogivale et fenêtres à meneaux croisés.

CANTON DE BLAIN

Cinq communes :

Blain, Le Gâvre, Bouvron, Fay, Notre-Dame-des-Landes.

Superficie : **30,654** hectares. — Population : **16,860** habitants.

Le canton de Blain est situé au levant de l'arrondissement de Saint-Nazaire et borné par celui de Châteaubriant dans toute son étendue E. Il est entouré, au S., à l'O. et au N., par les cantons de Saint-Etienne-de-Mont-Luc, Savenay, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Nicolas-de-Redon et Guémené. Il est touché dans son angle S.-E., par l'arrondissement de Nantes.

Le canton est effleuré, au S., par le *Grand plateau du Nord*, qui traverse ensuite sa partie O. ; il appartient presque entièrement au bassin de l'*Isac*, et s'étend légèrement sur celui de la *Loire* dans la commune de Bouvron. L'altitude atteint 87 mètres près du Temple. Le *canal de Nantes à Brest*, qui emprunte l'*Isac*, traverse le canton de l'E. à l'O. et reçoit, à droite et venant du N., les ruisseaux de la *Civelaie*, de *Perche*, de *Clégreul*, de la *Madeleine* et de *Curun* ; à gauche et venant du S., ceux du *Plongeon*, du *Gué-Géraud*, du *Gué-Touche-Bœuf*, de l'*Herpion*, du *Cul-du-Chien*, de la *Farinelais* et du *Frelet*. Deux branches du *Brivet*, celles de la *Douettée* et du *Betz*, y prennent naissance à l'O.

La *forêt du Gâvre*, au N., celle de la *Groulaie*, au centre,

ainsi qu'un certain nombre de bois et de futaies couvrent une grande partie du canton.

Dans la partie centrale, vers le S., on rencontre le *gneiss* en grande quantité ; au S., le *mica-schiste*. Vaste *banc de grès quartzeux* sur la rive gauche de l'Isac ; sur ses deux rives, *banc de schiste argileux*. *Dépôt calcaire* au S. de la forêt du Gâvre. *Diorite* à Bouvron ; *serpentine* à Saint-Omer. *L'argile* mêlée aux *cailloux roulés* couvre toute la partie N. ; on en rencontre d'ailleurs dans toutes les directions.

Le canton est traversé, de l'O. au N.-E., par la ligne ferrée de Saint-Nazaire à Châteaubriant, et il est desservi par deux routes nationales et onze chemins de grande communication. Deux ponts ont été construits par le Service vicinal, sur l'Isac, à Blain.

On y cultive principalement le blé, l'avoine, le blé noir, le trèfle ; il y a des prairies naturelles et artificielles. Les pommiers y sont nombreux et de leurs produits on fait de bon cidre. On rencontre quelques vignes dans la commune de Blain.

Le bois, les céréales, les engrais, les farines, le son, la paille, le foin, y sont l'objet d'un commerce important. On y exploite quelques minoteries et on fabrique des sabots avec le bois de la forêt du Gâvre.

Commune de Blain

Superficie : 10,092 hectares. — Population : 6,787 habitants.

Population agglomérée : 1,249 habitants.

La commune de Blain, située au centre du canton, est une des plus étendues de la Loire-Inférieure. Elle est traversée, de l'E. à l'O., par le *canal de Nantes à Brest* confondu avec l'Isac. Elle est arrosée, au N., par la *Civelaie*, le *Perche*, la *Sicardais*, le *Curun*, tributaires de l'Isac rive droite ; et au

S., par le *Plongeon*, le *Gué-Géraud*, la *Groulaie*, le *Magouet*, le *Gué-Touche-Bœuf* et le *Frelet*, affluents de la rive gauche. La forêt de la *Groulaie* est au centre, sur la rive gauche de l'Isac ; celle du *Gâvre* fait la limite N. Le territoire de Blain est bien ondulé ; l'altitude atteint 45 mètres au village de la Turne. La limite entre Blain et la commune de Fay a été fixée par ordonnance du 8 avril 1832.

La PETITE VILLE de Blain est à une faible distance de l'Isac, sur la rive droite, à 25 mètres d'altitude. Elle est desservie par une route nationale et trois chemins de grande communication et par la station du chemin de fer de Saint-Nazaire à Châteaubriant ; elle a un petit port sur le canal. C'est un centre d'affaires assez important pour les bois, les céréales et les engrais. Il s'y tient 20 foires annuelles. On y fait des briques.

Il y a une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, une station d'étalons, une école de filles et une de garçons, puis un hospice fondé en 1657, reconstruit et agrandi en 1876, par M. Jollan, ancien député.

La succursale de Saint-Omer, érigée le 28 octobre 1842, est située à 7 kilomètres à l'O. de la ville ; celle de Saint-Emilien, érigée le 13 décembre 1861, est à 6 kilomètres au S.-E. ; chacune d'elles a deux écoles ; une foire annuelle a lieu à Saint-Émilien.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et sept chemins de grande communication ; ses voies entretenues forment un important réseau de 112 kilomètres. On y compte le grand nombre de 280 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de la Vigne, la Chaussée, Barel, Magouet, l'Augerais, Couêmeur, Guény, Mespras, la Paudais, le Pavé, la Suardais ; puis les châteaux de Chasse-Nom et du Pont-Piétin, et les domaines de la Barrière, de la Grassinais et du Port-d'Or. Le château de Blain, au bord et sur la rive gauche de l'Isac, est en ruines ; son parc a encore de fort belles futaies.

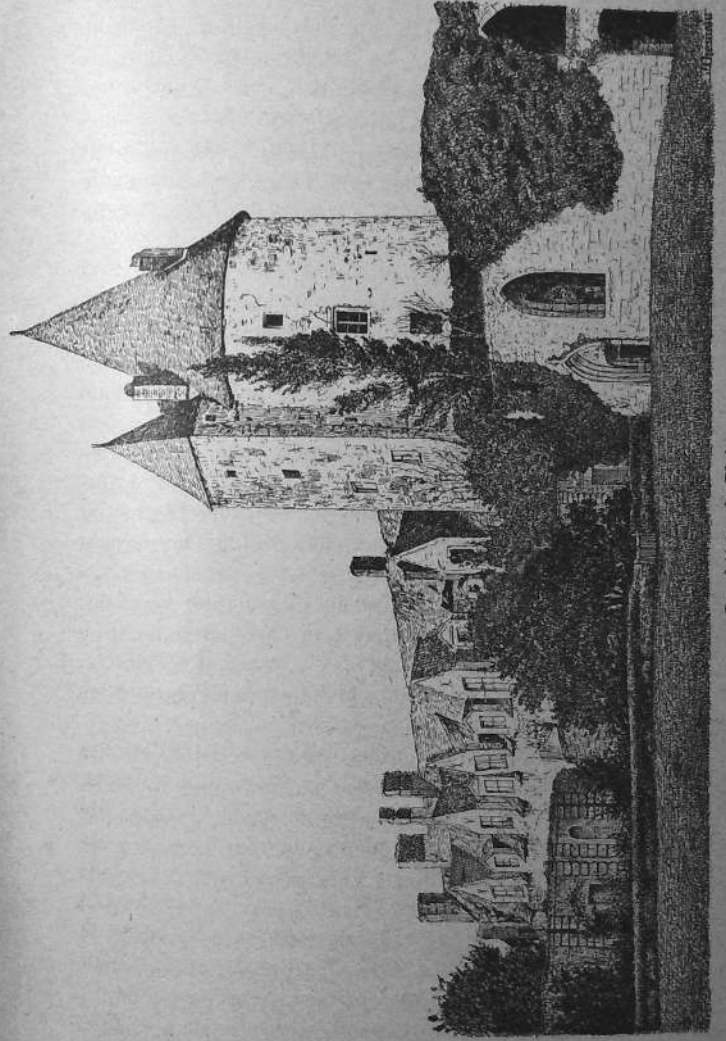
L'importante carrière de la Rabatelais, située à 4 kilomètres au S.-O. de Blain, fournit des pierres de première qualité pour l'entretien des routes.

A la chapelle Saint-Roch, bâtie sur un rocher à 2 kilomètres et demi au S. du bourg, on jouit d'une fort belle vue. Le bac établi sur le canal, dans l'emplacement de l'ancien gué de la Brette, est desservi au moyen de chaînes immergées.

HISTOIRE. — Le bourg de Blain recouvre l'emplacement d'un lieu antique qui fut au moins un important *vicus* gallo-romain. Il était traversé par plusieurs voies romaines se dirigeant vers Nantes, Vannes, Rennes et Angers.

En 843, le 24 mai, les Nantais unis aux Poitevins furent battus à Blain, après leur succès au bord de la Vilaine, par Lambert allié de Nominoé. La châtelainie de Blain était, en 1090, à Guégon de Blain. De 1104 à 1108, le duc Alain Fergent fit construire en pierre un second château ; le premier dut être en bois, avec sa motte féodale. Au XIV^e siècle, la châtelainie appartenait à Clisson qui, en 1366, y fit construire un donjon, appelé la tour du Connétable, avec des pierres enlevées au château du Gâvre ; elle passa ensuite à la maison de Rohan. Hervé de Blain percevait, au XV^e siècle, 4 deniers et un setier de sel sur chaque chaland passant les ponts de Nantes.

En 1563-65, les protestants occupaient l'église de Blain. Le château fut pris sur Rohan, en 1585, par Mercœur. En 1589, le 27 mai, le capitaine du Goust ou le Goust s'en empara de ruse pour le roi Henri III et fut nommé, par le prince de Dombes, capitaine et gouverneur de la place ; il en fut chassé en 1591, le 28 novembre, par les Espagnols qui y tinrent garnison pour Mercœur. Pendant ces deux ans et demi, le Goust rançonna les environs. Louis XIII, pour punir Rohan révolté, fit commencer, en 1628, la démolition du château ; mais le prince de Condé, devenu propriétaire, obtint la suspension de la démolition. En 1657, la duchesse de Rohan-



Le château de Blain.

Chabot fonda un hospice et le dota d'une maison et de cent livres de rentes. La châtellenie de Blain fut érigée en marquisat en 1660, et en baronnie en 1806. Blain fut chef-lieu de district en 1790 et chef-lieu de canton en 1800.

Lors du soulèvement royaliste du 11 mars 1793, Blain fut aux mains des insurgés dès le début. Le général Beysser le reprit le 4 ou le 5 avril suivant. La grande armée vendéenne en fuite y arriva le 19 décembre 1793, au nombre d'environ dix mille combattants et s'y retrancha ; elle y fut atteinte le 21 par l'avant-garde de l'armée républicaine qui dut reculer ; elle abandonna Blain dans la nuit du 21 au 22, et se dirigea sur Savenay, poursuivie, le 22, par les républicains. Les Vendéens étaient misérables, en haillons, fort mal accoutrés, abattus et désespérés.

L'archéologue Bizeul, 1785-1861, naquit à Blain.

EGLISE *Saint-Laurent* : 1889-93 ; st. rom., nef, bas côtés, transept, chevet à pans. En remplacement d'une église du XV^e siècle qui avait des restes romans. — *Eglise Saint-Omer* : 1851-54 ; st. og., nef, transept, chevet à pans. — *Eglise Saint-Emilien* : 1860 ; plein cintre, nef, transept, chevet à pans. — *Chapelle Saint-Roch* : XV^e siècle, st. og., nef rectangulaire, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Flèche en silex ; haches en pierre polie et en bronze ; statère gaulois en or. — *Ep. G.-Rom.* : Voies romaines. Tuiles à rebords, briques, poteries, monnaies. — *Ind.* : Travaux en terre près du château, vraisemblablement les restes du 1^{er} château et de la motte féodale. — *M. A.* : Château, 1^{re} enceinte, fossés et pont-levis, tour d'entrée avec mâchicoulis XV^e siècle ; 2^e enceinte, pont-levis et fossés : XV^e siècle, donjon et chapelle ogivale avec crypte voûtée ; XVI^e siècle, bâtiments délabrés, vastes celliers voûtés. La base des murailles de la première enceinte est d'une construction antérieure au XV^e siècle et doit avoir appartenu au château du XII^e.

Commune du Gâvre

Superficie : 5,363 hectares. — Population : 1,518 habitants.

Population agglomérée : 437 habitants.

Cette commune est au N. du canton et elle renferme l'importante forêt domaniale du Gâvre qui couvre les 4/5 de sa superficie. Elle est bordée, au N., par la crête du *plateau d'Abbaretz* et tout entière dans le bassin de l'*Isac* ; ses ruisseaux de la *Madeleine*, du *Pas-Portais*, de l'*Etoile* et de la *Grée*, s'unissent, dans la partie E., à celui de *Clégreul*, affluent de l'*Isac* par le *Perche* ; le ruisseau de *Curun*, à l'O., coule directement à l'*Isac*. Son territoire est presque plat ; l'altitude atteint 57 mètres à la barrière de l'Épine des Haies.

Le BOURG, autrefois qualifié de ville, est bâti à l'E. de la forêt, par 32 mètres d'altitude, à un demi-kilomètre de la station du chemin de fer de Saint-Nazaire à Châteaubriant, située sur Vay. Deux chemins de grande communication le desservent. Il y a une école de garçons et une de filles ; deux foires annuelles.

La COMMUNE est effleurée par une route nationale et traversée par quatre chemins de grande communication ; ses voies entretenues ont un développement de 39 kilomètres.

Dix voies principales construites en 1810 desservent la forêt et s'y croisent en un lieu commun appelé Rond-point de l'Etoile : leur longueur totale est de 35 kilomètres ; elles portent les noms des lieux vers lesquels elles se dirigent.

Les villages et lieux habités de la commune sont au nombre de 45 et tous dans la partie E. ; les principaux sont : le Haut-Luc, la Maillardais, le Roty, Villeneuve, la Croix-Rouge, la Coulée, la Douve et la Roberdais.

La paroisse du Gâvre a été tirée de Plessé en 1730. La cure était à Saint-Gildas.

La châtellenie du Gâvre faisait partie du domaine ducal ainsi que son immense forêt. Le château fut édifié par Pierre de Dreux vers 1225. Les habitants de la *Ville du Gâvre* jouissaient dans la forêt de certains droits qu'ils tenaient des premiers ducs ; ces droits leur avaient été repris, mais en retour, ils avaient obtenu des exemptions de tailles, de chevauchées, d'exactions quelconques, qu'ils possédaient en 1280 et que le duc Jean V leur confirma en 1409. En 1366, le duc Jean IV avait refusé la forêt du Gâvre à Clisson et l'avait donnée à l'Anglais Chandos, guerrier vaillant, grand caractère, qui l'avait puissamment aidé dans la guerre de succession ; Clisson, mécontent, prit le château et le fit démolir. Chandos demanda réparation de l'outrage à Jean IV qui l'apaisa par de nouveaux présents. En 1420, la châtellenie fut confisquée sur Penthievre par Jean V qui la céda, en 1422, à son frère Arthur, depuis duc de Bretagne. Jean V *ascendait* (arrentait) des terres vagues aux habitants. Le château rebâti faisait partie du douaire de Françoise d'Amboise et lui servit de demeure en 1462. Anne de Bretagne, reine de France une seconde fois, donna la seigneurie du Gâvre en 1500 au vicomte de Rohan.

La forêt du Gâvre servit de refuge à des débris de l'armée vendéenne après la tentative du passage de la Loire à Ancenis, le 17 décembre 1793, et après la défaite de Savenay qui eut lieu six jours plus tard.

Une vieille coutume, touchante comme une idylle, existe toujours dans la forêt, à l'assemblée du lundi de la Pentecôte : on y vient de nombreuses communes, en habit de fête ; et les *promis* vont cueillir, deux à deux, de gros bouquets de muquet sous les taillis verts de la grande forêt.

EGLISE *Notre-Dame* : nef et façade du XV^e siècle ; chevet et bas côtés modernes ; mélange d'ogives et d'arcs de cercle.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine. — *M. A.* : Traces du château ; 4 plats en argent du XIII^e siècle. Le bourg renferme un certain nombre de vieilles maisons.

Commune de Bouvron

Superficie : 4,758 hectares. — Population : 3,177 habitants.

Population agglomérée : 441 habitants.

Cette commune est à l'O. du canton et traversée, du S. au N., par le *Grand plateau* dont le versant O. est dans le bassin du *Brivet*, et le versant E. dans celui de l'*Isac*. Elle est effleurée au N. par le *Frelet*, affluent de l'*Isac*, et arrosée au centre, par deux branches du *Brivet*, la *Douellée* et le *Betz*, qui y prennent leur source ; le *Gué-Touche-Bœuf* et ses tributaires, le *Cul-du-Chien* et la *Farinelais*, l'arrosent dans la partie E. Le sol est peu mouvementé, mais il a des pentes allongées ; il atteint l'altitude de 78 mètres près de la Croix-Blanche.

Le BOURG est près de la limite E., à l'intersection de trois chemins de grande communication et à 1 kilomètre de la station du chemin de fer de Saint-Nazaire à Châteaubriant, par 47 mètres d'altitude. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de filles et une de garçons ; quatre foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu a un développement de 48 kilomètres. Elle renferme 110 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages des Aulnais, la Bélinais, la Benoistais, la Cavelais, la Cornuais, la Couëronnais, la Gavelais, la Héridelais, le Paribou et Quéhillac, puis le château de Quéhillac et les domaines du Verger et de Vilhouin. Deux minoteries sont exploitées, une à Vilhouin et une au bourg.

HISTOIRE. — La maison seigneuriale de Quéhillac appartenait, en 1330, à Aliette de Rochefort. La cure était à Saint-Gildas-des-Bois. Il y avait un prieuré sous le nom de Saint-

André. La seigneurie de Villefresgon était, en 1400, à N. de Villefresgon; celle de Villehouin, en 1538, à Jean le Bel.

Les habitants furent très surexcités par les événements de la Révolution. En 1793, ils étaient des premiers insurgés et, le 10 mars, ils formaient des rassemblements menaçants. La garde nationale de Paimbœuf, venue en aide à Savenay, fut envoyée à Bouvron le 11; mais elle dut revenir sur ses pas dans la crainte d'une attaque par un trop grand nombre d'adversaires. Au mois de décembre, l'armée vendéenne, en fuite de Blain sur Savenay, passa à Bouvron dans la nuit du 21 au 22. L'armée républicaine y passa le 23, précédée de la cavalerie sous les ordres de Westermann; au ruisseau de la Farinelais grossi par les pluies, elle dut vider ses caissons et en abandonner quelques-uns; les fantassins ayant de l'eau jusqu'aux reins furent obligés de passer les cartouches et gargousses sur la tête, dans des sacs de peau; les difficultés de la marche étaient très grandes.

EGLISE de la *Transfiguration*: 1892-95; st. rom., nef et transept, chevet à pans, chœur moins large que la nef.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.*: Voie romaine. — *Ind.*: Enceinte en terre.

Commune de Fay

Superficie: 6,454 hectares. — Population: 3,464 habitants.

Population agglomérée: 420 habitants.

Cette commune est au S. du canton, dans le bassin de l'*Isac*, et bordée au midi par la crête du *Grand plateau du Nord*. Elle est arrosée, à sa limite E., par le ruisseau du *Plongeon* et son affluent la *Piclotais*; au centre, par la *Boussaudais* et le *Thiémay*, qui s'unissent pour former le *Gué-Géraud*, et par le *Magou*, dont la source est près du bourg; vers l'O., par le *Gué-Touche-Bœuf*, connu à l'amont sous le nom d'*Herpton*, et par ses tributaires, le *Cul-du-*

Chien et la *Farinelais*; tous ces ruisseaux coulent vers l'*Isac* dans une direction du S. au N. Le sol est peu mouvementé, sauf aux abords d'un certain nombre de petites vallées qui présentent des sites agréables; l'altitude atteint 87 mètres à l'extrémité S. de la commune, sur le *sillon de Bretagne*.

Le BOURG, situé au N., par 52 mètres d'altitude et à 6 kilomètres de la station de Bouvron, est traversé par trois chemins de grande vicinalité; il y a un bureau de poste, une école de garçons et une de filles; sept foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par sept chemins de grande communication; son réseau vicinal entretenu est de 56 kilomètres. On y compte 160 villages et lieux habités, dont les plus peuplés sont: la Buchère, Canais, la Meignelais, Mérimont, la Morissais, la Noé, Parignac, la Porte-du-Gué-Géraud, la Rivière-des-Landes et la Rivière-de-Marignac. Les principaux châteaux et domaines sont: le Thiémay, la Joue, le Chêne-des-Perrières, la Violais, Châtillon et le Halquetier.

La seigneurie de la Jou était, en 1362, à Jean de la Jou; celle de Bodouet, en 1445, à Jean Niel; celle de la Violais, en 1530, à Jean Crosselay.

EGLISE *Saint-Martin*: 1891-95, clocher de 1869; st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans. A la place d'une église qui avait plusieurs parties romanes du XI^e siècle, notamment la nef et le transept surmonté d'une tour.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.*: Voie romaine.

Commune de Notre-Dame-des-Landes

Superficie: 3,987 hectares. — Population: 1,914 habitants.

Population agglomérée: 221 habitants.

Notre-Dame-des-Landes, succursale de Fay depuis le 7 août 1847, fut érigée en commune par une loi du 16 septembre 1871, et formée de territoires détachés de Fay et de

Héric. Elle est située au S.-E. du canton et bordée, au S., par la crête du *Grand plateau*, qui la laisse au bassin de l'*Isac*. Elle est arrosée par le *Plongeon*, connu sous le nom d'*Epine-de-Fay* dans sa partie supérieure, et par son affluent la *Pi-clotais*; tous les deux ont leur source au S., près du *Grand plateau*. Le sol est élevé mais presque plat; l'altitude atteint 81 mètres au moulin de Rohanne. Les landes qui couvraient autrefois une grande partie de la commune, ont presque toutes été défrichées.

Le BOURG, situé au centre, en terrain horizontal et à l'altitude de 60 mètres, est traversé par un chemin de grande communication; sa distance est de 12 kilomètres à la station de Blain et de 14 kilomètres à celle de Saint-Etienne-de-Mont-Luc. Il y a une école de garçons et une de filles; quatre foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande communication; son réseau vicinal entretenu est de 35 kilomètres. Elle renferme 60 villages et hameaux, dont les plus peuplés sont: le Bredeloux, la Bretèche, l'Epine, la Primaudière, Villeneuve, le Londuc, le Breil-Vin.

ÉGLISE *Notre-Dame*: 1847, st. og., nef, transept, chevet circulaire de 1889.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.*: Voie romaine. — *Ind.*: Retranchements en terre. — *M. A.*: Près de l'Arche-de-Fouen, la *Motte*, enceinte circulaire entourée de fossés.

CANTON DE SAVENAY

Neuf communes:

Savenay, Sainte-Anne-de-Campbon, Quilly, Campbon, Prin-quiau, la Chapelle-Launay, Lavau, Bouée, Malville.

Superficie: **24,247** hectares. — Population: **16,330** habitants.

Le canton de Savenay est situé au bord de la *Loire*, entre les cantons de Pontchâteau et de Saint-Nazaire à l'O. et ceux de Blain et de Saint-Etienne à l'E. Le fleuve l'arrose dans toute sa partie S.; le canton de Saint-Gildas fait sa limite N. Le canton appartient presque entièrement au bassin de la *Loire*; une partie des communes de Malville et de Savenay, à l'E., est sur la pente du bassin de l'*Isac*. Il est traversé par le *sillon de Bretagne* et arrosé, dans sa partie S., par le *canal de la Taillée* et les étiers de la *Fontaine*, de *Lavau*, du *Cil* et de *Cordemais*, qui traversent les près marais; l'étier de *Cordemais* reçoit les petits ruisseaux de la *Géraudais*, de la *Nouette*, du *Tertre*, du *Goût* et du *Joncherais*. La partie N. est arrosée par le *Brivet*, dont les trois branches, le *Betz*, la *Moère* et la *Gouërie*, se réunissent entre Campbon et Quilly, et par ses tributaires: la *Douettée*, le *Pont-au-Monnier*, la *Bosse-de-la-Renais*, le *Pont-Bazile*, le *Crinquois* et le *Saint-Lomer*; à l'O. le *Pas-de-l'Aune* et la *Haie-de-Besné* se jettent dans le canal de la *Grippaie*; à l'E., le *Cul-du-Chien*, la *Doussais* et la *Queue-de-l'Etang* sont tributaires de l'*Isac*. L'altitude varie entre 4 mètres sur

les près marais du Brivet et de la Loire, et 90 mètres à Malville, sur le sillon de Bretagne. Les îles de *Lavau* et *Pipy*, en Loire, font partie du canton.

On rencontre un soulèvement de *granit* à Lavau et à Prinquiau; le *gneiss granitoïde* à Savenay et à Quilly. Vaste banc de *gneiss* dans l'étendue du sillon de Bretagne, sur le versant S. et dans la partie N.-E.; *mica-schiste* au centre et à l'E.; *grand bassin calcaire* au N. de Camphon. *Diorite* à Camphon; *quartzite* à la Chapelle-Launay. *L'argile* et les *cailloux roulés* se rencontrent dans toutes les directions, principalement au N. *Alluvions* au bord de la Loire; *tourbe* dans les marais du Brivet et du fleuve.

Le canton est traversé par les lignes ferrées de Nantes à Saint-Nazaire, de Savenay à Redon et de Saint-Nazaire à Châteaubriant, par une route nationale et onze chemins de grande communication.

Le froment, le blé noir, les pommes de terre, l'avoine, l'orge et la vigne sont cultivés dans toutes les communes. Le commerce consiste en grains, bestiaux, beurre, œufs et foin. L'industrie exploite quelques fours à chaux.

Commune de Savenay

Superficie: 2,589 hectares. — Population: 3,272 habitants.

Population agglomérée: 1,490 habitants.

La commune de Savenay est vers le centre du canton, et s'avance au N. jusqu'au *sillon de Bretagne* et au *Grand plateau*; une petite surface franchit leur crête et s'incline d'un côté vers le *Brivet* et de l'autre vers *l'Isac*; elle est presque tout entière dans le bassin de la *Loire*. Un des bras du *Brivet* prend sa source à la limite N.-E., dans le *bois de la Moère*; le petit ruisseau de la *Géraudais*, tributaire du fleuve, coule à la limite S. Le territoire est plat au N. et renferme, au midi, une suite de coteaux qui dominent la

belle vallée du fleuve couverte de champs fertiles et de riches près marais. Il reste encore, dans la partie E., quelques landes non défrichées. L'altitude atteint 87 mètres au Point-du-Jour.



Le Moulin de Savenay.

La VILLE DE SAVENAY est à l'O., dans une fort jolie situation, au sommet et sur le versant d'un coteau d'où la vue s'étend jusqu'à l'embouchure de la Loire; son altitude est de 58 mètres. C'est un centre d'affaires assez important, favorisé par une foire hebdomadaire de mars à juillet et huit foires annuelles. Elle est traversée par plusieurs chemins de grande vicinalité. La gare, qui dessert les lignes ferrées de Redon et de Saint-Nazaire à Nantes, occupe, au bas du coteau, un vaste emplacement.

Il y a un hospice tenu par les Sœurs de Saint-Gildas, une école normale primaire d'instituteurs, deux écoles de garçons, deux de filles, une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe et une station d'étalons. Le produit de l'octroi a été évalué à 4,650 francs en 1895. Un orphelinat est établi à la Moëre.

La COMMUNE est desservie par la route nationale de Nantes à Vannes et cinq chemins de grande communication ; ses voies entretenues forment un réseau de 37 kilomètres. Elle renferme 90 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages du Brossay, le Four, la Gouairie, le Bas-Matz, la Moëre, l'Angelleraie, puis les châteaux et domaines du Matz, du Therbé, de la Touchelais, de la Férais et de l'Oisillière. Du moulin du Rocher qui domine la ville, on jouit d'un panorama très étendu sur la vallée de la Loire.

HISTOIRE. — Savenay était un *vicus* à l'époque gallo-romaine et aux temps mérovingiens. Au IX^e siècle, l'abbé Convoyon y faisait rédiger des actes de donation en faveur de son abbaye.

En 1061, Eschomar de Lavau donna à l'abbaye de Redon la moitié du bourg de Savenay, à condition de disposer pour sa défense et en cas d'attaque, des vassaux de l'abbaye comme des siens propres. Les moines reçurent en même temps de Tutual de Cordemais l'autre moitié du bourg, et de deux laïcs la moitié de l'église.

Savenay, d'abord à la baronnie de la Roche-Bernard, devint la propriété du vicomte de Donges, qui ajouta à ses titres celui de seigneur de la Roche en Savenay. En 1287, la cure était à la nomination de l'évêque et avait vingt livres de rente. La seigneurie de Savenay passa par alliance, en 1370, à Renaud de Thouars ; ensuite à Gilles de Rais, par son mariage avec Catherine de Thouars, dame de Savenay ; ce trop prodigue seigneur la vendit en 1435 à l'évêque d'Angers ; une autre alliance la mit dans la maison de Rieux en 1517. Elle était devenue un *fief en l'air*, le premier suzerain n'y

ayant conservé que des droits et des rentes. Un couvent de Cordeliers y fut fondé et doté, en 1419, par Jean V, du consentement du curé de Savenay et du Chapitre de Nantes. Il y eut des religieuses cordelières. Le château seigneurial du Matz, situé à 1100 mètres au N. de Savenay, servit de demeure, jusqu'au XV^e siècle, aux vicomtes de Donges. La duchesse Anne y passa quelques jours en 1588, attendant qu'on vint l'y chercher pour la conduire à Nantes.

L'hospice de Savenay fut fondé en 1450 par le curé Jean de Châteaugiron. En 1601, la paroisse avait un régent entretenu par les libéralités et le salaire des écoliers.

Au XVIII^e siècle, on comptait à Savenay jusqu'à *six juridictions*. Le corps judiciaire de la vicomté de Donges et baronnie de la Roche en Savenay était nommé par les seigneurs du fief et comprenait : un sénéchal, un alloué, un lieutenant de juge, un procureur fiscal et un greffier ; il commissionnait seize notaires ; les appels de ses jugements étaient portés devant le *présidial de Nantes*. Cinq juridictions inférieures tenaient leurs affaires dans le même local et après celles de la vicomté ; chacune avait son sénéchal, son procureur fiscal et son greffier ; c'étaient : La Haye-de-Lavau, La Haye-de-Maure et Bougail, Coisby, La Cour-de-Bouée et l'abbaye de Blanche-Couronne.

Au sujet de la conspiration de Cellamare, qui fut fatale à des seigneurs bretons, Savenay reçut, en 1720, une garnison chargée de maintenir la population et de surveiller les côtes menacées par les Espagnols.

Après deux ans passés chez les Augustins de Candé, notre laborieux chroniqueur, Nicolas Travers, fut interné chez les Cordeliers de Savenay et y resta les six premiers mois de l'année 1748.

Par le décret du 26 février 1790, Savenay devint chef-lieu de district avec 18 communes, et on y forma une garde nationale. Les habitants se montraient mal disposés pour le nouvel ordre de choses. La petite ville reçut une garnison de

100 dragons au mois de février 1791. Quatorze curés du district refusèrent de prêter serment ; les seuls curés de Lavau, Malville, Drefféac et Couëron le prêtèrent. A Savenay, les habitants voulurent s'opposer à la nomination d'un curé constitutionnel ; les femmes étaient très excitées : la force armée dut intervenir pour empêcher le désordre. Le curé constitutionnel, nommé le 24 mars, fut mal reçu de la population, et la mairie elle-même ne cachait pas son mécontentement. Quelques habitants, la plupart étrangers à la commune, approuvèrent les actes de la Révolution.

Vint 1793. Au mois de janvier, on considérait, au conseil du département, que les officiers municipaux de Savenay étaient mal choisis, que les opinions religieuses et les prêtres réfractaires avaient singulièrement contribué à propager l'esprit contre-révolutionnaire. Au sujet de l'application du décret qui appelait trois cent mille hommes à la défense de la patrie, les personnes indiquées pour surveiller l'opération du recrutement se rendirent dans les communes le 10 mars, et ne purent remplir leur mission. Dans la matinée du 12, des rassemblements se formaient dans les paroisses ; l'un d'eux se porta sur Savenay ; les gendarmes et les membres du district envoyés au devant furent les premières victimes. Au milieu du jour, la petite ville était au pouvoir de 5 à 6.000 insurgés, dont un grand nombre venus de loin. Il y eut du pillage, deux tués et des prisonniers. Deux jours après, un prêtre insermenté y célébra la messe devant les habitants et bénissait leurs armes et leurs drapeaux. Les insurgés abandonnèrent Savenay le 3 avril, à l'annonce de l'arrivée des forces républicaines venant du Morbihan. Le général Beysser y entra le 4, y fit quelques exemples et y laissa une garnison qui resta jusqu'au moment où les débris de la grande armée vendéenne songèrent à y chercher un abri.

Partie de Blain dans la nuit du 21 au 22 décembre, cette malheureuse armée se dirigea sur Savenay par Bouvron : marche pénible par une nuit froide et glaciale, des chemins

détrempés, à travers des ruisseaux coulant à pleins bords. Les autorités avaient abandonné Savenay dès le 17. La garnison campée en avant de la ville, se replia le 22 au matin, au bruit de l'arrivée des Vendéens et prit la route de Saint-Nazaire ; l'armée royale y entra à 9 heures, pêle-mêle, sans ordre, dans le plus pitoyable état, suivie de près par l'avant-garde républicaine composée en grande partie de cavalerie. Il y eut un commencement d'action dans la soirée ; l'énergie de Kléber, malgré beaucoup d'opposition, fit remettre l'action générale au lendemain, après la concentration complète de l'armée. Sans avoir le commandement en chef, il en avait l'autorité, heureusement pour elle. Les femmes évacuèrent Savenay dans la nuit.

Le combat commença le 23, au point du jour, par une attaque en avant des Vendéens. Ils furent repoussés sur la ville. La résistance fut opiniâtre, désespérée ; l'attaque, sans pitié ; la lutte, terrible. La victoire des Républicains fut complète, tout le matériel tomba en leur pouvoir. Affreuse fut la déroute. Les combattants vendéens pouvaient être 10,000 ; les Républicains étaient plus nombreux. On évalue à plusieurs milliers le nombre des Vendéens tués ; l'armée républicaine perdit peu de monde.

Les restes de la grande armée vendéenne se dispersèrent dans toutes les directions : beaucoup de fugitifs furent pris et fusillés ; les uns trouvèrent un refuge chez les paysans d'entre Loire et Vilaine, un certain nombre réussirent à passer en Vendée. Telle fut la fin lamentable de cette première campagne qui avait duré neuf mois et avait coûté à la France le meilleur de son sang !

En 1800, les districts étant supprimés, Savenay devint un chef-lieu de sous-préfecture et eut un tribunal de 1^{re} instance. Au commencement de 1802, l'église fut ouverte aux fidèles et l'exercice du culte assuré. En 1814 et 1815, Savenay se montra fidèle au roi. Après Waterloo, elle reçut la petite armée royaliste de de Coislin et en septembre, elle eut pen-

dant quinze jours, une garnison de 400 Prussiens. En mai et juin 1832, on y craignait un soulèvement en faveur de la duchesse de Berry, cachée dans le pays de Retz.

Les premières tentatives de défrichement des landes eurent lieu en 1816.

La Sous-Préfecture fut transférée en 1868 de Savenay à Saint-Nazaire. L'École normale d'instituteurs occupe les bâtiments du Couvent des Cordeliers; la chapelle sert de dortoir.

Anthime Menard, 1809-1889, avocat, littérateur et collectionneur d'art, naquit à Savenay.

ÉGLISE *Saint-Martin*: 1840-41; plein cintre, nef, bas côtés, transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.*: Haches pierre polie; dolmen. — *Ep. G.-Rom.*: Monnaies, vases, briques et poteries; voie romaine. — *M. A.*: Tombeau en granit. Nombreuses monnaies françaises et bretonnes. Le château du Matz est à peu près abandonné; il a de nombreux restes du XV^e siècle; la façade de la cour est de 1671.

Commune de Sainte-Anne-de-Campbon

Superficie: 2,600 hectares. — Population: 1,556 habitants.

Population agglomérée: 119 habitants.

Cette commune est située au N.-O. du canton et au bord du *Brivet* qui la limite à l'E., au N. et à l'O.; elle effleure au S.-O. le *sillon de Bretagne* et s'étend jusqu'à l'entrée E. de la ville de Pontchâteau; le petit ruisseau de *Saint-Lomer* l'arrose au S.-O. du bourg. Elle comprend une surface importante de marais au bord du *Brivet*. Le sol y est peu mouvementé; l'altitude y atteint 30 mètres au moulin du Séry.

Le BOURG est au N.-E., par 19 mètres d'altitude, à 6 kilomètres de la station de Campbon et à 8 kilomètres de celle

de Pontchâteau. Il y a une école de garçons et une de filles; quatre foires annuelles.

La COMMUNE a deux chemins de grande vicinalité qui se croisent près du bourg; la longueur des chemins vicinaux entretenus y est de 25 kilomètres. On y rencontre le domaine de la Sublaire, 55 villages et hameaux, dont les principaux sont: le Champ-Blanc, Coisnongle, Hessin, Pacazet, Saint-Lomer, la Turcaudais et Balasson; ce dernier village, situé à 3 kilomètres et demi du bourg, a une école mixte.

Sainte-Anne-de-Campbon, succursale de Campbon depuis le 28 octobre 1842, a été érigée en commune par une loi du 6 décembre 1875.

EGLISE *Sainte-Anne*: 1860, flèche 1885; st. og., nef et transept, chevet à pans.

Commune de Quilly

Superficie: 1,767 hectares. — Population: 1,271 habitants.

Population agglomérée: 273 habitants.

Située au N.-E. du canton et effleurée à l'E. par le *Grand Plateau*, cette petite commune est à peu près tout entière dans le bassin du *Brivet*. Elle est limitée, à l'O., par le *Brivet*, nommé ici *canal de Quilly*, et au S.-O. par une de ses branches désignée sous le nom de *Betz*. Elle est arrosée par ses tributaires, au S., la *Douettée* et le *Pont-au-Monnier*; au N., la *Bosse-de-la-Rénais* et la *Croix-Gergaud*, réunis dans la partie inférieure. Le petit ruisseau de *Frelet*, affluent de l'*Isac*, y prend sa source sur la limite E. Le territoire de Quilly est bas et plat; il renferme encore quelques landes au N.; à l'O., sont des marais coupés par de petits canaux d'irrigation. L'altitude atteint 37 mètres près du hameau de Planté. La limite entre la commune de Quilly et celles de Campbon et de Bouvron a été fixée par ordonnance du 22 novembre 1829.

Le BOURG, situé au centre, par 11 mètres d'altitude et à 5

kilomètres de la station de Campbon, est desservi par deux chemins de grande vicinalité. Il y a une école de garçons et une de filles ; trois foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par quatre chemins de grande communication ; son réseau vicinal comprend 20 kilomètres de chemins entretenus.

On y compte seulement 30 villages et hameaux, parmi lesquels le Pont-de-Quilly, la Rénais, la Crochardais, le Grand-Betz et le Parc.

La chapelle de Planté, située à l'E. de la commune, est un lieu de pèlerinage et d'assemblée pour les habitants de la contrée ; on y dit la messe. Elle est au bord d'un champ rempli de sources abondantes dont l'eau limpide est à fleur du sol. Le mur de la chapelle abrite trois fontaines dont l'eau coule toujours et alimente un lavoir situé à une vingtaine de pas. Les mères nourrices vont prier à la chapelle et boire aux fontaines pour avoir du lait. On raconte qu'un saunier s'étant moqué de cet usage fut puni de son incrédulité ; ses seins se gonflèrent et se remplirent de lait ; il ne put en tarir la source qu'en allant faire amende honorable à la chapelle. L'assemblée où dansait, où danse encore la jeunesse, tend à disparaître, le clergé n'étant pas favorable à cette coutume.

EGLISE *Saint-Solesme* : 1845, plein cintre, nef, transept, chevet à pans. — Petite et modeste *chapelle de Planté* : vers XVII^e siècle, rectangle, portes plein cintre, fenêtres rectangulaires.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine.

Commune de Campbon

Superficie : 4,964 hectares. — Population : 3,794 habitants.

Population agglomérée : 554 habitants.

La commune de Campbon, située au centre du canton et limitée au S. par le *sillon de Bretagne*, appartient au bassin

du *Brivet*. Elle est arrosée par les trois branches qui forment la source de cette rivière ; celle du *Betz*, à la limite E. et N. ; celles de la *Moëre* et de la *Gouërie* vers le centre ; le petit ruisseau du *Pont-Bazile* se jette dans la branche de la *Gouërie*, et celui de *Crinquois* coule dans la partie O. Elle est plate au N. où sont les marais du Brivet, et, au levant, couverte d'anciennes landes ; les abords du bourg sont fort inclinés au N. et à l'E. sur le versant du Brivet. L'altitude atteint 74 mètres au moulin de Bicanne.

Le BOURG est au centre, par 43 mètres d'altitude, à 7 kilomètres de Savenay et à 1 kilomètre et demi de la station du chemin de fer de Saint-Nazaire à Châteaubriant. Il est desservi par trois chemins de grande vicinalité. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons et deux de filles ; trois foires annuelles. La vue est étendue sur la vallée du N.

La COMMUNE est effleurée, au S., par une route nationale et desservie par quatre chemins de grande communication ; son réseau de voies entretenues a 57 kilomètres. Elle renferme environ 125 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de Bessac, Camonteu, Coutable, la Gaubretière, la Gicquelaie, Magouet, Montmignac, la Turpinais, la Rivière et le château de Coislin.

On rencontre, près du bourg, deux sources minérales, à Saint-Victor et à Moutard, et des fours à chaux à la Fondinais.

HISTOIRE. — La châtellenie de Campbon dépendait de la baronnie de Pontchâteau ; au XII^e siècle, elle appartenait au seigneur de Cambon et resta dans cette famille jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. La terre de Coislin était, en 1422, à Jacques de la Muce ; elle fut érigée en marquisat en 1634, en faveur de César Cambon, puis en duché-pairie en 1663.

A l'époque de la Révolution, les habitants de Campbon se montrèrent fort hostiles au nouvel ordre de choses. Au mois de septembre 1790, le curé avait protesté en chaire contre les

décrets relatifs à la constitution civile du clergé. Le 17 juillet 1791, au sujet de la nomination d'un curé constitutionnel, il y eut des rassemblements tumultueux et menaçants. Les dragons et la garde nationale de Savenay vinrent les disperser et y firent des prisonniers. Le 28, le nouveau curé arriva escorté de cavaliers qui protégèrent son installation. Les rassemblements se renouvelèrent en 1793 et firent partie de l'armée insurrectionnelle qui prit Savenay le 12 mars.

Lorsque Beysser eut repris cette ville, le 4 avril, il fit parcourir par des colonnes les communes de Campbon, de Prinquiau, de la Chapelle-Launay. Après la défaite des Vendéens à Savenay, le 23 décembre, un certain nombre de chefs royalistes furent cachés à Campbon. Le curé non assermenté avait quitté la cure le 27 juillet 1791 et avait vécu dans la paroisse jusqu'en 1794 ; découvert le 10 avril, il fut arrêté et fusillé.

En 1815, au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, l'esprit royaliste de cette contrée manifesta hautement ses sentiments. Le duc de Coislin y avait une grande autorité ; un commencement de levée d'hommes eut lieu au mois de mars par ses soins. Surpris au bourg de Campbon par un détachement de Savenay, le rassemblement perdit quelques hommes et se dispersa. Au mois de mai, le nombre des insurgés augmentait. Une seconde sortie de la troupe de Savenay vers Pontchâteau, où était le quartier général de l'insurrection, n'eut pas le même succès : attaquée en chemin, elle dut se replier. La petite armée de Coislin prit possession de Savenay, sans défense, à la fin des Cent jours.

EGLISE *Saint-Martin et Saint-Victor* : 1892 ; st. rom., nef et bas côtés, transept, chevet circulaire ; beau monument. *Chapelle Saint-Victor* : moderne, st. og. 1^e ép., nef, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celte*. : Haches en pierre polie. — *Ep. G.-Rom.* : Débris de tuiles et de poteries ; monnaie romaine.

Commune de Prinquiau

Superficie : 2,279 hectares. — Population : 1,581 habitants.
Population agglomérée : 166 habitants.

La commune de Prinquiau est située dans la vallée de la Loire, à l'O. du canton, et effleurée, au N., par le *sillon de Bretagne*. Elle est limitée, au N.-O., par les petits ruisseaux du *Pas-de-l'Aune* et de la *Haie-de-Besné* ; au S.-O. et à l'O., par les canaux de la *Taillée* et de l'*Hirondelle*, destinés à irriguer ses nombreux marais qui s'étendent jusqu'à la Loire. Aucun cours d'eau ne la traverse. La vallée est plate et monotone, tandis que les flancs du sillon ont de jolis tableaux ; à la crête, l'altitude atteint 69 mètres. Il y a dans les marais une tourbière communale de 5 à 600 hectares, dont l'exploitation est réglementée : l'extraction annuelle atteint environ 3,500 mètres cubes, et chaque chef de famille peut en extraire 8 mètres. La plus grande partie des landes a été défrichée.

Le BOURG est au S., dans la vallée, à l'intersection de deux chemins de grande vicinalité, par 9 mètres d'altitude et à 6 kilomètres de Savenay. Il y a une école de garçons et une de filles ; deux foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et trois chemins de grande communication ; son réseau de voies entretenues a 34 kilomètres.

Elle renferme environ 70 agglomérations et lieux habités, notamment les villages de Caudry, la Chudais, Clas, Sem, la Haie-Sèche, la Louistais, la Mazière et la Moutonnière où il y a une école mixte, à 5 kilomètres au N. du bourg, puis les châteaux de l'Ecuray et de la Haie-de-Besné.

La paroisse de Prinquiau existait en 1287. La cure était à l'ordinaire, c'est-à-dire à la nomination de l'évêque. L'entretien de la chaussée de Sem était à la charge des vassaux.

EGLISE *Saint-Cosme et Saint-Damien* : 1877, st. og., nef, bas côtés, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie. — *Ind.* : Restes de travaux en terre.

Commune de la Chapelle-Launay

Superficie : 2,483 hectares. — Population : 1,514 habitants.

Population agglomérée : 227 habitants.

La Chapelle-Launay est située au S.-O. du canton, au bord de la *Loire* et traversée, dans sa partie N., par le *Sillon de Bretagne*; elle appartient en grande partie au bassin du fleuve. Les ruisseaux de la *Gouërie* et du *Pont-Bazile* qui prennent leur source sur le versant N. du sillon, s'écoulent vers le *Brivet*. Elle est limitée, au S., par le fleuve et le petit *étier de la Fontaine*; au S.-O., par le *canal de la Taillée* qui borde ses prés marais. Son territoire, bas et plat dans la vallée, s'élève vers le N. où il atteint l'altitude de 72 mètres.

Le BOURG est au N.-E., à 2 kilomètres 1/2 de Savenay, sur le versant S. du *Sillon de Bretagne*, par 55 mètres d'altitude; la vue y est fort belle sur la vallée du fleuve. Il est desservi par un chemin de grande vicinalité; il y a une école de garçons et une de filles; de ses quatre foires annuelles, celle du mois de mai est une des plus importantes de la contrée.

La COMMUNE est traversée par une route nationale et trois chemins de grande communication; ses voies entretenues ont un développement de 25 kilomètres. Elle renferme 85 agglomérations et lieux habités, dont les plus importants sont les villages de la Basse-Touche, Vérac, Bellébat, la Berthelais, la Carriais et Pibois, enfin les domaines de Blanche-Couronne et de Mareil. Il existe une source d'eau minérale près du village de la Galernais, à 2 kilomètres au N. du bourg.

En 1188, Guérin, seigneur de Saint-Etienne-de-Mont-Luc, donna les dîmes de la Chapelle-Launay à son chapelain.

L'abbaye de Blanche-Couronne porta d'abord le nom de Coëtquen, puis celui de Douce-Fontaine. L'époque précise de sa fondation n'est pas connue; on la fait remonter au X^e siècle; elle était fort bien dotée dans la seconde moitié du XII^e siècle; elle fut fermée à la Révolution. La seigneurie du Haut-Mareil était, en 1280, à Guillaume de Mareil.

EGLISE *Notre-Dame* : Vers XVIII^e siècle, agrandie en 1826, nef, transept, chevet circulaire. — Petite chapelle *Saint-Joseph* : 1842, nef, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine.

Commune de Lavau

Superficie : 1,923 hectares. — Population : 841 habitants.

Population agglomérée : 177 habitants.

Cette commune est au bord de la *Loire*, dans la vallée et au S. du canton; elle comprend, au N., à l'E. et au S., des marais coupés par de petits canaux d'irrigation et communiquant avec le fleuve par les *étiers* du *Cil*, de *Lavau* et de la *Fontaine*. Le territoire est plat et ne dépasse pas l'altitude de 12 mètres.

Le BOURG est au bord du fleuve, en terrain plat, à 6 kilomètres et demi de la station de Savenay et desservi par un chemin de grande vicinalité. Il y a une école de garçons et une de filles; une foire annuelle. Son petit port n'est plus fréquenté que par de légères embarcations.

La COMMUNE est traversée par deux chemins de grande communication; son réseau vicinal entretenu a 20 kilomètres. Elle renferme 60 villages et lieux habités, dont les principaux sont : la Fontaine, la Jeannais et la Bernardais.

En 1051, Eschomar de Lavau en était le seigneur. La seigneurie de la Haie de Lavau était, en 1442, au seigneur de Penhouet. Il y avait un prieuré sous le nom du Tertre.

En 1793, la garde nationale de Lavau vint, le 12 mars, au secours de Savenay menacé par les insurgés ; mais elle dut se replier devant le grand nombre. Les douaniers avaient été désarmés par les insurgés dans la nuit du 11 au 12.

EGLISE *Saint-Martin* : Plan rectangulaire et restes du XII^e siècle, reprises du XV^e et de 1807, ogives et plein cintre.

ARCH. — *Ep. celt.* : Silex travaillés ; hache pierre polie.

Commune de Bouée

Superficie : 2,517 hectares. — Population : 846 habitants.

Population agglomérée : 49 habitants.

Cette commune, située au S. du canton et au bord de la *Loire*, dans la vallée, est bornée, au S., par le fleuve ; à l'E., par l'étier de *Cordemais* et le ruisseau du *Tertre* ; à l'O., par l'étier du *Cil*. Environ la moitié de sa superficie, à l'E., au S. et à l'O., est couverte de prés marais d'un excellent rapport. L'altitude atteint 20 mètres au Haut-Croissac. Les *îles Pipy* et de *Lavau* en font partie.

Le BOURG est vers le N., à 6 kilomètres de Savenay et par 12 mètres d'altitude ; deux chemins de grande vicinalité le traversent à angle droit. Il y a une école de garçons et une de filles ; une foire annuelle.

La COMMUNE est desservie par trois chemins de grande communication et son réseau vicinal entretenu est de 21 kilomètres. On y compte 80 villages et lieux habités, parmi lesquels : Rohars, le Gué, la Bazillais, puis les châteaux de la Cour-de-Bouée, de la Bessardais, et les domaines du Chastellier, du Mont-des-Ormes, de la Pasquelais, de la Roche-Tannerie et de la Violière.

La seigneurie du Chastellier était, en 1454, à Guillaume Lonédais ; celle de la Cour-de-Bouée, en 1481, à Péronnelle Lespervier.

Rohars, petit port sur la Loire, fournit au roi, en 1573, deux navires armés en guerre, pour concourir, avec ceux de Nantes, au siège de la Rochelle ; ils avaient été d'abord destinés à reprendre Belle-Ile sur les huguenots. Le prieuré de Rohars dépendait de Sainte-Marie de Pornic. Bouée avait un second port à la Coqueraie, au fond d'un étier. La chapelle Sainte-Anne, près de Rohars, existait en 1557.

Les pauvres honteux de Bouée possédaient à Guérande 44 ceillets de marais salants relevant de la baronnie de Camzillon noblement, prochement, à devoir de foi, hommage et rachat ; ils avaient leur homme vivant. A la suite d'une vente de la baronnie, les pauvres, représentés par le général ou les marguilliers, avaient négligé de remplir les formalités ordinaires près du nouveau possesseur. Un procès s'ensuivit ; le fisc royal intervint : les pauvres honteux perdirent leur procès en 1747. Le marguillier en charge rendit ensuite aveu à devoir de foi, hommage et rachat, et nomma un homme vivant, mourant et confisquant. En 1791, le desservant de Bouée, feuillette de Savenay, refusa de reconnaître le curé constitutionnel du chef-lieu ; il donna les sacrements jusqu'à la fin de l'année et vécut ensuite caché, soit à Bouée, soit à Campbon. Il avait béni les drapeaux des insurgés à Savenay, le 14 mars 1793, et fut accusé d'avoir participé, le 12, à la prise de la ville ; arrêté le 23 mai 1794 et conduit à Nantes, il y fut exécuté le 7 juin. Au mois de février 1793, Bouée avait une garnison de la garde nationale de Nantes.

EGLISE *Notre-Dame* : ancienne chapelle agrandie de la Cour-de-Bouée ; ogives et plein cintre, nef et transept. Une plaque porte la date de 1629.

ARCH. — *Ep. celt.* : Menhir dans la gagerie de la Rudesse. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine. — *M. A.* : Chapelle du XV^e siècle, à transept servant de sacristie. Dans l'église, vierge et crucifix du XV^e siècle.

Commune de Malville

Superficie : 3,125 hectares. — Population : 1,655 habitants.

Population agglomérée : 154 habitants.

La commune de Malville occupe, à l'E. du canton, la crête et les deux versants du *Sillon de Bretagne*, et s'étend sur la vallée de la *Loire*. Les ruisseaux qui l'arrosent prennent leurs sources, les uns sur le versant de l'*Isac*, le *Cul-du-Chien* et ses tributaires, la *Queue-de-l'Etang* à droite, la *Doussais* à gauche ; les autres sur le versant de la *Loire*, la *Joncherais*, le *Goût*, le *Tertre*, la *Nowette* et la *Géraudais*, qui se jettent dans l'*Étier de Cordemais*. Le territoire, très boisé au N., plat à l'E. et au midi, présente au centre une suite de coteaux dominant la vallée du fleuve, avec des échappées fort belles sur ses deux rives, jusqu'à son embouchure. Les landes ont été défrichées en grande partie, mais il en reste encore à l'état de pâture. L'altitude atteint 90 mètres au moulin de la Merlerie.

Le BOURG est sur la pente N. du sillon, par 73 mètres d'altitude ; il est traversé par un chemin de grande communication, et situé à 8 kilomètres des stations de Savenay et de Cordemais. Il y a une école de garçons et une de filles ; trois foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par la route nationale de Nantes à Vannes, au centre, et par trois chemins de grande vicinalité ; l'ensemble de ses voies entretenues forme un réseau de 34 kilomètres. Elle renferme 80 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de la Babinais, la Cochinais, la Croix-Rouge, la Guérivais, la Mérousais, la Touche, la Vallée et le domaine de Bellaly.

HISTOIRE. — La paroisse de Malville était du regaire de l'évêché. La seigneurie du Goust appartenait, en 1370, à Jeanne d'Ussé ; celle de Malville ou du Fief-l'Evêque, en 1412, à

Miles de Thouars. Au temps de la Ligue, Jean de Montauban, seigneur du Goust, protestant, fut un hardi chevalier qui servit courageusement la cause royale dans le Comté : en 1589, après avoir fortifié son château contre un coup de main, il rassembla quelques hommes et alla s'emparer de Blain ; il y fut attaqué, s'y défendit vaillamment et y tint jusqu'à la fin de 1591. Il y fut fait prisonnier par les Espagnols de Mercœur et gardé à Nantes jusqu'à la paix. Son château du Goust fut pris en 1589 pour Mercœur et occupé par les habitants de Cordemais et de Malville sous le commandement d'un capitaine et du curé de Cordemais. Mercœur en fut le maître jusqu'à 1598. Devenu libre à la paix, le chevalier du Goust fut bien traité par Henri IV et le parlement breton. Poursuivi par la duchesse de Rohan, pour les dégâts commis au château de Blain, il fut dignement défendu par Henri IV, qui le déchargea des poursuites dont il était l'objet au sujet de ses entreprises : il avait pris le Gâvre, Donges, Lavau, le Buron, Saint-Mars-la-Jaille, etc. Le château du Goust avait une garnison du roi en 1601.

EGLISE *Sainte-Catherine* : 1892-94, st. og., nef, double transept, chevet à pans. Curieux bénitier de l'ancienne église, portant deux têtes grossièrement sculptées, l'une d'elles renversée.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine. -- *M. A.* : Ruines du château du Goust : pans de murailles du XV^e siècle.

CANTON DE SAINT-ÉTIENNE-DE-MONT-LUC

Cinq communes :

Saint-Etienne-de-Mont-Luc, Cordemais, le Temple, Vigneux,
Couëron.

Superficie : 20,150 hectares. - Population : 15,919 habitants.

Le canton de Saint-Etienne-de-Mont-Luc est au bord de la *Loire* où il occupe la partie S.-E. de l'arrondissement de Saint-Nazaire ; il est pénétré à l'E. par l'arrondissement de Nantes, bordé au S. par le fleuve, à l'O. et au N. par les cantons de Savenay et de Blain. Sa limite N. suit la crête du *Grand plateau du Nord* qui, à partir du Temple, se confond vers l'O. avec le *Sillon de Bretagne*. Le canton est tout entier dans le bassin de la *Loire*, soit directement pour sa plus grande partie située au S., soit pour sa partie N.-E. par le *Cens*, la *Verrière* et l'*Erdre*. L'altitude atteint 91 mètres à l'extrémité N.-E. de Cordemais. Le fleuve baigne au midi de vastes prés marais coupés par des canaux et des douves et traversés par les étiers du *Dareau*, de *Vair*, du *Tertre*, de *Cordemais*. Les ruisseaux de l'*Étang-Bernard*, de *Berliquet*, de la *Récuse*, de la *Coulée-du-Chaud*, de la *Coudre*, de la *Haie-Mériaux*, de la *Hurette*, du *Joncherais*, tributaires de la *Loire*, arrosent le canton au S. et à l'O. ; la *Chézine* y prend sa source à l'E. ; la *Verrière* et le *Cens* en baignent la partie N. Un certain nombre d'îles de la *Loire* font partie du canton.

On rencontre le *granit* et le *mica-schiste* au N. ; un vaste banc de *gneiss* dans toute l'étendue du versant S. du sillon de Bretagne et dans la vallée de la *Loire*. *Amphibolite* dans l'angle N.-E. de Couëron ; *argile* et *cailloux roulés* dans la vallée de la *Loire*, sur le sillon de Bretagne et dans la partie N. ; *vastes alluvions* et *tourbe* au bord du fleuve.

Le canton est traversé par le chemin de fer de Nantes à Redon et à Saint-Nazaire, par une route nationale assise sur le sillon de Bretagne et par dix chemins de grande communication. Un bac à vapeur le relie à la rive gauche du fleuve entre Port-Launay et le Pellerin.

L'agriculture y est prospère ; le froment, le blé noir, les choux, la vigne en sont les principales cultures. Les prés marais y sont nombreux et fertiles ; on y élève un grand nombre de bestiaux. Les produits agricoles, les légumes et le beurre font l'objet d'un commerce important, ainsi que le foin et le poisson ; le beurre y est estimé. L'industrie y est principalement représentée par l'usine métallurgique de Couëron.

Commune de Saint-Étienne-de-Mont-Luc

Superficie : 5,661 hectares. — Population : 4,322 habitants.

Population agglomérée : 1,022 habitants.

L'importante commune de Saint-Étienne borde la *Loire*, s'étend dans la vallée, gravit les rampes du *Sillon de Bretagne* et effleure son sommet. Elle est arrosée, à sa limite S.-E., par le ruisseau de l'*Étang-Bernard* ; au centre, par ceux de *Berliquet* et de la *Récuse* ; à sa limite N.-O., par celui de la *Coulée-du-Chaud* ; tous ces ruisseaux dirigent leurs eaux vers les vastes et fertiles prés marais des bords du fleuve. La *Chézine* y prend sa source à l'E. Les prés marais irrigués par les étiers de *Vair* et du *Dareau*, sillonnés en tous sens par de nombreuses douves, produisent un foin excellent

et forment de riches pâturages. Le territoire, généralement plat, présente, au N.-E. de la vallée, une belle ligne de coteaux d'où l'on jouit de vues très étendues sur la grande vallée de la Loire. L'altitude atteint 84 mètres à la Lande de l'Oiselais. Toutes les landes ont été défrichées; les terres sont bien cultivées et d'un bon rapport.

Le BOURG est situé vers le centre, par 20 mètres d'altitude, à la base même du sillon de Bretagne et à proximité de la station du chemin de fer de Nantes à Saint-Nazaire. Trois chemins de grande vicinalité le traversent. Il y a une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de filles, deux de garçons et une station d'étalons. Il s'y tient 18 foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par une route nationale qui forme sa limite, au N.-E., sur 5 kilomètres, et par quatre chemins de grande communication; son réseau de voies entretenues est de 63 kilomètres. Elle renferme environ 230 agglomérations et lieux habités, notamment les villages de l'Étang-Bernard, l'Angle, la Baie, la Candelaie, la Guillaumière, la Marquelleraie, la Rivière, la Rue-Blanche et le Vignau, puis un certain nombre de châteaux et domaines, entre autres ceux de Bellevue, la Biliais, la Juliennais, le Perrorteau, la Rouillonnais, Saint-Thomas. L'ancien château de la Haie-Mahéas, à 3 kilomètres à l'O. du bourg, a été transformé en maison de refuge, orphelinat et pensionnat de jeunes filles. Une école de hameau pour filles et garçons a été inaugurée en 1895 à Lande-Petite.

HISTOIRE. — La paroisse de Saint-Étienne-de-Mont-Luc fit partie des Regaires jusqu'en 1792: la juridiction de l'évêché y était des plus étendues; au moyen âge, il y avait de nombreuses chapelles. En 1063, l'évêque avait accordé la moitié des dîmes de la paroisse à son chapelain.

La châtellenie de Saint-Etienne était, en 1188, à Guérin de Saint-Etienne; la seigneurie de Montluc, en 1159, à Brient de Montluc; de Saint-Thomas, en 1231, à Guiton de Saint-

Thomas; de Langle, en 1257, à Geoffroy de Langle; la Haie-Mahéas, en 1420, à Jean Babouin; la Juliennais, en 1470, à Jean de Kersy; la Rouillonnais, en 1516, à Marguerite Chauvin; la Muce, en 1683, au chancelier Chauvin. On y comptait huit juridictions. En 1420, le seigneur de Langle ayant été complice de l'enlèvement du duc Jean V, sa terre fut confisquée. Amaury d'Acigné, évêque de Nantes en 1461, naquit à Saint-Etienne-de-Mont-Luc; il eut des démêlés avec le duc François II.

En 1789, le 2 avril, Maisonneuve, curé de Saint-Etienne, fut nommé député aux Etats généraux par le clergé assemblé à Nantes; mais il démissionna après une courte apparition à l'Assemblée. La Révolution ne trouva pas les habitants disposés à faire bon accueil aux idées nouvelles. Aux mois de juillet et d'août 1791, un curé du diocèse et un vicaire de la paroisse prêtèrent serment à Saint-Etienne; la municipalité dut requérir des troupes pour les protéger; elle fut injuriée, les deux prêtres constitutionnels furent poursuivis dans les rues et il y eut un commencement de soulèvement dans le bourg. Le vicaire se rétracta à la fin de mars 1793, en déclarant que tous les prêtres constitutionnels étaient de faux pasteurs, que tous les mariages qu'il avait célébrés étaient nuls et les enfants nés de ces unions, illégitimes, les absolutions sans valeur, excepté à l'article de la mort.

Un prêtre qui avait refusé le serment, desservait la Chapelle de Langle au seigneur Gaudin de la Mérillais et ses offices attiraient un grand nombre d'habitants de la contrée. Appliquant les instructions du conseil du département, qui désirait empêcher les attroupements dans les communes, le conseil général de Saint-Étienne défendit, au mois de septembre, de célébrer des messes pendant trois mois dans les chapelles privées; passé ce délai, les offices devaient être permis dans une chapelle intérieure, sauf à être suspendus définitivement, si de nouveaux attroupements se produisaient. Ce même conseil enjoignit aux prêtres réfractaires de

se retirer à Nantes sous trois jours. M. de la Biliais fit appel de cette notification au conseil du département. Le conseil de la commune, qui avait éloigné l'aumônier dans le but d'éviter les attroupements, pria l'assemblée départementale de ne pas écouter l'appel. Les prêtres dépossédés reçurent l'hospitalité de quelques grands propriétaires.

Au mois de mars 1793, Saint-Étienne-de-Montluc fut occupé par un rassemblement considérable de paysans d'entre Loire et Vilaine, qui élurent pour chef Gaudin de la Mérilais. Gaudin se mit en rapport, le 14 mars, avec les autorités nantaises pour obtenir un adoucissement aux lois de la Convention et dans le but d'éviter la guerre civile. Ses revendications étaient faites au nom de 21 paroisses et portaient notamment : que les impôts seraient assis sur le prisage des communes et non par arrêtés des directoires ; que les directoires ne feraient pas marcher la force armée ; que la liberté du culte serait maintenue ; que les prêtres non assermentés pourraient célébrer l'office à l'église. Le rassemblement se sépara sans qu'on ait pu s'y entendre ; les plus exaltés se réunirent ensuite à Sautron.

EGLISE *Saint-Étienne* : 1842, restaurée en 1860, plein cintre, nef et bas côtés, chevet à pans. — *Chapelle de l'Angle*, moderne, plan rectangulaire, chevet à pans, plein cintre. — *Chapelle de la Haie-Mahéas* : 1888 ; st. rom., nef rect.

ARCH. — *Ep. celt.* : Grand menhir de la Haute-Roche. — *Ep. G.-Rom.* : Briques à rebords, voie romaine. — *M. A.* : Substructions du château de Haute-Roche.

Commune de Cordemais

Superficie : 3,734 hectares. — Population : 2,261 habitants.

Population agglomérée : 459 habitants.

La commune de Cordemais est au bord de la Loire et à l'O. du canton ; elle s'étend sur la vallée du fleuve et remonte le

Sillon de Bretagne jusqu'au Temple et à la route de Vannes ; elle longe la commune de Saint-Etienne dans toute sa limite S.-E. Elle est arrosée, à sa limite E., par le ruisseau de la *Coulée-du-Chaud* ; au centre, par ceux de la *Coudre*, de la *Haie-Mériaïs* et de la *Hurette* ; à sa limite N., par celui de la *Joncherais*. Elle renferme des prés marais assez étendus qui sont traversés, au S., par l'*étier du Tertre* et à l'O., par celui de *Cordemais* et la *douve du Pontreau* ; on y élève un nombreux bétail. Le sol, bas et plat dans toute la vallée, s'élève vers le centre et occupe, au N.-E., les hauteurs du *Sillon de Bretagne*, où l'altitude atteint 91 mètres. Les fies *Boquin*, *Motte-Binet*, *Bernard*, *Neuve*, *Binet*, *Calotte* et la *Nation* en font partie.

Le BOURG, situé à l'O., à 1 kilomètre de la rive du fleuve et par 14 mètres d'altitude, est desservi par deux chemins de grande vicinalité ; la station du chemin de fer de Nantes à Redon en est à 3 kilomètres au N.-E. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de filles et deux de garçons. Il s'y tient un marché par semaine et quatre foires par an. Le commerce du poisson y est assez important.

La COMMUNE est limitée par une route nationale, au levant du Temple, et desservie par quatre chemins de grande communication ; son réseau comprend 42 kilomètres de voies entretenues. On y compte 145 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de l'Audiais, le Chaud, la Colle, la Gentais, la Moissonnais, le Tertre, la Touche, puis les châteaux et domaines de la Bessardais, du Chaud, de la Forgerie, de la Haie-Mériaïs, de la Haie-des-Bouillons et des Petites-Landes.

Une carrière de granit est exploitée à Plaisance. Du moulin de la Haie-Mériaïs ou Mérillais on jouit d'une fort belle vue sur la vallée de la Loire.

HISTOIRE. — En 1050, la seigneurie de Cordemais était à Tudual de Cordemais ; il y avait un port sur l'étier du Tertre, au lieu actuellement appelé le Port ; des barques y amenaient

du sel, et le vicomte de Donges, suzerain, y percevait un droit d'ancrage. Près de là était le prieuré de Saint-Nicolas qui, dès 1123, recevait les revenus du port consistant en voilage, péage, pontonnage, et plusieurs revenus concédés par les fils de Tudual, seigneurs de Cordemais. Le prieuré avait, en outre, une part des dimes sur le blé, le vin, la laine des agneaux ; il avait droit à la moitié des anguilles pêchées dans l'étang du seigneur. L'abbaye de Blanche-Couronne possédait l'île de Pullant, près du bourg, actuellement réunie à la terre ferme.

En 1441, le duc Jean V anoblit Guillaume Bessard, son valet de chambre, affranchit de tous fouages l'hôtel et l'herbergement de la Bessardais, et déchargea d'un feu les habitants de la paroisse.

Ces habitants avaient des droits d'usage, moyennant redevances, sur les marais du Lot et de la Roche. Les marguilliers étaient chargés de la répartition, de la perception et du paiement des droits et redevances ; ils répartissaient et percevaient aussi les fouages et autres contributions roturières, et les contributions extraordinaires ; ils étaient, selon l'usage, responsables du paiement de ces impôts et leur négligence à ce sujet était punie de la prison.

En 1631-34, une taille fut levée sur les habitants pour payer les frais de recouvrement d'une imposition destinée à réparer la vieille église romane remplacée en 1878 : la taille était d'un sou trois deniers sur les veufs et les célibataires et de deux sous six deniers sur les ménages.

Au mois de mars 1793, les douaniers avaient été désarmés par les insurgés dans la nuit du 11 au 12 mars ; des rassemblements d'insurgés, comme suite à ceux de Saint-Étienne et de Sautron, eurent lieu à Cordemais et furent dispersés par la garde nationale de Nantes.

EGLISE *Saint-Jean-Baptiste* : 1878 ; st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine. — *Ind.* : Tertre du

Calvaire, motte féodale du château de Cordemais ; écus d'or du duc Jean II, croix d'argent processionnelle du XV^e siècle.

Commune du Temple

Superficie : 81 hectares. — Population : 569 habitants.

Population agglomérée : 333 habitants.

Cette commune, la plus petite du département, est située au N. du canton, à la jonction du *Grand plateau* et du *Sillon de Bretagne*. Elle n'est arrosée que par de petits cours d'eau à leur naissance. Son territoire est plat et l'altitude y varie entre 80 et 90 mètres.

Le BOURG est sur la route nationale de Nantes à Vannes et à l'embranchement de deux chemins de grande vicinalité, par 84 mètres d'altitude ; il est à 5 kilomètres et demi de la station de Cordemais et à 7 kilomètres de celle de Saint-Étienne. Il y a un bureau de télégraphe, une école de garçons et une de filles ; cinq foires annuelles.

Le réseau des voies entretenues de la commune est de 4 kilomètres. On y compte seulement 10 villages et hameaux, dont ceux de la *Mariaudais* et *Sous-le-Bois*.

Le Temple était une commanderie de l'ordre de Malte annexe de la commanderie de Nantes. Les héritiers de Rialen du Temple recevaient, au XV^e siècle, 19 deniers et un setier de sel sur chaque chaland chargé de sel montant le pont de Nantes. La paroisse a été érigée au XVIII^e siècle.

Aux mois de mars et d'avril 1793, le Temple fut souvent exposé au passage des insurgés et de la garde nationale de Nantes. Le 4 avril, elle y attendait le corps du général Beysser, qui arrivait du Morbihan à notre secours ; mais il avait été retardé par une reconnaissance de la Roche-Bernard sur Guérande ; elle dut rentrer en ville sans lui.

EGLISE *Saint-Léonard* : 1830, restaurée en 1869-72, plein cintre, nef et transept, chevet circulaire.

Commune de Vigneux

Superficie : 5,586 hectares. — Population : 3,390 habitants.

Population agglomérée : 285 habitants.

Cette commune, située au N.-E. du canton, s'avance en forme de coin entre le *Grand plateau* au N. et le *Sillon de Bretagne* au S.-O.; la partie avancée a son extrémité au Temple, à la jonction des deux crêtes, et la commune s'incline à l'opposé vers le bassin de l'*Erdre* auquel elle appartient. Le canton de la Chapelle-sur-Erdre la borde à l'E. et celui de Blain au N. Le ruisseau de la *Verrière* y prend sa source au N.-O., par trois branches, et coule vers l'E. au milieu d'une vallée riche, belle, boisée et dont les pentes ont par endroits beaucoup d'ampleur; il reçoit, à droite, le petit ruisseau du *Vernay* et, à gauche, celui du *Pont-Bernard*. Le beau ruisseau du *Cens* y prend également sa source au S.-E., et y reçoit le petit ruisseau du *Rocher*. Le territoire est généralement boisé et vallonné; toutes les landes qui couvraient encore, vers le milieu du siècle, une grande partie de sa surface ont été défrichées. L'altitude atteint 86 mètres près du moulin de la Folie.

Le BOURG est situé au centre de la commune, au bord d'un gracieux ravin qu'il domine de trois côtés, et au croisement de deux chemins de grande vicinalité, par 63 mètres d'altitude. Un service de correspondance le relie à la station de Saint-Etienne-de-Mont-Luc, distante de 8 kilomètres. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons, une de filles et un pensionnat; il s'y tient 16 foires annuelles.

La succursale de la Pâquelais, érigée le 2 avril 1851, est à 3 kilomètres à l'E. du bourg et au sommet d'une pente bien

développée qui domine le joli vallon de la *Verrière*; il y a une école de filles et une de garçons; deux foires annuelles.

La COMMUNE est effleurée sur 8 kilomètres, à sa limite S.-O., par une route nationale et desservie par quatre chemins de grande communication; son réseau de voies entretenues a 69 kilomètres. Elle renferme 130 agglomérations et lieux habités; les principaux villages sont : la Babinière, le Châtellier, la Gaudinière, la Haie-Mionnière, la Jamétrie, la Primaudière, la Roche, Vallais, la Vallinière et le Vernay. On remarque les châteaux et les bois de la Bretonnière et du Buron. On exploite, à la Favrie du Buron, des carrières de granit qui fournirent des pierres pour les fondations des maisons du quartier Graslin à Nantes, vers 1780.

La paroisse de Vigneux existait au XIII^e siècle; la Pâquelais en devint une trêve. La seigneurie du Buron appartenait, en 1385, à la famille de Rohan; le château existait en 1355 et fut restauré au XVIII^e siècle par Ceineray.

La duchesse Anne s'arrêta quelques jours à la Pâquelais en 1489, se dérochant à la volonté de son tuteur, le maréchal de Rieux, qui avait formé le dessein de l'enlever pour la forcer à épouser le seigneur d'Albret.

Le domaine du Buron avait, au XVII^e siècle, des bois de toute beauté. Madame de Sévigné passa au château la journée du 27 mai 1680 et pensa pleurer en voyant la dégradation que venait de subir cette terre: son fils, le trop prodigue marquis de Sévigné, avait porté la cognée dans les grandes futaies, sans ménager un petit bouquet de bois aimé de sa mère. Du produit de la vente il avait retiré 4000 livres dont il n'eut pas un sou un mois après.

EGLISE *Saint-Martin* : 1859-78, st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans. — *Eglise de la Pâquelais* : 1848-63, st. rom., nef, bas côtés, transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ind.*: Travaux en terre. — *Ep. G.-Rom.*: Voie romaine. — *M. A.*: Ruines d'une chapelle ancienne à la Madeleine. Maisons du XVI^e siècle à la Pâquelais.

Commune de Couëron

Superficie : 5,088 hectares. - Population : 5,377 habitants.

Population agglomérée : 1,727 habitants.

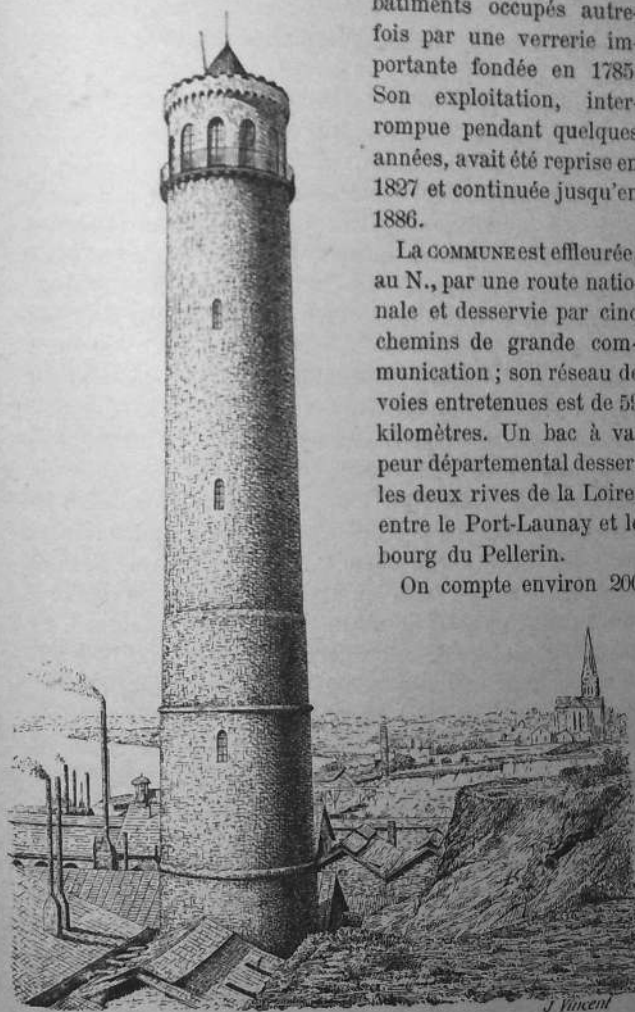
La commune de Couëron, au S.-E. du canton, longe la Loire sur 12 kilomètres, s'étend au N. jusqu'au *Sillon de Bretagne* et borde l'arrondissement de Nantes au N. et à l'E. Elle est arrosée, à l'O., par le ruisseau de l'*Etang-Bernard*, et au N. par la *Chézine*. Elle comprend les îles de la *Liberté*, *Thérèse* ou *Grande-Folie*, le *Grand-Pineau* et le *Grand-Baracon*. Elle a des prés marais très fertiles au bord du fleuve, au levant et au couchant du bourg; ils sont traversés, au S.-O., par l'*étier du Darcou*, et s'étendent jusqu'à l'*étier de Vair* en une lisière étroite qui sépare la commune de Saint-Etienne de la Loire. Le territoire est, en général, assez accidenté; l'altitude atteint 71 mètres à la Joie. On rencontre par intervalles, des rampes, des plateaux d'où la vue est fort belle; les bords de la Chézine commencent à y être ombragés et gracieux.

Le bourg est au bord du fleuve; il s'élève en rampe douce vers le N.; un quai perreyé permet aux navires et aux chalandes d'y accoster, et aux bateaux à vapeur d'y faire escale. Quatre chemins de grande vicinalité y aboutissent ou le traversent; la station du chemin de fer de Nantes à Savenay en est à 1 kilomètre 1/2 au N. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons et une de filles; une scierie mécanique; il s'y tient huit foires annuelles. Au levant du bourg, s'élève la grande usine métallurgique où sont traités les minerais de plomb argentifère, les cuivres d'Amérique, les cuivres bruts et les vieux cuivres; on y fabrique des lingots d'argent, des saumons, plaques, tuyaux, grenailles et autres produits de plomb, des tôles, barres et fils de cuivre et de laiton. Au couchant du bourg, on voit encore les

bâtiments occupés autrefois par une verrerie importante fondée en 1785. Son exploitation, interrompue pendant quelques années, avait été reprise en 1827 et continuée jusqu'en 1886.

La commune est effleurée, au N., par une route nationale et desservie par cinq chemins de grande communication; son réseau de voies entretenues est de 59 kilomètres. Un bac à vapeur départemental dessert les deux rives de la Loire, entre le Port-Launay et le bourg du Pellerin.

On compte environ 200



Tour de l'Usine métallurgique de Couëron.

agglomérations et lieux habités, parmi lesquels : le Port-Launay, village autrefois baigné par le fleuve et séparé maintenant du grand bras par l'île de la Liberté ; la Chaboissière, la Bazillière, Bouillon, la Bourdinière, Brimberne, le Gué, la Sinière, Moye, l'Erdurière et le Mortier. On exploite une briqueterie à Moye et des carrières à la Garenne. Un certain nombre de domaines et de maisons de campagne sont disséminés sur le territoire de Couëron, entre autres : Beaulieu, le Grand-Bois-ès-Loup, les Bois, le Boissis, la Botardière, Bougon, la Carterie, le Champ-Guillet, les Dodières, l'Épine, Landemont, la Nœe-Allais, le Tertre, la Vinaudière, la Ville-au-Chef, etc.

HISTOIRE. — En 850, Cadalun donna à l'abbaye de Redon son fief avec les métairies et, selon l'usage de ce temps-là, les esclaves et les colons qui en dépendaient. En 1246, Alain de la Roche, avec l'agrément du Duc, céda un four banal aux chevaliers du Temple. En 1305, l'évêque nomma doyen de son chapitre le recteur de Couëron et lui abandonna une partie des dîmes qu'il avait sur la paroisse. Charles de Blois établit au bourg, en 1345, un marché général à son profit ; il reconnut que Couëron devait rester ville ouverte, et que, s'il devenait nécessaire de la fortifier, on ne pourrait le faire que du consentement du capitaine et des bourgeois de Nantes. La seigneurie de Bougon était, en 1399, à Alain de Saffré ; celle de Beaulieu, nommée aussi châtellenie de Couëron ou Guémené-en-Couëron, appartenait, en 1429, au sire de Rieux. Les habitants de Couëron contribuaient à la garde de la ville de Nantes. Au XV^e siècle, ils payaient au Duc un droit de billot sur les vins vendus en détail. Le droit de quintaine s'exerçait de deux manières sur les nouveaux mariés de la paroisse : à Port-Launay, la course avait lieu en barque sur le fleuve. En 1401, l'église fut renversée par une tempête. En 1406, le duc Jean V autorisa Pierre Rouaut, de la ville de Couëron, à faire transporter des marchandises en Angleterre pour se libérer de sa rançon. Ce même duc entretenait à la

Saulzaie de Nantes des mariniers (chacérans) qui le conduisaient en barque sur la Loire et percevaient, au passage, un droit annuel en nature sur les prieurés d'Aindre, du Pellerin et de Guermiton. Dans une promenade sur le fleuve au commencement de 1409, Jean V, alors âgé de 20 ans, s'arrêta à l'île de Vair où l'abbesse de Fontevault avait des granges pour renfermer les produits de l'île et une maison habitée par un procureur ou fermier. Ses mariniers allèrent aux granges et demandèrent au procureur trente miches et un coteret de vin qu'ils prétendaient leur être dus en raison de leur service. Sur le refus du procureur, qui déclarait n'avoir aucune connaissance de ce droit et que l'île n'avait ni prier ni prieuré, excités vraisemblablement par la présence du jeune prince, les mariniers prirent en gage du vin et de la vaisselle d'étain. L'abbesse de Fontevault porta plainte devant le duc, réclama les objets pris à son procureur et supplia de ne plus être molestée à l'avenir. Le duc saisit le sénéchal de Nantes de cette affaire, lui commanda de faire procéder à une enquête et de juger selon le droit des parties.

C'est dans l'île de Vair que les gens du duc recevaient, le lendemain de Pâques fleurie, les tributs des pêcheurs en barges du Pellerin au Migron et de Couëron à Lavau : le droit était, en 1430, de 18 deniers pour une barge pêchant avec un *ray* (filet), et de 3 sous si elle avait deux *rais*. Les pêcheurs des deux rives, d'Indre à Richebourg, payaient leur tribut au prévôt de Nantes.

En 1442, le duc Jean V affranchit perpétuellement du fouage la maison et la métairie de la Bohardière et déchargea d'un demi feu les habitants de la paroisse. En 1488, la peste désolant Nantes, le duc François II résida à Couëron ; il y signa le traité de paix avec la France le 11 août, et y mourut le 8 septembre, dans son manoir de la Gazoire situé au bord de la Loire. Il avait donné sa seigneurie de Couëron à son chancelier, Gilles de la Rivière. En 1590, Julien Charette, sénéchal de Nantes, qui tenait pour Henri IV, fut fait

prisonnier par un capitaine de Mercœur dans son château de Beaulieu.

De 1629 à 1631, les grands navires s'arrêtant alors à Couëron, la ville de Nantes acquit un terrain entre Couëron et Port-Launay pour y recevoir leur lest. Port-Launay avait alors une station de pilotes et une foire annuelle ; au XVIII^e siècle, des armateurs nantais y avaient leur demeure ; les habitants jouissaient du droit de passage de Port-Launay au Pellerin. En 1785, l'année même de l'établissement de la verrerie, il y eut des désordres, renouvelés six ans plus tard, au sujet du droit de communer que les paroissiens prétendaient étendre aux terrains clos et afféagés ; ces désordres furent réprimés par la force. Au mois de mars 1793, Couëron, au pouvoir des royalistes, fut pris par la garde nationale de Nantes.

Au XVII^e siècle et au XVIII^e, les habitations rurales étaient couvertes en roseaux. Les marais de Couëron n'ont été rendus productifs que de nos jours. Sous les prairies bordant la Loire au couchant de la commune, il a été rencontré des arbres en grand nombre qui semblent confirmer la tradition d'une forêt disparue vers les premiers temps mérovingiens.

EGLISE *Saint-Symphorien* : 1873 ; st. rom. de transition, nef, bas côtés, transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie. — *Ep. G.-Rom.* : Monnaies romaines ; voie romaine ; débris de tuiles à rebords. — *M. A.* : Cercueils en schiste ardoisier ; brique mérovingienne avec le monogramme du Christ. De l'habitation ducale du XV^e siècle, il reste, à une trentaine de mètres du chevet de l'église, vers la Loire, une maison remaniée ayant conservé un vieux pignon, une fenêtre à moulures et linteau avec accolade, traces de meneaux croisés ; ouvertures refaites.

LIVRE VII

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUBRIANT

Description. — L'arrondissement de Châteaubriant est au N.-E. du département, où il longe, au N., l'Ille-et-Vilaine, et à l'E., le Maine-et-Loire ; l'arrondissement d'Ancenis le pénètre profondément au S.-E., celui de Nantes le limite au S., et celui de Saint-Nazaire à l'O. Il est presque tout entier dans le bassin de la *Vilaine* ; le bassin de la *Loire* comprend, le long du *Grand plateau du Nord*, de Villepot à Abbaretz, quelques petites lisières de terrain à la naissance des cours d'eau et à l'altitude de 80 à 110 mètres ; le canton de Nort est traversé par l'*Erdre* et appartient à ce même bassin, moins la plus grande partie de la commune de Héric et une petite lisière de la commune de Nort, qui sont sur le versant de l'Isac.

Sa superficie est de 138,108 hectares, soit environ le cinquième de celle du département. Sa population est de 82,494 habitants.

Les rivières tributaires de la *Vilaine* qui arrosent cet arrondissement, coulent toutes de l'E. à l'O. : le *Semnon* l'effleure au N., à Fercé et Soulvache ; un peu au dessous, la *Chère* le traverse dans toute son étendue, de Soudan au N. de Derval ; le *Don*, au centre, de Saint-Julien-de-Vouvantes au S. de

Derval ; enfin, au midi, l'*Isac* passe à Saffré où il aborde le canal de Nantes à Brest.

Le *Semnon* a pour tributaire le *Brutz*, qui prend sa source près de Villepot et passe à Noyal et Rougé. La *Chère* a pour affluents de nombreux ruisseaux : à droite, le *Deil* arrose Châteaubriant ; la *Galissonnière* limite Châteaubriant et Rougé ; la *Fendrie* sépare Sion de Saint-Aubin-des-Châteaux ; le *Méguinet* arrose Sion ; enfin l'*Aron*, venant d'Ille-et-Vilaine, effleure Ruffigné et Sion, rentre en Ille-et-Vilaine et coupe ensuite l'extrémité O. de Mouais ; à gauche, le *Breil* arrose Châteaubriant ; la *Courbetière* naît sur le plateau de Châteaubriant et arrose Saint-Aubin-des-Châteaux ; le *Pont-Sablon* vient de la forêt de Domnèche et arrose Sion ; le *Pas-Guillaume* arrose Derval et passe sur le canton de Guémené. Le *Don* reçoit également de nombreux ruisseaux : à droite, l'*Evin* arrose Saint-Julien-de-Vouvantes ; le ruisseau *Changeant* passe à l'E. du bourg d'Erbray, arrose Erbray et Petit-Auverné ; le *Gravotel*, appelé la *Touche* à l'amont, vient des limites d'Erbray et de Soudan et passe au bas de Moisdon, côté N. ; la *Galmelière* fait la limite de Moisdon et d'Issé ; la *Cosne*, dont la pente moyenne est de 2 mètres 20 par kilomètre, prend un grand développement par Erbray, Louisfert, Saint-Vincent-des-Landes et Jans ; à gauche du *Don*, la *Salmonnais* traverse la Chapelle-Glain et Petit-Auverné ; la *Bouve* arrose Grand-Auverné et se jette dans l'étang de la Forge-Neuve ; enfin, le *Paradel* vient de la forêt de l'Arche, sépare Nozay de Treffieuc et de Jans, et reçoit les eaux de la *Vilate* qui arrose Nozay. L'*Isac* a aussi quelques affluents dans son court passage sur l'arrondissement : il reçoit, à droite, les ruisseaux du *Pas-Sicard*, de *Puceul*, de *Tromer*, de la *Blandinais* et de la *Civetaie* ; à gauche, le *Dréneuf* et la *Planchette* à l'O. et à l'E. du bourg d'Héric, et le *Plongeon* à la limite O. de l'arrondissement. Les affluents de l'*Erdre* sont : à droite, le *Vioreau*, qui naît au S. de la Meilleraie, et le *Quthetix* à l'O. de Nort ; à gauche, quelques cours d'eau,

le *Montigné*, le *Rateau* et la *Déchausserie*, sur les Touches, Petit-Mars et Saint-Mars-du-Désert.

D'importantes forêts couvrent l'arrondissement : au N., on rencontre celles de *Teillay*, de *Thiouzé* et de *Javardan* ; à l'E., celle de *Juigné*, la plus étendue ; vers le centre, celle de *Domnèche*, et la *Forêt-Pavée* ; vers le S., celles de *Vioreau*, de l'*Arche* et de *Saffré*. On y rencontre aussi des bois en grand nombre, notamment à Derval, Nozay, Abbaretz, Soulvache et la Meilleraie.

Le *Grand plateau du Nord* suit l'arrondissement, du N.-E. au S.-O. par l'E. Il s'en détache des plateaux importants qui ont une direction régulière de l'E. à l'O., comme ceux de *Javardan*, de *Ruffigné*, de *Châteaubriant* et d'*Abbaretz*. Les plateaux sont couverts d'anciennes landes, aujourd'hui en culture, qu'on rencontre toujours sur des sommets, loin des cours d'eau ; on les distingue aisément des vieilles terres par les jeunes arbres ou les haies d'ajoncs qui les entourent. Les vieilles terres sont très boisées ; les chênes et les châtaigniers y atteignent de grandes dimensions ; les bois taillis y sont nombreux.

Le sol est accidenté et fertile. La culture consiste en froment, seigle, blé noir et avoine ; les pommiers donnent du cidre de bonne qualité, dont les habitants font leur boisson ordinaire.

A Nort et dans quelques communes voisines, au S. de l'arrondissement, on cultive la vigne avec succès.

Géologie. — L'arrondissement de Châteaubriant est à peu près tout entier en dehors des terrains primitifs, qu'on rencontre représentés seulement par le *gneiss* et le *schiste micacé* à son extrémité S. sur les deux rives de l'*Erdre*, et par le *granit* qui perce au couchant de Nozay. Par contre, les roches sédimentaires des terrains primaires, représentées par des *grès* et des *quartzites*, des *schistes argileux* et *ardoisiers*, le *calcaire marbre* et la *houille*, couvrent tout le N. de l'arrondissement en bancs parallèles dirigés dans le sens des plateaux ; elles sont séparées par les terrains

tertiaires que représentent l'*argile*, les *sables*, les *graviers*, et quelques bancs de *calcaire* et de *grès calcarifère*. Des roches enclavées, l'*eurite* et le *quartz lydien*, se rencontrent en petite quantité au S. ; des gisements de *minerai de fer* sont au N.-O., au centre et à l'E. L'époque *quaternaire* est à peine représentée par des *alluvions fluviales* et de la *tourbe* au bord de l'Erdre.

Commerce et Industrie. — Le commerce comprend les grains, le beurre, le miel, le cuir, la laine et le bois de chauffage. Les marchés de bestiaux sont fort suivis aux foires de Châteaubriant.

L'exploitation des minières de fer est faite à ciel ouvert sur des gisements superficiels de grande étendue et de cinq à six mètres de profondeur, dans les régions de Rougé, de Nozay, la Meilleraie et Louisfert; elle produisait annuellement de 30 à 40 mille tonnes, mais, en 1893, elle n'a donné que 14 mille tonnes et seulement 7,800 en 1894. Les minerais extraits sont fondus dans les hauts fourneaux de Trignac.

Les calcaires d'Erbray livrent chaque année plus de 34 mille tonnes de chaux vive en pierre, soit 14,000 tonnes de calcaire cru pour l'industrie et 20,000 de calcaire cuit pour l'agriculture et la construction. On exploite plusieurs carrières d'ardoises; il y a des briqueteries, des minoteries, des tanneries, des fonderies, des fabriques de machines agricoles.

Voies de communication. — L'arrondissement est fort bien desservi par des voies de communication de toutes sortes; il est traversé par quatre chemins de fer: de Nantes à Châteaubriant et à Rennes, de Redon à Châteaubriant et à Segré, de Saint-Nazaire à Châteaubriant, enfin de Nantes à Segré; une nouvelle ligne, celle de Châteaubriant à Ploërmel, est en construction. Il y a, en outre, un tramway à vapeur sur routes entre Châteaubriant et Saint-Julien-de-Vouvantes. Le réseau des voies de communication entretenues comprend, en 1895: 166 kilomètres de routes natio-

nales, 719 kilomètres de chemins de grande communication et 555 kilomètres de chemins vicinaux ordinaires.

La batellerie est favorisée par le canal de Nantes à Brest, qui traverse le canton de Nort, et par l'Erdre, entre Nort et Nantes.

L'arrondissement est divisé en sept cantons comprenant 37 communes: Châteaubriant, Rougé, Derval, Nozay, Moisdon, Saint-Julien-de-Vouvantes et Nort.

CANTON DE CHATEAUBRIANT

Superficie: **16,842** hectares. — Population: **12,892** habitants.

Quatre communes :

Châteaubriant, Ruffigné, Saint-Aubin-des-Châteaux, Soudan.

Le canton de Châteaubriant est situé au N. de l'arrondissement; il borde, au N.-O., le département d'Ille-et-Vilaine, et à l'E. celui de Maine-et-Loire. Il est entouré, au N., par le canton de Rougé; de l'O. au S.-E. par ceux de Derval, de Moisdon et de Saint-Julien-de-Vouvantes. Il est compris presque tout entier dans le bassin de la *Chère*, dont les lignes de faite lui servent quelquefois de limites. Son altitude varie entre 32 mètres au bord de l'étang de la *Hunaudière*, à l'O. de Saint-Aubin, et 110 mètres sur le *Grand plateau du Nord*, au S.-E. de Soudan; le sol ne présente guère d'accidents un peu accentués qu'aux abords de la *Chère* à Saint-Aubin-des-Châteaux.

Le canton est arrosé par la *Chère* et par ses affluents, les ruisseaux de la *Naguais*, du *Deil*, de la *Galissonnière*, de *Beauchêne*, de la *Fendric*, d'*Aron*, du *Breil* et de la *Courbe-tière*. Il comprend la plus grande partie de la *forêt de Teillay*, laquelle est traversée par la limite d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure.

Il est couvert, de l'E. à l'O., par des bancs de *schiste argileux*, alternant avec des bancs d'*argile*, de *grès* et de *quartzite*. On y rencontre le *poudingue* et quelques amas de *cailloux roulés*. Gisements de *minerai de fer* à l'O.

Il est desservi par les lignes ferrées de Nantes à Châteaubriant et à Rennes, de Redon et de Saint-Nazaire à Châteaubriant et à Segré; par le tramway de Châteaubriant à Saint-Julien-de-Vouvantes; par deux routes nationales et douze chemins de grande communication. Plusieurs ponts ont été construits par le Service vicinal sur la *Chère*.

Le pays est assez fertile; on y cultive le froment, le seigle, les plantes fourragères et on y exploite les bois. Il y a quelques hectares de vignes seulement sur Soudan, mais on y fait beaucoup de cidre.

Le principal commerce est celui des bestiaux; les grains, les engrais, le cidre, le beurre, font aussi l'objet de marchés importants. L'industrie, presque nulle dans le canton, exploite cependant quelques établissements au chef-lieu.

Commune de Châteaubriant

Superficie: 3,344 hectares. — Population: 6,523 habitants.

Population agglomérée: 5,349 habitants.



Armes de la Ville.

La commune de Châteaubriant est située au centre du canton et coupée en deux parties égales par la *Chère* qui l'arrose dans toute son étendue; elle est limitée, au N.-O., par le ruisseau de la *Galissonnière*; au N.-E., par celui de *Naguais*; elle est arrosée, vers son centre, par deux cours d'eau qui rejoignent la *Chère* dans la ville même: le *Deil* au N., le *Breil* au S. Elle est dans le bassin de la *Chère*, sauf une petite surface du voisinage de l'étang du *Chêne-au-Borgne* qui donne naissance à l'important ruisseau de la *Cosne*, affluent du *Don*. On y rencontre deux étangs: le *Deil* dans la partie N. et le *Chêne-au-Borgne* à la limite S. Il y a plusieurs bois taillis. Le sol est fort élevé au midi de la ville et légèrement

ondulé dans les autres parties ; l'altitude atteint 99 mètres au moulin de la Garenne.

La VILLE murée de Châteaubriant, bâtie au bord de la Chère, sur la rive gauche, est sortie de sa vieille enceinte pour s'étendre de tous les côtés ; trois ponts jetés sur la rivière la mettent en communication avec les faubourgs de la rive droite. Elle est située par 47° 43' 10" de latitude et 3° 42' 53" de longitude. L'altitude est de 56 mètres à l'église Saint-Nicolas. Du sommet du clocher, la vue s'étend sur un grand nombre de communes. Une belle promenade plantée d'arbres et appelée la *Terrasse* domine la rivière près des murs ruinés du château.

La ville de Châteaubriant a un tribunal de première instance, un hospice, une recette de poste, un bureau télégraphique, une brigade de gendarmerie et une station d'étalons ; un collège et deux écoles de garçons, un pensionnat et deux écoles de filles, enfin une classe maternelle. Elle est entourée de faubourgs peuplés, la Barre, Couéré, la Torche et Saint-Michel.

Châteaubriant est le centre d'un grand commerce de bestiaux, de grains et de produits agricoles. Des marchés importants s'y tiennent tous les mercredis ; la foire dite de Béré qui a lieu en septembre, est la plus fréquentée de la région. Il y a dans la ville une tannerie, des fabriques de machines agricoles, une fonderie et une briqueterie. Ses conserves d'angélique sont renommées.

La gare de Châteaubriant sert de transit aux lignes de Nantes, Rennes, Vitré, Segré, Saint-Nazaire et Redon ; le tramway de Saint-Julien-de-Vouvantes a son point de départ près de la gare. Deux routes nationales se croisent dans la ville et il s'en détache trois chemins de grande communication.

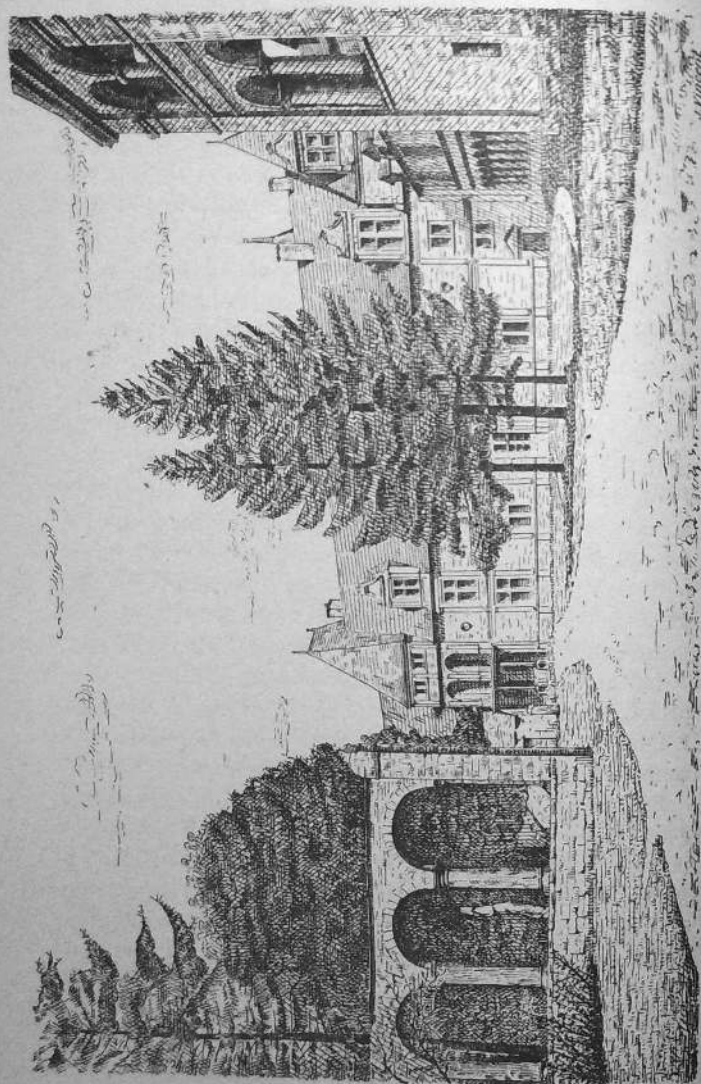
La COMMUNE est desservie par six chemins de grande communication et son réseau de voies entretenues est de 54 kilomètres. Elle renferme 82 agglomérations ou lieux habi-

tés ; les villages les plus importants sont ceux de la Ville-Marie, du Moulin-Neuf, de la Corbinais et de la Bruère. On a de jolis points de vue au moulin de Béré, à la Brécaudière, aux Briotais et au bois Hamon.

L'église de Saint-Jean-de-Béré était autrefois l'église paroissiale ; abandonnée pendant la Révolution, elle fut rendue au culte en 1838 et érigée en succursale le 13 février 1839.

HISTOIRE ¹. — L'origine de la ville de Châteaubriant remonte au commencement du XI^e siècle, époque à laquelle Brient, le premier seigneur, jeta les fondements du château. C'est le temps où la Bretagne délivrée des invasions normandes, saluait le retour de ses seigneurs, de ses moines, de ses prêtres, qui avaient fui devant le terrible fléau, et élevait des forteresses et des églises sur tous les points de son territoire. L'origine de Béré est plus ancienne ; on en trouve la trace vers les premiers temps mérovingiens, dans une villa ou domaine du nom de *Bairiac*. Brient I^{er} ayant donné aux Moines de Marmoutier le lieu appelé Bairiac, ceux-ci y fondèrent un prieuré vers 1040, sous le nom de Saint-Sauveur-de-Béré ; ce don fut confirmé par l'évêque de Nantes en 1050. Mais l'abbaye de Redon prétendit avoir déjà reçu la propriété du sol et elle le revendiqua ; il s'ensuivit un procès qui devait durer un demi-siècle. Sur une plainte de l'abbé de Redon adressée à l'évêque de Nantes, les abbés de Redon et de Marmoutier furent convoqués successivement à Angers et à Nantes. La veuve du baron de Châteaubriant assistait à cette seconde réunion tenue en 1062 : elle affirma que le sol avait été donné à Marmoutier et, pour appuyer son dire, elle s'offrit, malgré son grand âge, de subir une épreuve en marchant pieds nus sur un fer rouge ; l'assemblée se contenta de sa déclaration et l'évêque attribua le

1. Parmi les ouvrages consultés : *Histoire de Châteaubriant*, par l'abbé Ch. Goudé.



Le Château de Châteaubriant.

couvent et la chapelle à Marmoutier. L'abbé de Redon en appela au comte de Nantes qui refusa d'entendre la cause.

Quarante ans plus tard, l'affaire fut reprise à la demande d'un nouvel abbé et renvoyée devant un synode réuni à Bordeaux : le synode donna raison à Marmoutier ; Redon ne se tint pas pour battu : le pape saisi du procès rendit un jugement conforme aux précédents. L'abbé de Redon réussit à s'entendre avec le baron de Châteaubriant ; tous deux furent excommuniés. Un troisième abbé revint à la charge : il fut enfin reconnu que Redon avait quelque droit sur le sol de Béré ; une transaction intervint : Marmoutier céda à Redon les droits qu'il avait sur l'île d'Her, dans la commune de Donges, et Redon se désista de ses droits sur le sol de Béré¹.

Godefroy I^{er}, fils de Brient, accompagna le duc Alain Fergent à la première croisade, en 1096. L'église paroissiale de Béré, distincte de la chapelle du Prieuré, fut édiflée, sans aucun doute, par le premier Godefroy ; elle existait en 1104. La réunion des deux paroisses eut lieu dix-huit ans plus tard. Bairiac était devenu *Bereus* qui devint Béré. En 1252, un autre Godefroy fonda le couvent de la Trinité qui exista jusqu'en 1790. Ce seigneur avait accompagné le roi Louis IX et le duc Pierre de Dreux en Terre-Sainte, et avait été fait prisonnier avec eux à la malheureuse journée de la Massoure. L'église Saint-Nicolas, actuellement église paroissiale, fut connue jusqu'au XIV^e siècle sous le nom de Notre-Dame.

En 1292, le baron de Châteaubriant devait à son suzerain Jean II, duc de Bretagne, sept chevaliers armés dont quatre pour la baronnie. Le fief de Châteaubriant comprenait Soulvache, Rougé, Ruffigné, Soudan, Erbray et Juigné, et, quoique du diocèse de Nantes, il dépendait du bailliage de Rennes. La baronnie passa par alliance, au XIV^e siècle, dans la maison de Dinan. Il y eut des seigneurs renommés dans les deux branches. La ville était close de murailles et avait

1. Tiré d'une *Monographie sur les églises de Châteaubriant*.

quatre portes à herses et pont-levis ; le château avec ses tours, galeries, chapelles et terrasses, était entouré de douves remplies d'eau. Elle fut prise par l'armée de Charles VIII en 1488 ; la Trémoille, qui commandait les Français, fit démanteler les fortifications de la ville et celles du château.

Au sujet d'une décharge de feux accordée en 1490 par la duchesse Anne aux malheureux habitants appauvris par des guerres successives, nous remarquons que 236 maisons de la paroisse étaient imposées à 47 feux, soit une moyenne de 5 maisons pour un feu ; le feu était alors de 4 livres 10 sous correspondant à une valeur actuelle d'environ cent francs. Pendant un siècle et demi à partir de 1400, la paroisse eut des curés sans résidence qui faisaient desservir l'église par des vicaires. Un moine de l'abbaye de Melleray célébrait à Noël, chaque année, la messe de minuit dans la chapelle du château.

Jean de Laval, baron de Châteaubriant, fit construire un nouveau château de 1524 à 1538, dans l'angle N.-E. de l'enceinte de l'ancien ; il adopta le style de la Renaissance en faveur sous le roi François I^{er}. Le nouveau château servit de demeure à la belle Françoise de Foix, épouse de Jean de Laval ; la chambre qu'elle habitait est encore bien conservée. Jean de Laval donna l'hospitalité à François I^{er} pendant les négociations relatives à la réunion de la Bretagne à la France, et fut nommé gouverneur de Bretagne.

Plusieurs rois de France visitèrent cette belle demeure, notamment Charles IX qui y séjourna 18 jours en 1565, à partir du 16 octobre. La baronnie de Châteaubriant passa en 1539 à Anne de Montmorency, connétable de France, et après sa mort, survenue en 1567, ses successeurs n'habitèrent plus la maison des Brient. Il y avait un capitaine de la ville et du château.

Le protestantisme apparut à Châteaubriant vers 1560 ; il n'eut pas de succès. Cette ville, au pouvoir de la Ligue en 1589, fut prise en 1590 par le prince de Dombes, lieutenant

de Henri IV, et reprise par Mercœur qui y amena les Espagnols en 1592 ; elle revint au roi en 1597. Les états de la Ligue, assemblés à Nantes en 1591, établirent à Châteaubriant un bureau des deniers publics du diocèse.

La communauté de ville, fondée en 1587, fut approuvée sept ans plus tard, par Mercœur « en l'absence d'un roy reconnu catholique » ; un procureur syndic fut choisi et chargé de l'action et de la dépense des affaires communes ; il était assisté de quatre anciens et avait des pouvoirs très étendus. Jusque-là, les affaires de la paroisse avaient été confiées au général et les finances à deux marguilliers qui se succédaient tous les ans ; les marguilliers continuèrent à gérer les intérêts de la fabrique ; ils faisaient leurs marchés à l'auberge et ajoutaient au prix des choses la dépense en pain et vin qu'ils y consommaient.

La mission de la nouvelle communauté ne fut pas facile à ses débuts ; la noblesse l'accueillit mal et plusieurs fois lui suscita des difficultés. En 1603, l'assemblée des bourgeois et habitants nomma un des leurs pour représenter la ville aux États.

En 1632, à la mort du dernier baron de la branche aînée de Montmorency qui combattit contre Louis XIII, la baronnie fut confisquée et donnée à Henri, prince de Condé.

Les moines de Saint-Sauveur-de-Béré furent remplacés en 1643 par des religieuses Ursulines de Saint-Augustin. Au moyen âge, il y eut souvent des procès entre les moines de Saint-Sauveur et les curés de Saint-Jean-de-Béré au sujet des dîmes et des messes. En 1677, un hôpital pour les malades fut commencé par les soins du curé de Saint-Jean-de-Béré, puis transformé presque aussitôt pour recevoir des pauvres. Depuis 1654, les malades étaient reçus en deux chambres affermées à Béré pour leur usage.

Il y eut de petites écoles à Châteaubriant avant le XVI^e siècle. Un modeste collège y fut fondé en 1567 et il eut des prêtres pour professeurs ; faute de revenus suffisants, l'ins-

truction n'y était pas donnée régulièrement ; il n'existait plus en 1724. Les Ursulines y avaient une école charitable qui fut fermée en 1780. A la Révolution, il n'y avait pour ainsi dire plus d'instruction pour la classe laborieuse.

En 1788, les principaux du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie prirent parti pour le Parlement de Bretagne et protestèrent contre les édits royaux qui leur semblaient porter atteinte aux franchises de la province. A la fin de l'année, il y eut un revirement dans le clergé et la bourgeoisie. En 1789, le 30 mars, les électeurs chargés de rédiger les cahiers des vœux et de nommer les députés qui devraient élire les membres des Etats généraux, se réunirent dans l'église de la Trinité. A la fin de l'année, l'opinion était partagée entre les partisans du passé et les constitutionnels.

En 1790, Châteaubriant, qui était du bailliage de Rennes, passa au département de Nantes et devint chef-lieu de district; le district était formé de 26 communes. Le premier conseil municipal de la commune comprenait un prêtre; les notables qui complétaient le conseil en comprenaient deux. On s'y montrait franchement favorable à la constitution. L'opinion y était modérée; mais déjà des éléments de désordre surgissaient des foules. Le premier tribunal civil fut installé au mois d'août et la première justice de paix au mois de décembre.

L'année 1791 vit commencer les mauvais jours : nobles et bourgeois se suspectaient; les ouvriers manifestaient leur mécontentement; la disette s'annonçait dans le pays. Les curés de sept communes du district prêtèrent serment à la constitution; pour remplacer ceux qui avaient refusé de remplir cette formalité, les électeurs du district se réunirent dans l'église de Béré le 3 avril. Les prêtres constitutionnels furent mal accueillis dans plusieurs communes; des paroissiens prirent les armes pour les en chasser; quelques curés durent chercher un refuge à Châteaubriant; celui de la ville fut molesté et courut du danger. La garde nationale et la gendarmerie de Châteaubriant furent envoyées dans les

communes pour protéger l'ordre menacé. On accusait les prêtres insermentés de fomenter le trouble; quelques-uns furent arrêtés. Les religieuses de l'Hospice furent remplacées pour refus de serment.

Le 1^{er} mai, une société fut formée sous le nom des Amis de la Constitution; modérée d'abord, elle devait suivre le mouvement qui entraînait les foules. Avant de se séparer, l'Assemblée constituante avait prononcé, le 14 septembre 1791, pour les faits relatifs à la Révolution, une amnistie dont profitèrent les prêtres insermentés. Mais en 1792, le mécontentement persistait dans les campagnes: rien n'y avait été changé; elles réclamaient leurs curés; on accusait l'ancien clergé d'empêcher les paysans de recourir aux prêtres constitutionnels pour le baptême, le mariage et autres cérémonies religieuses. Le pouvoir revint à l'application des lois de 1790 et 1791. Des prêtres insermentés furent arrêtés et conduits à Nantes, les uns pour y résider, les autres pour être embarqués à destination de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre. Le premier curé constitutionnel de Châteaubriant resta trois ans en fonctions; la Société politique ayant voulu lui dicter sa conduite et s'immiscer dans son ministère, il comparut devant elle et se déclara prêt à démissionner si sa retraite pouvait être utile à la paix; quelques jours plus tard il avait quitté l'église.

Les communes soulevées au mois de mars 1793, à l'occasion de la levée de 300,000 hommes, étaient en armes le 12 autour de Châteaubriant. Un rassemblement d'environ 500 hommes formé à Moisdon, grossi par les habitants de Petit-Auverné, de Saint-Julien, de la Meilleraie, atteignait bientôt de 2 à 3,000 hommes; un rassemblement semblable était formé des habitants de Soudan, Erbray, Derval, Sion, etc.; Vay, Treffieuc, Saffré, inquiétaient Nozay. Châteaubriant menacé demanda des secours aux départements voisins: il en reçut de la Guerche et de Vitré, de Janzé et de Mareillé, de Rhétiers et du Theil, de Laval et de Mayenne, de Craon et

de Pouancé. Ces forces imposantes inspirèrent aux insurgés un respect salutaire : le chef-lieu de district ne fut pas assiégé. La nouvelle du siège de Nantes, qui eut lieu le 29 juin 1793, y porta la consternation. Dans les derniers mois de l'année, Châteaubriant fut mis en émoi par le voisinage de la grande armée vendéenne : une première fois, lors de son passage de la Loire, à Varades et à Ancenis, les 17 et 18 octobre ; une seconde fois, lors de son retour sur la Loire qui devait être suivi de sa défaite à Savenay, le 23 décembre. La première fois, l'alerte fut si grande que, malgré sa garnison de 4000 hommes, ses travaux de défense complétant ses fortifications, la ville fut abandonnée par les autorités, qui se réfugièrent à Rennes, du 29 octobre au 12 novembre. Le passage des troupes républicaines dans ses murs, les garnisons qu'elle eut à nourrir, les expéditions que dut faire sa garde nationale, les corvées qu'elle dut remplir, mirent à une rude épreuve le courage et la fortune des habitants.

La ville porta jusqu'au mois de mars 1795 le nom de *Montagne-sur-Cher*. Elle eut ses hommes avancés qui cherchèrent à l'entraîner vers les mesures extrêmes et qui heureusement trouvèrent peu d'écho dans la population. Elle eut beaucoup à souffrir, en 1794, des bandes de paysans qui terrorisaient, affamaient le pays, et dont l'une d'elles occupait la forêt de Juigné. La guerre civile prit aux alentours un caractère de cruauté qui mérita aux insurgés le nom de *brigands*. Les habitants manquèrent plusieurs fois de pain.

La mort de Robespierre fut suivie d'un grand soulagement et d'une grande détente dans les esprits ; beaucoup de bandes désarmèrent ; la société politique prit fin au mois de mai 1795. La guerre civile continua cependant jusqu'à la fin de 1799 ; cette année-là des insurgés étaient disséminés dans les campagnes environnantes.

La loi du 17 février 1800 fit de Châteaubriant un chef-lieu d'arrondissement. Le premier curé concordataire entra en fonctions le 27 février 1803, après avoir prêté serment. Ce fut

l'ancien recteur de Béré qui avait refusé le serment au commencement de 1791 : il avait été arrêté le 23 juin, amnistié au mois de septembre et exilé en Espagne au mois d'octobre de l'année suivante. L'Empire y fut reçu froidement et la Restauration avec enthousiasme ; cependant, quoiqu'on y vit avec peine le retour de l'île d'Elbe, on chercha vainement à réunir des jeunes gens pour secourir la royauté compromise. La ville fut occupée par les Prussiens après Waterloo et fortement imposée. La situation des habitants était des plus pénibles.

Le duc d'Aumale, quatrième fils de Louis-Philippe, hérita en 1830, par le duc de Condé, des terres de la baronnie, et en 1845, il acquit le château et ses dépendances dont il se fit une demeure. Toutes ses terres passèrent à la Nation et furent vendues sous le second Empire. L'Etat conserva le château et y établit la sous-préfecture, le tribunal, la gendarmerie, la justice de paix, le service vicinal, le musée archéologique.

Depuis la Restauration, le commerce et l'industrie de Châteaubriant n'ont fait que grandir ; leur développement doit beaucoup à la création du vaste et beau réseau vicinal qui sillonne les communes de l'arrondissement. L'agriculture a largement profité du défrichement des landes et des bonnes méthodes préconisées par l'école de Grand-Jouan ; les nombreuses foires du chef-lieu sont l'objet de transactions considérables. La ville de Châteaubriant fut reliée par des chemins de fer à Nantes et à Sablé, le 23 décembre 1877 ; à Redon, le 11 avril 1881 ; à Rennes, le 28 décembre même année ; à Saint-Nazaire, le 18 mai 1885 ; un nouveau chemin de fer la mettra bientôt en communication avec Ploërmel. Un tramway à vapeur la relie à Saint-Julien-de-Vouvantes depuis le 18 novembre 1888. La gare appartient à la compagnie de l'Ouest et elle a un grand mouvement de voyageurs et de marchandises.

EGLISE *Saint-Nicolas*: 1875-1881 ; st. og. 2^e ép., nef, transept, bas côtés, chevet à pans ; beau clocher 1892-1894. —

Eglise Saint-Jean-de-Béré : st. rom., nef et transept, XII^e siècle ; grande porte bien conservée, deux fenêtres ogivales du XV^e siècle. L'autel de la Vierge et le maître-autel sont des œuvres de 1658 et 1665 qui ont fait disparaître le caractère roman du chœur.



Église de Saint-Jean-de-Béré.

ARCH. — *Ep. celt.* : Silex éclatés, haches pierre polie, statères d'or. — *Ep. G.-Rom.* : Briques à rebords. Voie antique de Béré vers Candé. — *M. A.* : A Béré, au couchant du cimetière, nombreux cercueils en calcaire coquillier avec couvercles en schiste ardoisier. Château : murs d'enceinte démantelés, trois

tours en ruine, chapelle ogivale abandonnée ; XVI^e siècle : pavillon renaissance habité par Françoise de Foix, autrefois riche par ses tentures et ses ameublements.

Commune de Ruffigné

Superficie : 3,363 hectares. — Population : 1,204 habitants.

Population agglomérée : 230 habitants.

La commune de Ruffigné est au N.-O. du canton, à la limite du département et tout entière dans le bassin de la *Chère*. Elle est arrosée, au N.-O., par le ruisseau d'*Aron* qui la sépare d'Ille-et-Vilaine ; au S.-O., par celui des *Bouillon-neaux* à la limite de Sion ; au S.-E., par le petit ruisseau de *Beauchêne* qui traverse l'étang de ce nom à la limite de Rougé. Son territoire, peu mouvementé, est couvert par une partie de la *forêt de Teillay* où l'altitude atteint 90 mètres. L'agriculture y a fait, depuis le milieu du siècle, d'importants progrès ; toutes les landes ont été défrichées.

Le BOURG est situé à peu près au centre, au croisement de deux chemins de grande communication, par 78 mètres d'altitude. Sa distance à Châteaubriant est de 10 kilomètres. Il y a une école de garçons et une de filles ; une foire annuelle.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu est de 23 kilomètres. Elle renferme 41 agglomérations ou habitations isolées ; le plus important de ses villages est celui de la Haute-Ville, près de la forêt.

La chapelle Saint-Martin fut bâtie dans la forêt de Teillay vers la fin du XII^e siècle, et reçut des rentes du baron de Châteaubriant. Au XV^e siècle, le baron y fit bâtir un couvent, le donna aux Cordeliers en 1428, s'y enferma et y mourut en 1430. Le voisinage des huguenots causa de fréquentes alarmes aux moines, à partir de 1562. Le monastère fut incendié en 1661, puis réparé. En 1790, le prieur prêta

serment à la constitution et se rétracta. Le couvent, devenu propriété de l'État, fut vendu et servit à l'établissement d'une verrerie.

La paroisse de Ruffigné, sûrement antérieure à 1287, devait exister avant la fondation de Saint-Martin.

EGLISE *Saint-Pierre* : d'abord bâtiment rectangulaire, augmenté de deux chapelles vers 1780, chœur allongé, chevet plat, clocher refait en 1860.

ARCH. — *Ep. cell.* : Hache pierre polie. — *M. A.* : Ruines informes du couvent de Saint-Martin.

Commune de Saint-Aubin-des-Châteaux

Superficie : 4,754 hectares. — Population : 2,403 habitants.

Population agglomérée : 324 habitants.

Cette commune est à l'O. du canton et tout entière dans le bassin de la *Chère* ; elle est assez accidentée ; les coteaux qui bordent cette rivière présentent des sites pittoresques et variés. L'altitude maxima est de 90 mètres à la Croix-Rouge. Elle est arrosée, de l'E. à l'O., par la *Chère*, et dans la partie S., par son affluent la *Courbetière* ; ce ruisseau prend sa source dans l'étang de son nom, situé à la limite de Châteaubriant, et reçoit les eaux des ruisseaux de *Loiselière* et de la *Velais* ; le cours d'eau de la *Fendrie*, à la limite de Sion, vient se perdre dans l'étang de la *Humaudière*.

Le BOURG est situé sur le versant d'un coteau de la rive droite de la *Chère*, par 45 mètres d'altitude, et dans une agréable situation ; il est traversé par un chemin de grande communication et relié par un courrier à la gare de Châteaubriant distante de 9 kilomètres. Il y a un bureau de télégraphe, deux écoles de filles et une de garçons ; deux foires annuelles. La station de Louisfert, sur la double ligne ferrée de Châteaubriant à Redon et à Saint-Nazaire, en est à 5 kilomètres, au S.-E.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande vicinalité, et son réseau vicinal entretenu est de 48 kilomètres. On y compte 108 lieux habités, parmi lesquels les villages de la Chapelle, la Gautronnais, la Hatais, Nicord, la Poblais et le Perray, puis les châteaux du Plessis, de la Daviais et de la Coiquerie. On exploite la briqueterie et la poterie du Tertre-Rouge sur la route de Châteaubriant à Redon, non loin de l'étang de la Courbetière. Le pèlerinage de la Coiquerie, autrefois en renom et abandonné au XVIII^e siècle, a été repris de nos jours. Il a lieu à la Sainte-Anne.

La Chère fait mouvoir plusieurs moulins à eau. On trouve du minerai de fer à l'Ouvrinois.

En 1183, Bonabes de Rougé abandonna les dîmes de la paroisse à l'abbaye de Melleray. La châtellenie de Saint-Aubin-des-Châteaux était, en 1419, à Raoul de Montfort.

En 1791, le curé non assermenté reçut l'ordre de partir pour Nantes et se cacha à Châteaubriant ; il fut pris et emprisonné le 24 février 1792.

EGLISE *Saint-Aubin* : 1868, st. og. 1^e ép., nef, transept, chevet circulaire. — *Chapelle des Templiers*, au bourg ; st. og. 2^e ép. ; sert de grange.

ARCH. — *Ep. cell.* : Deux menhirs, débris mégalithiques. Haches pierre polie. Lances et haches en bronze. — *Ep. G.-Rom.* : Voie antique venant de la forêt de Domnèche. — *M. A.* : Au bourg, maisons à meneaux croisés. Dans l'île formée par deux bras de la Chère, au bas du bourg, ruines du XV^e ou XVI^e siècle : deux tours, deux chambres, un pont.

Commune de Soudan

Superficie : 5,381 hectares. — Population : 2,762 habitants.

Population agglomérée : 460 habitants.

Cette commune occupe la partie E. du canton, à la limite de Maine-et-Loire. Le *Grand plateau* séparatif des bassins

de la *Vilaine* et de la *Loire* la traverse et en laisse la plus grande partie au premier de ces bassins, par la *Chère*; la *Chère*, à sa source, est formée de deux branches qui se réunissent au couchant du bourg : la *Garenne*, venant de la limite N.-E., et la *Villanger*, de la limite S.; elle reçoit ensuite le ruisseau de *Naguais*, qui forme la limite de Châteaubriant. La commune est limitée, au N. et au S.-E., par deux ruisseaux coulant vers la *Mayenne* : la *Verzée* qui la sépare de Villepot, et la *Blizière* qui traverse l'étang de ce nom. Son territoire est presque plat, bien qu'il atteigne l'altitude de 110 mètres au moulin de la Jambie; au bourg, elle est de 75 mètres.

Le BOURG est situé au centre de la commune, à l'intersection de plusieurs chemins de grande communication, et près de la station du chemin de fer de Châteaubriant à Segré; celle de la ligne de Châteaubriant à Rennes est à 4 kilomètres du chef-lieu, mais sur Noyal et non loin de la limite. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons, une de filles et une classe maternelle; une foire annuelle.

La COMMUNE est bien desservie par cinq chemins de grande communication; son réseau vicinal entretenu est de 54 kilomètres. Elle ne compte pas moins de 130 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de Chanillet, la Léodière, la Galinière, la Menuais, Courjonnais, Fontenay, la Bouessière, la Grande-Haie et le château de la Garenne.

La paroisse de Soudan est antérieure au XIII^e siècle. La seigneurie de la Garenne était, en 1428, à Geoffroy Sefforic. Il y avait un prieuré du nom de Doux-Quillard.

L'église paroissiale fut brûlée par les royalistes en 1794.

EGLISE *Saint-Pierre* : agrandie en 1839-50-62-73, plein cintre, nef et bas côtés.

ARCH. — *Ep. celt.* : Ruines mégalithiques, haches en pierre polie. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine de Candé à Bain. — *M. A.* : Maison fortifiée du Bois-Coutard.

CANTON DE ROUGÉ

Superficie : 11,792 hectares. — Population : 6,074 habitants.

Cinq communes :

Rougé, Soulvache, Fercé, Noyal, Villepot.

Le canton de Rougé, le plus au N. du département, confine, dans une partie de sa limite O. et dans toute l'étendue de sa limite N., au département d'Ille-et-Vilaine, et dans son étroite limite E., à celui de Maine-et-Loire; le canton de Châteaubriant le limite complètement du côté S. et achève de l'entourer à l'O. Il est presque tout entier dans le bassin de la *Vilaine*. Le *Grand plateau du Nord*, en sortant d'Ille-et-Vilaine, pénètre légèrement le canton de Rougé dans sa partie E., à Villepot, suit de près sa limite S. pendant 6 à 7 kilomètres, et en laisse une petite surface dans le bassin de la *Loire*. Le *plateau de Javardan* se détache du *Grand plateau* à l'extrémité N.-E. du département; sépare, dans la première moitié de son parcours, l'Ille-et-Vilaine de la Loire-Inférieure; s'élève à 115 mètres, la plus haute altitude de la Loire-Inférieure, et se termine à l'angle N.-O. du canton, au confluent du *Brutz* et du *Semnon*.

Le *Semnon* limite le canton au N.; son affluent le *Brutz* en arrose le centre et reçoit les ruisseaux de *Merdret* et du *Bois-Bonin*; la limite S. est déterminée en partie par la *Chère* et ses deux affluents la *Galissonnière* et le *Beauchène*, et par la *Verzée* qui coule vers l'E. pour aller se jeter dans la *Mayenne*.

Les vallées du Semnon et du Brutz sont encaissées et assez pittoresques : dans les autres parties, dont l'altitude varie entre 38 mètres et 115 mètres, le sol est, en général, largement ondulé. Le pays est boisé, surtout vers le N. où se trouvent la *forêt de Javardan* et l'extrémité E. de celle de *Teillay*.

Le canton est traversé, de l'E. à l'O., par des bancs de *schiste argileux* alternant avec de grands bancs de *grès* et de *quartzite*. On y rencontre de l'*argile*, du *calcaire argileux* et du *schiste ardoisier*. Gisements de *minerai de fer* dans la partie O.

Le canton est coupé, dans la partie E., par le chemin de fer de Châteaubriant à Rennes et à Vitré, et effleuré, à l'extrémité S.-E., par la ligne de Châteaubriant à Segré. Il est desservi par deux routes nationales et par neuf chemins de grande communication.

Ses principales cultures sont le froment, le sarrasin, l'avoine, le seigle, l'orge ; on y récolte beaucoup de pommes à cidre. Le commerce consiste en céréales, cidre, bestiaux, engrais. Quelques fours à chaux peu importants et des minières de fer sont exploités par l'industrie.

Commune de Rougé

Superficie : 5,632 hectares. — Population : 2,785 habitants.

Population agglomérée : 327 habitants.

La commune de Rougé, au S.-O. du canton et limitrophe d'Ille-et-Vilaine, est comprise entre le *plateau de Javardan*, qui l'effleure au N., et celui de *Ruffigné* qu'elle dépasse vers le S. ; sauf ce petit versant S. du bassin de la *Chère*, elle est toute dans le bassin du *Semnon*. La partie N. de la commune est arrosée par le *Brutz* et ses affluents : à droite, le *Rouelle* ; à gauche, le *Merdret* et le *Bois-Bonin*. La *Chère* et ses tributaires, la *Galissonnière* et le *Beauchêne*, forment une partie de sa limite au midi. Le territoire de Rougé est

assez élevé ; son altitude atteint 107 mètres sur la crête du plateau, au S.-E. ; il est vallonné, surtout au N., très boisé et il comprend l'extrémité N.-E. de la *forêt de Teillay*.

Le BOURG est situé sur un petit mamelon, au N.-O., par 83 mètres d'altitude, à proximité du Brutz et d'une route nationale. On y jouit d'une belle vue sur la campagne boisée. Un chemin de grande vicinalité le traverse et un courrier le relie à la gare de Châteaubriant distante de 10 kilomètres. Il y a une école pour chaque sexe, et un bureau de poste et de télégraphe ; trois foires annuelles.

Une route nationale traverse la COMMUNE du S. au N. ; une autre l'effleure à l'E. ; cinq chemins de grande communication la desservent dans tous les sens. Le réseau de ses voies entretenues est de 62 kilomètres.

Le sol est riche en minerai de fer ; on l'extrait dans sa partie S. et à son extrémité E., pour être employé aux forges de Trignac près de Saint-Nazaire. Il y a, à la Guérisvais, une carrière d'ardoise dont l'exploitation a été abandonnée vers 1878.

La commune ne renferme pas moins de 125 agglomérations distinctes. Les principaux villages sont ceux du Grand-Rigner, la Motte, la Croiserie, la Guérisvais et la Dumanchère. Le château de Chamballan, construit au XVIII^e siècle, est situé à 4 kilomètres au S. du bourg.

HISTOIRE. — Rougé dépendait du bailliage de Rennes. On y cultivait la vigne au IX^e siècle. La châtellenie appartenait, au commencement du IX^e siècle, à Tudual de Rougé. Le duc la donna en 1365 à l'anglais Robert Knolles, le seigneur de Rougé s'étant attaché à la France. Les seigneurs de Rougé ont occupé des positions importantes à la cour des ducs de Bretagne et à celle des rois de France ; l'un d'eux, Bonabes IV, qui fut fait prisonnier en même temps que le roi Jean à la bataille de Poitiers, en 1356, reçut, en récompense de ses services, la vicomté de la Guerche. La seigneurie de Chamballan était, en 1440, à Charles de Chamballan ; celle du Rouvre,

en 1478, à Jean du Rouvre ; celle de la Minière, en 1478, à Guillaume Durand.

En 1791, le curé constitutionnel fut mal accueilli par la population ; l'année suivante, l'ancien curé, qui avait refusé de prêter serment, fut embarqué pour l'Espagne. Le 12 mars 1793, les jeunes gens étaient parmi les insurgés.

EGLISE *Saint-Pierre et Saint-Paul* : 1883, en cours d'exécution ; st. og. 1^{re} ép., nef, bas côtés, transept.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Monnaies. — *M. A.* : Au bourg, vieilles maisons ; l'une d'elles a des mâchicoulis, une porte ogivale.

Commune de Soulvache

Superficie : 1,127 hectares. — Population : 628 habitants.

Population agglomérée : 171 habitants.

La commune de Soulvache est au N.-O. du canton et la plus septentrionale du département. Elle est limitée, au N., par le *Semnon*, et à l'O., par le *Brutz*, qui la séparent d'Ille-et-Vilaine. Les ruisseaux de la *Grée*, de la *Tenderie* et de la *Reverdière*, tributaires du *Semnon*, l'arrosent dans la partie E. Le plateau de *Javardan* prend naissance au confluent des deux principaux cours d'eau et s'élève jusqu'à 100 mètres d'altitude au S.-E. Les vallées du *Semnon* et du *Brutz* sont très encaissées et fort belles.

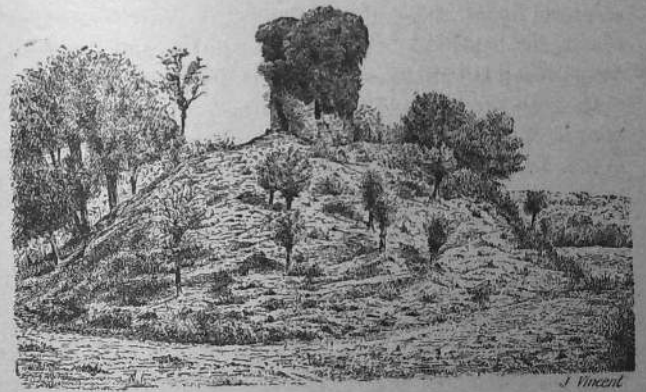
Le BOURG est dans l'angle N.-O., au sommet d'un petit mamelon de 56 mètres d'altitude qui domine les deux cours d'eau à leur confluent. Sa distance à Châteaubriant est de 15 kilomètres. Un chemin de grande communication le traverse et une route nationale passe à 400 mètres à son couchant, au pied du mamelon, dans la vallée du *Brutz*. Il y a une école de garçons et une de filles ; deux foires annuelles.

La COMMUNE a un réseau de 16 kilomètres de voies entretenues et renferme 29 lieux habités, dont les principaux sont

les villages du Brébondy, la Mainguais, la Reverdière, et le domaine de la Grée. A deux kilomètres au S. du bourg, joli point de vue d'où l'on découvre une grande étendue de pays et plusieurs clochers.

La seigneurie de la Grée était, en 1430, à Robert Broche-reul ; celle de la Mabonnière, en 1478, à Jean de la Ferrière. Au XVIII^e siècle, Soulvache dépendait de la paroisse de Rougé.

EGLISE *Saint-Jacques* : 1847, plein cintre, nef, transept, chevet circulaire.



La Motte féodale de Soulvache.

ARCH. — *M. A.* : A 300 mètres au N. du bourg, au bord du *Semnon*, motte féodale entourée d'une douve, avec son donjon de 8 mètres de hauteur en ruines : rez-de-chaussée, une porte et quatre archères ; 1^{er} étage, fenêtres et archères ; hauteur de la motte 12 mètres, diamètre au sommet 16 mètres. A côté, en dehors de la douve, chapelle romane rectangulaire. Traces de douves entourant un grand espace, chapelle et

donjon. L'ancienne église, transformée en maison, présente des caractères du XII^e siècle.

Commune de Fercé

Superficie : 2,204 hectares. — Population : 902 habitants.

Population agglomérée : 158 habitants.

Cette commune, située au N.-E. du canton, est limitée, au N., par le *Semnon* et son tributaire l'*Anguillée*, qui la séparent d'Ille-et-Vilaine, et au S., par le *Brutz*, qui la sépare de Rougé. Elle renferme la *forêt de Javardan* où se trouve, sur le plateau de ce nom, le point le plus élevé du département, 115 mètres, au lieu dit la *Bretesche*. Cinq petits cours d'eau l'arrosent : le *Val* et la *Grée*, affluents du *Semnon*; la *Tourière*, le *Guibeuf* et la *Madeleine*, tributaires du *Brutz*. Le sol est peu vallonné, ses pentes sont belles de chaque côté du plateau. On jouit, près du bourg, d'un panorama très étendu vers le midi.

Le BOURG est situé à l'O., sur un petit mamelon, par 101 mètres d'altitude, et à peu près à égale distance des gares de Châteaubriant (10 kilomètres), Noyal et Martigné-Ferchaud (9 kilomètres). Un chemin de grande communication le traverse. Il y a une école de garçons et une de filles.

La COMMUNE est desservie par une route nationale dans son angle N.-E., et par trois chemins de grande communication; le réseau de ses chemins entretenus est de 20 kilomètres. Elle renferme 54 villages et lieux habités, et le vieux manoir de Boispéan, autrefois la demeure des vicomtes de Fercé. Près du village de la Fronnière, il y a une carrière d'ardoises qui n'est pas exploitée depuis 1872.

Fercé, vicomté, juveigneurie de la baronnie de Vitré et du diocèse de Rennes, comprenait les paroisses de Fercé, Noyal et Villepot; en 1202, Robert de Fercé en était le seigneur. Il

y avait plusieurs juridictions. Bonnel, célèbre médecin du XVIII^e siècle, naquit en ce lieu.

En 1789, le curé de Fercé, Hunault, fut élu par le clergé de Rennes membre de l'Assemblée nationale. Son vicaire Miliaux devint plus tard évêque de Nevers.

La petite forêt de Javardan renferme les ruines d'une verrerie fondée au XV^e siècle par les seigneurs de Fercé et exploitée jusqu'au milieu de celui-ci. Elle fut autrefois florissante. Le 28 juillet 1795, elle fut saignée par les brigands; ses deux fermiers furent tués. Un détachement de cavalerie fut chargé de la protéger et d'escorter les transports.

ÉGLISE *Saint-Martin* : reconstruite en 1702, agrandie en 1850, plein cintre, nef, transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.*: Haches en pierre polie.

Commune de Noyal

Superficie : 771 hectares. — Population : 559 habitants.

Population agglomérée : 109 habitants.

La commune de Noyal-sur-Brutz est la plus petite de l'arrondissement; elle est à l'E. du canton et elle borde l'Ille-et-Vilaine au N. Elle est traversée, au S.-E., par le *Grand plateau* qui la laisse presque tout entière dans le bassin du *Semnon* ou de la *Vilaine*; une infime partie de son angle S.-E. est dans le bassin de la *Mayenne* ou de la *Loire*. Elle est arrosée par le *Brutz* de l'E. à l'O., et par ses affluents, le *Merdret* à gauche, et la *Tourière* à droite. La *Verzée*, affluent de la *Mayenne*, prend sa source à la limite S.-E. sur le Grand plateau. Le territoire, assez uni sauf au bord du Brutz près du chef-lieu, atteint au N. l'altitude de 110 mètres.

Le petit bourg de Noyal est situé près de l'étroite vallée du Brutz, par 81 mètres d'altitude. Il y a une école de garçons et une de filles; une foire annuelle. La station du

chemin de fer de Châteaubriant à Rennes en est à 2 kilomètres au midi.

La COMMUNE est desservie par une route nationale, qui passe à l'O. du bourg, et par deux chemins de grande vicinalité; le réseau de ses voies entretenues est de 10 kilomètres. On y compte seulement 26 lieux habités, dont le plus peuplé est le village de la Tourière, voisin d'une carrière d'ardoises abandonnée. Il y a quelques fours à chaux à la Barette, près de la gare.

La paroisse de *Noyal-sur-Brutz* était de l'évêché de Rennes. En 1791, le curé non assermenté fut suspendu pour sermon séditieux; il émigra.

EGLISE *Saint-Martin*: L'église actuelle, sans caractère, doit être remplacée en 1896 par un édifice de style roman à plan rectangulaire formant trois nefs ou un double transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. cell.*: Haches bronze. — *Ep. G.-Rom.*: Voie romaine.

Commune de Villepot

Superficie: 2,058 hectares. — Population: 1,200 habitants.

Population agglomérée: 138 habitants.

Cette commune est à l'extrême limite N.-E du département et à l'E. du canton de Rougé; elle est limitée, au N., par l'Ille-et-Vilaine, où elle effleure le plateau de Javardan et la forêt d'Araize, et à l'E., par le Maine-et-Loire. Le *Grand plateau* la traverse du N.-E. au S.-O. et la divise entre les bassins de la *Loire* et de la *Vilaine*, laissant la plus grande partie à celui-ci. Cette commune est une des plus élevées de la Loire-Inférieure. Du Grand plateau sortent les sources de deux ruisseaux aux cours opposés: la *Verzée*, affluent de la *Mayenne* qui coule vers la *Loire*; le *Brutz*, affluent du *Semnon* qui débouche dans la *Vilaine*. La *Verzée* en arrose le côté S. et

forme une partie de la limite de Soudan; le *Brutz* naît près du bourg, arrose la partie centrale et reçoit, à droite, les petits ruisseaux de la *Hionnière* et de la *Brosse* qui descendent du *plateau de Javardan*. Le sol est légèrement ondulé; il atteint 111 mètres d'altitude au N., à la lisière de la forêt d'Araize.

Le BOURG est vers l'E., au croisement de deux chemins de grande communication, par 85 mètres d'altitude. La station de Noyal, sur la ligne ferrée de Rennes, et celle de Soudan, sur la ligne de Segré, en sont également éloignées de 6 kilomètres. Il y a une école de filles et une de garçons.

La COMMUNE est traversée par trois chemins de grande vicinalité et son réseau de voies entretenues est de 26 kilomètres. Elle renferme 55 agglomérations ou lieux habités, notamment les villages de la Cointerie, du Haut-Ballan, de la Brosse, de la Haie et du Plessis.

La paroisse de Villepot dépendait de l'évêché de Rennes.

EGLISE *Notre-Dame*: Agrandie en 1843, plein cintre, nef, transept, chœur allongé.

ARCH. — *Ep. cell.*: Haches pierre polie. — *M. A.*: Ruines du vieux manoir fortifié de la Bréhaudière.

CANTON DE DERVAL

Superficie : 22,961 hectares. — Population : 12,828 habitants.

Six communes :

Derval, Mouais, Sion, Lusanger, Saint-Vincent-des-Landes,
Jans.

Le canton de Derval est situé au N.-O. de l'arrondissement et il touche, au N., par trois de ses communes, le département d'Ille-et-Vilaine ; les cantons de Châteaubriant, de Moisdon et de Guéméné l'entourent à l'E., au S. et à l'O. Il appartient aux bassins secondaires de la *Chère* et du *Don*, et il est traversé, de l'E. à l'O., par le *plateau de Châteaubriant* qui les sépare. La partie N., arrosée par la *Chère* et ses affluents, les ruisseaux de la *Fendrie*, de la *Riaudais*, du *Méguinel*, de l'*Aron*, du *Pont-Sablon*, du *Boismain* et du *Pas-Guillaume*, est vallonnée et présente de fort jolis sites, surtout aux abords de la rivière ; la partie S., arrosée par le *Don* et ses affluents, la *Cosne* et le *Paradel*, est, au contraire, peu accidentée. L'altitude varie entre 10 mètres dans la vallée du *Don* et 83 mètres sur la commune de Sion. Il y a de nombreux bois taillis ; à l'E., sont la *forêt de Domnèche* et le *bois de Bourru*.

Le canton est traversé, de l'E. à l'O., par des bancs de *schiste argileux* alternant avec des bancs d'*argile* et de *grès quartzeux*. Les cailloux roulés sont nombreux dans la partie S. Gisements de *schiste ardoisier* et de *minerai de fer*.

Il est desservi par le chemin de fer de Redon à Châteaubriant, par celui de Saint-Nazaire à Châteaubriant qui s'embranchent sur le premier à Saint-Vincent-des-Landes, puis par une route nationale et onze chemins de grande vicinalité.

L'agriculture y a fait de grands progrès : les landes, qui en couvraient un tiers dans la première moitié du siècle, ont presque toutes été défrichées. On y cultive le blé, l'avoine, le trèfle, le seigle, le sarrasin, les pommes de terre et les pommiers à cidre. L'élevage des bestiaux, beaucoup amélioré, y donne de bons résultats.

Le commerce principal est celui des bestiaux et des produits agricoles : grains, cidre, beurre, volailles. Il y a quelques établissements industriels.

Commune de Derval

Superficie : 6,351 hectares. — Population : 3,257 habitants.

Population agglomérée : 678 habitants.

L'importante commune de Derval est située à l'extrémité O. du canton et bornée au couchant par l'arrondissement de Saint-Nazaire et au N.-O. par le département d'Ille-et-Vilaine. Le *plateau de Châteaubriant* la traverse et la divise entre les bassins de la *Chère* et du *Don* ; la *Chère* forme sa limite N., le *Don*, sa limite S. Elle est arrosée par les ruisseaux du *Boismain* et du *Pas-Guillaume* dont la source est près du bourg et qui se jettent dans la *Chère*. Le sol est ondulé ; il s'élève à 80 mètres d'altitude à la butte du Haut-Quibut ; au bourg, il descend à 53 mètres. Les taillis y sont nombreux ; on y rencontre les *bois d'Enguerdel* et du *Foies-Bois*.

Le BOURG est situé au centre de la commune et traversé par une route nationale et un chemin de grande communication. La station du chemin de fer de Châteaubriant à Redon est à 1200 mètres au S. Un hospice y a été fondé en 1888 et

donné à la commune par sa fondatrice, M^{lle} Chérel, en même temps qu'une chapelle et deux fermes. Il y a deux écoles de garçons et deux de filles, une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe et une station d'étalons ; les foires y sont au nombre de quinze.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et cinq chemins de grande communication. Le réseau de ses voies entretenues est de 55 kilomètres. En 1850, il y avait encore près de 2400 hectares de landes : actuellement elles sont à peu près toutes défrichées. Les prairies ont été améliorées et l'élevage a fait de grands progrès.

Les lieux habités sont au nombre de 123. On remarque plusieurs châteaux et domaines assez importants, entre autres ceux de la Garrelais, du Foie-des-Bois, du Boschet, de la Haie et de Guinret. Les villages les plus peuplés sont ceux de Croquemais, la Robinais, Rohel, le Foie, Coimur, Nillac et Bremedoux.

Les tours de la Bruère et de Lurion, édifiées pour le télégraphe aérien de Nantes à Rennes, sont encore debout. Les carrières d'ardoises du Pas-Guillaume ont été abandonnées en 1880.

HISTOIRE. — L'église de Derval dépendait, dès le XI^e siècle, de l'abbaye de Saint-Nicolas-d'Angers. La châtelainie de Derval était, en 1180, à Bonabes de Derval ; elle fut érigée en baronnie en 1441. Son fief était un des plus grands du Comté nantais ; il avait peu de largeur du N. au S., mais de l'O. à l'E. il s'étendait d'Avessac à Treffieuc. Le château de Derval situé à 2400 mètres au N. du bourg, en vue de la Chère, fut une place très forte avec de nombreuses tours, de larges douves et une double enceinte. Au XIII^e siècle, le seigneur de Derval augmenta les revenus de l'abbaye de Melleray.

Le duc Jean IV, qui avait été secouru par les Anglais pendant la guerre de succession, avait donné la seigneurie et le château de Derval à Robert Knolle ; celui-ci y fut assiégé, en 1373, par Duguesclin qui tenait pour la France et n'y eut

qu'un demi-succès ; la place restée fidèle à Jean IV lui échappa en 1378. Le château fut pris par Mercœur en 1590, puis repris en 1593 pour Henri IV qui le fit démanteler. Les prisonniers faits à Port-Louis en 1625 y furent internés. Derval avait un prieuré. Le curé et le vicaire prêtèrent serment en 1791.

EGLISE *Saint-Pierre et Saint-Paul* : 1884 ; plein cintre, nef et transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie, statère gaulois, lances bronze. — *Ep. G.-Rom.* : Monnaies romaines recueillies au château et cuillers d'argent. — *M. A.* : Ruines du château de Derval dit de Saint-Clair : tour à demi ruinée sur un tertre entouré d'une large douve, débris de maçonnerie et de pans de murailles, traces de douves et de remparts en terre.

Commune de Mouais

Superficie : 993 hectares. — Population : 584 habitants.

Population agglomérée : 188 habitants.

Cette petite commune est située au N.-E. de celle de Derval et borde le département d'Ille-et-Vilaine au N. sur une assez grande étendue ; la *Chère* la limite au S. et en laisse une petite partie sur la rive gauche, au droit du bourg ; ses affluents, l'*Aron* et le ruisseau de la *Mare-de-la-Planche*, en traversent l'extrémité N.-O. Le sol est ondulé ; l'altitude atteint 60 mètres près de la Villerbray.

Le BOURG est agréablement situé, par 35 mètres d'altitude, sur le versant d'un petit coteau qui domine la rivière. Du haut du coteau, on jouit d'une jolie vue sur la belle vallée de la Chère, qui est très boisée, et on aperçoit Derval, Lusanger et Sion. Le chef-lieu est à cinq kilomètres et demi de la station de Derval, et desservi par deux chemins de grande vicinalité ; il y a une école de garçons et une de filles ; une foire annuelle.

La COMMUNE est traversée, à son extrémité O., par une route nationale ; le réseau de ses voies entretenues est de 13 kilomètres. Elle ne renferme que 22 lieux habités dont le plus important est le village de la Villerbray.

La carrière du bourg fournit d'excellent grès quartzeux pour l'entretien des chemins et la bâtisse. Un moulin à eau est établi sur la Chère, au pied même du bourg.

En 1052, l'évêque de Nantes donna le droit de sacrilège sur les vassaux de Mouais, à l'abbaye de Redon qui tenait l'église de lui. Le curé et le vicaire prêtèrent serment en 1791.

EGLISE *Notre-Dame* : agrandie et restaurée au milieu du XIX^e siècle ; plein cintre, nef, transept, chevet plat ; le crépis recouvre des parties qui semblent romanes. Cloche de 1422. — Au levant du bourg et bordant la Chère, petite *chapelle* romane rectangulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches pierre polie ; lances et haches bronze.

Commune de Sion

Superficie : 5,385 hectares. — Population : 3,456 habitants.

Population agglomérée : 524 habitants.

L'importante commune de Sion est située dans la partie N. du canton de Derval, où elle touche le département d'Ille-et-Vilaine, et comprise tout entière dans le bassin de la *Chère*. Elle est arrosée par cette rivière, dans sa partie S., et par ses affluents : à droite, la *Fendrie*, qui la sépare, à l'E., de Saint-Aubin-des-Châteaux, la *Riaudais*, le *Méguinel*, l'*Étang Condé*, puis l'*Aron* et son tributaire, le ruisseau des *Bouillonneaux*, qui forment sa limite N. ; à gauche, le *Pont-Sablon*. Elle renferme quelques étangs assez importants : à l'E., ceux de la *Hunaudière* et de la *Fendrie* ; au N., celui de *Limèle*. La forêt de *Thiouzé* couvre sa limite O. ; celle de *Teillay* s'effleure au N. Environ 150 hectares de la

forêt de *Thiouzé* ont été détachés de la commune de Fougerey et annexés à Sion le 30 juillet 1847. Le territoire de Sion, coupé par la belle et large vallée de la Chère, est boisé et accidenté ; l'altitude atteint 83 mètres au moulin de *Quéneux*. Les landes qui, vers 1850, couvraient environ 1200 hectares de terrain, ont presque toutes été défrichées. Le sol est aujourd'hui bien cultivé.

Le BOURG, bâti au centre sur un mamelon de 67 mètres d'altitude, est situé à 9 kilomètres et demi de la station de Lusanger, et traversé par deux chemins de grande vicinalité. Un courrier le relie à la gare de Châteaubriant distante de 17 kilomètres. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons et une de filles ; six foires annuelles. On y jouit d'une fort belle vue sur la vallée du côté du midi.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande communication et possède un réseau de 46 kilomètres de chemins entretenus.

Une carrière, près du bourg, fournit d'excellent grès employé dans la construction et l'entretien des routes. Le minéral de fer y est abondant, principalement dans l'E. ; on l'exploite à fleur de terre et son extraction n'exige point de galeries. La Chère fait mouvoir plusieurs moulins à eau ; une usine pour la fabrication de l'extrait tannique de châtaignier a été récemment construite près du bourg. L'important village de la Hunaudière, au bord de l'étang de ce nom, possédait des forges qui ne sont plus en activité depuis 1884 ; une scierie mécanique y est établie ; il y a une école mixte.

On compte 110 villages et hameaux ; les plus peuplés, après celui de la Hunaudière, sont ceux de *Méguinel*, situé entre le bourg et la forêt de *Thiouzé*, la *Mustais*, le *Luat*, *Limèle*, le *Four*, la *Perdriais*, le *Quéneux*, le *Trans*, le *Tremblay* et la *Ville-Glain*.

HISTOIRE. — La seigneurie de Sion était, en 1070, à *Cavalon* de Sion. Le château féodal était au bord de la Chère, rive droite, à quelques pas et à l'E. du chemin de grande commu-

nication. En 1228, les seigneurs fondèrent sur le plateau, au N. du château, un prieuré et une chapelle qui devint l'église paroissiale ; les moines de Béré en étaient les recteurs. Le château fut ruiné à la fin du XIV^e siècle. Le seigneur de Saffré, devenu par alliance seigneur de Sion, abandonna alors Sion pour Saffré. Le seigneur de Sion recevait de la prévôté de Nantes, sous le duc Jean V, 6 sous 9 deniers pour chaque nef chargée en Poitou, et 3 sous 9 deniers pour la nef chargée en Bretagne. En 1578, les ruines du château comprenaient une motte, quelques restes du donjon, de murailles, puis l'étang ; au XVIII^e siècle, les pierres servirent à édifier le manoir de la Masserie, au bourg. Il y avait un prieuré du nom de Brillaigaud au bord de la forêt de Domnèche.

Les guerres de religion avaient affecté les cantons de Derval, de Rougé et de Châteaubriant : Sion appartenait, depuis 1526, à la famille de la Roche-Giffard qui devint calviniste et protégea le protestantisme dans ces contrées ; en 1562, elle appela des ministres dans ses domaines et fit établir un consistoire à Sion où elle avait une chapelle. Les seigneurs de Chamballan à Rougé, de Bois-Péan à Fercé, de la Porte à Derval, se joignirent au seigneur de la Roche-Giffard. Les protestants de Sion envahirent le monastère de Saint-Martin dans la forêt de Teillay et en chassèrent les moines. En 1573, le gouverneur de Bretagne, duc de Montpensier, fit occuper la Roche-Giffard et surveiller ces contrées. Les troubles continuèrent longtemps encore ; des violences furent commises des deux côtés. La révocation de l'Édit de Nantes y mit à peu près fin. On établit des missions qui firent de nombreuses conversions.

En 1643, les châtellenies de Sion, Fougeray et Domnèche furent réunies en une seule seigneurie sous le nom de marquisat de Fougeray.

Le seigneur de Sion possédait les forges de la Hunaudière. Parmi les droits que ces châtelains prélevaient sur leurs sujets, avant la Révolution, nous signalons les suivants qui

étaient communs à la plupart des fiefs : les vassaux allaient moudre leurs grains aux moulins de la châtellenie et en abandonnaient un seizième ; ils étaient obligés d'acheter ou de vendre leurs denrées au marché du bourg moyennant péage ; le seigneur avait droit de haute, moyenne et basse justice ; il nommait tous les officiers ou fonctionnaires, depuis le sergent jusqu'au sénéchal ; il tirait profit de tout ce qui concernait la justice ; il avait droit de sceau, inventaires, lods et ventes, épaves, deshérence de lignes, successions de bâtards, amendes et confiscation ; il percevait les droits sur les foires qui avaient lieu au bourg quatre fois par an ; il avait droit de coutume et de primauté sur toutes sortes de marchandises apportées à la seigneurie ou ne faisant qu'y passer ; droit de fuie ou de garenne, droit de chasse à toutes sortes de bêtes ¹.

Au XVIII^e siècle, il y avait des moulins à eau sur la Chère.

EGLISE *Saint-Mélaine* : 1836-44, plein cintre, nef, transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep.celt.* : Menhirs, dolmens ruinés ; haches pierre polie. — *Ep. G.-Rom.* : Statuette en plomb, Vénus impudique ; monnaies romaines. — *M. A.* : Sur la rive droite de la Chère, ruines en terre du château de Sion.

Commune de Lusanger

Superficie : 3,537 hectares. — Population : 1,705 habitants.

Population agglomérée : 171 habitants.

Cette commune est située au centre du canton et traversée par le *plateau de Châteaubriant*. Le sol y est peu accidenté, si ce n'est du côté N. qui s'incline vers la Chère, mais il est très boisé. L'altitude maxima est de 73 mètres, à 700 mètres

1. Abbé Josnin : *la Terre de Sion et ses seigneurs*. Bulletin de la Société archéologique, 1885, page 103.

à l'O. du bourg. La partie N. du bassin de la *Chère*, rive gauche, est arrosée par le *Pont-Sablon*, qui prend sa source près de la forêt de *Domnèche* et reçoit les eaux du ruisseau de la *Tripelle*; la partie S. du bassin du *Don*, rive droite, est effleurée par la *Cosne* et arrosée par ses tributaires, le *Bourru* et le *Fondeluen*. A l'E., la grande forêt de *Domnèche* est à cheval sur le plateau; le bois de *Bourru* est près de là, du côté S. L'ancien étang de *Fondeluen* est maintenant desséché. Depuis 1850, mille hectares de landes environ ont été défrichées.

L'église du vieux bourg a été abandonnée vers 1868, et remplacée par une nouvelle située à 1500 mètres à l'E., au lieu appelé la Normandie. Ce nouveau BOURG est au centre de la commune, au croisement de deux chemins de grande communication, par 62 mètres d'altitude; il y a une école de garçons et une de filles; il s'y tient une foire annuelle. La station du chemin de fer de Châteaubriant à Redon en est à 3 kilomètres et demi au S.

LA COMMUNE est desservie par cinq chemins de grande communication et son réseau vicinal entretenu est de 37 kilomètres. Elle renferme 68 agglomérations ou maisons isolées, parmi lesquelles les villages de Couëtoux, la Sauzaie, le Surget, la Vinouais, la Guillaumière, la Chaussée et le beau domaine de la Galotière au N. La *Cosne* fait mouvoir deux moulins à eau. Les petites ardoisières de l'Oisellière et de la Rivière sont abandonnées; on y extrait du schiste pour la construction.

La paroisse de Lusanger a été tirée de Derval. On y cultivait la vigne au IX^e siècle. Auffroy de Sion y fonda la châtellenie de Domenesche en 1248. On trouve des traces d'une ancienne verrerie.

EGLISE *Saint-Jean-Baptiste*: 1867; st. rom., nef, transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.*: Menhirs; limite de Lusanger et Sion, neuf pierres débris d'un monument mégalithique. — *Ep. G.*

Rom.: Traces de voie dans la forêt de *Domnèche*. — *M. A.*: Débris du château, deux tours et des douves.

Commune de Saint-Vincent-des-Landes

Superficie: 3,372 hectares. — Population: 2,085 habitants.

Population agglomérée: 347 habitants.

Cette commune est située à l'E. du canton et dans le bassin du *Don*; elle est traversée de l'E. à l'O., dans toute son étendue, par l'important ruisseau de la *Cosne* qui a pour tributaires, à droite, le *Bourru* et la *Blanche-Malot*; à gauche, les *Gosselines*. Son territoire, bien boisé, légèrement ondulé, comprend une partie de la forêt de *Domnèche*, au N.-O., et du bois du *Bourru*, à l'O. L'altitude atteint 74 mètres sur le plateau de *Châteaubriant* qui lui sert de limite au N. Il ne reste plus rien à défricher des landes qui, à la moitié du siècle, en recouvraient la plus grande partie.

Les lignes ferrées de Châteaubriant à Redon, et de Châteaubriant à Saint-Nazaire, ont une station commune à un kilomètre du bourg de Saint-Vincent, et la voie leur est commune depuis Châteaubriant jusqu'à cette station.

Le BOURG est au centre, sur un plateau voisin de la *Cosne*, par 50 mètres d'altitude; il est traversé par deux chemins de grande communication, et éloigné de 5 kilomètres de la station d'Issé du chemin de fer de Nantes à Châteaubriant. Il y a un bureau de poste, deux écoles de filles et une de garçons; deux foires annuelles.

LA COMMUNE est desservie par six chemins de grande communication; son réseau vicinal entretenu a 36 kilomètres. On y compte 75 agglomérations et lieux habités; les principaux villages sont: le Jarrier, la Treffiache, Rougeraud, Point-Sérimon, la Houssaie, la Madeleine, la Minière et la

Barre. On exploite une briqueterie près de la gare, les ardoisières du Jarrier et de Point-Sérimon et plusieurs carrières d'excellent grès pour l'entretien des routes.

La paroisse existait au XIII^e siècle. La seigneurie de Creneuc était, en 1434, à Barthélemy Bodin.

EGLISE *Saint-Vincent* : 1872, st. og. 2^e ép., nef, bas côtés, double transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. cell.* : Haches pierre polie ; deux menhirs. — *Ep. G.-Rom.* : Monnaies romaines.

Commune de Jans

Superficie : 3,323 hectares. — Population : 1,741 habitants.

Population agglomérée : 138 habitants.

Cette commune est située au S. du canton, dans le bassin du *Don*, entre Derval et Nozay ; elle est arrosée par le *Don* et par ses deux gros affluents : la *Cosne* à droite, et le *Paradel* à gauche. Celui-ci forme, avec une partie du *Don*, la limite S. de la commune. La vallée du *Don*, large et boisée, renferme environ 300 hectares de prairies ; les landes qui, vers 1850, couvraient encore 1,700 hectares, ont été défrichées. L'altitude atteint 50 mètres au village de Chanteloup.

Le BOURG situé au S., près du *Don*, par 18 mètres d'altitude, est traversé par un chemin de grande communication et distant de 5 kilomètres de la station de Derval et de 7 kilomètres de celle de Nozay. Il y a deux écoles de filles et une de garçons ; deux foires par an.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et deux chemins de grande vicinalité ; son réseau de voies entretenues est de 29 kilomètres. On y compte 45 lieux habités. Le village de la Grand'Ville, situé à l'E., a une population plus importante que celle du bourg ; ceux de Trigouet, de Tarra-

dineuf, Quillevrard, la Roulais, le Trépas, Guindray, la Chelonnière et la Liseraie sont les plus peuplés. Il y a deux moulins à eau sur le *Don*.

La châellenie de Jans appartenait, en 1225, à Brient le Bœuf.

EGLISE *Saint-Julien et Saint-Gulcien* : 1868 ; st. og., nef et bas côtés, chevet à pans. En remplacement d'une église romane, dont la façade et le transept étaient modernes.

CANTON DE NOZAY

Superficie : 28,426 hectares. — Population : 16,993 habitants.

Six communes :

Nozay, Vay, Puceul, Saffré, Abbaretz, Treffieuc.

Le canton de Nozay est à l'O. de l'arrondissement de Châteaubriant où il pénètre, par sa commune de Vay, l'arrondissement de Saint-Nazaire qui le limite en partie au N. et au S.; il est entouré, au N., à l'E. et au S., par les cantons de Derval, de Moisdon, de Riaillé et de Nort. Il est traversé de l'E. à l'O. par le *plateau d'Abbaretz* dont le versant N. est dans le bassin du *Don* et le versant S. dans celui de l'*Isac*; à son extrémité E., coupée par le *Grand Plateau du Nord*, une petite surface dépend du bassin de l'*Erdre*. Le *Don* arrose la partie N.; ses affluents, le *Paradel* et la *Villate*, la partie N.-E; dans la partie S., coulent l'*Isac* et ses tributaires, les ruisseaux de l'*Apsiguais*, du *Pas-Sicard*, de *Puceul*, de *Tromer*, de la *Blandinaie*, de la *Civelaie*, de *Clégreul*, de la *Perche* et de la *Pelliais*.

Le canton de Nozay est peu accidenté mais il a de longues pentes; il est plat dans sa partie N., vers le centre et au midi. Son altitude varie entre 20 mètres au bord de l'*Isac* à la *Chevaleraie*, et 96 mètres sur le plateau à l'O. de Nozay. Il est très boisé; la *forêt de l'Arche*, à l'E., s'étend sur une longueur de plusieurs kilomètres le long du plateau d'Abbaretz; celle de *Saffré*, au S.-E., est sur le versant O. du Grand Plateau.

L'*argile* en couvre la plus grande partie, surtout au centre et au S.; des *cailloux roulés* s'y rencontrent de tous les côtés; au N., les bancs d'*argile* dirigés de l'E. à l'O., alternent avec le *grès* plus ou moins *quartzeux*. Quelques gisements de *fer*, de *houille* et de *calcaire*. Le *granit* perce à Nozay. Dépôt de *tourbe* à Saffré.

Le canton est desservi, à l'E., par le chemin de fer de Nantes à Châteaubriant, au N.-O. par celui de Saint-Nazaire à Châteaubriant, puis par une route nationale et douze chemins de grande communication.

Quelques minières de fer y sont exploitées. Des carrières fournissent de belles pierres de schiste bleu compact, d'un grain fin, très employées dans la construction. Le commerce comprend le bois, les engrais, les bestiaux, les céréales et autres produits agricoles.

Le sol est, en général, de bonne qualité. Les landes qui, dans la première moitié du siècle, en couvraient une grande étendue, ont presque complètement disparu. On y cultive le froment, le seigle et le sarrasin; les pommiers à cidre y sont nombreux; on y rencontre la vigne, mais en petites surfaces seulement, dans la commune de Saffré. L'école de Grand-Jouan a beaucoup contribué aux progrès de l'agriculture dans toute la contrée.

Commune de Nozay

Superficie : 5,770 hectares. — Population : 4,170 habitants.

Population agglomérée : 1,494 habitants.

La commune de Nozay est au N.-O. du canton, sur le versant N. du *plateau d'Abbaretz* et presque entièrement dans le bassin du *Don*; une petite partie S. seulement appartient au bassin de l'*Isac*. Le *Don* en forme la limite N. avec son affluent de gauche le *Paradel*; le *Paradel* reçoit, à gauche, le ruisseau de la *Villate* qui prend sa source à

l'O. de la ville de Nozay, et arrose le centre de la commune où il traverse l'étang de son nom. Le sol, assez ondulé, atteint 96 mètres d'altitude près du bois du Crouzet.

La petite VILLE de Nozay, qui a remplacé le Vieux-Bourg, est vers le S.-O., en terrain plat, à l'altitude de 46 mètres. Elle est traversée par une route nationale et à l'intersection d'un grand nombre de voies vicinales; le chemin de fer de Saint-Nazaire à Châteaubriant y a une station; un service de voitures la relie à la station d'Abbaretz sur la ligne de Nantes à Châteaubriant. C'est un centre d'affaires important: il s'y tient un marché tous les lundis et quatorze foires annuelles dont douze sont très fréquentées. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une brigade de gendarmerie, deux écoles de garçons et deux de filles, et une station d'étalons.

Le schiste bleu employé dans les constructions, se trouve en bancs puissants sur le petit plateau de la Villate. On extrait aussi, principalement dans le voisinage de la Brianderie et du Maire, du minerai de fer qui est traité dans l'usine de Trignac près de Saint-Nazaire.

Au N. de la ville, à 2 kilomètres et demi, sont les bâtiments de l'École d'agriculture de Grand-Jouan. Cet établissement fut créé vers 1823 par Jules Rieffel, érigé en 1847 en ferme régionale pour l'enseignement agronomique supérieur et classé en 1849 comme école nationale d'agriculture. Il a été supprimé en 1894. Le Conseil général est en voie d'obtenir de l'Etat la création à Grand-Jouan d'une *école pratique d'agriculture* qui recevrait des boursiers de l'Etat et du département.

La COMMUNE ne renferme pas moins de 137 villages ou lieux habités dont les plus peuplés sont: la Touche-de-Boissaie, le Grand-Perray, Coisbrac, les Grées, où il y a une école de garçons et une de filles, le Maire, la Mernais, le Vieux-Bourg et la Ville-Ville. Elle a 57 kilomètres de voies entretenues, dont six chemins de grande communication.

Les environs de Nozay présentent un certain nombre de jolis points de vue, notamment aux Feux-Geslin, à Beaulieu, à la Ville-au-Chef, à la Chapelle-de-Limardin. On y rencontre les beaux domaines de la Ville-au-Chef, la Pinsonnais, Créviac, la Grustière, Beaulieu, la Blanchardière et celui de la Touche, près du bourg, dont le parc est remarquable.

HISTOIRE. — Vers 1120, l'église fut donnée par l'évêque aux moines de Saint-Florent. La châtellenie de Nozay était, en 1202, à Brient-le-Bœuf, branche des Brient de Châteaubriant; la maison seigneuriale était la Ville-au-Chef. La châtellenie de la Touche-Cornulier était, en 1427, à Jean Sorin. En 1442, le duc Jean V affranchit du fouage une maison de la ville de Nozay appartenant à son secrétaire, et déchargea les habitants d'un feu.

Sous le duc François II, en 1467-69-71-74, Nozay fut le lieu de réunion des revues de l'armée pour les nobles et sujets de la rive droite; en 1474, la revue de la contrée de Guérande eut lieu à Pontchâteau. L'église fut envahie par les Calvinistes en 1595. Il y avait des prieurés à Saint-Saturnin et à Beaulieu.

La Révolution de 1789 trouva la petite ville de Nozay animée d'un esprit libéral. Au début de l'insurrection de 93, elle fut menacée par les habitants des communes voisines. Un détachement de troupes y tint garnison de 1794 à 1799. A partir de 1795, il y eut des pourparlers pour la paix qui n'aboutirent pas; mais les partis se relâchant de leur vigilance, de leur animosité, firent des échanges de prisonniers: il y eut comme une paix tacite. En 1799 (9 brumaire an VIII), le détachement fut envoyé à Châteaubriant, que de nouveaux soulèvements semblaient menacer.

A la fin des grandes manœuvres de Septembre 1880, deux corps d'armée furent passés en revue auprès de Créviac.

EGLISE *Saint-Pierre*: 1865-73; st. og. 1^{re} ép., nef et bas côtés prolongés jusqu'au chevet, transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. cell.*: Menhir de Couébrac; hache pierre

polie, torques en or.— *Ind.* : Les *grands fossés*, restes d'immenses travaux en terre dont on pouvait suivre les traces, en 1864, entre Vay et Abbaretz, sur une étendue d'environ 10 kilomètres. Dans les parties bien conservées, leur forme était la suivante : au centre, entre deux hauts talus, un grand fossé dont le fond était au niveau du sol voisin et présentait 15 mètres de largeur ; on rencontrait des restes de fossés au bas du talus N ; le pied du talus S. était au niveau du sol. On y a trouvé des traces de minerai de fer. Leur antique origine a donné lieu à divers commentaires, sans avoir pu être déterminée. Sur Nozay, ils forment une longue ligne droite au N. de la commune, sur le plateau même d'Abbaretz. Les buttes du Grand-Bé, qui couvrent une surface d'environ deux hectares, sont des fortifications en terre formées de cercles concentriques et excentriques, avec des reliefs ayant encore 8 à 10 mètres de hauteur, et des parties concaves au centre. — *M. A.* : Ruines du château de la Ville-au-Chef ; à la Touche, entre deux pavillons carrés, mur couronné de mâchicoulis et de parapets ; l'ancienne église du Vieux Bourg a des parties du XIV^e et du XV^e siècle ; sarcophages calcaire coquillier.

Commune de Vay

Superficie : 5,766 hectares. — Population : 3,334 habitants.

Population agglomérée : 327 habitants.

La commune de Vay est à l'O. du canton et dans le bassin de l'*Isac*, sauf une petite surface au N. qui s'étend sur la ligne de partage des eaux du *Don* et de l'*Isac*. Elle est arrosée par le *Perche* qui prend sa source près de la limite de Nozay, et reçoit, à droite, les ruisseaux de la *Pellais* et de *Clégreul* ; ce dernier cours d'eau naît au N. du bourg, traverse l'*étang de Clégreul*, se dirige vers la forêt du Gâvre et revient ensuite arroser le S.-O. de la commune de Vay ; à l'E., le ruisseau

de la *Blandinaie* forme en partie la limite de Puceul. Tous ces cours d'eau sont tributaires de l'*Isac* par la rive droite.

Le territoire est légèrement ondulé ; son altitude s'élève assez régulièrement du S. au N., de 30 mètres à la limite de Blain, à 96 mètres sur le *plateau d'Abbaretz*. Les landes qui en couvraient une grande partie sont presque toutes disparues.

Le BOURG est dans la partie N., par 61 mètres d'altitude, traversé par deux chemins de grande communication et desservi par une halte de la ligne ferrée de Saint-Nazaire à Châteaubriant. Il y a un bureau de poste, une école de garçons et une de filles, et il s'y tient deux foires annuelles. La succursale de la Grigonais, érigée le 30 décembre 1863, est à 4 kilomètres du chef-lieu, sur la route de Blain à Nozay. Il y a deux écoles de filles et une de garçons ; une foire annuelle.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande communication et son réseau vicinal entretenu est de 58 kilomètres. Elle renferme 115 villages et hameaux, dont les plus peuplés sont : Bain, Blouzac, Pibordel, l'Étiennais, la Guillaudière, la Guichardière, Clégreul, l'Étriché, le Chêne, la Bretonnière, Pirudel. Le château de Vay est près du bourg. La station du Gâvre, sur la ligne de Saint-Nazaire à Châteaubriant, est sur le territoire et à l'extrémité de Vay, tout près du bourg du Gâvre.

La paroisse de Vay est antérieure à 1287. La châtellenie de Vay appartenait, en 1400, à Guillaume d'Avaugour. Le prieuré de Saint-Germain relevait de l'abbaye de Saint-Gildas.

EGLISE *Saint-Pierre* : 1889 ; st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans. En remplacement d'une église qui avait des parties romanes et d'autres du XV^e siècle. — Église *Saint-Victor*, à la Grigonais : 1868, st. og., nef et transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Menhir ; hache pierre polie ; voie ro-

maine à l'O. — *M. A.* : Chapelle du prieuré Saint-Germain : parties romanes et parties ogivales ; la nef forme un rectangle et le chevet un rectangle plus petit. — *Ind.* : Le Souchais, à 1 kilomètre de la Grigonais, motte féodale, terrain travaillé, ondulé. Prolongement des *grands fossés* de Nozay, traces à la Vallée. La grande excavation des *Fosses rouges* a le caractère de fouilles faites pour extraire le minerai de fer : longueur 100 mètres, largeur 60 mètres entre les sommets, profondeur 5 mètres au-dessous du sol, hauteur des talus 5 mètres au-dessus ; soit 10 mètres du fond au sommet.

Commune de Puceul

Superficie : 3,034 hectares. — Population : 1,797 habitants.

Population agglomérée : 380 habitants.

Cette commune, située au S.-O. du canton, a une longueur de 11 kilomètres du N. au S., tandis que, vers le centre, dans un étranglement, sa largeur ne mesure que 1,200 mètres. Elle est sur la rive droite de l'*Isac* qui la limite au S. ; tous ses ruisseaux ont leur source sur le versant méridional du *plateau d'Abbaretz* et coulent directement à l'*Isac* dans l'ordre suivant : le *Pas-Sicard* à l'E., puis le *Puceul*, le *Tromer*, la *Blanchardais*, enfin la *Civelaie* à l'O. Le sol a de longues pentes, peu de mouvement, et il atteint 80 mètres d'altitude au moulin du Bois-Jahan.

Le BOURG est au N., par 47 mètres d'altitude, à 5 kilomètres et demi de la station de Nozay sur la ligne de Saint-Nazaire à Châteaubriant, et à 8 kilomètres de celle d'Abbaretz sur la ligne de Nantes à Châteaubriant ; il est traversé par deux chemins de grande communication. Il y a une école de garçons et une de filles ; deux foires annuelles.

La succursale de la Chevallerais, érigée le 28 octobre 1842, est située à plus de 8 kilomètres du bourg, non loin de l'*Isac*

et du Canal de Nantes à Brest. Il y a également deux écoles, pour les filles et les garçons ; une foire annuelle.

La COMMUNE est traversée par une route nationale, qui passe à 2 kilomètres à l'O. du bourg, et par cinq chemins de grande vicinalité ; le réseau de ses voies entretenues est de 40 kilomètres. Elle renferme 85 agglomérations ou lieux habités, dont les principaux sont les villages du Châtelier, de la Bourdinière, de Bissac, du Moulin-Eve, de la Sauze, du Sauzay, de la Rinais, puis le joli château de Bohallard et le domaine de la Savinais. Des moulins du Bois-Jahan la vue est très étendue.

La paroisse de Puceul est antérieure à 1287.

EGLISE *Saint-Martin* : 1885-87 ; st. og. 2^e ép., plan octogone ou carré coupé aux angles, formant nef au centre et bas côtés au pourtour séparés par huit colonnes aux angles, chœur hors du polygone, chevet à pans. — *Église de la Chevallerais* : 1853, st. og., nef et transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches et armes en bronze. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine au S.

Commune de Saffré

Superficie : 5,746 hectares. — Population : 3,664 habitants.

Population agglomérée : 364 habitants.

La commune de Saffré est au midi du canton, dans le bassin de l'*Isac*, et s'étend à l'E. à portée du *Grand plateau* ; elle est limitée, au S., par le *canal de Nantes à Brest* et ensuite par l'*Isac* adjacent au canal ; elle est traversée par cette rivière depuis sa source jusqu'à sa jonction avec le canal et arrosée par ses tributaires : à gauche, l'*Apsigais*, qui vient de la forêt de Saffré et reçoit le petit ruisseau de *Marignac* ; à droite, le *Pas-Sicard*, le *Puceul*, le *Tromer* et la *Blandinaie*, qui viennent de la commune de Puceul. Le *réservoir de Bout-de-Bois*, près du canal qu'il alimente, a une super-

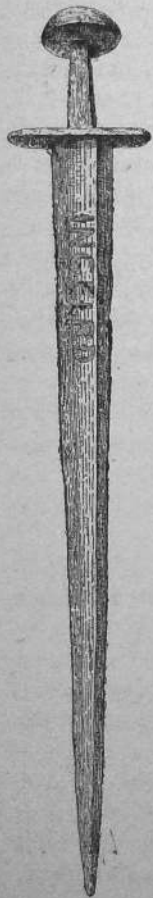
ficie de 35 hectares et une contenance de 370,000 mètres cubes.

Le sol, généralement plat, se relève au S.-E., où il atteint 76 mètres au moulin de la Praie. La *forêt de Saffré*, à l'E., donne lieu à un grand commerce de bois.

Situé en terrain plat au centre de la commune, par 20 mètres d'altitude, le bourg est traversé par l'Isac, qui n'est encore à cet endroit qu'un ruisseau. Il est à 8 kilomètres de la station de Nozay, sur la ligne de Saint-Nazaire, à 6 kilomètres de celle du Pavillon et à 10 kilomètres de celle de Nort, sur la ligne de Nantes. Trois chemins de grande communication le desservent et un courrier le relie à Nort. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de filles et une de garçons ; quatre foires annuelles.

La commune est desservie par une route nationale au S.-O. et par cinq chemins de grande vicinalité ; le réseau de ses voies entretenues est de 63 kilomètres. Elle renferme plus de cent agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de Bouzenaie, Augrain, la Jossaie, Caharel, Grande-Lande, la Pécotaie et les Buffais, puis le château de Saffré, près du bourg, et le domaine de Mont-Noël. De la butte de la Guerlais on embrasse une vue très étendue dans la direction de Nantes. Une tour placée sur la butte servait autrefois au télégraphe aérien.

HISTOIRE. — La châtellenie de Saffré était, en 1220, à Alain de Saffré ; ce seigneur



Épée Saxonne
recueillie à Saffré.

donna à l'abbaye de Melleray les dimes qu'il possédait dans la paroisse. En 1440, Jean de la Morteraie ayant fait établir le long de la forêt de Saffré, appartenant à Jeanne, dame de Saffré, des haies et engins pour prendre les bêtes, le fils aîné de la dame les fit rompre afin qu'on ne pût s'en prévaloir comme d'un droit de propriété ; le seigneur de la Morteraie les fit rétablir et en appela au duc Jean V. Le duc chargea deux de ses écuyers, les seigneurs Girard de la Blanchardière et Pierre de Sévérac, de se rendre sur les lieux, accompagnés de deux sergents de la cour de Nantes, et de faire briser les haies, de manière à remettre les champs dans l'état ancien, laissant au seigneur de la Morteraie le soin de se pourvoir ensuite devant la cour de Nantes, pour chercher à prouver qu'il avait le droit d'agir comme il l'avait fait. Le duc Jean V recevait tous les ans une vache de Saffré, la meilleure de la paroisse.

Le château de Saffré fut pris pour Henri IV en 1590, fin de mars, et occupé la même année par les hommes de Mercœur. C'était la résidence de d'Avagour en 1599.

EGLISE *Saint-Pierre et Saint-Paul* : 1857-74 : st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. cell.* : Silex éclatés ; haches pierre polie. — *Ep. G.-Rom.* : A 200 mètres à l'O. du bourg, substructions de maçonnerie et nombreux débris de briques à rebords ; poteries ; voie antique. — *Mod.* : Au bourg et à Augrain, maisons avec fenêtres à meneaux croisés, portes à linteau en accolade.

Commune d'Abbaretz

Superficie : 6,195 hectares. — Population : 2,775 habitants.

Population agglomérée : 775 habitants.

Cette commune est à l'E. du canton et le plateau d'Abbaretz la divise en deux parties, laissant le N. au bassin du

Don, et le S. aux bassins de l'*Isac* et de l'*Erdre* ; le *Grand plateau* coupe légèrement la partie E. Elle est arrosée, au N., par un affluent du *Don*, le *Paradel* qui y prend sa source, et effleurée, au S., par les sources de l'*Isac* ; elle a quelques petits cours d'eau sans importance. La commune est couverte d'un grand nombre de bois ; l'étroite *forêt de l'Arche* s'étend en longueur, à l'E., sur plusieurs kilomètres. Le sol est peu mouvementé et s'élève en pente douce jusqu'au faite du plateau central d'où l'on découvre un vaste horizon. Près de la limite de la Meilleraie, l'altitude atteint 87 mètres ; du bourg où elle est de 75 mètres, la vue s'étend jusqu'à la commune de Héric.

Le BOURG est à l'O., à 800 mètres de la station du chemin de fer de Nantes à Châteaubriant, d'où partent des correspondances pour Nozay et pour la Meilleraie ; il est desservi par trois chemins de grande communication. Un marché y a lieu tous les mois, deux foires annuelles y sont très fréquentées. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de filles et une de garçons.

Cinq chemins de grande communication desservent la COMMUNE ; son réseau vicinal comprend 54 kilomètres de chemins entretenus. On y compte 124 lieux habités dont les principaux sont les villages de la Lirais, Coulouines, la Chauvelais, la Jahotière, le Houx doté d'une école mixte, la Placière, la Gohardais, puis les domaines de la Beauvais et de la Jahotière, le vieux château de Villeneuve et celui des Buttes. On y trouve du minerai de fer.

Le gros châtaignier des Nonneries, placé au bord du chemin de grande communication n° 2, est une des curiosités de la commune : cinq de ses branches, brisées par la foudre mais non séparées du tronc, ont pris racine tout autour et y forment cinq arbres d'une belle venue.

Abbaretz a vu naître, en 1763, Pierre Sébastien Boulay-Paty, conseiller à la cour de Rennes, juriste renommé, qui fut député aux Cinq-Cents et mourut à Donges en 1830.

La paroisse fut fondée par les seigneurs de Châteaubriant. En 1123, son église appartenait à l'évêché.

Vers 1230, Geoffroy de Trent (Trans) donna au monastère de Melleray les 2/3 des dîmes qu'il possédait à Abbaretz et ses héritiers confirmèrent ce don en 1242. Les recteurs d'Abbaretz voulurent s'opposer à la levée de ces dîmes sur leur paroisse ; l'évêque de Nantes s'interposa et donna raison à l'abbaye qui les perçut jusqu'à la Révolution.

La seigneurie de la Rivière était, en 1280, à Étaiisse de la Rivière ; celle de Villeneuve, en 1427, à Alain Raimbaud. Au XIV^e siècle, le curé d'Abbaretz, Jean Henibaud, fut chancelier du duc Jean III.

En 1783, pour parvenir au défrichement des landes, le prince de Condé en afféagea 250 journaux, à charge d'un boisseau d'avoine (47 litres) de rente féodale par journal et à devoir de rachat. Beaucoup de seigneurs du pays l'imitèrent. En 1790, les terres passèrent aux afféagistes, affranchies de toute redevance.

EGLISE *Saint-Pierre* : 1860-66 ; st. og., nef, transept avec chapelles, chevet à pans. — *Vieille Chapelle Sainte-Marguerite* : deux fenêtres og. et une plein cintre rectangulaire à l'intérieur et très évasée.

ARCH. — *Ep. cell.* : Monnaies gauloises, collier gaulois en or. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine au S. — *Ind.* : Prolongement des grands fossés de Nozay. Butte du Bois-Vert, au N.-N.-O., entourée d'une douve de 180 mètres de circuit, largeur 4 mètres, profondeur 4 à 5 mètres. A l'E., au S. et au S.-O., buttes informes, occupant une longueur de 600 mètres environ. Buttes du château, près du bourg, au N.-O. : restes de travaux en terre sur une grande étendue, grandes douves. — *M. A.* : Au bourg, maisons ayant fenêtres à meneaux croisés, portes à linteau en accolade.

Commune de Treffieuc

Superficie: 1,915 hectares. — Population: 1,253 habitants.

Population agglomérée: 466 habitants.

La petite commune de Treffieuc est au milieu du bassin du *Don* et au N.-E. du canton de Nozay. Son territoire est plat et boisé; il est traversé, de l'E. à l'O., par le *Don*, et limité, au S., par le *Paradel*, son tributaire. Le bois de *Fouilloux* est au S.-O. L'altitude atteint 43 mètres au village du Haut-Lumien.

Le BOURG est au centre, à 400 mètres du Don, par 20 mètres d'altitude, à 1 kilomètre de la station du chemin de fer de Châteaubriant à Saint-Nazaire et à 7 kilomètres de celle d'Issé sur la ligne de Nantes à Châteaubriant. Il y a un bureau de poste, deux écoles de filles et une de garçons; deux foires annuelles.

Trois chemins de grande communication desservent la COMMUNE et traversent le bourg; la longueur du réseau vicinal entretenu est de 23 kilomètres. On compte 38 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages du Bas-Chemin, de la Maclais, la Morlais, la Mulnais, les Bordeaux; les châteaux de Besglie ou Bois-d'Inde, de la Fleuriais et le domaine de Fresnaie.

EGLISE *Saint-Grégoire*: 1876, st. rom., nef, transept, chevet à pans.

CANTON DE MOISDON-LA-RIVIÈRE

Superficie: 16,929 hectares. — Population: 9,539 habitants.

Cinq communes:

Moisdon-la-Rivière, Louisfert, Issé, la Meilleraie, Grand-Auverné.

Le canton de Moisdon occupe la partie centrale de l'arrondissement de Châteaubriant; il est entouré par les cantons de Châteaubriant, au N.; de Saint-Julien-de-Vouvantes et de Saint-Mars-la-Jaille, à l'E.; de Riaillé, au S.; de Nozay et de Derval, à l'O. Il est compris presque entièrement dans le bassin du *Don*, entre les plateaux de Châteaubriant et d'Abbaretz; à sa limite N.-O., il suit la ligne de partage des eaux du *Don* et de la *Chère*, et à sa limite S.-E. celle du *Don* et de l'*Erdre*; la partie S. de la Meilleraie appartient au bassin de l'*Erdre*. Le sol a peu de mouvements brusquement accentués: on y rencontre des plateaux, des plaines et des pentes de beaucoup d'étendue; son altitude varie entre 25 mètres au bord du Don, à l'aval d'Issé, et 89 mètres à l'extrémité N.-E. de Louisfert. Le canton est très boisé; la *Forêt-Pavée*, au N., et la *forêt de Vioreau*, au S., en occupent une assez grande étendue. Il est arrosé par le *Don* et ses affluents de droite: le *Gravotel*, la *Galmelière*, la *Cosne* et la *Bouve*. On y rencontre plusieurs beaux étangs.

Le schiste argileux couvre surtout le centre du canton; on le trouve d'ailleurs dans toutes les directions; le banc

central est entouré, au S. et au N., par de grandes masses d'argile. Sur plusieurs points, grès quartzeux et quartz hyalin. Minéral de fer et cailloux roulés au S. ; schiste ardoisier à l'E.

La ligne ferrée de Nantes à Châteaubriant traverse le canton dans sa partie O. ; celle de Châteaubriant à Redon en effleure la limite N.-O. Il est en outre desservi par une route nationale et par treize chemins de grande communication. Le pont d'Issé sur le Don a été construit par le Service vicinal.

Les grains, la farine, le cidre, sont l'objet d'un commerce assez suivi. On exploite plusieurs carrières d'ardoises et des minières de fer ; il y a une minoterie importante et une fabrique de cidre.

On récolte surtout le blé, l'avoine, le sarrasin, les pommes à cidre ; la vigne est cultivée à la Meilleraie mais en petite quantité ; il y a de belles prairies naturelles et artificielles. On se livre à l'élevage des bestiaux.

Commune de Moisdon-la-Rivière

Superficie : 5,046 hectares. — Population : 2,577 habitants.

Population agglomérée : 512 habitants.

La commune de Moisdon doit sa dénomination de la Rivière aux seigneurs de ce nom, dont la maison est actuellement sur le territoire de Petit-Auverné. Elle est au centre du canton et dans le bassin du Don. La rivière le Don la traverse de l'E. à l'O. et reçoit, sur la rive droite, le Gravotel, qui forme au N. du bourg un étang de 2 kilomètres de longueur, et la Galmelière, qui limite Issé ; le Gravotel a lui-même pour tributaire le ruisseau de l'Étang-Neuf dont la source est dans l'étang de la Forêt-Pavée. Sur la rive gauche, le Don a pour affluents les ruisseaux de Palierne et de la Bouve ; il forme, avec celui-ci, l'étang de la Forge-

Neuve, qui a plus de 4 kilomètres de longueur et sépare Moisdon de Grand-Auverné et de Petit-Auverné. Les abords de cet étang sont pittoresques et présentent de jolis points de vue. La vallée du Don a de belles prairies. La commune est couverte, au N., par la Forêt-Pavée ; elle est vallonnée, et sa plus grande altitude atteint 74 mètres au moulin du Breil.

Le BOURG de Moisdon est au centre, par 59 mètres d'altitude, à 6 kilomètres de la station d'Issé, à laquelle il est relié par un courrier, et à 4 kilomètres de la halte de la Claie, sur la ligne ferrée de Nantes à Châteaubriant. Deux chemins de grande communication le traversent. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons et une de filles. Il s'y tient annuellement treize foires et marchés assez fréquentés.

La COMMUNE est desservie par une route nationale, qui passe au couchant du chef-lieu, et par sept chemins de grande vicinalité ; le réseau de ses voies entretenues est de 52 kilomètres. On y compte 107 lieux habités ; les principaux villages sont ceux de Gravotel, la Forge-Neuve, la Menullière, Denazé, la Rinais, la Touche et la Rivière-aux-Garniers.

Les forges, autrefois importantes, dites la Forge-Neuve et de Gravotel, ont été abandonnées. Il y a une fabrique de cidre champagnisé au village de la Forge, à 3 kilomètres du bourg ; une carrière d'ardoises à la Boulais ; un moulin à eau à Gouabet, sur le Don.

HISTOIRE. — La seigneurie de Moisdon, en 1065 à Mihern de Moisdon, était comprise dans la châtellenie de Vioreau ; elle eut des personnages de renom. Le bourg était, au moyen âge, le siège d'un prieuré important connu sous le nom de Saint-Jouin et dépendant de Saint-Florent-de-Saumur. En 1311, les prieurés de Saint-Julien-de-Vouvantes, de Louisfert et de la Meilleraie furent annexés à celui de Saint-Jouin-de-Moisdon, dont le prieur était délégué de l'abbé de Saint-Florent. La seigneurie du Pavillon appartenait, en 1478, à

Jean du Pavillon ; celle de la Galmelière, en 1427, à Jean Rouxel. En 1565, le 16 octobre, Charles IX se rendant à Châteaubriant, dina à Moisdon qualifié de *pauvre village*.

Le curé constitutionnel fut mal accueilli par la population en 1791. Lors du soulèvement royaliste du mois de mars 1793, un rassemblement considérable de paysans se forma à Moisdon et se porta sur le Grand-Auverné où il désarma les gendarmes ; le maire en faisait partie. Les paroisses sonnaient le tocsin. L'attroupement, grossi des habitants d'Auverné, de Saint-Julien, de la Meilleraie, atteignit bientôt près de trois mille hommes. En 1794, les forges de Moisdon fabriquaient des obus et des canons sous la garde de 200 hommes de troupes. Les archives de Moisdon furent brûlées.

EGLISE *Saint-Jouin* : 1715, agrandie en 1849 ; plein cintre, nef, double transept, chevet plat.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches pierre polie. — *Ep. G.-Rom.* : Monnaies romaines. — *M. A.* : Vieille église, restes nombreux du XII^e et XIII^e siècle.

Commune de Louisfert

Superficie : 1,816 hectares. — Population : 881 habitants.

Population agglomérée : 193 habitants.

La commune de Louisfert (*Loco ferri*, *Locfer*) est au N.-O. du canton et dans le bassin du *Don* ; sa limite N.-O. suit la crête du *plateau de Châteaubriant* et effleure le bassin de la *Chère* ; elle est arrosée par l'important ruisseau de la *Cosne*. Son territoire, assez boisé et peu accidenté, comprend au S. une portion de la *Forêt-Pavée* ; l'altitude atteint 89 mètres à l'ancien moulin de Tourniquet.

Le BOURG est assez central et il domine la vallée de la *Cosne* par 72 mètres d'altitude. Deux chemins de grande communication le desservent ; le chemin de fer de Châteaubriant à Redon et à Saint-Nazaire y a sa station à 1200 mètres au N.-

O. ; la halte de la Claie, sur la ligne de Nantes, en est à 4 kilomètres et demi au S. Il y a une école de garçons et une de filles ; une foire annuelle.

La COMMUNE renferme 37 lieux habités, parmi lesquels les villages de la Gauffrière, le Creux, la Delinais, la Riolais, puis le château de la Vallée-de-Caratel, sur la rive droite de la *Cosne*. Son réseau vicinal comprend 24 kilomètres de chemins entretenus, dont cinq chemins de grande communication. On y exploite quelques minières de fer. Le cidre y est de bonne qualité.

Le calvaire de Sainte-Catherine, situé près du bourg et de construction récente, est très remarquable ; on y a employé d'énormes blocs de pierres recueillis dans les environs et provenant en partie de monuments mégalithiques ruinés. Le curé de Louisfert prêta serment à la Constitution.

EGLISE *Saint-Pierre* : restaurée en 1840 ; plein cintre, nef, transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Monuments mégalithiques. Haches pierre polie.

Commune d'Issé

Superficie : 3,861 hectares. — Population : 2,527 habitants.

Population agglomérée : 317 habitants.

La commune d'Issé forme, à l'O. du canton, le fond de la fertile et large vallée du *Don*. La rivière le *Don* la traverse dans toute son étendue, de l'E. à l'O., et reçoit, à droite, le petit ruisseau de la *Galmelière*, qui coule à la limite de Moisdon, et à gauche, celui de *Beaumont* dont la source est dans le bel étang de ce nom. Sa partie N.-E. comprend l'extrémité O. de la *Forêt-Pavée*. Le sol y est peu accidenté ; l'altitude atteint 72 mètres au moulin de Montbaron ; elle est de 30 mètres au bourg.

Bien placé au centre de la commune, au bord et sur la

rive droite du Don, le BOURG est desservi par la station du chemin de fer de Nantes à Châteaubriant et par trois chemins de grande communication. C'est un centre important d'affaires ; les grains et farines y font l'objet principal des marchés. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons et une de filles ; trois foires annuelles. Une grande minoterie à vapeur et des ateliers de menuiserie et d'ébénisterie sont établis au bas du bourg, sur le Don.

La COMMUNE est traversée par cinq chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu est de 42 kilomètres ; elle est desservie, au N.-E., par la halte de la Claie, sur la ligne ferrée de Nantes à Châteaubriant. Elle renferme 81 agglomérations et lieux habités, notamment les villages de Beaumont, du Breil-Benoit, de la Claie, la Fresnaie, la Loissais, la Martinière, la Thiollais, la Villatte ; puis le château de Gâtines et le domaine de la Martinière.

La carrière de la Vallée fournit des pierres schisteuses pour la construction.

La châtellenie d'Issé, en 1202 à Brient-le-Bœuf, seigneur de Nozay, fut réunie à la baronnie de Châteaubriant en 1554 ; le château féodal était le Buron, en 1400 à la dame de Buron, Jean de Rieux étant seigneur d'Issé. En anoblissant Jean de Malegonne, de la paroisse de *Saint-Père-de-Issé*, et son principal héritier et leurs descendants en droite ligne, le duc Jean V, en 1439, déchargea les habitants d'Issé d'un demi feu ; le nouvel anobli était affranchi de tout fouage et devait, lui puis ses descendants, servir le duc par une personne armée. Cet anoblissement fut fait à la demande de la dame de Derval dont Malegonne était serviteur.

Le curé constitutionnel fut mal accueilli en 1791 par les habitants. Le 12 mars 1793, le curé et le juge de paix furent menacés ; le curé se réfugia à Châteaubriant.

ÉGLISE *Saint-Pierre* : 1843 ; plein cintre, nef et transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Près la Thiollais, briques à

rebords. Voie romaine dans la Forêt-Pavée. — *M. A.* : Motte féodale du Buron dominant le sol de 6 à 7 mètres et entourée d'une large douve.

Commune de la Meilleraie

Superficie : 2,763 hectares. — Population : 1,790 habitants.
Population agglomérée : 492 habitants.

La commune de la Meilleraie est située au S. du canton et divisée en deux parties par le *Grand plateau* ; celle du N. est dans le bassin du *Don* et celle du S. dans le bassin de l'*Erdre*. Plusieurs petits ruisseaux y prennent leurs sources : notamment, au N.-E., la *Vallais*, tributaire du *Don* ; au S.-E., le *Vioreau*, qui coule vers l'*Erdre* et reçoit les eaux de l'étang de l'*Abbaye*. Elle est très boisée ; elle renferme une grande partie de la *forêt de Vioreau* et touche aux *forêts de l'Arche* et d'*Ancenis*. Le sol est peu accidenté ; cependant du chef-lieu, situé sur la crête du *Grand plateau*, à 86 mètres d'altitude, on jouit d'une vue très étendue vers le midi.

Le BOURG est traversé par une route nationale et deux chemins de grande vicinalité ; il est relié par un courrier à la station d'Abbaretz, située à 9 kilomètres sur la ligne ferrée de Nantes à Châteaubriant et dont l'établissement lui a fait perdre beaucoup de son importance commerciale. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une brigade de gendarmerie, deux écoles de filles et une de garçons ; il s'y tient trois foires annuelles et des marchés tous les mois.

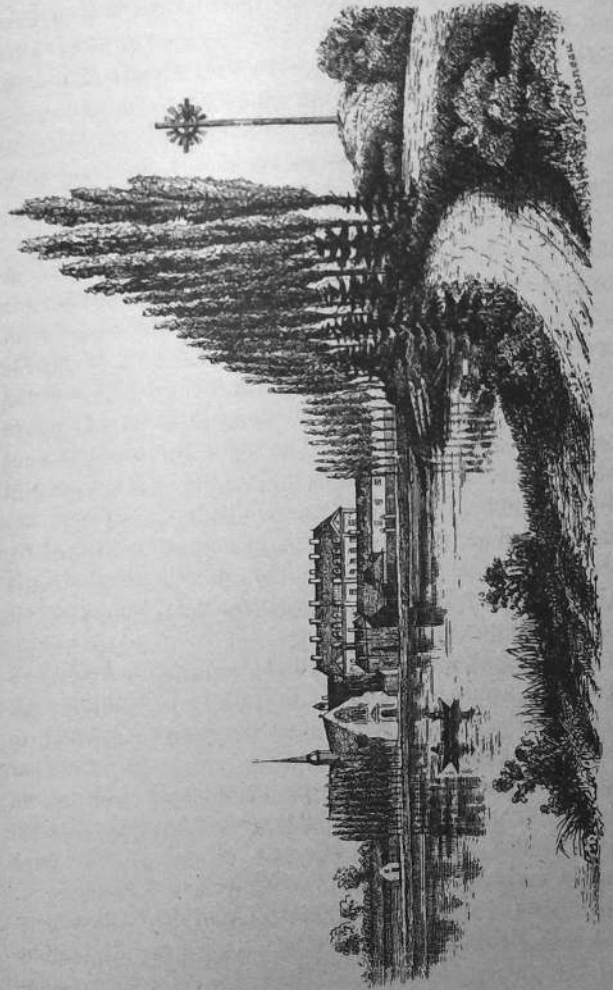
La COMMUNE possède 26 kilomètres de voies entretenues et elle est traversée par trois chemins de grande communication. Elle renferme 48 agglomérations ou lieux habités, parmi lesquels les villages de la Corbière, la Cossonais, la Croix-aux-Camus, le Fouy, la Gasnerais, la Guiltais et les Tennières, puis le château moderne du Pavillon situé près du bourg.

Les carrières du Fraiche-Michel et de la Fertaie fournissent du minerai de fer qui est traité aux forges de Trignac.

L'abbaye de N. D. de Melleray est située à 2 kilomètres du bourg, sur la route de Riaillé, en vue de la belle vallée de Vioreau. Elle est occupée par des religieux trappistes qui cultivent de beaux jardins potagers et possèdent de vastes prairies artificielles où paissent de nombreux animaux. Ils fabriquent le chocolat dit de « l'Abbaye », le fromage de la Trappe et une liqueur d'anis qui a des propriétés digestives. Des frères convers y exercent des métiers.

HISTOIRE. — La Melleraiie était, au XI^e siècle, une trêve de la paroisse de Moisdon. Deux moines de l'ordre de Citeaux s'établirent au *Vieux-Melleray*, vers 1134, du consentement de l'évêque et d'Alain, seigneur de Moisdon, qui leur accorda des terres et leur donna le bois nécessaire à la construction du monastère. Le monastère fut commencé peu de temps après et son église achevée et consacrée en 1183, en présence de nombreux personnages du duché de Bretagne. Il s'enrichit successivement, pendant une couple de siècles, de dons importants et nombreux venus de tous les côtés : c'étaient des terres, des salines ; des dîmes en argent, froment, seigle et avoine, en lamproies et aloses ; des droits d'usage dans les bois et pâtures. Plusieurs chapellenies furent fondées dans l'église abbatiale. L'abbaye enrichie reçut de nouveaux moines en 1142 et s'agrandit de nouveaux bâtiments terminés en 1145. Elle recevait de la prévôté de Nantes, sous le duc Jean V, un denier par chaland montant le pont, chargé de sel, et par chaque navire venant de la mer, également chargé de sel, un quardaude de sel. Les abbés réguliers furent remplacés en 1544 par des abbés commandataires, nommés par le pape sur la présentation du roi.

Les commandes étaient des bénéfices accordés à des ecclésiastiques séculiers, et même à des laïcs ; les commandataires exerçaient au temporel l'autorité abbatiale et touchaient un revenu déterminé ; ils ne résidaient guère, quelques-uns ne résidaient point. Ce changement amena quelque relâchement dans l'abbaye. La ruine de quelques bâtiments



L'Abbaye de Melleray avant 1870.

en fut la conséquence. Des parties furent entièrement rebâties au commencement du XVII^e siècle, puis dans le cours du XVIII^e. A cette époque, fut construite, en dehors de l'enceinte et au bord d'un bel étang que traverse actuellement le chemin vicinal, la maison abbatiale destinée à l'abbé et à des pensionnaires. Dans le même temps, les règlements furent réformés.

L'abbaye possédait, au XVI^e siècle, deux juridictions, 13 métairies, des bois nombreux dont un de 700 arpents (357 hectares et demi), des moulins à eau, deux moulins à vent, cinq étangs, des salines à Guérande, les dîmes de 25 paroisses, des rentes en chapons, poules, oisons, maisons, des droits sur des navires chargés de sel montant à Nantes, des droits de quintaine, de chasse, de pêche dans l'Erdre; l'étang de l'abbaye avait un moulin à blé. Les biens furent divisés en trois lots à la fin du XVII^e siècle: un premier lot à la libre disposition de l'abbé, un second aux religieux de l'abbaye, un troisième à l'abbé, pour l'entretien du monastère. Les revenus de chacun de ces lots étaient en 1790, pour le premier 6,184 livres, le second 7,355 livres, le troisième 2,227 livres, soit en totalité 13,539 livres.

Le dernier abbé, nommé en 1776 et élevé ensuite à l'évêché de Tréguier, conserva l'abbaye jusqu'à la Révolution. En 1791, il y avait sept religieux, dont un frère convers; cinq prêtèrent serment à la Constitution; deux refusèrent. Au mois de mai, un des moines assermentés fut nommé curé constitutionnel d'Erbray, un autre, curé de Grand-Auverné, un troisième se retira dans sa famille. Le procureur, qui avait refusé le serment, fut interné à Nantes et transporté en Espagne. Les Bénédictins de Saint-Florent de-Saumur fondèrent à la Meilleraie, au XII^e siècle, un prieuré du nom de *Saint-Etienne-de-Melleray*; en 1600, le prieuré était sous la direction d'un bénédictin de Redon et possédait la terre noble du Chastellier relevant du roi.

L'abbaye de Melleray et ses dépendances furent vendues

par la nation au mois d'avril 1795; un lot comprenant tous les bâtiments et 93 journaux de terre (45 hectares 22) rapporta au trésor 120,400 livres; l'acquéreur, un négociant de Nantes, n'y changea rien, et, en 1803, il mit l'église abbatiale à la disposition du clergé de la Meilleraie; le recteur eut une demeure dans un des bâtiments. En 1817, des trappistes en grand nombre, venus d'Angleterre sous la conduite de leur abbé, prirent possession de l'abbaye et y introduisirent des procédés de culture qui ont changé l'aspect du pays¹.

Dans son passage à travers les départements de l'Ouest, en 1828, la duchesse de Berry alla le 30 juin visiter l'abbaye de Melleray. Les moines furent accusés de complicité dans le mouvement légitimiste de 1832; ceux qui étaient étrangers durent quitter la France.

La Meilleraie, déjà trêve de Moisdon au XI^e siècle, fut érigée en paroisse en 1767. La maison seigneuriale de Vioreau était sur son territoire.

EGLISE *Saint-Etienne* endommagée en 1793: nef et transept romans, chœur de 1780, avec des reprises de 1816 et un agrandissement de 1851; elle a des bas côtés. — *Église de l'Abbaye*: st. rom. de transition; nef, transept et un bas côté avec ouvertures plein cintre; arcades ogivales avec piliers massifs rectangulaires; du second bas côté il reste les arcades bouchées bordant la nef; bas de l'église refait: grande porte moderne plein cintre, fenêtre ogivale XV^e siècle au-dessus; chœur ogival entre les chapelles, chevet plat refait récemment avec trois fenêtres de st. rom.

ARCH. — *Ep. celt.*: Dolmen du Perron, hache en bronze. — *Ep. G.-Rom.*: Monnaies romaines.

1. *L'abbaye de Melleray*, par l'abbé Guillotin de Corson. Bulletin archéologique de l'Association bretonne. T. XIII.

Commune de Grand-Auverné

Superficie : 3,443 hectares. — Population : 1,764 habitants.

Population agglomérée : 407 habitants.

La commune de Grand-Auverné, située au S.-E. du canton, appartient au bassin du *Don* et elle touche, à l'E. et au S., à la crête du *Grand plateau* ; sa limite S. suit la *forêt d'An-cenis*. Le *Don*, sous le nom d'étang de la *Forge-Neuve*, la limite au N. et reçoit à gauche, venant du S., le ruisseau de la *Bouve* et ses tributaires la *Vallais* et le *Launay*. Le ter-ritoire est généralement plat ; cependant les abords de la vaste nappe d'eau appelée l'étang de la Forge-Neuve, ne manquent pas de mouvement ; la butte du Val, qui domine le ravin du Val et les eaux du *Don*, est un coin d'un aspect sauvage avec ses roches nues aux formes bizarres et aiguës. L'altitude maxima est de 87 mètres au moulin de l'Am-brun.

Le BOURG est au N.-O., sur un plateau, par 75 mètres d'al-titude. Il est traversé par trois chemins de grande communi-cation, et relié par un courrier à la gare d'Abbaretz, située à 16 kilomètres sur le chemin de fer de Nantes à Château-briant. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons et une de filles ; deux foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par cinq chemins de grande communication ; son réseau vicinal a près de 32 kilomètres. Elle renferme 71 agglomérations ou habitations isolées, parmi lesquelles les villages de Villechoux, la Sablonnière, Ville-neuve, la Haluchère, la Grande-Haie, la Grande-Bauche et la Coudrecière, puis le château du Val, autrefois siège de la sei-gneurie de ce nom, et le château moderne de Launay.

On rencontre d'importantes carrières d'ardoises, entre autres celles du Soleil et du Rosaire, qui, depuis quelques années, ont repris leur ancienne activité.

Auverné était une paroisse en 1132 ; Saint-Sulpice d'Au-verné, actuellement Petit-Auverné, qui en dépendait, a été érigé en succursale en 1607 et détaché depuis de la com-mune et du canton. La seigneurie du Val appartenait, en 1440, à Ollivier Rouxel.

EGLISE *Saint-Pierre et Saint-Paul* : 1866, st. og., nef, triple transept, chevet à pans. En remplacement d'une église formée de parties des XII^e, XV^e et XVI^e siècle.

ARCH. — *Ep. celt.* : Menhirs, silex, haches pierre polie, monnaies gauloises. — *Ep. G.-Rom.* : Voie romaine au S., monnaies en or, débris de poteries, briques à rebords au bourg et près de la Grande-Haie. — *Ind.* : Prolongements ruinés des grands retranchements de Nozay et d'Abbaretz. — *M. A.* : Sous le chœur de l'ancienne église, nombreux cercueils en schiste ardoisier, puis hors de l'église et au N. du bourg, en schiste ardoisier et coquillier.

CANTON DE SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

Superficie: 16,543 hectares. — Population: 8,205 habitants.

Cinq communes:

Saint-Julien-de-Vouvantes, Erbray, Juigné-des-Moutiers, la Chapelle-Glain, Petit-Auverné.

Le canton de Saint-Julien-de-Vouvantes est à l'E. de l'arrondissement, où deux de ses communes bordent le Maine-et-Loire au levant, et il est entouré par les cantons de Saint-Mars-la-Jaille, de Moisdon et de Châteaubriant au S., à l'O. et au N. Le *Grand plateau du Nord* fait comme une ceinture au canton de Saint-Julien, du N. au S., par l'E., et le divise entre les bassins de la *Loire* et de la *Vilaine*. Presque toute la commune de Juigné, une partie S. de la Chapelle-Glain et une partie E. de Petit-Auverné appartiennent au bassin de la *Loire* par la *Mayenne* et l'*Erdre*; le centre, le couchant et le midi du canton sont dans le bassin du *Don*. Le *plateau de Châteaubriant* en longe la limite N.-O. Il est arrosé par le *Don*, qui prend sa source à la limite du département et coule de l'E. à l'O., et par ses affluents: à droite, l'*Evin*, le *ruisseau Changeant*, la *Touche* et la *Cosne*; à gauche, la *Salmonais* et le *Nitan*. Le ruisseau de la *Blizière* forme sa limite au N., traverse l'étang du même nom et coule vers la *Verzée*, affluent de la *Mayenne*; au S., le *Mandy*, tributaire de l'*Erdre*, prend sa source à la limite de la Chapelle-Glain.

En général, le territoire du canton est légèrement vallonné; son altitude varie entre 42 mètres sur les bords du *Don*,

à Petit-Auverné, et 111 mètres à l'E. de la *Touche*, sur Erbray. Il est couvert, au N., par la *forêt de Juigné*; il effleure, à l'E., la *forêt de Chanveau*, et à l'O., la *Forêt-Pavée*. La partie des vieilles terres est très boisée.

Le canton est traversé, de l'E. à l'O., par de grands bancs de *schiste argileux*, de *grès quartzeux* et d'*argile*. Il existe, au centre, un banc assez riche de *calcaire marbre*; gisements de *schiste ardoisier* et de *cailloux roulés*; *minerais de fer*; *calcaire argileux*.

Le tramway de Châteaubriant à Saint-Julien dessert le centre et l'O. du canton; deux routes nationales et onze chemins de grande communication le traversent dans tous les sens.

Les produits agricoles, les céréales, les bestiaux et les bois font l'objet de son commerce; là sont de très riches carrières de calcaire qui alimentent un certain nombre de fours à chaux, des carrières d'ardoises assez importantes et quelques mines de fer. La principale culture est le blé. Il y a quelques vignes à la Chapelle-Glain.

Commune de Saint-Julien-de-Vouvantes

Superficie: 2,559 hectares. — Population: 1,834 habitants.

Population agglomérée: 558 habitants.

La commune de Saint-Julien-de-Vouvantes est au centre du canton et dans le bassin du *Don*. Son territoire est légèrement vallonné. Le *Don* l'arrose de l'E. à l'O., traverse l'étang de la *Selle* et reçoit, à droite, près du bourg, l'*Evin* grossi des petits ruisseaux de l'*Essard*, des *Aulnais* et de la *Bonométrie*, venant du N.; à gauche, le petit cours d'eau des *Rivières* qui vient de la limite de la Chapelle-Glain. La commune effleure la grande *forêt de Juigné* au N., où l'altitude atteint 96 mètres. Des coteaux de Duron et de la *Selle*, qui dominent le *Don*, et de celui de Cimbrée, on a de beaux points de vue.

Le BOURG est situé vers le S.-O. par 65 mètres d'altitude, et traversé par une route nationale ; c'est un centre important d'affaires. Un tramway à vapeur, établi en 1888, le relie à la gare de Châteaubriant. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une brigade de gendarmerie, une école de garçons et une de filles ; il s'y tient quatre foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par deux routes nationales et quatre chemins de grande vicinalité ; son réseau de voies entretenues est de 31 kilomètres. On y compte 57 agglomérations d'habitants, parmi lesquelles les villages assez peuplés de la Plonnais, Beaumont, Cimbrée, Duron, la Champelière, les Mouffais, et les domaines de la Briais et du Chalonge. Les carrières d'ardoises de la Craonnaise, à 5 kilomètres au N.-E. du bourg, donnent lieu à une exploitation active. Il y a une briqueterie.

HISTOIRE. — L'abbaye de Saint-Florent de Saumur édifia une chapelle à Saint-Julien-de-Vouvantes, y plaça un recteur et la fit confirmer, vers 1054, par l'évêque de Nantes ; elle reçut une seconde confirmation un demi siècle plus tard, sur la demande du comte Alain Fergent.

Vers 1125, Mathias, admis parmi les moines, donna à Saint-Florent, avec le consentement de son suzerain, une dime à Vouvantes, deux métairies, l'emplacement d'une maison, d'un moulin et d'un four où la moitié du bourg devait faire cuire son pain. Un riche habitant du bourg était alors qualifié de bourgeois. Au XII^e et au XIII^e siècle, le prieuré reçut des dimes et des offrandes nombreuses ; il fut annexé, en 1311, au prieuré de Saint-Jouin de Moisdon, en même temps que les prieurés de Louisfert et de la Meillerie.

La seigneurie de Vouvantes, dépendant en arrière-fief de la baronnie de Châteaubriant, était, en 1158, à Jean de Vouvantes. En 1420, le duc Jean V versa quarante écus d'or à l'église de Saint-Julien, conséquence du vœu qu'il avait fait la même année, pendant son emprisonnement par les Pen-

thièvre. Il y fit un pèlerinage, en 1428, pour implorer Saint-Julien en faveur d'Orléans menacé par les Anglais et délivré l'année suivante par Jeanne d'Arc. Le duc Pierre II y fit un pèlerinage, en 1454, accompagné de puissants personnages.

Vers 1560, un pasteur protestant y prêcha sans beaucoup de succès ; les huguenots y avaient une maison dite la *huguenotière*. Un hôpital fondé au XVI^e siècle, n'existait plus en 1641.

Le *général de la paroisse* comprenait douze membres renouvelés tous les ans, à l'élection, par les membres sortants : il gérait les affaires de la paroisse et les revenus de l'église ; il nommait les *collecteurs des fouages* chargés d'établir la taxe sur les biens et d'en opérer le recouvrement ; les *égailleurs* et *commissaires* chargés d'établir l'impôt personnel appelé *capitation* ; les *commissaires* chargés de dresser les rôles de ces contributions ; enfin les deux *marquilliers*, surveillants des revenus de l'église et chargés du recouvrement et du versement des revenus de la province.

Saint-Julien fut, à partir du XV^e siècle, un lieu de pèlerinage très important. A la fin du mois d'août, on y venait de fort loin et en très grand nombre, notamment du Morbihan. Le jour de leur arrivée, les pèlerins se disputaient le prix de la première messe du lendemain ; ce prix était mis à l'enchère et atteignait quelquefois une centaine de livres. Le second jour, en entrant à l'église, ils donnaient une offrande en argent, versaient dans une cuve un petit sac de grain et recevaient du curé une poignée de grain béni. La messe finie, ils allaient comme en procession boire de l'eau, qu'ils puisaient dans le creux de la main à la fontaine de Saint-Julien, située au bas du bourg ; l'eau avait la vertu de guérir de la fièvre ; il y avait aussi la fontaine des aveugles et celle des goutteux. Tout se faisait avec pompe.

Après le déjeuner, les pèlerins rassemblés dans le *pré de la lutte*, situé au bord du Don, donnaient le spectacle d'une

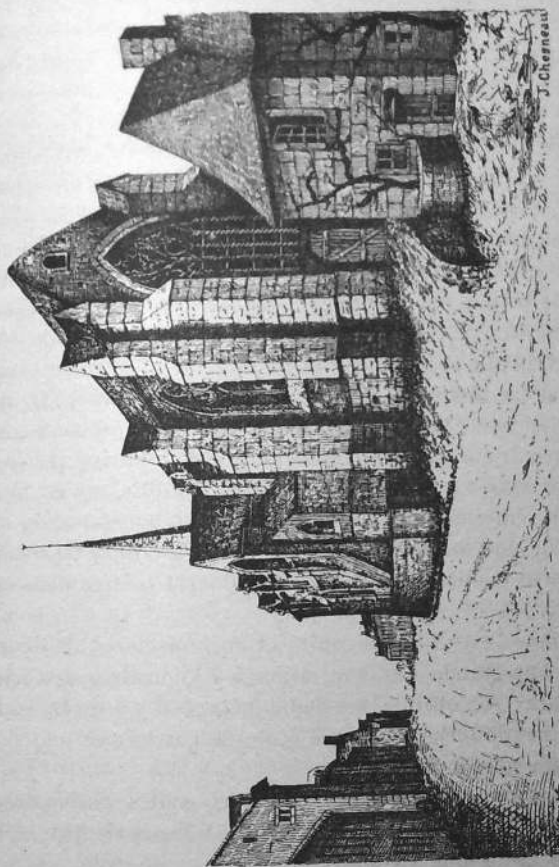
lutte bretonne très animée, en présence des seigneurs, du clergé et des officiers de la juridiction. Elle était présidée par le seigneur de la Motte-Glain¹. Le vainqueur recevait un prix.

Le recteur de la paroisse entretenait toute l'année, dans le sanctuaire de l'église et devant la statue de Saint-Julien, des barriques sans couvercle pour recevoir des offrandes en grains. Vers le temps des semailles, le recteur bénissait quelques mesures de son grain et en distribuait à chaque pèlerin une poignée que celui-ci faisait toucher au saint, le saint devant le faire fructifier. L'affluence des pèlerins était considérable le dimanche, depuis la moisson jusqu'à la fin de septembre. L'esprit d'examen causa la décadence de cette coutume. Un arrêt du 19 août 1771 en défendit l'exercice; des tentatives furent faites pour en obtenir la continuation; l'arrêt de 1771 fut rapporté par un jugement de 1772 et les tonneaux furent rétablis; le 3 août 1775, la cour maintint son arrêt. En 1776, le Parlement dut sévir contre quelques habitants qui s'insurgeaient contre sa décision. Cette coutume se retrouva, bien atténuée, sous la Restauration; sous le gouvernement de Louis-Philippe, elle n'était observée que par les habitants de quelques communes voisines. Elle est toujours en vigueur: deux cuves sont placées auprès de la statue de Saint-Julien; du 28 août, fête du Saint, jusqu'à la fin de novembre, les pèlerins viennent à l'église avec du froment de leur dernière récolte, qu'après une prière ils versent dans une cuve; ils prennent dans l'autre le blé béni, baissent l'autel et y déposent une offrande en monnaie.

En 1791, le curé constitutionnel fut fort mal accueilli. Les habitants se soulevèrent au mois de mars 1793, de même que ceux des paroisses voisines. Plusieurs conseillers municipaux furent victimes de l'insurrection.

EGLISE *Saint-Julien*: 1886; st. og. 3^e ép., trois nefs, chevet plat, crypte sous le chœur et sous une partie de l'édifice.

1. Tiré de l'*Histoire et Légendes de Châteaubriant*, par l'abbé Ch. Goudé.



Eglise de Saint-Julien démolie pour faire place à la nouvelle: ouvertures ogivales 3^e ép., contreforts accusant des murs plus anciens.

ARCH.—*Ep. celt.*: Flèches en silex, haches en pierre polie, menhir, alignement, dolmen. — *Ep. G.-Rom.*: Poteries et briques. — *M. A.*: Maisons à meneaux croisés.

Commune d'Erbray

Superficie: 5,814 hectares. — Population: 2,897 habitants.

Population agglomérée: 283 habitants.

Cette commune est très étendue, elle occupe la partie N.-O. du canton et elle est presque tout entière dans le bassin du *Don*; de petites lisières bordant au N. le *plateau de Châteaubriant*, appartiennent au bassin de la *Chère*. Elle est arrosée, au S., par le ruisseau *Changeant* et celui de *Gravotet* sous le nom de la *Touche*, l'un à l'E., l'autre à l'O. du bourg; au N.-O. par la *Cosne*; tous les trois affluents du *Don*, rive droite. Le *Breil*, affluent de la *Chère*, rive gauche, prend sa source à la limite N. Le territoire d'Erbray est très boisé; il renferme, à l'O., une partie de la *Forêt-Pavée*, et au N.-E., une lisière de la grande *forêt de Juigné*. Le sol, légèrement ondulé, atteint l'altitude de 111 mètres dans la partie N.

Le BOURG est situé au centre et au croisement de deux chemins de grande communication, à 9 kilomètres de Châteaubriant; son altitude est de 60 mètres. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons et une de filles; une foire annuelle.

La COMMUNE est traversée par deux routes nationales, l'une au N.-E., l'autre au N.-O.; elle est desservie par sept chemins de grande vicinalité; son réseau de voies entretenues est de 64 kilomètres. On y compte 84 lieux habités, parmi lesquels les villages de la Touche, où il y a une école mixte, les Landelles, la Feuvrais, la Rousselière, la Joussais, Beauchêne et les Garellières. Le tramway à vapeur de

Châteaubriant à Saint-Julien a des stations au chef-lieu, au village de la Touche et aux fours à chaux.

Entre les bourgs d'Erbray et de Saint-Julien, un banc de calcaire d'une grande puissance est exploité par les importants fours à chaux de la Rousselière, la Ferronnière et Sainte-Marie. Il y a été extrait 34.000 tonnes en 1892, savoir: 12.000 tonnes expédiées en calcaire brut aux usines de Trignac, comme fondant pour le minerai de fer; 20.000 tonnes en calcaire cuit, pour l'agriculture et la construction; 2.000 tonnes pour les papeteries de Chantenay et de Tiffauges. On y emploie 5 à 6.000 tonnes de charbon de terre. On exploite aussi plusieurs minières de fer. Quelques points de la commune présentent d'assez jolis points de vue, notamment à Beauchêne, la Haute-Haie, la Rousselière et le Châtelier.

La seigneurie d'Erbray était, en 1049, à Moïse d'Erbray. La paroisse existait au XIII^e siècle. En 1565, le 3 novembre, le roi Charles IX, à son départ de Châteaubriant, dina à Erbray, qualifié de *paovre village*.

Les deux prêtres d'Erbray refusèrent de prêter serment en 1791 et furent exilés l'année suivante, le curé en Espagne, où il mourut, le vicaire en Angleterre. Un trappiste de Melleray qui avait prêté serment à la Constitution, quitta l'abbaye pour la cure d'Erbray et fut mal accueilli par les habitants. A la paix religieuse donnée par le Concordat, l'ancien vicaire fut nommé curé d'Erbray et prit possession de l'église au commencement de 1803. Les archives de la paroisse furent détruites en 1794. Les royalistes brûlèrent l'église pour éviter sa profanation par les prêtres constitutionnels.

EGLISE *Saint-Martin*: 1860; st. rom., nef, transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.*: Hache pierre polie. — *Ep. G.-Rom.*: Au Châtelier, retranchements de près de 2 hectares, entourés de douves où l'on a rencontré briques à rebords, fragments de poterie et substructions de trois fours à briques.

Commune de Juigné-des-Moutiers

Superficie : 2,465 hectares. — Population : 910 habitants.

Population agglomérée : 372 habitants.

Cette commune est au N.-E. du canton et appartient en grande partie au bassin de la *Loire*, par la *Mayenne*; le *Grand plateau* la traverse de l'O. à l'E., laissant son extrémité O. dans le bassin de la *Chère* et sa lisière S. dans celui du *Don*. Le département de Maine-et-Loire la limite au N. par le ruisseau de la *Blizière*, et à l'E. par un plateau mouillé, où sont les étangs *Gasnier*, de la *Primaudière* et de la *Fonte*; toutes les eaux de ce plateau coulent dans le bassin de la *Mayenne* par la *Verzée*. Au S.-E., le *Don* arrose un angle de la commune en sortant de l'étang de *Maubusson* qui la limite avec le Maine-et-Loire. La *forêt de Juigné* occupe près des trois cinquièmes de la superficie dans la partie centrale, où elle couvre un plateau très mouillé parsemé d'étangs; elle mesure plus de 8 kilomètres de l'E. à l'O. Le sol de la commune est presque plat; son altitude est élevée et atteint 100 mètres au village de la *Teillais*.

Le *bourg*, à l'E., tout près de Maine-et-Loire et à l'altitude de 80 mètres, est traversé par un chemin de grande communication et effleuré par une route nationale; il est à 16 kilomètres de *Châteaubriant*, à 6 kilomètres de la station du tramway de *Saint-Julien* et à 8 kilomètres de celle de *Pouancé*, sur le chemin de fer de *Châteaubriant* à *Segré*. Il y a deux écoles de filles, une de garçons et une classe maternelle; une foire annuelle.

La commune est desservie par une route nationale et trois chemins de grande vicinalité; le réseau de ses voies entretenues est de 20 kilomètres. Elle renferme 34 villages et lieux

habités, dont les plus peuplés sont la *Teillais*, le *Vieux-Juigné* et *Ruigné* qui fut détaché de la *Chapelle-Blain* le 9 février 1810, puis au N. de la forêt, l'ancien manoir de la *Jonchère* transformé.

On exploite, à la carrière du *Fertais*, la pierre de taille dite de *Juigné*, schiste compact qui remplace le granit dans beaucoup de constructions. Les carrières d'ardoises des environs du bourg sont abandonnées. Le bois de la forêt donne lieu à un commerce important.

Deux prieurés existaient autrefois dans cette commune sous les noms des *Moutiers* et de la *Primaudière*, ce dernier fondé vers 1207 par le seigneur de *Châteaubriant*. En 1123, l'église fut donnée à l'évêque de *Nantes*. Le chef-lieu, d'abord au *Vieux-Bourg*, fut transféré au prieuré des *Moutiers* dont il prit le nom.

Pendant longtemps, les seigneurs de *Châteaubriant* y firent exploiter des forges qui existaient dès le XII^e siècle. C'est de leur produit qu'en 1262, le baron *Geoffroy* fonda les *Mathurins* de la *Trinité* à *Châteaubriant*.

En 1749, les eaux des étangs de la *Blizière* et du *Haut-Breil* débordèrent, envahirent l'étang de *Plessis-Meslé*, rompirent ses digues et détruisirent des habitations et des forges; l'étang du *Plessis* cessa d'exister.

Les protestants avaient un temple à la *Teillais*, à qui est resté le nom de la *Huguenotière*. Une verrerie fut créée après 1793 au prieuré de la *Primaudière*.

Sous la Révolution, la forêt de *Juigné* fut occupée par une bande d'insurgés qui pillaient, terrorisaient les environs et tentaient d'affamer *Châteaubriant*. Ils eurent quelques rencontres en 1794 avec les forces républicaines.

EGLISE *Saint-Pierre* : 1878; st. og. 1^{er} ép., nef, transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep.G.-Rom* : Voie romaine. — *M. A.* : Au bourg, cercueils en calcaire coquillier et schiste ardoisier.

Commune de la Chapelle-Glain

Superficie : 3,453 hectares. — Population : 1,555 habitants.

Population agglomérée : 461 habitants.

La commune de la Chapelle-Glain est au S.-E. du canton, où elle longe Maine-et-Loire, et presque toute dans le bassin du Don; dans sa partie S., elle effleure le *Grand plateau* qui en laisse une petite surface au bassin de l'*Erdre*. Le *Don* prend sa source à la limite N.-E. de la commune, dans le *bois de Chanveau* qu'il effleure à peine et dont il s'écarte immédiatement pour couler au N.; son affluent de gauche, la *Salmonais*, prend sa naissance au S. du même bois, suit la limite de Maine-et-Loire, puis celle du Pin et arrose la partie S. de la Chapelle-Glain; le petit ruisseau des *Barettes* passe au bourg et se jette dans la *Salmonais*; celui des *Rivières* coule à l'O. vers le *Don*, à la limite de Saint-Julien; enfin le *Mandy*, tributaire de l'*Erdre*, forme au S. la limite de Saint-Sulpice-des-Landes. Le sol est ondulé et boisé; la vallée de la *Salmonais* est assez accidentée. L'altitude maxima est de 97 mètres au moulin de la Potinais.

Le BOURG est au centre, par 66 mètres d'altitude, à 12 kilomètres de la station de Saint-Mars-la-Jaille, sur la ligne ferrée de Nantes à Segré, et à 4 kilomètres de Saint-Julien, tête de ligne du tramway de Châteaubriant. Deux routes nationales et un chemin de grande communication se croisent au chef-lieu. Il y a deux écoles de filles et une de garçons; trois foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par deux routes nationales et trois chemins de grande vicinalité; son réseau de voies entretenues est de 34 kilomètres. On y fait un grand commerce de pores. On y compte 69 agglomérations ou habitations isolées, parmi lesquelles les villages d'Auzillé, le Bois-

Jumel et la Robinais. Il y avait des forges à bois transportables qui ne sont plus en usage.

La seigneurie de la Motte-Glain était, en 1130, au Sieur de Rougé. Les dîmes de la paroisse appartenaient, en 1163, aux moines de Saint-Florent. Le Prieuré, situé près du bourg, dépendait de l'abbaye de Toussaint d'Angers.

Le beau château de la Motte-Glain, monument remarquable du XV^e siècle, occupe sur les bords de la *Salmonais* une très agréable situation; commencé en 1496 par Pierre de Rohan, maréchal de France, il n'était pas achevé lorsque Charles VIII et Anne de Bretagne s'y arrêtèrent en 1497. Charles IX y coucha en 1565, le 3 novembre, en revenant de Châteaubriant. La châtellenie relevait de la baronnie d'Anchenis.

L'église de la Chapelle-Glain fut une succursale de Juigné. Le curé-prieur prêta serment en 1791. L'église fut brûlée par les royalistes en 1794, ainsi que plusieurs églises des environs, pour qu'elles ne fussent plus souillées par les schismatiques.

EGLISE *Saint-Pierre et Saint-Paul* : livrée au culte en 1870; st. og. 1^{re} ép., nef, transept, chevet circulaire, clocher élégant. Don de M. le marquis de Rochequairie.

ARCH. — *Ep. celt.* : Lances et haches en bronze. — *Ep. G.-Rom.* : Débris de briques et de forges. — *M. A.* : Plusieurs maisons et ancien couvent avec fenêtres à meneaux croisés.

Commune de Petit-Auverné

Superficie : 2,252 hectares. — Population : 1,009 habitants.

Population agglomérée : 255 habitants.

Cette commune est au S.-O. du canton et dans le bassin du *Don*, sauf une petite lisière au S.-E. qui effleure le *Grand plateau* et touche au bassin de l'*Erdre*. Le *Don* et ses

affluents, la *Salmonais* et le ruisseau *Changeant*, l'arrosent de l'E. à l'O. ; le petit cours d'eau de *Nilan*, affluent gauche de la *Salmonais*, prend sa source à la limite S. et passe au bourg. L'étang de la *Forge-Neuve*, formé par le *Don*, limite en partie la commune à l'O. Le territoire est vallonné ; son altitude maxima est de 81 mètres au village de la Mostière.

Le BOURG est situé au centre, par 35 mètres d'altitude. Il a une école de garçons et une de filles ; il s'y tient deux foires par an. La station d'Issé, sur la ligne ferrée de Nantes à Châteaubriant, en est éloignée de 14 kilomètres ; celle du tramway de Saint-Julien de 6 kilomètres.

La COMMUNE est desservie par deux chemins de grande communication qui se croisent au bourg ; son réseau vicinal entretenu est de 23 kilomètres. Elle renferme 38 lieux habités, dont les plus peuplés sont ceux de la Cantrais, de Lezé et du Tertre, puis l'ancien château de la Salmonais. Une petite minoterie, située au village de la Pile, est actionnée par les eaux du Don.

La commune de Petit-Auverné, érigée en succursale d'Auverné en 1607, a été détachée de sa paroisse et du canton de Moisdon pour être attachée à celui de Saint-Julien.

La Salmonais fut en 1794 et 1795 le lieu de campement d'un attroupement de 7 à 800 royalistes appelés *brigands* ; le 10 février 1795, ils attaquèrent un détachement de troupes qui conduisait du blé à Châteaubriant, le défirent et s'emparèrent des approvisionnements. Les autorités traitèrent de la paix le mois suivant avec leur chef. Un détachement républicain cantonné au même lieu y fut attaqué et battu pendant une courte reprise des hostilités, le 29 janvier 1796, par les chouans de Sepeaux.

On voit, au S.-E. du bourg, les ruines du château de la Rivière bâti vers le XIII^e siècle. La seigneurie de la Rivière, en 1262 à Pierre de la Rivière, a donné son nom à Moisdon. Plusieurs seigneurs de la Rivière se sont illustrés : Thibaud,

compagnon d'armes de Duguesclin ; Guillaume, évêque de Rennes en 1447, et Jean qui, vers la même époque, devint chancelier de Bretagne.

EGLISE *Saint-Sulpice* : 1844-49 ; st. og., nef, transept, chevet plat, entre deux raccordements circulaires.

ARCH. — *M. A.* : Motte féodale des Branchères.

CANTON DE NORT

Superficie: **24,615** hectares. — Population: **15,963** habitants.

Ses communes:

Nort, Héric, Casson, les Touches, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert.

Le canton de Nort est tout au S. de l'arrondissement de Châteaubriant et n'y est rattaché que par le canton de Nozay au N. L'arrondissement d'Ancenis le borne à l'E. par ses cantons de Ligné et de Riaillé; l'arrondissement de Nantes, au S., par ses cantons de Carquefou et de la Chapelle-sur-Erdre; l'arrondissement de Saint-Nazaire, à l'O., par son canton de Blain. Il est traversé du N. au S.-O. par le *Grand plateau* qui partage ses eaux entre les bassins de l'*Isac* et de l'*Erdre*; mais il est presque tout entier dans celui de l'*Erdre*. Une lisière de la commune de Saint-Mars-du-Désert, au S.-E., effleure le *plateau de Ligné* et dépasse même la ligne de partage sur la pente du bassin de la *Loire*. L'*Isac* forme, sur quelques kilomètres, la limite du canton dans l'angle N.-O.; ses affluents du S., le *Plongeon*, la *Planchette* et le *Dréneuf*, en arrosent le couchant; l'*Erdre* passe en son milieu et reçoit, à gauche, les ruisseaux de *Montigné*, du *Rateau*, de la *Déchausserie*; à droite, ceux de *Quiheix* et du *Pas-Chevalier*.

Le *Canal de Nantes à Brest* se détache de l'*Erdre* à 5 kilomètres au S. de Nort; il suit la vallée du *Quiheix*, franchit le *Grand plateau* pour passer dans le bassin de l'*Isac*, puis il aborde l'*Isac* qu'il côtoie jusqu'à la limite du canton.

La *rigole alimentaire* amène dans le bief de partage du canal, au Pas-de-Héric, les eaux du *réservoir de Vioreau*.

Au S., des marais assez importants bordent l'*Erdre* dont les rives sont plates en cette partie; les coteaux de Nort, Petit-Mars et Saint-Mars-du-Désert dominent la belle vallée; le sol ondule en s'éloignant de la calme rivière; les parties les plus mouvementées sont à l'amont de Nort. L'altitude y varie entre 6 et 75 mètres. Il est boisé, mais n'a pas de bois importants.

De grandes masses d'*argile* le couvrent au centre et au N.; au S. dominent le *gneiss* et le *mica-schiste*; le *schiste argileux* se rencontre en plusieurs parties. Nombreux bancs de *cailloux roulés*. *Quartz tydien*, gisements de *calcaire*, taches d'*eurite*. Filon de *houille* de l'E. à l'O. *Alluvions* et *dépôts tourbeux* dans la vallée de l'*Erdre*, au S.

Le canton est traversé par la ligne ferrée de Nantes à Châteaubriant et coupé, au S.-E., par celle de Nantes à Segré. Trois routes nationales et treize chemins de grande communication le desservent heureusement. Le Canal de Nantes à Brest et l'*Erdre*, à l'aval du chef-lieu, sont précieux pour ses transactions commerciales. L'agriculture y est prospère; on y cultive les céréales et la vigne. Quelques minoteries et tanneries sont exploitées dans la commune de Nort.

Commune de Nort

Superficie: 6,657 hectares. — Population: 5,346 habitants.

Population agglomérée: 2,014 habitants.

La commune de Nort est dans le bassin de l'*Erdre*, moins une petite lisière au N.-O. qui longe le *Grand plateau* et appartient au bassin de l'*Isac*. L'*Erdre* la traverse du N. au S., ayant pour affluents: à droite, le ruisseau de *Quiheix* qui reçoit le cours d'eau de la *Torche*, et celui de *Mortève* à la limite S.; à gauche, le *Montigné*, à la limite E. Le canal de

Nantes à Brest passe au S.-O. ; la rigote alimentaire qui, avec ses viaducs en élévation et ses aqueducs souterrains, y amène les eaux du réservoir de Vioreau, suit d'abord le cours de l'Erdre qu'elle domine, puis s'en éloigne, passe à 1500 mètres au N. de la ville et débouche dans le canal à la limite O. de la commune.

Le territoire, qui a de jolis vallons, s'élève jusqu'à l'altitude de 75 mètres au moulin des Pierres-Blanches. Les bords de l'Erdre, à l'amont de Nort, sont accidentés et fort beaux ; ils sont marécageux à l'aval, où se trouvent les marais de Blanche-Noë.

La petite VILLE DE NORT est située à peu près au centre du canton, à l'endroit où l'Erdre devient navigable ; son altitude atteint 15 mètres sur la place de l'église. Elle est traversée par une route nationale et par trois chemins de grande communication, et reliée au faubourg Saint-Georges par un pont construit sur la jolie rivière, de 1753 à 1775. Avant l'établissement du chemin de fer de Nantes à Châteaubriant, elle avait une batellerie importante et servait d'entrepôt entre Nantes et les départements de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine et une partie de Maine-et-Loire ; la voie ferrée a réduit considérablement son commerce.

Entre Nantes et Nort, il y a un service de remorquage. Un petit bassin creusé dans la partie S. du bourg, au bord de l'Erdre, reçoit les bateaux affectés aux transports. La station du chemin de fer de Nantes à Châteaubriant est à l'O. Avant la construction de cette ligne, en 1878, les transports par l'Erdre atteignaient 45,000 tonnes : actuellement ils ne dépassent pas 15,000. Le trafic par eau consiste en matériaux de construction, engrais, amendements, cuirs, bois et céréales ; celui de la houille est fait par la voie ferrée. Malgré la réduction de son commerce, Nort est resté un centre d'affaires important. Il s'y tient trente foires par an, et des marchés y ont lieu tous les vendredis. Il y a un hospice fondé en 1866 par Madame Charbonneau, un bureau de poste et de

télégraphe, une brigade de gendarmerie, deux écoles de garçons, deux de filles, une classe maternelle et une station d'étalons.

La COMMUNE est desservie par deux routes nationales et cinq chemins de grande vicinalité ; son réseau de voies entretenues est de 74 kilomètres.

Les mines de houille de Languin, situées à l'O., furent ouvertes en 1746 ; leur exploitation, suspendue vers le commencement du siècle, fut reprise en 1828 ; après avoir donné de beaux résultats, elles ont été abandonnées en 1863. L'industrie exploite une minoterie à Vault sur l'Erdre, à l'amont de Nort, et deux tanneries au bourg.

La commune renferme près de 200 agglomérations et habitations isolées, parmi lesquelles les villages de Port-Mulon, Languin, le Plessis-Pas-Brunet, la Poupinière, la Noë-Guy, Lille, la Tomble-Houx, le Riot, la Guénardière, la Buissonnière, la Brézardière, la Bricaudière, les Brosses, et les domaines de Montreuil, de la Gazoire et du Port-Mulon.

HISTOIRE. — Entre 1064 et 1076, des habitants de la paroisse de Nort, *aloyers* ou possesseurs d'alleux et *tenanciers libres*, cédèrent à l'évêque une église qu'ils avaient au bord de l'Erdre, pour l'établissement du prieuré de Saint-Georges ; ce don fut approuvé par les seigneurs Revallon et Glen et le prieuré fut fondé par les moines de Marmoutier. Un prêtre, propriétaire de l'église de Nort, se fit moine, donna à Marmoutier la moitié de son droit aux offrandes de l'église et laissa l'autre moitié à son fils ; après la mort du fils, vers 1079, les moines en eurent l'entière possession. Le prieur confessait les habitants du bourg qui dépendaient du fief du prieuré ; à la suite d'un accord intervenu entre l'évêque de Nantes et l'abbé de Marmoutier, le curé de la paroisse fut autorisé à confesser ces mêmes habitants, mais sans pouvoir percevoir sur eux ni dime, ni droit mortuaire ; avec le consentement des moines, il pouvait enterrer dans leur cimetière et dire la messe dans leur église.

Au XII^e siècle, les moines de Melleray reçurent de la femme d'Ebon de Saffré une rente de six écus sur les revenus de la coutume de Quiheix. En 1248, Alain de la Forêt leur donna tous ses marais de Quiheix ; en 1287, Alain, seigneur du Moulin, en Nort, leur donna un bois et des marais au même lieu ; enfin en 1402, le seigneur de Casson leur vendit la seigneurie et juridiction de la Morinière et de l'île de Quiheix. Devenu riche et seigneur dans cette contrée, l'abbé de Melleray y fit bâtir, au XV^e siècle, un manoir qu'il entourait de murailles et de douves : il y eut un colombier, un moulin à vent et des refuges à conills. Dans l'Erdre, il avait droit de pêche à la *saine* et autres *retz* ¹.

La paroisse de Nort dépendait de cinq fiefs dont la suzeraineté appartenait à la seigneurie de la *Roche-en-Nort*, depuis Lucinière en Joué. La Roche-en-Nort avait au-dessus d'elle la baronnie de la Roche-Bernard.

Nort avait un pasteur protestant en 1563.

En 1793, la petite ville fut attaquée, dès le 12 mars, par des atroupements considérables de royalistes qui, après avoir été repoussés plusieurs fois, finirent par s'en emparer ; la garnison battit en retraite sur Châteaubriant ; les insurgés n'y restèrent que quelques jours. Nantes y envoya souvent, pour la protéger, des détachements de sa garde nationale, à partir du 30 mars, en avril, mai et juin. Un envoi du 16 juin comprenait le 3^e bataillon de la Loire-Inférieure, environ 600 hommes, sous le commandement de Meuris. A la tête de son bataillon et bravement secondé par la garde nationale de Nort, cet homme d'un grand courage s'illustra par la lutte admirable qu'il y soutint contre les Vendéens : la partie fort nombreuse de l'armée royaliste qui devait attaquer Nantes par la rive droite de l'Erdre, fut arrêtée par cette belle défense dans la nuit du 27 au 28 juin, au passage de la rivière ; la résistance énergique du vaillant bataillon, qui se sacrifia

1. *L'abbaye de Melleray*, par l'abbé Guillotin de Corson.

presque tout entier, donna le temps à la ville de Nantes d'achever l'organisation de ses forces et lui permit de sortir victorieuse de l'attaque formidable engagée par la Vendée.

Au mois de décembre, les débris de la malheureuse armée vendéenne, après avoir tenté inutilement le passage de la Loire à Ancenis, arrivèrent à Nort le 17 au soir, y passèrent la journée du 18 et se dirigèrent sur Blain. Il y eut des défections. Marceau, qui les poursuivait depuis le Mans, arriva à Nort le surlendemain.

ÉGLISE *Saint-Christophe* : 1833, agrandie en 1874, plein cintre, nef et bas côtés, chevet rond, clocher de 42 mètres.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Briques à rebords ; amphores, poteries, à la Motte. — *M. A.* : Cercueils schiste ardoisier et calcaire coquillier. A Nort, maisons à meneaux croisés.

Commune de Héric

Superficie : 7,145 hectares. — Population : 4,048 habitants.

Population agglomérée : 513 habitants.

Bien que diminuée, en 1871, d'une importante portion de son territoire, au profit de Notre-Dame-des-Landes, la commune de Héric est encore la plus étendue de l'arrondissement de Châteaubriant. Elle occupe la partie O. du canton de Nort, et longe, à sa limite N., le *Canal de Nantes à Brest*, en partie adjacent à l'*Isac*. La commune est traversée par le *Grand plateau* qui partage les eaux des bassins de l'*Erdre* et de l'*Isac* : sa partie E. appartient pour un quart au premier bassin, et sa partie O. au second pour trois quarts. Le ruisseau de la *Pichonnière*, affluent de l'*Erdre*, coule au S.-E. ; le centre et l'O. sont arrosés par les ruisseaux du *Dréneuf*, de la *Planchette* et du *Plongeon*, tributaires de l'*Isac*, rive gauche. Le sol est généralement plat au N. et à l'E. ; il a de larges ondulations à l'O. et au midi ; l'altitude atteint 50 mètres à la limite S.

Le bourg est au centre, par 35 mètres d'altitude. Il est desservi par trois chemins de grande communication et relié par un courrier à la station de Nort distante de 12 kilomètres, puis à Nantes et à Blain par une voiture publique. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une brigade de gendarmerie, deux écoles de garçons et une de filles ; il s'y tient un marché tous les mois et quatre foires annuelles assez fréquentées.

La commune est traversée par deux routes nationales, l'une dans la partie N., l'autre au centre et à 700 mètres à l'E. du bourg ; elle est desservie par quatre chemins de grande vicinalité ; son réseau de voies entretenues est de 73 kilomètres.

Elle renferme plus de 200 lieux habités, dont les principaux sont les villages de l'Aubrais, de Glanet, de la Coindière, la Tondrie, la Verdinière, la Hamonais, Bout-de-Bois, le Champ-Poivré, Grand-Ville, Laquais, le Pavé, la Remaudais et les domaines de la Courosserie, du Chalonge, de la Jubinière, du Haut-Brossais, de la Prée.

En 1149, Hoël, comte de Nantes, donna le prieuré de Saint-Honorine, dans la forêt de Héric, à l'abbaye de Saint-Sulpice, pour la dot de sa fille Odeline qui y était religieuse. En 1170, l'évêque céda l'église au chapitre de la cathédrale avec les deux tiers des dîmes de la paroisse. La châtellenie de Héric était, en 1180, à Eustache de Rais, et en 1290 à Clisson ; elle fut unie au marquisat de Blain, en 1660.

EGLISE *Saint-Nicolas* : 1840 ; plein cintre, nef et bas côtés, chevet circulaire.

ARCH. — M. A. : Motte féodale au levant du bourg.

Commune de Casson

Superficie : 1,614 hectares. — Population : 1,165 habitants.

Population agglomérée : 218 habitants.

Cette petite commune est au S.-O. du canton et dans le bassin de l'*Erdre*, rive droite. Elle est arrosée par le *Pas-*

Chevalier, canalisé à l'aval du village de ce nom, par la *Pichonnière*, la *Mortève* et la *Ravillère*, ce dernier formant la limite de Sucé ; elle est peu accidentée ; son altitude maxima est de 41 mètres près le village de Beauvais.

Le bourg est au centre, par 40 mètres d'altitude et à 5 kilomètres et demi de la station de Sucé ; deux chemins de grande communication s'y croisent. Il y a une école de garçons et une de filles ; une foire annuelle.

La commune est traversée par trois chemins de grande communication et son réseau vicinal entretenu est de 18 kilomètres. On y compte 83 lieux habités, mais il n'y a aucun village important. Le joli château de Casson occupe l'emplacement de l'ancien manoir de ce nom, au S. du bourg. Le domaine de la Pervençère avoisine l'*Erdre*.

La commune faisait partie du grand fief des Regaires et son église dépendait de l'évêché dès 1124. La seigneurie de Casson ou le Plessis-de-Casson était, en 1260, à Main du Moulin ; celle de la Barillère, en 1555, à Jean le Porc.

EGLISE *Saint-Louis* : vers 1840 ; st. og., nef, bas côtés, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. cell.* : Haches pierre polie.

Commune des Touches

Superficie : 3,515 hectares. — Population : 2,086 habitants.

Population agglomérée : 256 habitants.

La commune des Touches est à l'E. du canton et dans le bassin de l'*Erdre*, rive gauche ; elle est limitée, au S., par le ruisseau du *Rateau* et arrosée par ses affluents, les cours d'eau du *Pont-Orieux* et de *Montigné*. Le sol est vallonné ; l'altitude atteint 52 mètres au Mont-Juillet, petite colline dont la rampe est très forte, qui présente l'apparence d'une immense fortification et d'où la vue embrasse une grande étendue de pays.

Le BOURG, situé au pied et au levant de cette colline, par 35 mètres d'altitude, est au S. de la commune, à 6 kilomètres de la station de Nort, sur la ligne de Châteaubriant, et à 7 kilomètres de celle de Ligné, sur la ligne de Segré; il est traversé par une route nationale et un chemin de grande communication. Il y a deux écoles de garçons et une de filles; trois foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par deux routes nationales, dont une la limite à l'O. sur 5 kilomètres, et par cinq chemins de grande vicinalité; son réseau de voies entretenues est de 47 kilomètres. Elle renferme 85 lieux habités, parmi lesquels les villages de la Marchanderie, Carcouet, la Herpinière, les Masures, le Meix, la Réauté, la Volerie et la Guérinière. Des mines de houille, autrefois exploitées près de ce dernier village, ont été momentanément abandonnées; une reprise d'exploitation, tentée en 1890, n'a pas donné de résultat.

La paroisse des Touches existait en 1287. La seigneurie du Meix appartenait, en 1418, à Pierre du Moulin; celle de Montigné, en 1427, à Jean de Montigné, et celle du Vernay, en 1430, à Jean du Vernay.

EGLISE *Saint-Mélaine*: 1849, clocher de 1861, st. og., nef, transept avec chapelles, chevet à pans. — *Chapelle Saint-Jacques* à 600 mètres du bourg: vers XV^e siècle, st. og., plan rectangulaire.

ARCH. — *Ep. celt.*: Silex éclatés et taillés.

Commune de Petit-Mars

Superficie: 2,597 hectares. — Population: 1,374 habitants.

Population agglomérée: 299 habitants.

Cette commune, située au S.-E. du canton et dans le bassin de l'*Erdre*, rive gauche, est limitée, à l'O., par l'*Erdre*; au N., par le ruisseau du *Rateau*; au S., par celui de la *Déchausserie*; elle est, en outre, arrosée par les cours d'eau de la *Guinelière*, de la *Lorie* et du *Tertre-Rouge*. Dans la

partie S.-O., près des restes du Vieux-Bourg, sont les *marais de Mazerolles* dont le sol est formé d'une couche mince de terre végétale recouvrant une couche de tourbe et de vase qui atteint jusqu'à environ 4 mètres d'épaisseur; on y rencontre de nombreux troncs d'arbres, notamment des chênes énormes. Cette situation nous semble due à un affaissement du sol; cependant le relèvement du plan d'eau par le barrage de l'*Erdre*, à Nantes, n'y est pas étranger; mais sans le barrage les marées seraient entrées dans l'*Erdre* et y auraient causé une surélévation des eaux jusqu'à recouvrir au moins le collet des racines des chênes. Le territoire de Petit-Mars est coupé par de petits vallons. De la butte de la Pommeraie, la vue s'étend très loin au-dessus des marais. L'altitude maxima est de 50 mètres au moulin de Boisabeau.

Le Vieux Bourg était au bord de l'*Erdre*. Le bourg actuel remonte à 1649; il est à 1100 mètres à l'E. du premier, par 29 mètres d'altitude et au centre de la commune; une route nationale le traverse; sa distance est de 7 kilomètres et demi à la station de Nort sur le chemin de fer de Châteaubriant, et à celle de Saint-Mars-du-Désert sur la ligne de Segré. Il y a une école de garçons et une de filles; trois foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par une route nationale et par deux chemins de grande communication; son réseau de chemins entretenus est de 21 kilomètres. On y compte 61 lieux habités dont les villages de la Bussonnière, la Foucaudière, la Furtière et la Gasnerie, puis le château du Pont-Hux et les domaines de la Géraudière et de la Pommeraie.

HISTOIRE. — La paroisse de Petit-Mars existait en 1070. La seigneurie du Pont-Hux était, cette année-là, à Gauscelin de Mars; en 1200, à Hux de la Muce. L'ancien château du Pont-Hux était remarquable; il avait été édifié au XIII^e siècle, après la ruine de celui de Ligné, et avait appartenu, sous le duc François II, au chancelier de Bretagne, Chauvin, qui fut la victime du trésorier Landais. Après 1563, il reçut un pasteur protestant. Il fut rasé en 1622 et ses bois furent coupés

à hauteur d'homme, pour la punition de David Chauvin qui s'était rendu à l'assemblée des rebelles à la Rochelle. (V. Histoire T. I. p. 222.) Rebâti ensuite, il fut brûlé en 1793.

On sait que les corvées avaient été abolies par l'Assemblée constituante en 1789. Cependant le seigneur de Goyon voulait les exiger, parce qu'il résultait de ses titres qu'elles lui étaient dues et qu'elles étaient réelles ; il en fit l'objet d'une publication au prône de la messe paroissiale. Le conseil du département, considérant qu'un acte de cette nature pouvait jeter l'alarme parmi les habitants, abuser de leur crédulité et avoir des effets funestes, fit défense au sieur de Goyon et à tous autres ci-devant seigneurs de faire faire à l'avenir de pareilles publications.

Les marais des bords de l'Erdre étaient autrefois affermés comme *forêt forestable*, c'est-à-dire, territoire spécialement réservé à la chasse et à la pêche. En 1612, les marais et bois taillis couvraient encore une grande surface sous le nom de *forêt de Mars*.

EGLISE *Saint-Pierre* : 1878 ; st. og., nef et transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Dans les marais de Mazerolles, près du Vieux-Bourg, briques à rebords. — *Ind.* : Substructions au bord du marais, au S. et à l'O. du Vieux-Bourg : deux hémicycles en regard l'un de l'autre ; maçonnerie de faible épaisseur.

Commune de Saint-Mars-du-Désert

Superficie : 3,086 hectares. — Population : 1,944 habitants.

Population agglomérée : 208 habitants.

La commune de Saint-Mars-du-Désert est à l'extrémité S.-E. du canton et dépend du bassin de l'Erdre, sauf une petite surface, au S., qui longe le *plateau de Ligné* et le bassin de la *Loire*. Elle est accidentée et coupée par de petits vallons

au centre et au N. ; marécageuse à l'O. ; plate et unie au S. et à l'E. dans les parties qui bordent le plateau. Le ruisseau de la *Déchausserie* forme sa limite N. ; les petits cours d'eau de la *Grée* et de la *Ptolière* en arrosent le centre et se jettent dans les marais de l'Erdre. L'altitude varie entre 6 mètres dans les marais et 74 mètres près du hameau de la Haute-Noë.

Le BOURG est à l'E., au croisement de deux chemins de grande communication, par 48 mètres d'altitude. Il y a un bureau de poste, une école de garçons et une de filles ; deux foires annuelles. La station du chemin de fer de Nantes à Segré en est à 1 kilomètre au S.

Une route nationale dessert la partie O. de la COMMUNE ; cinq chemins de grande vicinalité en desservent les autres parties ; le réseau des voies entretenues y est de 37 kilomètres. On compte 97 lieux habités, notamment les villages de Longrais, de la Basse-Loire, la Bérangerie, le Grand-Fresne, la Goulière, la Haute-Noë, la Valinière, puis les domaines des Yonnières, de la Rimbertière, la Bistière et le Perray. On rencontre de beaux points de vue au moulin des Places, à la Ceriseraie et à Belle-Vue.

La paroisse de Saint-Mars-du-Désert est postérieure à 1456.

EGLISE *Saint-Médard* : 1849-67, st. og. et plein cintre, nef et transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. cell.* : Haches en pierre polie. — *Ind.* : Poutres équarries, outils et pierres à aiguiser tirés des marais de l'Erdre.

LIVRE VIII

ARRONDISSEMENT D'ANCENIS

Description. — L'arrondissement d'Ancenis est situé à l'E. de la Loire-Inférieure, où il confine, à l'E. et au S., au département de Maine-et-Loire; il est borné, au N. et à l'O., par l'arrondissement de Châteaubriant, au S.-O., par celui de Nantes. Sa superficie est de 78,941 hectares, soit environ le neuvième de celle du département; sa population est de 51,777 habitants.

La Loire longe l'arrondissement dans toute sa partie du midi : là sont des îles fertiles et de riches prairies formées par les alluvions du fleuve; des coteaux verdoyants d'où la vue est fort belle. L'Erdre en traverse la partie N., entre Saint-Mars-la-Jaille et Joué; le Havre, le centre et le S.-O., de Maumusson à Oudon; enfin le Pied-Bercy, la partie centrale E., de Maumusson à Ancenis. Ces trois cours d'eau se jettent dans la Loire, le premier à Nantes, le second au bourg d'Oudon, le troisième à l'amont d'Ancenis.

L'arrondissement est arrosé par de nombreux ruisseaux secondaires, savoir : Tributaires de l'Erdre : sur la rive droite, le Pont-Tryon, qui entoure Vritz au N., à l'E. et au S.; le Mandy, qui coule régulièrement de l'O. à l'E. et passe au S. des bourgs du Pin et de Vritz; le Janneau, qui vient de la Barre-David et prend le nom de la Vallée à partir de l'étang ainsi nommé; le Bailton, au couchant du bourg de Joué; sur la rive gauche, le Morillon, à la limite de Saint-Mars et de

Bonnœuvre; le Launay, entre Riaillé et Trans; le Montigné entre Trans et Mouzeil. Tributaires du Pied-Bercy : la Sauvère, entre la Chapelle-Saint-Sauveur et le couchant de Saint-Herblon, et l'Aubinière qui vient de Mésanger. Tributaires du Havre : la Beusse, qui coule du N.-E. au S.-O., de Mésanger à Couffé; la Loge-au-Moine, de l'O. à l'E., de Saint-Mars-du-Désert vers le S. de Couffé. Enfin, un tributaire du Don, la Salmonais, effleure la partie N. à la limite du Pin.

On y rencontre de grands étangs : celui de la Poitevinrière reçoit les eaux du Janneau et communique avec l'étang de la Provotière; la Provotière communique avec l'Erdre par le ruisseau de la Vallée et il est relié par une rigole avec l'étang de Vioreau; enfin le Vioreau sert de réservoir au canal de Nantes à Brest.

Cette contrée est généralement accidentée et très boisée; elle est fertile en grains, vins et pâturages; la culture y est bien faite. On y voit d'importantes forêts : celles d'Ancenis et de Saint-Mars, au N., et celle du Cellier, au S.-O., puis des bois comme ceux de Lucinière et de la Guère.

Le Grand plateau du Nord effleure l'arrondissement au N.; le plus important de ses plateaux, celui de Ligné, le traverse de l'E. à l'O.

Géologie. — L'arrondissement d'Ancenis comprend une petite zone des terrains primitifs dans la partie S.-O. où se rencontrent le gneiss et le mica-schiste. Le granit perce à Mésanger.

Les roches sédimentaires des terrains primaires sont représentées par les grès et les quartzites, sur les deux rives de l'Erdre; par des schistes argileux et ardoisiers, des schistes, poudingues et grès argileux entre l'Erdre et la Loire; par le calcaire marbre à Mouzeil et à Ancenis, et par une longue bande de terrains houillers traversant le centre de l'arrondissement de l'E. à l'O. Les terrains tertiaires, représentés par les dépôts d'argile, de sable et de graviers, couvrent le centre de l'arrondissement de l'E. à l'O. et de

nombreuses parties dans la région N. On rencontre un certain nombre de *roches enclavées*, l'*eurite*, l'*amphibolite* et le *quartz*. Les *dépôts modernes* composés d'*alluvions fluviales* couvrent la vallée de la Loire.

Commerce et Industrie. — Le commerce consiste principalement en produits de l'agriculture : le vin, les grains, le foin, le chanvre, le bois de chauffage et les bestiaux. L'industrie comprend les mines de houille, les fours à chaux, la fabrication des tuiles et des briques, la pêche, des tanneries, des vinaigreries, une fonderie et une fabrique de conserves alimentaires. L'agriculture y est prospère ; les vignes qui couvrent les coteaux voisins du fleuve, produisent un vin estimé, mais elles ont été fort éprouvées par le phylloxéra.

Voies de communication. — La Loire, les chemins de fer d'Orléans à Nantes et de Nantes à Segré, concourent à la prospérité de l'arrondissement. Le réseau des voies de communication comprend, en 1895, 117 kilomètres de routes nationales, 440 kilomètres de chemins de grande communication et 254 kilomètres de chemins vicinaux ordinaires à l'état d'entretien.

L'arrondissement comprend 27 communes et est divisé en cinq cantons : Ancenis, Ligné, Riaillé, Saint-Mars-la-Jaille et Varades.

CANTON D'ANCENIS

Superficie : 17,622 hectares. — Population : 15,291 habitants.

Sept communes :

Ancenis, Saint-Géréon, Oudon, Mésanger, Pouillé, Saint-Herblon, Anetz.

Le canton d'Ancenis est situé au S. de l'arrondissement où il borde la Loire sur 19 kilomètres ; il est entouré à l'O., au N. et à l'E., par les cantons de Ligné, Riaillé, Saint-Mars-la-Jaille et Varades ; de l'autre côté du fleuve sont les cantons de Saint-Florent et de Champtoceaux à Maine-et-Loire. Il est tout entier dans le bassin du grand fleuve, soit directement, soit par les petits bassins du *Havre* et du *Pied-Bercy*. La rivière du *Havre* en baigne la partie O. ; le centre est traversé par le ruisseau du *Pied-Bercy* qui coule dans une dépression marécageuse, près de son embouchure.

À l'O. de la ville d'Ancenis, la Loire est bordée d'une suite de coteaux qui atteignent souvent 80 mètres d'altitude ; tandis qu'à l'E., une riche vallée qui s'étend jusqu'à Ingrandes, sépare les coteaux du fleuve.

Le canton comprend, dans la partie S. et de l'E. à l'O., un banc continu de *schiste argileux* ; le *gneiss* domine dans la partie O. ; quant à la partie N., elle est généralement couverte de *grès argileux*. On rencontre un peu partout des roches d'*eurite*, de *calcaire*, de *quartzite* et d'*amphibolite*. Le *granit* perce à Mésanger. Vers la limite

N., *filon de houille* de peu de largeur. *Alluvions* dans la vallée de la Loire.

Le canton est desservi par le chemin de fer de Nantes à Angers qui longe la Loire, par quatre routes nationales et onze chemins de grande communication.

Les produits de l'agriculture font l'objet principal de son commerce; le vin des coteaux du bord de la Loire est estimé; les prairies de la vallée du fleuve donnent d'excellent fourrage; les prairies artificielles y sont faites avec soin. La campagne est aisée. Dans toutes les communes, on cultive généralement le blé et l'avoine et on élève des bestiaux.

Les villages bordant le fleuve vivent de la pêche, qui est abondante à certains moments de l'année.

Commune d'Ancenis

Superficie : 1,991 hectares. — Population : 5,141 habitants.

Population agglomérée : 3,507 habitants.



Armes de la Ville.

La commune d'Ancenis est au S. du canton, au bord de la Loire et sur le versant E. du plateau de Mésanger. Le Pied-Bercy lui sert de limite à l'E., et reçoit, à droite, les eaux de l'Aubinière et de la Guère venant de la partie N.; la vallée marécageuse qu'il traverse, s'étend sur Ancenis et sur Saint-Herblon.

De la commune d'Ancenis dépendent les îles Coton, Delage, aux Moines, Bernardeau et Kerguelin; trois de ses anciennes îles sont actuellement soudées à la terre ferme : sur la rive droite, l'île Mouchette, à l'O. de la ville; sur la rive gauche, les îles Verte et aux Oiseaux qui touchent à Maine-et-Loire.

La VILLE D'ANCENIS, située par 47° 22' 1" de latitude et 3° 30' 47" de longitude, est le chef-lieu de la sous-préfecture; elle est bâtie dans une belle situation, sur un mamelon bordant la Loire et dont l'altitude atteint 20 mètres; des terrains d'alluvions qui furent autrefois baignés par les eaux du fleuve, la séparent des champs voisins. Elle est reliée au département de Maine-et-Loire par un pont suspendu d'où l'on jouit d'une fort belle vue. Ce pont, qui remplace l'ancien passage en bac, fut construit en 1837-39; il se compose de cinq travées et sa longueur totale est de 403 mètres.

Ancenis a plusieurs établissements industriels : tanneries, vinaigreries, fonderies. C'est un centre d'affaires assez important ayant un marché par semaine, le jeudi; deux marchés d'animaux gras par mois, et quatre foires par an. Le produit de l'octroi est évalué à 28,200 francs en 1895. Ancenis est doté d'un tribunal de première instance, d'un collège, d'un hôpital fondé au XIII^e siècle, d'une brigade de gendarmerie, d'un bureau de poste et de télégraphe, de deux écoles de garçons et trois de filles, y compris le pensionnat des dames de Chavagnes, enfin d'une station d'étalons. La caserne de Rohan, formée de l'ancien couvent des Ursulines connu sous le nom de la Davrais, et de bâtiments construits à la suite en 1882, a été détachée de Saint-Géréon et annexée à Ancenis par un décret du 4 mars 1875; elle abrite deux bataillons d'infanterie. L'hôtel de la sous-préfecture, la mairie et les halles sont de construction récente. Le collège occupe l'ancien couvent des Cordeliers qui renfermait, avant la Révolution, le tombeau en marbre blanc du maréchal de Rieux, tuteur de la duchesse Anne de Bretagne. La statue de Joachim du Bellay, poète du XV^e siècle, né à Liré sur la rive de Maine-et-Loire, s'élève au bord du fleuve sur le quai d'Ancenis; elle a été inaugurée en 1894.

Le flux de la Loire montait jadis au-dessus de la ville et ne s'y fait plus sentir depuis longtemps. La navigation fluviale y trouve un port fréquenté par de nombreux bateaux;

le vapeur de Nantes à Angers y a une escale et le chemin de fer de Nantes à Paris y a une station au N.

La COMMUNE est desservie par deux routes nationales et trois chemins de grande communication ; son réseau de voies entretenues a 23 kilomètres. On y compte 65 agglomérations ou lieux habités, mais sans aucun village important. A quatre kilomètres au N.-O. de la ville, sont situés le château et le bois de la Guère. C'est le lieu le plus élevé de la commune, à 40 mètres d'altitude.

HISTOIRE¹. — L'an 980, le grand domaine d'Ancenis appartenait à Guerech, qui venait de succéder à son frère Hoël au Comté de Nantes, soit que Guerech le tint de son père Alain Barbe-Torte, soit qu'il le tint de sa femme Aremberge. Aremberge fit bâtir le premier château d'Ancenis, qui fut sans aucun doute une demeure en bois avec motte féodale, il n'eut qu'une courte durée. Ce n'était pas encore le temps de bâtir les châteaux en pierre. Alain, leur fils, hérita du domaine d'Ancenis et du Comté de Nantes et ne régna que deux ans. Judicaël, son cousin germain et son successeur au Comté, abandonna le domaine d'Ancenis au seigneur Alfred, qui en fut le premier baron. La baronnie d'Ancenis était très étroite au bord de la Loire, s'élargissait au Nord, s'étendait sur la rive droite de l'Erdre, et comprenait 19 paroisses et 20 hautes justices.

Le premier château fut remplacé par un plus grand sous le comte de Nantes, Geoffroy II, vers 1174, dans le temps où son père, le roi d'Angleterre Henri II, était de fait le véritable souverain de la Bretagne. La ville frontière d'Ancenis, considérée comme clef de la province, était exposée à toutes les incursions venues de France et d'Aquitaine. C'était une île entourée de murailles et de douves, facile à défendre contre un coup de main. Jean sans Terre, en guerre avec Philippe-Auguste, la prit en 1214, et Louis IX, en guerre avec le

1. Parmi les ouvrages consultés, *Histoire d'Ancenis* par M. Maillard.

duc Pierre de Dreux et allié aux barons mécontents, vint camper sous ses murs en 1230. Un hôpital y fut fondé en 1297 par le baron Geoffroy ; les bâtiments furent achevés vers 1315. La paroisse existait avant la ville et fut d'abord limitée à l'enceinte murée.

Au début de la guerre de succession, en 1341, l'armée française commandée par le duc de Normandie, depuis roi de France sous le nom de Jean, dit le Bon, s'empara d'Ancenis pour Charles de Blois, duc de Penthièvre ; le baron d'Ancenis, Guillaume de Rochefort, fut fidèle à Charles de Blois jusqu'à la mort de ce prétendant survenue à la bataille d'Auray qui termina cette longue guerre. La baronnie d'Ancenis passa en 1374 à Jean II, sire de Rieux et de Fougeray, maréchal de France, par son mariage avec Jeanne de Rochefort, baronne d'Ancenis, fille de Guillaume et une des plus riches héritières de la province. C'est à Ancenis qu'eut lieu, en 1394, l'entrevue de Jean IV et de Clisson, en présence du duc de Bourgogne chargé par le roi de France de les pacifier ; le traité qui en fut la suite ne fut pas respecté. En 1448, fut commencé, grâce aux libéralités de la baronne, le couvent des Cordeliers disparu sous la Révolution.

Pendant la guerre entre le duc François II et le roi Louis XI, la ville d'Ancenis fut encore assiégée et prise par les Français en 1468, et le traité de paix qui intervint y fut signé le 10 septembre. La ville fut conservée par le roi pendant quelque temps et, comme elle avait beaucoup souffert du siège, le baron Jean de Rieux fut autorisé à lever une imposition sur les vins pour en réparer les fortifications. Ancenis fut prise encore dans la guerre de 1472 et rendue au duc en 1473.

Dans la querelle des seigneurs contre Landais, trésorier de François II, le baron d'Ancenis était, en 1484, à la tête des mécontents ; ceux-ci, après leur insuccès, se retirèrent à Ancenis et s'y fortifièrent. L'année suivante, le duc se préparait à marcher contre eux ; mais les seigneurs des deux par-

tis s'entendirent; la petite ville fut sauvée d'un nouveau siège et Landais fut sacrifié.

Enfin, dans la dernière guerre, 1487-88, qui fut suivie de la mort de François II, Ancenis, Clisson, Châteaubriant furent occupés par les alliés franco-bretons; cependant le baron d'Ancenis, qui en faisait partie, abandonna ses alliés à la fin de 1487 et livra sa place au duc. La ville fut reprise d'assaut par les Français le 19 mai 1488; ses fortifications furent rasées et les fossés, creusés dans le roc, comblés. Deux ans plus tard, Ancenis fut érigée en ville neutre et son château démantelé. Ce qui n'empêchait pas les barons d'en réparer les fortifications.

Au XVI^e siècle, sous les rois François I^{er} et Henri II, on prit dans la forêt d'Ancenis le bois nécessaire à la construction de plusieurs vaisseaux.

La quintaine était courue à cheval dans la prairie de Saint-Géréon, aujourd'hui champ de manœuvre, et elle était courue en barque sur le fleuve.

La religion réformée fut sans action sur Ancenis. En 1572, il y avait une garnison de 50 hommes de guerre pour la garde du château et de la ville, et les soldats y commettaient des exactions. Sous la Ligue, Ancenis fut fidèle à Mercœur. Le prince de Dombes, au service de Henri IV, l'assiégea sans succès en 1590. L'année d'après, les Etats de la Ligue, assemblés à Nantes, établirent à Ancenis un bureau des deniers publics du diocèse. En 1594, la reine Louise, veuve de Henri III et sœur de Mercœur, y vint en négociatrice: les négociations pour la paix furent longues, laborieuses et n'eurent point de résultat. Henri IV voulait sincèrement la paix: Mercœur tenait à gagner du temps. Elles furent reprises le 20 février suivant entre le roi et le duc: les deux princes ne purent s'entendre sur le renvoi des Espagnols exigé par le premier et refusé par le second. Ancenis fut assiégée encore sans succès en 1597 par les troupes du roi. On sait que la paix fut signée en 1598.



Tombeau des ancêtres des seigneurs de Rieux, barons d'Ancenis depuis 1374.

D'après une gravure de M. de la Nicollière-Teijeiro, auteur de nombreux ouvrages et notices concernant le Comté Nantais.

L'évêque de Nantes qui avait été chassé de sa ville par Mercœur, résida à Ancenis de 1594 à 1596, et y exerça les fonctions de sa juridiction. Ancenis députa aux États de Bretagne en 1591 et 1593 et fut érigé vers le même temps en communauté de ville. Au commencement du XVII^e siècle, Henri IV y réunit les juridictions des châtelainies de Varades et de Belligné et autorisa l'établissement d'un octroi au profit des travaux de la ville.

Pendant les révoltes des seigneurs, qui affligèrent le règne de Louis XIII, Vendôme, gouverneur de Bretagne et souvent révolté, se réfugia en 1614 et 1616 à Ancenis, dont la baronne avait fait relever les fortifications. Le roi en fit commencer la démolition à la fin de 1616. En 1626, dans cette conspiration contre Richelieu, où Vendôme fut encore compromis puis destitué, où Chalais paya de sa tête la légèreté de sa conduite, le château d'Ancenis fut définitivement condamné et les habitants des paroisses de la baronnie furent occupés à sa démolition. Les réparations qu'il a pu recevoir depuis n'eurent d'autre but que de permettre de l'habiter. Le 20 novembre 1631, furent abolis les droits de péage que les barons d'Ancenis percevaient sur les marchandises passant devant la ville.

Les Ursulines s'y établirent en 1642 et leur couvent, qui sert aujourd'hui de caserne, fut bâti cinquante ans plus tard. Un synode diocésain tenu par l'évêque eut lieu dans la ville en 1661.

L'île aux Moines avait une aumônerie qui existait encore au XVII^e siècle.

Avant 1789, Ancenis avait le droit d'envoyer un député aux États de Bretagne, lesquels furent tenus trois fois dans ses murs, en 1620, 1630 et 1720.

A la Révolution de 1789, Ancenis s'associa au mouvement qui tendait à relever le tiers-état, demandait le vote par tête, l'égalité des charges et des droits, la suppression des droits abusifs. Le principal du Collège d'Ancenis, nommé supplé-

ant pour les États généraux, remplaça à la Constituante un des curés démissionnaires. La garde nationale fut organisée dans les campagnes en 1789 et Ancenis devint chef-lieu de district avec 28 communes en 1790. Canclaux commandait le régiment de dragons qui y était caserné.

Le curé d'Ancenis prêta serment à la Constitution au mois de Janvier 1791, mais presque tous les curés du district refusèrent de le prêter. Le mois suivant, la gendarmerie nationale remplaça la maréchaussée et le district reçut des brigades de gendarmerie à Ancenis, Joué et Saint-Mars-la-Jaille.

En 1792, onze paroisses avaient des prêtres constitutionnels et dix-sept paroisses n'en avaient pas. La modération des curés non assermentés d'Oudon, de Trans et de la Rouxière, leur valut pendant quelque temps la conservation de leur cure. Le district portait son attention sur la situation du clergé : la force armée était employée à protéger les uns, à rappeler les autres à la modération. Après le décret du 27 mai qui prononçait la déchéance des prêtres insermentés, l'autorité devint plus exigeante au sujet de l'observation de la loi : elle commença par priver les récalcitrants de leur traitement, puis elle les envoya dans une localité désignée et finit par prononcer la détention contre ceux qui excitaient à la guerre civile. La population voulut soutenir ses prêtres ; les communes qui menaçaient la tranquillité furent désarmées.

1793. — Le 4 mars 1793, au sujet de l'appel des 300,000 hommes, le directoire du district d'Ancenis décida d'envoyer dans les communes du ressort, le dimanche 10, des commissaires chargés du recensement des hommes aptes à porter les armes. Cette mesure surexcita les habitants et mit le comble à leur irritation. Des désordres eurent lieu dans les communes le 10 ; la garde nationale se mit en mouvement le 11 et fit des prisonniers, et la petite ville se sentant menacée fit des préparatifs de défense. Le 13, les révoltés,

sous le commandement de Désigny, marchèrent sur Ancenis et sommèrent les habitants de se rendre ; 6 à 8,000 hommes débouchèrent de plusieurs côtés, armés de bâtons, de fourches, de broches, de sabres, de pistolets, un assez grand nombre ayant des fusils de chasse et de calibre : la ville, défendue par 150 hommes de troupe et une garde nationale bien armée, repoussa les assaillants. Le 16, une seconde attaque eut lieu, précédée d'une sommation demandant : qu'on ne prit les laboureurs ni au sort ni au choix, pour en faire des soldats ; qu'on laissât à la campagne le choix de ses prêtres, et qu'on diminuât les impôts ; les rebelles acceptaient d'ailleurs toutes les abolitions faites à leur profit. La seconde attaque fut repoussée. Les Anceniens travaillèrent à fortifier leur ville.

La grande armée vendéenne, après ses succès de la rive gauche de la Loire et avoir pris Angers au mois de juin, descendit la rive droite. A cette nouvelle, les forces d'Ancenis se replièrent sur Nantes, campèrent d'abord en avant de la grande ville et contribuèrent à la belle défense du 29 juin. Un comité royaliste remplaça les autorités républicaines de la petite ville, du 16 juin au 6 juillet. Après leur échec devant Nantes, les Vendéens vinrent traverser la Loire à Ancenis le 7 juillet. Canclaux y arriva après leur passage.

Ancenis fut encore au pouvoir des Vendéens après la bataille de Cholet gagnée par les Républicains le 17 octobre. Pendant que l'armée en fuite passait la Loire à Varades le 18, son artillerie arrivait à Liré, descendait au port des Léards, et, de la rive gauche, canonait Ancenis déjà menacée par d'Autichamps sur la rive droite. La garnison évacua la petite ville, les Vendéens l'occupèrent, passèrent leur artillerie et continuèrent vers le Nord une retraite qui devait leur être fatale.

Pendant ces graves événements, une société populaire s'était formée dans la ville et les membres ardents, énergiques, en avaient pris la direction. L'église avait été trans-

formée en *Temple de la raison* ; la famine assombrissait les esprits ; les campagnes s'agitaient toujours et s'opposaient aux réquisitions des grains.

Au mois de décembre, l'armée vendéenne en fuite et considérablement réduite, revenait du Mans sur Ancenis, suivie de près par la cavalerie de Westermann. Elle arriva le 16 devant la ville évacuée dans la nuit, et tenta aussitôt le passage de la Loire. Tentative lamentable contrariée par des forces accourues de Nantes ; les Vendéens y perdirent beaucoup d'hommes que la Loire engloutit ; quelques centaines réussirent à passer le fleuve, à la suite de La Rochejaquelein, Stofflet et Beaugé. Le 17, un combat eut lieu dans les rues d'Ancenis ; les débris de la grande armée menacée par l'armée poursuivante durent renoncer au passage et se résoudre à continuer leur retraite sur la rive droite. Il y eut des désertions ; de nombreux Vendéens prirent la route de Varades, se répandirent dans les communes voisines, entre Montrelais, Mésanger et Ligné et s'y cachèrent ; dix mille hommes environ se dirigèrent sur Nort.

En 1794, les réquisitions de grains continuaient toujours, contrariées par le refus et l'hostilité des habitants et protégées par la force armée. L'élément exagéré dominait dans la ville ; il visitait les communes, y discourait sur le fanatisme et y recevait souvent bon accueil. En 1795, la misère causée par la famine fut grande ; on fit de la farine avec des fèves et on manqua de pain. Au mois de juillet, les chouans se présentèrent de nouveau devant la petite ville et furent repoussés ; elle était encore menacée par eux au mois d'août.

En 1800, Ancenis devint chef-lieu d'arrondissement. Les malheurs d'une génération devaient rendre plus sages les générations nouvelles. Est-ce pour cela que l'Empire de 1804 et le retour des Bourbons en 1814 y furent également bien accueillis ? En 1815, lors des Cent jours, les royalistes soulevés, sous les ordres de Landemont, occupaient la forêt

d'Ancenis, les environs de Couffé et de Saint-Mars-la-Jaille. Ils entrèrent à Ancenis, au mois d'août, à la suite du prince de Condé, y restèrent après lui et y causèrent des vexations. La ville fut occupée par les Prussiens du mois d'août au mois d'octobre.

Poupard, 1830-92, littérateur et auteur dramatique, connu sous le pseudonyme de Louis Davyl, est né à Ancenis.

Le chemin de fer d'Angers à Nantes fut inauguré en 1851. L'installation de la garnison d'Ancenis date de 1876.

EGLISE *Saint-Pierre* : st. og., nef du XIV^e siècle, bas côtés du XVII^e ; elle est appelée à disparaître prochainement.

ARCH. — *Ep. celt.* : Monnaie gauloise. La *Pierre Couvertière*, dolmen renversé au N.-O. de la ville. — *M. A.* : Ruines du château d'Ancenis au bord de la Loire : pans de murs à mâchicoulis trefflés du côté du fleuve ; au couchant, deux tours ruinées avec mâchicoulis en accolades, l'une avec voûtes d'arêtes ogivales ; corps de bâtiment du XVI^e siècle : fenêtres à meneaux croisés, belles sculptures. Cercueils en plomb des Rieux.

Commune de Saint-Géréon

Superficie : 755 hectares. — Population : 1,034 habitants.

Population agglomérée : 218 habitants.

La commune de Saint-Géréon, la plus petite de l'arrondissement, est à l'O. d'Ancenis, au bord de la Loire qui baigne ses prairies sur une longueur d'un kilomètre, et sur le versant d'un coteau qui atteint 51 mètres d'altitude au village du Bois-Mouchet ; elle est bornée, à la limite d'Oudon, par le ruisseau du *Pont-Chapeau*. Des vignes dont le vin est estimé, la couvrent en grande partie.

Le BOURG, à l'E., par 35 mètres d'altitude, et à 1 kilomètre et demi de la gare d'Ancenis, est traversé par une route na-

tionale et un chemin vicinal ordinaire ; il y a une école de garçons et une de filles.

La COMMUNE est desservie par deux routes nationales et un chemin de grande communication ; son réseau de voies entretenues a 10 kilomètres. Elle renferme 54 villages et lieux habités, parmi lesquels les domaines de la Chevasnerie et de l'Ecochère. Ses villages du Petit-Moulin et de la Davrais forment un faubourg d'Ancenis. Le champ de tir et de manœuvres du régiment d'infanterie caserné à Ancenis est situé dans les prairies voisines de la Loire.

Les carrières du Gotha, au bourg, et des Pierres Mellières, à l'O., sont exploitées pour l'entretien des routes ; un gisement de calcaire alimente un four à chaux.

La baronne d'Ancenis institua, en 1643, à la Davray, un pensionnat d'Ursulines et y plaça une supérieure et huit religieuses. En 1789, les religieuses y étaient au nombre d'une trentaine et y avaient un pensionnat, un externat et des écoles gratuites. Cet établissement a été détaché de Saint-Géréon et annexé à Ancenis en 1875. La paroisse avait un prieuré. La commune reçut, en 1793, le nom de la *Petite-Montagne*.

EGLISE *Saint-Géréon* : vers 1842 ; st. og., nef et transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Armes en silex. — *Ep. G.-Rom.* : Entre le bourg et Belphaget, traces de constructions antiques. — *M. A.* : Au bourg, sarcophages à couvercles d'ardoises.

Commune d'Oudon

Superficie : 2,197 hectares. — Population : 1,700 habitants.

Population agglomérée : 527 habitants.

La commune d'Oudon est au S.-O. du canton et au bord de la Loire, dans une fort belle situation. Le fleuve longe ses

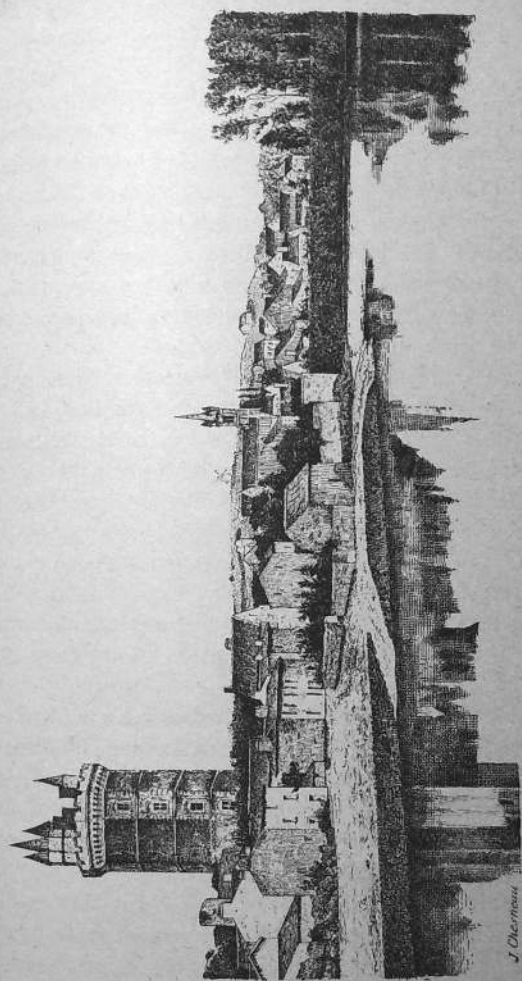
magnifiques coteaux, sur une étendue de sept kilomètres, et la jolie vallée du Havre la partagée en deux parties. Elle est arrosée par le *Havre* et par deux petits tributaires du fleuve: à l'E. le *Pont-Chapeau* et à l'O. le *Veau*. Son sol a de belles ondulations. De la Durandière, à l'E. du chef-lieu, on découvre un immense panorama s'étendant, d'un côté, jusqu'à Nantes, et de l'autre, à Ingrandes; sur la rive opposée du fleuve sont les beaux coteaux boisés de Champtoceaux. De nombreuses îles dépendent de la commune; les principales sont: le *Buisson*, la *Macrière*, les *îles Neuve et Valain*; les prairies qui portent le nom d'*île d'Oudon* sont maintenant soudées à la rive droite.

Le BOURG d'Oudon, qualifié de ville dans les vieilles chartes et par ses habitants, occupe les deux rives du Havre, mais sa plus grande partie est sur la rive gauche. Il est à proximité de la station du chemin de fer de Nantes à Paris; une route nationale le traverse de l'E. à l'O.; des prairies dans lesquelles un petit port a été ménagé le séparent de la Loire. Son altitude est de 20 mètres sur la place de l'église; mais il est dominé par des coteaux qui atteignent 80 mètres au village de la Pageaudière. Il y a un hospice, fondé en 1850 par Alphonse Fouchard, un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons et deux de filles; une brigade de gendarmerie; il s'y tient deux foires annuelles.

Le bac d'un usage difficile et même dangereux, qui desservait les deux rives du fleuve, a été remplacé, en 1890, par un pont métallique de 550 mètres de longueur dont le tablier repose sur 11 piles et 2 culées. Les dépenses de cet important ouvrage ont atteint 627,000 francs.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et par un chemin de grande communication; celui-ci, après avoir traversé le bourg, conduit au pont du fleuve en suivant une longue levée établie au milieu des prairies. Le réseau des voies entretenues a une longueur de 23 kilomètres.

On compte 81 lieux habités, dont les plus peuplés sont



Ville d'Oudon.
D'après une photographie de M. Amouroux.

Blanche-Lande, la Mabonnière, la Perrinais, le Plessis et le Chêne; on remarque le château moderne d'Omblepied, les domaines de la Roche et de la Pilardière.

HISTOIRE. — En 1038, Amaury était seigneur de la chàtellenie d'Oudon formée de trois paroisses de la baronnie d'Ancenis. Un prieuré y fut fondé en 1130 par Guillaume d'Oudon et cédé, avec de nombreux avantages, à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, qui donna en retour 400 sous d'or et un bon cheval. Les personnes admises en ce lieu par les moines, étaient exemptées de toute coutume, excepté de la garde du château et de l'obligation de suivre le seigneur à la guerre. Le château d'Oudon fut occupé par Philippe-Auguste au commencement du XIII^e siècle; il tomba au pouvoir des Anglais en 1213 et fut repris par Louis IX en 1236. Vieille-Cour était déjà un château fort. Sur l'autorisation du duc Jean IV, le château d'Oudon fut rebâti en 1392 à la place des ruines et la forteresse de Vieille-Cour fut rasée. La seigneurie d'Omblepied était, en 1479, à Jean de Saffré.

Jean et Julien de Malestroit, seigneurs d'Oudon, qui avaient assassiné le seigneur de la Muce et fabriqué de la fausse monnaie, furent pris, jugés et exécutés à Nantes en 1526. Leurs terres furent confisquées et vendues vers 1540.

Le 16 février 1593, Mercœur écrivait du camp d'Oudon, pour convoquer à Vannes les bourgeois d'Ancenis, et commençait ainsi sa lettre: « Messieurs les bourgeois. » Les seigneurs d'Oudon percevaient sur les marchandises montant et descendant la Loire des droits de péage qui furent abolis en 1631, en même temps que ceux qui étaient perçus à Ancenis par le baron.

Le curé non assermenté avait été conservé à cause de son apparente modération, et la population des communes voisines se rendait en foule à ses offices: au mois d'avril 1792, les rassemblements devenant inquiétants, le curé fut transféré à Nantes par la force armée. Le 10 mars 1793, la popula-

tion soulevée empêchait la formation des listes de la population virile. Après leur échec du 16 devant Ancenis, des attrouplements royalistes se formèrent à Oudon, et furent dispersés, le 17, par une reconnaissance venue de Nantes; le 20, une nouvelle colonne venue également de Nantes prit Oudon et saisit la correspondance des insurgés, dont une partie alla grossir l'armée de la rive gauche.

EGLISE *Saint-Martin*: 1850-66, st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.*: Débris de maçonneries; monnaies romaines. Traces de voie antique, direction d'Ancenis à Nantes. — *M. A.*: Château d'Oudon: Donjon à quatre étages récemment restauré; plan octogone irrégulier, fenêtres à meneaux croisés et fenêtres simples, hautes, étroites; belle porte ogivale, enceinte en ruines avec restes de tours. La tour a été classée parmi les monuments historiques. Ruines du Château de la Cour-Neuve, pans de murailles, douves sur trois faces et talus incliné sur le ruisseau du Havre. A la Maladrerie, chapelle du XV^e ou XVI^e siècle, plan rect., porte à deux baies, linteaux arqués. Au bourg, maisons du XVI^e siècle.

Commune de Mésanger

Superficie: 4,991 hectares. — Population: 2,884 habitants.

Population agglomérée: 345 habitants.

Cette importante commune, située au N.-O. du canton, est arrosée, à l'E., par le *Bouleau* ou *Pied-Bercy*, qui la sépare de Saint-Herblon; au S., par son affluent l'*Aubinière*; à l'O., par le *Havre*, appelé ici *Pont-Enault*, et par la *Beusse*, son tributaire. Le *plateau de Mésanger* la traverse et la divise en deux versants: l'un vers la vallée du Havre, l'autre vers celle du Pied-Bercy. Le sol est vallonné entre 20 et 77 mètres

d'altitude ; le point le plus élevé est près de la métairie des Hautes-Haies.

Le BOURG est à peu près au centre, par 40 mètres d'altitude ; il est traversé par trois chemins de grande communication, et placé entre deux gares : celle d'Ancenis, ligne d'Orléans, à 8 kilomètres au S.-E., et celle de Teillé, ligne de Segré, à 5 kilomètres au N.-O. Il y a une école de garçons et deux de filles ; il s'y tient deux foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par deux routes nationales et quatre chemins de grande communication ; le réseau de ses voies entretenues est de 45 kilomètres. On y compte 119 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les gros villages du Pont-Enault et de la Rouxellière, ceux de la Coindière, la Loire, la Mondaire, les Montis, la Poibelière et la Roche, les domaines de la Varenne et des Rigaudières et le vieux manoir de la Quétraie. De la butte des Tertres, à l'extrémité O. de la commune, on a une vue très étendue. Le sol de Mésanger renferme de la houille et du calcaire.

• La seigneurie de Mésanger, de la baronnie d'Ancenis, était, en 1104, à Gestin de Mésanger. On y comptait cinq juridictions. Il y avait un prieuré du nom de Saint-Gervais.

ÉGLISE *Saint-Pierre et Saint-Paul* : 1877 ; st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans.

ARCH. — M. A. : Au village de Tacon, vieille chapelle citée dès le XII^e siècle.

Commune de Pouillé

Superficie : 1,171 hectares. — Population : 732 habitants.

Population agglomérée : 139 habitants.

La petite commune de Pouillé occupe la partie N. du canton, sur le sommet et le versant E. du *plateau de Mésanger*. Elle est limitée, au levant, par le *Pied-Bercy*, connu ici sous le nom du *Bouleau*, et elle touche le bois de Maumusson à

son extrémité N. L'altitude atteint 75 mètres au moulin de la Lande.

Au bord du plateau et à l'altitude de 71 mètres, le BOURG domine la belle vallée du Pied-Bercy. Il est traversé par un chemin de grande communication et situé à 9 kilomètres de la station de Panneccé-Riaillé, sur la ligne de Segré, et à 11 kilomètres de celle d'Ancenis, sur la ligne d'Orléans. Il y a une école de garçons et une de filles ; une foire annuelle.

La COMMUNE est desservie par deux routes nationales et deux chemins de grande communication ; son réseau de voies entretenues a 15 kilomètres. On rencontre de jolis points de vue dans le voisinage du cours d'eau, notamment à la Bernardière, domaine situé au N.-O. du bourg. On y compte 46 villages et hameaux dont le Chalonge et la Régéserie, à la rencontre des routes nationales.

La paroisse de Pouillé existait en 1287.

ÉGLISE *Saint-Aubin* : restaurée en 1861, clocher de 1880 ; st. og. ; nef, transept, chevet plat.

Commune de Saint-Herblon

Superficie : 5,173 hectares. — Population : 2,954 habitants.

Population agglomérée : 441 habitants.

Cette commune, à l'E. et la plus grande du canton, borde la *Loire* au levant d'Ancenis ; elle est séparée d'Ancenis, de Mésanger et de Pouillé, à l'O., par le *Pied-Bercy* ; elle est arrosée, au N., par la *Saugère*, qui se jette dans le *Pied-Bercy*, et par son affluent les *Trois-Chênes* ; à l'E., par deux petits tributaires de la *Boire-Torse*, le *Vair* et les *Renaudières*. La *Loire* baigne le pied de ses coteaux de Juigné d'où la perspective est fort belle sur la vallée du fleuve.

Le BOURG est sur le versant d'une colline qui prend sa naissance aux marais du Pied-Bercy et s'élève en rampe douce jusqu'à l'altitude de 82 mètres, au moulin du bourg.

Inclinée au midi suivant un large développement, couronnée par le bourg et son clocher, cette colline, qui appartient au plateau de Saint-Herblon, s'aperçoit de fort loin et semble dominer toute la contrée. Trois chemins de grande vicinalité se croisent au bourg ; il y a une école de garçons et une de filles ; deux foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par une route nationale et par le chemin de fer de Nantes à Paris qui courent tous deux parallèlement et à proximité de la Loire ; elle est desservie par la gare d'Anetz, à 4 kilomètres du bourg, et celle d'Ancenis, à 8 kilomètres, puis par cinq chemins de grande communication ; la longueur de ses voies entretenues est de 51 kilomètres. Les vignes de Saint-Herblon produisent un vin estimé dont le goût rappelle le vin des coteaux de l'Anjou.

On y compte 170 villages et hameaux. L'agglomération la plus importante est celle de Roche-Blanche, située à 5 kilomètres au N.-O. du bourg, érigée en succursale le 28 octobre 1842 et dotée d'une école de garçons et d'une de filles. Ce village est à l'altitude de 78 mètres ; de là le sol s'élève légèrement vers le N.-E. jusqu'à atteindre 81 mètres à la distance d'un kilomètre.

En 1104, l'église de Saint-Herblon fut confirmée par l'évêque à l'abbé de Saint-Florent pour un denier d'or, avec les chapelles d'Anetz, de la Rouxière et de Maumusson ; André de Varades lui fit un legs de 10 sous de rente en 1196. Le seigneur de Châteaufromont donna une rente de 20 sous, en 1191, à l'abbaye de Melleray. La châtellenie de Châteaufromont était, en 1116, à Olivier de Châteaufromont, et, en 1380, à Pierre d'Avoir, chambellan du roi Charles V ; elle fut acquise, en 1431, par François, fils aîné du duc Jean V. La châtellenie était devenue fief en l'air en 1574 : le fief passa à Pierre de Cornulier vers 1632, par alliance, et le domaine en 1637, par acquisition ; la châtellenie, ainsi reconstituée, fut érigée en marquisat en 1683, en faveur de Claude de Cornulier, avec union du comté de Vair de la commune d'Anetz.

Ce marquisat est toujours dans la même famille. L'un de ses membres, Alphonse de Cornulier, fut contre-amiral et maire de Nantes ; un autre, Emile de Cornulier, est l'auteur du *Dictionnaire des terres et seigneuries du Comté nantais*, publié de 1857 à 1862, duquel nous avons extrait plusieurs renseignements.

La paroisse renfermait quatre juridictions et un prieuré.

C'est des hauteurs de Roche-Blanche que, le 16 décembre 1793, la malheureuse armée Vendéenne, de retour de sa funeste campagne de la rive droite, revit les coteaux de la Vendée et les salua de ses acclamations : c'était la terre promise que le plus grand nombre ne devait plus revoir.

ÉGLISE *Saint-Hermeland* : de l'église du XI^e siècle, il ne reste plus que les murs de la longue nef ; reprises modernes, clocher de 1782 ; plein cintre ; nef, transept court, chevet à pans. — *Eglise de Roche-Blanche* : 1846 ; plein cintre ; nef, transept, chevet circulaire. — *Chapelle Saint-Michel-du-Bois*, rectangulaire, st. og.

ARCH. — *Ep. celt.* : Menhir près du château de Juigné. — *Ep. G.-Rom.* : Briques à rebords près la Greslerie. — *M. A.* : Restes de la motte féodale de Châteaufromont entourés de douves.

Commune d'Anetz

Superficie : 1,343 hectares. — Population : 846 habitants.

Population agglomérée : 151 habitants.

La commune d'Anetz est au S.-E. du canton et au bord de la Loire. Le ruisseau de *Vair* la limite presque complètement au N. et à l'O. avec Saint-Herblon. La partie N. comprend un plateau de terres labourables dont l'altitude atteint 31 mètres au Moulin-Blanc, et la partie S., une riche vallée couverte de belles prairies fécondées par les eaux du fleuve. La vallée est séparée du versant du plateau par la *Boire-Torse*, qu'alimentent les eaux de la Loire ; le ruisseau des *Renau-*

dières, tributaire de la *Boire*, forme la limite E. Les îles *Boire-Rousse* et *Brillant* dépendent d'Anetz; l'île *Poulas*, qui touche à la rive gauche, a été détachée de la commune et annexée à la *Marillais*, Maine-et-Loire, par une loi du 24 juillet 1867.

Le BOURG est sur le versant du fleuve, par 28 mètres d'altitude, environné de riches terrains bien cultivés et plantés de vignes dont le vin est de bonne qualité. Il est traversé par un chemin de grande communication qui le relie à la station du chemin de fer de Nantes à Paris et au port de la Chaussée sur le fleuve. Il y a une école de garçons et deux de filles.

La COMMUNE a un réseau de voies entretenues de 14 kilomètres; elle est desservie par la route nationale de Paris, qui passe à 300 mètres au N. du bourg, et par deux chemins de grande communication. Elle renferme 71 agglomérations et lieux habités. On y remarque le château de Vair avec ses quatre tours et ses douves, édifice construit en 1683 près des ruines d'une ancienne demeure seigneuriale. Les villages de Berluce, la Bimboire, les Cosniers, la Belle-Croix et la Chaussée, habités par des pêcheurs, sont coquettement assis au bord du fleuve.

En 1104, l'église ou chapelle, dépendant de Saint-Herblon, fut confirmée par l'évêque à l'abbé de Saint-Florent pour un denier d'or. En 1196, André de Varade la dota d'une rente de dix sous. La seigneurie de Vair ou du Plessis-de-Vair existait en 1140, fut érigée en comté en 1653 et unie au marquisat de Châteaufromont en 1683; celle d'Anetz en 1391 à Colin Lecomte, fut unie au comté de Vair en 1651; enfin, celle du Chaffault, en 1391 à Thébaud du Chaffault, fut unie au même comté, alors seigneurie, en 1482. Il y avait un prieuré.

EGLISE *Saint-Clément*: restaurée en 1815, chœur de 1870; st. og., nef, transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.*: Au bourg et aux environs, poteries, monnaies, restes de substructions. — *M. A.*: Cercueils en pierre.

CANTON DE LIGNÉ

Superficie : 14,029 hectares. — Population : 8,814 habitants.

Quatre communes :

Ligné, Mouzeil, Couffé, le Cellier.

Au S.-O. de l'arrondissement d'Ancenis, le canton de Ligné est entouré, du S. à l'O., au N. et à l'E., par ceux de Carquefou, Nort, Riaillé et Ancenis; la *Loire* le baigne au S. et le sépare de la commune de la Varenne en Maine-et-Loire. Il est traversé par le *plateau de Ligné* formant la ligne de partage des eaux de la *Loire* et de l'*Erdre*. Au S., ses jolis coteaux baignent leurs pieds dans le fleuve; le *Havre* en arrose le côté E. et quelques affluents de l'*Erdre* prennent leurs sources dans la partie O. Toute la partie du canton qui avoisine le fleuve, a une altitude élevée: elle dépasse par endroits 80 mètres; tandis qu'au N. elle atteint seulement 50 mètres. La *forêt du Cellier* couvre le *plateau de Ligné*. C'est une contrée généralement boisée.

Le *gneiss* domine au S. du canton; on trouve au centre le *schiste argileux* et le *grès argileux*; le *schiste argileux* couvre également la partie N. On rencontre un banc de *calcaire* au N. et, par endroits, le *mica-schiste*, l'*amphibolite*, les *quartzites* et l'*argile*. *Filon de houille* au N.; quelques *alluvions* au bord de la Loire.

La ligne ferrée de Nantes à Paris longe le S. du canton; celle de Nantes à Segré le traverse de l'O. au N.-E. Il est

desservi par deux routes nationales et neuf chemins de grande communication.

Le sol est bien cultivé ; il produit principalement les céréales. Dans la partie S., les vignes sont nombreuses et donnent de bons vins. On exploite pour la chaux les mines de charbon et les bancs de calcaire.

Commune de Ligné

Superficie : 4,544 hectares. — Population : 2,719 habitants.

Population agglomérée : 390 habitants.

La commune de Ligné est située à l'O. du canton et traversée, du N. au S., par le *plateau de Ligné*. La partie S., où plusieurs cours d'eau prennent naissance, est vallonnée et atteint près de 70 mètres d'altitude : au delà, le sol est généralement plat et varie de 30 à 40 mètres. Elle est arrosée, au N. et à l'O., par la *Guinelière*, le *Rateau* et la *Déchauserie*, affluents de l'*Erdre*, et au S.-E. par la *Loge-au-Moine* et le *Beauchêne*, tributaires du *Havre*.

Le bourg est au centre, à l'intersection de deux chemins de grande vicinalité, par 40 mètres d'altitude, et à 800 mètres de la station du chemin de fer de Nantes à Segré. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une brigade de gendarmerie, deux écoles de garçons et une de filles ; quatre foires annuelles.

Une route nationale et quatre chemins de grande communication desservent la commune ; le réseau de ses voies entretenues est de 41 kilomètres. Elle renferme 119 lieux habités, parmi lesquels les villages de la Briantière, la Gagnerie, la Roche, la Roiserie, la Tréluère, le Pré-Fouré, la Doue, la Corbinière, et les domaines du Ponceau et de la Rochefordière.

HISTOIRE. — La seigneurie de la Muce-Ponthux, de la baronnie d'Ancenis, comprenant Ligné, Petit-Mars et les

Touches, était, en 1200, à Hux de la Muce ; celle de la Rochefordière, en 1413, au chevalier Jean Labbé.

A l'époque de la Révolution, le canton de Ligné fut un des plus agités. En 1791, au mois de juillet, l'installation du curé constitutionnel dut être protégée par la force armée ; l'ancien curé refusa d'abandonner sa cure, le nouveau ne put se maintenir, et la force armée fut impuissante à faire respecter la loi. En 1793, il y eut, à l'occasion du recrutement, des soulèvements tumultueux : le 10 mars, un attroupement culbuta les membres de l'assemblée municipale réunis pour dresser le tableau de la population virile ; il s'empara d'armes et de munitions, menaça les patriotes et le curé constitutionnel ; le 11, un détachement, venu d'Ancenis pour rétablir l'ordre, y fit des prisonniers ; le 12, toute la campagne était au pouvoir des révoltés, et, le 13, ceux-ci attaquaient Ancenis.

Lors du soulèvement légitimiste du mois de juin 1832, les insurgés commandés par la Roche-Macé, chassés de Riaillé le 5, se rallièrent à Ligné, déposèrent leurs fusils à la mairie, se séparèrent, et leur chef fit sa soumission.

EGLISE *Saint-Pierre* : agrandie en 1836 et 1867 ; plein cintre, nef, transept, chevet circulaire.

Commune de Mouzeil

Superficie : 1,889 hectares. — Population : 1,406 habitants.

Population agglomérée : 182 habitants.

Cette commune est située au N. du canton et coupée, de l'E. à l'O., par le *plateau de Ligné* dont le versant N. est dans le *bassin de l'Erdre* et le versant S. dans celui du *Havre*. Le ruisseau le *Havre*, nommé ici *Pont-Enault*, la sépare de Mésanger à l'E. ; ses affluents, la *Péginère*,

la limite au S., le *Pont-Guillon* coule dans un petit vallon et la divise en deux parties vers son centre, et la *Mare-Trotier* forme la limite N.-E. L'altitude y atteint 52 mètres au moulin de la Colinière.

Le BOURG est situé au N., sur le plateau, par 40 mètres d'altitude, et traversé par trois chemins de grande communication. Il y a un bureau de poste, deux écoles de filles et une de garçons ; trois foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et quatre chemins de grande communication ; son réseau de voies entretenues est de 23 kilomètres. A deux kilomètres au S.-E. du chef-lieu, près du village de Boulay-les-Mines, on exploite des mines de houille qui produisent environ 6,000 tonnes par an : les étages ont actuellement une profondeur de 120 mètres et sont approfondis annuellement de 20 mètres environ ; le charbon est employé en grande partie par l'industrie chaufournière de la région. Au village de Cop-Choux, des fours à chaux importants exploitent les bancs de calcaire. La station de Teillé-Mouzeil, sur la ligne de Nantes à Segré, est située sur le territoire de Teillé, à 4 kilomètres de Mouzeil et à proximité des mines et des fours.

La commune renferme 44 agglomérations et lieux habités. Les villages de la Bourgonnière, de la Rocherais et de la Tardivière sont principalement occupés par les ouvriers mineurs et chaufourniers ; ceux de Belland, la Chapelle-Breton et la Cottinière sont assez peuplés. La chapelle de Sainte-Émerance, à 2 kilomètres du bourg, est un lieu de pèlerinage pour les habitants de la contrée.

Mouzeil dépendait de la baronnie d'Ancenis. La paroisse existait en 1287. La seigneurie des Houmeaux était, en 1394, à Olivier Chomart.

EGLISE *Saint-Pierre* : agrandie en 1847 et 1852 ; st. og., nef, transept, chevet plat.

Commune de Couffé

Superficie : 3,997 hectares. — Population : 2,103 habitants.
Population agglomérée : 257 habitants.

La commune de Couffé est à l'E. du canton et dans le *bassin du Havre*. Elle est vallonnée et son altitude atteint en différents lieux 60, 75 et 80 mètres. La rivière du *Havre*, qui porte vers l'amont le nom de *Pont-Enault*, la traverse du N. au S., et coule dans une large vallée qui, surtout près du bourg, présente de beaux sites. Les affluents de cette rivière sont : à droite, la *Péginière* au N., la *Tannière* au centre et la *Loge-au-Moine* au midi ; à gauche, la *Beusse* au N.-E. puis au couchant la *Galotinière*, tributaire de la *Loge-au-Moine*. Le Havre, au moment des crues de la Loire, alimente un petit port creusé au bas du chef-lieu. Les vignes sont nombreuses sur les coteaux de la partie S.

Le BOURG, situé au centre de la commune, à la crête d'un coteau dominant le Havre et la Beusse par 30 mètres d'altitude, est bien desservi par trois chemins de grande communication. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons et une de filles ; deux foires annuelles. Un courrier le relie à la gare d'Ancenis distante de 12 kilomètres.

La COMMUNE est traversée par trois chemins de grande communication, limitée à l'E. par une route nationale et effleurée au S. par une autre route nationale ; son réseau de chemins entretenus est de 37 kilomètres. On y compte 105 agglomérations et lieux habités, dont les plus peuplés sont les villages de la Bitière, la Gruère, la Jounière, la Lande, les Mazeries et le Vieux-Couffé. Au N. et à 500 mètres du bourg, s'élève le château moderne de la Roche-Macé, au bord d'un plateau qui domine la vallée du Havre ; au S.-O. sont les châteaux de Bougon et de la Ville-Jégué ; celui de la Contrie touche au chef-lieu.

L'église de Couffé dépendait au XIII^e siècle d'un prieuré de Saint-Aubin-d'Angers. Le château de la Contrie a vu naître, en 1763, le général vendéen Charette qui fut fusillé à Nantes en 1796.

EGLISE *Saint-Pierre et Saint-Paul* : 1864 ; st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Traces de voie romaine, direction d'Ancenis à Nantes.

Commune du Cellier

Superficie : 3,599 hectares. — Population : 2,586 habitants.

Population agglomérée : 426 habitants.

La belle commune du Cellier est au bord de la *Loire* et au S. du canton. Ses coteaux couverts de vignes dominant le fleuve, à une altitude de 70 à 80 mètres, sur une longueur de près de 6 kilomètres, et présentent des points de vue de toute beauté. La *forêt du Cellier*, où se trouve le point le plus élevé du canton, 88 mètres, occupe au N. un quart de la commune. La ligne de partage des eaux de l'*Erdre* et de la *Loire* suit une direction tortueuse dans sa traversée de la forêt ; de nombreux cours d'eau y prennent leur source ; trois d'entre eux, la *Saulzaie*, le *Pré-Athelin* et les *Mazères*, se jettent directement dans la *Loire*, après avoir traversé de délicieux vallons ; un quatrième, la *Déchausserie*, se jette dans l'*Erdre*, enfin deux autres, le *Beauchêne* et la *Galotinière*, sont tributaires du *Havre*. L'*île Thibaudière*, sur la rive droite, et l'*île Dorelle*, sur la rive gauche, séparées toutes les deux par le grand bras du fleuve, appartiennent au Cellier.

Le BOURG est par 60 mètres d'altitude, vers la crête d'un coteau d'où la vue s'étend au loin sur la *Loire* et ses rives. Un chemin de grande communication le dessert. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons et une de filles ; deux foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par la route nationale de Nantes

à Paris et par quatre chemins de grande communication ; son réseau de voies entretenues est de 43 kilomètres. Le chemin de fer de Nantes à Paris a une halte au bas du bourg et une station au bas du château de Clermont ; il effleure la *Loire*, et passe sous trois tunnels de peu d'étendue.

La commune a de nombreux châteaux : Clermont, un des plus beaux du département et dans une situation admirable au-dessus du fleuve, la Forêt, le Cerny, le Pé-Bernard, la Gérardière. On y compte 92 villages et lieux habités, dont les plus peuplés sont : Launay, la Simonnière, le Champ-Brillant, la Coalerie, la Gicquelière, la Rigaudière, la Robinière, Saint-Meen et Vandelle. De ces deux derniers, on a de magnifiques points de vue sur la grande vallée du fleuve. Les Folies-Siffait, établies en 1840 dans les rochers du bord de la *Loire*, ont de jolis aspects.

HISTOIRE. — Le Moyen âge a attribué au Comté nantais plusieurs légendes de dragons. Nous reproduisons, en la résumé, celle qui concerne le Cellier. Vers l'an 600, l'abbé de Saint-Meen du diocèse de Rennes, de retour d'un voyage à Rome, descendait les rives de la *Loire* ; un horrible serpent avait alors son gîte au Cellier, sur le coteau appelé aujourd'hui Saint-Meen, et répandait la terreur dans les environs. A la prière de la dame propriétaire du lieu, le saint s'y arrêta, vit le dragon, le conjura, l'entraîna dans le fleuve et le noya. En reconnaissance de ce grand service, la dame donna au pieux abbé le terrain souillé par l'horrible bête et il y construisit un prieuré sous la dépendance de son monastère. Ce prieuré fut détruit au IX^e siècle par les Normands.

L'église du Cellier fut construite vers l'an 1000, par le seigneur Onfroi ; dans le même temps ou quelques années plus tard, le prieuré du Cellier fut fondé et celui de Saint-Meen relevé de ses ruines. Il y eut un troisième monastère du nom de Vandelle.

Le château moderne de Clermont occupe l'emplacement de l'ancien monastère de Mont-Clair, qui fut pillé par les

Normands en 843, ruiné vers le XI^e siècle et rétabli en 1132, sous le nom de Saint-Philbert-du-Cellier. Le premier château fut construit en 1483, et la terre de Clermont fut érigée en baronnie sous le premier empire. Le château Guy appartenait, en 1387, à Ollivier de Clisson qui fut contraint de le démolir, par suite de son traité avec le duc Jean IV. Le prieuré de Saint-Meen, dont il reste une modeste chapelle, subsista en commende jusqu'à 1789.

La commune du Cellier fut agitée à l'époque de la Révolution ; en 1791, l'installation du curé constitutionnel fut protégée par la force armée.

EGLISE *Saint-Martin* : l'église plein cintre actuelle ayant nef et bas côtés, sera remplacée en 1896 par une église de st. rom. avec nef, triple transept et chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Hache en pierre polie.

CANTON DE RIAILLÉ

Superficie: **18,614** hectares. — Population : **9,694** habitants.

Cinq communes :

Riaillé, Joué-sur-Erdre, Trans, Teillé, Pannecé.

Le canton de Riaillé occupe la partie N.-O. de l'arrondissement d'Ancenis. Il pénètre l'arrondissement de Châteaubriant en touchant, au midi, au couchant et au N., ses cantons de Nort, Nozay et Moisson ; les cantons de Saint-Mars-la-Jaille, d'Ancenis et de Ligné achèvent de l'entourer à l'E. et au S. Il est traversé, dans sa partie S.-E., par le *plateau de Ligné* ; sa partie S.-E., la moindre, est dans le *bassin du Havre* ; le reste est dans celui de l'*Erdre*. La rivière d'*Erdre* le traverse dans toute son étendue ; le *Donneau*, qui prend plus bas le nom du *Havre*, en arrose une petite partie. Il comprend les étangs de la *Poitevine*, de la *Provotière* et de *Vioreau*, du bassin de l'*Erdre*, qui communiquent entre eux et forment des réservoirs d'alimentation du Canal de Nantes à Brest.

Ce canton est le plus boisé de l'arrondissement ; la *forêt d'Ancenis* et une partie de celle de *Vioreau* en couvrent le côté N. L'altitude y varie entre 13 mètres au bord de l'*Erdre*, près de Lucinière, et 80 mètres à la forêt d'Ancenis.

Des bancs de *grès schisteux* alternant avec des bancs *argileux* se rencontrent dans la partie S. et la partie centrale du canton, en lignes parallèles dirigées de l'E. à l'O. Nom-

breux gisements de *quartzite*, taches d'*eurite* et de *quartz tydien*. Un *flon de houille* effleure la partie S.

Le chemin de fer de Nantes à Segré traverse le canton. Deux routes nationales et douze chemins de grande vicinalité le desservent dans toutes les directions.

Le sol est fertile ; dans toutes les communes on cultive les céréales et les plantes fourragères ; les pommiers y sont nombreux ; la vigne occupe de petites surfaces.

Le commerce consiste en bestiaux, produits agricoles, bois, cidre. L'industrie exploite quelques minoteries.

Commune de Riailé

Superficie : 4,997 hectares. — Population : 370 habitants.

Population agglomérée : 570 habitants.

La commune de Riailé est située au N.-E. du canton, sur les deux rives de la belle *vallée de l'Erdre*, et comprise entre le *Grand plateau*, qui la limite au N., et le *plateau de Ligné*, qui l'effleure au S.-E. ; elle est traversée, de l'E. à l'O., par l'Erdre ; cette jolie rivière reçoit, à droite, le *Janneau*, dont les eaux passent successivement dans les étangs de la *Poitevine* et de la *Provotière*, et qui prend ensuite le nom de ruisseau de la *Vallée* ; l'Erdre reçoit, à gauche, la *Coulée*, la *Planche* et le *Launay*. Entre le grand réservoir de Vioreau et l'étang de la *Provotière*, d'une superficie de 73 hectares et d'une contenance de 1,514,000 mètres cubes, une prise d'eau est établie pour l'alimentation du canal de Nantes à Brest. La commune est accidentée. La *forêt d'Ancenis* en occupe toute la partie N., où l'altitude atteint 80 mètres.

Le BOURG est à 500 mètres de l'Erdre, sur le versant de la rive droite, par 45 mètres d'altitude ; quatre chemins de grande communication s'y croisent ; la station de Pannecé-Riailé, ligne de Nantes à Segré, en est à 4 kilomètres sur la

commune de Pannecé ; un courrier y fait le service des dépêches et des voyageurs. Il y a au chef-lieu un bureau de poste et de télégraphe, une brigade de gendarmerie, deux écoles de garçons et deux de filles ; il s'y tient un grand marché par mois et trois foires par an. On y fait le commerce des bestiaux, des céréales, des bois, du cidre.

La COMMUNE est desservie dans toutes les directions par cinq chemins de grande vicinalité ; le réseau vicinal entretenu est de 45 kilomètres.

On compte 64 lieux habités, parmi lesquels les villages du Bourg-Chevreuil, la Houssaie, la Haie, Saint-Louis, la Meilleraie, la Poitevine, ainsi que le joli château moderne d'Ancenis-sous-Bois, situé dans la forêt, et les domaines de la Meilleraie, de la Cour-du-Bois et de la Piardière.

De la butte Saint-Ouen, où sont les ruines d'un ancien château, et de la Butte des Haies, on découvre de fort beaux horizons. Il y a une source d'eau ferrugineuse au village du Haut-Rocher. Plusieurs minoteries sont actionnées par des moulins à eau.

L'industrie du fer fut prospère dans cette contrée, du XVI^e au XVIII^e siècle ; il y avait trois forges importantes actuellement abandonnées : la Vallée, la Provotière et la Poitevine.

HISTOIRE. — La paroisse de Riailé existait en 1132. La châtellenie de la Bénate ou le Fief-Guihéneuc était, en 1141, à Jarnigon de la Bénate ; la seigneurie du Bois-de-Riailé ou Bois-Renaud, en 1289, au sieur de Rougé ; celle de Saint-Ouen, en 1427, à Guillaume le Vicomte. En 1558, les forges de la Poitevine fournirent à Nantes plusieurs milliers de boulets de canons.

En 1832, lors du soulèvement provoqué par la duchesse de Berry, le bourg de Riailé était occupé par cent voltigeurs. Des insurgés commandés par la Roche-Macé s'en emparèrent le 5 juin, pendant que la petite troupe portait à Nort les fusils de la garde nationale. Une colonne mobile qui s'y rendait sans défiance, fut reçue à coups de fusils par les in-

surgés embusqués, et eut 17 hommes hors de combat à la première décharge. Malgré cette surprise, les grenadiers battent la charge, entrent dans le bourg baïonnette en avant, en chassent les chouans et les poursuivent vers Ligné.

ÉGLISE *Notre-Dame* : 1883 ; st. rom., nef, transept, chevet circulaire.

Commune de Joué-sur-Erdre

Superficie : 5,448 hectares. — Population : 2,901 habitants.

Population agglomérée : 524 habitants.

La commune de Joué-sur-Erdre, la plus grande de l'arrondissement d'Ancenis, est située au N. du canton, dans la vallée et sur les deux rives de l'*Erdre* ; elle est comme enserrée du S. à l'O. et au N. par les cantons de Nort et de Moisdon de l'arrondissement de Châteaubriant. La ligne de partage des eaux de l'*Isac* et de l'*Erdre* en suit à peu près la limite au couchant. Le *grand réservoir* et l'*étang de Vioreau* sont au N. ; ils communiquent avec le canal de Nantes à Brest par une *rigole alimentaire* qui a près de 20 kilomètres de longueur ; leur superficie est de 212 hectares et leur contenance d'environ 7,955,000 mètres cubes. L'*Erdre* a pour affluents : à droite, la *Vallée*, qui écoule le trop-plein des eaux de l'étang de la *Provotière*, et le *Bailton* le trop-plein du *réservoir de Vioreau* ; à gauche, le petit cours d'eau de la *Follière*. La *forêt de Vioreau* s'élève en rampe dans la partie N. jusqu'au *Grand plateau* sur la Meilleraie. L'altitude atteint 60 mètres au moulin de Beau-Soleil.

Le BOURG, situé au sein d'un pays fertile, à l'altitude de 18 mètres, est traversé par l'*Erdre*, une route nationale et deux chemins de grande communication. La construction du chemin de fer de Nantes à Châteaubriant lui a enlevé beaucoup de son importance ; cependant, ses cinq foires annuelles sont assez fréquentées. Il est à 6 kilomètres et demi de la

station du Pavillon, située à l'extrémité O. de la commune, et à 8 kilomètres de celle de Nort ; il est relié à cette dernière gare par le courrier chargé du service des postes. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons et une de filles, une station d'étalons. Le presbytère construit en 1780 est remarquable.

La COMMUNE est desservie par une route nationale, quatre chemins de grande vicinalité et un réseau important de chemins vicinaux ordinaires ; le réseau des voies entretenues est de 52 kilomètres. L'*Erdre* n'y est pas navigable. Notre-Dame-des-Langueurs, érigée en succursale le 26 décembre 1864, est située à l'extrémité N.-O. de la commune, à 5 kilomètres du bourg ; c'est un lieu de pèlerinage ; il y a deux écoles. Les châteaux de la Chauvelièrre et de Lucinière sont au bord de la vallée de l'*Erdre*. On y compte 113 agglomérations et lieux habités. Franchaud et la Denuère sont les plus importants ; viennent ensuite ceux du Bois, de la Braudière, la Gicquelière, la Mulonnière et le Jarrier. Il y a de fort beaux sites aux bords de l'*Erdre* et du Bailton.

La châtelainie de Vioreau, nommée *Joué* dans le livre des *Ost*, était, en 1202, à Hervé de Joué ; elle donnait son nom à la subdivision judiciaire la plus étendue de la sénéchaussée de Nantes : la Menée de Vioreau comprenait une vingtaine de paroisses ; c'était, après la Bénate, la plus grande châtelainie laïque du comté nantais. Le vieux château existait encore en 1565. La seigneurie de la Chauvelièrre était, en 1262, à Pierre de la Rivière ; celle de Lucinière, dépendant de la baronnie de la Roche-en-Nort, était, au XV^e siècle, à la maison de Montfort-Laval.

En 1487, Charles VIII, en guerre avec le duc François II, après avoir levé le siège de Nantes, vint camper à Joué. En 1565, le roi Charles IX coucha au château de Joué le 15 octobre. La paroisse obtint une remise de 30 feux, en 1643, pour cause de mortalité.

ÉGLISE *Saint-Léger* : 1882 ; st. og., nef, bas côtés, tran-

sept, chevet à pans. — *Église Notre-Dame-des-Langueurs* : plein cintre, plan rectangulaire, très simple.

ARCH. — *M. A.* : Motte féodale dite le *château d'Alton*, au bord de l'Erdre.

Commune de Trans

Superficie : 2,255 hectares. — Population : 1,100 habitants.

Population agglomérée : 206 habitants.

La commune de Trans occupe, au S.-O. du canton, les deux rives de l'Erdre, mais elle est en très grande partie sur la rive gauche où coulent les ruisseaux de *Guisambart* et de *Montigné*; celui-ci, grossi du premier, passe au S. du bourg et va se jeter dans l'Erdre, au-dessous de Nort; sur la rive droite, au couchant, les ruisseaux de la *Vallée* et de la *Follière* forment la limite de Joué. Les bords de l'Erdre sont accidentés et présentent de fort jolis sites, notamment au village du Clos. L'altitude maxima est de 55 mètres à la limite N. Une partie de la commune était autrefois couverte par la *forêt de Villecartier*.

Le BOURG est au centre, sur un plateau, par 42 mètres d'altitude et desservi par trois chemins de grande communication; la station de Teillé-Mouzeil et la halte de Teillé, sur la ligne ferrée de Nantes à Segré, en sont à 8 kilomètres. Il y a deux écoles de filles et une de garçons; deux foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par cinq chemins de grande communication et son réseau vicinal entretenu est de 26 kilomètres. Elle renferme 43 agglomérations et habitations isolées, parmi lesquelles les villages de la Barre-Théberge, du Clos, de la Culière, la Follière, la Gouère et la Grossière; le plus important est celui de Montfriloux, situé au N., sur une butte d'où la vue est remarquable.

EGLISE *Saint-Pierre* : 1875; st. og., nef, transept, chevet

à pans. En remplacement d'une église à façade du XI^e siècle et chevet du XVI^e.

Commune de Teillé

Superficie : 2,855 hectares. — Population : 1,710 habitants.

Population agglomérée : 187 habitants.

La commune de Teillé est au S. du canton et à cheval sur le plateau de *Ligné*; ce plateau suit, au N.-O., une direction sinueuse et laisse la plus grande surface de Teillé dans le bassin du *Havre*; la petite partie dépend du bassin de l'Erdre. La commune est arrosée par le *Havre* qui, sous le nom de *Donneau*, coule au milieu d'une vallée pittoresque et boisée, et par ses affluents, à gauche, le *Briau* et la *Roche-Grenet*; à droite, la *Mare-Trotier* et le *Pont-Guillon*; le ruisseau de *Launay*, tributaire de l'Erdre, en suit la limite N. L'altitude atteint 58 mètres au moulin des Bretonnières.

Le BOURG est au centre, sur le versant N.-O. de la vallée du Havre et dans une belle situation, par 30 mètres d'altitude; un chemin de grande communication le traverse; le chemin de fer de Nantes à Segré y a une halte, tandis que la station de Teillé-Mouzeil en est à 3 kilomètres au S.-O. Un hospice y a été fondé en 1880. Il y a une école de garçons et deux de filles, et il s'y tient quatre foires par an.

La COMMUNE est desservie par cinq chemins de grande communication qui, avec les chemins vicinaux ordinaires entretenus, forment un réseau de 26 kilomètres.

On y compte 62 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de la Gapaillère, la Guibretière, le Bois-Botier, les Linières, la Grehondière, le Cormier-Blanc et la Thuellière. Le château de la Guibourgère, dont plusieurs seigneurs ont illustré le nom, est situé au N., près des bois du Pashou et de la Renaissance.

On fait à Teillé du cidre d'excellente qualité.

La paroisse existait au XIII^e siècle. La seigneurie du Bois-Maqueau était, en 1519, à Gillette Raoul, et la châtellenie de la Guibourgère, en 1524, à Antoine Raoul.

EGLISE *Saint-Pierre* : 1865 ; st. og., nef, transept, chevet circulaire.

Commune de Pannecé

Superficie : 3.059 hectares. — Population : 1.613 habitants.

Population agglomérée : 261 habitants.

La commune de Pannecé, située à l'E. du canton, est presque tout entière dans le bassin du *Havre* ; elle effleure au N.-O. le *bassin de l'Erdre* et à l'E. celui du *Pied-Bercy* ; le *plateau de Ligné* la limite au N. Le *Havre*, connu ici sous le nom de *Donneau*, prend sa source à la limite E., dans le *bois de Maumusson*, et traverse la commune de l'E. à l'O. en passant près du bourg ; il reçoit les eaux du *Coquereau* rive droite, de la *Rouellerie*, de la *Rivière* et de *Briau* rive gauche. L'altitude atteint 66 mètres à la Haie-Chapeau.

Le BOURG est situé au S.-O., par 30 mètres d'altitude, et traversé par trois chemins de grande communication ; il y a un bureau de poste, une école de garçons et une de filles ; trois foires annuelles. La station de Pannecé-Riaillé, sur la ligne de Nantes à Segré, en est à 1 kilomètre et demi au N.-O.

Une route nationale coupe la partie E. de la COMMUNE, et quatre chemins de grande vicinalité la traversent ; le réseau de ses voies entretenues est de 28 kilomètres. On y compte 76 lieux habités, notamment le grand village de la Haute-Meslière, où il y a une école mixte, ceux de la Bourdinière, la Haie-Chapeau, la Joussière et le domaine de la Rivière.

La seigneurie de Pannecé, de la baronnie d'Ancenis, était, en 1110, à Josselin de Pannecé. Ce n'est qu'en 1648 que Pannecé devint le chef-lieu de la paroisse. Avant cette époque,

il dépendait de la Bourdinière et c'en était une trêve ; le bourg de la Bourdinière, à 1 kilomètre 1/2 au N.-E. de Pannecé, renfermait l'église de Saint-Pierre-ès-Liens ; autour de lui, il y avait des agglomérations importantes et deux chapelles, l'une à la Contrie, l'autre près des moulins de Saint-Jacques.

Lors du soulèvement de 1815, les principaux chefs royalistes étaient campés à Pannecé lorsque, le 28 juin, ils y furent attaqués par un détachement de dragons et de gendarmes qu'ils repoussèrent.

EGLISE *Saint-Martin* : 1845 ; st. og., nef, bas côtés, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Monnaies romaines, fer de lance, fragments de statuettes en terre cuite, petit bouc et génie ailé en bronze.

CANTON DE SAINT-MARS-LA-JAILLE

Superficie : 14,877 hectares. — Population : 8,658 habitants.

Six communes :

Saint-Mars-la-Jaille, Bonnœuvre, Saint-Sulpice-des-Landes,
le Pin, Vritz, Maumusson.

Le canton de Saint-Mars-la-Jaille occupe la partie N. de l'arrondissement d'Ancenis et il est pénétré profondément par le département de Maine-et-Loire. Il est borné, au N., à l'O. et au S.-E., par les cantons de Saint-Julien-de-Vouvantes, Moisdon, Riaillé, Ancenis et Varades, et il est entouré et pénétré à l'E., par celui de Candé (Maine-et-Loire). La commune de Freigné, dans la trouée qu'elle y fait, sert de limite à cinq de ses communes, celle de Bonnœuvre seule n'est pas touchée par le département voisin.

Le canton est traversé, au N., par la ligne de partage des eaux de la Vilaine et de la Loire; il appartient en grande partie au bassin de l'Erdre, et en petite partie aux trois bassins du Don au N., du Havre et du Pied-Bercy au S. Il est arrosé par l'Erdre et ses affluents : le Pont-Tryon, le Gué-Maupetit, le Mandy et le Janneau, à droite; la Croiselle et le Morillon, à gauche. La Salmonais, affluent du Don, l'effleure au N.; la partie S. est baignée par plusieurs petits tributaires du Pied-Bercy, rive droite.

La forêt de Saint-Mars et l'extrémité E. de celle d'Ancenis sont situées dans la partie O. du canton.

Le sol est mouvementé aux abords des ruisseaux; cependant la partie N. présente un plateau assez étendu qui atteint 90 mètres d'altitude; l'altitude minima est de 18 mètres au bord de l'Erdre, à l'aval de Bonnœuvre.

De grandes masses d'argile couvrent le canton au N., au centre et au S., dans la direction E.-O.; elles sont séparées par des bancs de schiste, de quartzite et de grès argileux. Gisements de quartz hyalin au S.; schiste ardoisier à Vritz; quelques taches de granit.

Le canton est desservi par trois routes nationales et dix chemins de grande communication. Le chemin de fer de Nantes à Segré le traverse et en dessert le chef-lieu.

Les grains, les bois et les bestiaux font l'objet principal de son commerce. Dans toutes les communes, on cultive le blé, le seigle, l'avoine et les plantes fourragères. Il y a quelques établissements industriels à Saint-Mars.

Commune de Saint-Mars-la-Jaille

Superficie : 2,004 hectares. — Population : 1,947 habitants.
Population agglomérée : 857 habitants.

Cette commune est au S. du canton et limitrophe de Maine-et-Loire; elle occupe les deux rives de l'Erdre. Sur la rive droite, qui en comprend la plus grande étendue, elle est arrosée, à sa limite N., par le ruisseau de Carbouchet et à sa limite O., par les Fontaines; sur la rive gauche, par le Morillon à la limite S., et par la Croiselle, qui se jette dans l'Erdre près du bourg. La forêt de Saint-Mars, dont la superficie a beaucoup diminué, s'étend au N.-O. sur un plateau qui atteint 80 mètres d'altitude.

Le BOURG est situé au bord de l'Erdre, rive droite, par 27 mètres d'altitude; c'est un centre commercial important qui a douze foires annuelles très fréquentées. Les grains, les bestiaux et les bois en forment le principal commerce. On y trouve une briqueterie, une taillanderie et une fabrique de

conserves alimentaires. Il est traversé par une route nationale et un chemin de grande communication. Ces deux voies sont larges, bien aérées, et donnent un bel aspect au chef-lieu de la commune. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une brigade de gendarmerie, une école de garçons, une de filles et une classe maternelle.

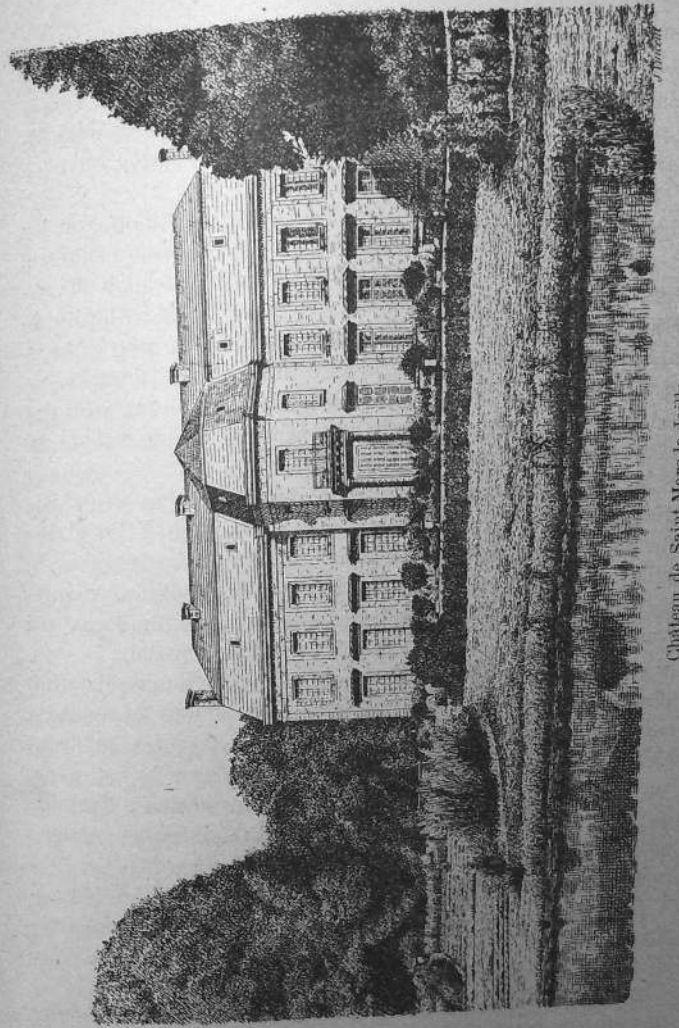
La COMMUNE est desservie par une route nationale, trois chemins de grande communication, et par la ligne de Nantes à Segré dont la station est à 300 mètres du chef-lieu. Le réseau de ses voies entretenues est de 24 kilomètres. Elle renferme 50 villages et hameaux, dont les plus peuplés sont la Biettière, Carbouchet, le Château, le Grison, la Haie-Daniel, les Places et la Torterelle. Des traces d'une verrerie, disparue depuis longtemps, ont été rencontrées au village de Vivelle, situé au bord de la forêt de Saint-Mars. Des hauteurs de Grison, à 1 kilomètre et demi au S. du bourg, et à l'altitude de 70 mètres, on jouit d'une très jolie vue sur la vallée de l'Erdre.

La seigneurie de Saint-Mars-la-Jaille, autrefois Saint-Mars-de-l'Olivier, était, en 1196, à Yvon de la Jaille et dépendait de la baronnie d'Ancenis. Un château fut bâti près du bourg vers 1334; il fut pris, en 1590, par la Ligue qui y tint garnison, repris pour Henri IV en 1595 puis démantelé. Un autre château fut construit sur son emplacement en 1774. Le château de 1774 fut ravagé en 1793 et relevé de ses ruines en 1847 pour former la belle demeure actuelle. La terre de Saint-Mars, passée par alliance au marquis de la Ferronnays, en 1697, est restée jusqu'à nos jours dans cette famille. Il y avait un prieuré.

L'armée vendéenne, de retour de sa campagne de la rive droite, passa l'Erdre à Saint-Mars le 16 décembre 1793 et se dirigea vers Ancenis.

EGLISE *Saint-Médard*: 1840, restaurée en 1870; plein cintre, nef, transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.*: Hache en pierre polie.



Château de Saint-Mars-la-Jaille.

Commune de Bonnœuvre

Superficie : 1,568 hectares. — Population : 898 habitants.

Population agglomérée : 201 habitants.

La commune de Bonnœuvre est à l'O. du canton, sur les deux rives de l'*Erdre*. Elle est arrosée par plusieurs affluents de cette rivière : à droite, les *Fontaines*; à gauche, le *Morillon*, à la limite de Saint-Mars, et la *Coulée*, à la limite de Riaillé. Elle comprend, au N., une partie de la *forêt d'Ancenis* et, à son extrémité S.-E., elle forme une lisière longue et étroite qui s'avance à 8 kilomètres du bourg jusqu'au bois de Maumusson. L'altitude la plus grande est de 72 mètres au village de la Houssaie.

Le BOURG est au croisement de deux chemins de grande vicinalité et s'élève en pente raide, au bord de l'*Erdre* rive droite, à l'altitude de 35 mètres, dans une jolie situation; la station de Saint-Mars-la-Jaille en est à quatre kilomètres, et celle de Riaillé-Pannecé à six kilomètres et demi. Il y a deux écoles de garçons et une de filles; une foire annuelle.

La COMMUNE est traversée par une route nationale et quatre chemins de grande communication; la longueur de ses voies entretenues est de 16 kilomètres. Le commerce des bois provenant des forêts d'Ancenis et de Saint-Mars y est assez important. On compte 40 agglomérations et lieux habités; les villages des Hautes-Provotières et du Coudray en sont les plus peuplés.

La paroisse de Bonnœuvre fut formée du prieuré très ancien de Saint-Martin-de-Bonne-Euvre dont l'église appartenait, en 1013, aux moines de Saint-Florent-le-Vieil; cette possession leur fut confirmée par l'évêque en 1073.

L'abbé Gaignard, 1735-1801, auteur du *Voyage en ballon autour de Nantes* et d'un projet d'éducation publique, est né à Bonnœuvre.

EGLISE *Saint-Martin* : 1863; st. og., nef, transept, chevet circulaire.

Commune de Saint-Sulpice-des-Landes

Superficie : 3,078 hectares. — Population : 1,355 habitants.

Population agglomérée : 255 habitants.

Cette commune est au N. du canton et touche par sa limite E. au département de Maine-et-Loire; elle est effleurée, à l'E., par le *Grand plateau* et, sauf dans la petite surface que celui-ci laisse au *bassin du Don*, elle appartient au *bassin de l'Erdre*, rive droite. Plusieurs affluents de l'*Erdre* y prennent leurs sources : le *Mandy*, à la limite N.; le *Janneau*, au S.-O.; le *Carbouchet* et les *Boylons*, au S.-E. Une petite fraction de la *forêt de Saint-Mars* en couvre le S. Des landes, aujourd'hui défrichées, occupaient autrefois une grande partie de la commune. Le sol y est généralement plat.

Le *vieux bourg* de Saint-Sulpice est situé au N.-E., sur une route nationale. L'église paroissiale a été reconstruite de nos jours au village de la Barre-David, aujourd'hui chef-lieu. Le *nouveau bourg* est vers le centre de la commune, sur un plateau, par 70 mètres d'altitude; il est à 7 kilomètres de la station de Saint-Mars et desservi par trois chemins de grande communication. Il y a une école de garçons et une de filles; deux foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par une route nationale et cinq chemins de grande vicinalité; le réseau de ses voies entretenues est de 35 kilomètres. Elle renferme 55 agglomérations ou habitations isolées, parmi lesquelles les gros villages de Boissay et de Cornillet, ceux de la Salle, la Marzelle, Janneau et la Bohinière, puis les châteaux du Coudrais et de la Barre.

Saint-Sulpice-des-Landes dépendait du Pin et fut érigé en paroisse en 1768. La chapelle Saint-Clément située à 2,500

mètres O. de la Barre-David, bâtie ou refaite en 1758, est une modeste construction, de forme rectangulaire avoisinant une ancienne source appelée les Fosses. Autrefois et jusqu'à la fin du second Empire, une vingtaine de communes de la contrée y allaient en pèlerinage pour demander à saint Clément de la pluie ou du soleil, selon que le temps était trop sec ou trop pluvieux. La source est tarie depuis 20 à 25 ans. Il y a une foire le 23 novembre pour les moutons, les chèvres et les porcs.

EGLISE *paroissiale* à la Barre-David; achevée en 1883-89; st. og.; nef et transept, chevet circulaire.

ARCH. — M. A.: L'église de Saint-Sulpice du XV^e siècle, remaniée, renferme des curieuses peintures murales du XV^e siècle tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament; ces peintures ont été restaurées par le Département; baptistère à deux réservoirs.

Commune du Pin

Superficie : 2,493 hectares. — Population : 1,380 habitants.

Population agglomérée : 224 habitants.

La commune du Pin est au N. du canton; elle touche à l'arrondissement de Châteaubriant par sa limite O. et au département de Maine-et-Loire par ses limites S. et N.; placée à cheval sur le *Grand plateau*, où l'altitude atteint 90 mètres, elle appartient par moitié aux deux bassins de l'*Erdre* et du *Don*. Le *Mandy*, affluent de l'*Erdre*, en arrose la partie S., et la *Salmonais*, tributaire du *Don*, en suit la limite N. Un petit ruisseau fait communiquer la *Salmonais* avec l'*étang du Pin* situé à 1 kilomètre au N. du bourg.

Le BOURG, dans la partie centrale et par 70 mètres d'altitude, est traversé par deux chemins de grande vicinalité. Il y a deux écoles de filles et une de garçons; quatre foires annuelles. La station de Saint-Mars est à 9 kilomètres au midi.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et trois chemins de grande communication; son réseau de voies entretenues est de 23 kilomètres. Elle renferme 74 agglomérations, parmi lesquelles le grand village de Rochementru, situé à la limite du département, ceux du Bois-du-Pin, de la Courtais, la Mariolle, la Marguatière, la Mortrais et l'ancien château de la Babinaye. A 1 kilomètre du bourg existait autrefois une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît.

Le Pin était paroisse en 1306. Il y avait deux prieurés, l'un au Pin, l'autre à Rochementru. Rochementru était une paroisse et son curé avait le titre de baron; elle devint commune en 1790 et a été réunie à celle du Pin par ordonnance royale du 13 octobre 1831.

Église Saint-Lambert: 1827; plein cintre, nef, transept, chevet circulaire. Due à la générosité de la famille Robineau de Rochequairie.

Commune de Vritz

Superficie : 3,289 hectares. — Population : 1,664 habitants.

Population agglomérée : 176 habitants.

Cette commune est au N.-E. du canton et pénètre Maine-et-Loire qui la limite au N., à l'E. et au S. La ligne de partage des eaux du *Don* et de l'*Erdre* passe par 87 mètres d'altitude dans son angle N.-O.; elle appartient presque tout entière au bassin de l'*Erdre*, rive droite. Trois affluents de cette rivière l'arrosent, le *Pont-Tryon* à l'E., le *Gué-Maupetit* au centre, et le *Mandy* au S. Le petit ruisseau du *Pont-Tareau*, tributaire de la *Salmonais*, en suit la limite N.-O. Le sol est accidenté.

Le BOURG, au centre et par 50 mètres d'altitude, est desservi par deux chemins de grande communication et par la station de Candé qui en est à 3 kilomètres, sur la ligne de Nantes à

Segré. Il y a une école de garçons et une de filles ; une foire annuelle.

La COMMUNE est traversée par une route nationale, deux chemins de grande communication et une route départementale entretenue par Maine-et-Loire. Le réseau des chemins exécutés est de 30 kilomètres. On y compte 73 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de la Beaudouinière, le Pré-Fouré, le Moulinet, la Veillais, la Richaudais, les Mortiers, la Grande-Haie, la Grée-Saint-Jacques, la Bucherie et la Charbonnelais. On y exploitait des carrières d'ardoises aujourd'hui abandonnées.

Les moines de Melleray avaient à Vritz des dîmes qu'ils cédèrent en 1283. Il y avait un prieuré.

EGLISE *Saint-Gervais et Saint-Protais* : 1887 ; st. og., nef, bas côtés, chevet circulaire.

Commune de Maumusson

Superficie : 2,445 hectares. — Population : 1,414 habitants.

Population agglomérée : 205 habitants.

Cette commune est au S.-E. du canton, limitée au N. par le département de Maine-et-Loire, et presque tout entière dans le bassin du *Pied-Bercy* ; une infime surface, dans le bois de Maumusson, appartient au bassin du *Havre*. La ligne de partage des eaux de l'Erdre et de la Loire en suit la limite N. où l'altitude atteint 75 mètres. Le ruisseau du *Pied-Bercy* la traverse sous le nom de la *Motte* et reçoit, à droite, la *Libaudière* et le *Gué-des-Forges* ; et à gauche, les *Chapelières* et le *Pas-Aubry* qui arrosent des vallons fertiles. Le bois de *Maumusson* est au N.-O., où il borde le plateau de *Ligné*.

Le BOURG est dans la partie centrale, sur le versant du joli vallon de la *Motte*, par 35 mètres d'altitude. Il y a une école

de garçons et une de filles ; deux foires annuelles. La station de Saint-Mars-la-Jaille en est à 8 kilomètres.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et trois chemins de grande vicinalité qui se croisent au bourg. Le réseau de ses voies entretenues est de 32 kilomètres.

Le territoire de Maumusson a été augmenté, par une loi du 29 juillet 1872, d'une partie de celui de la Rouxière. Il renferme 90 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels le village de la Grellière et le château de la Motte.

En 1104, l'église paroissiale fut confirmée aux moines de Saint-Florent-le-Vieil pour un écu d'or. En 1196, André de Varades la dota d'une rente de 10 sous. La seigneurie de Maumusson ou la Motte-Maumusson était, en 1276, à Jeanne, femme de Robin de Coësme. Le seigneur de Saint-Mars y avait droit de quintaine sur les nouveaux mariés. Il y avait un prieuré.

En 1815, lors des Cent jours, les royalistes soulevés sous les ordres de Landemont eurent un petit engagement, le 6 juin, à Maumusson, et y perdirent quelques hommes.

EGLISE *Saint-Pierre et Saint-Paul* : agrandie 1847-49 ; plein cintre, nef, bas côtés, chevet à pans.

CANTON DE VARADES

Superficie **13,799** hectares. — Population : **9,320** habitants.

Cinq communes :

Varades, la Rouxière, Belligné, la Chapelle-Saint-Sauveur, Montrelais.

Le canton de Varades est au bord de la Loire et à l'extrémité E. du département ; il est borné au N., à l'E. et au S., par Maine-et-Loire, puis à l'O., par les cantons d'Ancenis et de Saint-Mars-la-Jaille. Il appartient au bassin du fleuve et il effleure, dans sa moitié N., la ligne de partage des eaux de la Loire et de l'Erdre. La Loire longe et arrose sa partie S.; des boires détachées du fleuve viennent baigner les pieds des coteaux qui bordent la riche vallée d'alluvions. Le ruisseau de *Bray* descend du plateau de *Saint-Herblon* et se jette dans la *Boire-Torse* ; au N. du canton, deux ruisseaux coulent en sens inverse : celui de la *Saugère* descend dans le *Pied-Bercy*, au couchant, et celui de l'*Auxence* se dirige vers la *Boire de Champtocé*, en Maine-et-Loire, au levant.

Le sol du canton est généralement mouvementé. Toute la partie qui avoisine la Loire a de jolis coteaux mais peu élevés ; au printemps, la vue de la vallée est fort belle. L'altitude maxima atteint 90 mètres dans la partie N.

Au S., le grès schisteux domine ; le schiste, entremêlé de bancs d'argile, couvre presque tout le N. du canton. Gisements de quartzite ; taches d'eurite et de quartz lydien. Un filon de houille le traverse de l'E. à l'O. Alluvions sur une assez grande surface le long du fleuve.

La ligne ferrée de Nantes à Paris est établie dans la vallée et la route nationale suit le versant des coteaux. Le canton est traversé par huit chemins de grande communication. Sa limite E. est en partie formée par une route départementale de Maine-et-Loire.

Les principales industries du canton sont la pêche, la préparation du chanvre et l'exploitation de quelques mines de houille. Le commerce consiste en vins blancs, grains, bestiaux, foin, chanvre. Le sol est fertile et bien cultivé. Il y a des vignes dans la partie S.

Commune de Varades

Superficie : 4,552 hectares. — Population : 3,205 habitants.
Population agglomérée : 689 habitants.

La commune de Varades est au S. du canton, au bord de la Loire et tout entière dans le bassin du fleuve : elle est divisée en deux parties inégales par la *Boire-Torse* qui serpente au pied des coteaux : la plus grande partie comprend les hautes terres, au N., contrée boisée, parsemée de vignes, peu mamelonnée, où l'altitude atteint 74 mètres ; la seconde partie, au S., appartient à la riche vallée de la Loire, terrain plat, couvert de belles prairies et garanti des inondations par la levée du chemin de fer. Deux ruisseaux prennent leurs sources dans la partie N. : le *Bray*, affluent du fleuve, et la *Saugère*, tributaire du *Pied-Bercy* ; à la limite O., le petit ruisseau des *Renaudières* vient de la Rouxière et se jette dans la *Boire-Torse*. La commune a des îles importantes : l'*île Mocquard* au centre du fleuve ; les îles *Batailleuse* et de *Gâche* voisines de la rive gauche. La commune de Varades possédait, rattachée à cette rive, une lisière de terrains formée de l'*île aux Bergères* et de la partie amont de l'*île Poulas* ; cette lisière a été annexée à la commune du Marillais, en Maine-et-Loire, par une loi du 24 juillet 1867.

Le BOURG occupe, par 32 mètres d'altitude, une belle situa-

tion sur le versant du coteau, en regard de la Loire; il est desservi par une route nationale et un chemin de grande communication, et doté de deux marchés par mois et de huit foires par an. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une brigade de gendarmerie, une école de garçons, deux de filles et deux classes maternelles, puis une station d'étalons.

Le chemin de fer de Nantes à Paris passe dans la vallée; sa station, située à 1500 mètres au S. du chef-lieu, dessert plusieurs localités importantes de la rive gauche, à Maine-et-Loire. Le chemin de grande communication qui descend du bourg, traverse la vallée et franchit le fleuve sur deux ponts suspendus, à la suite l'un de l'autre, pour arriver à Saint-Florent-le-Vieil. Le premier de ces ponts a 307 mètres de longueur, et se compose de quatre travées établies à 7 mètres 35 au-dessus de l'étiage; le second a 206 mètres de longueur et trois travées élevées à 8 mètres 35. Ces deux ouvrages ont été construits en 1851 et 1852 par une Compagnie, moyennant un droit de péage, et rachetés en 1888 par les deux départements intéressés.

Quatre chemins de grande communication et un réseau important de voies vicinales sillonnent la commune, qui compte 52 kilomètres de chemins entretenus. Elle renferme 159 agglomérations et habitations isolées, parmi lesquelles les villages de l'Arche, les Bernards, le Bois-Vert, la Clergerie, la Fosse, la Gravelle, la Meilleraie, les Radoires, les Rivières, les Petites-Rivières et les domaines du Coteau et de la Lande.

A 2 kilomètres au S. du bourg, le petit port de la Meilleraie, fréquenté des mariniers, est habité par des pêcheurs qui, dans la saison propice, font la pêche du saumon et de la lamproie. Une inscription placée à la porte d'une maison de ce village rappelle le lieu où expira, en 1793, Bonchamp, général vendéen.

Le joli château de la Madeleine a été bâti vers 1850 près des ruines du château féodal.

HISTOIRE. — La châtellenie de Varades, relevant de la baronnie d'Ancenis, était en 1120 à Briand de Varades. Il y avait un prieuré du nom de Saint-Martin dépendant de Marmoutier; les droits sacerdotaux de l'église furent achetés à son profit, vers 1140, par le seigneur Olivier de Varades. Il était desservi par deux moines en 1338 et avait 39 livres 2 sous de rente. Le setier de blé valait alors 8 sous, celui d'avoine 5 sous et la pipe de vin (2 barriques) 30 sous. Les deux moines dépensaient 6 livres par an en vêtements et chaussures. En 1196, André de Varades fonda par testament des messes anniversaires dans une dizaine d'abbayes et donna un grand nombre de rentes annuelles : il y avait 10 livres 15 sous pour 17 églises, 10 sous pour Saint-Pierre de Nantes, 2 livres 10 sous pour 2 prieurés, 18 sous pour deux curés; l'église de Varades était comprise dans ces dons pour 20 sous. Le pont de Nantes, c'est-à-dire le premier pont au départ de la ville, était doté de 6 sous de rente pour son entretien; une chaussée et deux autres ponts recevaient 20 sous; il y avait aussi des dons divers, notamment 100 sous pour vêtir 20 pauvres. Nous avons déjà dit qu'une livre en 1200 aurait valu 100 livres en 1850. Les marguilliers devaient toucher les revenus donnés aux églises et les appliquer exactement à la réparation de ces édifices. Le prieuré de Rieux, depuis longtemps disparu, existait en 1400. Une verrerie s'établit à Varades en 1788.

Varades est célèbre dans nos guerres de Vendée, par le passage de la Loire effectué par la grande armée vendéenne au mois d'octobre 1793. Le bourg était alors gardé par un détachement de troupes républicaines. Des détachements de Vendéens partis de Cholet, envoyés en avant en prévision d'une défaite, réunirent quelques barques à Saint-Florent, vis-à-vis de Varades, passèrent la Loire dans la nuit du 16 au 17, abordèrent au village de la Meilleraie, s'emparèrent de Varades et assurèrent le passage de l'armée vendéenne vaincue le 17 à Cholet. Elle était composée d'environ 40,000

combattants ; il y avait des femmes, des enfants, des prêtres, des fuyards, évalués à 30,000. Le passage eut lieu dans la journée du 18 et la nuit du 18 au 19. Ce fut une opération désordonnée, pleine de trouble, par un jour lugubre; la foule égarée jetait des cris et éclatait en sanglots au milieu du désordre et de la confusion.

L'artillerie vendéenne passa le fleuve à Ancenis. Bonchamp, mortellement blessé à Cholet, mourut à la Meilleraie à la suite du passage, et fut enseveli à Varades ; son corps fut transféré en 1817 à Saint-Florent, et placé en 1825 dans le magnifique tombeau dû à David d'Angers. A Saint-Florent, le 18 octobre, il avait eu la générosité de sauver un grand nombre de prisonniers républicains amenés la veille et renfermés dans l'abbaye.

Quel bizarre enchaînement des événements ! C'est à Saint-Florent que se forma, le 10 mars, avec la légende du tirage au sort¹, le mouvement insurrectionnel qui allait tenter de relever la religion et la royauté ; et c'est par Saint-Florent qu'il abandonnait la Vendée couverte de ruines, pour commencer à Varades cette malheureuse campagne de la rive droite qui devait aboutir, après une lutte héroïque de deux mois, au désastre de Savenay !

Le 1^{er} mai 1795, le chef vendéen Stofflet s'aboucha à Saint-Florent avec des représentants du peuple, pour débattre les clauses d'un traité de paix ; le 2, la réunion eut lieu à Varades et les conventions stipulées la veille y furent signées. Elles étaient rédigées dans le même sens que celles qui avaient été adoptées par Charette, le 18 février, à la Jaunaie.

Dans son voyage à travers les départements de l'Ouest en 1828, la duchesse de Berry visita, le 22 juin, le village de la Meilleraie.

En 1832, la garde nationale de Varades fut désarmée par

1. A moins que le district de Saint-Florent ait négligé d'appliquer exactement le décret de la Convention du 24 février. (Voir tome I, p. 242-243, tome II, p. 117-118).

les insurgés dès le début du soulèvement du mois de juin.

EGLISE *Saint-Pierre*: restes romans, clocher de 1756, chœur de 1779, restaurations de diverses époques, agrandissement de 1847 ; nef, bas côtés, chevet à pans. — Petite chapelle *Saint-Joseph*: 1860, st. rom.

ARCH. — *Ep. G. Rom.*: Briques à rebords. — *M. A.*: Ruines du château de la Madeleine, XV^e siècle.

Commune de la Rouxière

Superficie : 2,096 hectares. — Population : 1,200 habitants.

Population agglomérée : 181 habitants.

La commune de la Rouxière, au N.-O. du canton et dans le bassin du *Pied-Bercy*, est arrosée, en son milieu, par la *Saugère* ; ce cours d'eau reçoit, à droite, les petits ruisseaux de la *Pichelière* et de la *Roberderie*, et à gauche, celui de la *Rouxière*. Elle est boisée, accidentée et coupée par de jolis vallons. L'altitude atteint 73 mètres au moulin de Peltré.

Le BOURG est sur le versant d'un petit coteau, à l'altitude de 61 mètres, dans une agréable situation. Il y a une école de garçons et une de filles ; deux foires annuelles. Trois chemins de grande vicinalité le desservent ; les stations d'Anetz et de Varades, ligne de Nantes à Paris, en sont à 9 kilomètres.

La COMMUNE est traversée par quatre chemins de grande communication et son réseau de voies entretenues est de 23 kilomètres. Elle renferme 85 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de la Gautellerie, l'Herbraire, la Mollerie, et les domaines de l'Éperonnière, la Varie et le château de Peltré. Une partie de son territoire avoisinant le bourg de Maumusson a été réunie à cette commune en 1872.

On se propose de créer un nouveau centre d'extraction de la houille à la Gautellerie, où le gisement est à une faible profondeur.

En 1104, l'église fut confirmée aux moines de Saint-Flo-

rent pour un écu d'or; elle fut dotée, en 1196, d'une rente annuelle de 10 sous par le seigneur de Varades. La paroisse portait autrefois le nom de Petite-Rouxière.

A l'époque de la Révolution, il y eut de nombreux attroupelements à la Rouxière et dans les communes voisines.

EGLISE *Saint-Pierre et Saint-Paul* : l'église actuelle, de forme disparate, va faire place à une église nouvelle : st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans.

Commune de Belligné

Superficie : 3,280 hectares. — Population : 2,164 habitants.

Population agglomérée : 332 habitants.

La commune de Belligné est au N. du canton et dans le bassin de la Loire par le *Pied-Bercy* et l'*Auxence*; le plateau de Ligné la borde au N.; le département de Maine-et-Loire la limite au N. et à l'E. Trois ruisseaux y prennent leurs sources : l'*Auxence*, qui passe près du bourg et coule vers Maine-et-Loire; le *Pied-Bercy*, qui coule au N.-O. sous le nom de ruisseau de la *Motte*; et son affluent la *Saugère* qui fait la limite S. L'altitude la plus grande est de 90 mètres au moulin de l'Asseron. On y voit quelques vignes.

Le BOURG, situé vers le centre, à l'altitude de 48 mètres, est traversé par deux chemins de grande communication. La station de Varades en est à 11 kilomètres. Il y a une école de garçons et deux de filles; deux foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par trois chemins de grande vicinalité et le réseau de ses voies entretenues est de 33 kilomètres. Elle renferme 139 lieux habités, parmi lesquels les villages de l'Asseron, le Coudray, la Grande-Mostière, la Perraudière et le domaine de la Verrie. Jusqu'au XV^e siècle, une importante forêt couvrait une partie de la commune.

En 1123, le duc Conan confirma la possession de l'église à l'évêché de Nantes. La châtellenie de Belligné, de la baron-

nie d'Angenis, était à André de Varades qui, en 1196, dota l'église d'une rente de 20 sous.

La limite de Belligné avec Freigné et la Cornuaille a été fixée par décret du 30 octobre 1813.

EGLISE *Saint-Martin* : 1809; plein cintre, nef et bas côtés, chevet circulaire très court. Sera prochainement remplacée.

ARCH. — *Ep. G.-Rom.* : Monnaies romaines.

Commune de la Chapelle-Saint-Sauveur

Superficie : 1,870 hectares. — Population : 1,115 habitants.

Population agglomérée : 222 habitants.

Cette commune borde Maine-et-Loire dans toute l'étendue de son côté du levant. Elle est limitée au N. par l'*Auxence*, qui coule vers l'E., et arrosée au midi par le *Bray* et son affluent l'*Anerie* qui y prennent leur source et descendent à la Loire. Le sol peu accidenté atteint l'altitude de 76 mètres aux Trois-Moulins.

On y exploite des mines de houille; la compagnie des mines de Montrelais y a son principal établissement.

Le BOURG, situé vers le centre, par 72 mètres d'altitude, est traversé par les trois chemins de grande communication qui desservent la commune. La station d'Ingrandes en est à 8 kilomètres et celle de Varades à 9 kilomètres. Il y a une école de garçons et une de filles; une foire annuelle.

La COMMUNE possède 18 kilomètres de voies entretenues; sa limite E. est déterminée en partie par la route départementale de Maine-et-Loire qui relie les villes de Candé et d'Ingrandes. On y compte 61 agglomérations et habitations isolées. Les villages les plus peuplés sont ceux de la Bricaudière, la Haie, la Grande-Huttière, la Grande-Mine, la Rouarie et la Vieille-Rue.

La Chapelle-Saint-Sauveur, autrefois la Chapelle-de-Mon-

trelais, a été érigée en paroisse en 1767. L'église existait en 1196.

EGLISE de la *Transfiguration* : 1879 ; st. rom., nef, bas côtés, chevet à pans. Le bas de l'ancienne église remplace la partie de la nouvelle non achevée.

Commune de Montrelais

Superficie : 2,001 hectares. — Population : 1,636 habitants.

Population agglomérée : 198 habitants.

La commune de Montrelais, au S.-E. du canton et au bord de la *Loire*, est la plus orientale du département ; elle est limitrophe de Maine-et-Loire au levant et au midi. Le ruisseau de *Bray* l'arrose dans toute son étendue, du N. au S. par le centre, et se jette dans la *Boire-Torse* qui sépare les hautes terres des belles prairies de la vallée. Une partie de l'*île Melet* en dépend. De chaque côté du joli vallon de *Bray* s'élèvent des coteaux dont l'altitude atteint de 50 à 60 mètres. Les vignes y sont nombreuses et produisent un vin excellent.

Le BOURG, situé dans la vallée, en terrain plat et à l'altitude de 10 mètres, est traversé par un chemin de grande communication. Quoique joignant la ligne ferrée de Nantes à Paris, il n'a pas de station ; il est à mi-chemin, près de cinq kilomètres, de celles de Varades et d'Ingrandes. Il y a une école de garçons et deux de filles.

Le filon de houille qui s'étend d'un côté jusqu'à Nort et de l'autre côté jusqu'à Chalennes (Maine-et-Loire), traverse le N. de la commune. Son exploitation remonte à l'année 1765 et fut faite d'abord par des étrangers du Nord ; en 1790, on y employait 800 ouvriers ; la production annuelle était d'environ 140,000 hectolitres. Elle a languie ensuite jusqu'en 1818, puis elle a repris son activité. Les charbons qu'on y extrait sont de bonne qualité, leur exploitation présente moins de danger que dans la plupart des houillères, mais

leur prix de revient est assez élevé. Les étages ont actuellement 300 mètres de profondeur. On extrait environ 6000 tonnes par année ; l'extraction tend à diminuer. On fabrique des briquettes.

La COMMUNE est desservie par la route nationale de Nantes à Paris, qui passe à 1500 mètres au N. du bourg, et par deux chemins de grande vicinalité ; son réseau de voies entretenues a 32 kilomètres. On y compte 78 lieux habités, parmi lesquels les villages de la Charbonnerie, la Fresnaie, la Peignerie, la Riottière, la Brailerie, la Caillerie, la Poitrière, le Vaud, et les domaines de l'Arsillais, de Beaubusson, du Grand-Ménardeau et de la Jeannière. La succursale de la Rue-du-Frêne, érigée le 28 octobre 1842, est plus importante que le bourg ; elle est située à la limite de Maine-et-Loire et séparée de la ville d'Ingrandes par une petite rue perpendiculaire au fleuve ; il y a une école de garçons et une de filles. La batellerie donnait autrefois au port du Frêne une certaine activité qui a beaucoup diminué depuis la construction du chemin de fer.

La châtellenie de Montrelais était, en 1120, à Guillaume de Montrelais. En 1196, André de Varades dota l'église d'une rente annuelle de 15 sous. Plusieurs seigneurs de Montrelais se sont distingués dans l'armée, la diplomatie et les ordres. Hugues de Montrelais fut successivement évêque de Nantes, de Tréguier, de Saint-Brieuc. Il avait pris le parti de Charles de Blois et assistait, comme plénipotentiaire de la comtesse, au traité de Guérande en 1365 ; il fut chancelier de Bretagne sous Jean IV, et cardinal en 1372. Jean de Montrelais obtint l'évêché de Vannes en 1367. Il y avait un prieuré.

Au mois de juin 1793, lors de la marche de l'armée vendéenne d'Angers sur Nantes, les ouvriers des mines se joignirent à elle.

EGLISE *Saint-Pierre* : 1521, nef postérieure, transept, chevet rectangulaire. — Eglise de la Rue-du-Frêne : 1844 ; st. og., nef, transept, chevet circulaire.

LIVRE IX

ARRONDISSEMENT DE PAIMBŒUF

Description. — A l'embouchure de la Loire, le littoral de l'Océan fait un angle à peu près droit avec la rive gauche du fleuve; du sommet de cet angle appelé *pointe de Mindin*, sa direction est assez régulière vers le midi, sur une douzaine de kilomètres jusqu'au fond de la *baie du Cormier*; ici, il tourne brusquement vers le couchant pour dessiner, à six kilomètres plus loin, la *pointe Saint-Gildas*, la plus occidentale de France entre la Loire et l'Espagne; enfin, de cette pointe basse, sans relief, sans arbres, il prend la direction du levant, presque parallèlement à la Loire, et, dans un parcours de vingt-six kilomètres, il forme le côté nord de la *baie de Bourgneuf*.

L'arrondissement de Paimbœuf occupe cet espace compris entre la Loire, au N., et l'Océan sous les noms de baie du Cormier à l'O. et baie de Bourgneuf au S.; il est borné à l'E. par l'arrondissement de Nantes et il touche au S. un coin de la Vendée. Sa superficie est de 76,856 hectares, soit environ le neuvième de celle du département, et sa population de 49,255 habitants.

Il est compris dans trois bassins: sa moitié N. et E. appartient au bassin de la Loire; une petite lisière S. à celui du *Falleron* et la partie S. et O. à celui de l'Océan.

Nous avons déjà indiqué les principaux ruisseaux de cet

arrondissement: le *Tenu*, dont la première partie limite l'arrondissement de Nantes sans changer de nom, qui est appelé la *Cheneau* entre Saint-Mars-de-Coutais et Messan, et se jette dans le fleuve, au-dessous de Vue, sous son premier nom; le canal de *Buzay* compris entre Messan et la Loire; le *Falleron* qui effleure Bourgneuf dans la dernière partie de son cours; le *Boivre* qui traverse Saint-Père-en-Retz et se rend à l'Océan; enfin la *Haute-Perche* qui coule entre la forêt de Princé et Pornic. Il nous reste à parler des tributaires de ces cours d'eau.

Tributaires du *Tenu*: le ruisseau d'*Ardennes* naît à la limite de Fresnay et de Sainte-Pazanne, par 37 mètres d'altitude, et traverse cette dernière commune du S. à l'E.; la *Blanche* naît dans la forêt de Princé, par 30 mètres d'altitude, arrose Chémeré, Saint-Hilaire-de-Chaléons et Rouans, et reçoit elle-même à droite, le *Maubusson*, les *Viviers*, la *Filerie* et le *Noirbreil*; elle a de jolis sites entre le Pont-Béranger et la Gravelle; le ruisseau des *Ferrières* sépare Frossay d'Arthon et se jette dans la partie inférieure du *Tenu*, au-dessous de Vue.

Tributaires de la *Haute-Perche*: à droite, le ruisseau de la *Rigaudière* naît aux Biais, par 65 mètres d'altitude, et arrose Chauvé du N. au S.; le ruisseau de l'*Angle* vient du château de Chanteloup, par 57 mètres, et sépare le Clion de Sainte-Marie; à gauche, le ruisseau des *Méchinnières*, à la limite d'Arthon et du Clion, et quelques petits cours d'eau sans importance.

Tributaires de la Loire: le petit ruisseau du *Migron* contourne le bourg de Frossay au S. et à l'E.; celui de *Saint-Viaud* naît sur le plateau de la Robinière et sépare Saint-Père-en-Retz de Saint-Viaud; le *Pont-Angis* suit la limite de Corsept et de Saint-Père-en-Retz; le *Grès* arrose l'O. de Corsept; le *Rouëloup* est à la limite de Corsept et de Saint-Brevin; enfin le *Ruaud* coule au levant de Mindin.

La *baie du Cormier* reçoit le ruisseau des *Salés*, au S. de

Saint-Michel, et celui de *Tharon*, qui vient de Sainte-Marie et sépare à la fin de son cours Saint-Michel de la Plaine.

La *baie de Bourgneuf* reçoit l'*étier du Collet* ou ruisseau de *Prigny*, qui sépare les Moutiers de Bourgneuf.

Les plateaux y dessinent des lignes tortueuses. Du *Grand plateau du Sud*, qui vient de la Vendée et se termine à l'embouchure de la Loire, se détachent des plateaux secondaires qui vont mourir à la pointe Saint-Gildas (la Plaine), à la pointe Gourmalon (Pornic), au confluent du Tenu et de la Blanche (Rouans).

L'arrondissement a une seule forêt, celle de *Princé*, entre les bourgs de Chéméré et de Vue.

Géologie. — Les *terrains primitifs* couvrent une grande partie de l'arrondissement de Paimbœuf; le *granit* forme un banc à Frossay, au bord de la Loire, et un autre au couchant d'Arthon; le *gneiss* embrasse toute la partie N., de l'E. à l'O.; le *mica-schiste* s'étend au centre et dans la partie S., également de l'E. à l'O.

Les *terrains primaires* sont à peine représentés par quelques bancs de *grès* et de *quartzite*. Les *terrains secondaires* y sont inconnus.

Dans les *terrains tertiaires*, nous rencontrons les *calcaires* et les *grès calcarifères*, en grande masse à Arthon et Chéméré, et par petits bancs isolés sur le littoral; les *argiles* et les *graviers* couvrent tout le centre et le S.

Des *roches enclavées* se voient, au couchant le *quartz lydien*, au levant l'*amphibolite* et la *diorite*.

Au sujet des dépôts modernes, nous rencontrons les *alluvions fluviales* en grandes masses dans les bassins de la Loire et du Tenu, et les *alluvions marines* au fond de la baie de Bourgneuf. Les marais de Vue contiennent de la *tourbe*.

Commerce et Industrie. — Le commerce comprend les produits de l'agriculture, vins, grains, fèves, fourrages, le bois de chauffage, les bestiaux, les engrais, puis les bois

du Nord et les charbons anglais. L'agriculture y est bien faite.

L'industrie s'occupe de la fabrication des tuiles et des briques, des cordages, de l'extraction du kaolin et du sable pour la fonderie; la pêche en Loire et sur le littoral y emploie un grand nombre d'hommes.

Voies de communication. — L'arrondissement de Paimbœuf est desservi au midi et au couchant par plusieurs lignes ferrées qui se réunissent à Saint-Hilaire et à Sainte-Pazanne, pour suivre ensuite une voie unique jusqu'à Nantes. La ligne de Nantes à la Roche-sur-Yon, par Challans, prend à Sainte-Pazanne la direction S., vers Machecoul; celle de Sainte-Pazanne à Paimbœuf remonte vers le N.; enfin, celle de Saint-Hilaire-de-Chaléons à Pornic dessert le S.-O.

Le réseau des routes comprend :

32	kilomètres de route nationale ;
466	— de chemins de grande communication ;
298	— de chemins vicinaux ordinaires.

Les bacs à vapeur de Mindin, de Paimbœuf, du Pellerin et d'Indret, relient l'arrondissement de Paimbœuf à la rive droite de la Loire.

L'arrondissement comprend cinq cantons et vingt-sept communes. Les chefs-lieux de canton sont: Paimbœuf, Saint-Père-en-Retz, le Pellerin, Pornic et Bourgneuf.

CANTON DE PAIMBŒUF

Superficie : 4,989 hectares. — Population : 4,591 habitants.

Trois communes :

Paimbœuf, Corsept, Saint-Brevin.

Le canton de Paimbœuf est situé à l'embouchure même de la *Loire*, rive gauche; il est compris dans l'angle qui a pour sommet la *pointe de Mindin* et pour côtés la *Loire* au N. et l'*Océan* à l'O.; au midi, ses limites sont indiquées par les cantons de Pornic et de Saint-Père-en-Retz. Il est compris, sauf le littoral de Saint-Brevin, dans le bassin de la *Loire*.

Le canton est arrosé par les ruisseaux du *Pont-Angis*, du *Grès*, de *Rouëloup* et du *Ruaud*, tributaires du fleuve, et par la partie inférieure du *Boivre* qui se jette dans l'*Océan*. Son altitude varie entre 3 mètres dans les marais et 40 mètres au S. de Saint-Brevin.

Le *gneiss granitoïde* se rencontre au N., parallèlement au fleuve, sur toute la longueur du canton, de l'E. à l'O., et fait un retour parallèlement au littoral; le *gneiss* couvre tout le canton. *Argile* et *cailloux roulés* aux bords du Boivre; bancs de *grès* au centre; *alluvions* le long de la *Loire*; *dunes* au bord de l'*Océan*.

Il est desservi par le chemin de fer de Nantes à Paimbœuf, par une route nationale et six chemins de grande communication; des bacs à vapeur, gérés au compte du département, le relie à la rive droite de la *Loire*.

Ses principales cultures sont la vigne, le blé, les céréales. On y fait le commerce des foins, des bois, du charbon de terre; on y fabrique des cordages. Une savonnerie vient de s'y établir.

Commune de Paimbœuf

Superficie : 500 hectares. — Population : 2,180 habitants.

Population agglomérée : 2,180 habitants.



Armes de la Ville.

La commune de Paimbœuf est formée d'un petit territoire de 120 hectares au bord de la *Loire* et à l'extrémité N.-E. du canton; la superficie portée ci-dessus à 500 hectares comprend 380 hectares pour la partie du fleuve attribuée à Paimbœuf. Elle était autrefois séparée de Saint-Viaud, de Saint-Père-en-Retz et de Corsept, par un bras de la *Loire* de 3 à 400 mètres de largeur à l'amont, et de 1690 mètres environ vers l'aval; il y a deux siècles on écrivait encore : *île de Paimbœuf*; elle dépendait de la paroisse de Saint-Père-en-Retz. Les sables charriés par les eaux ont envahi ce bras du fleuve, des dépôts argileux ont fini par le combler, et cette vaste plaine alluvionnée qui touche Paimbœuf, a été rattachée, en très grande partie, à la commune de Saint-Père-en-Retz dont le chef-lieu est à une distance de 10 kilomètres. L'îlot de Paimbœuf atteint à peine l'altitude de huit à dix mètres. Du côté opposé à la *Loire*, il est entouré d'une douve à peu près continue et limité par les trois communes indiquées ci-dessus. Ce chef-lieu n'est rattaché à son canton que par une langue de 200 mètres de largeur qui, comme une espèce d'isthme, le réunit à Corsept.

La VILLE borde la *Loire* sur deux kilomètres, par 47° 17'

17" de latitude et 4° 23' 23" de longitude O. Le port est au centre, entièrement ouvert et bordé de quais verticaux d'une longueur de 190 mètres, utilisables pour les grands navires, seulement sur 105 mètres, par suite de la présence d'un banc rocheux qui ne laisse à basse mer que des profondeurs d'un mètre environ. Il est abrité des vents de mer par un môle de 60 mètres de longueur qui porte un feu fixe blanc



Le Môle de Paimbœuf.

à son extrémité. Du Bas-Paimbœuf, se détache une jetée qui s'avance de 180 mètres dans le fleuve, jusqu'à la tour de la Pierre à l'Aigle. Il y a un bassin de carénage au Haut-Paimbœuf. Au couchant, une belle promenade ombragée par de grands ormeaux longe le fleuve jusqu'à l'extrémité de la ville. A la suite, une importante et longue corderie se prolonge sur Corsept.

La ville renferme un hospice, confié aux sœurs de la Sagesse depuis 1780, une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de filles et deux de garçons ; deux de ses trois foires sont supprimées. L'octroi y produit environ 20,000 francs. Elle est effleurée au S. par la gare du chemin de fer de Nantes, et desservie par deux chemins de grande communication. La route nationale de Paris longe ses quais et se termine au port ; enfin elle est reliée à Donges, Mindin et Saint-Nazaire, par un service régulier de bacs à vapeur. Les bateaux à vapeur de Nantes à Saint-Nazaire y font escale.

La petite COMMUNE a un réseau vicinal entretenu de 6 kilomètres.

HISTOIRE. — On trouve le nom de Paimbœuf écrit PENBO sur un acte du XII^e siècle (V. Saint-Viaud, p. 489 ci-après). Au XVI^e siècle, l'île de Paimbœuf n'était encore habitée que par des pêcheurs qui devaient être nombreux, la création de l'hôpital remontant à 1532. En 1659, le duc de Retz fournit au commerce de Nantes un lieu de délestage pour les navires, moyennant 25 livres de rente ; quatre ans plus tard, le mouillage était reconnu excellent pour les grands caboteurs et les longs courriers. De cette époque date le commencement du développement de la petite ville : des négociants étrangers vinrent s'y fixer ; une chapelle y fut fondée en 1667 ; il y avait 3,000 habitants en 1676. Ce n'était encore qu'une trêve de Sainte Opportune. La châtellenie de la Guerche fut autorisée en 1682, l'année de son érection en marquisat, à établir sa juridiction dans « l'île de Paimbœuf » ; un marché hebdomadaire et quatre foires annuelles furent accordés à la nouvelle juridiction. De 1694 à 1704, il y fut construit un hôpital en remplacement de l'ancien devenu insuffisant ; le nouvel hôpital fut agrandi successivement, et, en 1748, un octroi fut établi à son profit.

1. Parmi les ouvrages consultés : *Notes sur Paimbœuf*, par M. A. Padioleau.

Le conseil de la trêve, institué en 1730, comprenait le sénéchal du marquisat, le curé, deux marguilliers et douze membres élus ; il s'occupait des affaires de l'église et de la ville. En 1758, Paimbœuf était le siège du capitaine et du lieutenant des garde-côtes. La trêve n'obtint son érection en paroisse qu'en 1761 et malgré l'opposition du recteur de Sainte-Opportune qui plaidait pour ses intérêts.

A la fin du XVII^e siècle, les gros navires commençaient à s'arrêter à Paimbœuf et une station de pilotes y fut établie. C'est à ce temps-là que s'accroît son développement : des navires en grand nombre et de toutes nations, qui ne pouvaient monter à Nantes ou en descendre à toute charge, s'arrêtaient sur la rade soit pour alléger, soit pour compléter leur chargement ; le service d'allège était fait par des gabarres. On y construisit un môle de 1772 à 1782, pour protéger le quai à l'amont.

Le mouvement patriotique de 1788 rencontra à Paimbœuf de nombreux partisans : on y déclarait le tiers état partie essentielle de la monarchie ; on y demandait son émancipation et son admission au partage des places, honneurs, faveurs, récompenses. Boulay-Paty présidait les réunions comme sénéchal. En 1789, deux courriers par semaine desservait la poste ; des barges transportaient les voyageurs pour Nantes, Donges et Saint-Nazaire. En 1790, Paimbœuf devenait chef-lieu de district, organisait la milice bourgeoise et installait, le 31 janvier, sa nouvelle administration municipale. Le 21 février, les fonctionnaires prêtaient le serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi.

Bientôt les esprits s'agitèrent. On craignait des émeutes, des attaques à la propriété, à la famille. La garde nationale recevait des armes et des munitions. Le commerce diminuait ; les commerçants émigraient. La population qui s'était élevée à 8,000 habitants était réduite à 5,400 vers la fin de 1790. Le serment à la Constitution, refusé par le curé, fut prêté, en 1791, par les deux vicaires et l'aumônier de l'hôpital, puis

rétracté presque aussitôt. Un curé constitutionnel fut nommé au mois d'avril par les électeurs du canton réunis en assemblée primaire, et installé quelques jours après par l'évêque constitutionnel Minée ; il fut mal vu des fidèles. La ville reçut des troupes nombreuses dans le courant de l'année ; la garde nationale nomma ses chefs à l'élection. Le commerce malgré sa souffrance, construisait des navires de 600 tonneaux.

Ce fut au commencement de 1792, que la commune de Paimbœuf acquit le bel autel de l'abbaye de Buzay et en dota son église. Les habitants étaient accablés de logements. Des troupes furent envoyées sur la rive droite, au mois de juin, pour contribuer à maintenir les habitants de la Brière soulevés.

Vint la terrible année 1793. Le 6 mars, la liste de la population valide de 18 à 40 ans fut dressée par les membres du district. La campagne éclata en murmures. Le 12 mars, des rassemblements de paysans de Chauvé, d'Arthon, Chémeré, Vue, et recrutés en chemin, marchaient de Frossay sur Paimbœuf ; ils adressèrent au district une sommation d'avoir à reconnaître un nouveau roi, à rappeler les nobles et les prêtres et à se joindre à eux pour servir la contre-révolution.

Les autorités civiles et militaires répondirent par des préparatifs de défense. Les assaillants évalués à 1200 poussaient devant eux des patriotes pris à Frossay. La petite armée de Paimbœuf, alors ville ouverte, se défendit avec beaucoup d'énergie : elle eut raison des insurgés, les fit poursuivre par sa cavalerie et lui fit des prisonniers. Danguy, de Vue, le chef des rebelles, fut blessé. Les patriotes de Frossay furent délivrés et rentrèrent à Paimbœuf. La ville avait déjà donné asile à de nombreux habitants des communes menacées, notamment du Pellerin et de Pornic. De Nantes, elle reçut de la garde nationale et un corps de marins ; le 18 mars, un de ses détachements délogea des révoltés retranchés à Frossay.

On songea dès lors à fortifier Paimbœuf. Pendant trois mois, à partir de la fin de mars, on creusa une grande douve

à la limite des marais, du côté du midi, et on releva les terres en talus du côté de la ville ; ce fut là l'origine des remparts. Nantes contribua à ces travaux pour 20,000 livres. A la fin de mai, les fortifications n'étaient pas encore achevées et la population était tenue en éveil par des attroupements royalistes, campés à deux lieues de là. Au mois de juin, des canons furent montés sur les fortins, de nouvelles troupes arrivèrent ; le 3 juillet, la ville de Paimbœuf fut déclarée en état de siège. Elle abritait alors 10,000 habitants, dont 4,000 réfugiés. Le grain manquait, la disette était partout, la misère était extrême. Les idées avancées se faisaient jour : une société populaire se forma, chercha à peser sur les décisions des autorités et finit par diriger les affaires.

En 1794, les fonctions municipales étaient remplies par des ouvriers. Le chef royaliste la Cathelinière fut pris, le 2 mars, par un détachement de Paimbœuf, conduit à Vue et dirigé sur Nantes. Paimbœuf applaudit à la chute de Robespierre. A la fin de l'année, la disette était à son comble. La population était réduite à 5,000 âmes.

En 1795, on revenait à la modération et la réaction commençait à se montrer. La loi du 22 août, qui supprima les districts, laissa Paimbœuf chef-lieu de canton ; celle du 17 février 1800 en fit un chef-lieu d'arrondissement. L'ordre était revenu. Pendant les années terribles qui venaient de s'écouler, l'État y avait fait construire des frégates. En raison de la guerre avec l'Angleterre, en 1799-1800, la ville fut mise en état de siège et reçut de l'artillerie.

Le duc de Bourbon, en fuite au commencement des Cent jours, s'embarqua à Paimbœuf pour l'Espagne le 31 mars 1815.

Avec la reprise du commerce, la fortune de Paimbœuf se releva. Sous la Restauration et le gouvernement de juillet, les longs courriers couvraient sa rade, les navires se succédaient sur ses chantiers de construction, les commerçants prospéraient, l'aisance régnait dans la ville. La population se maintenait entre 5 à 6,000 habitants.

En 1841, dans sa prospérité, la ville de Paimbœuf comptait : au long-cours, ENTRÉES, 55 navires chargés de 12,400 tonneaux ; SORTIES, 31 navires et 14,120 tonneaux ; au cabotage, ENTRÉES, 2,376 navires et 60,631 tonneaux ; SORTIES, 2,743 navires et 47,320 tonneaux.

Sa décadence commença vers ce temps-là ; elle eut pour première cause l'établissement des bateaux à vapeur qui remorquaient les navires et abrégèrent leur séjour sur la rade ; l'ouverture du bassin de Saint-Nazaire, en 1856, lui porta le dernier coup.

Le bassin de carénage qui, pensait-on, devait contribuer au relèvement de la petite ville, fut achevé en 1861. En 1894, la population de Paimbœuf était réduite à 2,000 habitants.

Sont nés à Paimbœuf : Perrot, 1808-41, peintre de marine, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Petersbourg en 1840 ; Pitre-Chevalier, 1812-63, littérateur, poète, qui a beaucoup écrit sur la Bretagne.

EGLISE *Saint-Louis* : 1876-95, livrée au culte en 1879, st. rom. byzantin ; en plan, croix grecque formant chœur, nef et transept, tribunes, coupole centrale. Reste à faire : façade avec ses deux tours, ses cinq fenêtres et ses mosaïques.

ARCH. — *Ep. cell.* : 2 monnaies gauloises ; le menhir de la pierre pointue.

Commune de Corsept

Superficie : 2,363 hectares. — Population : 1,063 habitants.

Population agglomérée : 175 habitants.

La commune de Corsept longe la *Loire*, au couchant et à la suite de Paimbœuf ; elle est arrosée, à l'E., par le ruisseau du *Pont-Angis*, à l'O., par ceux du *Grès* et du *Rouëloup*. De nombreux prés marais bordent le fleuve et ces divers cours d'eau. Son territoire est légèrement ondulé. On rencontre quelques sommets d'où la vue embrasse des vallées

assez étendues, puis le cours du fleuve et sa rive droite. L'altitude atteint 30 mètres à la Touche. La petite île rocheuse de *Saint-Nicolas* qui en dépend, est située à environ 200 mètres du rivage.

Le BOURG est au N.-E., près de la Loire, à 2,700 mètres de la gare de Paimbœuf, par 5 ou 6 mètres d'altitude. Il est desservi par trois chemins de grande communication. Il y a une école de filles et une de garçons.

La COMMUNE est traversée par quatre chemins de grande vicinalité, et son réseau vicinal entretenu est de 25 kilomètres. On y compte 80 villages et lieux habités, parmi lesquels la Mulotais, la Gedellière et les domaines des Grès et du Pacquiau.

La seigneurie de Corsept appartenait, en 1040, à Raoul de Corsept; elle dépendait de la châtellenie de la Guerche dont le siège était à Saint-Brevin. La seigneurie du Plessis-la-Gaisne était, en 1380, à Miles de Machecoul. Sur l'île Saint-Nicolas il ne reste plus rien du prieuré établi au moyen âge sous la dépendance de Saint-Aubin d'Angers. On trouve Corsept sous le nom de *Corsuito* dans un document du XII^e siècle.

EGLISE *Saint-Martin*, faite de reprises : st. og. et plein cintre, nef, bas côtés, transept, chevet plat.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches pierre polie ; nombreux restes mégalithiques ; dolmen de la Gautrie, menhirs.

Commune de Saint-Brevin

Superficie : 2,126 hectares. — Population : 1,348 habitants.

Population agglomérée : 335 habitants.

La commune de Saint-Brevin termine le canton, à la suite et au couchant de Corsept. C'est la dernière de la rive gauche de la Loire. Elle est placée en équerre au bord du fleuve, qui est au N., et de l'Océan, au couchant. Le *Grand plateau du*

Sud vient mourir à la *pointe de Mindin*, sommet de l'angle droit où se confondent les eaux de la mer et du fleuve, et il partage la commune entre leurs deux bassins. Derrière cette pointe, la rade de Mindin offre un bon mouillage à l'abri des vents S.-S.-O. La partie N., presque plate, est arrosée par les petits ruisseaux du *Rouëloup* et du *Ruaud* ; la partie S., qui s'élève à l'altitude de 40 mètres, est inclinée vers l'O. et traversée par le *Boivre*. Le littoral était couvert de dunes ; les sapins qu'on a commencé à y planter peu de temps après 1850, occupent actuellement une superficie d'environ 400 hectares. La vigne y est cultivée depuis quelques années.

Le BOURG, situé au N.-O., par 7 mètres d'altitude et à 300 mètres du littoral, est à 5 kilomètres de la gare de Saint-Nazaire et à environ 12 kilomètres des stations de Saint-Père-en-Retz et de Paimbœuf. Il est desservi par deux chemins de grande communication et relié par un service de voiture à l'estacade de Mindin, où viennent accoster les bateaux à vapeur chargés du service entre Paimbœuf et Saint-Nazaire. Il y a une école de filles et une de garçons.

La COMMUNE est traversée par trois chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu a 21 kilomètres. Elle renferme 55 villages et lieux habités, notamment la Lande, les deux Prinais, et le château de la Guerche.

La station balnéaire de Saint-Brevin-l'Océan, au S.-O. du bourg, a de nombreux chalets bâtis dans les bois de sapins : le séjour y est agréable pendant l'été ; il y a un casino et un bureau de poste et de télégraphe. La côte est sablonneuse et presque dénuée de rochers ; la plage y est sûre. Un petit port sur la Loire, au lieu dit l'Étier de Bodon, reçoit des bateaux chargés de chaux pour l'agriculture et la bâtisse.

En 1104, la dame Barbote donna l'église aux moines de Saint-Aubin d'Angers, pour l'établissement d'un prieuré, et sa donation fut approuvée par l'évêque ; l'église devait être desservie par des prêtres choisis par la dame : deux de ses

filz reçurent l'habit de l'ordre de Saint-Aubin ; sa fille eut une redevance.

La châtellenie de la Guerche, mouvance de la baronnie de Rais, en 1040 à Alain de la Guerche, fut érigée en marquisat en 1682, en faveur de René de Bruc, seigneur de Montplaisir.

Le fort de Mindin, élevé en 1754 à l'embouchure même de la Loire et déclassé en 1889, est aujourd'hui abandonné. Un fort d'une grande portée construit sur le littoral, au Pointeau, défend l'entrée du fleuve.

EGLISE *Saint-Brevin* : Reprises de 1650 et postérieures ; st. og., et plein cintre, nef et transept, chevet rectangulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie, fragments de poteries, monnaies gauloises, cinq menhirs, débris de dolmens. — *Ep. G.-Rom.* : Fragments de murs et de briques à rebords dans les sables, au S. du bourg. — *M. A.* : Restes de la motte féodale de la Guerche ; cercueils en calcaire.

CANTON DE SAINT-PÈRE-EN-RETZ

Superficie : 19,177 hectares. — Population : 9,915 habitants.

Quatre communes :

Saint-Père-en-Retz, Saint-Viaud, Frossay, Chauvé.

Le canton de Saint-Père-en-Retz est situé au N.-O. de l'arrondissement et au bord de la *Loire*. Il est entouré au N., à l'O., au S. et à l'E., par les cantons de Paimbœuf, Pornic et le Pellerin. Il est divisé en deux parties à peu près égales par le *Grand plateau du Sud* : son versant N. est dans le bassin du fleuve et son versant S. dans celui de l'Océan. Le *Plateau de Saint-Père-en-Retz* se détache du Grand plateau à l'E. du chef-lieu, et se dirige vers l'O. L'altitude du canton varie entre 3 mètres dans les marais et 65 mètres sur la crête des Biais. Il est arrosé au N. par les ruisseaux du *Pont-Angis* et de *Saint-Viaud* ; au N.-E., par celui du *Migron* ; à l'E., par l'embouchure du *Tenu* et ses affluents : les *Ferrières* et le *Moulinet* ; au S., par l'étier de *Haute-Perche* et ses affluents la *Rigaudière*, la *Michelais* et la *Feuilletrie* ; enfin à l'O., par le *Boivre*. On rencontre des prés marais aux bords de la *Loire*, du *Tenu* et du *Boivre*. Le *canal maritime de la Basse-Loire* l'effleure dans une grande partie et le sépare de ses îles.

On rencontre un soulèvement de *granit* et une tache d'*amphibolite* au Migron ; le *gneiss granitoïde* couvre la partie N., de l'E. à l'O. ; le *gneiss* se voit au N. et le *micaschiste* au S. ; *quartz hyalin* au couchant. *Argile* accompa-

gnée de *cailloux roulés* dans tout le canton ; *alluvions* au bord de la Loire ; *tourbe* au levant de Saint-Père-en-Retz.

Le canton est desservi par le chemin de fer de Nantes à Paimbœuf, par une route nationale et onze chemins de grande communication.

L'agriculture y est prospère : on cultive surtout le blé, la vigne et le chanvre ; on y voit un certain nombre de petits bois. Les prairies y sont fertiles et les foins de bonne qualité. Le commerce des grains, des bestiaux et des fourrages y est assez important. Il n'y a pas d'industrie spéciale.

Commune de Saint-Père-en-Retz

Superficie : 6,271 hectares. — Population : 3,024 habitants.

Population agglomérée : 940 habitants.

L'importante commune de Saint-Père-en-Retz occupe la partie O. du canton et s'étend au N., jusqu'à 2 ou 300 mètres de la Loire à l'aval de Paimbœuf, et au couchant jusqu'à 1.500 mètres de l'Océan. Elle est traversée par le *Grand plateau du Sud* et arrosée, sur le versant du fleuve, par les ruisseaux de *Saint-Viaud* et du *Pont-Angis* qui forment sa limite, et sur le versant de l'Océan par le *Boivre*, connu, à l'amont du chef-lieu, sous les noms de la *Claie* et de *Malnoë*.

Son territoire, généralement ondulé, est bas et plat au N., où il comprend 400 hectares environ de prés marais bornés aux remparts de Paimbœuf. La vallée du Boivre a aussi ses prés marais qui s'étendent du bourg jusqu'à la mer. Sur le plateau qui fait la limite S. de la commune, et d'où la vue est fort étendue sur la vallée de Chauvé, l'altitude atteint 65 mètres.

Le BOURG est situé dans la partie du midi, à 21 mètres d'altitude ; il est desservi par trois chemins de grande communication et par la station du chemin de fer de Paimbœuf, située à un kilomètre. C'est un centre d'affaires assez impor-

tant pour le commerce des bestiaux et des céréales, et par ses foires qui sont au nombre de 13 par an. Il y a une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons et deux de filles, et une station d'étalons.

La COMMUNE est traversée par huit chemins de grande communication et par un beau réseau de chemins vicinaux entretenus dont la longueur est de 67 kilomètres. On y compte 170 villages et hameaux, presque tous sans importance ; on y voit le château de la Verrie, fort bien placé en vue de la Loire, et les domaines de la Rouaudière et de la Jarrie.

HISTOIRE. — La commune de Saint-Père-en-Retz comprend l'ancienne paroisse de Sainte-Opportune, qui fut paroisse jusqu'à la Révolution et s'étendait du bourg à la mer. Les moines de Marmoutier avaient reçu, vers 1040, de Simon, chevalier, la moitié des dîmes qu'il possédait sur l'église de Sainte-Opportune, où ils avaient un prieuré ; une dizaine d'années plus tard, dans la crainte d'être excommunié, Simon accorda l'autre moitié à l'évêque de Nantes qui en fit remise à la même abbaye. A cette époque, Rouaud du Pellerin alloua aux mêmes moines des dîmes sur Saint-Père-en-Retz et l'évêque confirma ce don en 1065. En 1406, la commanderie de l'ordre de Malte avait un hôpital aux Biais, à 3 kilomètres de la « ville » de Saint-Père-en-Retz, et jouissait d'une foire annuelle où venaient commercer les habitants des Marches et du Poitou ; cette foire avait lieu le dimanche depuis sa vieille fondation ; le duc Jean V la fit remettre au jeudi sur la demande du prieur.

En 1424, une partie de la châtellenie de Saint-Père-en-Retz était réunie au domaine ducal : Jean V la céda à son frère Richard de Bretagne, pour compléter l'apanage qu'il lui avait donné de divers châteaux saisis sur Penthievre en 1420. La seigneurie de la Rouaudière était, en 1401, à Jean Bougrenet, et celle de Tharon, en 1444, au seigneur de la Muce. Il y avait de nombreuses juridictions.

Le Boivre (*Aucius Bibere*) recevait des navires au moyen

âge ; c'était alors une espèce de fiord que les alluvions ont envahi ; le seigneur y percevait un droit d'ancrage.

La vaste prairie d'alluvions qui ceint la ville de Paimbœuf appartient au territoire de Saint-Père-en-Retz, sauf une bande au couchant qui dépend de Corsept. Les seigneurs se sont emparés de ces alluvions formées des sables de la Loire, et les ont afféagées.

ÉGLISE *la chaire de Saint-Pierre*: 1872-93, st. rom., nef et bas côtés, transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie, haches et objets en bronze, deux bandeaux en or, quatre menhirs, dolmens ruinés. — *Ep. G.-Rom.* : Au bourg, briques plates et à rebords ; poteries fines et grossières, monnaies romaines, débris de vieux murs, cercueils recouverts de larges briques à rebords ; aux Masses, débris de grandes briques. — *Ind.* : Nombreux travaux en terre. — *M. A.* : Du château féodal, il reste la motte au midi de l'église ; cercueils en calcaire au bourg et à Sainte-Opportune ; aux Biais, de la commanderie de l'ordre de Malte, il reste la chapelle romane du XII^e siècle et d'antiques débris de construction.

Commune de Saint-Viaud

Superficie : 3,402 hectares. — Population : 1,710 habitants.

Population agglomérée : 266 habitants.

Cette commune est au N. du canton ; elle borde la Loire entre Saint-Père-en-Retz et Frossay, et elle est traversée par le *Grand plateau du Sud* qui en laisse la plus grande partie au versant du fleuve ; son extrémité S. appartient au bassin de l'Océan par le *Boivre*. Elle est limitée au S. par le ruisseau de *Malnoë* qui fait les sources du *Boivre* ; à l'O. par le ruisseau de *Saint-Viaud* et l'étier de l'*Arche* à la suite ; l'*Arche* arrose une lisière de prés marais et se jette dans la Loire à l'amont de Paimbœuf ; la *Logerie*, son affluent,

coule dans la partie centrale ; le *Glandre*, petit affluent de Malnoë, coule au midi. Le territoire de Saint-Viaud est ondulé ; on y rencontre de beaux points de vue et quelques jolis sites. L'altitude atteint 52 mètres à la Butte-Mondalun.

Le canal maritime de la Basse-Loire débouche à l'angle N.-E. de la commune, dans le bras dit du CARNET.

Le BOURG occupe, à la limite O. de la commune et à l'altitude de 20 mètres, la crête d'un mamelon d'où la vue s'étend fort loin sur le bassin du fleuve ; il est traversé par un chemin de grande communication et desservi par la station du chemin de fer de Nantes à Paimbœuf. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de filles et une de garçons ; deux foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par une route nationale et trois chemins de grande communication ; son réseau vicinal comprend 33 kilomètres de chemins entretenus. Elle renferme environ 140 villages et lieux habités, notamment la Ramée, la Pordais et Glandre.

Au Plessis-Grimaud, domaine situé vers l'E. de la commune, un orphelinat a été fondé en 1873 par M. Le Ray et donné au Département. Trente garçons orphelins y sont logés et entretenus, et y reçoivent une instruction primaire et agricole. Le Conseil général de la Loire-Inférieure prononce leur admission et vote le budget de l'établissement.

HISTOIRE. — Normand était seigneur de Saint-Viaud en 1090, et les moines de Saint-Florent-le-Vieil y avaient des terres. Les moines de Turnus, connus au IX^e siècle sous le nom de Saint-Philbert, avaient reçu de Louis le Débonnaire, en 839, le Mont-Scobrit ; ils obtinrent en 1164 la présentation à la cure de Saint-Viaud ; cet accord passé entre les moines et l'évêque de Nantes, tend à confirmer que Saint-Viaud correspond au mont Scobrit, où se retira Saint-Vital, un des leurs, au milieu du VIII^e siècle.

Les titres de l'abbaye de Marmoutier contiennent, au sujet de cette paroisse, de curieux renseignements dont nous déta-

chons ce résumé¹. Vers l'an 1100, un peu avant, Tanguy, chevalier à la solde du vicomte de Donges, possédait à la Verrière, dans le voisinage de Saint-Viaud, une terre qu'il donna, près de mourir, au prieuré de Donges dépendant de Marmoutier. Les moines ayant négligé, par suite des événements, de jouir de cette propriété, un voisin nommé Gicquel s'en empara; mais poursuivi par eux et près de subir une épreuve, il reconnut le droit des moines et fut ensuite admis comme métayer aux conditions que voici : Gicquel et le prieuré devaient fournir chacun deux bœufs; les quatre bœufs devaient être en commun et les fruits de la terre partagés par moitié; si la terre s'augmentait du fait des moines, le fermier devait payer la moitié du prix d'achat et jouir de l'accroissement; il devait d'ailleurs rester sur la ferme tant qu'il respecterait le droit de ses propriétaires.

Cependant, lorsque les moines voulurent faire faucher le pré de la Verrière, Normand, frère du donateur Tanguy, les chassa et fit faire le travail pour son compte, prétendant qu'ils n'avaient reçu qu'une partie du pré. Un procès s'engagea et le Tribunal décida que les moines, pour soutenir leur assertion, fourniraient un homme qui subirait l'épreuve judiciaire par le fer chaud; les moines acceptèrent, Normand refusa : la cour de Saint-Viaud donna raison aux premiers. Mais Normand leur fit mille tracasseries, jusqu'au moment où Garsire de Rais, probablement au retour de la première Croisade, vint à Saint-Viaud, instruisit l'affaire et reconnut le gain du procès, tout en conseillant aux moines de se soumettre à la décision du tribunal concernant l'épreuve par le fer chaud. Normand ayant accepté, ils consentirent. Au jour fixé, les moines arrivèrent, accompagnés d'un homme tout préparé pour subir l'épreuve. On fit chauffer le fer. Cependant, sur les instances des seigneurs présents, indi-

1. De la Borderie. *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*. T. 7, p. 42.

gnés de la barbarie des moyens, les moines et Normand s'accordèrent : l'accord consistait à mettre en commun six faucheurs dans la meilleure herbe du pré, puis à partager le foin en deux parties égales après le fanage et le meulonnage. Parmi les témoins de ce long et singulier débat figurent : *Jarnogonius de Saint-Vital* (Jarnogon de Saint-Viaud), *Radulfus de Corsuito* (Raoul de Corsept), *Evanus de Penbo* (Evain de Paimbœuf), *Albinus de Fai* (Aubin de Fay), *Gausfridus de Clizone* (Geoffroy de Clisson), *Porchetus de Tolveia* (Porchet de Touvois) etc., et enfin *Evanus Moren* (Evain Morin) le vassal courageux qui, la main enveloppée et scellée, s'était présenté à l'épreuve du feu et que les moines, pour quelques brins d'herbe, allaient volontairement sacrifier.

La seigneurie du Plessis-Grimaud était, en 1352, à Hémery Grimaud; et celle du Plessis-de-Mareil ou Plessis-Barbotier, en 1429, à Robert de Mareil.

EGLISE *Saint-Vital* : 1856; st. og., nef et transept, chevet à pans. A la place d'une église qui avait un clocher du XII^e siècle et une crypte romane.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches pierre polie, débris mégalithiques. — *M. A.* : Cercueils en calcaire.

Commune de Frossay

Superficie : 5,405 hectares. — Population : 3,390 habitants.

Population agglomérée : 676 habitants.

La commune de Frossay est au N.-E. du canton, où elle longe la *Loire* sur une grande étendue. La ligne de partage des eaux du fleuve et de l'*Océan* l'effleure au S.-O. et n'en laisse qu'une infime surface au bassin de l'*Océan*. Elle est arrosée par la partie inférieure du *Tenu*, qui lui sert de limite à l'E.; au S. par le ruisseau des *Ferrières*, qui porte plus bas le nom de *Gué-au-Vé*, et par son affluent de gauche le *Mou-*

linet; au N. par le petit cours d'eau du *Migron*, qui contourne le bourg et coule vers le fleuve. Les îles du *Migron*, du *Massereau*, de la *Maréchale*, du *Grand* et du *Petit Carnet*, en font partie. Le territoire est peu mouvementé dans la partie centrale et au S.; mais dans le voisinage du bourg, au N. et à l'E., il a quelques jolis sites et on y jouit de vues très étendues sur la vallée de la Loire. L'altitude atteint 46 mètres sur le *Grand plateau du Sud*. Le sol est fertile; de vastes et riches prairies où l'on élève des bestiaux, s'étendent à l'E., près du Tenu et sur les bords de la Loire; le foin y est abondant et de bonne qualité. Le *canal maritime* longe le territoire de Frossay dans toute son étendue: l'écluse et le bassin du Carnet sont situés à son extrême limite O.; aux Champs-Neufs, un barrage muni de vannes levantes règle l'écoulement des eaux du canal de Buzay; une écluse à sas construite au même endroit, dans la levée du N., permet aux bateaux de rivière de passer du canal maritime dans la Loire; enfin un siphon formé de deux tubes de 3 mètres de diamètre, construit sous le canal, fournit aux prairies riveraines les eaux du fleuve destinées à les irriguer. La communication avec la Loire est assurée pour les piétons, au moyen d'une passerelle mobile établie vis-à-vis la Roche-du-Migron.

Le BOURG est situé au centre de la commune, par 23 mètres d'altitude, au bord et sur la crête d'un mamelon d'où la vue est très belle vers la grande vallée. Deux chemins de grande communication le traversent; la halte du Pas-Bochet, sur la ligne de Nantes à Paimbœuf, en est à sept kilomètres. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de garçons et une de filles; huit foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et quatre chemins de grande communication; son réseau vicinal entretenu à 43 kilomètres. Elle renferme environ 160 villages et hameaux presque tous sans importance; on y voit le beau château de la Rousselière et les domaines de la Jarie, la Chapelle-Malmouche, la Cruaudais, la Jutière, la Louisnais, les

Pins. Les petits ports du Migron et de la Roche, au lieu de border le fleuve, bordent la rive gauche du canal maritime. Les bateaux à vapeur de Nantes à Saint-Nazaire ont une escale vis-à-vis la Roche; ils y font escale lorsque la marée le permet.

HISTOIRE. — La châellenie de Frossay était en 1040, à Frédur, seigneur du Migron; elle fut érigée en marquisat en 1764. Le prieuré de Frossay fut fondé vers 1050 et donné à l'abbaye de Saint-Florent par Adroloi, fils de Frédur; le clerc qui abandonna ses églises d'Arthon et de Chauvé, vers 1100, à l'abbaye de Redon, en fit de même de celle de Frossay. Le prieuré de Guermittou fut fondé en 1294 et donné à Sainte-Marie de Pornic: Guermittou était alors une île rocheuse du fleuve que les alluvions ont rattachée à la prairie de Tenu. Au XIV^e siècle, la châellenie de Frossay avait son siège au Migron et comprenait six seigneuries; celle de la Rousselière était, en 1418, à Jacques Bardoul. En 1564, il y avait un pasteur protestant à Frossay. Le Prieur payait un maître d'école pour l'instruction des enfants et distribuait aux pauvres, chaque dimanche, un boisseau de blé.

En 1781, les îlots du *Migron* et de *Carné* n'étaient encore que des vasières.

Au mois de mars 1793, Frossay fut un centre de rassemblements armés: Cadou les commandait; c'est de là que, le 12 mars, partit l'armée royaliste sous le commandement de Danguy, de Vue, pour aller attaquer Paimbœuf qui résista fort bien. Le 18, la garde nationale de cette ville chassa les révoltés de Frossay qui avaient un camp au Gué-au-Vé.

EGLISE *Saint-Pierre*: 1801; plein cintre, nef, bas côtés, transept sans saillie, chevet à pans, clocher sur transept.

ARCH. — *Ep. celt.*: Haches pierre polie; deux menhirs. — *Ep. G.-Rom.*: Cimetière gallo-romain; urnes. — *M. A.*: Restes d'une motte féodale au Migron.

Commune de Chauvé

Superficie : 4,099 hectares. — Population : 1,791 habitants.

Population agglomérée : 397 habitants.

Cette commune est située au S. du canton et dans le bassin de l'Océan. La ligne de partage des eaux de la Loire et de l'Océan l'effleure au N.-E. et l'étier de Haute-Perche, avec ses marais, la limite au midi. Elle est arrosée, au centre, par la Rigaudière, affluent de l'étier, qui a pour tributaires de petits cours d'eau notamment la Michelais, la Feuilletrie et la Brunière. Son territoire est plat dans la partie S., et assez mouvementé dans le voisinage des cours d'eau ; il atteint, au N., l'altitude de 65 mètres.

Le BOURG, à l'E. et par 25 mètres d'altitude, est desservi par trois chemins de grande communication ; à 4 kilomètres au N.-E. on trouve la station de la Feuillardais sur la ligne de Nantes à Paimbœuf. Il y a un établissement d'instruction secondaire pour les garçons, une école de filles et une de garçons ; six foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par cinq chemins de grande communication et son réseau vicinal entretenu a 29 kilomètres. Elle renferme environ 80 villages et lieux habités, parmi lesquels la Pauvredrie, la Caillerie, la Baconnière, l'Ainerie, le Pas-Bosseau et les domaines de Terre-Neuve et de la Rigaudière. On fait des briques et des tuiles, notamment à la Haute-Masserie.

Les malades de la commune peuvent être soignés gratuitement à l'hospice de Pornic.

Le clerc qui, vers 1100, donna ses églises d'Arthon et de Frossay à l'abbaye de Redon en fit de même de celle de Chauvé. La seigneurie du Bois-Joli était en 1398, à Pierre d'Acigné. En 1410, le seigneur de Rais autorisa Jean d'Acigné, son vassal, à établir une foire annuelle au chef-lieu.

En 1793, des insurgés étaient réunis au bourg de Chauvé dès le 10 mars ; le lendemain ils s'adjoignaient de nombreux habitants des communes voisines, allaient prendre à Vue le propriétaire de la Blanchardais pour le mettre à leur tête, et ils partaient le 12 de Frossay pour se jeter sur Paimbœuf. Ils appartenaient à l'attroupement royaliste de la Cathelinière. La forêt de Princé leur servit souvent de refuge ; ils furent plusieurs fois aux prises avec des détachements de Pornic.

EGLISE *Saint-Martin* : 1849-62 ; st. og., nef et transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie ; menhirs à la Croterie et à la Pierre-le-Mat.

CANTON DU PELLERIN

Superficie: **18,534** hectares. Population: **15,048** habitants.

Huit communes :

Le Pellerin, Vue, Rouans, Cheix, Saint-Jean-de-Boiseau, la Montagne, Port-Saint-Père, Sainte-Pazanne.

Le canton du Pellerin est situé à l'E. de l'arrondissement de Paimbœuf ; il borde la *Loire* au N. et il est entouré, à l'O., au S. et à l'E., par les cantons de Saint-Père-en-Retz, Pornic, Bourgneuf, Machecoul et Bouaye ; celui-ci le pénètre assez profondément entre la Montagne et Port-Saint-Père. La ligne de partage des eaux de la *Loire* et de l'*Océan* l'effleure au midi de Sainte-Pazanne, et son altitude la plus élevée atteint 58 mètres dans la commune de Vue. Il appartient en grande partie au bassin du Tenu ; la lisière bordant la Loire est seule tributaire directe du fleuve. Le *Tenu* le traverse en entier, d'abord sous le nom de *Tenu* entre Saint-Même et Port-Saint-Père, ensuite sous le nom de la *Cheneau* jusqu'à Messan, enfin sous son premier nom jusqu'à la Loire par Vue. La *Blanche*, dont les rives sont plates dans sa première partie, puis fortement encaissées dans la seconde, a la forme d'un hameçon dont la pointe est représentée par la source dans la forêt de Princé, et la tête, par l'embouchure dans le Tenu. Le Tenu et la Cheneau sont bordés de prés marais dans toute leur étendue. Le *canal maritime* longe le canton en empruntant un ancien bras de la Loire.

Il y a un banc de *gneiss granitoïde* à Vue ; le *gneiss* couvre tout le canton. *Mica-schiste* dans la partie S. *Amphibolite* à Port-Saint-Père et au Pellerin ; blocs de *grès quartzeux* au centre ; *argile* et *cailloux roulés* dans toutes les directions. Traces de *minéral de fer* à la Ville au Vay. Vastes *alluvions* au bord de la Loire, dans la vallée du Tenu et dans la vallée de la Cheneau ; *marais tourbeux* au bord du Tenu et de la Cheneau.

La partie S. du canton est desservie par le chemin de fer de Nantes à Machecoul et à Pornic. Une route nationale et treize chemins de grande communication le desservent dans tous les sens. Des îles importantes du fleuve en dépendent.

Le blé et la vigne sont cultivés dans toutes les communes ; toutes ont des prairies artificielles ; les prairies naturelles y sont nombreuses et donnent d'excellents pâturages ; celles des îles sont renommées. On fait le commerce des fourrages, des vins, du blé, des avoines et des bestiaux. Quelques petits établissements industriels sont en activité au Pellerin et à Sainte-Pazanne.

Les roseaux des îles et des rives donnent lieu à un trafic important mais local ; ils servent de litière, on en couvre des maisonnettes et on en fait des cloisons d'abri ; les bestiaux sont friands des jeunes pousses.

Commune du Pellerin

Superficie : 3,065 hectares. — Population : 2,241 habitants.

Population agglomérée : 1,030 habitants.

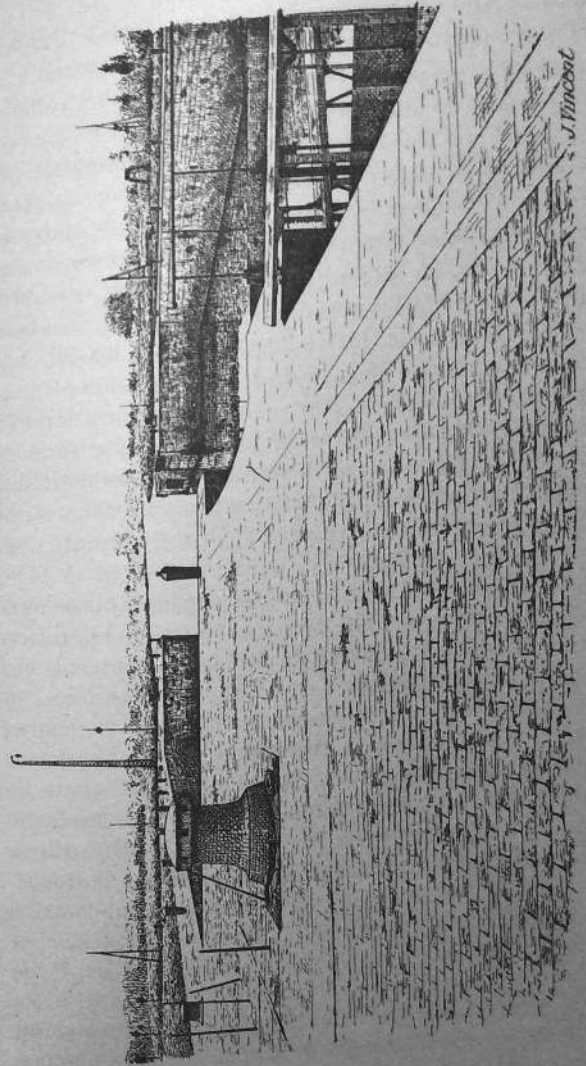
La commune du Pellerin longe la rive gauche de la *Loire*, dans toute son étendue de 10 kilomètres ; elle a peu de largeur entre le fleuve et le *sillon de Bouguenats* qui la borde au midi. Elle est arrosée par les petits cours d'eau de *Viècre* et de la *Cochère*. Son territoire est légèrement ondulé au N. et plat au S. où il atteint l'altitude de 23 mètres près de la

Bréhanerie; une suite de prairies borde le fleuve, depuis la Martinière jusqu'aux Champs-Neufs. La commune offre cette particularité de s'étendre à l'aval, le long de la *Loire*, jusqu'à la limite de Frossay, en séparant Vue et Rouans du fleuve par une étroite lisière de prés, et de renfermer de grandes îles, *Bois*, les *Masses*, la *Sardine*, *Belle-Île*, et de petites îles, la *Petite-Folie* et le *Grand-Pineau*, qui sont toutes situées au couchant de la Martinière et s'étendent jusqu'au delà des bourgs de Frossay et de Cordemais; l'extrémité O. de Belle-Île est à près de 16 kilomètres du chef-lieu. Entre la Martinière et le Pellerin, les bords de la Loire sont un peu escarpés: la vue se promène agréablement sur le fleuve, sur ses îles et sur la rive opposée, où se profilent de jolis coteaux et la crête vaporeuse du sillon de Bretagne.

Le canal maritime de la *Basse-Loire* a son origine à deux kilomètres à l'O. du chef-lieu, près du village de la Martinière où sont établis l'écluse d'entrée et un bassin d'attente.

Le BOURG est au bord de la Loire et s'élève en rampe vers les champs opposés; à son extrémité E., un joli petit ravin le sépare de Saint-Jean-de-Boiseau. Il est situé à 3 kilomètres de la station de Couëron, sur la ligne de Nantes à Saint-Nazaire, et en communication avec la rive droite par un bac à vapeur remorquant des charrières; un service journalier de bateaux à vapeur le relie à Nantes. Il est desservi par plusieurs chemins de grande communication. De larges quais bordent le fleuve et facilitent le commerce des vins et des fourrages, qui est considérable. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de filles et une de garçons; une station d'étalons; une vinaigrerie et une usine de briquettes; neuf foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et trois chemins de grande vicinalité; son réseau de voies entretenues a 22 kilomètres. On y compte 40 villages et lieux habités, parmi lesquels la Martinière, le Pé-de-Buzay, le Grand-Che-



Le Canal maritime. — Écluse de la Martinière.

min, le château du Bois-Tillac, et les domaines de la Ville-au-Vay, de la Chauffetière et de la Cossonnière. Une carrière de kaolin est exploitée près du village de la Ville-au-Vay; on y trouve des traces de minerai de fer.

HISTOIRE. — Le Pellerin était nommé *Pontellum* (Pont des Tailles). Le chevalier Rouaud Bastard devenu seigneur du Pellerin, en 1040, par son union avec Orhuande, dame du Pellerin, possédait de nombreuses églises : pour se conformer aux desseins du pape, qui prescrivait aux laïcs propriétaires d'églises de les remettre aux mains du clergé, il abandonna à l'abbaye de Marmoutier, vers 1050, les églises de N.-D. du Pellerin, Saint-Père-en-Retz, Saint-Nazaire, Escoublac, Donges, Varades, avec leurs oblations et leurs dîmes, à condition que l'abbaye fonderait, au Pellerin, un prieuré desservi par deux moines au moins. Mathias, comte de Nantes, fut témoin de la donation. L'évêque confirma les dons, et, en 1065, il en réserva un écu d'or pour l'église de Nantes; ses successeurs en modifièrent les conditions en 1172 et 1189, pour attribuer au curé du Pellerin une partie des bénéfices. Ce même Rouaud, vers 1051, donna un quart de l'île d'Her, paroisse de Donges, à l'abbaye de Redon. Simon, seigneur du Pellerin en 1138, exigeait des religieux, par force, la taille, la corvée et le ban; il y renonça étant près de mourir.

En 1214, Jean Bastard du Pellerin et ses fils assistaient avec Robert Bastard, seigneur du Pellerin, à la bataille de Bouvines à côté de Philippe-Auguste. Le seigneur du Pellerin avait, en 1216, un château au chef-lieu. La seigneurie du Pellerin passa par mariage, en 1331, à la maison de Rougé. Une partie en fut détachée en 1388 et réunie au domaine ducal; François II la donna à son vice-chancelier Gilles de la Rivière; elle fut rattachée en 1490 à la vicomté de Loyaulx.

Les marinières de Jean V avaient le droit, suivant un usage dont l'origine n'est point connue, de prélever, une fois l'an, trente miches et un coteret de vin sur les prieurés du

Pellerin, d'Indre et de Guermillon, lorsqu'ils conduisaient le duc sur la Loire. En 1428, la paroisse comptait 20 feux.

En 1597, sept galères espagnoles au service de Mercœur stationnaient au Pellerin, qui était un poste important entre Nantes et la mer, et y restèrent jusqu'à la paix conclue au mois d'avril de l'année suivante. En 1616, Soubise, chef huguenot, occupait le Pellerin, troublait le commerce et rattachait les paroisses voisines; des troupes venues de Nantes à Couëron se disposaient à passer la Loire, pour soumettre le révolté, lorsqu'un accord intervint. Deux foires annuelles et un marché hebdomadaire furent créés par le roi, en 1654.

Les îles de Bois, des Masses et Belle-Ile existaient en 1680; l'île de la Sardine était en formation au commencement du XVIII^e siècle, pendant lequel de nombreux atterrissements se formèrent en Loire.

En 1755, le seigneur du Pellerin, pour ses châtelainies de Jasson et de Malnoë, était en possession des droits et privilèges dont voici le résumé : Haute, moyenne et basse justice; créations d'officiers, sceaux de contrats et actes; taxes et amendes; droits de lods et de ventes, de quintaine sur les nouveaux mariés, de rachats et sous-rachats, d'épaves, de déshérences de lignes, de succession de bâtards; droits de banalité sur les fours et les moulins; droits de bans fermés dans les églises du Pellerin, Brains et Cheix; droits de foires, de halles, de mesures à blé, vin et drap dans ces mêmes paroisses; droit de passage du Pellerin au Port-Launay pour lui, son personnel et son matériel.

Voilà pour le seigneur; voici pour le roi : En 1765, le nombre des contribuables du Pellerin était de 424 et le rôle de répartition des sommes à payer par tous les habitants sujets aux impositions roturières atteignait 1,916 l. 19 s. 11 d., en exécution des déclarations du roi; savoir :

Capitation.....	1,329 l.
21 deniers pour livre (équivalent de 8 c. 3/4).....	116 l. 5 s. 9 d.

Partie de la solde concernant les milices	166 l. 9 s.
Dépenses concernant les garde-côtes.	305 l. 5 s. 2 d.

Les habitants du bourg s'associèrent au mouvement de 1789. Le chef-lieu devint, en 1790, le siège du canton. En 1791, le curé refusa le serment et quitta la commune ; le vicaire prêta serment et fut nommé à sa place. Les habitants se trouvèrent divisés d'opinion ; ceux de la partie rurale désertèrent l'église paroissiale. En 1793, un certain nombre de ceux-ci allèrent grossir, le 11 mars, les attroupements de Chauvé et d'Arthon ; le bourg fut envahi le 14 par les royalistes qui l'occupèrent pendant quelques jours et à plusieurs fois ; pendant ces occupations, l'administration municipale se retirait à Couëron ou à Paimbœuf ; une colonne de Beysser incendia le bourg. En 1795, la constitution de l'an III fut acceptée par les habitants ; en 1800, il y eut quelques troubles autour du Pellerin ; la Révolution de 1830 y fut bien accueillie.

Fouché Joseph, duc d'Otrante, naquit au bourg du Pellerin le 23 mai 1759 ; son père était capitaine au long cours : il fut préfet de l'Oratoire à Nantes, député à la Convention, ambassadeur, ministre de la Police, sénateur, duc enfin.

EGLISE *Notre-Dame* : 1852 ; st. og., nef, transept, chevet à pans.

Commune de Vue

Superficie : 1,951 hectares. — Population : 1,327 habitants.

Population agglomérée : 545 habitants.

La commune de Vue occupe dans la vallée de la Loire la partie N.-O. du canton et, quoique au bord du fleuve, elle en est séparée par une étroite lisière de prés dépendant du Pel-

1. *Recherches sur la commune du Pellerin*, par René de Veillechêze.

lerin ; elle est arrosée par le *Tenu* et ses affluents de gauche, la *Choiselière*, la *Blanchardais*, le *Pas-Morin* et le *Gué-au-Vé*. Son territoire comprend, dans la partie N., des prés marais coupés par de petits canaux ; il s'élève dans la partie S. près des Cendrières, jusqu'à 58 mètres d'altitude et offre quelques jolis points de vue.

Le BOURG est au N.-E., à l'altitude de 7 à 16 mètres, sur deux îlots entourés de marais et coupés par le *Tenu* qui le divise en partie haute et partie basse. Il est à 9 kilomètres et demi du bourg du Pellerin, avec lequel une voiture publique le met en relation, et à 6 kilomètres de la station de la *Feuil-lardais*, sur la ligne de Nantes à Paimbœuf ; une route nationale le traverse. Il y a une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons, une de filles et une station d'étalons ; quatre foires annuelles ; on y fabrique des instruments agricoles.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et quatre chemins de grande communication ; ses voies entretenues ont 23 kilomètres. On y compte 72 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de la Sauvageais, le Pré-peau, la Hamoyère, la Morissais, puis les châteaux de la Blanchardais et du Pas.

HISTOIRE. — Le bourg de Vue est sur l'emplacement d'un vicus gaulois. La paroisse, une des plus anciennes de la baronnie de Rais, avait un château en 936. En 1180, le comte de Nantes, Geoffroy II duc de Bretagne, possédait des moulins sur le *Tenu*, dans la *ville* de Vue, et il en donna les rentes aux moines de Buzay. Ces moulins furent détruits en 1534, en même temps que la chaussée qui entravait la navigation et l'écoulement des eaux. Le duc Jean I^{er} y avait une terre qu'il donna en 1266 à Pierre, son second fils, du consentement de son fils aîné Jean ; il y ajouta le droit d'épaves sur les rivages de la baronnie de Rais. Cette terre fut cédée ensuite à Emme de Château-Gonthier. En 1265, Girard Chabot, baron de Rais, vendit à l'évêque de Nantes les dîmes qu'il possé-

dait en Vue et en Couéron, rachat réservé; il les racheta onze ans plus tard. La seigneurie de la Blanchardais était, en 1434, au sieur de la Blanchardais. En mai 1591, de Goulaine assiégea Vue, le prit et y tint garnison pour Mercœur; les fortifications furent ensuite rasées. Le 11 mars 1793, les insurgés du voisinage de la forêt de Princé vinrent au château de la Blanchardais chercher l'ex-seigneur Daguy, pour le mettre à leur tête. Le lendemain Daguy était blessé à l'attaque de Paimbœuf. En février, mars et avril 1794, le bourg de Vue fut occupé par un détachement de 300 hommes venus de Nantes.

EGLISE *Saint-Philibert* : 1855; st. rom., nef et transept, chevet à pans.

ARCH.—*Ep. cell.*: Au bourg et vis-à-vis de l'église, débris d'une fortification gauloise: maçonnerie à pierre sèche alternant avec des pièces de bois reliées par des flèches en fer. — *Ep. G.-Rom.*: Débris de poteries.

Commune de Rouans

Superficie : 3,770 hectares. — Population : 2,265 habitants.

Population agglomérée : 296 habitants.

Cette commune est située au S.-O. du canton, dans la vallée de la *Loire* et au bord du *Tenu*: elle n'est séparée du fleuve que par une étroite lisière de prés marais appartenant à la commune du Pellerin. Elle est arrosée dans la partie N. et E. par le *canal de Buzay*; dans la partie O. par le *Tenu* sous le nom de la *Cheneau*, et par son petit tributaire de gauche la *Choiselière*; à l'E. par l'important ruisseau la *Blanche*. Dans la partie N., s'étendent de vastes et fertiles prés marais coupés par de petits canaux et désignés sous le nom d'*îles de Buzay*; des prés marais bordent également la *Cheneau* et le *Tenu*. Un barrage éclusé établi à Buzay, sur le *canal de*

Buzay, sert à régler le niveau des eaux et l'irrigation des marais. Les bords de la *Blanche* et quelques parties de la commune sont accidentés et on y rencontre de jolis coteaux. L'altitude atteint 54 mètres près de la Lande-Bardoul.

Le BOURG est au bord du *Tenu*, rive gauche; il touche aux marais et s'élève vers le S. en rampe assez accentuée; deux chemins de grande communication s'y réunissent. Sa distance est, d'un côté, de 8 kilomètres et demi au port du Pellerin et d'un autre côté, de 8 kilomètres à la station de Chéméré, sur la ligne de Nantes à Paimbœuf. Il y a deux écoles de filles et une de garçons; cinq foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par une route nationale, qui passe à 1 kilomètre au N. du bourg, et par cinq chemins de grande communication; son réseau de voies entretenues a 44 kilomètres. Elle renferme 95 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de Launay, Messan, la Bichonnerie, la Bienassiserie, Buzon, la Castière, Buzay, la Caverrière, l'Hommeau, la Raffinière, la Tindière, et les domaines de la Faye, la Vignaudrie et la Budorière. A la Budorière et à la Tour de Buzay, les points de vue sont très étendus. Le pont de Messan, sur le canal de Buzay, formé d'un tablier métallique, a été reconstruit en 1888.

HISTOIRE. — Vers 1026, un prieuré fut fondé à Rouans au moyen de droits ecclésiastiques accordés aux moines de Saint-Serge d'Angers; la chapelle de Messan fut donnée à ces mêmes moines vers 1079. Le temporel des prieurés d'hommes de Pornic, de Chéméré et de Rouans, et celui du prieuré de femmes des Moutiers dépendaient de la baronnie de Rais; ils furent pris en rachat par le duc Jean V, en 1407, à la mort de Jeanne de Rais; mais sur la réclamation des trois prieurs (Pornic et Rouans avaient le même prieur), le duc, reconnaissant que ces couvents avaient été affranchis, s'empessa de donner mainlevée aux réclamants.

En 1135, l'abbaye de Buzay fut fondée par le duc Conan et sa mère Hermengarde; Saint-Bernard y plaça des moines

et la visita en 1143. C'était la plus riche du diocèse; elle avait des juridictions à Buzay et à Buzon.

Au moyen âge, le Tenu formait un véritable lac à l'amont des chaussées élevées à Vue et à Messan. Le barrage de Messan, alors chaussée *Le Roy*, aujourd'hui chaussée *le Retz*, avait été construit *dans un temps hors de la mémoire des hommes*, pour protéger les prairies basses de l'aval contre les inondations du Tenu; des passages (*escours*) munis de portes, pratiqués dans la chaussée, permettaient d'écouler les eaux vers la Loire. La chaussée desservait le grand chemin de Nantes à Saint-Père-en-Retz. En 1415, des gens intéressés à l'abaissement des eaux, gens de mauvaise volonté disaient les moines, ayant pratiqué des brèches dans la chaussée, les eaux de l'amont s'étaient répandues sur les terrains bas de l'aval, appartenant à l'abbaye, et y avaient causé de grands dommages. Le duc Jean V fit rechercher les coupables et autorisa les moines à réédifier la chaussée, les portes et les passages, selon l'état ancien des lieux.

Vers 1720, profitant d'un vallonnement qui recevait déjà le trop-plein des eaux du Tenu et lui servait de décharge, les moines creusèrent le canal nommé canal de Buzay, entre Messan et la Loire, et le bordèrent d'une levée. Ce canal favorisa la navigation et l'assainissement des marais de la vallée du Tenu. L'abbaye fut supprimée en 1791 et vendue avec ses dépendances; elle fut incendiée en 1793. Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne et frère du poète célèbre, en fut le dernier abbé.

EGLISE *Saint-Martin*: XVII^e et XIX^e siècles; plein cintre, nef et bas côtés, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.*: Menhir renversé près Launay. — *M. A.*: Motte féodale entourée d'une douve dans l'île de Messan, hauteur 5 mètres, diamètre au sommet 11 mètres, à la base 40 mètres. De l'abbaye de Buzay, restes de constructions; tour du XVIII^e siècle. L'antique chaussée *le Retz* a bien pu remplacer une voie romaine.

Commune de Cheix

Superficie : 831 hectares. — Population : 420 habitants.
Population agglomérée : 118 habitants.

Cette petite commune est située vers le centre du canton, au bord de la *Cheneau*, sur le versant S. du *sillon de Bougue-nais*; elle est arrosée par le *Tenu* qui, sous le nom de la *Cheneau*, la limite en partie au midi: une petite surface de marais lui appartient sur la rive gauche; le sol est peu mouvementé: du bord de la rivière, il s'élève légèrement vers le N. et atteint 21 mètres d'altitude au moulin du Breil.

Le BOURG, près de la Cheneau, par 10 mètres d'altitude, à 5 kilomètres et demi du port du Pellerin, est desservi par plusieurs chemins de petite communication. Il y a une école de garçons et une de filles; une foire annuelle.

La COMMUNE est traversée par une route nationale et un chemin de grande communication; ses voies entretenues forment un réseau de 17 kilomètres. Elle renferme seulement 14 villages et hameaux, dont la Tancherie et Pilon.

Les deux rives de la Cheneau sont mises en communication par deux ponts en maçonnerie à trois arches construits l'un à Pilon, en 1867, l'autre près du chef-lieu, en 1884.

Vers 1070, deux frères donnèrent à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers la moitié du cimetière de Cheix et une écluse sur la rivière du Tenu avec la dîme du poisson. On trouve Cheix en 1123 sous le nom de *Chesiacum*. En 1424, le duc Jean V abandonna les pêcheries de Pilon à son frère Richard de Bretagne. La châellenie de Jasson-et-Malnoë était, en 1300, à Macée de la Haye. En 1534 et 1573, on détruisit les moulins et la chaussée de Pilon, qui entravaient la navigation du Tenu. Les limites des communes de Cheix et du Pellerin ont été fixées par ordonnance du 27 avril 1832.

EGLISE *Saint-Martin* : 1854 ; plein cintre, nef et transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ind.* : Au bord du Tenu, près du bourg, une grande pierre couchée, appelée *Pierre de Saint-Martin*, qui semble le recouvrement d'un dolmen ; curieux rochers. — *Ep. G.-Rom.* : Environ 600 monnaies romaines en bronze des premiers empereurs recueillies au bord de la Cheneau, devant Malnoë, par deux mètres de profondeur.

Commune de Saint-Jean-de-Boiseau

Superficie : 1,158 hectares. — Population : 2,003 habitants.

Population agglomérée : 274 habitants.

Cette commune, tirée de Bouguenais, est au bord de la Loire et au N.-E. du canton ; elle s'étend sur le versant septentrional du *sillon de Bouguenais* jusqu'au fleuve. Les *îles Pivîn, Boucane* et *Chartreau* en dépendent ; des ruisseaux sans importance l'arrosent. Son territoire a des parties plates mais il présente de beaux vallonnements dans le voisinage du bourg, et il est bordé au N. par de jolis coteaux escarpés dominant la vallée de la Loire. L'altitude atteint 30 mètres au moulin de la Rochelle.

Le BOURG, autrefois nommé Saint-Jean-de-Bouguenais, est au centre, par 18 mètres d'altitude, à 300 mètres du fleuve et à 2 kilomètres du port du Pellerin. Un chemin de grande communication le traverse dans toute son étendue. Il y a deux écoles de filles et deux de garçons ; une foire annuelle. Trois petits ports, la Tindière, la Rivière et Boiseau, favorisent le commerce des foins et des roseaux.

La COMMUNE est desservie par une route nationale et deux chemins de grande communication ; son réseau de voies entretenues a 19 kilomètres. Elle renferme 20 villages et hameaux, parmi lesquels Boiseau, qui compte environ 900 habitants, la Télindière, le Landas et la Noë des Rivières,

puis le château du Pé qui a une fort belle vue sur la Loire, et le domaine de la Cruaudais. Une carrière de gneiss très abondante est exploitée à Boiseau.

En 1325, l'abbaye de Buzay possédait des prés dans la paroisse de Saint-Jean-de-Bouguenais. En 1424, le recensement donna 22 feux pour les habitations de domaines roturiers. Au XV^e siècle, les habitants payaient au duc un droit de billot sur les vins vendus en détail. La cure était à l'abbaye de Geneston. Il y avait un prieuré.

Les digues construites par la communauté de Nantes en 1763, le long des rives et dans l'intérêt de la navigation, commençaient à produire leur effet : des alluvions, propriétés de la ville, se formaient en avant des rives et les habitants se plaignaient de ce que leurs terres étaient séparées du fleuve.

En 1791, le curé et le vicaire prêtèrent serment de fidélité à la nation ; les habitants se montrèrent attachés au nouveau régime. En 1793, le bourg fut occupé par 200 hommes chargés de protéger la fonderie de canons d'Indret contre les Vendéens ; des détachements venus de Nantes s'y succédaient fréquemment.

EGLISE *Saint-Jean* : XV^e siècle avec reprises de 1724 et 1834 ; st. og. et plein cintre, nef et transept, chevet plat. — *Chapelle de Bethléem* : XV^e siècle, st. og., nef rectangulaire, voûtes d'arêtes, chapelle en équerre côté nord ; mur nord sans ouvertures.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie et en bronze.

Commune de la Montagne

Superficie : 347 hectares. — Population : 2,404 habitants.

Population agglomérée : 1,385 habitants.

Cette petite commune est à l'extrémité N.-E. du canton, au bord de la Loire et sur le versant N. du *sillon de Bouguenais*.

Elle est baignée, au N., par de petits bras du fleuve qui la séparent de plusieurs îles de la rive gauche appartenant à l'Indre; elle comprend une partie de l'île *Pénot*. Le sol présente une partie encaissée en son milieu. Elle est bordée au N. par de beaux coteaux escarpés dont la base descend jusqu'au fleuve et qui présentent des points de vue remarquables sur la grande vallée. L'altitude atteint 33 mètres au Drouillard.

Le BOURG de la Montagne, formé d'une partie du village du Fresne, est situé au N., par 20 mètres d'altitude, à la crête d'un de ces coteaux, bien en vue de la Loire et de la rive droite. Il est à 1 kilomètre de l'embarcadère d'Indret et à 2 kilomètres et demi de la station de Basse-Indre, sur la ligne de Nantes à Saint-Nazaire. Sa population comprend, en grande partie, des ouvriers employés à l'établissement national d'Indret. Il y a une brigade de gendarmerie, un bureau de télégraphe, une école de filles, une de garçons et une classe maternelle.

La COMMUNE est limitée, au S., par une route nationale et traversée par deux chemins de grande communication; le réseau de ses voies entretenues est de 11 kilomètres. On compte seulement douze agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les importants villages de la Briandière, du Fresne, de la Garenne et de Roche-Balu. Le beau château d'Aux, construit à la Hibaudière en 1774 par François d'Aux, jouit d'une vue remarquable sur la vallée de la Loire. On exploite une carrière de gneiss à la Garenne, un banc de kaolin, une minière de sable à mouler, une briqueterie à la Briandière.

HISTOIRE. — La seigneurie de la Hibaudière était, en 1678, à Pierre de Peillac. En 1793, l'Administration du département, dans le but de protéger la fonderie de canons d'Indret, fit occuper le château d'Aux par 500 hommes et le bourg de Saint-Jean par 200; le 15 avril, le château fut attaqué sans résultat par les insurgés des communes voisines commandés par Pajot; après l'attaque de Nantes par les Vendéens (29

juin 1793), la garnison du château fut augmentée; Charette l'attaqua le 10 août et fut repoussé; l'artillerie placée sur les hauteurs de Basse-Indre aida puissamment à la défense. Des détachements de Nantes se succédaient par intervalles au château. Au commencement de 1794, Mascar qui y commandait, lançait des colonnes dans la forêt de Princé pour y surprendre la Cathelinière. Les communes voisines de Brains et Bouguenais furent longtemps aux mains de l'insurrection. En 1815, le duc de Bourbon, fugitif, s'arrêta le 29 mars au château d'Aux et alla s'embarquer à Paimbœuf pour l'Espagne. La Montagne fut érigée en succursale le 4 avril 1868, puis détachée de Saint-Jean-de-Boiseau et érigée en commune par décret du 2 juin 1877.

EGLISE: 1866; st. og., nef et bas côtés non achevés, transept, chevet à pans.

Commune de Port-Saint-Père

Superficie: 3,255 hectares. — Population: 1,812 habitants.

Population agglomérée: 625 habitants.

La commune de Port-Saint-Père est située à l'E. du canton, dans le bassin du *Tenu*, à moitié enclavée dans l'arrondissement de Nantes; elle est arrosée, au S.-E., par le *Tenu*; à l'E. et au N., par ce même cours d'eau sous le nom de la *Cheneau*, et par son tributaire la *Saulnerie* qui traverse l'étang de *Briord*; à l'O., par la *Filerie*, affluent de la *Blanche*. Le *Tenu* est bordé de prés marais. Le territoire est boisé et vallonné et il a quelques beaux aspects sur la vallée de la *Cheneau*. Son altitude atteint 52 mètres au moulin de *Chappe*.

Le BOURG est situé à l'E., au bord de la rivière, par 10 mètres d'altitude. Il est desservi par trois chemins de grande communication et par la station du chemin de fer de Nantes à Paimbœuf qui en est à 2 kilomètres au S., près du bourg

de Saint-Mars-de-Coutais. Il y a un petit port, un bureau de poste et de télégraphe, une école de filles et une de garçons ; six foires annuelles.

La COMMUNE est traversée par six chemins de grande vicinalité ; son réseau vicinal entretenu a 35 kilomètres. Elle renferme 90 agglomérations et lieux habités, notamment les villages de la Tour, la Jutière, la Boulaie, la Charrie, la Piorgère, la Terguerie et les châteaux et domaines de Briord, Grandville, la Rivière et la Jutière. Le château de Briord, récemment restauré, est entouré de douves et flanqué de tourelles.

Le pont de Port-Saint-Père, qui traverse la Cheneau au pied du bourg, a été construit en 1828 à la place d'un bac incommode et parfois dangereux ; on y percevait un droit de péage ; il a été racheté, en 1879, par le Département. Le débouché du pont a été augmenté en 1891.

HISTOIRE. — En 1146, le duc Conan donna les dîmes de la paroisse aux moines de Buzay. Au XV^e siècle, le fermage des écluses du Port-Saint-Père rapportait au duc 70 sous par an. Le duc Jean V autorisa les habitants du quartier de Briord à égailler leurs fouages séparément des autres paroissiens. La châtellenie de Briord était, en 1451, à Martin de Rezay ; la seigneurie de la Tour, en 1429, à Jean d'Elbiest, et celle de la Rivière-Beumanoir, en 1429, à Jean de Saint-Gilles. En 1591, la Ligue tenait garnison à Port-Saint-Père. Lorsqu'en 1622, la sœur du roi traversa le Port-Saint-Père pour aller voir la mer, on y envoya de Nantes quatre gabares et des équipages destinés à passer son personnel et ses bagages d'une rive à l'autre du Tenu.

Au début de la Révolution, il y avait un petit nombre de patriotes au Port-Saint-Père ; en 1791, la garde nationale excitait la défiance de ce parti. En 1793, ce fut la municipalité de cette commune qui, dans la nuit du 10 au 11 mars, prévint le Département que Machecoul était menacé. L'insurrection en était maîtresse le lendemain. Port-Saint-Père fut

comme le poste avancé de l'armée de Charette vers Nantes. Il couvrait Machecoul par le Tenu. Pajot qui y commandait, commença le 17 avril à y faire un camp retranché. C'est par là que, trois jours après, Beysser commença sa campagne de la rive gauche de la Loire ; le bourg était alors défendu par 200 Royalistes. Le 21, les soldats de Beysser passèrent le Tenu en barques, et s'en emparèrent après un combat acharné de quatre heures. Beysser y laissa une garnison et continua sa marche en avant. Dans son retour offensif, la Cathelinière, lieutenant de Charette, attaqua Port-Saint-Père le 12 mai, et il fut repoussé grâce à un secours venu de Nantes. Lors de la marche sur Nantes de la grande armée vendéenne, le bourg fut évacué par les Républicains et occupé par les Royalistes. Il fut repris par Beysser le 10 septembre, dès l'entrée en campagne de l'armée de Mayence. Il était fort bien fortifié par des retranchements en terrasses. Retombé au pouvoir des Vendéens, il fut repris par les Républicains le 9 novembre, après une énergique défense ; ils y laissèrent une garnison de 200 hommes. Quelques jours plus tard, il donnait asile aux Républicains en retraite chassés de Princé.

EGLISE *Saint-Pierre* : 1865 ; st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans. A la place d'une église qui avait des restes romans.

ARCH. : — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie ; haches et épée en bronze.

Commune de Sainte-Pazanne

Superficie : 4,157 hectares. — Population : 2,576 habitants.

Population agglomérée : 916 habitants.

Cette commune est au S. du canton, dans le bassin de la Loire, et s'étend jusqu'au Grand plateau du Sud qui la sépare du bassin de l'Océan. Le Tenu, bordé de prés

marais, forme, à l'E., sa limite avec l'arrondissement de Nantes. Elle est arrosée par deux affluents de cet important cours d'eau : le ruisseau d'*Ardennes*, qui la traverse du S. au N., et le petit cours d'eau de *Fonteneau* qui en fait sa limite S. ; la *Filerie*, tributaire de la *Blanche*, coule à sa limite N. Le sol est légèrement ondulé. L'altitude atteint 40 mètres au S. de la Briancière.

Le BOURG est situé vers le centre, à l'intersection de trois chemins de grande communication, par 12 mètres d'altitude. Le chemin de fer de la rive gauche y a une gare importante : ses deux embranchements de Machecoul et de Pornic se séparent à quelques centaines de mètres au delà ; un arrêt est établi à la Monétrie, au S. de la commune, sur la ligne de Machecoul. Le bourg a un bureau de poste et de télégraphe, deux écoles de filles et une de garçons, une scierie mécanique et une fabrique de voitures ; il s'y tient onze foires annuelles bien fréquentées. C'est un lieu très commerçant.

La COMMUNE est desservie par quatre chemins de grande communication et son réseau vicinal entretenu est de 40 kilomètres. Elle renferme 95 villages et hameaux, parmi lesquels la Bazonnaire, le Cartron, la Coche, la Mortonnerie, la Gerbretière, le Retail, puis les châteaux d'Ardennes, de Moulin-Henriette et de la Favrie.

HISTOIRE. — La seigneurie d'Ardennes était, en 1404, à Alain du Croizil ; celle de Sainte-Pazanne, en 1409, à Jean Tournemine et celle du Moulin-Henriet, en 1542, à Jacques Robert.

En 1790, Sainte-Pazanne fut désignée comme chef-lieu de canton. Les habitants commencèrent à murmurer en 1791, lorsqu'ils crurent leurs prêtres menacés ; le 28 mai, des dragons vinrent protéger l'installation du curé constitutionnel. Le chapelain du Moulin-Henriette disait la messe dans la chapelle, et les habitants y assistaient du chemin voisin ; les troupes cantonnées au bourg leur portant ombrage, ils en demandèrent inutilement le rappel au mois d'octobre. Le

curé constitutionnel de 1791 quitta la commune en 1797, pour passer aux Moutiers en la même qualité.

En 1793, Sainte-Pazanne se souleva au début de l'insurrection, sous le commandement de Beaudoin, ancien garde du corps du roi. Le bourg, lieu de passage des belligérants, fut occupé tour à tour par les armées républicaines et royalistes. Il fut pris le 21 avril par Beysser, huit jours plus tard par Charette et successivement par les deux partis.

ÉGLISE *Sainte-Pécinne* : 1878-81 ; st. og., nef, bas côtés, transept, chevet à pans. Non achevée.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches en pierre polie. Menhir renversé à la Briancière. Grand dolmen bouleversé au Port-Fessant. Recueilli dans le Tenu, au Port-Fessant : un ciseau gaulois en bronze ; une javeline gallo-romaine en fer ; un grand couteau moyen âge en fer.

CANTON DE PORNIC

Superficie : 17,910 hectares. — Population : 11,159 habitants.

Six communes :

Pornic, Sainte-Marie, la Plaine, Saint-Michel-Chef-Chef,
le Clion, Arthon.

Le canton de Pornic occupe la partie S.-O. de l'arrondissement de Paimbœuf et borde l'Océan, de la baie du Cormier à celle de Bourgneuf par la pointe Saint-Gildas. Il est limité, du N. au S.-E., par les cantons de Paimbœuf, Saint-Père-en-Retz, le Pellerin et Bourgneuf. L'une de ses communes, Arthon, s'en détache presque et s'encadre au N. dans ces trois derniers cantons. Il appartient au bassin de l'Océan, sauf une partie N.-E. de la commune d'Arthon qui est dans celui de la Loire. Le Grand plateau du Sud l'effleure à l'E. et le coupe au N.-E.; le plateau de Saint-Père-en-Retz l'effleure au N. et le traverse à l'O. Son altitude atteint 62 mètres à son extrémité N. Il est arrosé, à l'E. et au centre, par l'étier de Haute-Perche et ses affluents, les ruisseaux de la Méchinère, de Cassepot, de la Rigaudière, de l'Angle et de Saint-Martin; à l'O., par l'étier des Salés et le ruisseau de Tharon; au N.-E., par le ruisseau des Ferrières.

On rencontre, au N.-O. du bourg d'Arthon, un banc de granit, et au S.-E., un bassin de calcaire coquillier; à Saint-Michel et sur le littoral de la Plaine, de petits bassins de calcaire. Le gneiss et le mica-schiste couvrent tout le canton,

sauf la partie N.-E. Diorite à la Plaine. Argile et cailloux roulés dans toutes les communes. Dunes de la pointe Saint-Gildas à Saint-Michel.

Le canton est desservi par les lignes ferrées de Nantes à Paimbœuf et à Pornic, et par treize chemins de grande communication.

On y cultive principalement le froment, puis l'avoine et la vigne; il y a des prairies naturelles et artificielles. Des prés marais bordent l'étier de Haute-Perche. Les grains, la farine, le poisson, les engrais, le bois de charpente font l'objet du commerce. Une minoterie importante est établie à Pornic; plusieurs briqueteries sont exploitées à Arthon.

Toute la côte, principalement au S.-O., est couverte de nombreux chalets et très fréquentée par les baigneurs.

Commune de Pornic

Superficie : 170 hectares. — Population : 1,980 habitants.

Population agglomérée : 1,943 habitants.

La petite commune de Pornic est au S. du canton, au bord de la baie de Bourgneuf et à l'embouchure de l'étier de Haute-Perche. Son sol est ondulé; la côte est sinueuse et bordée d'une belle falaise de rochers escarpés; à Gourmalon, elle s'incline doucement jusqu'à la mer. La plus grande altitude est de 41 mètres au moulin de la Motte.

Jusqu'à 1836, la commune ne comprenait que son territoire urbain. Elle fut alors agrandie aux dépens de Sainte-Marie et du Clion (ordonnance du 14 septembre 1836). Par l'annexion de Gourmalon, elle se trouva en possession d'une source d'eau ferrugineuse qui contribua à sa prospérité. Les bains de mer, depuis 1850, y ont beaucoup de succès. La commune a deux plages : le Château et la Noveillard; celle de la source est à la limite du Clion.

De la plage du Château à celle de la Noveillard et jusqu'au

bourg de Sainte-Marie, une délicieuse promenade longe la baie de Bourgneuf; elle est bordée de nombreuses villas entourées de jardins, et elle donne le saisissant spectacle de la mer, au midi, ayant pour horizon, dans le vague lointain, le littoral de Beauvoir et l'île de Noirmoutier.

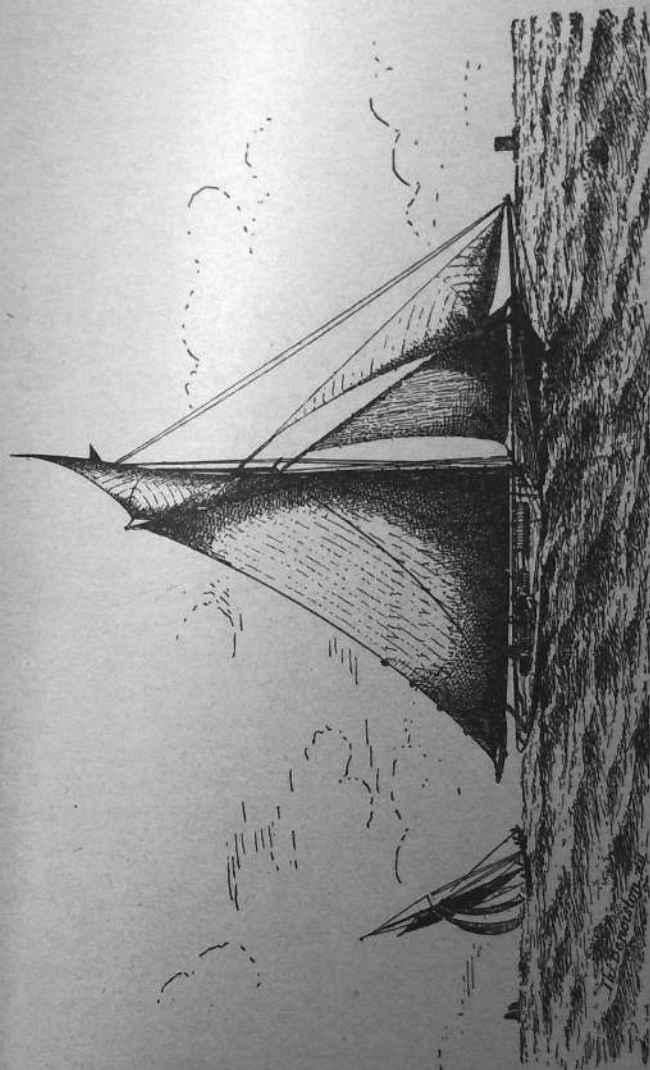
La coquette VILLE DE PORNIC s'élève en amphithéâtre, du levant et du midi, jusqu'à la crête d'un petit mamelon qu'elle couronne au nord. Des escaliers font communiquer la partie basse avec la partie haute. Le port, à ses pieds, ouvre sur la baie et a pour fond la chaussée éclusée qui barre le ruisseau de Haute-Perche; il est formé de deux parties par un môle de 60 mètres de largeur et de 45 mètres de saillie, élevé vers son milieu; le port proprement dit est bien abrité par le môle; l'avant-port est exposé aux vagues dans les tempêtes.

La ville est bornée au couchant par un ravin profond qui débouche dans l'avant-port; elle domine en partie les champs du côté nord et on en descend vers le levant, pour gagner la chaussée et la gare, par une route dont la pente a été ménagée à travers des rochers à fortes déclivités. Dans l'angle formé par l'avant-port et le ravin, le château baigne sa base dans la mer. La ville de Pornic avait, grâce à ses remparts, une situation très forte au moyen âge.

La petite ville a un hospice, une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, trois écoles de filles, deux de garçons et une importante minoterie; il s'y tient cinq foires annuelles. Le chemin de fer de Nantes à Pornic aboutit à l'extrémité du port et sa gare est sur le territoire du Clion.

Le port reçoit de nombreuses embarcations de plaisance, des bateaux de pêche de la baie, et quelques navires caboteurs qui lui apportent les engrais de Noirmoutier, le charbon et les bois du Nord.

La COMMUNE et la ville sont desservies par quatre chemins de grande communication. Le réseau vicinal entretenu y est seulement de 6 kilomètres. La commune ne renferme pas



Bateau de plaisance.

d'agglomérations importantes en dehors du chef-lieu ; mais toute la côte est couverte de nombreux et jolis chalets bâtis en vue de l'Océan et habités pendant l'été par les étrangers.

HISTOIRE ¹. — Avant le XIX^e siècle, Pornic était nommé *Pornid*. La châtelainie de Pornic dépendait de la grande baronnie de Rais. En 1050, le seigneur Glevihen de Becon, vassal du baron de Rais, donna aux moines de Redon un terrain situé ville de Pornic, lequel passa, en 1112, aux moines de Saint-Serge d'Angers. En 1083, le baron Gestin de Sainte-Croix de Rais abandonna à ces mêmes moines la moitié de ses dîmes et revenus de la même ville, y compris les droits qu'il prélevait sur les marchandises arrivées par bateaux. En 1225, les Templiers furent autorisés par Garsire de Rais à bâtir une maison sur la chaussée des Moulins de Pornic. Le duc Jean IV acquit en 1382, de Jeanne de Chabot, baronne de Rais, la châtelainie de Pornic, mais cette acquisition forcée fut annulée par le roi de France dix-sept ans plus tard. En 1438, Gilles de Rais céda au duc Jean V, pour 7000 écus ou 8750 livres, la châtelainie de Pornic ; 3000 écus furent versés immédiatement à Gilles et 4000 confiés en dépôt à Jean Chauvin jusqu'au jour de la remise du château. La châtelainie revint à la maison de Rais, grâce à l'appui donné par le roi de France à de Coëtivy, époux de Marie de Rais, fille de Gilles. Les ducs avaient occupé le château pendant une vingtaine d'années. La juridiction des seigneurs de Pornic s'étendait sur douze paroisses : Sainte-Marie, la Plaine, Saint-Michel, Saint-Brevin, Corsept, Saint-Viaud, Le Clion, Chauvé, Arthon, Chéméré, Vue et Rouans.

Le calvinisme avait pénétré à Pornic en 1562 et ses partisans y exercèrent leur culte jusqu'à la Révocation de l'édit de Nantes en 1685, sans donner lieu à aucun trouble. Ils renoncèrent à leur culte par la persuasion. La Ligue y tenait garnison en 1591.

1. Parmi les ouvrages consultés, *Histoire de Pornic* par M. Carou.

Au commencement du XVIII^e siècle, un homme bienfaisant, Gabriel Paynot, fonda et dota un hospice à Pornic. Le roi Louis XV l'embellit en 1729 et l'hospice reçut de nombreuses libéralités. Des fortifications entouraient la ville au N., depuis le château jusqu'au ruisseau de Haute-Perche. Pornic était le siège d'une capitainerie générale de garde-côtes composée de dix compagnies. En 1756, on construisit le fort de la Noveillard, et en 1786 on projeta un canal de Pornic à Nantes, en utilisant le *canal de Haute-Perche* et la *Blanche* ; ce projet fut repris plusieurs fois et définitivement abandonné au milieu de ce siècle.

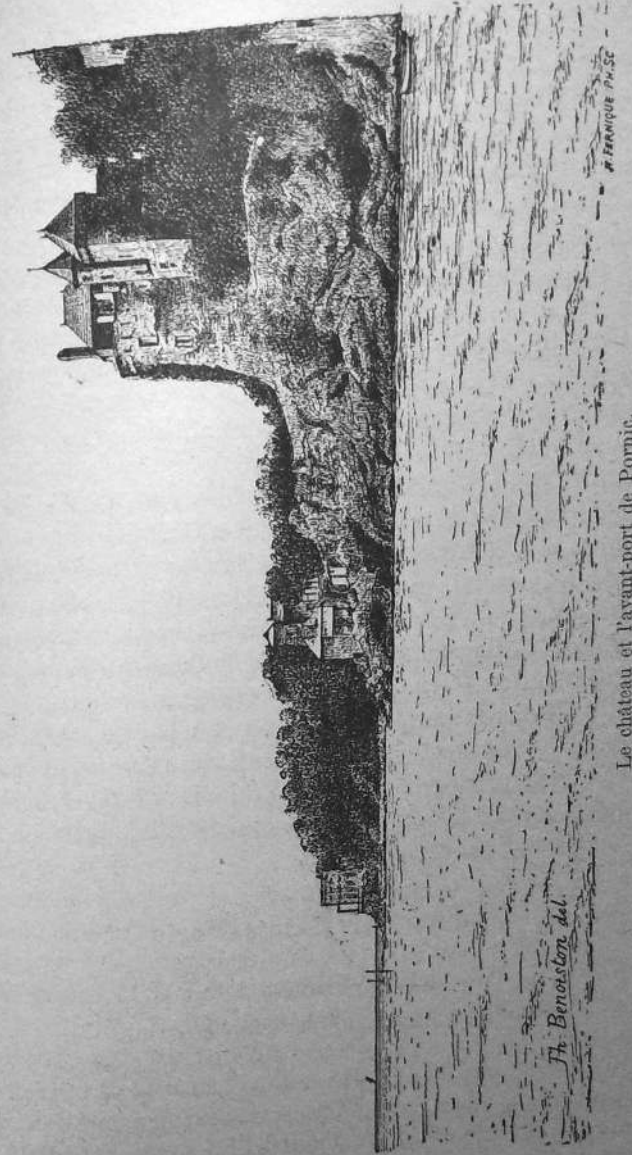
Pornic fit bon accueil à la Révolution, et devint chef-lieu de canton en 1790. Le curé accepta la constitution civile du clergé ; cependant en 1791, il refusa de prêter serment, et il fut remplacé par un curé constitutionnel. Cette même année, la disette des blés y était grande : un navire étant entré dans le port pour charger du froment, la population s'ameuta, la force armée fut impuissante, et les marins, menacés de mort, durent s'empressement de prendre le large.

La garde nationale de Pornic fut armée en février 1793. A la nouvelle de la prise de Machecoul par les habitants soulevés, elle avait envoyé inutilement, le 12 mars, 50 gardes nationaux au secours de Bourgneuf qui fut enlevé ce même jour par les royalistes venus de Machecoul. Les communes de Sainte-Marie, la Plaine, Saint-Michel et le Clion, envoyèrent des hommes armés à Pornic pour concourir à la défense de la petite ville menacée. Les Pornicais et leurs voisins, au nombre de 5 à 600 se crurent dans l'impossibilité de résister ; cependant ils se préparèrent à la défense, après avoir demandé à Paimbœuf des secours qu'on ne put leur donner. Le 23 mars au matin, une nombreuse sortie des Pornicais alla chercher du blé aux Moutiers. Les Vendéens avaient été prévenus de ce mouvement : conduits par la Roche Saint-André, ils arrivèrent devant la ville dans l'après-midi par des chemins détournés ; les défenseurs réduits

à un petit nombre, après avoir résisté avec habileté et énergie, durent céder au grand nombre; ils se replièrent sur Paimbœuf sans être inquiétés. Les vainqueurs abusèrent de la victoire, pillèrent la ville et massacrèrent quelques habitants. L'armée de sortie revenait alors avec ses blés; lorsqu'on y apprit l'événement, les habitants des communes l'abandonnèrent; malgré cette défection, elle résolut de chercher à reprendre ses foyers. La nuit était venue; les Vendéens dispersés, mal commandés, avaient négligé de se garder. La petite troupe arriva avec précaution par les quais; elle les surprit; l'attaque fut habile, des plus audacieuses. Les Vendéens effrayés s'enfuirent dans la nuit, laissant plus de 200 morts, ignorant à quel petit nombre de combattants ils avaient eu affaire; quelques-uns des leurs, surpris dans les maisons, furent massacrés par des énergumènes.

Mais Pornic n'était point sauvé. Le 29 mars, les Vendéens revinrent, cette fois sous la conduite de Charette accompagné de la Cathelinière. Les Pornicais eurent le même héroïsme, la même habileté, mais non le même bonheur: attaqués par un nombre décuple d'ennemis, ils durent se résoudre à évacuer leur demeure, et gagnèrent Paimbœuf non sans craintes. Charette fit mettre le feu à la ville et sa troupe ne l'abandonna, après un mois d'occupation, qu'en apprenant que le général Beysser était maître de Machecoul. Pornic fut ensuite occupé par des forces républicaines. Il y eut des alertes; la garde nationale prit contact plusieurs fois avec les habitants révoltés des communes voisines, notamment de Chauvé; mais il n'y eut plus de sérieux engagement. Cependant le 11 juin, en prévision d'une attaque de Nantes, le détachement qui gardait Pornic se replia sur Paimbœuf.

En 1812, un convoi de navires marchands poursuivi par une croisière anglaise, gagna la baie de Bourgneuf et vint se réfugier à Pornic; deux de ces navires ayant manqué l'entrée du port, allèrent s'échouer sur la côte du Clion, pour éviter les péniches ennemies détachées d'une corvette et lancées à leur



Le château et l'avant-port de Pornic.

J. Benoit del.

Pornicque Pl. SE

poursuite. Les Anglais reçus à coups de fusil regagnèrent leur vaisseau, après avoir perdu quelques hommes et sans avoir réussi dans leur tentative. La corvette était mouillée au Porteau; à l'arrivée des péniches maltraitées, le commandant leur donna l'ordre d'aller mettre le feu au convoi entré dans le port. Les péniches revinrent sur leurs pas et furent heureusement arrêtées par le canon de la Noveillard.

La statue du contre-amiral Le Ray, œuvre d'Amédée Ménard, orne le môle à l'entrée du port. Le Ray, né à Brest, 1795-1849, fut député de l'arrondissement de Paimbœuf de 1836 à 1846.

EGLISE *Saint-Gilles* : 1862-69; st. rom., nef et bas côtés, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches pierre polie, silex taillés, poteries, colliers en perles d'or et turquoise. Groupes de dolmens à la Motte et à Gourmalon avec signes gravés. Ces dolmens ont été plusieurs fois fouillés, et quelques-uns, de nos jours, avec un grand soin par M. le baron de Wismes. Nous avons évalué à 6200 kilogrammes, le poids de l'une des pierres en grès de la Motte. — *Ep. G.-Rom.* : Près de la source, débris de tuiles à rebords; amphores. — *M. A.* : Restes du vieux château dans la base des murs et deux tours; restes de remparts en terre qui ceignaient la ville de l'E. au N. et à l'O. On donne encore le nom de *douves* aux jardins qui bordent extérieurement ces remparts.

Commune de Sainte-Marie

Superficie : 3,514 hectares. — Population : 1,715 habitants.

Population agglomérée : 185 habitants.

Cette commune est à l'O. du canton et au bord de l'Océan; elle est bornée, au S., par la *baie de Bourgneuf*, la ville de Pornic et l'étier de *Haute-Perche*; à l'E., par le ruisseau de l'*Angie*; de petits cours d'eau sans importance l'arrosent,

notamment le *Saint-Martin* tributaire de l'*Étier*. Elle occupe un large plateau incliné d'un côté vers la baie du Cormier et d'un autre côté vers l'étier de Haute-Perche et la baie de Bourgneuf; la côte est rocheuse et elle a des dunes au Portmain. Le sol est ondulé dans sa partie E. et présente quelques jolis points de vue. L'altitude atteint 48 mètres à la limite N.

Le BOURG est au S.-O., au bord de l'Océan, par 15 mètres d'altitude et à 3 kilomètres de la gare de Pornic. Un chemin de grande communication le traverse. Il y a une école de garçons et une de filles.

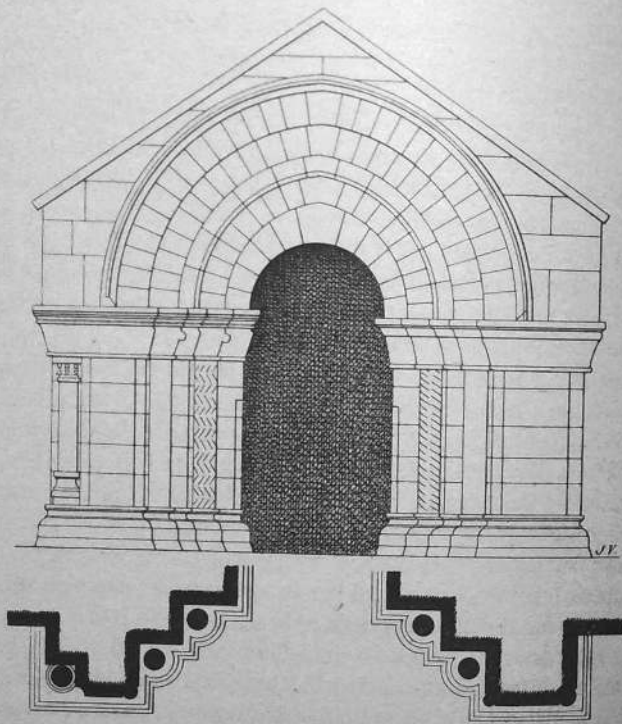
D'élégants chalets, de jolies villas, entourés de jardins bien plantés, bordent la côte entre la plage des Sablons au couchant et celle de la Noveillard à la limite de Pornic; la plage des Grandes-Vallées, dotée d'un établissement hydrothérapique, est protégée par une levée en maçonnerie. Pendant la belle saison, cette partie de la commune est habitée par de nombreuses familles qui y trouvent un air sain et de beaux rochers aux bizarres échancrures.

Quatre chemins de grande communication desservent la COMMUNE; son réseau vicinal comprend 34 kilomètres de chemins entretenus. On y compte 75 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de la Corbeillère, la Foucaudière, le Porteau, le Portmain, Remartin, la Rinais et le château de la Mossardière. Les malades de la commune ont droit à des soins gratuits à l'hospice de Pornic.

HISTOIRE. — Il ne paraît pas prouvé que le don fait aux moines de Redon, vers 1051, par Glevian de Becon, d'une église portant le nom de Sainte-Marie et de la moitié de ses dîmes, soit applicable à Sainte-Marie de Pornic. La date de la fondation de l'abbaye de Sainte-Marie est incertaine: un baron de Rais y appela les religieux de Saint-Serge d'Angers vers 1117; les moines de Redon n'y étaient plus. La cure était un prieuré à la nomination de l'abbé. Les prieurés de la Plaine, de Haute-Perche en Arthon, de la cure de Pornic, de Saint-Laurent-de-Bourgneuf, de Guermittou en

Frossay, de Cheix, de Saint-Vincent-de-la-Chasselenie en Remouillé, de Notre-Dame-d'Aine en Montoir, de Rohard en Bouée, dépendaient de l'abbaye de Sainte-Marie. Il y avait des vignes au XIV^e siècle.

La paroisse de Sainte-Marie fut administrée, pendant la Révolution, par le curé constitutionnel de Pornic.



Portail latéral de l'ancienne église, d'après un croquis de 1864.

EGLISE *Notre-Dame* : 1869-84; st. og. 1^{re} ép., nef et bas côtés, transept, chevet à pans. A la place d'une église romane du XI^e siècle et du XII^e, qui avait 3 nefs d'inégales longueurs

séparées par des arcades en fer à cheval, un chevet à pans et une crypte.

ARCH. — *Ep. celt.*: Haches en pierre polie, débris de dolmens; les remarquables allées couvertes de la Motte sont à la limite de la commune, sur Pornic. — *Ep. G.-Rom.*: Monnaies romaines. — *M. A.*: Cercueils en calcaire coquillier.

Commune de la Plaine

Superficie : 2,112 hectares. — Population : 1,600 habitants.
Population agglomérée : 284 habitants.

Cette commune est située à l'extrémité O. du canton et s'avance au couchant en forme de coin sur l'Océan. C'est, pour le littoral, la plus occidentale des communes de France situées au midi de la Loire. Elle est traversée, de l'E. à l'O., par un plateau dont les flancs descendent à la baie du Cormier au N., et à celle de Bourgneuf au S. Elle est arrosée, au N.-E., par les ruisseaux de Tharon et des Raillères. Son territoire est plat et bordé, vers la pointe et au N., de falaises rocheuses. Son altitude atteint 38 mètres au moulin de Champ-de-pie. La pointe *Saint-Gildas* à l'extrémité O. est garnie de rochers bas qui la protègent contre les flots du large; un sémaphore y est établi; de là la vue s'étend au N. sur le littoral de Saint-Nazaire à Penchâteau, et au S. sur l'île de Noirmoutier. La mer a rejeté sur le rivage des sables qui s'étendent sur les champs partout où la côte s'abaisse à portée du flot, et y forment des dunes de peu de relief.

Le BOURG est situé au centre, à l'intersection de deux chemins de grande communication, par 26 mètres d'altitude. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons et une de filles; une foire annuelle.

A 2 kilomètres 1/2 au S.-O. du chef-lieu et à 10 kilomètres de la gare de Pornic est située la station balnéaire de Pré-failles. Cette station, couverte de nombreux chalets et à proximité d'une source d'eau minérale, est très fréquentée pendant

l'été, surtout par les habitants du département. Elle est desservie, en même temps que le bourg, par la correspondance du chemin de fer ; un bureau de poste et de télégraphe y fonctionne de juin à septembre. Cette station est complétée par l'important village de Quirouard qui s'élève en pente douce jusqu'au plateau dominant les deux baies.

La COMMUNE de la Plaine a droit à deux lits de vieillards à l'hospice de Pornic. Elle est traversée par deux chemins de grande communication et son réseau vicinal entretenu à 25 kilomètres. Elle renferme environ 60 agglomérations et lieux habités.

La châtellenie de la Plaine était, en 1396, à Robert Broche-reul, chancelier de Bretagne. Un moine de l'abbaye de Geneston fut le recteur de la paroisse jusqu'en 1760.

EGLISE *Saint-Louis* : XV^e siècle et parties plus anciennes, reprises de 1840 ; st. og., nef et transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.* : Hache en pierre polie ; flèches en silex ; un menhir, débris de dolmens.

Commune de Saint-Michel-Chef-Chef

Superficie : 2,513 hectares. — Population : 1,198 habitants.

Population agglomérée : 186 habitants.

Cette commune est située au N.-O. du canton et baignée, dans sa ligne du couchant, par l'Océan. Le plateau de *Saint-Père-en-Retz*, qui la longe au levant, la laisse presque tout entière dans le bassin de la *baie du Cormier* ; une infime surface de son angle N.-E. appartient à celui de la *baie de Bourgneuf*. Elle est arrosée par l'*étier des Salés* et les petits ruisseaux de la *Hervière* et de la *Souchais*, et limitée, au S., par ceux des *Bouillons* et de *Tharon*. Son territoire est vallonné, sauf dans une grande partie de sa limite N. : la côte est généralement basse, cependant on y trouve une altitude de 32 mètres et quelques falaises ; elle a des dunes par intervalles. L'altitude atteint 57 mètres à l'extrémité N.-E.

Le BOURG, nommé autrefois *Saint-Michel-du-Chevêche* ou *Chevecier*, est au N.-O., par 26 mètres d'altitude et à un kilomètre de la côte ; il est à 9 kilomètres de la gare de Pornic, et un peu plus de celle de *Saint-Père-en-Retz* et de l'embarcadère de *Mindin*, vis-à-vis de *Saint-Nazaire*. Trois chemins de grande communication le desservent. Il y a une école de filles et une de garçons ; trois foires annuelles. A 700 mètres à l'O. il a été créé une petite station balnéaire au village du *Redois* et à proximité d'une source d'eau minérale ; quelques chalets ont été bâtis près de la plage d'où la vue embrasse l'embouchure de la Loire et la côte de *Saint-Nazaire*.

La COMMUNE est traversée par quatre chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu à 22 kilomètres. On y compte environ 70 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de l'*Aiguillon*, la *Pouplinière*, la *Princetière*, la *Roussellerie* et le château de *Chanteloup*, près duquel on jouit d'une vue très étendue sur la vallée et l'embouchure de la Loire. Les malades de la commune ont droit à des soins gratuits à l'hospice de Pornic.

En 1104, Garsire de Rais donna l'église de *Saint-Michel* à l'abbaye de *Saint-Serge* d'Angers qui y établit des moines.

EGLISE *Saint-Michel* : 1886-95 ; plein cintre roman, 3 nefs, transept, chevet à pans. A la place d'une église romane du XI^e siècle retouchée : elle avait 3 nefs séparées par des arcs en fer à cheval, un transept, chevet plat.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches pierre polie, silex taillés, vases, poteries. Menhirs et dolmens. Débris mégalithiques.

Commune du Clion

Superficie : 5,754 hectares. — Population : 2,347 habitants.

Population agglomérée : 131 habitants.

La commune du Clion occupe le S.-E. du canton et borde la *baie de Bourgneuf*. Le plateau de la *Rogère*, situé en

vue de l'Océan, la longe de l'E. à l'O., laissant au bassin de Haute-Perche la plus grande partie de son territoire, puis au bassin de la baie de Bourgneuf son littoral et son angle S.-E. La forme de cette commune est très irrégulière : l'Océan la borde du côté S.-O., sur 4 kilomètres ; elle s'étend au N. jusqu'à 2 kilomètres de Saint-Père-en-Retz ; au S. à 2 kilomètres 1/2 de Bourgneuf, et à l'O. jusqu'à la ville de Pornic. L'étier de Haute-Perche bordé de marais l'arrose de l'E. à l'O., et reçoit, à gauche, quelques petits cours d'eau, notamment la Méchinière formant la limite d'Arthon ; à droite, la Rigaudière et l'Angle. Le sol, légèrement vallonné, présente quelques beaux mouvements dans la partie N. et le voisinage du ruisseau de l'Angle ; des falaises de gneiss dominant la baie de Bourgneuf. L'altitude atteint 62 mètres au N.

Le BOURG est situé dans la partie O., par 8 mètres d'altitude, à 400 mètres de l'étier de Haute-Perche et à 700 mètres de la station du chemin de fer de Nantes à Pornic ; la gare de Pornic est à l'extrême limite de la commune ; deux chemins de grande communication le traversent. Il y a un bureau de poste, une école de filles et une de garçons ; trois foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par neuf chemins de grande vicinalité ; son réseau vicinal entretenu est de 54 kilomètres. Elle renferme 90 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages de la Birochère et de la Joselière au bord de la baie, fréquentés pendant l'été par des baigneurs ; la Baconnière, la Fontaine-Breton, la Hourserie, la Bouteillère, le Port, puis les domaines des Brefs, de la Jarrie et de la Millassière. On remarque près de la côte quelques jolies habitations entourées de jardins. Les malades de la commune ont droit à des soins gratuits à l'hospice de Pornic.

HISTOIRE. — L'église du Clion passa à l'évêque de Nantes au commencement du XII^e siècle. En ce temps-là, les moines de Redon bâtirent une chapelle à deux kilomètres du bourg,

dans la direction de la mer et lui donnèrent le nom de Saint-Etienne. Les Bretons y venaient en pèlerinage, d'où la fontaine voisine prit le nom de *fontaine aux Bretons*.

Un petit fait d'armes qui fait honneur aux habitants, eut lieu au bord de la baie en 1812. Nous avons parlé à Pornic des deux navires détachés d'un convoi poursuivi par une croisière anglaise, et venus s'échouer sur la côte du Clion, entre la Joselière et la Birochère, pour ne pas tomber au pouvoir des péniches ennemies qui les poursuivaient à force de rames. Cet événement se passait sous les yeux des habitants. Le maire du Clion accourut à la tête de paysans armés de fusils, quelques-uns étaient d'habiles chasseurs ; les douaniers accoururent ; des dragons commandés par un maréchal des logis vinrent grossir le nombre des défenseurs. Les anglais reçus à coups de fusils furent obligés d'abandonner la partie et de prendre le large après avoir perdu un certain nombre d'hommes. (V. Pornic.)

EGLISE (*Chaire de Saint-Pierre*) : XVII^e siècle, restaurée au XVIII^e et au XIX^e siècles ; plein cintre, nef et transept, chevet à pans.

ARCH. — *Ep. celt.* : Haches pierre polie, silex taillés, pendeloque en cristal de roche, poteries. Dolmens et menhirs ; grands débris de monuments mégalithiques. — *Ep. G.-Rom.* : Briques à rebords, amphores.

Commune d'Arthon

Superficie : 3,927 hectares. — Population : 2,319 habitants.

Population agglomérée : 496 habitants.

Cette commune est au centre de l'arrondissement et à l'E. du canton, dont elle semble se détacher dans sa partie N. ; elle est traversée, à l'E. et au N., par le *Grand plateau du Sud* qui partage ses eaux entre les bassins de la *Loire* et de l'Océan. Le ruisseau de la *Méchinière*, affluent du canal de

Haute-Perche, la sépare du Clion au S., et celui des *Ferrières*, affluent du *Tenu*, la sépare de Frossay au N. Elle est arrosée, à la limite N.-E., par le *Pas-Morin*, affluent des *Ferrières*; vers le centre, par la *Michelais*, affluent de la *Rigaudière*; vers l'E., par le *Brandais*, continuation du canal de *Haute-Perche*, qui reçoit, à droite, les *Fontenelles*, à gauche, la *Gravelle*. Son territoire est généralement peu mouvementé; mais sa forme est singulière. Sa longueur est de 11 kilomètres du S. au N., et sa largeur, en son milieu, a moins de 3 kilomètres; l'altitude atteint 60 mètres à Belle-Vue, sur le plateau. Les champs sont assez boisés; il y a des taillis de chênes et de châtaigniers. On rencontre des sources abondantes à la Poitevineière et dans son voisinage, à 2 kilomètres et demi au N. du bourg.

Le BOURG est au S., en terrain horizontal, par 11 mètres d'altitude, et à 2 kilomètres et demi de la station de Chémeré, sur la ligne ferrée de Nantes à Paimbœuf; trois chemins de grande communication le desservent. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons, deux de filles. Ses foires y sont au nombre de 17 par an et la plupart donnent lieu à de nombreuses transactions. Il y a un marché le jeudi.

La succursale de la Sicaudais, érigée le 6 octobre 1843 et située à 8 kilomètres au N., a une école de garçons et une de filles.

La COMMUNE est desservie par cinq chemins de grande vicinalité; son réseau vicinal entretenu est de 36 kilomètres. Le chemin de fer de Paimbœuf a une station à la Feuillardais et une halte au Pas-Bochet. On y compte 70 agglomérations et hameaux, parmi lesquels les villages du Poirier, la Boizonnière, Haute-Perche, la Feuillardais, le Pas-Bochet, la Poitevineière et les domaines de la Bunière, de la Meule et de la Prouderie. Les malades de la commune ont droit à des soins gratuits à l'hospice de Pornic.

De nombreuses fabriques de tuiles et de briques occupent

environ deux cents ouvriers à la Feuillardais, au Poirier, au Brandais, au Cassepot. Le calcaire d'Arthon donne une chaux trop maigre pour pouvoir être utilisée; on en a fait de nombreux essais sans grand profit.

HISTOIRE. — Arthon est un des centres les plus anciens du département: ce fut un *vicus* gallo-romain, ou tout au moins une *villa* avec sa maison de maître, ses servitudes et ses fermes. Un aqueduc gallo-romain d'une grande étendue allait capter les eaux dans le bassin du Brandais et les amenait au vicus: le village la Poitevineière est à un niveau plus élevé d'un mètre environ que le bourg d'Arthon; le Pas-Moreau d'un mètre plus bas, et le ruisseau à côté de deux mètres plus bas; nous pensons que l'aqueduc allait capter les eaux au N. de ces villages. Entre le vicus et la source, il y a, au départ du bourg et au levant du chemin vicinal, une surélévation du sol d'une couple de mètres, ensuite une dépression qui descend un peu au-dessous de l'altitude du bourg: de sorte que l'aqueduc passait en tranchée sous la convexité, puis en remblai et sur piliers dans la concavité. Son ouverture a la forme d'un trapèze renversé; sa section d'écoulement est de 0 mètre 036: l'eau coulant à pleine ouverture et à la vitesse d'un mètre par seconde, le conduit aurait donné passage à 36 litres par seconde; mais la pente étant très faible, la vitesse ne pouvait être grande ni le débit important. Les petites murettes de l'aqueduc sont en béton et les recouvrements en pierre calcaire; deux petits bourrelets intérieurs sur les arêtes sont formés d'un mortier mélangé de brique grossièrement pilée.

Vers 1100, un simple clerc possédait les églises d'Arthon, de Chauvé et de Frossay; pour en conserver les revenus, il se fit moine et les donna à l'abbaye de Redon qui les lui laissa, pour la durée de sa vie, à titre de bienfait. L'évêque de Nantes confirma cette donation en 1104.

La seigneurie de la Sicaudais, mouvance de la baronnie de Rais, était, en 1386, à Robert Brochereul, chancelier de

Bretagne. En 1588, Chevigné de la Sicaudais reçut dans son château le roi de Navarre, depuis Henri IV.

Il y avait des prieurés à Haute-Perche et à Sept-Faux.

Suivant une tradition locale, l'aqueduc gallo-romain aurait été construit par le diable et dans une seule nuit; voici à quel sujet. Un seigneur poursuivait de ses assiduités une belle jeune fille et ne pouvait réussir à s'en faire aimer; cependant, fatiguée de ses instances, elle lui promit d'être à lui s'il parvenait à conduire les eaux de la fontaine Bonnet au milieu du bourg. Le seigneur se trouvant impuissant, invoqua le diable et s'engagea à le servir s'il faisait le miracle demandé par la jeune fille. Le diable accepta le marché et fit construire l'aqueduc dans une nuit.

En 1790, Arthon devint chef-lieu de canton. Le curé prêta serment à la Constitution et se rétracta ensuite. En 1793, du 8 au 10 mars, des rassemblements considérables formés des habitants des communes environnantes, eurent lieu à Chauvé et Arthon; le 11, ils allèrent chercher leur chef à Vue; ils étaient à l'attaque de Paimbœuf le 12. Arthon suivit la fortune de Chauvé et de Chéméré.

La limite des communes d'Arthon et de Chéméré a été fixée par une ordonnance du 9 février 1825.

EGLISE *Saint-Martin*: 1862-85, st. og., nef et bas côtés, chevet à pans, clocher de 1892. — *Eglise de la Sicaudais, Sainte-Victoire*: 1844, plein cintre, nef, transept, chevet circulaire.

ARCH. — *Ep. celt.*: A la Meule, souterrains celtiques d'une certaine importance creusés dans le calcaire. — *Ep. G.-Rom.*: Débris de construction, tuiles à rebords, salle de bains; restes de l'aqueduc d'alimentation dans la partie souterraine. — *M. A.*: Ruines de l'antique château de la Sicaudais, un pan de muraille percé d'archères, briques larges et épaisses dans les maçonneries.

CANTON DE BOURGNEUF

Superficie : 16,245 hectares.—Population : 8,542 habitants.

Six communes :

Bourgneuf, la Bernerie, les Moutiers, Chéméré, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Fresnay.

Le littoral de la *baie de Bourgneuf* est formé de deux lignes, à peu près de longueur égale et légèrement concaves, qui se rencontrent sous un angle presque droit vers son milieu; le sommet de l'angle, fond de la baie, est exactement à la limite de la Loire-Inférieure et de la Vendée. La côte E. appartient à la Vendée et la côte N. à l'arrondissement de Paimbœuf. Fermée au midi par l'île de Noirmoutier, la baie ouvre au couchant vers l'embouchure de la *Loire*. Le canton de Bourgneuf borde le fond de la baie, touchant la Vendée vers le S. et ayant à sa suite, vers le couchant, le canton de Pornic; ses débordements sont complétés au N. par le canton du Pellerin et à l'E. par celui de Machecoul. Il est traversé par le *Grand plateau du Sud* dont le versant N. appartient au bassin du *Tenu* et le versant S. à celui de l'*Océan*. Le littoral est sans falaise.

Le canton de Bourgneuf est arrosé, au N.-E., par la *Blanche* et ses affluents, le *Maubusson*, le *Noyeux* et les *Viciers*; au S., par la partie inférieure du *Falleron*, qui forme la limite de la Vendée, par l'*Étier* et le ruisseau de la *Salle* et le petit cours d'eau du *Loup-Pendu*; au S.-O., par l'*Étier du Collet* et le ruisseau de *Prigny*. Son altitude atteint 50 mètres au N. de la forêt de *Princé*. De vastes marais couvrent sa partie S.

Le *gneiss* et le *mica-schiste* se rencontrent dans toutes les directions ; on trouve des bancs de *calcaire coquillier* à Chéméré et à Fresnay ; l'*argile* et les *cailloux roulés* dans toutes les communes. *Diorite* à Saint-Hilaire. *Alluvions marines* au fond de la baie et au bord du Falleron ; *dunes littorales*.

Le canton est traversé par les deux embranchements du chemin de fer de Nantes à Paimbœuf et à Pornic, et desservi par dix chemins de grande communication. On y cultive le blé, les fèves, l'orge et la vigne. Les produits agricoles et les engrais font l'objet du commerce. Des carrières de schiste sont exploitées à Prigny. L'industrie salicole, très importante autrefois, est presque nulle actuellement.

Commune de Bourgneuf

Superficie : 5,321 hectares. — Population : 2,944 habitants.

Population agglomérée : 811 habitants.

La commune de Bourgneuf, située au fond de la *baie* où elle touche à la Vendée, est presque tout entière dans le bassin de l'*Océan* ; le *Grand plateau du Sud* la coupe dans sa partie N., laissant environ 400 hectares dans le bassin de la *Loire*. Elle est limitée, à son extrémité S., par l'embouchure du *Falleron*, appelée *Etier du Dain*, et à l'O., par le ruisseau de la *Guérivière* et l'*étier du Collet*. De vastes marais couvrent, au S. et au S.-O., près de la moitié de sa superficie ; ils formaient autrefois des salines ; mais l'industrie du sel ayant été presque complètement abandonnée, une partie des salines ont été nivelées et transformées en prairies ; en d'autres parties, des vignes ont été plantées sur environ 300 hectares. Le territoire est plat au S., et s'élève vers le nord jusqu'à atteindre l'altitude de 37 mètres à 700 mètres au S. de la Rouillère.

Le BOURG est à l'O., à la limite des marais et des vieilles

terres, par 8 mètres d'altitude. Il est desservi par trois chemins de grande communication et par la station du chemin de fer de Nantes à Pornic. C'est un centre agricole assez important : le blé, les fèves, l'orge et le vin font l'objet de son commerce ; ses cinq foires annuelles sont très fréquentées. Il y a un hospice, une brigade de gendarmerie, un bureau de poste et de télégraphe, une école de garçons et une de filles. Il y a également une école de garçons et une de filles dans la vieille bourgade de Saint-Cyr située à 4 kilomètres et demi à l'E.

La COMMUNE est traversée par quatre chemins de grande communication et son réseau vicinal est de 52 kilomètres. On y compte 105 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels les villages des Alberges, de Bel-Air, les Colins, la Culée, le Fondreau, la Frazellière, les Fortinières, la Rivière aux Guérins, le Puymain, le Vignaud, puis les châteaux de la Guérivière et de la Noë-Briord. Des hauteurs de Saint-Cyr et de la Noë-Briord, la vue s'étend sur les marais, de Machecoul à Beauvoir (Vendée), et sur la baie de Bourgneuf.

HISTOIRE'. — Saint-Cyr-en-Retz est le centre le plus ancien de la paroisse : c'était, au moyen âge, le chef-lieu ecclésiastique, et Bourgneuf en était la trêve. L'abbaye de Buzay y possédait des salines qu'elle avait reçues en 1152.

Bourgneuf était une châtellenie de la baronnie de Rais. Il y avait un prieuré dit de Saint-Laurent, peut-être antérieur au X^e siècle, qui fut donné à Sainte-Marie-de-Pornic ; Girard de Machecoul et Aliénor, sa femme, y fondèrent un couvent de frères mineurs et un hôpital pour héberger quinze pauvres gens ; en 1132, ils augmentèrent la dotation du couvent ; les Cordeliers établirent un second couvent en 1306-1333. L'évêché de Nantes acquit les revenus de la paroisse en 1312 et en jouit jusqu'au XVI^e siècle.

1. Parmi les ouvrages consultés, *Notes historiques et statistiques sur Bourgneuf*, par J. Chevas.

Le commerce de Bourgneuf, très important par ses sels, avait une rade au Collet sur le territoire des Moutiers ; la rade était reliée à Bourgneuf par un canal navigable entretenu. Les Allemands y venaient chercher du sel ; au XV^e siècle (1457), il leur était défendu de s'habiller en guerre, quand ils descendaient de leurs navires.

La seigneurie de la Noë ou Noue Briord était, en 1408, à Guillaume de la Noë ; et celle du Bois de la Motte, en 1679, à Mathurin Rabeau. En 1434-35, le prodigue Gilles de Rais aliéna sa châtellenie de Bourgneuf comme il faisait des autres. Sur cette châtellenie, il avait emprunté au duc de Bretagne, en deux fois, une somme de dix mille écus¹ dont le remboursement était fixé à 3 ans. Le temps écoulé, Gilles ne put rien verser ; loin de là, il emprunta une nouvelle somme en 1439. La terre revint à son gendre de Coëtivy, en 1448, par suite d'un accord intervenu entre le duc et la famille. (V. Macheoul, p. 114 et 115).

En 1458, les Anglais tentèrent, sans résultat, une descente sur le littoral.

Lanoë-Bras-de-Fer, seigneur de Lanoue-Briord, né en 1531, embrassa la religion réformée, au retour de sa belle campagne d'Italie, et fut un des plus fermes champions des Calvinistes. Il mourut en 1591 au siège de Lamballe.

Bourgneuf fut troublé par les guerres de religion : en 1588, on y était pour la Ligue ; bloquée par les protestants, la ville fut bientôt en leur pouvoir comme la plus grande partie du pays de Rais.

En 1548, un ouragan rompit les digues et les chaussées de la côte, et bouleversa les marais salants : les habitants obtinrent, comme aux Moutiers, une diminution d'impôts pendant une quarantaine d'années. Nouvel ouragan en 1598, qui porta la désolation dans les marais salants.

Bourgneuf et son littoral furent visités en 1628 par la sœur

1. L'écu valait alors 1 livre et 5 sous.

du roi, alors à Nantes. Cette même année, Pierre Bourgeois bâtit à Bourgneuf un petit hôpital, successivement agrandi, amélioré et enrichi, en 1671, 1710 et 1750 ; les paroisses environnantes étaient soumises à un octroi sur les vins au profit de cet établissement. En 1674, les Hollandais tentèrent inutilement une descente sur le rivage ; la milice nantaise vint en aide aux garde-côtes. On estimait, à la fin du XVII^e siècle, que les marais salants de Bourgneuf rendaient, année commune, 16 à 17 mille muids de sel (33,000 tonnes à 2,000 kilogrammes au muid).

Le curé de Saint-Cyr vint se fixer à Bourgneuf en 1750 ; il portait alors le titre de recteur de Bourgneuf et Saint-Cyr ; les actes publics portaient Saint-Cyr et Bourgneuf-en-Retz.

La chaussée de Bourgneuf au Collet fut construite en 1755 et utilisée ensuite par la route départementale. Il y avait alors six pilotes pour la navigation de la baie. En 1768, le domaine projeta de vendre, par afféagement, les terrains abandonnés par la mer sur la côte de Saint-Cyr-Bourgneuf ; les riverains voulurent s'opposer à cette vente, un procès s'engagea, et le Conseil d'Etat débouta les opposants en 1772. Un recensement de 1775 donna 45,000 œillets de marais salants ; un autre de 1780 ne donna plus que 39,000 œillets.

En 1788, il y avait une compagnie de milice garde-côtes, au lieu de deux qu'il y avait antérieurement. Les navires payaient un droit *d'ancrage*, lorsqu'ils séjournaient dans le port du Collet plus d'une marée ; le duc y avait le droit de bris et naufrage. Le service postal avec Nantes était fait une fois par semaine.

La paroisse adopta les arrêtés pris par Nantes, en 1788, au sujet des élections aux Etats-Généraux, et les habitants de la ville, mais non pas ceux de la campagne, accueillirent les événements de 1789 avec faveur. Bourgneuf devint chef-lieu de canton en 1790, et fut attaché au district de Macheoul. En 1791, le curé de Bourgneuf et Saint-Cyr prêta serment à la Constitution. Bourgneuf souffrit beaucoup de la guerre ci-

vile. Au mois de mars-1793, les royalistes, maîtres de Machecoul le 11, occupèrent Bourgneuf le 12 et y firent des prisonniers. Le 24, à leur retour de Pornic où ils avaient échoué, ils occupèrent de nouveau Bourgneuf, pillèrent la ville, fusillèrent plusieurs habitants, entraînent à Machecoul le curé constitutionnel âgé de plus de 60 ans et le massacrèrent; les prisonniers, au nombre d'une trentaine, qu'ils avaient emmenés en même temps que le curé, furent presque tous fusillés à Machecoul le 1^{er} avril¹. Beysser entra en sauveur à Bourgneuf le 23 avril. Les républicains durent l'évacuer le 12 juin pour se replier sur Paimbœuf, Machecoul étant pris et Nantes menacé.

Bourgneuf passa souvent des mains des royalistes au pouvoir des républicains et réciproquement : il y avait là un port et un lieu d'approvisionnements convoité par les uns et les autres. Au mois de novembre 1793, Guérin qui occupait la ville, en sortit et, joint à la Cathelinière, il força les républicains à se replier sur le Port-Saint-Père. A la fin de l'année, Bourgneuf était au pouvoir du général Haxo. En 1794, un ancien tonnelier, commandant républicain de la place — un de ces extrêmes qui n'ont point horreur du mal — commit des atrocités sur les royalistes : il y eut des noyades.

Au mois de juillet, les bras manquèrent à la moisson ; les habitants s'y employèrent en grand nombre, malgré la crainte des insurgés. En 1794 et 95, Bourgneuf était fortement occupé par les troupes républicaines. En 1796, le canal de navigation et les chaussées latérales manquaient d'entretien depuis longtemps, les chaussées s'éboulaient, le canal se comblait : la navigation était menacée, les routes devenaient impraticables. Bourgneuf fut encore inquiété par les projets des Vendéens en 1798-99 ; mais la population prit des dispositions pour résister, et les campagnes restèrent fidèles. Dans ce même temps, des navires anglais sillonnaient la baie

1. Notes sur Bourgneuf, par J. Chevas.

de Bourgneuf ; ils entravaient le commerce et faisaient des descentes de nuit sur la côte pour la piller. A cette occasion, deux canons furent placés au Collet. La guerre civile causa des pertes considérables aux marais salants : par suite du défaut d'entretien, les canaux avaient été obstrués par les vases, les marais inondés par les eaux douces, et il en était résulté une grande diminution dans la production du sel.

En 1800, le canton de Bourgneuf fut annexé à l'arrondissement de Paimbœuf, et Saint-Cyr fut érigé en succursale le 9 septembre 1818.

EGLISE *Notre-Dame* (Bourgneuf) : 1855, st. og., nef, bas côtés, transept, chevet plat. — *Eglise Saint-Cyr et Sainte-Julitte* : plan en forme de T, st. og. et plein cintre, XIII^e siècle, reprises du XV^e et modernes.

ARCH. — *Ep. celt.* : Un menhir. — *Ep. G.-Rom.* : Monnaies romaines, briques à rebords. — *M. A.* : Monnaies mérovingiennes, restes du château de Lanoue-Bras-de-Fer.

Commune de la Bernerie

Superficie : 636 hectares. — Population : 1,085 habitants.

Population agglomérée : 483 habitants.

Cette commune est à l'O. du canton ; elle borde la baie de Bourgneuf sur sa longueur de 4 kilomètres et elle est à demi entourée à l'O. et au N. par la commune du Clion. Son territoire a peu de largeur et n'est arrosé que par de minces ruisselets ; l'altitude atteint 38 mètres à la Rogère.

Le bocou est dans une situation agréable et salubre au bord de la mer, qu'il longe dans une étendue de plus d'un kilomètre ; son altitude, généralement de 8 mètres, s'élève vers la Patorie et vers la gare d'où la vue est fort belle sur le versant et sur la baie. Il est traversé par deux chemins de grande communication et desservi par le chemin de fer de Nantes à Pornic. Il y a un bureau de poste et de télégraphe, une école

de garçons et une de filles ; deux foires annuelles. Beaucoup de baigneurs le fréquentent pendant l'été ; de nombreux chalets s'élèvent en vue de la baie, appartenant la plupart à des familles nantaises. La plage de la Bernerie est longue, étroite et très sûre ; on ne s'y baigne qu'à mi-marée ou à marée haute ; l'eau y est légèrement chargée d'argile, l'argile y est abondante dans les gros temps.

La côte de la Bernerie est sans cesse rongée par les assauts des vagues et, depuis un demi-siècle, le bourg a perdu plusieurs maisons enlevées pendant les tempêtes.

La COMMUNE renferme 30 villages et lieux habités, parmi lesquels la Sennetière et la Rinais, fréquentés par les baigneurs, la Villardièrre, la Rogère, la Jaginière et le beau château de la Gressière qui domine toute la baie. Elle est desservie par trois chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu est de 14 kilomètres.

Deux sources d'eau minérale sans importance sont situées, l'une sur la côte, l'autre à mi-pente à l'E. de l'église.

Au commencement du XVII^e siècle, il y avait une population de marins et de pêcheurs à la Bernerie, et le petit port de pêche était déjà important en 1670 ; des capitaines de navires y habitaient, et on y construisit la première chapelle. En 1674, la nombreuse flotte hollandaise qui prit Noirmoutier, était à l'ancre en vue de la côte le 3 juillet ; le littoral de la baie était gardé par une nombreuse milice, impuissante à défendre la petite île. Au commencement du XIX^e siècle, la chapelle du XVII^e siècle fut remplacée par une plus grande, qui disparut en 1861 pour faire place à l'église actuelle. La Bernerie devint succursale le 31 mai 1840 et fut érigée en commune en 1863 par une loi du 9 mars.

EGLISE *Notre-Dame*: 1861-62; st. rom., nef et transept, chevet à pans.

ARCH. : — *Ep. cell.* : Menhir de la Sennetière.

Commune des Moutiers

Superficie : 1,010 hectares. — Population : 800 habitants.
Population agglomérée : 276 habitants.

La commune des Moutiers est au S.-O. du canton, entre la Bernerie et le chef-lieu, et elle borde la baie de *Bowgneuf* sur près de 6 kilomètres. Le plateau de la Rogère passe à sa limite N.-O. et la laisse dans le bassin de l'Océan. Elle est arrosée par les ruisseaux de *Prigny* et de la *Guérvivière*, et par l'*étier du Collet* à la limite de Bourgneuf. Son territoire, plat et incliné vers la baie, renferme des marais dans le voisinage de l'étier ; le vallon de Prigny a de jolis aspects. L'altitude atteint 38 mètres au moulin des Tréans.

Le BOURG, au centre, à 400 mètres de la côte et par 8 mètres d'altitude, est desservi par deux chemins de grande communication et par la station de la ligne ferrée de Nantes à Pornic. Il y a une école de garçons et une de filles. La plage des Moutiers fait suite à celle de la Bernerie dont elle a le caractère ; elle est fréquentée l'été par quelques familles. Une petite digue établie vis-à-vis du bourg défend cette partie de la côte contre les tempêtes ; mais elle est souvent entamée par les flots.

La COMMUNE est traversée par trois chemins de grande vicinalité ; son réseau vicinal est de 11 kilomètres. On y compte seulement 20 villages et lieux habités, notamment les Sables, Prigny, la Fradouillère et le domaine du Collet situé au bord de la mer.

A l'extrémité S. de la commune, en aval de l'écluse du Collet, un petit port de refuge tient la place de l'ancienne rade du Collet qui fut prospère au moyen âge. Les carrières de Prigny fournissent des pierres pour la bâtisse.

HISTOIRE¹. — Prigny est une localité fort ancienne. Au X^e

1. Parmi les ouvrages consultés, *Histoire de Prigny* par l'abbé Allard.

siècle, les moines de Luçon y possédaient une église qui fut détruite par les Normands ; le lieu appelé, au XI^e siècle, les *Moutiers* n'était alors que son faubourg. Un grand chemin traversait le pays de Retz, de Prigny au Migron.

Vers 1038, Harscoët étant baron de Rais, le seigneur Juduel et sa femme Agénor fondèrent au *faubourg* un prieuré de femmes et le donnèrent à Notre-Dame de Ronceray d'Angers ; le don comprenait : une chapelle et son terrain, la moitié du faubourg, la moitié de la plage, la moitié du produit des foires. Ce fut la dot de la fille de ces pieux époux qui entra en religion et fut la première prieure de cette fondation. Les prieures qui lui succédèrent furent généralement prises dans les plus grandes familles de Nantes ou du Maine. Le frère d'Agénor ajouta aux donations une borderie, une saline, des dîmes sur la chasse, la pêche, etc. Il y eut d'autres dons en salines, en terres, en dîmes, et bientôt ces religieuses furent les seigneurs du bourg des Moutiers.

L'évêque de Nantes les visita en 1064. Dans l'intervalle, la vieille chapelle avait été entièrement reconstruite et agrandie, et soit que le donateur s'en fût réservé la propriété, soit que l'évêque trouvât mauvais que l'église ait été donnée aux religieuses sans l'intermédiaire de l'évêque, le prélat les réprimanda pour avoir livré au culte une église laïque ; il censura les possesseurs de l'église, exigea et obtint d'eux qu'elle lui serait remise, puis il la consacra et en abandonna la jouissance aux religieuses, moyennant une redevance annuelle d'un écu d'or. L'évêque de Nantes assembla son synode diocésain à Prigny en 1105. Les religieuses furent troublées dans leur possession par les héritiers du frère d'Agénor ; dans l'accord qui survint, elles leur abandonnèrent 35 livres, deux onces d'or, un cheval et une coupe d'argent.

Dans le même siècle furent fondés le prieuré de religieux de Saint-Pierre des Moutiers aux moines de Redon, et celui de Saint-Jean-Baptiste de Prigny aux moines de Saint-Jouin de Marne. Ces deux puissantes abbayes eurent un procès qui

durait encore en 1127, au sujet de la perception des dîmes établies sur une vigne, chacune s'en prétendant propriétaire. Le jugement fut suivi d'un appel dont le résultat nous est inconnu.

Prigny possédait un pressoir banal pour la vendange de la contrée. Les barques pouvaient arriver jusqu'au goulet de Prigny par l'étier ou ruisseau du Collet.

En 1365, la garde du château et du port du Collet, alors d'une grande importance, fut confiée par le duc Jean IV au capitaine anglais Walterhuet. Jeanne Chabot, baronne de Rais, céda au duc Jean IV, en 1381, la châtellenie de Prigny, cession qui fut annulée en 1399, comme nous l'avons dit à Machecoul ; cette même châtellenie et la terre du Bois des Tréans, vendues à l'évêque, en 1435, par Gilles de Rais, revinrent, en 1448, à son gendre de Coëtivy, époux de Marie de Rais. En 1400, le Collet recevait des navires de la côte normande, de Cherbourg à Dieppe, et des ports anglais et de la mer du Nord ; ces navires étaient appelés aloée, blice, nef. En 1430, la prieure du bourg des Moutiers se croyant inquiétée, invoqua la protection du duc : Jean V la prit sous sa sauvegarde, ainsi que ses chapelains, clercs, serviteurs, métayers, sergents, officiers, puis ses manoirs, maisons, bois, prés, garennes, moulins, étangs, viviers. Le duc avait un droit de guet au château de Prigny.

En 1539, les bons ouvriers étaient payés de 10 à 12 deniers par jour et les manœuvres de 4 à 6 deniers. Les marais salants des Moutiers furent, comme ceux de Bourgneuf, bouleversés par une grande tempête en 1548 ; les paroisses obtinrent à ce sujet une exemption d'impôts pendant une quarantaine d'années.

Le fort du Collet fut occupé successivement, de 1589 à 1591, par les hommes de Henri de Navarre et de Mercœur. De Gondy, baron de Rais, tenait pour le roi. Le fort était au bord de la mer, dans le petit delta de l'embouchure du ruisseau du Collet. Trente-trois squelettes ont été découverts

tout récemment dans un enclos au couchant du domaine; on y a recueilli des boucles de ceinturon, quelques débris d'armes, des monnaies du moyen âge, une tête naïvement sculptée. Prigny, chef-lieu de la juridiction seigneuriale en 1172, conserva cette situation jusqu'en 1680, époque à laquelle la juridiction fut transférée à Bourgneuf. Du château de Prigny, démoli au temps de la Ligue, il restait encore, à la fin du XVII^e siècle, une tour occupée par une petite garnison.

Au XVII^e siècle, la prieure des Moutiers avait, sur les communes voisines, des droits considérables dont elle rendait aveu au sire de Retz. La quintaine était remplacée ici par une chanson que chantaient les mariés la première nuit de noces passée sur le prieuré. En 1650, la prieure se vit enlever, au profit du duc de Retz, ses droits d'épaves et de haute justice, par la raison que de pareils droits ne pouvaient convenir à des religieuses. On construisait au Collet des bâtiments qui portaient jusqu'à cent tonneaux. Le duc de Retz percevait un droit de quillage. Le prieuré de Saint-Nicolas des Moutiers fut réuni en 1676, au séminaire de Nantes. La paroisse était au rang des plus riches.

En 1788, les mesures projetées par Louis XVI furent bien accueillies des habitants. Le général de la paroisse demandait l'abolition des privilèges de la noblesse, au moins en partie; le paiement des impôts par la noblesse en proportion de ses domaines; voix délibérative et par tête pour le tiers état; droit pour le clergé d'arriver à la députation. En 1790, Prigny et les Moutiers furent rattachés au canton d'Arthon; l'année suivante, le curé prêta le serment civil du clergé. Au mois de mars 1793, la garde nationale dut se retirer à Pornic dans la crainte des révoltés; la commune fut envahie, pillée et dévastée, le 27 mars, par les royalistes de Charette en marche sur la petite ville. Les deux communes furent réunies en 1794 sous le nom de Champs-Libres. Le curé constitutionnel administra les Moutiers jusqu'en 1797; il fut remplacé par un prêtre également constitutionnel qui administra

la cure jusqu'à 1803, et la quitta pour celle de Mésanger. Un décret de 1815 (30 décembre) supprima la commune de Prigny et la réunit aux Moutiers.

EGLISE *Saint-Pierre-des-Moutiers* brûlée en partie en 1738 et rétablie : restes romans; plein cintre, plan rectangulaire, charpente en forme de coque de navire renversée. — *Eglise Saint-Jean-Baptiste de Prigny* : des restes de la chapelle du XI^e siècle; remaniée en 1641, restaurée en 1876, plan rectangulaire. — La tourelle du cimetière, appelée *Lanterne des morts*, couronnée d'un dôme et éclairée par trois fenêtres, a été refaite dans ces dernières années.

ARCH. — *Ep. celt.* : Menhir à l'extrémité O. de la commune. — *Ep. G.-Rom.* : Débris de tuiles à rebords. — *M. A.* : Du château de Prigny, il reste des souterrains creusés dans le roc, et un monticule naturel lui ayant servi d'assiette; imposante situation. Deux ancres de navires recueillies auprès du monticule.

Commune de Chéméré

Superficie : 3,729 hectares. — Population : 1,351 habitants.

Population agglomérée : 485 habitants.

La commune de Chéméré est au N. du canton, et tout entière dans le bassin de la *Loire*. Elle est arrosée par la *Blanche*, qui y prend sa source et fait la limite S.-E., et par ses tributaires, la *Touche* et le *Noirbrell*. Son territoire est peu ondulé et s'élève en rampe douce et assez régulière vers le N., où se trouve la *forêt de Princé*. L'altitude atteint 50 mètres à la Barre de Vue.

Le BOURG est au S.-O., entouré d'une zone plate et basse, par 9 mètres d'altitude. La station du chemin de fer de Nantes à Paimbœuf en est à 400 mètres; deux chemins de grande communication le traversent. Il y a une école de garçons et une de filles; deux foires annuelles.

La COMMUNE est desservie par cinq chemins de grande vicinalité et son réseau vicinal entretenu est de 32 kilomètres. Elle renferme 65 villages et lieux habités, notamment l'important domaine du Bois-Rouaud.

HISTOIRE. — Harscoët de Sainte-Croix, baron de Rais, fit édifier l'église de Chémeré en 1020; une trentaine d'années plus tard, le seigneur Glavien, vassal du baron, confirma aux moines de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers, le prieuré fondé à Chémeré par son prédécesseur Aboald, et les droits ecclésiastiques qu'ils percevaient sur Chémeré et Rouans; en 1058, le baron de Rais céda aux prieurs de Chémeré les corvées que lui devaient ses vassaux. Harscoët II planta la forêt de Princé en 1078, et cinq ans après, son fils, Gestin II, abandonna aux moines un bois et des dimes, en réparation du dommage à eux causé par la création de la forêt. En 1382, le duc Jean IV acquit de Jeanne Chabot, baronne de Rais, le château et la forêt de Princé, vente annulée en 1399, comme nous l'avons déjà dit, par une décision du roi de France. La châtellenie était aux mains de Gilles de Rais en 1415. Le château du Bois-Rouaud existait en 1400; il appartenait, en 1430, à Jean Mesleart. Les moines du prieuré percevaient les droits établis sur les foires du bourg; en 1669, Louis XIV leur accorda cinq foires nouvelles.

La Révolution fut fort mal accueillie à Chémeré. En 1791, le curé refusa le serment. Le mouvement insurrectionnel y éclata le 10 mars 1793; les patriotes de Chémeré et d'Arthon en furent les premières victimes. La forêt de Princé devint le refuge et le lieu de rassemblement des insurgés — très nombreux — sous le commandement de Ripaud de la Cathelinière; ils pillèrent le Bois-Rouaud qui était devenu propriété de l'Etat. Le général Beysser fit fouiller la forêt au mois d'avril; il y fit des prisonniers et désarma la commune. La forêt n'en continua pas moins à servir de lieu de refuge. Au mois de novembre, le général Haxo, qui venait d'entrer en campagne par Saint-Philbert et Legé, avait séparé la Cathelinière de Charette, et son lieutenant Jordy avait pris possession de Princé. Mais la Cathelinière, réuni à Guérin de Saint-Hilaire, réussit à reprendre la forêt et à refouler Jordy jusqu'au Port-Saint-Père.

En 1794, l'église et le bourg furent incendiés par une colonne républicaine. La Cathelinière, entouré d'un grand nombre de paysans, tenait toujours la forêt et rayonnait dans les environs. Il fut blessé dans une rencontre, le 2 mars, et fait prisonnier par un détachement de Paimbœuf. Guérin le remplaça; après avoir subi des attaques successives et perdu beaucoup de monde, il abandonna Princé et se réunit à Charette. Le traité de la Jaunais laissa un instant de repos. Mais à la levée d'armes de Charette, Guérin le rejoignit avec les habitants du pays qui furent les derniers à se soumettre.

EGLISE *Saint-Jean-Baptiste* : 1877; st. og., nef, transept.

ARCH. — *Ep. celt.*: Un menhir. — *M. A.*: Cercueils en calcaire; ruines du Bois-Rouaud. — *Mod.*: Ruines et tour du château de Princé.

Commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons

Superficie : 3,500 hectares. — Population : 1,550 habitants.

Population agglomérée : 380 habitants.

Cette commune est au N.-E. du canton et dans le bassin de la Loire, entre Chémeré et le chef-lieu. Elle est limitée, au N., par la *Blanche* et arrosée par ses tributaires: au centre, le *Maubusson* qui reçoit le *Noyeux*; à l'E., les *Viviers*; au N., la *Filerie* et les *Fontnelles*. Son territoire est presque plat. L'altitude y atteint 30 mètres à la Cour des Landes.

Le BOURG est au centre, à l'intersection de deux chemins de grande communication, par 15 mètres d'altitude. Il y a un bureau de télégraphe, une école de garçons et une de filles; quatre foires annuelles. Le chemin de fer de l'Etat dont l'origine est à Nantes, y forme deux embranchements, pour des-

servir Paimbœuf et Pornic ; sa station touche au chef-lieu et elle est commune à ces deux lignes.

La COMMUNE est desservie par six chemins de grande communication ; son réseau vicinal entretenu a 35 kilomètres. Elle renferme 50 villages et lieux habités, parmi lesquels : la Davière-des-Landes, la Milcendrie, Noyeux, la Tartouzerie, le Temple et la Thibaudière.

Un calvaire remarquable s'élève entre le bourg et la gare ; il est formé d'une masse énorme en terre soutenue par des murs ; deux escaliers conduisent à la plate-forme ; un oratoire est au milieu de la montée.

L'église de Saint-Hilaire fut donnée vers 1100 aux religieuses de Notre-Dame d'Angers. La seigneurie de Maubusson, en 1265 au duc de Bretagne, fut unie à la châtellenie du Bois-Rouaud en 1775.

En 1791, le curé refusa le serment et les habitants se montrèrent énergiquement opposés au nouvel ordre de choses : le 5 juin, des dragons durent y protéger l'installation du curé constitutionnel. Saint-Hilaire fut lié à la fortune de Chéméré. Les habitants suivaient l'inspiration de Guérin, jeune commerçant de la commune, brave, énergique et sans scrupule, qui, après avoir été chassé de la forêt de Princé, s'attacha à Charette et alla mourir à l'assaut de Saint-Cyr, en Talmondais, où il fit preuve d'une audace peu commune.

L'église romane fut en partie détruite en 1793, dans un assaut que livra Charette contre les républicains. La cure est riche en revenus fonciers.

Les limites des communes de Saint-Hilaire et de Bourgneuf ont été fixées par ordonnance du 27 avril 1832 ; une ordonnance du 28 octobre suivant retrancha 415 hectares à Saint-Hilaire et les attribua à Port-Saint-Père.

EGLISE *Saint-Hilaire* : commencée en 1895 ; st. og., nef, bas côtés, transept. En remplacement d'une église reprise en 1809 qui avait des restes romans.

ARCH. — *Ep. cell.* : Un menhir.

Commune de Fresnay

Superficie : 2,049 hectares. — Population : 812 habitants.

Population agglomérée : 193 habitants.

Cette commune est à l'extrémité S.-E. de son canton et de son arrondissement ; l'arrondissement de Nantes la borde à l'E. et au S. ; elle est effleurée au N., par la ligne de partage des eaux de la *Loire* et de l'*Océan* et toute dans le bassin de l'*Océan* ; elle est limitée par deux tributaires du *Falleron* qui la séparent du canton de Machecoul : à l'E. le *Loup-Pendu* et au S. l'*étier de la Salle* ; l'étier est prolongé à l'amont et au levant du bourg par le ruisseau de son nom. Des marais couvrent la partie S. ; le reste du territoire est légèrement ondulé. L'altitude atteint 40 mètres au Grand-Moulin.

Le BOURG est à l'O., par 9 mètres d'altitude, près de la limite de Bourgneuf et à l'intersection de trois chemins de grande communication qui desservent la commune. Les stations de Machecoul et de Bourgneuf en sont à six kilomètres. Il y a une école de garçons et une de filles ; quatre foires annuelles.

La COMMUNE a un réseau vicinal entretenu de 18 kilomètres. On y compte 50 agglomérations et lieux habités, parmi lesquels le village de la Voyettrie et le château de la Salle.

La seigneurie de Loyaulx était, en 1407, au duc Jean V qui la céda ; elle fut érigée en vicomté en 1490 et réunie, en 1626, au duché de Retz. La seigneurie de la Salle, en 1404 à Alain du Croizil, fut érigée en châtellenie en 1681.

En 1426, il y avait 24 feux soumis à l'impôt du fouage, et comme exemptions, 3 nobles, 1 sergent du Duc, 3 métayers et 9 pauvres.

En 1791, le curé de Fresnay refusa le serment ; le vicaire remplissait son ministère en cachette. Les habitants étaient

hostiles à la Révolution; ils furent, en 1793, parmi les révoltés sous la conduite de leur ancien seigneur; mécontents de lui après l'affaire de Pornic, ils se joignirent à Charette.

Le 10 mars, ils avaient tendu des cordes sur la route pour arrêter les courriers à cheval.

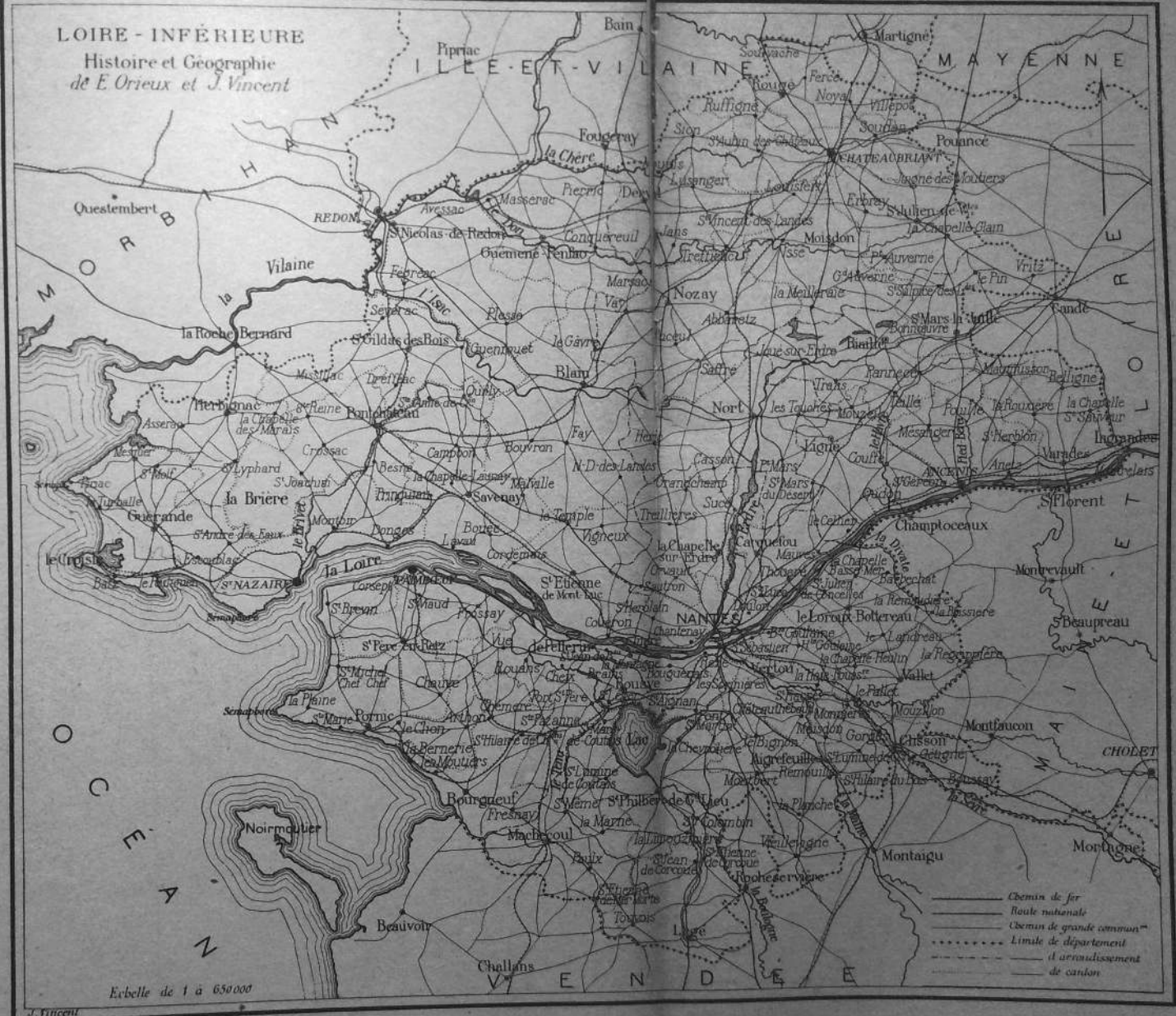
EGLISE *Notre-Dame*: 1801, plein cintre, nef et transept, chevet plat.

ARCH.: — *M. A.*: Ruines du château de la Salle.

FIN DE L'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

LOIRE - INFÉRIEURE

Histoire et Géographie
de E. Orioux et J. Vincent



Echelle de 1 à 650 000

J. Vincent

ERRATA

TOME I (suite)

Page 415. — 3^e ligne, *lire* : Montebert-Charette, avec trait d'union et non virgule.

Page 434. — 4^e ligne, *supprimer le mot* avait et *ajouter à sa place* : et la Gaule aquitaine avaient.

TOME II

Page 80. — 8^e ligne, *après le mot* lac, *ajouter* : de Grand-Lieu.

Page 85. — 14^e ligne, *au second mot* au, *ajouter* : x.

Page 97. — 17^e ligne, *après le mot* bourg, *ajouter* : de Pont-Saint-Martin.

Page 101. — 15^e ligne, *lire au singulier* : voie romaine.

Page 114. — 1^{re} et 2^e ligne, *lire* : 1404, 1405, et non 1104, 1105.

Page 114. — 31^e ligne, *lire au singulier* : le chancelier.

Page 124. — 8^e ligne, *lire* : la Girairière.

Page 158. — 24^e ligne, *lire* : Marc.

Page 183. — 13^e ligne, *au lieu de* : has est plat, *lire* : est bas et plat.

Page 213. — 10^e ligne, *au lieu de* : bois, *lire* : Bois-.

Page 240. — *Sous le titre de la gravure, ajouter* : d'après une photographure de l'*Histoire de la Bretèche*, par M. Léon Maître.

Page 280. — 16^e ligne, *après le mot* Histoire, *placer le renvoi* ¹ et *lire en renvoi au bas de la page* : 1. Parmi les ouvrages consultés, *Histoire de Savenay*, par M. Ledoux.

Page 383. — 28^e ligne, et page 384, 26^e ligne, *après le mot* béni, *ajouter* t.

Mouzeil, page 434. — 16^e ligne, *après le mot* environ, *ajouter* : mais le gîte s'appauvrit ; l'approfondissement passé de 120 mètres en 1891, à 140 mètres en 1892, semble arrêté en 1894, et l'étendue des ressources minérales du gisement demeure incertaine.

Page 442. — 11^e ligne, *au lieu de* : au N., *lire* : à l'O.

Page 453. — 8^e ligne, *supprimer le mot* : dans.

Page 467. — 26^e ligne, *ajouter à la fin* : de Blois.

Page 473. — 4^e ligne en montant, *dernier mot, lire* : bande, *au lieu de* langue.

Page 514. — 3^e ligne en montant, *au lieu de* : S.-E., *lire* : N.-E.

Page 515. — 14^e ligne, *supprimer le mot* : et.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

LES COMMUNES

(Suite)

	Pages.
LIVRE V (suite). — ARRONDISSEMENT DE NANTES	
Les neuf cantons de la rive gauche.....	1
LIVRE VI. — ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE...	138
LIVRE VII. — ARRONDISSEMENT DE CHATEAUBRIANT.	344
LIVRE VIII. — ARRONDISSEMENT D'ANCENIS.....	406
LIVRE IX. — ARRONDISSEMENT DE PAIMBOEUF.....	468

TABLE ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES

NOTA. — Pour les communes qui font partie du tome I^{er}, le n^o de la page est précédé du chiffre romain I. Les noms des chefs-lieux de canton et d'arrondissement sont imprimés en plus gros caractères.

	Pages.		Pages.
Abbaretz.....	363	Chapelle-des-Marais (la).....	221
Aigrefeuille	81	Chapelle-Glain (la).....	390
ANCENIS	410	Chapelle-Heulin (la).....	56
Anetz.....	420	Chapelle-Launay (la).....	290
Arthon.....	529	Chapelle-sur-Erdre (la)..... I	473
Assérac.....	218	Chapelle-Saint-Sauveur (la)...	465
A vessac.....	249	CHATEAUBRIANT	317
Barbechat.....	48	Châteauthébaud.....	34
Basse-Goulaine.....	29	Chauvé.....	492
Basse-Indre (Indre)..... I	461	Cheix.....	505
Balz.....	179	Chéméré.....	545
Belligné.....	464	Chevrolière (la).....	108
Bernerie (la).....	599	Clion (le).....	527
Besné.....	232	Chisson	63
Bignon (le).....	85	Conquereuil.....	262
Blain	266	Cordemais.....	300
Boissière (la).....	51	Corsept.....	479
Bonnœuvre.....	452	Couéron.....	306
Bouaye	2	Couffé.....	435
Bouée.....	292	Croisic (le)	165
Bouguénaïs.....	5	Crossac.....	291
Bourgneuf	534	Derval	343
Boussay.....	76	Donges.....	161
Bouvron.....	273	Doulon..... I	403
Brains.....	4	Drefféac.....	246
Camphon.....	286	Erbroy.....	386
Carquefou I	486	Escoublac.....	210
Casson.....	400	Fay.....	274
Cellier (le).....	436	Fégréac.....	251
Chantenay..... I	465	Fercé.....	338
Chapelle-Basse-Mer (la).....	45	Fresnay.....	549

	Pages.		Pages.
Frossay	489	Moutiers (les).....	541
Gâvre (le).....	271	Mouzeil.....	433 et 551
Gétigné.....	75	Mouzillon.....	59
Gorges.....	71	NANTES, la commune ...I	357
Grand-Auverné.....	378	— la ville.....	365
Grandchamp.....	I 478	Nort	365
Guémené-Penfao	256	Notre-Dame-des-Landes.....	275
Guanrouet.....	244	Noyal.....	389
Guérande	189	Nozay	355
Haute-Goulaine.....	30	Orvault.....	I 481
Haye-Fouassière (la).....	32	Oudon.....	421
Herbignac	215	PAIMBOEUF	473
Héric.....	399	Pallet (le).....	57
Indre.....	I 461	Pannecé.....	446
Issé.....	371	Paulx.....	123
Jans.....	352	Pellerin (le)	495
Joué-sur-Erdre.....	442	Petit-Auverné.....	391
Juigné-des-Moutiers.....	388	Petit-Mars.....	402
Landreau (le).....	49	Pierric.....	261
Lavau.....	291	Pin (le).....	454
Legé	128	Piriac.....	204
Ligné	432	Plaine (la).....	525
Limouzinière (la).....	105	Planche (la).....	87
Loroux-Bottreau (le)	40	Plessé.....	253
Louisfert.....	370	Pontchâteau	224
Lusanger.....	349	Pont-Saint-Martin.....	22
Machecoul	109	Pornic	515
Maisdon.....	83	Port-Saint-Père.....	509
Malville.....	294	Pouillé.....	426
Marne (la).....	122	Pouliguen (le).....	183
Marsac.....	263	Prinquiau.....	289
Massérac.....	259	Puceul.....	360
Maumusson.....	456	Quilly.....	285
Mauves.....	I 488	Regrippière (la).....	60
Meilleraie (la).....	373	Remaudière (la).....	50
Mésanger.....	425	Remouillé.....	88
Mesquer.....	206	Rezé.....	9
Missillac.....	238	Riaillé	440
Moisdon	368	Rouans.....	502
Monnières.....	70	Rougé	334
Montagne (la).....	507	Rouxière (la).....	463
Montbert.....	86	Ruffigné.....	329
Montoir.....	159	Saffré.....	361
Montrelais.....	466	Saint-Aignan.....	20
Mouais.....	345	Saint-André-des-Eaux.....	209

	Pages.		Pages.
Saint-Aubin-des-Châteaux....	330	Saint-Viaud.....	486
Saint-Brevin.....	480	Saint-Vincent-des-Landes....	351
Saint-Colombin.....	106	Sainte-Anne-de-Campbon....	284
Saint-Etienne-de-Corcoué....	135	Sainte-Luce.....	I 491
Saint-Etienne-de-Mer-Morte...	124	Sainte-Marie.....	522
Saint-Etienne-de-Mont-Luc ...	297	Sainte-Pazanne.....	511
Saint-Fiacre.....	33	Sainte-Reine.....	227
Saint-Géréon.....	420	Sautron.....	I 482
Saint-Gildas-des-Bois	236	Savenay	278
Saint-Herblain.....	I 464	Sévérac.....	241
Saint-Herblon.....	427	Sion.....	346
Saint-Hilaire-du-Bois.....	74	Sorinières (les).....	37
Saint-Hilaire-de-Chaléons....	547	Soudan.....	331
Saint-Jean-de-Boiseau.....	506	Soulvache.....	336
Saint-Jean-de-Corcoué.....	133	Sucé.....	I 475
Saint-Joachim.....	228	Teillé.....	445
Saint-Julien-de-Concelles....	43	Temple (le).....	303
Saint-Julien-de-Vouvantes ...	381	Thouaré.....	I 429
Saint-Léger.....	3	Touches (les).....	401
Saint-Lumine-de-Clisson....	73	Touvois.....	131
Saint-Lumine-de-Coutais....	101	Trans.....	444
Saint-Lyphard.....	220	Trefflenc.....	366
Saint-Mars-de-Coutais.....	120	Treillières.....	I 479
Saint-Mars-du-Désert.....	404	Turballe (la).....	202
Saint-Mars-la-Jaille	449	Vallet	54
Saint-Même.....	121	Varades	459
Saint-Michel-Chef-Chef.....	526	Vay.....	358
Saint-Molf.....	208	Vertou	24
SAINT-NAZAIRE	144	Vieillevigne.....	90
Saint-Nicolas-de-Redon	248	Vigneux.....	304
Saint-Père-en-Retz	484	Villepot.....	341
St-Philbert-de-Grand-Lieu ...	95	Vritz.....	455
Saint-Sébastien.....	I 469	Vue.....	500
Saint-Sulpice-des-Landes....	435		

FIN DE LA TABLE